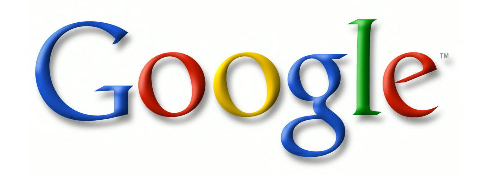


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

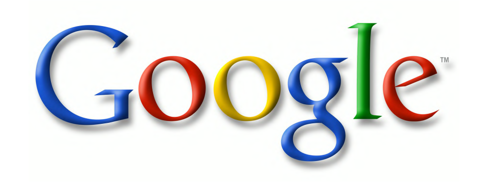
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


6000236298

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

DE 1848

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON,
RUE GARANCIÈRE, 8.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

DE 1848

PAR GARNIER-PAGÈS

TOME SEPTIÈME

GOUVERNEMENT PROVISOIRE

II



PARIS

PAGNERRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DE SEINE, 18

1862

Droits de traduction et de reproduction réservés.

131.

~~200. f. 71.~~


BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

GOUVERNEMENT

PROVISOIRE.

II

CHAPITRE PREMIER.

Réaction des troubles sur les finances. — État des finances : charges, ressources. — Réouverture de la Bourse : dépréciation des fonds publics. — Panique; le Gouvernement laisse les cours aller à la baisse; ses motifs. — Suspension de payement de grandes maisons de banque; dangers et craintes de celles qui se soutiennent; réunions commerciales; députation violente; demande de proroger les échéances; refus du ministre des finances; nouvelles instances; nouveau refus; offre d'intervenir et d'obtenir de la Banque des concessions. — Demandes de secours directs : un milliard ne pourrait suffire; refus. — Causes des embarras; double remède: création des Comptoirs d'escompte et des Magasins généraux. — Situation : Compagnies des chemins de fer; Caisses d'épargne : demandes de remboursements, satisfaction donnée aux déposants; bons du Trésor : non renouvelés; report des échéances à six mois; les communes retirent leurs fonds de la Caisse des dépôts et consignations; les receveurs généraux sont accablés de réclamations de remboursements; sollicitations des fournisseurs de l'État; détresse des départements : Banques de Marseille, Toulouse, Nantes, Rouen, Lille; plus d'espèces nulle part : Cambrai, Châtellerault, Alsace; suspension de la Banque du Havre. — Diversité des crises qui tourmentent l'économie du corps social; celle de 1848 n'échappe à aucune des causes de troubles et de ruine. — Vide du Trésor. — Banque de France, dernière ressource : sa hardiesse des premiers jours; épuisement de son numéraire; imminence de sa catastrophe; les gouverneurs accourent au ministère des finances; le ministre leur donne le cours forcé; la Banque est sauvée. — Extension de ce privilége aux banques départementales. — Besoins du Trésor : remèdes proposés : confiscation et vente des biens de la famille d'Orléans; rappel du milliard distribué

aux émigrés; emprunt, volontaire ou forcé; papier-monnaie; Banque d'État; vente des forêts de l'État; anticipation des recettes futures; banqueroute; impôt, sur le revenu ou sur le capital, proportionnel ou progressif; augmentation de l'impôt indirect ou direct. — L'augmentation de l'impôt direct est seule possible : l'esprit public y est porté; les antécédents l'autorisent; la nécessité, la justice l'approuvent; impôt de quarante-cinq centimes sur les contributions directes; bénéfice d'exemption au profit des contribuables pauvres; instructions réitérées relatives à ce dégrèvement. — Crédit de 60 millions ouvert sur les quarante-cinq centimes, pour subventionner les Comptoirs d'escompte : salut des villes et des campagnes. — Approbation générale de cet impôt. — Il sauve la France.

I

Cette agitation perpétuelle, ce trouble des esprits, trouble sans cesse alimenté par les passions, ces complots, ces conclusions, ces discussions de clubs et de places publiques, ces audacieuses démonstrations, réagissaient à l'instant même sur des finances déjà en péril, et précipitaient le pays vers la catastrophe prédite. Ce fut au milieu de ce chaos, et pour combattre un passé désastreux, un présent impossible et un avenir menaçant, que M. Garnier-Pagès, secondé par M. Duclerc, prit possession (le 7 mars) du ministère des finances.

L'état du Trésor public, tel qu'il a été établi, constaté, était en résumé celui-ci :

Le budget de 1847 s'élevait à 1712 millions, et devait laisser un déficit de 257 millions;

Le budget de 1848 présentait, sur les dépenses ordinaires, un découvert de 76 millions et de 169 millions sur l'extraordinaire, ensemble 245 millions;

Cinq cent quatorze millions restaient à dépenser au 1er janvier 1848, pour les travaux publics; mais la dépense réelle, supérieure aux prévisions, devait absorber exclusivement l'amortissement jusqu'en 1855, et même jusqu'en 1859;

Les bons du Trésor montaient à 318 millions, et les dépôts aux Caisses d'épargne à 355 millions;

L'emprunt de 250 millions, sur lequel 82 millions avaient été perçus, devait être abandonné;

Enfin la dette flottante, exigible, officiellement reconnue, s'élevait à 960 millions, plus 170 millions pour travaux qui ne pouvaient être interrompus, en tout 1 130 millions;

Il fallait pourvoir en outre, non-seulement aux dépenses mensuelles, de 140 millions, mais encore aux dépenses extraordinaires imposées par les circonstances.

II

Pour satisfaire à ces dettes accumulées, pour couvrir ces dépenses urgentes, pour effectuer ces payements immédiats, on ne pouvait compter sur les impôts, ils étaient tous plus ou moins contestés; ni sur les recettes, elles étaient suspendues. Les ressources se trouvaient limitées au disponible des caisses et du portefeuille. Or le chiffre, pris au procès-verbal dressé, suivant l'usage, à l'entrée du nouveau ministre, était réduit à 107 millions en numéraire au Trésor

et à la Banque, plus 56 millions de valeurs en portefeuille, valeurs fort incertaines. (Les souscripteurs des traites de douanes et des billets pour la vente des bois réclamaient un délai de payement.)

De ces 107 millions en espèces, 73 millions étaient irrévocablement affectés au payement du semestre commencé le 6 mars, et réduisaient le disponible à 34 millions.

Trente-quatre millions! voilà l'effectif net du Trésor le 7 mars!

Que l'on compare l'exiguïté de cette somme avec les immenses et impérieux besoins du passif; que l'on se transporte, en pleine crise, dans le cabinet du ministre; que l'on rassemble toutes les pièces contradictoires, toutes les preuves; que l'on scrute patiemment, une à une, les voies fatalement ouvertes aux dépenses et au déficit; que l'on suppute les recettes et leur aléat, et l'on sentira ce que l'honneur de la patrie peut causer de tressaillements et d'effroi.

III

La Bourse restait fermée. Le jour de sa réouverture devait inévitablement dévoiler la chute du crédit public. Aussi, dans l'anxiété de ce désastre, quelques-uns conseillaient-ils d'ajourner encore, craignant qu'une baisse excessive ne vînt accroître la panique qui gagnait les esprits les plus solides. Mais éloigner la diffi-

culté n'était pas la résoudre. On ne pouvait d'ailleurs interdire plus longtemps le marché aux détenteurs des fonds publics, forcés de vendre afin de pourvoir à leurs engagements.

Le 6, le ministre des finances donna l'ordre d'ouverture. Le lendemain, la Bourse fut rendue aux affaires.

Le 5 p. 100, jouissance du 22 mars, fermé le mercredi 23 février à 116 fr. 10 c., ouvrit à 97 fr. 50 c., et ferma à 89 fr. Le 8, il descendit à 75 fr.

Le 3 p. 100, fermé à 73 fr., ouvrit à 58 fr., et ferma à 56 fr. Le 8, il tomba à 47 fr.

Les fonds publics étaient donc dépréciés, du premier écart, le 5 p. 100 de 41 fr.[1], le 3 p. 100 de 26 fr.

IV

Les actes financiers de la République s'étaient bornés jusqu'alors à déclarer le maintien provisoire des impôts et des recettes, l'acquit de l'emprunt grec, le payement anticipé du semestre, le respect des contrats et la résolution de liquider les dettes de la monarchie. Le Gouvernement provisoire n'avait donc pu détruire la confiance : il avait tout employé pour la conquérir.

Mais la révélation du péril éclatait à tous les yeux; les dernières discussions des Chambres avaient éclairé le pays; chacun voyait la situation léguée par la monarchie, et touchait du doigt la vérité; l'abîme de-

[1] Moins le coupon.

puis si longtemps creusé se découvrait; l'effroi était universel.

Le Gouvernement ne fit rien pour arrêter les cours dans leur baisse. Il ne devait rien faire. Le soutien factice des prix eût été insensé. Une quantité considérable de rentes était dans les mains des étrangers; à elle seule, la Russie possédait les 50 millions vendus par la Banque. Des sacrifices, impossibles d'ailleurs au Trésor, eussent été en majeure partie faits au profit des étrangers désireux de réaliser. D'autre part, la baisse attirait les petits capitaux : ils allaient s'emparer des rentes flottantes que la nécessité portait à la Bourse. C'était préparer au crédit public un avenir assuré, par un éparpillement à l'infini des fonds de l'État; c'était ce qu'on a appelé depuis *démocratiser la rente*. — Les faits ont prouvé que les prévisions du ministre étaient fondées.

Le Gouvernement laissa donc les choses suivre leur pente naturelle. Il ne voulut induire personne en erreur. Le ministre des finances prévint les agents de change qu'il n'interviendrait en aucune manière dans les opérations de la Bourse.

V

Dès le premier jour de la reprise des affaires, la place fut frappée de stupeur par la suspension de la *Caisse du commerce et de l'industrie*, ancienne maison

J. Laffitte, et par les liquidations des maisons Ganneron et Baudon, moins compromises. Ces établissements d'escompte entraînaient avec eux bon nombre d'industriels et de commerçants; d'autres maisons de banque étaient également menacées; la faillite planait sur tous; chacun tremblait pour son honneur. A ce premier mouvement de terreur succéda bientôt l'énergie exaspérée que donne aux gens de cœur la volonté de ne point périr. Une première réunion (7 mars) eut lieu passage Montesquieu, une seconde à la Bourse, où l'on décida de réclamer du Gouvernement provisoire une souveraine mesure de salut.

Le lendemain, une députation se forme en cortége et se met en marche; les hommes les plus considérables de la banque, du commerce, de l'industrie, s'avancent les premiers. L'animation est des plus vives. Ce sont des murmures de frayeur, des emportements de colère, des sommations, des menaces. C'est presque une émeute, l'émeute de l'honneur au désespoir! Le tumulte est tel, que le bruit se répand d'un nouveau danger pour le Gouvernement provisoire, et que les élèves des Écoles accourent pour le défendre à l'Hôtel de ville.

VI

Quelle est donc cette souveraine mesure de salut si violemment invoquée? Rien moins que la prorogation à trois mois de toutes les échéances! et cette demande

est appuyée par des membres du Tribunal de commerce ! et ces hommes, dont l'intelligence n'est au-dessous d'aucune conception, dont le caractère s'est placé si haut dans plus d'une entreprise, ne voient pas que cette prorogation générale est la banqueroute universelle !

VII

A l'Hôtel de ville, le ministre des finances, secondé par M. Pagnerre et par quelques-uns de ses collègues, et, au ministère des finances, le sous-secrétaire d'État, reçoivent les députations avec une sympathie sincère, mais avec fermeté. Ils cherchent à dessiller les yeux. Ils représentent les conséquences funestes de la mesure demandée : la perte de la Banque, la ruine du Trésor, l'arrêt de toutes les recettes, l'éclat prochain de la catastrophe terrible, impitoyable. Finalement, sourds à toutes les obsessions, ils refusent la prorogation au delà des dix jours accordés par les décrets des 26, 28 février, et 3 mars.

Avertis de ce qui se passe, saisis d'effroi, le gouverneur et les sous-gouverneurs de la Banque accourent pour conjurer le ministre de ne point se laisser ébranler et de les soustraire au malheur d'une liquidation forcée. Mais déjà le péril était détourné.

VIII

Cependant la violence de l'agitation croît en raison de la violence de la crise. A mesure qu'ils voient leurs voisins emportés par le courant, ceux qui résistent, épuisant tous les sentiments, tentent auprès du ministre des démarches désespérées.

Une dernière députation de grands industriels et de banquiers escompteurs, qui ont continué bravement, ceux-ci de fournir au petit commerce les secours de leur crédit, ceux-là d'occuper le plus grand nombre possible d'ouvriers, borne sa réclamation à une prorogation de quinze jours. Le devoir parle : le ministre, douloureusement ému, refuse. Mais il offre son intervention auprès de la Banque pour en obtenir toutes facilités et concessions favorables à leur liquidation.

Cette offre fut acceptée; et une commission nommée sur-le-champ, composée de MM. Dethomas, Gaillard, Cusin-Legendre, Pavie-Blondel, Lehideux, formula les demandes. La Banque concéda tout ce qui pouvait être raisonnablement concédé.

IX

La prorogation générale des échéances n'était pas la seule mesure sollicitée. On exigeait du Gouvernement

des secours directs en argent pour les maisons de banque, les grandes usines, les chemins de fer, les exploitations des mines, les fournisseurs de l'État.

Chaque ville envoyait sa députation : Marseille, Bordeaux, Rouen, Nantes, Lyon, le Havre, Mulhouse, etc., assiégeaient de leurs doléances, de leurs terreurs, le ministère des finances, le cabinet de chacun des ministres, la salle même des délibérations du Gouvernement provisoire. Même langage, mêmes exclamations : « La faim va décimer les ouvriers et les jeter dans les excès les plus atroces. Notre ville va être saccagée ; notre département, livré à l'anarchie, à la guerre civile ! Secourez-nous ou craignez les plus affreux désastres ! » Ces gémissements étaient arrachés par la nécessité ; chaque députation, ne calculant que la somme partielle qu'elle demandait et croyant la concession possible, insistait avec la ténacité du désespoir. Mais le Gouvernement, qui additionnait toutes ces demandes d'argent, voyait avec évidence qu'un milliard ne pouvait y suffire. L'État lui-même devait plus d'un milliard ; et il avait net 34 millions !

X

Ces moyens repoussés comme dangereux, incomplets et impraticables, il fallait aux maux de la situation des remèdes francs, décisifs.

Les embarras des commerçants provenaient de deux

causes principales : l'encombrement des portefeuilles et celui des magasins.

La négociation du papier et l'écoulement des marchandises étaient donc la solution vraie.

Il y fut pourvu par la double création des Comptoirs nationaux d'escompte et des Magasins généraux.

XI

La création des Comptoirs d'escompte était la plus urgente ; ce fut, le 7 mars, le premier acte du ministre. Il arrêta les bases principales de cette institution de crédit, après les avoir élaborées avec MM. Duclerc et Pagnerre, et soumises à ses collègues. Puis il appela à en délibérer des hommes spéciaux, dont les lumières étaient à la hauteur des circonstances.

De leur côté, délégués d'une réunion de négociants, MM. Pinard, banquier, et Boissaye, négociant en tissus, venaient au ministère réclamer pour la capitale cette organisation puissante. Ils furent adjoints à la commission qui tenait séance dans les salons du ministre et sous sa présidence. Cette commission se trouva ainsi composée : MM. E. Duclerc, A. Marrast, Pagnerre, Biesta, fondeur en caractères, A. Fould, banquier, Pinard, Boissaye, Bourget, président du Tribunal de commerce, Léon Faucher, ancien député, Charles Gosselin, Legentil, président de la Chambre de commerce, Langlois, libraire-éditeur, Émile Pereire,

administrateur du chemin de fer du Nord, Hachette, libraire-éditeur, Aristide Guilbert, économiste, Esnée, notaire, Shayé, agréé, Sénac, maître des requêtes.

« Dans les circonstances graves où le crédit privé est » affecté, il importe de donner l'exemple d'une de ces » associations fécondes qui, en unissant les forces, » assurent à tous le bienfait du crédit et la garantie du » travail; — un des devoirs essentiels de l'État est » d'intervenir, dans une juste mesure, quand les ci- » toyens sentent eux-mêmes le besoin de se réunir » pour créer entre eux une sorte d'assurance mutuelle; » — il importe de généraliser ce genre d'association, » et d'en presser l'application dans tous les centres de » fabrication et de commerce. »

Tels furent les considérants du décret qui instituait, « dans toutes les villes industrielles et commerciales, » un Comptoir national d'escompte destiné à répandre » le crédit, et à l'étendre à toutes les branches de la » production. »

Le capital devait être formé dans les proportions suivantes : « Un tiers en argent, par les associés souscrip- » teurs; un tiers en obligations, par les villes; un tiers » en bons du Trésor, par l'État. »

Les membres de la commission avaient apporté dans leurs travaux autant de célérité que de haute intelligence.

XII

Les statuts du Comptoir d'escompte de Paris ayant été signés le 8, on affecta à son installation une partie des appartements du Palais-Royal. Le 9, le ministre nomma le Conseil d'administration. Les membres de ce Conseil étaient MM. Louis André, Augereau, Avrial, Boissaye, Cerceuil, Depouilly, Dubochet, Gillet fils aîné, Hachette, Laveissière, Levillain, Niel, Outin, Sommier, Thuilleaux; M. Pagnerre accepta, à titre de délégué du Gouvernement, la direction gratuite; M. Pinard, la sous-direction. Le 20, M. Biesta fut adjoint à la direction, comme sous-délégué du gouvernement. — L'élite des négociants de Paris fût appelée à former les Conseils d'escompte.

Jour et nuit on fut à l'œuvre. Les premières souscriptions promptement recueillies, à la suite de celles de la Chambre et du Tribunal de commerce et de la Banque de France, les travaux furent inaugurés le 19, les bureaux ouverts, les opérations commencées. Un dévouement inépuisable rendit des services immenses. Avec un petit capital on fit des prodiges de circulation financière. Le génie du crédit, multiplicateur à l'infini du capital, n'alla jamais plus loin. Le commerce et l'industrie en tirèrent des ressources inouïes, sans les épuiser.

Les résultats furent immédiats. Combien d'honora-

bles maisons durent à cette institution de conserver un nom sans tache! combien, de sauvegarder leur fortune! combien, de tenir leurs ateliers ouverts!

XIII

Le 25 mars, pour compléter l'œuvre, M. Pagnerre fit approuver par le Gouvernement l'organisation, par localité ou par agrégation d'industries, de sous-comptoirs de garantie, destinés à faciliter et accroître le crédit, en servant d'intermédiaires entre le commerce, l'industrie, l'agriculture et les comptoirs. « Ces institu-» tions, » disait-il, « le Gouvernement provisoire les a » créées en grande partie, non pas seulement comme » des expédients accidentels, nés des nécessités du mo-» ment, mais encore comme se rattachant à un système » normal, destiné à répondre à tous les besoins de » l'avenir..... »

Le bienfait des Comptoirs et des Sous-comptoirs devant s'étendre sur toute la France, le ministre fit adresser à chaque ville des instructions pressantes, à l'effet d'en hâter la création; il fit rédiger et expédier un modèle de statuts, qui leur donna l'uniformité indispensable; il délégua M. Aimé Dartigues pour activer cette salutaire organisation.

XIV

En même temps, le ministre des finances s'occupait de la création des Magasins généraux. Ce système de mobilisation des marchandises, pratiqué en Angleterre, était inconnu à la France. MM. Henri Dartigues, Achille Fould, Pagnerre, etc., etc., prêtèrent leur concours à l'établissement de cette institution, qui devait passer dans les habitudes commerciales du pays.

Nous lisons dans le rapport du ministre : « Dans le » but de mettre les chefs d'industrie en mesure de dis- » poser dès aujourd'hui du prix de leurs marchandises, » il serait établi, à Paris et dans les départements, des » magasins généraux où les négociants et les industriels » viendraient déposer leurs matières premières, mar- » chandises et objets fabriqués dont ils seraient pro- » priétaires. En échange de leurs dépôts, ils recevraient » une reconnaissance extraite d'un registre à souche. » Le récépissé, indiquant la valeur vénale de la mar- » chandise, estimée à dire d'experts, conserverait la » propriété, qui serait transmissible par voie d'endos- » sement. Les porteurs des récépissés du magasin cen- » tral seraient admis à les déposer en garantie au comp- » toir d'escompte de leur circonscription, etc. Revêtus » du timbre de la République, et représentant une valeur » matérielle, solide, tangible, prochainement réali-

» sable, les récépissés seraient regardés comme équiva- » lant à une seconde signature. » Un décret conforme fut rendu le 21 mars.

Frappées d'inertie aux mains des commerçants, les marchandises étaient faites ressources actives; une valeur immobilisée était transformée en valeur de circulation; un remède topique à la pénurie du moment devenait un germe de production général, permanent et fécond, appelé à fournir au commerce et à l'industrie une partie de leurs capitaux.

Depuis, on a appelé Docks les magasins généraux; Warrants, les récépissés; et l'on a modifié quelques détails de l'organisation.

XV

Par la création des Comptoirs nationaux d'escompte, des Sous-comptoirs et des Magasins généraux, le Gouvernement provisoire avait largement ouvert la porte aux institutions de crédit : crédit commercial, industriel, agricole; crédit pour les propriétaires, pour les travailleurs, pour les associations, pour les inventeurs, etc. Il avait préparé de nouvelles voies à l'avenir. Il avait vivifié les valeurs en portefeuille et les marchandises en magasin. Il avait ranimé la circulation, assuré les seuls moyens vrais et naturels de liquidation.

Mais tout n'était point pourvu; et le ministre des finances avait à faire face à bien d'autres difficultés.

Voici la situation précise, véritable, hélas! non assombrie.

XVI

Les Compagnies de chemins de fer employaient un nombre considérable de travailleurs, répartis sur tous les points du territoire; surprises par les événements, elles se voyaient dans la nécessité de réduire, de suspendre même leurs travaux. Non-seulement le Trésor ne pouvait exiger d'elles ce qui lui était dû, mais encore il avait à leur concéder de fortes sommes sur leurs cautionnements.

La Compagnie du Nord devait à l'État, et, ne pouvant s'acquitter, demandait des délais.

Les administrateurs du Chemin de Lyon écrivaient qu'ils allaient faire à leurs actionnaires un appel dont le résultat était douteux : « Mais, en attendant, nous éprou-
» vons un embarras sérieux pour le payement des dé-
» penses que nous aurons à solder fin du mois courant et
» au commencement du mois prochain. Nous vous avons
» déjà exposé, par une lettre en date de ce jour (7 mars),
» que nous ne pouvions solder nos dépenses, faites en
» février dernier, que moyennant le remboursement
» des 2 440 000 fr. que nous avons déposés à la Caisse
» des consignations, comme partie de notre caution-
» nement..... Nous venons, en conséquence, Monsieur
» le Ministre, vous prier de vouloir bien nous garantir,

» pour la dépense que nous aurons à solder à la fin du » mois, une somme de cinq millions de francs.....

» Stourm, Enfantin,
» Administrateurs de service. »

Les administrateurs du Chemin de Nantes réclamaient une partie de leur cautionnement, indispensable au payement de leurs ouvriers et aux dépenses courantes.

Ceux du Chemin de Dieppe et Fécamp écrivaient (le 23) : « Nous occupons, sur la ligne de Rouen à » Dieppe, quatre mille ouvriers environ..... Nous de» mandons 150 000 fr. pour la paye de samedi. A dé» faut de payement les ateliers seront abandonnés; » quatre mille ouvriers vont se répandre dans la cam» pagne, refluer sur Rouen et peut-être sur Paris, où » ils augmenteront les embarras du moment, et, avant » tout, probablement, dévaster ou détruire un chemin » presque terminé..... Dans cet état de choses, nous » vous prions de nous venir en aide : 1° par la restitu» tion de la partie de notre cautionnement restée en » dépôt, 170 000 fr.; 2° par un prêt de 2 millions. »

XVII

Les Caisses d'épargne avaient, sur les 355 millions dus aux déposants, 289 millions immobilisés, par le gouvernement déchu, en rentes et en actions de canaux. Besoins réels, frayeur ou malveillance, une panique se

répandit. Les Caisses furent assiégées par la foule, impatiente de remboursements.

Vainement, pendant longues années, l'Opposition avait prévu le danger; vainement elle avait supplié le ministère de se précautionner contre les éventualités d'une crise! La République devait subir le mal, le réparer, et prendre, au milieu même de la tempête, les mesures volontairement négligées pendant le calme.

Le ministre proposa de remettre à chaque déposant une somme de 100 francs en espèces, et de rembourser ceux qui exigeraient le solde, moitié en rentes 5 0/0, moitié en bons du Trésor à 5 0/0 d'intérêt. Il éleva l'intérêt de 4 à 5, puis à 6 0/0. Plus tard, enfin, le gouvernement républicain poussa, envers les déposants, la générosité jusqu'à la prodigalité.

L'émotion causée par le retrait précipité de ces dépôts donna lieu, dans quelques villes, à des actes de dévouement. Des capitalistes et des propriétaires se réunirent et offrirent aux déposants leur garantie personnelle. Cette louable intervention apaisa les craintes locales; malheureusement elle ne put être généralisée.

XVIII

Les bons du Trésor (318 millions) seraient-ils renouvelés à leurs échéances? Un moment on l'espéra.

L'énergie du Gouvernement, un franc et lucide exposé financier fait par le ministre (9 mars), le payement

à présentation des bons échus, avaient rassuré les gens de finances; une certaine somme en bons avait été reportée; la rente était remontée de 72 à 77 fr.; les échanges de billets de banque étaient moins nombreux. Mais les événements qui se succédèrent couvrirent cet horizon, qui s'éclaircissait à peine, de nouveaux nuages orageux. La peur délira.

« La France, » disait *le Constitutionnel*, « subit au-
» jourd'hui une des plus rudes épreuves par lesquelles
» un peuple puisse passer. Ce n'est ni par la frayeur,
» ni par l'inaction qu'on échappe au danger. »

Le *Journal des Débats* commençait ainsi son numéro du 16 mars : « Il faut pourtant le dire à tout ce public
» que la panique a saisi : une société qui s'abandonne
» elle-même, et où le cri de *Sauve qui peut!* devient
» général, manque à ses devoirs les plus sacrés, et
» rend inévitables tous les maux dont chacun, en se
» débarrassant, espérait écarter de soi la chance...
» Cette épidémie de la peur est bien déplorable; si nous
» ne nous en guérissons, elle rend inévitable une série
» de catastrophes sans fin. »

Après avoir satisfait aux échéances les plus rapprochées, le Gouvernement se vit obligé de reporter les bons à six mois, tout en continuant le payement des intérêts, élevés à 5 0/0, et en préparant un projet de conversion qui devait offrir un large dédommagement aux porteurs.

XIX

Les communes, pressées par les besoins urgents, par les travaux à distribuer comme secours aux malheureux journaliers, étaient contraintes de retirer de la Caisse des dépôts et consignations des sommes importantes.

Les receveurs généraux qui, par anticipation, avaient versé au Trésor l'argent des particuliers reçu en compte courant, étaient accablés de réclamations : il fallait rembourser. Le simple produit des contributions directes leur suffisait à peine; et le seul impôt recouvré s'arrêtait ainsi, sans parvenir aux caisses de l'État.

Les entrepreneurs de travaux et les fournisseurs de l'État, les fabricants soumissionnaires de drap, bois, fer, plomb, cuivre, cuir, blé, fourrages, toiles, lits, tabacs, etc., sollicitaient instamment, avant les échéances, non-seulement les sommes réglées, mais encore celles qui ne l'étaientpas, au risque de se trouver réduits à fermer leurs ateliers.

XX

Le Trésor aux abois! Paris dans la détresse! les départements n'étaient point épargnés.

Les Banques étaient réduites aux dernières extrémités.

Dès le 4 mars, celle de Marseille publiait cet avis:

« Le Conseil général, prenant en considération particu-
» lière les besoins si intéressants du petit commerce et
» de la classe ouvrière, a décidé de consacrer ses fonds,
» lundi, mardi et mercredi prochains, au rembourse-
» ment des billets de 250 fr. et de 200 fr., à *raison d'un*
» *billet* par présentateur; et, à partir du 6 de ce mois,
» un nouveau guichet sera ouvert à l'effet d'activer de
» plus en plus les remboursements. »

De Toulouse, le Commissaire général, M. Joly, écrivait (17 mars) : « Je viens de décider, de concert avec
» les administrateurs de la Banque, qu'un délégué vous
» serait envoyé. Il part cette nuit porteur de cette dé-
» pêche : « Ici l'opinion publique s'inquiète. L'ordre et
» le calme que j'ai maintenus jusqu'à présent, je serai
» impuissant à les conserver si je n'obtiens de vous un
» secours immédiat. Déjà des rassemblements nom-
» breux se groupent autour de la Banque. Hier, j'ai
» été obligé d'employer la force armée pour les main-
» tenir et les dissiper. Dans les clubs, il se fait les mo-
» tions les plus incendiaires. Tout cela est dû à la crise
» commerciale qui afflige Toulouse... Il est de mon
» devoir de vous faire part de toutes mes craintes.
» La malveillance et la peur rendront terrible la crise
» qui commence. Les ouvriers sans travail se réunis-
» sent et menacent; les capitaux se resserrent tous les
» jours davantage. Les ressources de la Banque s'épui-
» sent; et bientôt peut-être il ne sera plus temps de
» porter un remède au mal. Hâtez-vous! » La conclusion était une demande de un million à la Banque de

France, sur dépôt de rentes, sorte de prêt que la Banque avait dû s'interdire d'une manière absolue.

De Nantes, dès les premiers jours de mars, le commissaire général, M. Guépin, réclamait au Trésor 700 000 fr. pour la Banque de cette ville. Le 10, il écrivait : « Chaque heure de retard dans l'organisation » du comptoir nous menace de catastrophes nouvelles... » L'orage est venu! il gronde très-fort! » M. Luneau, ancien député, adressait (1er mars) ce pénible avis : « Le défaut de numéraire dans la ville de Nantes, et » probablement dans les autres villes de France, cause » de vives inquiétudes et menace de faire suspendre » les travaux. Pourrait-on recevoir du numéraire de » Paris? là est la question. » L'inspecteur des finances, M. Nau de Sainte-Marie, envoyé sur les lieux, expédiait, le 4, cette dépêche : « La Caisse d'épargne est » menaçante. Elle a fait, pour le 13, une demande de » remboursement de 450 mille francs. — La Banque » de Nantes, qui a payé douze cent mille francs de ses » billets en deux jours, épuise son numéraire et a suspendu ses opérations. On espère qu'elle pourra les » reprendre dans quelques jours. — Les départements » voisins ont demandé six cent mille francs; on ne peut » satisfaire à ces demandes. » Le maire, M. Colombel, écrivait : « Je n'ai pas besoin de vous dire que le grand » mal de notre ville, c'est la cessation des travaux. » Les masses inoccupées augmentent tous les jours. La » misère est immense. Les ressources commerciales disparaissent. »

Le chef d'une des premières maisons de Rouen faisait au ministre ses douloureuses confidences. « Notre Comp-
» toir marche lentement. Nous atteignons maintenant le
» chiffre de six cent mille francs. Il a fallu des démar-
» ches personnelles; j'en suis malade et très-fatigué.
» J'ai acquis la conviction que la plupart des commer-
» çants avaient encore leurs capitaux chez les ban-
» quiers; et ces derniers ne peuvent les rendre, attendu
» que presque tous sont accablés de retours. Je ne se-
» rais pas étonné qu'avant quinze jours ils ne soient tous
» en suspension... Ce qu'il y a de plus grave dans cette
» suspension, ce sont nos industriels qui n'ont de ma-
» tières premières que pour quelques jours; qui ne peu-
» vent vendre leurs produits, et qui, par conséquent,
» n'ont pas d'argent pour acheter leurs matières premiè-
» res. Ils vont être obligés d'arrêter et de mettre alors
» une quantité considérable d'ouvriers sur le pavé...
» Tâchez de doter convenablement notre Comptoir! »
Dans une seconde lettre, il réclamait deux millions : « Alors notre place sortirait de son état de misère, qui
» est épouvantable, car on ne peut rien négocier. » En effet, la Banque de Rouen tremblait d'effroi et n'osait plus escompter. — Un négociant de premier ordre et de premier crédit vint à Paris trouver le ministre, porteur d'un portefeuille de deux millions en bon papier. Il n'avait pu se procurer à Rouen, avant la création du Comptoir, soixante mille francs pour ses échéances.

Le Commissaire du département du Nord faisait au ministre la communication suivante : « Le commerce

» de Cambrai vient de m'envoyer quatre délégués pour » m'exposer la situation critique des négociants et in» dustriels de cette place importante... Le manque de » numéraire rend impossibles les transactions. Les né» gociants, les banquiers ont leurs portefeuilles bour» rés de valeurs et ne peuvent trouver d'argent. Si le » Gouvernement ne leur vient pas en aide, il faut » compter sur la suspension de tous les travaux. Il » faudrait cinq cent mille francs. » — Toutes les autres places du Nord, toutes riches, étaient sous le coup des mêmes menaces. La Banque de Lille ne pouvait plus suffire aux besoins.

De Chatellerault, M. de Proa, ancien député, écrivait (le 27), au nom de la Société des entrepreneurs de la manufacture d'armes : « Nous avons journelle» ment huit cents ouvriers à payer. Notre capital est » de douze cent mille francs, et le numéraire va nous » manquer. »

M. Dollfus (Matthieu) exprimait ses doléances.

« L'Alsace, à l'heure qu'il est, manque de coton. — » L'Alsace occupe cent cinquante mille ouvriers qui » vont se trouver sans travail. — La crise financière, » les suspensions de payement, que nous voyons et qui » menacent l'Alsace d'affreux désastres, mettent le » Havre dans l'impossibilité matérielle de fournir le » coton nécessaire à l'alimentation de cette province. » Pas d'argent au Havre! — pas d'argent en Alsace! » — pas de moyens de s'en procurer! — pas de cré» dit! — Dans cette situation, qui est tout à fait excep-

» tionnelle, vous ne verrez pas sans effroi un pays » comme l'Alsace exposé à voir la dévastation et l'in- » cendie, parce que les ouvriers n'auront ni travail ni » pain. »

Le Commissaire du Haut-Rhin, M. Struch, écrivait (18 mars) : « Nous vous supplions de concerter avec le » ministre du commerce les moyens de salut que com- » mande la véritable détresse dans laquelle se trouvent » plongés l'industrie et le commerce dans le Haut- » Rhin... Le discrédit et la position qui en résulte pour » tous les établissements sont tels, que nous sommes » assaillis, mes collègues et moi, par les plus sombres » préoccupations. D'un jour, d'un instant à l'autre, » nous avons à craindre les complications les plus sé- » rieuses avec les ouvriers des manufactures, qui sont » à la veille de se voir forcément jetés sur le pavé. Il » nous faut une prompte et efficace assistance de la » part du Gouvernement. »

La banque du Havre ne pouvait plus escompter les traites des commerçants; elle suspendait!

XXI

Nous avons donné quelques fragments pris dans les milliers de lettres que recevait journellement le ministre des finances. Palpitants d'actualité, ils font connaître l'étendue de la crise mieux que toute description. Témoignages irrécusables, ils peignent au vif les dés-

espoirs du moment. Quand le ministre et le sous-secrétaire d'État ouvraient ces dépêches, ils échangeaient des regards douloureux, et ils étouffaient leurs émotions sous l'énergie indispensable à cette lutte.

Ce qui frappe le plus dans la correspondance de cette époque, c'est le souci constant de la vie des ouvriers, c'est le désir général d'alimenter les travaux qui leur assurent du pain. Le Gouvernement était pénétré des mêmes sentiments. Il poussait activement la création des Comptoirs et des Magasins généraux; devançant même leur organisation dans certaines villes (Mulhouse, etc.), le ministre des finances ouvrit des crédits chez les receveurs généraux afin de fournir la matière première aux fabricants.

XXII

La disparition du numéraire décuplait les causes de troubles et de ruine.

Les crises qui tourmentent l'économie du corps social sont de diverses natures et de portées diverses. Tantôt, en présence d'un gouvernement pauvre, il y a une nation riche: la nation fait un effort, le gouvernement est sauvé. Tantôt, c'est le contraire qui a lieu: l'État a des finances prospères, il peut venir au secours de l'industrie, du commerce, de l'agriculture. Plus rarement, tout souffre à la fois, l'État, les particuliers, le Trésor, l'agriculture, le commerce, l'industrie; mais le

numéraire abonde : les grands établissements de crédit, restés debout et puissants, redonnent à tous la vigueur. Plus rarement encore, la crise est générale; mais l'état politique du pays est bon : dans le calme des esprits, l'activité du corps social s'exerce d'ensemble et sans obstacle ; la circulation, un instant suspendue, se rétablit, la vie coule et reparaît partout.

En 1848, la France n'eut pas même ce dernier refuge ; elle sentit à la fois toutes les crises (sociale, politique, financière, industrielle, commerciale, métallique) et toutes leurs réciproques réactions. Mieux encore, le secours de l'étranger lui fit défaut. Les crises de Belgique, de Hollande, d'Autriche et d'Allemagne mirent les banquiers de ces pays dans l'impossibilité de fournir à leur commerce les capitaux nécessaires à l'achat de nos produits, et, par suite, à l'apport du numéraire dont nous avions besoin.

La disparition du numéraire provenait de mobiles personnels et égoïstes. Les uns emportèrent leur argent; d'autres le tinrent en réserve et le cachèrent; quelques-uns spéculèrent sur la détresse publique. Le payement anticipé du semestre de la rente avait pris à la Banque des espèces destinées à alimenter la circulation ; la peur et la spéculation les en détournèrent.

XXIII

L'argent s'écoulait du Trésor comme l'eau d'une

écluse ouverte. De minute en minute, à vue d'œil, le niveau baissait, et l'on pouvait calculer mathématiquement le moment précis où l'épuisement serait complet. Le directeur du mouvement des fonds et le caissier central ne cessaient d'avertir le ministre; ils répétaient tristement, matin et soir : « Nous pouvons encore » vivre quinze jours, douze jours, dix jours, huit » jours! »

La banqueroute à huit jours de vue! la banqueroute! c'est-à-dire la ruine universelle, le renversement de toutes les situations, la guerre civile, l'accablement de l'État, et, pour les sacrifiés qui auraient signé de leur nom cette catastrophe, le déshonneur et la mort!

XXIV

La Banque de France restait comme suprême ressource.

Dès leur entrée aux finances, le ministre et le sous-secrétaire d'État n'avaient cessé de l'encourager à marcher hardiment, à escompter avec largeur, à payer ses billets à bureau ouvert, à doubler ses guichets, à maîtriser la déroute par l'audace de la confiance. C'était le système suivi par le Trésor, seul système sage, car souvent, dans les grandes crises, la vraie prudence, c'est la témérité : la Banque s'y empressa. En quinze jours (du 26 février au 15 mars), elle escompta à Paris cent dix millions.

Elle satisfit également à l'échange des billets contre espèces. Du 26 février au 14 mars, l'encaisse de Paris descendit de 140 à 70 millions; dans la seule journée du 17 mars, 10 millions 800 mille francs furent échangés; le soir, il ne restait plus que 59 millions. Quelques jours encore, et la Banque n'avait plus ni un écu ni un lingot!!

Sur ces 59 millions, 45 millions appartenant au Trésor, le solde, 14 millions, plus 63 millions, encaisse de ses Comptoirs des départements, laissaient à la Banque un disponible de 77 millions en face d'un remboursement de 345 millions, soit 260 millions, billets en circulation, et 85 millions, dépôts dus à divers. L'heure de la catastrophe était arrivée.

XXV

Frappés de stupeur, le gouverneur et les sous-gouverneurs accourent au ministère des finances annoncer ce dénoûment fatal. M. d'Argout fait le récit saisissant de la journée : la Banque assiégée par une foule innombrable et impatiente; les avenues intérieures envahies; les guichets, multipliés presque au delà du possible, insuffisants. Il termine par ces mots : « Le peu de » numéraire qui reste est dû à l'État, monsieur le mi- » nistre. Il vous est indispensable pour les approvision- » nements de Paris, pour l'armée, pour la garde mo- » bile, pour les ouvriers, pour les travaux, pour les

» services publics. Nous sommes perdus! Que faut-il » faire? »

Ainsi, la capitale, les départements, le Trésor, la Banque de France, tout est perdu. La Banque suspendant ses payements, tous les payements sont arrêtés. Le pays entier va tomber en faillite et être plongé dans un abîme effroyable de honte, de famine, de guerre civile. Toutes les misères, toutes les terreurs!

C'était ce dernier mot du désespoir que le ministre et le sous-secrétaire des finances attendaient pour sauver la Banque par l'État, le Trésor par la Banque, la France par le Trésor et par la Banque. C'était de l'excès du mal qu'ils espéraient le remède.

« Votre perte est-elle donc bien certaine ? » réplique le ministre, qui, suivant heure par heure le développement de la crise et ne voulant partager la responsabilité qu'avec le sous-secrétaire d'État, a préparé avec lui un projet complet. « Le public est-il bien convaincu » que vous devez succomber ? — Oui certes, » répond M. d'Argout. « La chute du cours de nos actions et la » foule qui se presse autour de nos caisses en sont la » triste preuve. » — « Eh bien! nous allons déclarer vos » billets monnaie légale! Plus tôt, cette mesure, pré» maturée, eût semé le trouble et l'inquiétude; vos » billets eussent perdu 25 ou 30 pour cent. Aujour» d'hui, tout le monde en comprendra l'absolue néces» sité, et l'opinion publique applaudira. D'ailleurs, » pour donner des garanties qui empêchent toute dé» préciation, nous limiterons le chiffre de l'émission, et

» vous ferez désormais connaître votre situation tous
» les huit jours. »

A cette réponse inattendue, le gouverneur et le sous-gouverneur de la Banque se sentent délivrés; l'évidence du salut jaillit à leurs yeux. M. d'Argout fait observer « qu'il serait peut-être convenable et prudent que la Banque elle-même prît l'initiative de la demande et la justifiât devant le public. — « Parfaitement, » dit le ministre, « 300 millions vous suffiraient comme limite; mais demandez-en 350. A son tour, le gouvernement aura besoin de vous. Demandez aussi des petites coupures : elles feront reparaître les espèces. »

C'est ainsi que fut décrété le cours forcé des billets de banque.

Le soir, en Conseil, le Gouvernement provisoire vota avec empressement la proposition du ministre des finances. Une approbation unanime accueillit cette mesure. Légèrement dépréciés pendant quelques jours, les billets revinrent promptement au pair.

Ce privilége étendu aux Banques départementales leur permit de reprendre, d'agrandir même leurs opérations.

XXVI

En sauvant la Banque de France et les Banques départementales, le Gouvernement provisoire avait sauvé le pays de la dernière ruine. En créant les Comptoirs d'escompte et les Magasins généraux, il avait rendu la

circulation au commerce, à l'industrie, à l'agriculture : mais il avait à les vivifier par des secours en espèces. Il avait à réorganiser l'armée, les arsenaux, à féconder les travaux publics, à couvrir les dépenses du budget, à payer la dette courante, en un mot à satisfaire tous les besoins dont nous avons fait l'énumération. Certes, le ministre des finances comptait, en échange des services rendus, sur des prêts de la Banque ; mais il prévoyait que ces prêts ne pourraient qu'être insuffisants, et ne seraient d'ailleurs qu'une éventualité provisoire.

Le Trésor réclamait une satisfaction immédiate : les recettes ordinaires presque nulles, il fallait recourir à des moyens extraordinaires. Cette nécessité était reconnue, avouée par tous : souffrant du mal, chacun rêvait la guérison.

Aussi ces questions de finance ne cessaient d'être à l'ordre du jour dans la presse, dans les clubs, où elles étaient discutées avec passion. Les plans, les projets, les inventions, les perfectionnements, arrivaient chaque matin par centaines au ministère. Il y en avait de toutes les espèces, aussi variés entre eux que les imaginations qui les enfantaient, tous également appuyés sur des calculs mathématiques, d'une exécution facile, d'un résultat assuré. On lisait sur une affiche, en lettres colossales :

« UN MILLIARD EN VINGT-QUATRE HEURES ! »

Ces propositions étaient présentées souvent avec sympathie, parfois en termes hautains. Des députations venaient, qui voulaient imposer leurs décisions

» tionnelle, vous ne verrez pas sans effroi un pays
» comme l'Alsace exposé à voir la dévastation et l'in-
» cendie, parce que les ouvriers n'auront ni travail ni
» pain. »

Le Commissaire du Haut-Rhin, M. Struch, écrivait (18 mars) : « Nous vous supplions de concerter avec le
» ministre du commerce les moyens de salut que com-
» mande la véritable détresse dans laquelle se trouvent
» plongés l'industrie et le commerce dans le Haut-
» Rhin... Le discrédit et la position qui en résulte pour
» tous les établissements sont tels, que nous sommes
» assaillis, mes collègues et moi, par les plus sombres
» préoccupations. D'un jour, d'un instant à l'autre,
» nous avons à craindre les complications les plus sé-
» rieuses avec les ouvriers des manufactures, qui sont
» à la veille de se voir forcément jetés sur le pavé. Il
» nous faut une prompte et efficace assistance de la
» part du Gouvernement. »

La banque du Havre ne pouvait plus escompter les traites des commerçants; elle suspendait!

XXI

Nous avons donné quelques fragments pris dans les milliers de lettres que recevait journellement le ministre des finances. Palpitants d'actualité, ils font connaître l'étendue de la crise mieux que toute description. Témoignages irrécusables, ils peignent au vif les dés-

espoirs du moment. Quand le ministre et le sous-secrétaire d'État ouvraient ces dépêches, ils échangeaient des regards douloureux, et ils étouffaient leurs émotions sous l'énergie indispensable à cette lutte.

Ce qui frappe le plus dans la correspondance de cette époque, c'est le souci constant de la vie des ouvriers, c'est le désir général d'alimenter les travaux qui leur assurent du pain. Le Gouvernement était pénétré des mêmes sentiments. Il poussait activement la création des Comptoirs et des Magasins généraux; devançant même leur organisation dans certaines villes (Mulhouse, etc.), le ministre des finances ouvrit des crédits chez les receveurs généraux afin de fournir la matière première aux fabricants.

XXII

La disparition du numéraire décuplait les causes de troubles et de ruine.

Les crises qui tourmentent l'économie du corps social sont de diverses natures et de portées diverses. Tantôt, en présence d'un gouvernement pauvre, il y a une nation riche: la nation fait un effort, le gouvernement est sauvé. Tantôt, c'est le contraire qui a lieu: l'État a des finances prospères, il peut venir au secours de l'industrie, du commerce, de l'agriculture. Plus rarement, tout souffre à la fois, l'État, les particuliers, le Trésor, l'agriculture, le commerce, l'industrie; mais le

qu'on reprît un argent indûment payé. La monarchie de Juillet avait annulé les fractions non distribuées de ce milliard : la République devait faire plus, et exercer son droit absolu de révision, d'annulation, de restitution. Ce milliard arracherait la France à ses misères, à ses douleurs. Le Gouvernement provisoire serait coupable s'il ne saisissait ce moyen de salut public. »

Cette reprise était assurément un moyen de contenter les masses, de gagner les habitants des campagnes et les ouvriers des villes par des institutions largement dotées, de rallier à la République bien des intérêts en ne pesant que sur l'ancienne noblesse, de créer des banques de crédit foncier, d'entreprendre des travaux publics, d'achever les canaux et les chemins de fer, de donner une forte impulsion à l'industrie, au commerce, à l'agriculture. Mais c'était subordonner le véritable intérêt de l'État, l'intérêt moral, à l'intérêt matériel; réveiller les anciennes divisions, les haines éteintes, les vengeances assoupies; ressusciter le spectre sanglant du passé, avec toutes ses angoisses et toutes ses terreurs; couper de nouveau le territoire en deux : les biens domaniaux et les biens nationaux; jeter l'inquiétude sur les droits de la propriété, sur l'origine de ces droits; c'était sanctionner et léguer à l'avenir de la France la loi du vainqueur, *væ victis!* — Et la nation, où la propriété ne reposerait plus que sur le caprice et la volonté du parti vainqueur, ne serait-elle pas la plus affaiblie et la dernière des nations?

Ce milliard, d'ailleurs, à qui le réclamer? Depuis

vingt-cinq ans n'avait-il point passé dans les mains des créanciers, dans celles des enfants et des petits-enfants des indemnisés, dont certain nombre avaient dépensé leurs parts? Comment remonter, sur le Grand-livre, à l'origine de ces rentes, qui avaient passé de mains en mains? S'adresser aux premiers inscrits : qu'étaient-ils devenus? S'adresser aux possesseurs actuels, qui les avaient loyalement achetées : cela serait inique. Et les héritages! et les contrats de mariage! et les donations! et les cessions! et la transmission des fortunes! et la perte des héritages! et toutes les transactions! et toutes les modifications qui interviennent incessamment dans l'état des personnes et des choses! Il fallait donc aller fouiller jusqu'au plus profond des familles, vérifier les contrats, discuter les créances, inquiéter les tiers intéressés, soulever des difficultés sans nombre et insolubles, pour aboutir presque partout à l'arbitraire, aux abus, à l'impossible.

XXIX

Emprunt volontaire. — Comment y songer au moment où l'emprunt de 250 millions, en cours d'exécution, était abandonné par les souscripteurs?

Les possesseurs de capitaux cachaient leurs fonds ou les envoyaient à l'étranger.

Les banquiers, culbutés ou ébranlés, imploraient eux-mêmes le crédit de l'État.

numéraire abonde : les grands établissements de crédit, restés debout et puissants, redonnent à tous la vigueur. Plus rarement encore, la crise est générale; mais l'état politique du pays est bon : dans le calme des esprits, l'activité du corps social s'exerce d'ensemble et sans obstacle ; la circulation, un instant suspendue, se rétablit, la vie coule et reparaît partout.

En 1848, la France n'eut pas même ce dernier refuge; elle sentit à la fois toutes les crises (sociale, politique, financière, industrielle, commerciale, métallique) et toutes leurs réciproques réactions. Mieux encore, le secours de l'étranger lui fit défaut. Les crises de Belgique, de Hollande, d'Autriche et d'Allemagne mirent les banquiers de ces pays dans l'impossibilité de fournir à leur commerce les capitaux nécessaires à l'achat de nos produits, et, par suite, à l'apport du numéraire dont nous avions besoin.

La disparition du numéraire provenait de mobiles personnels et égoïstes. Les uns emportèrent leur argent; d'autres le tinrent en réserve et le cachèrent; quelques-uns spéculèrent sur la détresse publique. Le payement anticipé du semestre de la rente avait pris à la Banque des espèces destinées à alimenter la circulation ; la peur et la spéculation les en détournèrent.

XXIII

L'argent s'écoulait du Trésor comme l'eau d'une

écluse ouverte. De minute en minute, à vue d'œil, le niveau baissait, et l'on pouvait calculer mathématiquement le moment précis où l'épuisement serait complet. Le directeur du mouvement des fonds et le caissier central ne cessaient d'avertir le ministre; ils répétaient tristement, matin et soir : « Nous pouvons encore » vivre quinze jours, douze jours, dix jours, huit » jours! »

La banqueroute à huit jours de vue! la banqueroute! c'est-à-dire la ruine universelle, le renversement de toutes les situations, la guerre civile, l'accablement de l'État, et, pour les sacrifiés qui auraient signé de leur nom cette catastrophe, le déshonneur et la mort!

XXIV

La Banque de France restait comme suprême ressource.

Dès leur entrée aux finances, le ministre et le sous-secrétaire d'État n'avaient cessé de l'encourager à marcher hardiment, à escompter avec largeur, à payer ses billets à bureau ouvert, à doubler ses guichets, à maîtriser la déroute par l'audace de la confiance. C'était le système suivi par le Trésor, seul système sage, car souvent, dans les grandes crises, la vraie prudence, c'est la témérité : la Banque s'y empressa. En quinze jours (du 26 février au 15 mars), elle escompta à Paris cent dix millions.

numéraire abonde : les grands établissements de crédit, restés debout et puissants, redonnent à tous la vigueur. Plus rarement encore, la crise est générale; mais l'état politique du pays est bon: dans le calme des esprits, l'activité du corps social s'exerce d'ensemble et sans obstacle ; la circulation, un instant suspendue, se rétablit, la vie coule et reparaît partout.

En 1848, la France n'eut pas même ce dernier refuge; elle sentit à la fois toutes les crises (sociale, politique, financière, industrielle, commerciale, métallique) et toutes leurs réciproques réactions. Mieux encore, le secours de l'étranger lui fit défaut. Les crises de Belgique, de Hollande, d'Autriche et d'Allemagne mirent les banquiers de ces pays dans l'impossibilité de fournir à leur commerce les capitaux nécessaires à l'achat de nos produits, et, par suite, à l'apport du numéraire dont nous avions besoin.

La disparition du numéraire provenait de mobiles personnels et égoïstes. Les uns emportèrent leur argent; d'autres le tinrent en réserve et le cachèrent; quelques-uns spéculèrent sur la détresse publique. Le payement anticipé du semestre de la rente avait pris à la Banque des espèces destinées à alimenter la circulation; la peur et la spéculation les en détournèrent.

XXIII

L'argent s'écoulait du Trésor comme l'eau d'une

écluse ouverte. De minute en minute, à vue d'œil, le niveau baissait, et l'on pouvait calculer mathématiquement le moment précis où l'épuisement serait complet. Le directeur du mouvement des fonds et le caissier central ne cessaient d'avertir le ministre; ils répétaient tristement, matin et soir : « Nous pouvons encore » vivre quinze jours, douze jours, dix jours, huit » jours! »

La banqueroute à huit jours de vue! la banqueroute! c'est-à-dire la ruine universelle, le renversement de toutes les situations, la guerre civile, l'accablement de l'État, et, pour les sacrifiés qui auraient signé de leur nom cette catastrophe, le déshonneur et la mort!

XXIV

La Banque de France restait comme suprême ressource.

Dès leur entrée aux finances, le ministre et le sous-secrétaire d'État n'avaient cessé de l'encourager à marcher hardiment, à escompter avec largeur, à payer ses billets à bureau ouvert, à doubler ses guichets, à maîtriser la déroute par l'audace de la confiance. C'était le système suivi par le Trésor, seul système sage, car souvent, dans les grandes crises, la vraie prudence, c'est la témérité : la Banque s'y empressa. En quinze jours (du 26 février au 15 mars), elle escompta à Paris cent dix millions.

ment la dette par la dette; ce serait toujours le papier-monnaie émis par le gouvernement sans limite autre que celle de sa volonté. Encore le cours forcé, le *maximum*, et le reste!

Les débiteurs se seraient libérés à 60, 80 p. 100 de rabais; c'eût été la liquidation violente et spoliatrice de la dette particulière, la banqueroute organisée du débiteur au créancier, le vol légalisé, le vol de plusieurs milliards!

L'esprit démocratique jouait aussi son rôle dans cette fabrication de projets: le papier-monnaie était préconisé comme favorable à la démocratie. — L'erreur était radicale, suivant la saine raison démocratique. Forcé de travailler pour vivre, à la discrétion de celui qui lui donne le travail, soldé par un signe monétaire sans base assurée, l'ouvrier serait de plus obligé de subir la loi du marchand qui lui vend les aliments et les objets nécessaires à la vie. Ainsi placé entre le patron et le marchand, il verrait son salaire diminuer et sa dépense s'élever.

Même résultat pour le travailleur des campagnes et pour le petit propriétaire; plus, les dangers de l'accaparement, s'il refusait d'échanger ses denrées contre un chiffon de papier.

De même encore pour les services, productions et consommations de l'État. Tenu le premier de recevoir cette monnaie à son titre légal, le gouvernement verrait s'anéantir ses recettes! Tenus également de l'accepter, ses employés, marins, soldats, ouvriers des ports, des

arsenaux et des travaux publics, ses fonctionnaires, ses fournisseurs, seraient réduits à la misère, et du contre-coup ruineraient la production qu'ils alimentent.

Et les grands établissements publics! et la Banque de France, à qui le ministre réservait la gloire de contribuer au salut de la République! Chaque jour le gouverneur, M. d'Argout, venait et disait au ministre: « Si vous émettez du papier-monnaie, nous sommes perdus, définitivement perdus! » En effet, envahie par ce papier, la Banque voyait son capital détruit; elle tombait; et toutes les industries qu'elle fait vivre et qui font vivre les ouvriers tombaient avec elle. C'était la ruine universelle! — Après le refus de proroger les échéances, après le décret du cours forcé, c'était la troisième fois que la Banque était sauvée par le ministre des finances.

Ainsi, condamné par le raisonnement, par la science, par les intérêts réels du pays, par le salut de tous, le papier-monnaie était encore plus irrémissiblement condamné par la justice et l'humanité, par la démocratie. Que si la première République avait été entraînée aux assignats, à la banqueroute, c'était une raison pour s'en préserver.

XXXII

Banque d'État. — M. Louis Blanc proposa, dans le Conseil du 16, de laisser tomber la Banque de France et d'élever sur ses débris une banque d'État « douée

d'une puissance d'expansion incomparable, et capable de fournir à tous les besoins du crédit public et du crédit privé ».

Le ministre, sans examiner le principe et la possibilité de la réalisation en temps normal, ne discuta que l'opportunité : « Laisser périr la Banque de France, maîtresse des habitudes et de la confiance, à la suite de quarante années d'une gestion prudente et sage presque à l'excès, pour implanter en un jour dans les relations une banque d'État, serait violenter ces habitudes et cette confiance ; et la violence n'est-elle pas le plus impuissant des moyens en matière de crédit? Au moment où les bons du Trésor perdaient 40 p. 100, substituer aux billets de la Banque de France les billets d'une banque d'État serait donner à ces nouveaux venus l'apparence et la réalité du papier-monnaie et tuer pour longtemps l'usage du billet de banque. En l'absence du crédit, vouloir créer un établissement de crédit, c'est vouloir construire sur le vide et créer la vie avec la mort! »

La Banque de France fut maintenue.

XXXIII

Vente des forêts de l'État. — Tous les pouvoirs précédents en avaient vendu des quantités plus ou moins considérables. Le ministre requit du Gouvernement provisoire l'autorisation d'aliéner pour cent millions de

forêts appartenant au domaine de la Couronne, redevenu domaine de l'État, et pour cent millions de forêts nationales. Mais il n'avait d'autre but que de faire apparaître aux imaginations malades l'immensité des ressources dont la France pouvait disposer *in extremis*, et il avait soin de déclarer qu'elles ne pouvaient être d'une réalisation immédiate. Même au plus fort de la crise, il ne voulut pas vendre, à moitié prix de sa valeur réelle, le plus clair de la fortune de la France.

XXXIV

Anticipation des recettes futures. — Cet expédient fut soumis au Conseil par un membre du Gouvernement. Il s'agissait de faire souscrire aux contribuables des billets représentant le montant de leurs contributions de l'année suivante, 1849, au besoin de 1850, et de négocier ces billets à la Banque.

Ce moyen était long, impraticable et mauvais. Toute anticipation est un désordre, tout désordre est une ruine. L'histoire financière de tous les peuples et de tous les temps le prouve surabondamment. Consommer les revenus de l'avenir pour dégager le présent; préparer au pays toutes les calamités, tous les sacrifices, pour s'en affranchir momentanément; reporter sur les pouvoirs successeurs tous les embarras, toutes les souffrances dont il était accablé : voilà ce que le Gouvernement provisoire ne voulut pas!

La dette flottante, qui avait été léguée par la monarchie et qui écrasait la situation, n'était autre chose qu'une anticipation sur les recettes. Imiter une faute que l'on blâmait n'était ni digne ni logique. Le ministre des finances chercha à réduire cette dette et non à l'augmenter.

XXXV

Après avoir rejeté comme insuffisants, inapplicables, dangereux ou immoraux, les systèmes que nous venons d'énumérer, le Gouvernement provisoire se trouvait dans l'alternative de demander à la France de se sauver elle-même par un sublime effort, ou de dresser le bilan de la monarchie et de laisser passer la banqueroute.

XXXVI

Banqueroute. — Au point de vue moral, pas de discussion. Supprimer, par le droit de la force, une dette librement contractée, c'est voler. Que le Gouvernement déchu fût responsable de la banqueroute, que le pouvoir nouveau en fût absous et reconnu innocent, ce n'en était pas moins la France qui méconnaissait ses contrats, qui refusait de payer ses dettes, et qui se déshonorait.

Certaines personnes disaient : « La banqueroute est

un moyen de nettoyer la situation financière ; c'est une bonne affaire ! »

Le ministre acceptait comme discussion la question ainsi posée, et prouvait la fausseté et l'impuissance de ce système de liquidation.

Défavorable à première vue aux rentiers seuls, la banqueroute serait en réalité défavorable à tout le monde.

En effet, la multitude des petits rentiers, privée de ses revenus, en proie à la misère, réclamerait des secours. Un refus serait-il possible ? Non. Donc, obligation morale et politique de leur donner du pain payé par le Trésor. Ce qui diminuerait d'autant l'économie obtenue par la banqueroute.

Ce ne serait pas tout : la banqueroute jetterait dans les transactions une perturbation telle que, pendant longtemps, les recettes baisseraient considérablement. Nouveau déficit !

Résultat de cette ruine des rentiers et de cette torpeur des transactions, la diminution du travail réduirait les ouvriers aux extrémités de la faim. Il faudrait les nourrir. Encore une dépense !

Quant au crédit public, perdu pour le présent, il serait dans l'avenir longuement altéré. Et quand l'heure viendrait d'y recourir, pour une question de salut, le taux de l'emprunt, s'il pouvait s'effectuer, baisserait à 40 fr., à 30 fr., à 20 fr., et provoquerait une nouvelle ruine.

Mais en dehors de ce point de vue spéculatif, il fal-

lait sur-le-champ des ressources pécuniaires. Les travaux publics, les ateliers nationaux, l'armée, la garde mobile, les comptoirs d'escompte, les communes, les hospices, les caisses d'épargne, etc., exigeaient au moins 400 millions.

Le crédit public tué, les fournisseurs de l'État ruinés, les transactions annihilées, l'État devait tout payer comptant, en espèces. A qui demander ce numéraire? A la Banque? les 100 millions qui appartenaient à l'État ne seraient qu'un à-compte bien vite englouti. A l'emprunt? plus possible. Au papier-monnaie d'un État en banqueroute? ce serait une honteuse dérision. A l'impôt? la terreur même y renoncerait : qui eût pu payer un État qui ne payait pas?

On frémit d'horreur en creusant les détails de ce hideux problème. Mais c'est là aussi ce qui rassure. La banqueroute eût été non-seulement une honte, mais une mauvaise affaire. L'intérêt bien entendu est, ici comme partout, d'accord avec l'honneur. Il y a profit pour tous les citoyens autant que pour la France à ce que l'État tienne ses engagements. — On peut affirmer que c'est le respect des dettes et des contrats du Trésor, religieusement observé par le Gouvernement provisoire, qui a consolidé et assuré le crédit dont a joui l'État pendant les époques suivantes.

XXXVII

Impôt sur le revenu ou sur le capital, proportionnel ou

progressif. — Le Gouvernement provisoire songeait à prélever l'impôt sur le revenu, non sur le travail; sur le superflu, non sur le nécessaire. La résolution première, prise à l'unanimité, fut donc de décréter l'impôt sur le revenu. Appliqué immédiatement, cet impôt, progressif ou proportionnel, eût pu facilement procurer les ressources nécessaires. Mais après une étude aussi approfondie que rapide, après avoir consulté les hommes spéciaux, le ministre reconnut avec douleur qu'il était au-dessus de la puissance humaine d'établir une perception quelconque sur le revenu avant trois mois, deux mois au moins. Il n'avait que huit jours!

L'impôt sur le capital, le même au fond que l'impôt sur le revenu, avait les mêmes avantages, les mêmes inconvénients, la même insuffisance.

XXXVIII

Augmentation de l'impôt indirect ou direct. — Le Gouvernement de la République pouvait-il songer à surélever l'impôt indirect, qui a pour base la consommation, et qui, pesant spécialement sur le travail, frappe proportionnellement plus sur le pauvre que sur le riche? C'eût été mentir à son origine. Son principe et sa volonté le poussaient au contraire à l'affranchissement du pauvre et du travailleur, ce but moral et humanitaire de la République française.

Bon gré, mal gré, en dépit de tous les systèmes, de

tous les efforts, de toutes les volontés, le ministre était rejeté, de position en position, à une seule et dernière issue : l'impôt direct, dont les rôles étaient distribués et dont la perception pouvait avoir lieu le lendemain même. Le lendemain était assuré !

XXXIX

L'opinion publique se prononçait généreusement et provoquait le Gouvernement. Il n'y avait qu'une voix dans la France entière. Capitalistes, banquiers, commerçants, propriétaires, cultivateurs, ouvriers, proclamaient tous la nécessité d'un effort pour sauver le pays. « Nous le savons, » disaient-ils, « un cataclysme » social est imminent. Pour le conjurer, il nous faut de » grands moyens ! N'hésitez pas. Demandez-nous le » quart de nos biens, de nos fortunes. Pourvu que le » reste nous soit conservé, nous serons contents ; nous » vous remercierons de nous avoir sauvés et d'avoir » sauvé le pays avec nous. »

Le Journal des Débats publiait, en les recommandant à l'attention publique, les avis d'un banquier, — homme éclairé, homme pratique, — qui conseillait d'ajourner à un an le payement des bons du Trésor et de la dette flottante, ce qu'il appelait une mesure salutaire. « Augmentez, » ajoutait-il, « l'impôt, toujours » pour un an, et seulement à partir d'un certain chif- » fre, pour procéder ensuite dans vos augmentations

» par quart, par tiers, par moitié, jusqu'à ce que vous » arriviez à doubler les cotes les plus fortes. » Il terminait en proposant de réduire les traitements, d'imposer la rente et les bons du Trésor.

Le Constitutionnel et les autres journaux inséraient « l'offre qui circulait dans les divers arrondissements » de Paris, parmi les contribuables, de s'imposer » extraordinairement d'un quart en sus de leurs con- » tributions ordinaires. » Offre à laquelle le maire de Paris répondait : « Interprète des sentiments du Gou- » vernement provisoire envers cette admirable popula- » tion parisienne, à qui nul sacrifice, nul effort ne sem- » blent jamais rien coûter quand il s'agit de maintenir » l'ordre et de sauver la liberté, je viens vous prier, » M. le maire, de seconder ce mouvement patriotique, » et d'exprimer hautement à tous les citoyens de votre » arrondissement la profonde reconnaissance qu'une » telle manifestation excite déjà dans le Gouvernement » provisoire, et celle aussi qu'elle ne peut manquer » d'exciter bientôt dans le pays tout entier..... »

La presse et les contribuables de Paris prenaient l'initiative. Le Trésor était vide, il fallait le remplir; l'État périssait d'inanition, il fallait le secourir. Le devoir et l'intérêt le commandaient. Cette pensée surgissait de tous les esprits; elle se faisait jour, elle éclatait. C'était une pression de tous les dévouements sur le gouvernement.

XL

L'archevêque de Paris venait demander au ministre des finances si les nécessités n'exigeaient pas que le clergé fît le sacrifice de son argenterie. « Nous n'en » sommes pas réduits à cette extrémité, » répondait le ministre, touché de cette démarche; « mais si le mal » empire, je n'hésiterai pas à demander à chacun son » dernier écu. »

« Citoyen ministre, » écrivait l'honorable M. Ferrère-Laffitte, « il est maintenant du devoir, il est même de » l'intérêt bien entendu de chaque citoyen, d'apporter » sa part d'aliment à la grande artère du Trésor public, » d'y verser ce dont il peut disposer, en faisant fran- » chement et loyalement son inventaire; voici le » mien..... J'ai en ce moment peu d'argent disponible, » à moi appartenant; sur ce que j'ai, je fais verser au » Trésor public 25 000 francs, que je vous prie de re- » cevoir à titre de don patriotique et sans réserve, pour » les appels ultérieurs que la République, à qui je suis » dévoué corps et biens, pourra faire. »

Les ouvriers de Puteaux offraient une journée de leur salaire au profit des Comptoirs d'escompte du commerce et de l'industrie : « Si cette offre ne suffit pas, » elle sera renouvelée. Si le patriotisme nous inspire, » les mêmes inspirations éclateront dans tous les corps » d'état, dans toutes les classes de la société, dans la

» France entière. L'offrande de tous, proportionnée à » la fortune de chacun, sauvera la patrie ! »

Un ouvrier écrivait à un journal : « Le Gouverne- » ment provisoire de la République ayant fait connaî- » tre, par un rapport du ministre des finances, le triste » état dans lequel le gouvernement qui vient de tom- » ber a laissé la France, je viens vous prier de faire » savoir que je tiens à la disposition du Gouverne- » ment une somme de 400 francs que j'ai à la Caisse » d'épargne. »

Une autre lettre, sublime d'abnégation, s'adressait au ministre : « Vous allez avoir besoin d'argent. Per- » mettez à un pauvre ouvrier qui, comme le dit Lamar- » tine, est dévoué à la République, tête, cœur et poi- » trine, de pouvoir ajouter le mot *et biens*. J'ai pour » toute fortune 500 francs à la Caisse d'épargne. Soyez » assez bon pour m'inscrire le premier pour une somme » de 400 francs, que je tiens à votre disposition trois » jours après votre demande. Que la patrie me par- » donne si je garde 100 francs pour mes besoins, mais » depuis six mois je suis sans travail. »

Ce fut là le début d'une contribution volontaire à qui nous donnerons plus loin sa large part dans l'histoire, comme symptôme, comme exemple, et qui fut féconde en traits de grandeur et de désintéressement.

XLI

Mais les hommes de bonne volonté devaient-ils seuls

payer pour tous, quand le salut de tous était en jeu? La justice permettait-elle d'admettre cet impôt unique du dévouement? Et devant de telles manifestations de l'opinion publique, le Gouvernement provisoire pouvait-il hésiter?

Non-seulement le patriotisme le pressait, l'implorait, mais les principes vrais de l'économie politique et les antécédents l'autorisaient. « La terre, » lui disait-on, « doit être ménagée dans les temps calmes, afin de pouvoir suffire aux besoins impérieux des grandes crises. Tous les gouvernements y ont recouru dans des circonstances plus ou moins graves que celle où l'on se trouve. Sans remonter plus haut que 1813, Napoléon, pour subvenir aux préparatifs de la guerre, n'a-t-il pas ajouté 100 centimes aux contributions des patentes, des portes et fenêtres, et 30 centimes aux contributions foncière, personnelle et mobilière?

» En 1814, n'imposait-il pas encore 50 centimes à la contribution foncière, 100 centimes à la contribution personnelle et mobilière, 100 centimes sur les portes et fenêtres?

» Louis XVIII, en 1815, frappait les départements d'une contribution de guerre de 100 millions.

» En 1816, il continuait la contribution extraordinaire de 100 centimes, décrétée en 1814 par Napoléon; et, la paix venue, la tranquillité rétablie, cette contribution se perpétuait, en tout ou en partie, pendant toute la durée de la Restauration, sous le nom de *centimes additionnels sans affectation spéciale*.

» Louis-Philippe, en 1830, arrivait au milieu de circonstances incomparablement favorables. La Restauration ne lui laissait pas les finances en déroute; le crédit privé n'était pas anéanti. Que faisait-il cependant? Loin d'alléger cette charge de l'Empire, il élevait le chiffre des centimes additionnels de 10 à 17; puis il ajoutait 30 centimes extraordinaires au budget de 1831; enfin il prolongeait ce chapitre des *centimes additionnels sans affectation spéciale* jusqu'en 1848, époque à laquelle il le portait à 18 centimes. »

XLII

Les précédents, la nécessité, l'évidence, la justice, l'esprit public, le salut de la France, avaient parlé. — Le ministre des finances déclara au Conseil que, pour suppléer à l'impôt sur le revenu, qui ne pouvait être instantanément appliqué, il n'y avait plus qu'à réclamer une ressource extraordinaire sur les quatre contributions directes.

La proposition fut admise en principe, sans contestation et à l'unanimité.

Le gouvernement eût désiré ne frapper que le principal et non les centimes additionnels; mais, là encore, la confection de nouveaux rôles eût ajourné la recette à deux mois.

La quotité fut ensuite débattue : 2 fr., 1 fr. 50, furent proposés et rejetés. La majorité s'arrêta au chiffre

de 1 franc. Le ministre des finances objecta qu'ayant lieu de compter sur le concours ultérieur de la Banque, il croyait ne devoir demander au pays que le sacrifice rigoureusement indispensable, et que 45 centimes suffiraient aux besoins actuellement constatés ou prévus. Ce chiffre fut adopté.

M. Ledru-Rollin réclama le bénéfice d'exemption pour les petites cotes. Le ministre fit observer qu'il acceptait le principe, mais que ce terme de *petites cotes* était trop vague; que la limite serait nécessairement arbitraire et vexatoire; que de très-petites cotes et en grand nombre appartenaient souvent à des propriétaires très-riches; qu'ainsi la proposition manquerait, en beaucoup de cas, le but de son auteur; qu'enfin, pour obtenir le résultat désiré, il fallait ou dresser la liste des riches, ou s'adresser à tous les contribuables, et dégrever ensuite ceux qui seraient notoirement dans l'impossibilité de payer. Dresser la liste des riches, c'était retomber dans tous les retards qui avaient fait ajourner l'impôt sur le revenu. Le dégrèvement individuel des malaisés était expéditif, facile, sûr, juste, et non vexatoire.

Ces observations furent approuvées et validées.

XLIII

L'impôt de 45 centimes décrété à l'unanimité, le ministre fit donner (18 mars) aux commissaires du

gouvernement des instructions conformes : « L'intention du Gouvernement provisoire étant que la contribution extraordinaire n'ait rien de trop rigoureux, » les contribuables qui seraient notoirement hors d'état » de la supporter pourront en être dégrevés dans une » équitable mesure. A cet effet, le maire, assisté du » percepteur et d'un ou plusieurs répartiteurs, dressera, dans la forme des états irrecouvrables, un état » nominatif des contribuables à qui, en tenant un juste » compte de leur position et des impérieuses nécessités » du Trésor, il serait possible de faire remise d'une » partie ou de la totalité de la contribution extraordinaire. »

Ces instructions n'ayant pas été suffisamment répandues ou comprises, le Gouvernement provisoire les transforma, le 5 avril, en un décret complémentaire du premier; et, afin que chacun connût bien son droit et la pensée du Gouvernement, le ministre de l'intérieur fut chargé de faire publier ce second décret à son de trompe dans toutes les communes de la République.

Le 25 avril, le ministre des finances renouvela les mêmes prescriptions dans une circulaire impérative. — Il consacrait à ce dégrèvement 30 millions, sur les 192 millions que devait produire l'impôt.

XLIV

Des 162 millions restants, le Gouvernement provi-

soire accorda au ministre des finances une somme de 60 millions, affectée à la subvention des Comptoirs d'escompte. Toutes les sommes disponibles sur les 45 centimes furent mises immédiatement à la disposition de ces établissements, afin de stimuler le zèle des fondateurs et des souscripteurs. Paris, Lyon, Marseille, Rouen, le Havre, Nantes, Angers, Lille, Poitiers, Saint-Quentin, Mulhouse, Louviers, Elbeuf, Bayonne et cinquante autres villes, reçurent ainsi le vivifiant secours d'un crédit qu'elles n'espéraient plus.

Rendre la vie aux villes, c'était aussi sauver les campagnes, qui vendent leurs produits aux villes; et d'ailleurs les 45 centimes ne les rachetaient-ils pas du papier-monnaie, qui les eût bouleversées et ruinées pour longues années?

XLV

L'impôt des 45 centimes était donc une mesure de salut, non de fiscalité. C'était la vraie solution, simple, sensée, légère au travailleur et au pauvre.

Aussi, au début, les bons citoyens s'empressèrent d'apporter au Trésor leur part contributive; les recettes sur l'impôt direct ordinaire et extraordinaire rentrèrent avec facilité; la majorité de la presse approuva, engagea les citoyens à faire leurs versements, élevant le bon vouloir à la hauteur d'une vertu publique.

Les Débats (18 mars) disaient : « ..... Ces deux me-

» sures (l'impôt des 45 centimes et l'ajournement des » bons du Trésor) ont pour excuse la nécessité, qu'il » est impossible de ne pas reconnaître. De tous les » expédients qu'il était possible d'imaginer en l'ab- » sence du crédit public, c'est encore ce qu'il y a de » moins regrettable. La propriété foncière est malheu- » reusement habituée à ce qu'on lui demande des sacri- » fices extraordinaires dans les temps difficiles. C'est » ainsi qu'à la fin de l'Empire les impôts directs furent » augmentés. Pareille chose eut lieu en 1831..... Cha- » cun doit, sans murmurer, supporter un surcroît de » charges et accepter même des embarras..... »

Le Constitutionnel (20 mars) : « On ne saurait le » nier, les décrets relatifs à la Banque de France, aux » bons du Trésor, à l'impôt supplémentaire, ont ob- » tenu l'approbation générale de tous les financiers, » même de ceux que l'une et l'autre de ces mesures » atteint le plus dans leurs intérêts..... » Il ajoutait, le 21 mars : « Après les mesures énergiques prises par le » Gouvernement provisoire, les finances de l'État peu- » vent être considérées dorénavant comme hors de » danger..... De grandes mesures ont été prises pour » venir en aide à l'industrie et au commerce..... »

XLVI

En résumé, après un fidèle exposé des finances, et en quelques jours, le Gouvernement, par des moyens

hardis, mais indispensables, avait dégagé la situation, repoussé les projets funestes ou insensés, créé de nouvelles institutions de crédit, sauvé la Banque de France et les banques départementales, secouru le commerce, l'industrie et l'agriculture, rétabli la circulation, fourni le salaire aux Ateliers nationaux, subventionné les grands travaux publics, satisfait aux fournisseurs créanciers de l'État qui employaient et faisaient vivre des milliers d'ouvriers, rendu aux villes et aux communes ces sommes dont elles avaient un besoin urgent, remboursé aux receveurs généraux une partie de leurs avances applicable aux remboursements, ouvert les crédits nécessaires à la réorganisation de l'armée et de la marine, soldé les intérêts dus par l'État, assuré tous les services publics, arraché la France à la ruine et au déshonneur de la banqueroute.

Certes, tout le mal n'était pas détruit; la crise pouvait durer, s'étendre encore, mais les mesures étaient prises pour la dominer.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Conséquences fatales des journées des 16 et 17 mars. — Protestations et pétitions contre l'ajournement des élections de l'Assemblée nationale : le cinquième arrondissement de Paris, les ouvriers, *l'Atelier, le National, la Réforme, le Peuple constituant.*— Les Commissaires du gouvernement signalent les dangers de cet ajournement. — Réunion du Conseil : M. Ledru-Rollin communique la correspondance des Commissaires; il prend parti contre l'ajournement; mais le temps fait défaut; les élections sont remises au 23 avril et la réunion de l'Assemblée constituante au 4 mai. — Proclamation au peuple français. — Facilité pour le Gouvernement provisoire de prolonger la dictature; moyens. — Impressions produites par la prorogation des élections : conservateurs, *les Débats*, *l'Assemblée nationale*, *le Constitutionnel*, *l'Union*, *l'Univers religieux;* républicains; socialistes. —Dangers et épreuves à subir. — Les fauteurs du 17 mars concentrent leurs projets et leurs forces. — Réunion des clubs: formation d'un club des clubs et d'un comité central des clubs; programme; appel à tous les clubs; but public; but secret; menées à Paris et dans les départements. —La Commune de Paris, centre d'action : ses bureaux, ses rapports avec la préfecture de police; sa garde; ses armes. —Les ouvriers délégués du Luxembourg : le succès du 17 mars les enivre; leurs prétentions; leur plan; leur proclamation; leur règlement; leurs instructions électorales; leur union avec le club des clubs et la préfecture de police. —Garde nationale mobile: sa composition primitive; son épuration; soins de son commandant, le général Duvivier; esprit révolutionnaire; lutte du général; formation du club de la garde nationale mobile; ses discussions; ses rapports avec le club des clubs.—*Société des Droits de l'homme :* son but est le combat; son règlement; ses préparatifs; ses relations avec la préfecture de police; son socialisme. — M. Cabet : surexcitation de son amour-propre et de ses prétentions; violence du *Populaire*. — M. Raspail : *le club des Amis du peuple;* hostilité contre le Gouvernement provisoire. — *Société républicaine centrale :* sa constitution isolée; ses séances; ses principes; M. Blanqui, président : son caractère; ses vues et ses complots; révélations de *la Revue rétrospective*. — Résumé des forces révolutionnaires extrêmes. — Péril du Gouvernement provisoire.

I

Les journées des 16 et 17 mars devaient exercer sur les destinées de la République une influence dont on

verra les effets se développer sans cesse et donner aux événements une physionomie nouvelle. Les élections, la presse, les partis, les clubs, les ouvriers, la bourgeoisie, l'industrie, le commerce, la Bourse, la Banque, les départements, le Gouvernement en subiront des atteintes profondes et fatales.

Les élections, loin d'être faites sous l'inspiration conciliatrice et républicaine des premiers jours, deviendront un sujet de séparation, de discorde et de luttes. La polémique des journaux, adoucie par la grandeur et l'éclat de la révolution, aura des accents plus ardents : les écrivains progressistes se lanceront dans une voie plus exclusive; les rédacteurs des anciennes feuilles monarchistes s'engageront, à mots couverts, dans la réaction. Les clubs, les chefs socialistes, surtout ceux qui ont rêvé un renversement, nourrissant, malgré leur insuccès, l'espoir d'une tentative plus heureuse, fomenteront des journées qui répondent mieux à leurs desseins. Forts de leur nombre et de leur puissance, croyant qu'ils n'ont qu'à déployer au vent leurs bannières et à marcher cent cinquante mille sur l'Hôtel de ville pour devenir les maîtres de la France, les ouvriers, par une pente bien naturelle au cœur humain, exagéreront ce qui leur est dû, élèveront leurs prétentions et leurs exigences au delà du possible, réclameront de plus forts salaires et moins de travail, prolongeront les grèves et se soulèveront au moindre souffle. La bourgeoisie, affaiblie par une démonstration futile et avortée, indécise, cherchera sa

place pour équilibrer les aristocraties de naissance et de fortune et la démocratie du travail et de la pauvreté. L'ordre se troublant de plus en plus, l'agitation révolutionnaire s'étendant, l'industrie, inquiète et souffrante malgré les secours du gouvernement, restera inactive devant l'inactivité de la demande; le commerce sera réduit à la stagnation dans des boutiques et des magasins déserts. La Bourse n'offrira aux capitaux que des réalisations ruineuses. La Banque sera assiégée de demandes de remboursements. Les départements, recevant le contre-coup de Paris, s'interrogeront anxieusement sur des faits qu'ils interpréteront sans les connaître, et ils se tiendront sur la réserve et la défiance. Le Gouvernement enfin, placé entre les journées passées et les journées futures, verra ses efforts s'amortir, les divisions apparaître, les obstacles s'accroître, ses mesures financières comprimées dans leur essor.

Voilà l'horizon que les démonstrations des 16 et 17 mars faisaient entrevoir aux hommes les plus sensés et les plus calmes, au milieu des bouillonnements des idées et du choc des événements.

II

Tout d'abord l'opinion publique réagit contre cette réclamation d'ajournement des élections de l'Assemblée nationale. Les protestations, les pétitions contraires

affluèrent de toute la France. Le maintien du jour fixé (9 avril) fut vivement sollicité. De nombreux ouvriers, qui avaient assisté à la manifestation, venaient désavouer ceux qui, sans leur autorisation, avaient parlé pour eux.

« En ajournant les élections », disaient les uns, « on investirait le Gouvernement provisoire d'une dictature qu'il repousse de toute l'énergie de son patriotisme, et que ne justifient pas les circonstances. On paraîtrait se défier de la France. On aurait l'air de dire à l'Europe que la révolution de Février, au lieu d'être l'explosion de l'indignation légitime du peuple, n'a été qu'une surprise. Ce serait calomnier et abaisser la République. Ce serait aussi alarmer les départements, à qui l'on donnerait le droit de croire que deux cent mille hommes, grâce à la position de Paris, veulent retenir pour eux seuls le gouvernement.

» Après la révolution, l'organisation. La République doit être constituée pour le dedans et le dehors. Politique, finances, crédit, travail, tout est ébranlé et demande à reprendre promptement une nouvelle et ferme assiette. L'Assemblée nationale peut seule représenter, pour cette œuvre immense, ce qui existe en France d'expérience et de vigueur. Elle seule peut créer un monde nouveau.

» Le provisoire, quand il se prolonge, même aux mains d'hommes intelligents et de cœur, est inévitablement le désordre. Que le peuple y prenne garde! le provisoire ne fait ni ses affaires ni celles du gouverne-

ment, car il mène droit à l'anarchie, et de l'anarchie au despotisme.

» La France compte avec anxiété les jours qui la séparent des élections. Chacun a hâte d'arriver au port, et quand nous y touchons, il y aurait crime ou folie à nous lancer une fois encore vers la région des tempêtes. »

Le Gouvernement provisoire recevait des adresses semblables à celle-ci : « Les citoyens du 5e arrondis-
» sement... vous demandent le maintien des élections
» au 9 avril... au nom de la République, au nom du
» travail populaire, de l'industrie et du commerce. —
» La France s'est sentie républicaine le jour où, par
» la proclamation de la République, il n'y a eu pour la
» France, hors la République, que l'anarchie et la
» guerre civile. Ne laissez pas, par le maintien du pro-
» visoire, naître l'incertitude dans les esprits, le dé-
» couragement dans les cœurs, et l'espoir chez les par-
» tisans du passé. Nous avons toute confiance dans
» votre patriotisme, dans votre sagesse. Vous ne vou-
» drez pas retarder, nous en sommes convaincus, l'af-
» fermissement de la République et la création définitive
» des institutions démocratiques que le peuple attend
» avec impatience de l'Assemblée nationale. »

Les ouvriers qui se groupaient autour du journal l'*Atelier* répondaient à une demande d'adhésion que lui avait adressée le club présidé par M. Blanqui : « Con-
» sidérant qu'au lendemain d'une révolution et sous
» l'influence des sentiments républicains ardents et

» vivaces, on a tout à espérer des choix inspirés par
» de tels sentiments et beaucoup à craindre des intri-
» gues qu'un retard ferait naître, — la Société répu-
» blicaine et patriotique de l'*Atelier* repousse, à l'una-
» nimité, l'ajournement indéfini des élections. »

Le National tenait le même langage. *La Réforme*, qui avant le 17 mars eût pu éclairer ses amis, se rangeait un peu tardivement à cette opinion. *Le Peuple constituant*, fondé par Lamennais, émettait les mêmes pensées. Parmi ceux-là mêmes qui avaient le plus chaleureusement sollicité l'éloignement des élections, beaucoup commençaient à regretter que cette question eût été soulevée.

III

Ainsi, presque tous repoussaient l'ajournement : ceux qui subissaient la République, parce qu'ils désiraient la cessation de la dictature et du provisoire; ceux qui l'acceptaient, parce qu'ils aspiraient à la prompte et définitive réalisation des institutions démocratiques; ses partisans les plus dévoués, parce qu'ils prévoyaient que chaque jour de retard, éloignant le premier enthousiasme de la révolution, réduirait le nombre des républicains dans l'Assemblée nationale, rendrait plus difficile la fondation et l'organisation de la République, et plus périlleuse la situation de cette Assemblée au milieu du peuple de Paris.

Ceux-là seuls qui tramaient dans l'ombre un audacieux coup de main pour s'emparer de la dictature, persistaient dans le désir de prolonger un état de choses qui laissait la porte ouverte à leurs témérités.

IV

Les Commissaires du gouvernement, consultés par le ministre de l'intérieur sur la prorogation des élections, ne firent pas attendre leurs réponses. A l'exception de trois ou quatre, ces réponses étaient identiques : « L'élan spontané des premiers jours s'affaiblissait. Le concours empressé de ceux que la nécessité ou la crainte poussait autour d'eux, disparaissait avec la nécessité et la crainte. La Révolution avait respecté tout, n'avait proscrit personne; elle avait aboli l'échafaud! L'heure de la peur était passée. Ce n'était plus l'offre des dévouements absolus, des biens, de tous les sacrifices. Revenus d'une première alerte, beaucoup commençaient à réagir contre leur propre effroi; ils se demandaient si la République avait été faite au profit d'un parti de quelques hommes, ou bien au profit de tous; s'ils ne devaient pas user de leurs droits de citoyens comme bon leur semblait; s'il ne leur était pas loisible de se mêler aux affaires publiques, et de prendre leur large part de souveraineté là où le peuple était souverain. Dans de telles dispositions, la circulaire de M. Ledru-Rollin, saisie avec avidité comme motif de

transition, devenait une occasion de séparation. Les hommes importants des anciens partis échangeaient un mot d'ordre, et songeaient à leurs candidatures. Le temps seul leur manquait pour agir. »

Ce mouvement était si nettement dessiné, que les Commissaires ne mirent aucune hésitation à le décrire. Ils firent connaître au ministre les démarches commencées pour éveiller la défiance, effrayer les timides, capter les indécis, provoquer les hostiles, et retirer aux républicains les suffrages qui leur avaient été primitivement offerts. Ils signalèrent le danger d'un retard qui enlèverait à l'Assemblée constituante l'homogénéité essentielle. Ils représentèrent comme une erreur funeste cet espoir qu'une éducation faite après coup serait plus favorable à la République que l'inspiration du premier moment. Ils démontrèrent l'urgence de promptes élections. Ils insistèrent pour que le jour fixé fût maintenu.

V

Le ministre de l'intérieur vint le 26 mars, jour désigné pour son rapport, communiquer au Conseil le résumé de cette correspondance des Commissaires. Il avoua sincèrement que ceux qui avaient réclamé l'ajournement s'étaient trompés, et que lui-même, enclin d'abord à cette idée, était désormais éclairé sur la question.

A l'exception de MM. Louis Blanc et Albert, retenus

au Luxembourg, qui conseillaient la dictature pour une année, mais qui avaient promis leur adhésion au vœu de la majorité, tous les membres du Conseil étaient présents. On était d'accord; il n'y eut pas de discussion.

Une seule objection mit en doute la suffisance du délai. M. Ledru-Rollin répondit que les élections de la garde nationale commençant le 5 et devant durer une semaine, il y aurait là un obstacle réel pour Paris : « il craignait, pour les départements, que les instructions adressées aux maires ne fussent pas parvenues assez à temps pour être comprises et appliquées sur-le-champ, et que le suffrage universel, pratiqué pour la première fois, ne jetât les fonctionnaires dans les lenteurs et les embarras de l'inconnu; il ne pourrait dès lors garantir l'inscription de tous les électeurs. Quelques jours supplémentaires permettraient plus d'exactitude dans l'exécution des décrets et plus de régularité dans les votes, sans nuire au résultat général. »

Ces observations étaient concluantes : la volonté de maintenir le jour fixé dut céder. On proposa le dimanche suivant (l'on voulait, à l'unanimité, que le vote eût lieu un jour férié). Une seule semaine paraissant insuffisante, M. Crémieux demanda la remise au dimanche 23 avril. Quelqu'un fit observer que c'était le jour de Pâques. « Jour de régénération sociale! » répliqua un autre membre du Conseil. Et le 23 avril fut adopté. Le 4 mai fut fixé pour la réunion de l'Assemblée.

VI

Une proclamation au peuple français précéda le décret. Après avoir constaté la presque unanimité des réponses des Commissaires, l'accord des pétitions et le sentiment qui dominait la grande majorité de la population parisienne, elle disait : « Le Gouvernement pro-
» visoire se croirait coupable s'il gardait dans ses
» mains, sans la plus impérieuse nécessité, le pouvoir
» exceptionnel et temporaire que cette nécessité même
» a fait légitime...... C'est à vous, citoyens, d'achever
» l'œuvre généreuse que vous avez entreprise......
» Grâce à votre concours, le Gouvernement provisoire
» a pu porter jusqu'à ce jour le fardeau des affaires
» publiques. Il ne veut pas, il ne pourrait pas retarder
» d'une heure le moment où il déposera le pouvoir
» dans les mains de l'autorité souveraine, seule ca-
» pable de répondre à tous les vœux de la France,
» seule assez forte pour diriger les destinées de la Ré-
» publique dans ces voies où l'impulsion magnanime
» du peuple les a lancées. — Ne perdez donc pas de
» temps, citoyens, pour discuter les idées et les
» hommes : que ceux-ci soient par leurs principes, par
» leur vertu, par leurs lumières, par leur pureté, par
» leur amour de la patrie, *les vrais représentants du*
» *peuple*, et l'Europe saluera l'assemblée nouvelle avec
» le même enthousiasme qui accueille partout la révo-

» lution que le peuple a faite, et qui engendre la plus
» puissante des propagandes : celle qui est inspirée
» par l'admiration. »

VII

Asservi par l'inexorable loi du temps, contraint de refuser satisfaction à son impatient désir d'abdiquer l'autorité, le Gouvernement provisoire avait, du moins, posé de nouvelles limites à sa dictature.

Ce spectacle d'un pouvoir armé de toutes les forces vives d'une nation, qui n'aspire qu'à se dépouiller de sa puissance après le devoir accompli, n'est pas chose si commune qu'il ne soit pas permis de s'y arrêter un moment et d'exposer quelques considérations nouvelles.

Il n'est pas douteux qu'après les journées des 16 et 17 mars le Gouvernement provisoire pouvait prolonger la dictature, en saisissant l'occasion qu'il n'avait ni provoquée, ni sollicitée. La crainte de passer sous le joug communiste eût rassemblé autour de lui tous ceux qui redoutaient un naufrage général. Unique garantie de l'ordre contre l'anarchie, pour ceux qui possédaient, il eût été soutenu par eux comme une nécessité. Les plus pauvres eussent été faciles à séduire par des secours habilement distribués, les ouvriers par de grands travaux publics, les gens de campagne par l'abandon de quelques taxes. La part faite à tous, il eût été aisé

de battre monnaie avec les biens de l'État, des hospices, des communes et de la famille royale. On pouvait se rallier les banquiers, les hommes d'affaires, les spéculateurs, les agioteurs même, par des bénéfices sur des entreprises, par des rachats et des reventes de chemins de fer, par des ventes de canaux, par des monopoles, par des concessions de toutes sortes; les commerçants et les industriels, par des primes à la sortie; les propriétaires, par la faculté de se libérer de leurs hypothèques avec du papier créé sur leurs propriétés et reconnu par l'État; certaines individualités, par des positions élevées et fortement rétribuées; les chefs des clubs, par des missions ou des emplois pourvus de larges indemnités. On pouvait capter les soldats par des augmentations de solde, les officiers par des grades, les généraux par des commandements. On pouvait s'emparer du clergé, disposé à se laisser faire, par une protection efficace, par des prévenances et des faveurs. Au besoin, si quelques rebelles à la servitude eussent tenté de s'affranchir, on eût déporté les uns, exilé les autres, rempli les prisons, et maîtrisé le reste avec une forte police et l'armée.

Cette domination, combien eût-elle duré? combien de jours ces proconsuls eussent-ils fait vivre une telle république? Un pouvoir qui se joue des hommes et des choses, qui ne respecte ni foi ni loi, qui n'a nul souci des moyens, ne peut-il pas se traîner ainsi plusieurs années? Parvenir au premier rang — effet du hasard, œuvre de la Providence ou usurpation criminelle — est

un fait rare et difficile. Mais lorsqu'on tient en main la dictature et qu'à tout prix on la veut conserver, on ne peut la perdre que par une révolution; et les révolutions exigent l'espace, le temps et certaines conditions de moralité et d'énergie.

VIII

La déclaration noble et précise du Gouvernement provisoire, loin de concilier les sympathies ou l'approbation du parti conservateur, ne souleva que ses critiques. A ce gouvernement d'ambition si désintéressée, il marchanda les quinze jours de ce délai indispensable, qui devait être si favorable aux candidatures secrètement hostiles à la République.

La France monarchiste garda le silence sur le fond de l'acte pour se livrer à des réflexions acerbes sur le point secondaire. *Les Débats* seuls reconnurent, avec convenance, que le délai était aussi court que possible; mais ils regrettaient « que le Gouvernement ait donné » une sorte de caractère officiel à d'injustes défiances » en paraissant redouter des intrigues et des tentatives » insensées qui seraient dirigées contre la République ». *L'Assemblée nationale* déclarait « éprouver un sentiment » pénible à la lecture des considérants de ce nouvel » abus de pouvoir. » ..... Le jour de Pâques était malheureusement choisi, et elle demandait qu'au moins ces quinze jours fussent employés à rétablir dans Paris

l'ordre et l'autorité. *Le Constitutionnel* disait : « Le nou-
» veau délai de quinze jours donné au provisoire, à l'arbitraire local, aux chances du hasard si redoutables lorsque le pouvoir est faible, a causé dans Paris une inquiétude presque universelle. » *L'Union* affirmait « qu'un tel ajournement était affligeant au plus haut degré, mais qu'on ne pouvait vouloir que le possible. » *L'Univers religieux* témoignait son extrême surprise; il voyait « le secret de cette nécessité de délai dans la circulaire de M. Ledru-Rollin. On prenait du temps pour se préparer de bons choix. C'était une ruse jointe à l'intimidation. En fixant le jour de Pâques on comptait sur l'absence d'un grand nombre d'électeurs. Erreur! les devoirs envers Dieu ne nuiraient pas aux devoirs envers la France. »

De tels commentaires adressés à des hommes qui se démettaient de l'autorité dictatoriale, étaient bien la justification de ceux qui voulaient la leur imposer.

Les journaux républicains ne virent dans ce retard qu'une insurmontable nécessité, et approuvèrent le décret.

Quelques feuilles socialistes persistèrent à soutenir l'utilité de l'ajournement des élections, convaincues qu'il n'était possible qu'à la dictature de sauver la Révolution.

Le choix du jour de Pâques, que les journaux catholiques et légitimistes imputaient à perfidie, fut, avec juste raison, tenu pour malheureux par les républicains de l'Ouest et du Midi. Ce jour leur paraissait prêter au

clergé une trop grande influence sur les fidèles tout pénétrés des exhortations de la Semaine sainte.

IX

Ce délai de quinze jours, court en apparence, était long en réalité. Court, à ne considérer que l'importance et la nouveauté de l'acte de souveraineté qui allait s'accomplir, il était long pour l'urgence des conjonctures.

C'était prolonger et accroître encore la fièvre qui dévorait le cœur de la France. En effet, si aux temps réguliers les élections occasionnent la suspension des affaires et la recrudescence de la vie politique, ne devaient-elles pas féconder jusqu'au dernier germe d'agitation dans un milieu révolutionnaire où elles se compliquaient des élections de la garde nationale, où se débattait l'organisation constitutive du pays, où le peuple entier était armé ?

Mais de cette fièvre, de cette ardeur, du feu des passions, du frissonnement convulsif des idées, de cette lutte acharnée des partis, de cette soif insatiable de théories nouvelles, de cette émanation incessante de systèmes improvisés, de cette ébullition d'une nation en travail, s'il surgit plus tard une société plus active, plus forte, plus grande, plus énergique, ayant puisé dans ses douleurs, dans ses souffrances, une séve plus régénératrice ; si de toutes ces crises, de tous ces pé-

rils, sortent plus de sentiments moraux, plus de richesses matérielles, plus de bien-être; si une époque critique enfante une époque organisatrice; si de la destruction des vieux éléments d'un peuple usé naît un peuple rajeuni; si enfin, tirée du chaos, apparaît et brille la création : il n'en est pas moins vrai que dans le temps où s'opère cette sublime et utile métamorphose, l'humanité subit tous les désespoirs, toutes les tortures, toutes les convulsions de la mort avant la résurrection. Telle était la déplorable transition par laquelle devaient passer et s'accomplir les destinées de la France.

X

Immédiatement après les conciliabules où les chefs des clubs, les ouvriers du Luxembourg et les amis du délégué à la préfecture de police, avaient ourdi la tentative du 17 mars, d'autres réunions eurent lieu pour transformer leur organisation provisoire en une organisation définitive et permanente.

Appeler et mettre sur pied, à l'heure dite, une armée d'ouvriers, était une puissance trop grande pour ne pas exciter en ceux qui s'en étaient servis une fois le désir de la conserver. Aussi songèrent-ils à s'en assurer les moyens. Considérant tout d'abord l'affaiblissement de leurs forces si elles demeuraient éparpillées dans la multitude de leurs clubs et de leurs chefs, envisageant l'anéantissement de leur projet dans les mille

plans qui chaque jour s'entre-heurtaient, ils résolurent de donner à tout, hommes et idées, l'unité de l'impulsion et de la direction. Et, sans retard, ils se mirent à l'œuvre.

XI

Le Comité révolutionnaire, composé d'anciens détenus politiques et d'amis de M. Caussidière, qui se réunit chez M. Sobrier et dont *la Commune de Paris* est l'organe, prend l'initiative. Le soir même du 17 mars, il rédige, insère dans le numéro du lendemain et affiche sur les murs une proclamation qui convoque les adhérents pour le 18, dans une salle du passage Molière. « Tous nos efforts, » est-il dit, « doivent tendre à nommer représentants du peuple des républicains décidés » à faire triompher la cause de l'égalité. — Nous n'avons que le nom de République : il nous faut la chose. » — La réforme politique n'est que l'instrument de la » réforme sociale. — La République devra satisfaire les » travailleurs et abolir le prolétariat. »

Dans cette première réunion, l'on décide la formation d'un club des clubs et d'un comité central des clubs.

Le club a pour but de concentrer les efforts « de tous » ceux qui, durant le dernier règne, ont représenté, » dans la presse, dans les associations politiques d'abord publiques et plus tard secrètes, dans les con- » spirations et dans les mouvements insurrectionnels, » la grande tradition révolutionnaire, presque tous

» ceux que la Révolution a tirés des prisons de la mo-
» narchie et rappelés de leur exil ou de leur ban. »
Parmi eux sont des hommes de conviction ardente, mais dont l'honorabilité et la sincérité sont incontestées. Ce club est appelé le *Club de la Révolution;* M. Barbès en est acclamé le président; *la Commune de Paris* en est le journal.

La première séance a lieu le 21 mars. Un membre reçoit mission de développer les principes et les tendances du club. Il déclare vouloir prêter un concours loyal et vigoureux au Gouvernement provisoire de la République, mais non sans restriction : « Tous les
» hommes, pris individuellement, ne nous inspirent
» ni la même confiance ni la même sympathie; il en
» est que nous entourons plus que d'autres de nos af-
» fections révolutionnaires, parce qu'ils nous paraissent
» représenter plus complétement l'esprit de la Révolu-
» tion et ses tendances égalitaires; mais nous croyons
» devoir, quant à présent, les étayer collectivement de
» notre appui..... Nous défendrons les élus de l'insur-
» rection..... Nous les défendrons contre l'esprit de
» réaction d'une part, et de l'autre contre l'impru-
» dence et l'exagération de certaines impatiences, de
» certaines témérités. Nous défendrons surtout, dans le
» cas où l'accord viendrait à se rompre, ceux qui ont
» le mieux accusé et accentué le sentiment et la tradi-
» tion révolutionnaires qui vivent en nous..... Notre
» appui ne sera pas aveugle. Tant que la dictature
» marchera dans le mouvement que l'insurrection lui a

» imprimé, nous serons avec elle, nous serons pour » elle..... Mais nous la tiendrons à l'œil, si je puis » ainsi parler; et si l'Hôtel de ville violait les condi- » tions de son investiture, nous reprendrons aussitôt » l'allure que nous avons toujours gardée contre ceux » qui oublient leur devoir et la sainteté de leur mis- » sion. »

Ce programme, accueilli avec applaudissements, manifeste clairement les dispositions des fondateurs du club.

La constitution du club central de tous les clubs est également arrêtée, et tous les clubs de Paris et de la banlieue sont invités à envoyer des adhésions et des délégués. Le club de la Révolution donne l'exemple. Il transporte ensuite le lieu de ses réunions au Palais National, dans la galerie des batailles, et charge des délégués de se rendre auprès du ministre de l'intérieur afin de lui conseiller quelques modifications dans le personnel des Commissaires des départements, qui passent pour trop modérés.

XII

La formation du Comité directeur et central des clubs, poursuivie sans relâche, fut rapidement atteinte. Après huit jours de soins et de démarches, un dernier avis convoqua les affiliés et les affidés, le dimanche 26 mars, dans une salle du Palais National, pour procéder à une organisation définitive.

Le succès fut complet : soixante et onze clubs députèrent leurs délégués. A une seconde séance ce nombre se grossit encore ; il dépassa bientôt le chiffre cent. A M. Longepied, qui avait présidé les premières délibérations, succéda un bureau régulièrement élu le 2 avril, composé de MM. Hubert, président, Desplanques, vice-président, Gadon, Delaire, N. Lebon, Longepied, Sobrier, Cahaigne et Laugier.

La centralisation des clubs réalisée, le Comité formé, restait à indiquer un but ostensible, à marcher vers le but caché.

But avoué, les élections générales, accompagnées d'un programme, furent livrées aux discussions publiques. L'on adopta le mandat impératif ; l'on vota, à l'unanimité moins deux ou trois voix, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen rédigée par Maximilien Robespierre, déclaration qui fut répandue dans Paris à profusion.

Le but caché était de s'emparer de la Révolution, de la diriger, de la gouverner. Un comité secret, pris parmi les chefs de clubs les plus influents, se rassembla presque tous les jours. Donner le mot d'ordre, étendre ses menées, accumuler les moyens d'action, miner ce que l'on voulait détruire, exalter ce que l'on voulait élever, préparer l'ouragan populaire, fut l'œuvre à laquelle il se voua sans repos.

XIII

Tandis que le *Comité révolutionnaire*, afin de ne pas ralentir ses mouvements, refusait de se mettre en relation avec le *Comité central des élections générales*, formé par les républicains plus modérés, il resserrait ses rapports avec les ouvriers du Luxembourg, appelait à lui les délégués de la garde mobile, cherchait des adhérents dans l'armée, redoublait d'efforts pour faire élire officiers de la garde nationale sédentaire les membres du Club des clubs, s'appuyait sur M. Caussidière, et prenait *la Commune de Paris* comme point de réunion et centre d'action.

XIV

L'ambition grandissant et se trouvant à l'étroit dans la capitale, les chefs aspirèrent à absorber dans leur sphère les départements. Ils firent appel à tous les clubs des villes et des campagnes, en provoquèrent la création dans les localités qui en manquaient, suppliant avec instances les démocrates de faire une propagande active. « En beaucoup d'endroits, » dit *la Commune de Paris*, « la vie politique n'existe pas encore; le mou-
» vement intellectuel est presque nul, les préjugés go-
» thiques y conservent encore une certaine puissance,

» les idiomes du passé laissent subsister la nuit morale ; » il faut y répandre la lumière. » Enfin, avis était donné d'affilier les clubs ruraux aux clubs des villes, et ceux-ci au *Club central,* de manière à centupler par la concentration leurs forces et leur puissance.

En conséquence, des correspondances suivies furent établies avec les clubs les plus prononcés de Rouen, Lyon, Marseille, Nantes, Limoges, Tours. Et bientôt, les correspondances paraissant un moyen trop lent, on leur envoya des émissaires.

XV

La Commune de Paris avait ses bureaux rue de Rivoli, n° 16, dans un appartement loué, le 20 mars, par M. Sobrier, à la Liste civile.

Située à l'angle de la rue des Pyramides, en face des Tuileries, la maison acquit, par les événements qui s'y passèrent, une certaine célébrité. Du premier jour, rendez-vous général des hommes le plus lancés dans le mouvement, elle devint le foyer de toutes les trames. Un poste de vingt montagnards[1] revêtus de leur uniforme (blouse bleue, ceinture rouge) et montant faction à la porte, lui donnait un aspect étrange, et la fit regarder comme une succursale de la préfecture de police. Une espèce de sombre mystère l'enveloppa. Un vague effroi se propagea dans le voisinage, et redoubla lors-

[1] C'était le nom des soldats de M. Caussidière.

que le bruit courut qu'elle renfermait un dépôt d'armes et de munitions.

MM. Caussidière et Sobrier argüaient de la nécessité d'installer dans ce quartier un poste révolutionnaire, chargé de surveiller les complots de la réaction, qu'ils disaient avoir découverts dans la manifestation du 16 mars.

XVI

Les délégués du Luxembourg, émerveillés de leur influence sur leurs camarades dans la journée du 17 mars, attirés ainsi hors de leur mission, songèrent à user d'une organisation qu'ils avaient si victorieusement éprouvée. M. Louis Blanc lui-même, sentant dans ses mains une force colossale, se laissa éblouir par la possibilité de l'utiliser. Son langage se modifia. Si le membre du Gouvernement provisoire continua à préparer des décrets, le professeur à émettre des doctrines, l'homme politique, par une pente naturelle au cœur humain, éleva insensiblement ses vues plus haut. Les proportions grandissent. Ainsi, la *Commission de gouvernement du Luxembourg* devient « les *États généraux du peuple* »; les délégués des ouvriers deviennent les *vrais représentants* du peuple; le chef de secte se fait chef de parti, et le membre du gouvernement, présidant une commission, le *président de l'Assemblée du peuple*.

Le décret qui fixe le jour des élections ayant été pu-

blié le 27 mars, le lendemain les délégués sont convoqués. Ils ne s'occupent, dans cette séance, que de la politique à l'ordre du jour : l'organisation des ouvriers et les élections.

M. Louis Blanc expose un plan de campagne dont il garantit le succès :

« Le bureau des délégués choisira quatorze noms parmi les républicains qui ont fait leurs preuves, et vingt noms parmi les ouvriers. Il les soumettra à la réunion générale des délégués, qui éliminera ou admettra les candidats. La liste arrêtée sera imprimée et tirée à cent soixante mille exemplaires, remise à toutes les corporations, qui l'accepteront, la distribueront à tous les ouvriers, et la feront voter par le peuple entier de Paris. »

On demande à M. Louis Blanc de dresser lui-même cette liste. Il s'y refuse; mais il offre « de mettre par » écrit le plan qu'il vient de soumettre, de l'envoyer » au bureau et de le signer; car, bien convaincu qu'il » renferme le salut du peuple, il en accepte la respon- » sabilité »..... Il autorise les délégués à dire partout qu'il en est l'auteur.

Cependant M. Louis Blanc ne publia pas son discours. Il eût soulevé au sein du Conseil d'irritantes discussions; il eût été une cause sérieuse de division, et même de séparation. Le Gouvernement provisoire ne pouvait, sans abdiquer, accepter une aussi directe et personnelle intervention de l'un de ses membres dans les élections de Paris.

XVII

Dès lors, tendant à un double but, M. Louis Blanc et les délégués formèrent, à côté du bureau de la commission, un comité central à qui ressortissait la politique active.

Bientôt on put lire sur les murs de Paris une proclamation des délégués (ouvriers) du Luxembourg à leurs commettants, le règlement constitutif du *Comité central des ouvriers du département de la Seine*, et les instructions relatives à la liste des candidats à l'Assemblée nationale. — Voici la proclamation :

« Citoyens,

» La jouissance des libertés attribuées exclusivement » à la bourgeoisie sous le régime déchu nous avait » permis à peine d'ébaucher dans l'ombre quelques » essais d'organisation. La Révolution nous a pris au » dépourvu.....

» Vos délégués envoyés par vous pour traiter au » Luxembourg, de concert avec le gouvernement, » l'importante question de l'organisation du travail, se » sont réunis en assemblée extraordinaire pour aviser » aux moyens de constituer un comité dirigeant, et de » donner une centralisation à toutes les forces populaires » livrées jusqu'à ce jour à l'isolement.

» La bourgeoisie qui jouit, depuis cinquante ans, du

» monopole de la presse et de la tribune, du droit ex-
» clusif de réunion et d'association, quoique faible au-
» jourd'hui, pourrait néanmoins parvenir à nous do-
» miner en agissant d'ensemble et en concentrant ses
» votes sur quelques noms, au jour des élections géné-
» rales.

» Nous aimons à croire que la réaction renonce à
» tout projet liberticide; mais le plus sûr moyen de
» déjouer ses complots et d'assurer le triomphe de la
» Révolution, c'est de nous donner d'urgence une
» *organisation unitaire.* »

Nous donnons ces curieux documents parce qu'ils sont la peinture fidèle de l'époque. On trouve dans cette proclamation un langage différent de celui qui se faisait entendre au Luxembourg avant le 17 mars. L'union, la conciliation entre patrons et ouvriers étaient alors enseignées; désormais c'est la séparation entre la bourgeoisie et les travailleurs.

Le règlement invitait à nommer leurs délégués les professions qui n'en avaient pas encore, fixait le nombre de ces délégués à trois par industrie, engageait chaque corps d'état à former un comité particulier en communication permanente avec le comité central. — Le comité central avait pour mission de veiller au maintien de la République populaire, en donnant une centralisation et une direction unique aux ouvriers; d'assurer le triomphe de la démocratie aux prochaines élections......; de préparer l'organisation

du travail, notamment par l'étude des procédés techniques de chaque profession, et par une classification des industries indispensables les unes aux autres pour la confection complète d'un produit. — Le comité devait adresser des circulaires aux ouvriers des départements pour solliciter des organisations semblables.

Ici encore le but est l'unité des forces populaires révolutionnaires. Le comité des ouvriers se met en rapports suivis avec le Club des clubs et avec la préfecture de police. M. Albert, lié avec M. Caussidière par les nœuds du passé, marche avec lui au rang où le hasard des révolutions les a élevés.

XVIII

La garde mobile, provisoirement casernée à l'École militaire, sous le commandement du général Duvivier, présentait, à son origine, le spectacle le plus étrange. C'était un mélange imprévu d'ouvriers jeunes, honnêtes, capables, entraînés par l'ardeur de l'âge et le dévouement au pays, et de gens sans aveu, rôdeurs de barrières, alléchés par la solde de 1 fr. 50 c. et par un refuge assuré ; les uns et les autres vêtus de leurs costumes, blouses, vestes, haillons, ne se connaissant pas, sans frein, sans règle, sans officiers (ils étaient appelés à les élire); foule volcanisée, prête à tout embrasement.

Peu à peu la main vigoureuse du général en avait

épuré les rangs, discipliné la masse. D'eux-mêmes, les ouvriers avaient expulsé les indignes. La classification se faisait. Les bataillons, les compagnies se délimitaient et prenaient possession des diverses casernes de Paris. Les élections avaient lieu avec soin, avec ordre. A côté d'ouvriers et de commis, des fils de famille, des militaires autorisés par décret du Gouvernement provisoire, briguaient les suffrages de leurs camarades, pour obtenir l'épaulette d'argent. Le général, installé (5 mars) au Palais-Royal, prélevait sur un premier crédit de 1 500 000 fr., les frais d'habillement et d'équipement, poussait énergiquement l'instruction militaire, et, après quelques semaines d'exercice, voyait avec une vive satisfaction ces enfants de Paris, nés soldats, manœuvrer comme de vieilles troupes.

Mais l'élément de la garde mobile était essentiellement révolutionnaire. Sortie des barricades, elle portait l'empreinte de son origine; elle avait l'intrépidité, mais aussi la turbulence et la mobilité du peuple. Indifférente au courant dans cet océan de passions, elle était prédisposée à toutes les impulsions, à toutes les désertions. Non encore revêtue de l'uniforme, elle n'avait pas l'esprit de corps qui maîtrise le soldat; elle n'avait pas davantage l'habitude qui enchaîne la volonté individuelle à une volonté supérieure. Elle vivait encore de la vie de tous, de la vie du moment, de cette vie fiévreuse, délirante, qui convulsionnait les esprits et bouleversait les têtes. Aussi subissait-elle, tour à tour et sans résistance, les impressions que l'habileté des

chefs de clubs tentait de produire sur elle, et celle que son général leur opposait dans des exhortations réitérées. Les 9e, 10e, 11e et 19e bataillons, casernés à l'École militaire, étaient plus que les autres en proie à une surexcitation incessante. « Jeunes volontaires, » leur disait le général (ordre du jour du 26 mars) à la suite de troubles commis à l'hôtel des Invalides, « gar-» dez-vous bien! Devinez qui vous tente. Le carlisme » vous entoure de ses meneurs. Défiez-vous! ces hommes » se diront plus républicains que les défenseurs des » barricades; et ces hommes intérieurement se riraient » de vous. Si quelqu'un vous pousse, vous excite au » désordre, rejetez-le ignominieusement! Répondez-lui : » Nous sommes dans Paris les soldats de la paix, de la » confiance publique. Dehors, nous serons l'avant-» garde de l'armée parisienne. Arrière! vous nous for-» ceriez de vous livrer aux magistrats. » Mais ces paroles étaient emportées par le tourbillon du jour.

Les bataillons de l'École militaire formaient un club, « *le club de la garde nationale mobile* », instituaient un bureau et envoyaient (3 avril) des délégués demander au Club des clubs concours et assistance pour l'organisation de clubs dans toutes les casernes de la garde nationale mobile.

Le Club dissertait (5 avril) sur les droits de l'homme et sur la devise « *Liberté! Égalité! Fraternité!* » Il posait ces deux questions : « Quel sera *le devoir* des citoyens si » l'Assemblée nationale vient à marcher dans des erre-» ments stationnaires, et n'extirpe pas d'une manière

» radicale tous les abus; en un mot, si elle n'est pas » républicaine dans la plus large acception du mot?— » Quel est le devoir du gouvernement de la République » française dans l'état actuel de la Pologne? Doit-il » intervenir immédiatement ou attendre les événe- » ments? » Et l'unanimité disait à l'une : « L'insur- » rection, dans ce cas, est le plus sacré des devoirs; » à l'autre : « L'intervention doit être immédiate. »

Des questions spéciales à la garde mobile étaient également discutées. L'unanimité répondait oui à cette demande : « Si nous entrions en campagne, serait-il » urgent que les volontaires fussent armés de fusils à » percussion? »

Le Club des clubs était prié de tenir le club de la garde nationale mobile au courant de tous les faits à l'ordre du jour.

XIX

Aux forces actives que nous venons d'énumérer, il faut ajouter la *Société des Droits de l'Homme,* dont le développement devenait formidable. Elle était présidée par M. Villain, ouvrier élevé, de ses propres efforts, au rang d'ingénieur mécanicien. Dès le début, MM. Villain et N. Lebon lui donnèrent une direction ouvertement différente de celle des autres clubs : ils s'organisèrent pour le combat. Ce ne furent pas de simples adhérents à une doctrine qu'ils recrutèrent, ce furent

des soldats! Pour les autres clubs, la lutte était l'incident; pour la *Société des Droits de l'Homme*, c'était le but.

« L'organisation de la Société est militaire », disait l'article 1er du règlement. Elle se divisait par sections, arrondissements stratégiques, quartiers et centuries.— Une médaille était remise à chaque membre à l'effet de se faire reconnaître et de se prêter au besoin aide et assistance. — Le devoir des chefs de section, des sous-chefs, des décurions, des centurions, avait des règles rigoureuses. — Un comité central, de onze membres, était élu et renouvelé par tiers tous les trois mois. — On nommait des surveillants par arrondissement et par quartier. — La partie disciplinaire punissait sévèrement les absents. — Les affiliations dans les départements étaient recommandées. — On exigeait pour l'affiliation : 1° abnégation absolue de l'individualité; en échange, la Société s'engageait à se mettre tout entière sur pied, s'il en était temps, pour défendre l'affilié, et, s'il n'en était plus temps, pour le venger; 2° obéissance toutes les fois que le comité central aurait décidé une permanence, sans pouvoir arguer, en cas d'absence, ni des liens de famille ni des affaires personnelles; 3° adhésion, sans restriction aucune, au règlement de la Société et à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Les cartes stratégiques de chaque arrondissement furent dressées, les affiliés armés, les munitions préparées. Le nombre des sociétaires s'éleva rapidement à

six mille. Des succursales se constituèrent dans divers quartiers, surtout dans les plus populeux.

M. Villain était en rapports journaliers avec M. Caussidière. Le 16 avril, il rendait compte d'une démarche qu'il venait de faire auprès de lui, relative aux gardiens de Paris : « Ils seront placés sous la direction de Caussidière, et commandés par des républicains éprouvés. » En conséquence, les citoyens du club étaient invités à se faire inscrire à la préfecture de police.

Tout en se croyant assez forte pour marcher seule et en dehors de l'influence des autres directions, la Société n'en était pas moins représentée au Club des clubs par M. Napoléon Lebon, qui servait d'intermédiaire pour les décisions communes et les mots d'ordre.

La doctrine de la Société des droits de l'homme était un socialisme voisin du communisme.

XX

M. Cabet, chef des Icariens, président de la *Société fraternelle centrale*, commençait à regretter son rôle pacifique du 17 mars. Des entrevues avec MM. Lamartine et Garnier-Pagès, avec lesquels il avait des relations amicales de vieille date, n'avaient abouti qu'à surexciter son amour-propre et ses prétentions. Plein de foi en ses doctrines, dictateur dans leur application, s'exaltant lui-même à la vue de la foule croissante de ses auditeurs, convaincu de sa puissance sur l'esprit des

ouvriers de Paris, il s'imaginait qu'il allait être presque le maître de la situation le jour où il voudrait agir. Il le disait avec une bonhomie vaniteuse et une confiance absolue. Retenu par la douceur d'un caractère plus morose que sévère, il était poussé par le fanatisme. Aussi son langage devenait-il de plus en plus hostile au Gouvernement provisoire.

Le 23 mars, il écrivait dans *le Populaire :* « Nous » n'avons voulu que vous éclairer et vous encourager. » Mais vous continuez à tout compromettre... Dans » quelques jours nous serons sur le radeau de *la Mé-» duse!*... et c'est vous qui nous y aurez conduits..... » quelle responsabilité pour vous!... »

Le 26, ses paroles étaient plus acerbes encore: « Vous » vous êtes rabaissés et rapetissés pour vous traîner » terre à terre... vous êtes restés comme immobiles... » Vous avez laissé le mal s'élever de tous côtés autour » de vous. »

XXI

Le *Club des amis du peuple* avait été fondé par M. Raspail. Une feuille portant le même titre paraissait à jours indéterminés. Le club, c'était lui! le journal, c'était lui! Dans le club, il professait; dans le journal, il parlait de sa personne. Condamné politique, il avait acquis une popularité justifiée par ses souffrances. Savant, et observateur intelligent, son nom s'était répandu à l'aide d'un système médical par le camphre. A une

certaine époque, vendu par quelques agents secrets affublés du manteau des conspirateurs, il s'était cru depuis lors entouré de traîtres et de mouchards, et il s'était retiré de la vie politique.

Il reparut après les journées de Février, désireux de se remettre en avant. Son ambition ne l'entraînait pas jusqu'à prendre l'initiative d'un complot contre le Gouvernement provisoire, mais il était disposé à s'y mêler et à en profiter. Son langage était habile, réservé ou exalté, adapté aux circonstances. Socialiste avancé, il se défendait de communisme, et soutenait avec énergie Cabet, Blanqui, les communistes purs. Il ménageait ses relations avec les chefs les plus influents des clubs. Aussi son nom, drapeau pour un certain nombre, figurait sur toutes les listes de comités de salut public, en prévision du renversement du Gouvernement provisoire. D'ailleurs, par son passé, par son influence, par ses partisans, il pouvait apporter un appoint important aux forces insurrectionnelles.

XXII

De tous les clubs, celui de la *Société républicaine centrale* attirait le plus l'attention publique, et piquait la curiosité. De tous les chefs, le plus entreprenant, le plus dangereux, était M. A. Blanqui, président de cette Société, qui ne cessait de poursuivre avec acharnement ses attaques publiques et ses conspirations secrètes contre le Gouvernement.

Le club de la *Société républicaine centrale* avait une vie à part, agissait isolément, tout en étendant partout ses relations et ses ramifications. Il tenait séance dans la salle du Conservatoire, aux Menus-Plaisirs. Cette salle, disposée en théâtre, permettait aux nombreux visiteurs que l'excentricité des discussions y attirait chaque soir, d'assister de leurs loges aux scènes émouvantes qui se succédaient à tout instant. Rien de plus passionné, de plus pittoresque que le spectacle de ces hommes de toute position sociale, de tout âge, de tout costume, s'applaudissant à outrance, se sifflant avec fureur, le poignard sous l'habit ou sous la blouse, le pistolet dans la poche, se précipitant à la tribune, se heurtant, s'arrachant la parole, se menaçant, la main sur l'arme cachée. Si le calme se faisait un moment, l'ouragan se déchaînait bien vite avec plus de violence.

Le personnel des grands jours était un composé de tous les éléments. On y voyait, à côté de communistes et de montagnards, des conservateurs et des légitimistes, qui n'étaient pas les moins assidus aux réunions. On en comptait même parmi les affiliés. Espéraient-ils y trouver protection contre certaines éventualités? Venaient-ils entendre ou proférer des outrages contre un gouvernement qu'ils supportaient, mais qu'ils n'aimaient point? Cherchaient-ils, dans ces exagérations effrayantes, des motifs à une réaction prochaine et justifiée?

La déclaration obligatoire des affiliés était ainsi

conçue : « La République, comme la monarchie, peut » ombrager la servitude sous son drapeau. Sparte, » Rome, Venise, étaient des oligarchies corrompues... » La formule : *Liberté, égalité, fraternité,* pourrait de- » venir un mensonge aussi célèbre que celui de la » Charte : *Tous les Français sont égaux devant la loi.* » La tyrannie du capital est plus impitoyable que celles » du sabre et de l'encensoir. La révolution de Février » a eu pour but de la briser. Ce but est aussi celui de la » Société républicaine. »

XXIII

M. A. Blanqui était dans la vigueur de l'âge (quarante-deux ans). De petite taille, la figure maigre et fatiguée, le regard indécis, il portait sur sa physionomie l'empreinte d'une vie d'inquiétudes, d'efforts perdus, de souffrances morales et physiques. Sobre de besoins, souple d'esprit, il avait passé sa vie dans les conspirations ou dans les prisons. L'un des promoteurs les plus ardents des Sociétés secrètes sous Louis-Philippe, il avait organisé la Société des familles, et plus tard celle des Saisons, avec MM. Raisan, Lamieussens, Martin-Bernard et Barbès. Le 12 mai 1839, il avait eu, avec eux, l'audace d'entreprendre, à la tête de six cent cinquante hommes de leur association, le renversement de la monarchie, tentative où ses amis ne lui reconnurent pas un courage égal à son audace. Con-

damné par la Chambre des pairs, incarcéré au Mont-Saint-Michel, épuisé par la maladie, transporté à l'hôpital de Tours, guéri, puis gracié, il vivait dans la retraite lorsque survint la révolution de Février. Au lendemain, il reparut sur la brèche, brûlant d'une activité fébrile, de passions longtemps comprimées, de souvenirs de complots, d'ambition inassouvie et maladive, et d'une résolution bien nette d'oser tout pour arriver à tout. Il se fit le chef d'un certain nombre d'hommes hardis, déterminés, qu'il recrutait dans tous les coins de Paris et dont il se créait une phalange de séides.

Il justifiait ses trames : « ..... La nation n'était nulle » part; elle n'avait pas nommé régulièrement son gou- » vernement. Ce gouvernement était né spontanément » d'une révolution populaire... il n'était pas réguliere- » ment constitué... Les manifestations qui avaient pour » but de le modifier d'une manière quelconque ne ren- » traient pas sous le coup de la loi... La France n'avait » pas exprimé sa volonté... on avait le droit d'émettre » tous les principes, de faire prévaloir toutes les idées » possibles. »

La logique de ce raisonnement exigeait la prompte substitution d'un gouvernement de droit à ce gouvernement de fait; et cependant c'était M. Blanqui qui le premier demandait l'ajournement indéfini des élections, « parce que, » disait-il, « on ne pouvait pas fixer l'é- » poque où la nation serait suffisamment édifiée ». C'est qu'il avait besoin de perpétuer une situation qui

l'autorisait, suivant lui, à chercher des adhérents et des complices pour un bouleversement.

Le colonel Rey, dont les opinions avancées étaient bien connues, et M. Caussidière, l'ont accusé d'avoir ourdi des complots pour s'emparer de l'Hôtel de ville et de la préfecture de police.

M. A. Blanqui avait aussi rêvé la centralisation des clubs, afin d'en disposer à sa guise. D'accord avec quelques autres meneurs, il les avait convoqués pour le 26 mars, dans une proclamation où on lisait : « La » République, c'est l'émancipation des ouvriers, c'est la » fin du règne de l'exploitation; c'est l'avénement d'un » ordre nouveau, qui affranchira le travail de la tyran- » nie du capital... L'existence du peuple ne peut rester » à la merci des frayeurs et de la malveillance des ca- » pitaux. » Cet appel était resté sans résultats, et la *Société centrale républicaine* demeura isolée des autres clubs.

Tel était M. Blanqui, président de club, chef d'une armée occulte, insinuant, tenace, courant les ateliers, fouillant les faubourgs, s'introduisant partout, infatigable, éveillant toutes les passions, conspirant toujours et contre tous, lorsqu'une révélation subite, inattendue, vint le surprendre et le frapper.

XXIV

M. Taschereau, ancien député, recueillait, pour les

publier, les pièces historiques laissées par le gouvernement déchu. Un fait assez curieux vint lui fournir de nouveaux et nombreux matériaux. Le 9 mars, sur une confidence faite au ministre des finances, le procureur général de la République, M. A. Portalis, prévenu par M. Charles Royer, chef du cabinet du ministre, se transporta avec lui aux Tuileries pour saisir deux portefeuilles de Louis-Philippe remplis de papiers et cachés. Ces portefeuilles furent remis au Conseil et compulsés avec soin : ils ne renfermaient aucun secret d'État, mais des documents fort intéressants. Après leur dépôt au ministère de l'intérieur, M. Taschereau en obtint communication de M. Ledru-Rollin. Il allait commencer ses publications sous le titre de *Revue rétrospective*, lorsque, parmi des papiers trouvés au ministère des affaires étrangères, on découvrit un récit exact de tout ce qui s'était passé de plus secret dans les Sociétés secrètes. M. Taschereau s'empressa de le faire paraître dans sa première livraison.

Ce récit, qui donnait la clef de tous les incidents antérieurs à la prise d'armes du 12 mai 1839, était, à n'en pas douter, l'œuvre de l'un des chefs. Tout y était : l'origine et la formation des Sociétés des Familles et des Saisons, les noms des organisateurs, le nombre des adhérents, les dates des résolutions prises, les motifs déterminants, les colloques, les démarches, les armes, les munitions, les causes d'insuccès, la biographie et le caractère des principaux conspirateurs, enfin des détails si vrais, si fidèles, qu'un seul homme semblait

pouvoir les avoir tracés. Cet homme se reconnut. M. A. Blanqui réclama, le 1er avril, contre cette pièce, qu'il disait infâme et fabriquée par des ennemis.

Dans leur séance du 3, les partisans de M. Blanqui relevèrent avec énergie ce compte rendu et les attaques contre leur chef. M. Blanqui se réserva de répondre. En effet, après une démarche inutile auprès de M. Taschereau, qui déclara en avoir référé aux tribunaux, il publia (le 15) un écrit justificatif : « La pièce était falsifiée ou fabriquée; elle contenait des erreurs matériellles qu'il n'eût pas commises. Parlant de lui à la troisième personne, ce ne pouvait être lui qui l'eût rédigée. Au surplus elle n'était pas de son écriture, et il demandait l'original. C'était un complot dirigé contre lui par l'Hôtel de ville. M. Taschereau mentait, et ses adversaires étaient lâches et déloyaux. »

Cette affaire eut aussitôt un retentissement extraordinaire. La presse s'en empara. Les chefs des clubs de l'opinion extrême s'en émurent. Déjà ils connaissaient la trahison de Delahodde. Dans les dossiers de la police ils trouvaient les traces de nombreux agents parmi les anciens membres des Sociétés secrètes. Ils regardèrent autour d'eux avec inquiétude, et s'indignèrent en voyant les apparences justifier cette accusation, si fréquente contre leurs exaltations, de compter au milieu d'eux des révélateurs vendus ou à vendre, des pamphlétaires gagés, des conspirateurs par métier, des provocateurs par calcul. Ils se rassemblèrent pour ap-

profondir et éclairer ce mystérieux incident; ils nommèrent un jury d'honneur[1].

XXV

Cette situation donna une nouvelle irritation à ce caractère naturellement aigri et violent. Il se replongea dans les complots avec plus de ténacité, de colère et de frénésie.

XXVI

Nous avons passé en revue les forces, les clubs, les sociétés révolutionnaires extrêmes : montagnards, socialistes, communistes. Nous avons fait connaître leur organisation, leurs rapports, leurs dispositions, leur centralisation, leurs principaux chefs. Le *Club de la révolution* réunit les plus importants des anciens condamnés politiques. Le *Club des clubs* opère une concentration pour un but identique. Son comité révolutionnaire se met en relation avec les corporations d'ouvriers et la garde mobile, et en correspondance avec les départements. Les bureaux de *la Commune de Paris* deviennent le rendez-vous général. Le Luxembourg

[1] M. Blanqui, vivement accusé par MM. Barbès et Lamieussens, fut chaleureusement défendu par d'anciens associés.

M. Blanqui refusa de paraître devant ce jury « composé d'ennemis » et ne voulut d'autre juge que l'opinion publique. L'instruction judiciaire mit en lumière les faits énoncés contre lui.

donne aux corporations d'ouvriers une organisation politique. La garde mobile hésite entre les conseils du général Duvivier et l'influence du Comité révolutionnaire. La *Société des droits de l'homme* recrute et lève une armée. La *Société icarienne* prend une attitude agressive. Le *Club des amis du peuple* se prépare. La *Société républicaine centrale* conspire.

Ce réseau formidable enveloppe, enserre peu à peu le Gouvernement provisoire. Sans armée, sans police, sans garde nationale organisée, comment échappera-t-il à sa perte ? Le moindre souffle ne va-t-il pas l'emporter?

Et nous avons omis une multitude de clubs, qui du reste venaient se fondre dans ceux que nous avons indiqués! et nous n'avons pas encore énuméré les réunions qui, avec moins de bruit, mais avec plus de certitude, travaillaient au renversement d'un gouvernement qu'elles paraissaient soutenir!

CHAPITRE TROISIÈME.

Menées des royalistes : clubs *pour la liberté des élections* et *de l'Assemblée nationale;* leur journal; attaques, calomnies; extension des clubs. — Bonapartisme ; souvenirs de Napoléon Ier; ses juges, ses fanatiques; conduite de la famille Bonaparte après la révolution de Février; Napoléon-Louis Bonaparte ; ses menées à Londres; ses partisans en France; sa renommée de socialisme; son livre « *Extinction du paupérisme* »; analogies avec le Saint-simonisme, le Fouriérisme, le système de M. Louis Blanc. — Relations de Napoléon-Louis Bonaparte avec l'Opposition; ses articles dans *le Progrès du Pas-de-Calais;* ses caresses à la démocratie; ses agents. — Clubs non hostiles au Gouvernement provisoire: *Société démocratique centrale; Comité central pour les élections générales :* sa composition; noblesse de ses pensées et de ses sentiments; il recommande l'élection d'ouvriers et de cultivateurs. — Le parti républicain tout entier reconnait qu'il faut donner satisfaction aux intérêts jusque-là sacrifiés; diversité des degrés dans la part à faire à ces intérêts. — Éducation incomplète des masses. — Flatteries au peuple : émulation des conservateurs et des révolutionnaires exaltés; enivrement, égarement du peuple; contre-poison : conseils de sagesse et de justice donnés par *l'Atelier*.—Ateliers nationaux : leur accroissement; influence de leur directeur et des élèves de l'Ecole centrale; précautions du ministre des travaux publics; *Club des ateliers nationaux;* réunions; dangers; influence des délégués du Luxembourg et des délégués des clubs. — Liste de clubs. — La création des clubs, conséquence forcée de la révolution de Février. — Un peuple doit savoir choisir entre la tyrannie et la liberté. — Considérations générales. — Nobles idées, dévouements, grands éclats des clubs.

I

Ce serait une grave erreur et une injustice flagrante d'accuser les républicains sectaires d'avoir seuls abusé du droit de réunion. Tenus à plus de circonspection, les autres partis n'employaient pas avec moins

d'activité et d'ardeur les moyens de propagande que la liberté illimitée laissait à la disposition de chaque citoyen.

Les *clubs républicains pour la liberté des élections* et *de l'Assemblée nationale*, où nous avons vu MM. Viennet, Liadières, Fould, Dugabé, de la Valette, de Fezensac, de Richelieu, d'Anthouard, de Crillon, de Noé, de Vatimesnil, de Noailles, Beugnot, de Chastellux, de la Force, de la Rochejaquelein, Berger, Mahul, Poujoulat, etc., etc., et plusieurs généraux mis à la réforme, entretenaient avec les départements des rapports suivis, et ne négligeaient aucun des moyens mis en œuvre par leurs adversaires pour accroître leur influence et agir sur les élections. Oubliant les querelles passées, indifférents aux divisions futures, ils fusionnaient toutes les opinions royalistes. Un commun sentiment confondait tout : partisans de Henri V, orléanistes, pairs de France des deux branches, députés des deux règnes, noms de la plus haute noblesse et noms roturiers.

II

Les fondateurs du journal *l'Assemblée républicaine nationale*, organe de ces clubs, ne laissaient plus passer une occasion d'attaquer le Gouvernement, qui, ainsi que le titre de républicains qu'ils avaient pris pour égide, les couvrait et protégeait. Se mettant à l'unisson des feuilles socialistes, empruntant leurs ex-

pressions, persuadés que déconsidérer les hommes du pouvoir, c'était miner la République et hâter le retour de la monarchie, ils déversaient sans mesure sur ces hommes et sur leurs décrets le blâme et le fiel. Au risque de se perdre dans des abîmes inconnus, péril dont les préservait seul le Gouvernement provisoire, ils soulevaient contre lui les passions publiques : « Ses efforts de conciliation ne sont que faiblesse, ses appels à la concorde impuissance, ses tolérances incapacité ! » Libres d'une liberté absolue, respectés, protégés dans leurs personnes, dans leurs fortunes, ils criaient à l'oppression et à la ruine : « Les circulaires du ministre de l'intérieur rappellent les dictatures sanglantes; celles du ministre de l'instruction publique sont un encouragement à l'ignorance; les mesures financières sont funestes. » Approuvé le premier jour, l'impôt des 45 centimes, qui les sauvait de l'impôt forcé, du papier-monnaie, de la restitution du milliard des émigrés, de la confiscation des biens de la famille d'Orléans, « n'est plus qu'un vol; le ministre de la justice se livre à des destitutions et à des suspensions scandaleuses; le ministre de la guerre viole tous les droits des anciens généraux. » Le manifeste du ministre des affaires étrangères ne leur inspirait que ces paroles : « M. *de* Lamartine a en quelque sorte jeté » un défi à l'Europe, en déclarant que les traités de » 1815 avaient, aux yeux du Gouvernement, cessé » d'exister, et en faisant planer la menace d'une inter- » vention, lorsque l'heure d'une nationalité aurait » sonné. — Le résultat d'une déclaration de cette na-

» ture est d'effrayer les cabinets étrangers, et de leur » fournir des armes pour combattre, d'une manière ou- » verte, une forme de gouvernement qu'ils se seraient » bornés à détester en secret. » Ce paragraphe ne révélait-il pas plus de désirs et d'espérances que de regrets?

Le 10 mars, on lit dans le même journal : « Dans les » dix jours de son installation, le Gouvernement pro- » visoire aura, sans consulter le pays, créé une *consti-* » *tution* nouvelle, définitive; préparé une guerre pres- » que certaine; ruiné nos colonies; englouti presque » toute la fortune mobilière et immobilière de l'*État.* » — En compromettant la richesse publique, il attaque » la fortune privée. Par le seul fait des décrets, il » frappe d'une dépréciation de moitié tous les *biens* » qu'il veut vendre. Par une mesure impolitique, sur » laquelle il sera forcé de revenir, il viole l'économie » du travailleur, en lui imposant des conditions con- » traires à la volonté de son dépôt. »

C'est ainsi que cette feuille ameutait les intérêts, suscitait les haines, et faisait peser sur le Gouvernement provisoire le mal, les souffrances, les dangers que ce Gouvernement s'épuisait à conjurer.

Sous ces influences et dans divers quartiers s'étaient organisés ou s'organisaient : le club républicain, rue Madame, les clubs de la Butte-des-Moulins, chapelle de l'Assomption, le club démocratique de la Porte Montmartre, le club de l'Institut oratoire, rue Duphot, etc., etc. Entraînés par l'apparence et ignorant

le but des chefs, des citoyens de bonne foi augmentaient le nombre des affiliés. Là aussi, dans les discours, dans les scènes, abondent l'étrange, le pittoresque, le dramatique, le faux et l'injustice. Ce sont les exagérations des clubs communistes.—Les mêmes passions, les mêmes mobiles, ne doivent-ils pas frapper du même aveuglement et conduire aux mêmes fautes?

III

Au-dessous, plus impatients ou plus hardis, maîtres ou agents, des meneurs circulaient dans les groupes, sur les boulevards, sur les quais, sur les places publiques, devant le Palais-Royal. Tantôt ils excitaient les ouvriers contre un pouvoir qui ne distribuait pas de quoi vivre à ceux qui avaient faim, tantôt ils semaient des désirs insatiables. Toujours ils soufflaient la discorde, enflammant les masses, distillant le poison, et mettant en pratique la machiavélique tradition : qu'il faut pousser le peuple à tous les excès, le jeter dans tous les troubles, le lancer dans l'anarchie la plus hideuse, pour faire sortir des ruines d'une société expirante un pouvoir absolu. Tuer la liberté par la liberté était leur but impie. Trop souvent leurs manœuvres réussissaient. Quelquefois elles étaient découvertes; alors les haros de la foule forçaient ces émissaires à la fuite, et les poursuivaient. Mais, tout en fuyant, ils laissaient une rumeur, une inquiétude, qui servaient encore leurs projets.

Ces agitateurs, il est vrai, étaient blâmés par les hommes honorables de leur parti, qui subordonnaient leurs propres affections à l'ordre et à la loyauté des moyens. Ils étaient désavoués par certains journaux de leur opinion, qui déclaraient nuisibles à leur cause des tentatives aussi indignes, et qui les reniaient avec chaleur; mais les actes et les effets n'en persistaient pas moins.

IV

On voyait aussi apparaître peu à peu dans les clubs quelques rares partisans du bonapartisme. En petit nombre, mais actifs, adroits, dévoués, ils se glissaient de préférence dans les réunions d'ouvriers.

Les désastres de 1814 et de 1815, l'invasion étrangère, la France réduite aux plus étroites limites de l'ancienne monarchie, le territoire ouvert de tous les côtés, les citadelles démantelées, le Trésor grevé d'un milliard pour frais de guerre; tous ces revers, dernier mot d'une ambition sans bornes, étaient devenus, par une de ces erreurs qui s'insinuent souvent dans la tradition des peuples, la cause même de la popularité du nom de Napoléon. Dénoûment de nos malheurs, la Restauration en faisait porter le fardeau aux Bourbons. On les accusait des fautes qu'ils n'avaient pas commises. Ils subissaient la responsabilité de la situation, parce qu'ils en avaient hérité. — C'est ainsi qu'on reprochait à la République et au

Gouvernement provisoire une crise qui n'était que le fait de la monarchie, et un impôt qui n'était prélevé que pour payer honorablement les dettes antérieures.

L'esprit public ainsi dévoyé, le nom de Napoléon n'avait conservé qu'un éclat de patriotisme et de gloire. Il vibrait surtout au cœur des vieux soldats retirés dans leurs foyers, qui partout le répandaient et le faisaient retentir au milieu de récits légendaires. Son exil, sa captivité, sa mort sur un rocher, poétisés par la chute et célébrés par Béranger; sa statue replacée sur la colonne Vendôme par un roi peu prévoyant; ses restes triomphalement rapportés en France par un fils de Louis-Philippe, et déposés aux Invalides; les conspirations, et jusqu'aux tentatives de Strasbourg et de Boulogne, avaient sans cesse entretenu l'imagination du peuple. La haute aristocratie, la bourgeoisie éclairée, les ouvriers intelligents et instruits, savaient bien faire la distinction entre le général et l'Empereur, entre le héros des champs de bataille et le despote couronné; et ils ne pardonnaient à l'ambitieux ni la perte de la liberté, ni les revers de la patrie, ni l'amoindrissement des frontières, ni le sang inutilement versé, ni l'or livré aux courtisans et aux étranges entreprises. Mais les paysans et les ouvriers ignorants ne se rappelaient que la gloire qu'ils avaient illustrée et payée; les membres mutilés de leurs pères ne leur retraçaient que conquêtes et prouesses; leur. naïveté ne voyait dans les défaites

qu'une communauté d'infortunes, et dans l'homme qui avait attiré l'ennemi, que le dernier défenseur du sol natal.

Cette fibre toute vivace était facile à toucher.

V

Dans les premiers jours qui suivirent la révolution de Février, les membres de la famille Bonaparte, que l'on a vus accourir à l'Hôtel de ville et offrir leurs services au Gouvernement provisoire, ne demandaient qu'un terme à leur exil et leurs droits de citoyens. Ils se montraient pleins de reconnaissance et de dévouement pour la République, qui leur ouvrait les portes de la France. Ils n'aspiraient qu'à prendre une place modeste. Mais peu à peu ils cherchaient à renouer la chaîne du passé avec les hommes politiques du régime déchu.

De Londres, où il n'avait cessé d'agir, Napoléon-Louis Bonaparte ravivait ses anciennes relations. Il appelait les hommes qui, depuis longues années, avaient attaché leur fortune à la sienne, et ils travaillaient ensemble vers le but si longtemps désiré. A la fin de mars, il n'y avait encore aucun plan nettement arrêté. Seulement, ses partisans s'employaient à recruter des prosélytes dans tous les rangs de la nation et dans les opinions les plus diverses. Caressant les passions des masses et se prêtant aux nouvelles idées,

ils répandaient le bruit que Napoléon-Louis Bonaparte était un socialiste, et ils invoquaient et citaient un livre écrit pendant sa captivité au château de Ham, intitulé : *Extinction du paupérisme.*

VI

Dans cette œuvre, remarquable sous plus d'un rapport, on trouve un système complet de l'organisation du travail.

Après la critique de l'état fâcheux où se trouve l'agriculture, l'industrie et le commerce intérieur et extérieur, l'auteur traite la question de l'impôt : « ..... La » France est un des pays les plus imposés de l'Europe. » Elle serait peut-être le pays le plus riche, si la for- » tune publique était répartie de la manière la plus » équitable..... Si les sommes prélevées chaque année » sur la généralité des habitants sont employées à des » usages improductifs, comme à créer des places inu- » tiles, à élever des monuments stériles, à entretenir » au milieu d'une paix profonde une armée plus dis- » pendieuse que celle qui vainquit à Austerlitz, l'im- » pôt dans ce cas devient un fardeau écrasant ; il » épuise le pays, il prend sans rendre..... » Grâce à un emploi contraire, il devient « le *meilleur des placements* ».

« C'est donc dans le budget qu'il faut trouver le pre- » mier point d'appui de tout système qui a pour but le

» soulagement de la classe ouvrière. Le chercher ail-
» leurs est une chimère. »

Les Caisses d'épargne lui paraissent utiles, mais insuffisantes : « ..... Vouloir en effet soulager la misère » des hommes qui n'ont pas de quoi vivre, en leur pro- » posant de mettre tous les ans de côté *un quelque chose* » qu'ils n'ont pas, est une dérision ou une absur- » dité !..... »

Il entre ici dans l'exposé de son système : « Qu'y » a-t-il donc à faire ? Le voici. Notre loi égalitaire de » la division des propriétés ruine l'agriculture, il faut » remédier à cet inconvénient par une association qui, » employant tous les bras inoccupés, recrée la grande » propriété et la grande culture sans aucun désavan- » tage pour nos principes politiques.....

» La classe ouvrière ne possède rien, il faut la rendre » propriétaire. Elle n'a de richesse que ses bras, il faut » donner à ces bras un emploi utile pour tous. Elle est » comme un peuple d'Ilotes au milieu d'un peuple de » Sybarites. Il faut lui donner une place dans la société » et attacher ses intérêts à ceux du sol. Enfin elle est » sans organisation et sans liens, sans droits et sans » avenir, il faut lui donner des droits et un avenir et » la relever à ses propres yeux par l'association, l'édu- » cation, la discipline. »

Pour l'accomplissement de ce projet, il propose de faire décréter par les Chambres, que sur les 9 millions 190 000 hectares de terres incultes appartenant au Gouvernement, aux communes ou à des particuliers,

les 6 127 000 hectares bons à défricher « appartiennent » de droit à l'association ouvrière, sauf à payer an- » nuellement aux propriétaires actuels ce que ceux-ci » en retirent aujourd'hui..... » — « Ce travail serait » rendu possible par la création de colonies agricoles » qui, répandues sur toute la France, formeraient les » bases d'une seule et vaste organisation dont tous les » ouvriers pauvres seraient membres sans être person- » nellement propriétaires..... »

L'État avancerait 300 millions payés en quatre ans. « Au bout de dix ans, le gouvernement pourrait prélever » un impôt foncier d'environ huit millions sans compter » l'augmentation naturelle des impôts indirects » et de « la richesse territoriale de plus d'un milliard ».

L'auteur passe ensuite à l'organisation : « Les masses » sans organisation, ne sont rien; disciplinées, elles sont » tout..... Aujourd'hui, le règne des castes est fini, on ne » peut gouverner qu'avec les masses; il faut donc les or- » ganiser pour qu'elles puissent formuler leurs volontés, » et les discipliner pour qu'elles puissent être dirigées » et éclairées sur leurs propres intérêts. — Gouverner, » ce n'est plus dominer les peuples par la force et la » violence; c'est les conduire vers un meilleur avenir, » en faisant appel à leur raison et à leur cœur. »

Pour servir de lien commun et indispensable entre « les masses qui ont besoin d'être instruites et mora- » lisées » et « l'autorité qui a besoin d'être contenue et » même éclairée sur les intérêts du plus grand nom- » bre, » il veut « une classe intermédiaire, jouissant

» de droits légalement reconnus et élue par la totalité » des ouvriers. Cette classe intermédiaire serait le » corps des prud'hommes. — Nous voudrions qu'an- » nuellement tous les travailleurs ou prolétaires s'as- » semblassent dans les communes, pour procéder à » l'élection de leurs représentants ou prud'hommes, à » raison d'un prud'homme pour dix ouvriers. La bonne » conduite serait la seule condition d'éligibilité. Tout » chef de fabrique ou de ferme, tout entrepreneur » quelconque serait obligé par une loi, dès qu'il em- » ploierait plus de dix ouvriers, d'avoir un prud'- » homme pour les diriger, et de lui donner un salaire » double de celui des simples ouvriers. — Ces prud'- » hommes rempliraient dans la classe ouvrière le même » rôle que les sous-officiers remplissent dans l'armée. » Ils formeraient le premier degré de la hiérarchie so- » ciale..... La question se trouve simplifiée dans le » rapport de un à dix ; en supposant qu'il y ait vingt- » cinq millions d'hommes qui vivent au jour le jour » de leur travail, on aura deux millions et demi d'in- » termédiaires..... Ils seraient divisés en deux parties. » Les uns resteraient dans l'industrie privée, les autres » seraient employés aux établissements agricoles..... »

Colonies agricoles. — Les mesures précédentes adoptées, « les vingt-cinq millions de prolétaires ac- » tuels ont des représentants, et le quart de l'étendue » du domaine agricole de la France est leur propriété. » Dans chaque département, et d'abord là où les » terres incultes sont en plus grand nombre, s'élèvent

» des colonies agricoles offrant du pain, de l'instruc-
» tion, de la religion, du travail à tous ceux qui en
» manquent, et Dieu sait si le nombre en est grand en
» France !.... »

« L'association étant une pour toute la France », le bienfait de la solidarité n'est plus arrêté par cette considération : « *Il n'est point de ma commune* » ; et les familles pauvres d'un département dépourvu de colonies passent sans obstacle dans le département voisin.

Les colonies ont deux buts : nourrir les familles pauvres, et offrir un refuge momentané aux ouvriers en chômage, le tout contre travail et au profit de la communauté. — Ce travail, pour ne pas faire concurrence à l'industrie privée, ne donne que le *strict nécessaire.* — Sur les bénéfices de chaque établissement est prélevée une somme destinée à créer une masse à chaque ouvrier. — Les prud'hommes et les maires sont les régulateurs entre les colonies et l'industrie privée. — Les prud'hommes y sont aussi de un sur dix. — Au-dessus d'eux, il y a des directeurs chargés d'enseigner l'agriculture, élus par les ouvriers et les prud'hommes réunis ; encore au-dessus, un gouverneur par chaque colonie, nommé par les prud'hommes et les directeurs réunis. L'administration se compose du gouverneur et d'un comité formé d'un tiers de directeurs et de deux tiers de prud'hommes. — Chaque année, les comptes sont imprimés, communiqués à l'assemblée générale des travailleurs, soumis au conseil général du département ; les gouverneurs se rassemblent à Paris, sous la

présidence du ministre de l'intérieur, et discutent l'emploi des bénéfices dans l'intérêt de l'association. — La discipline est sévère; la vie, salutaire mais rude. — Logement, solde, nourriture, habillement, sont réglés d'après le tarif de l'armée, car l'organisation militaire est la seule qui assure le bien-être et l'économie. Mais l'armée n'est qu'une *organisation*, et la classe ouvrière forme une *association*; l'armée a pour base une hiérarchie qui part d'en haut; la classe ouvrière, une hiérarchie élue.

Ordinairement les revenus du sol, sans compter la part du fisc, se partagent en trois : ouvriers, fermiers, propriétaire. Dans les fermes modèles, la classe ouvrière a pour elle seule ces trois produits; elle est à la fois travailleur, fermier, propriétaire. Elle les emploie à vivre modestement, à établir les masses individuelles, à bâtir des maisons de bienfaisance, *à acheter de nouvelles terres;* sans ce moyen d'accroissement continuel, le système serait défectueux. Ainsi, si la loi égalitaire divise les propriétés, l'association ouvrière reconstruit la grande propriété et la grande culture; si l'industrie attire la population dans les villes, les colonies la rappellent dans les campagnes.

« ..... Quand il n'y aura plus assez de terre à assez » bas prix en France, l'association établira des succur- » sales en Algérie, en Amérique même; elle peut un » jour envahir le monde!.... »

Recettes et dépenses. — Après avoir établi le compte des recettes et des dépenses de l'association, soldé au

bout de vingt-trois ans par un profit de 816 millions de francs, l'auteur fixe la paye des travailleurs :

« Chaque ouvrier recevra la solde du soldat [1] et » chaque famille la solde de trois ouvriers..... Les » prud'hommes recevront la solde des sous-officiers, » les directeurs recevront la solde d'officiers, le gou- » verneur la solde de colonel. »

Il conclut par des aperçus sur l'augmentation de produits et de richesses qui sera la conséquence de son système, et il ajoute : « Le travail qui crée l'aisance » et l'aisance qui consomme, voilà les véritables bases » de la prospérité d'un pays..... Nous ne produisons » pas trop, mais nous ne consommons pas assez !.... » C'est une honte pour notre civilisation de penser » qu'au dix-neuvième siècle, le dixième au moins de la » population est en haillons et meurt de faim en présence » de millions de produits manufacturés qu'on ne peut » vendre, et de millions de produits du sol qu'on ne » peut consommer !

» En résumé, le système que nous proposons est la » résultante de toutes les idées, de tous les vœux émis » par les économistes les plus compétents depuis un » demi-siècle.....

» Tous les hommes qui se sentent animés de l'amour » de leurs semblables réclament pour qu'on rende enfin » justice à la classe ouvrière, qui semble déshéritée de » tous les biens que procure la civilisation..... Notre or- » ganisation ne tend à rien moins qu'à rendre, au bout

[1] 318 francs 85 centimes par an.

» de quelques années, la classe la plus pauvre aujour-
» d'hui, l'association la plus riche de toute la France.

» Aujourd'hui la rétribution du travail est aban-
» donnée au hasard ou à la violence. C'est le maître
» qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. Par notre
» système les salaires sont fixés comme les choses hu-
» maines doivent être réglées, non par la force, mais
» par un juste équilibre entre les besoins de ceux qui
» travaillent et les nécessités de ceux qui font tra-
» vailler.

» Aujourd'hui tout afflue à Paris, le centre absorbe à
» lui seul toute l'activité du pays; notre système sans
» nuire au centre reporte la vie vers les extrémités
» en faisant agir quatre-vingt-six nouvelles individua-
» lités travaillant sous la haute direction du gouverne-
» ment dans un but continuel de perfectionnement.

» Et que faut-il pour réaliser un semblable projet?
» une année de solde de l'armée.....

» Dans l'avant-dernier siècle, La Fontaine émettait
» cette sentence, trop souvent vraie et cependant si
» triste, si destructive de toute société, de tout ordre,
» de toute hiérarchie : *Je vous le dis en bon français,*
» *notre ennemi c'est notre maître!* »

» Aujourd'hui le but de tout gouvernement habile
» doit être de tendre par ses efforts à ce qu'on puisse
» dire bientôt : *Le triomphe du christianisme a détruit*
» *l'esclavage; le triomphe de la révolution française a*
» *détruit le servage; le triomphe des idées démocratiques*
» *a détruit le paupérisme.* »

VII

Ce système diffère du Saint-simonisme en ce que, dans ce dernier, la hiérarchie vient d'en haut, tandis qu'ici elle est le produit de l'élection. Il a de nombreuses analogies avec le Fouriérisme. Il est de tous points identique au système de M. Louis Blanc, appliqué plus spécialement à l'agriculture. Dans le système de Napoléon-Louis Bonaparte, comme dans celui de M. Louis Blanc, on trouve l'association générale des travailleurs sous la direction du gouvernement, la solidarité des associés, l'égalité de salaire pour les ouvriers, sinon pour les chefs et les sous-chefs, l'enchaînement à la communauté, l'absorption de l'individu. C'est le même ton; ce sont le même langage, les mêmes critiques du présent, les mêmes sentiments, les mêmes aspirations vers un autre avenir, la même foi dans une prompte réalisation.

« C'est une grande et sainte mission », dit Napoléon-Louis Bonaparte, « bien digne d'exciter l'ambition des » hommes, que celle qui consiste à apaiser les haines, » à guérir les blessures, à calmer les souffrances de » l'humanité en réunissant les citoyens d'un même pays » dans un intérêt commun, et en accélérant un avenir » que la civilisation doit amener tôt ou tard. »

VIII

Napoléon-Louis Bonaparte avait des rapports avec un certain nombre de députés de l'Opposition. Il cherchait à se rendre populaire par la publication de pensées et de principes avancés. Il rédigeait des articles radicaux dans le *Progrès du Pas-de-Calais,* publié par un républicain connu et honoré de tous, M. Degeorges. Il caressait la démocratie, à qui ses agents cherchaient à faire agréer son nom.

On comprend comment, après Février, les partisans bonapartistes acceptèrent les principes républicains pour s'avancer dans les clubs et dans les faubourgs. Et cependant, c'est à peine si à la fin de mars on voit apparaître un club franchement bonapartiste. Le seul qui annonçait une tendance napoléonienne se forma Cour des Miracles, sous le titre de « *l'Avenir* ».

IX

Tous les clubs n'étaient pas hostiles au Gouvernement provisoire. Un certain nombre même lui étaient plus ou moins favorables.

La *Société démocratique centrale,* présidée par M. Guinard, chef d'état-major de la garde nationale, qui tenait ses séances dans une salle de l'État-major, acquérait chaque jour plus d'importance et d'influence par

l'élection de ses principaux fondateurs aux grades supérieurs de la garde nationale, ou par leur nomination aux fonctions de maires ou d'adjoints. On comptait parmi les affiliés : MM. Dauphin, Yautier, Hingray, Forestier, Hovyn, Poirier, Monduit, Cerceuil, Durand Saint-Amand, Haguette, Desmarest, De Benazé, Victor Masson, Vitcoq, Barral, Gornet, Gobert, Catalan, Schœlcher, David (d'Angers), etc., etc.

Presque tous républicains de longue date, ils avaient pris part à tous les mouvements politiques du règne de Louis-Philippe, et ils avaient puissamment contribué aux démonstrations de la garde nationale qui avaient déterminé les journées de Février. Membres de l'ancien *Comité central des électeurs* de Paris, actionnaires du *National* et de *la Réforme,* ils étaient logiquement conduits à soutenir le Gouvernement provisoire, qui, par sa composition mixte, représentait leurs principes, leur passé et leurs vues. Cependant, par habitude d'opposition, la majorité était disposée à pencher vers la partie la plus révolutionnaire de ce Gouvernement. Désireux de conserver dans leurs arrondissements une popularité méritée, craignant de se voir dépasser par des hommes nouveaux et plus exaltés, ils étaient poussés en avant, tout en redoutant les excès et les exagérations; et ils poussaient le gouvernement vers les mesures hardies. La plupart faisaient aussi partie du *Comité central pour les élections générales.*

X

Le *Comité central pour les élections générales*, installé au bazar Bonne-Nouvelle, avait invité les clubs à lui envoyer des délégués. Si les plus prononcés (le *club de la Révolution*, etc.) repoussèrent cette invitation, il n'en réunit pas moins un nombre considérable de délégués et les républicains les plus connus par leurs antécédents, par leur honorabilité, par leurs talents, par leur position. Journalistes, hommes de lettres, ouvriers, commerçants, avocats, artistes, savants, travailleurs de tout labeur, citoyens de toutes les conditions, accoururent se faire inscrire. Et bientôt l'élite des hommes du progrès, qui avaient donné les preuves les plus sincères de patriotisme et de dévouement éclairé à la cause démocratique, se trouva groupée dans un centre d'action plein de vie et d'influence.

M. Recurt, adjoint du maire de Paris, était président; un ouvrier typographe, M. Danguy, vice-président; M. Philippe Lebas, membre de l'Institut, secrétaire; M. Adrien Delaire, ouvrier ébéniste, secrétaire adjoint; M. Foy, archiviste; M. Chevallon, trésorier. Parmi les membres du Comité, on remarquait : MM. Vaulabelle (Achille), l'auteur de l'*Histoire des deux Restaurations;* Audry de Puyraveau, ancien député; Bérard, Launette, Barraud, etc., ouvriers; Charles Thomas, directeur du *National*, homme supérieur, modeste, en

mesure d'arriver à tout et refusant tout; Dornès, cœur droit et plein d'abnégation; Clément Thomas, Terrien, Forgues, Gustave Héquet, attachés au *National* par les principes, le talent, la bravoure et la loyauté; Ribeyrolles, rédacteur en chef de *la Réforme;* Savary, ouvrier cordonnier, rédacteur de *la Fraternité;* Lamennais, rédacteur en chef du *Peuple constituant;* Corbon, ouvrier sculpteur sur bois, rédacteur de *l'Atelier*, intelligence rare, esprit juste; Pascal, son ami, ouvrier imprimeur, élu colonel de la 11e légion; Ott, historien, philosophe économiste de l'école de Buchez, rédacteur en chef de *la Revue nationale;* Cantagrel, de *la Démocratie pacifique;* d'Althon-Shée, ex-pair de France; Badin, peintre, directeur des Gobelins; Blaize, historien, réformateur des monts-de-piété; Bocage, grand artiste; Bois-le-Comte, chef d'escadron d'état major, et Cerise, médecin, tous deux hommes de rare distinction; Buisson, Bourdon, Depouilly, Cerceuil, Favrel, Fourneyron, Ramond de la Croizette, Thirion, tous élus colonels ou lieutenants-colonels de la garde nationale, et d'autres officiers supérieurs de la garde nationale, nommés plus haut; Péan, Delestre, Lemot, Martelet, Guillemot, etc., maires ou adjoints; Goudchaux, ex-ministre des finances; Degousée, ingénieur civil; Labélonye, adjoint à la mairie du 5e arrondissement; E. Desmarest, avocat de premier ordre; Edgar Quinet et Michelet, professeurs; Littré, Laugier, Mauvais, membres de l'Institut; Gervais (de Caen), Bixio, Boissaye, Detchegoyen, Dartigues, Fenet, Feugueray,

Grisier, O. Gellée, et autres citoyens aussi dévoués et estimés, tels que MM. Lallemand, docteur médecin; Martin (de Strasbourg), Peauger, Alexandre Rey, Arnold Scheffer, Woillemier, O'Reilly, Paulin, etc., etc.

Ainsi composé, le *Comité central* ne pouvait émettre que de nobles pensées et des sentiments élevés. Qu'on en juge par un extrait de son manifeste : « La France » veut fermement, avec la République, le règne sin» cère de la liberté, de l'égalité, de la fraternité; mais » cette République, la France la veut grande, géné» reuse, honnête et pure, pure comme le principe d'ab» négation et de vertu qui doit constituer son essence. » Elle la veut énergiquement résolue, tout en détrui» sant les abus, à protéger les droits légitimes, consti» tutifs de la société, les droits sacrés de la famille, » comme ceux de la propriété et du travail....... Re» poussez des candidatures ces consciences serviles qui » ne se rallient à tous les pouvoirs nouveaux que pour » les compromettre et pour les trahir. N'accordez vos » suffrages qu'à des patriotes dévoués, intelligents, » bien pénétrés de la grandeur de leur mission, et » dont la vie publique et privée peut supporter sans » crainte l'éclat du jour et de la discussion....... Si, » dans les temps de crise, les ambitieux et les cupides » se ruent impudemment sur la satisfaction de leurs » appétits égoïstes, montrez que les vrais patriotes, les » hommes d'intelligence et de cœur, courent avant tout » se rallier au drapeau du devoir et de l'intérêt com» mun. »

XI

Le Comité adressa aux départements une circulaire spéciale qui réclamait, pour les listes de candidats à l'Assemblée nationale, « l'inscription d'ouvriers et de » cultivateurs, les principaux éléments de la démocra- » tie..... » Il en avait donné l'exemple dans la formation de son bureau. Mais la place qui leur était faite était relative et non absolue; sur la liste des ouvriers du Luxembourg, cette place était plus large, suivant d'autres tendances.

Quoi qu'il en fût, chaque fraction du parti républicain avait le sentiment de la satisfaction à donner aux intérêts qui n'avaient pas encore été représentés. La Révolution de 1848 appelait enfin à la vie politique les ouvriers et les cultivateurs, cette partie la plus nombreuse et la plus productive de la nation; elle leur révélait un monde nouveau. En 1789, la bourgeoisie avait conquis ses droits sur la vieille aristocratie; en 1848, la bourgeoisie offrait aux travailleurs des villes et des campagnes leur part de gouvernement.

XII

Mais la concession ou la reconnaissance des droits ne suffit pas pour constituer un citoyen; il faut que

celui qui les possède sache les apprécier et en user. A Paris, dans les grandes villes, les travailleurs étaient en progrès notable; leur intelligence s'éclairait et s'élevait; quelques-uns sortaient des rangs, pleins de force et de génie. Dans les campagnes, il n'y avait encore que des besoins et des aspirations sans lumières. Au total, l'éducation des masses était incomplète. Elles avaient l'instinct et non l'idée, le sens et non la raison, le germe et non le fruit.

La Révolution, comme une secousse qui ébranle le sol, avait fait surgir des aspects nouveaux, inconnus ou oubliés. Il fallait diriger vers le bien ces esprits à qui il ne manquait que la culture, ne leur laisser que les nobles passions et extirper les mauvaises. Par malheur, l'envie, l'égoïsme, l'orgueil, fomentés par les flatteries, pénétrèrent le cœur du peuple et obscurcirent son jugement. — Ne blâmons personne! ce furent des sentiments dont nous retrouvons les traces partout.

XIII

Les hommes riches, les conservateurs absolus, les légitimistes influents, ne furent pas les derniers à prodiguer aux ouvriers les éloges les plus outrés. Ceux-là mêmes qui, plus tard, devaient qualifier la Révolution de *catastrophe*, la portaient alors aux nues et lui prodiguaient les épithètes de *grande*, *glorieuse*, *extraordinaire*, *admirable*. Les expressions semblaient faire dé-

faut à leur enthousiasme. Contentons-nous de rappeler ces mots de M. de Falloux : « Je ne puis terminer sans » consigner ici... mon *admiration*, je souligne le mot, » pour le peuple de Paris. Sa bravoure a été quelque » chose d'héroïque, ses instincts d'une générosité, » d'une délicatesse qui surpassent celle de beaucoup » de corps politiques qui ont dominé la France depuis » soixante ans. On peut dire que les combattants, les » armes à la main, dans la double ivresse du danger » et du triomphe, ont donné tous les exemples sur les- » quels n'ont plus qu'à se régler aujourd'hui les hommes » de sang-froid. Ils ont donné à leur victoire un carac- » tère sacré. » Et ces louanges foisonnaient dans les écrits de cette époque ! Nous pourrions en citer à pleines pages.

De leur côté, les révolutionnaires exaltés élevaient l'ouvrier au-dessus de tous dans la hiérarchie sociale : « Créateur de toute production, de toute richesse, l'équité voulait qu'il fût le maître de tout. » Tandis que le gouvernement s'efforçait de prouver que le peuple était l'ensemble des citoyens de tous les rangs et de toutes les conditions, les exaltés, de même que les anciens nobles, divisaient la nation en classes, séparaient les bourgeois et les prolétaires, les patrons et les ouvriers, les riches et les pauvres ; et, retournant l'échelle sociale, au sommet ils plaçaient les travailleurs.

Résister à ces flatteries, à cette exaltation, au sortir de l'humiliation, eût été un acte de vertu surhumaine. Les ouvriers se laissèrent égarer. Après l'en-

courageante expérience de leur puissance, le 17 mars, leurs prétentions s'accrurent. La réduction des heures de travail, la suppression des abus qui, depuis longues années, pesaient sur eux, ne purent les satisfaire. A l'industrie aux abois, ils demandèrent l'impossible. Rebelles à toute conciliation, multipliant les grèves, dévorant le peu d'épargnes qui leur restaient, ils prolongèrent la situation dont nous avons fait le tableau, et coururent en foule se faire inscrire aux Ateliers nationaux. Là, mécontents, s'exagérant à eux-mêmes ce qui leur était dû, troublés par l'enivrement de leurs succès, par les concessions obtenues, ils se crurent supérieurs à tous. Et il advint que les flatteurs qui les avaient aveuglés les accusèrent d'aspirer à l'aristocratie de la blouse.

XIV

Cependant un enseignement leur était dû; la raison et la justice devaient faire entendre leurs voix. Le club de *l'Atelier,* fondé par les ouvriers rédacteurs du journal de ce nom, remplit ce fraternel devoir.

Nous avons déjà dit comment, sous le règne de Louis-Philippe, ces ouvriers journalistes avaient, les premiers parmi les travailleurs, répandu les principes de l'association libre, solution pacifique du problème du prolétariat. Réunis le dimanche, jour du repos, après les fatigues de la semaine, ils s'essayaient à communiquer les inspirations de leur cœur, à trouver les voies du progrès,

à pratiquer la sainte doctrine des devoirs et des droits. Après Février, ils poursuivirent leur mission avec simplicité, laissant déborder de leur âme des exhortations sympathiques, des paroles de courage, des avertissements sévères. Luttant avec énergie contre les égarements de l'égoïsme et de l'orgueil, ils s'écriaient : « Les » ouvriers qui, aujourd'hui encore, refusent le travail » qui leur est offert, comprendront-ils enfin qu'ils nuisent » à eux-mêmes, à leurs frères, à la France ? Continue- » ront-ils d'imiter ces honteux exemples d'égoïsme qui » nous ont été donnés, au premier jour de notre victoire, » par cette foule de coureurs de places, qui ne voyaient » dans la Révolution qu'un moyen d'arriver ? Sont-ils » bien les fils de ce peuple héroïque qui marchait pieds » nus à la frontière, ceux-là qui escomptent le sang de » leurs frères pour une augmentation, *impossible au- » jourd'hui*, de salaires dont ils se contentaient hier » encore ? Est-ce là du dévouement ? est-ce là de l'in- » telligence ?...

» Les travailleurs ont définitivement conquis le » grand moyen de la réforme sociale ; la réforme politi- » que est sortie pleine et entière des barricades..... Il » va donc s'agir de procéder sérieusement à l'améliora- » tion sociale des nôtres, à leur affranchissement réel... » Nous serions heureux de voir diminuer les heures du » travail manuel, pour pouvoir les consacrer au tra- » vail intellectuel..... mais il est des nécessités devant » lesquelles les désirs les plus légitimes doivent s'effa- » cer..... La situation est telle, que vouloir exiger en

» diminution de temps de travail plus qu'il n'a été
» arrêté par le Gouvernement, c'est agir positivement
» contre notre propre intérêt. En effet, dans un mo-
» ment où la peur fait retirer l'argent de la circulation,
» et où le crédit est presque complétement paralysé;
» vouloir en un tel moment augmenter le prix de la
» main-d'œuvre, c'est condamner les chefs d'industrie
» à fermer leurs ateliers, c'est empêcher le travail,
» c'est augmenter la crise, c'est créer des misères pires
» que toutes celles que nous avons subies.

» Il est une erreur que ceux-là partagent encore, et
» que nous devons combattre dans notre intérêt com-
» mun. Ils pensent qu'à défaut des particuliers l'État
» peut donner du travail à tout le monde, en se faisant
» lui-même grand entrepreneur, grand manufacturier.
« Que l'État, » se dit-on, « ouvre de vastes ateliers
» nationaux, et qu'avec ses ressources immenses et son
» pouvoir suprême, il fasse aux ouvriers la part qu'ils
» réclament! » Cela n'est que facile à dire..... L'État,
» en effet, n'a pas de baguette de fée pour faire de l'ar-
» gent; il est épuisé par les gaspillages du règne pré-
» cédent, et il ne peut pas faire plus qu'il ne fait,
» c'est-à-dire ouvrir des ateliers de terrassements et de
» confection passagère. Nous ne devons attendre de
» l'État que des secours momentanés et insuffisants,
» comme le sont ceux qu'il s'efforce de donner à une
» portion des ouvriers inoccupés. »

Ces francs et sains avis étaient écoutés, mais n'étaient pas suivis. La passion parlait plus haut que la

raison. Le langage qui ne rappelait aux ouvriers que leurs devoirs leur plaisait moins que les adulations qui préconisaient et caressaient leurs droits.

XV

Le nombre des ouvriers inscrits aux Ateliers nationaux s'élevait, au 31 mars, à 28 350, et chaque jour ce chiffre augmentait rapidement. Un danger lointain apparaissait déjà. Ces Ateliers, organisés en armée pacifique de travail, ne pouvaient-ils devenir, par des suggestions extérieures, une armée militante d'insurrection ? Le zèle et les efforts des élèves de l'École centrale et du directeur, M. Émile Thomas, avaient pu les empêcher de prendre part en masse à la journée du 17 mars. Cette influence durerait-elle ? Le ministre des travaux publics, qui adressait aux travailleurs de fréquentes exhortations, s'appliquait à préserver les Ateliers nationaux des sourdes menées des agitateurs, et à les maintenir dans le calme. Le 28 mars, il se rendit au bureau central, où s'étaient réunis, pour le recevoir et l'entendre, les délégués des différentes brigades.

« .... Évitez, » leur dit-il, « ces promenades, ces » réunions, qui inquiètent le commerce et l'industrie. » Les sources du travail en sont profondément alté- » rées. Votre intérêt est compromis, et cela nous tou- » che et nous inquiète... » Après une longue confé-

rence, un délégué demanda la disposition d'un local afin d'y établir un club. Le ministre ne put se défendre de répondre : « Partout où s'assembleront des ouvriers » patients, calmes, amis de l'ordre, le gouvernement » sera toujours confiant. »

La revue passée, le ministre s'entretint de cette demande avec le directeur. Déjà, au dehors, des meneurs actifs avaient songé à rassembler en clubs les ouvriers inscrits, et, circonvenant quelques brigadiers, ils étaient parvenus à un commencement d'organisation, sous le titre même de *Club des Ateliers nationaux.* La question se bornait donc à ceci : fallait-il laisser à d'autres l'initiative et l'inspiration de ces clubs, ou fallait-il s'en emparer? Le Luxembourg émettait des doctrines que M. Émile Thomas trouvait pernicieuses, et il croyait bon de les contre-balancer. Il composerait l'assemblée non-seulement de délégués, mais encore des élèves de l'École centrale, des inspecteurs, des chefs de services et de compagnies; il se réserverait la présidence; les saines exhortations détourneraient les ouvriers des mauvais conseils et les soustrairaient à des manifestations dangereuses. Le ministre se laissa convaincre, et l'autorisation fut donnée.

Le commissaire directeur, dans une proclamation signée de lui et des principaux chefs de service, invita aussitôt les ouvriers à élire des délégués pour assister à une assemblée, fondée sous le titre de *Réunion centrale des Ateliers nationaux,* dont le but serait de veiller aux intérêts de l'ouvrier sans travail. Au jour désigné

(dimanche, 2 avril), rue de Valois-Monceaux, M. Émile Thomas prit la présidence de la réunion; et sa parole fut écoutée. Il fit valoir les sacrifices du Trésor; il parla de la reconnaissance due à l'État qui secourait l'ouvrier par le travail; il exposa les projets pour soulager les souffrances; il énuméra tout ce qui concernait le règlement des ateliers.

Telle fut l'origine du club des Ateliers nationaux. Le nombre de ses membres ne fut d'abord que de quatre cents, chefs et délégués centraux choisis par les délégués nommés par les ouvriers. Mais ces derniers ayant réclamé leur admission, le chiffre s'éleva bientôt à mille, à deux mille même. Les jours de réunion, les délégués recevaient, au delà de leur paye de travail actif, une somme de 25 à 50 centimes.

Les intentions de M. Émile Thomas, en fondant ce club, étaient bonnes; il allait souvent réclamer des conseils à son ministre et aux hommes de l'Hôtel de ville. Mais ne présumait-il pas trop de ses forces et de son influence? Ne serait-il pas facile à des gens malintentionnés de se glisser dans les Ateliers nationaux et dans la réunion, d'y créer un noyau d'opposants, de déplacer le but à atteindre, et d'introduire, sous le drapeau même de l'administration, les doctrines hostiles? Il était absorbé par le moment présent. — Il tenta, avec plus de bon vouloir que de succès, de contre-balancer la puissance incessamment croissante des délégués du Luxembourg et des chefs de clubs.

XVI

Cette énumération des clubs serait trop longue, si nous voulions la donner complète; c'est assez d'avoir fait connaître les principaux. Au 31 mars, le nombre s'en élevait à cent cinquante; bientôt il dépassa trois cents. Partout s'ouvraient des clubs spéciaux, constitués pour un but déterminé, des réunions par arrondissement, par quartier, par compagnie de garde nationale. Nous avons déjà mentionné ces assemblées, espèce de foyers domestiques de l'arrondissement, où ces modestes ambitieux de l'utilité et du bien publics venaient échanger leurs pensées et leurs projets sur les nécessités de la mairie, sur les besoins des pauvres, sur la bienfaisance, sur les élections intimes, jaloux, pour toute récompense, de leur propre satisfaction.

Tantôt les marchands, les boutiquiers voisins ou de même commerce, se retrouvaient dans une salle commune, le soir, après les affaires; tantôt les ouvriers de la même rue se rassemblaient pour étudier et débattre les questions à l'ordre du jour. Chaque profession, chaque métier voulait avoir son club, pour rechercher les abus du métier, de la profession, et pour adresser au gouvernement des réclamations fondées et justifiées.

Il y avait le *Club des décorés et des blessés de Juillet,* glorieux soldats de la liberté qui mettaient au service de la patrie aimée leur vieille énergie et leur dévoue-

ment sans limites; l'*Association républicaine pour l'enseignement national*, appliquée au développement de l'instruction publique, où l'on voyait figurer, auprès de MM. Ch. Lebas, A. Jacques, Catalan, etc., MM. Saint-Marc Girardin, Leverrier, Sainte-Beuve, etc. Quelques officiers généraux essayaient de former le *Club républicain des officiers réunis*, dont le général de Girardin était président, et le général Lebreton vice-président. Des collègues, des confrères, se réunissaient et fondaient le *Club de l'union des clercs*, le *Club typographique*, le *Club de la bureaucratie*.

Resserrant les nœuds du pays natal, les compatriotes de même province, Parisiens depuis longues années, se plaisaient à faire revivre leur communauté d'origine dans un club; les plus nombreux étaient ceux des *Provençaux* et des *Auvergnats*. Les avocats constituaient le *Club du barreau de Paris*, où brillaient des hommes de cœur et de talent. Le *Club des amis des noirs* comptait parmi ses membres tous les hommes de couleur, de séjour dans la capitale. Les *protestants* avaient un club présidé par M. Coquerel, pasteur vénéré. L'abbé Bouix présidait le *Club de la fraternité universelle*, fréquenté par des prêtres catholiques. L'*Union polytechnique* s'était recrutée des anciens élèves de l'École. L'engouement, la mode, furent poussés si loin, que l'on put assister au spectacle attrayant d'un club fondé par quelques femmes auteurs, sous le titre de *Club de l'émancipation des femmes*, et du *Club des Vésuviennes*, organisées en une sorte de milice. Nous

trouvons jusqu'à la *Société centrale républicaine des sourds et muets de France.*

XVII

Historien d'un peuple, nous devons le peindre sous tous ses aspects, là particulièrement où l'on peut le mieux saisir sa physionomie, ses passions, ses mœurs, ses vices, ses vertus. La description des clubs explique l'époque, et donne la clef des événements inintelligibles. C'est que leur création n'a pas été l'œuvre d'un parti, mais la conséquence naturelle d'une révolution provoquée et faite au nom du droit de réunion, et que toutes les opinions y ont pris leur part; c'est que cette passion du jour a subjugué tous les esprits, et qu'il est peu de personnes qui, malgré leurs vives critiques et leurs attaques ultérieures, n'y aient couru, et n'y aient figuré comme spectateurs, promoteurs, adhérents ou même orateurs. Nous devons ajouter que cette passion ne s'était point renfermée dans Paris, mais qu'elle s'étendit dans toute la France, d'une extrémité à l'autre, dans les villes les plus importantes comme dans les villages les plus obscurs. Rien ne lui échappa.

Ne permettons pas aux temps calmes de juger les temps de révolution d'une manière absolue, sans que la pensée se reporte et vive dans le milieu où les actes s'accomplissaient. Telle direction, telle résolution sou-

daine, tel acte spontané, salutaire à une crise, seraient funestes au repos, tandis que telle mesure bien prudente, telle législation bien prévoyante, applicable aux loisirs du repos, laisseraient, en temps de crise, périr la société. Il n'y a d'absolu que Dieu et la matière. Tout le reste est relatif, imparfait, incomplet. Ainsi chaque chose a sa raison d'être et son germe de faiblesse; pour l'apprécier sainement et justement, il faut tenir compte de toutes ses conditions de vitalité, peser ses avantages, ses inconvénients, établir le pour et le contre.

XVIII

Un peuple doit savoir choisir entre la tyrannie et la liberté. S'il préfère subir le joug du despotisme, l'unité du commandement lui procure plus de tranquillité somnolente. L'ordre paraît plus profond, parce que la moindre résistance, la moindre protestation, la moindre plainte, est à l'instant même étouffée et punie comme un crime. Un citoyen est-il soupçonné de vouloir, de pouvoir troubler l'autorité par un acte, par un écrit, par une parole, il est subitement saisi, exilé ou déporté. Il ne peut y avoir d'opposition dans un État ainsi gouverné. Tout se tait. Le silence et l'apaisement du tombeau ne sont pas plus profonds. Chacun végète de sa vie individuelle : un seul a détourné et absorbé la vie politique. Chacun est dégagé des soucis, des embarras de ses droits : un seul les a pris tous. Plus de presse ni

de polémique, de tribune ni de discussion : un seul résume et exprime la volonté générale; il parle, et la nation a parlé. Plus d'inquiétudes pour la confection des lois : un seul est la loi vivante et souveraine. Plus de tourments pour négocier, rédiger les traités de commerce, contracter les alliances : c'est lui qui décide. Il va même jusqu'à délivrer le sentiment national de toute susceptibilité, de toute préoccupation d'honneur; seul il prononce et la paix et la guerre. — Voilà les avantages de la servitude!

XIX

Mais alors le citoyen n'est plus qu'un sujet. Il a aliéné sa liberté. Il a passé la parole et l'action à un maître. Ses rapports avec le gouvernement n'ont plus lieu que par l'intermédiaire des complaisants, des courtisans ou des agents. Exposé à l'avidité, à la haine, à la dénonciation d'un ennemi, sa fortune peut être détruite, sa maison de commerce fermée, sa profession perdue. A-t-il la velléité de chercher un refuge auprès de la justice? elle sommeille par ordre supérieur. Quant à la nation, si ses finances sont compromises, à qui réclamera-t-elle? elle sera acculée à la crise, sans avoir pu éviter le précipice. Si les traités de commerce tuent son industrie, elle subira sa ruine et lavera ses plaies. Si l'amour-propre, l'orgueil ou l'ambition du maître veut la guerre, elle lui remettra sa dernière obole avec sa dernière goutte de sang. En pleine paix, elle perd tout senti-

ment moral. Par la guerre, elle s'épuise... Tout lien de solidarité étant brisé entre les citoyens, un seul sentiment domine : l'égoïsme! un seul mobile : l'intérêt! un seul but : l'assouvissement des passions! Pour parvenir, tout moyen est bon. Il y a foule autour du dispensateur unique de toutes faveurs, de toutes fonctions. Les plus intrigants, les plus cupides envahissent les avenues, remplissent les antichambres et les salons du pouvoir. C'est une curée livrée en pâture aux plus serviles. L'intelligence elle-même courbe le front dans la honte. L'honnêteté lutte contre la misère et repousse de son foyer l'humiliation. On s'arrache les priviléges, les monopoles, qu'on court monnayer à la Bourse. Tout est question de gain! Des fortunes d'une heure éblouissent le public. Le vertige trouble les esprits les plus sains. L'attraction entraîne les plus purs. La nation entière joue quand elle croit entreprendre. L'expérience des temps passés n'éclaire personne; et chacun se précipite dans la catastrophe.

Peu à peu les grandes pensées disparaissent sous la corruption ou la persécution. Les chants du poëte cessent : il n'est permis de chanter qu'un seul homme. L'inspiration des arts s'éteint : leur essor a besoin de l'air de la liberté. Chez les savants l'émulation s'affaisse. L'ignorance, basse et rampante, s'empare de la direction des lettres et des sciences. La tribune est muette : plus de grands orateurs! Le barreau, sanctuaire de l'éloquence, est cerné, menacé. Plus de ces génies sublimes qui s'appuient et s'élèvent sur la publicité pour

planer au-dessus du monde. Soumise, la Grèce perdit ses poëtes, ses philosophes, ses sages, ses hommes illustres. Rome, esclave avilie, tomba dans le Bas-Empire. De la Grèce et de Rome, il ne reste que des ruines. La liberté était l'inépuisable source de leur antique splendeur; la tyrannie fut la cause fatale de leur chute.

XX

Mais un jour vient où, las de torpeur et d'esclavage, le peuple veut revenir à la vie et reconquérir son indépendance. Il faut alors qu'il se résigne à toutes les douleurs de la délivrance, car l'inévitable conséquence d'une révolution, c'est une lutte violente entre les éléments du passé et les éléments de l'avenir. Le ciel est surchargé de tempêtes. L'air comprimé éclate. Le torrent, pour creuser son lit, emporte mille débris sur son passage. Toutes les passions humaines, bonnes et mauvaises, fermentent. Les timides tremblent d'effroi; les prudents observent; les ambitieux s'agitent; les méchants agissent; les hommes de bien se dévouent. Personne ne vit chez soi; la vie publique absorbe tout; toutes les idées se font jour, les plus folles comme les plus sensées. Mille propositions se croisent; mille théories se posent. On discute tous les systèmes; on essaye de tout. Tous s'animent : le plus froid s'échauffe, le plus sage se laisse aller au mouvement général. L'harmonie dans les choses paraît troublée; les rapports

entre la production et la consommation sont interrompus. Il y a des besoins, et les bras s'arrêtent. Les privations et les souffrances aiguës s'accroissent. L'ordre s'établit avec peine au milieu de l'effervescence. Le crédit public s'affaisse. Une liquidation générale est inévitable. Tels sont les premiers jours d'une révolution : c'est la crise, ce n'est pas encore la république!

XXI

Mais déjà, au plus intense de la crise, un œil scrutateur et attentif peut entrevoir un travail semblable à celui du laboureur qui bouleverse le sol et retourne la terre au soleil pour la rendre fertile. La Révolution de 1789 n'a-t-elle pas enfanté une population plus nombreuse, plus vivace, plus forte, qui a décuplé les richesses du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et les découvertes de la science? La Révolution de 1830 n'a-t-elle pas donné un nouvel élan à la nation? La Révolution de 1848 n'a-t-elle pas préparé les années 1849, 1850 et 1851, où les capitaux industriels se sont doublés? N'a-t-elle pas tracé et ensemencé les sillons où le gouvernement et les entreprises colossales ont puisé des ressources qui, aux époques précédentes, eussent paru des rêves.

XXII

Lorsque la liberté est fondée, la vie est plus agitée.

Soit! Mais l'histoire ne démontre-t-elle pas, jusqu'à la dernière évidence, que les peuples les plus libres ont eu la civilisation la plus avancée, et ont rempli le monde de leurs conquêtes, de leur génie, de leur littérature, de leurs beaux-arts et de leurs monuments? Après la vaste influence de la Grèce, ne voyons-nous pas, au moyen âge, Venise, Gênes, Florence, les Républiques italiennes, la Hollande, s'emparer du commerce européen? Dans les temps modernes, la libre Angleterre ne possède-t-elle pas la suprématie sur les mers, tandis que les États-Unis multiplient en quelques années leurs richesses et leur population?

XXIII

Ce n'est pas là un phénomène inexplicable. C'est la logique même qui le veut ainsi; c'est l'ordre naturel des choses d'ici-bas. Lorsque, dans une nation petite ou grande, chaque citoyen est indépendant, lorsqu'il est libre de se déplacer, de créer, de produire, d'entreprendre, sans entraves, sans crainte d'être troublé ni recherché pour ses pensées, pour ses paroles, pour ses opinions, il sait qu'il peut compter sur ses propres forces, il cherche sa place et il la trouve. Il donne l'essor à sa capacité, à son génie. Rien ne le comprime, ne l'arrête, ne l'étouffe! Il parle, propose, discute, tente et parvient. Tout l'excite. C'est une émulation perpétuelle! La vie publique lui appartient comme à

tout le monde. Le gouvernement est dans les mains de tous. L'homme supérieur peut soumettre ses idées à tous, les faire accepter et devenir l'un des chefs, le chef même de l'État.

XXIV

La France possède dix millions de citoyens capables d'exprimer leur volonté. Que chaque citoyen passe à l'état actif; éclairé sur ses droits et ses devoirs, qu'il les comprenne et les pratique : tout est possible à la France; elle est la première nation du monde. Mais que chaque citoyen demeure à l'état passif, sans volonté, sans énergie, ne songeant qu'à vivre au jour le jour de la vie matérielle, la France déchoit et tombe insensible à tout sentiment moral, insensible à la honte; qu'on lui donne de quoi se repaître, et qu'on la livre au plus rusé ou au plus fort!

Eh bien! en 1848, après les journées de Février, presque tous les Français étaient devenus citoyens actifs. Le plus indolent était ému, le plus ignorant était pénétré d'un rayon de lumière qui venait éclairer son cerveau, le plus insensible sentait vibrer son âme. Une agitation incessante troublait les esprits; mais ces esprits s'ouvraient à la vie. Si tous ne pouvaient pas expliquer ce qui naissait en eux et autour d'eux, ils avaient du moins la conscience de leur force. « Je ne » sais pas ce qui se passe en moi depuis la Révolution » de Février, » disait un ouvrier à un membre du Gou-

vernement provisoire, « je gagne dix sous de moins » par jour, et ça m'est égal, car je comprends que de » rien je suis devenu quelque chose. » Mots profonds, qui résument une époque.

XXV

Les peuples, comme les rois, doivent savoir se regarder en face dans le miroir de leur passé, pour se purifier dans l'avenir. Aussi nous avons rapporté les hyperboles de langage, les théories absolues, les projets bizarres, les erreurs grossières, les fougues, les passions outrées, les scènes dramatiques, les prédications insensées, les complots ténébreux, les discussions excentriques, les querelles réitérées, les luttes projetées, les frayeurs produites, et le désordre des imaginations. Mais la justice ne veut-elle pas maintenant que l'on examine sans esprit de parti, sans prévention, l'autre côté du tableau, et que l'on s'arrête aussi sur le bien qui s'est fait alors, sur les bonnes pensées et sur les belles actions du peuple?

Dans les réunions de toutes sortes, que de paroles sensées! que de révélations intéressantes! que d'enseignements utiles! que d'abus dévoilés! que d'inspirations honnêtes! que de leçons de moralité! que d'exemples de dévouement! Combien de citoyens sont venus épancher en nobles termes les trésors de leur cœur! Combien, à ces tribunes improvisées, ont apporté des

idées longuement mûries par l'expérience! Combien ont sondé les plaies qui dévorent chaque état, chaque profession, et en arrêtent le rapide essor! Combien ont indiqué de salutaires remèdes aux maux qui accablent la société! Que de lumières répandues! que de honteux mystères mis à jour! que d'impostures dénoncées! que de théories vraies! que d'applications possibles! que de voies ouvertes à la science, aux arts, aux métiers! que de progrès sérieux! que de fois l'amour de l'humanité et l'amour de la patrie ont fait palpiter les cœurs, embrasé l'auditoire, et provoqué les applaudissements même des plus indifférents!

Cette nation, en vivant au grand air, sur la place publique, doublait son activité, accroissait son intelligence, centuplait sa puissance. Souvent on voyait un citoyen des plus humbles et s'ignorant lui-même sortir de la foule, se révéler homme de génie, et répandre autour de lui une éloquence persuasive, entraînante, pleine de verve et de logique. C'est que lorsqu'on remue les fibres humaines, à côté du mal on en tire beaucoup de bien! Les imaginations s'exaltent, les idées naissent, les cerveaux travaillent, les têtes bouillonnent, les découvertes s'opèrent, l'avenir s'ouvre; on s'élance dans toutes les carrières, et dans toutes on arrive à un état meilleur et plus prospère!

XXVI

« ..... Les clubs sont nécessaires à la vitalité poli-

tique du pays, » disait *la Patrie* dans un article qui eut l'honneur de la lecture et des bravos enthousiastes dans un grand nombre de réunions; « de leur profon-» deur même sortiront de ces voix énergiques, de ces » voix que l'intérêt public fait retentir, et qui portent » dans leurs paroles de salutaires conseils et de nobles » inspirations..... La presse quotidienne ne suffit pas » seule au besoin de mouvement qui s'est emparé des » masses. Après la tempête, l'atmosphère tressaille » longtemps dans ses couches lointaines. Après la tour-» mente politique, le peuple s'agite encore. La foi dans » l'avenir est générale dans les premiers transports de » la victoire. Toutes les poitrines battent de la même » espérance. Tous les cœurs sentent se ranimer leur » patriotisme, alourdi par le poison subtil et délétère » du despotisme tombé. Toutes les têtes fermentent. » Cela se comprend. On s'éveille poursuivi par le fan-» tôme du cauchemar. On se sait libre, appelé à jouir » de droits légitimes; on veut que ces droits soient » bien réels, et que chaque citoyen les exerce avec » l'intelligence nette et positive de leur portée et de » leurs limites. — L'organisation des clubs n'a pas » d'autre cause que la nécessité où l'on est d'éclairer » le peuple sur les droits qu'il vient de conquérir. Les » orateurs des clubs n'ont pas d'autre but; et ce qui se » passe dans le plus grand nombre nous rassure pour » l'avenir du pays. — Comme moyen d'action sur le » gouvernement et sur les masses, les clubs sont donc » utiles. Nous dirons plus, ils sont indispensables.....

» Sans doute nous aurons à subir les conséquences iné-
» vitables de la liberté accordée à certaines ambitions.
» Comme toute chose, les clubs ont leurs dangers à côté
» de leurs avantages. Mais ceux-ci sont immenses com-
» parés à ceux-là ; le péril s'efface devant le bienfait... »

XXVII

Si le Gouvernement provisoire, en effet, avait à redouter l'action dissolvante d'un certain nombre de clubs, il ne cessait de recevoir d'une foule de sociétés diverses des témoignages de la plus vive sympathie. « Courage! citoyens gouvernants! » disait une députation des blessés de la barricade Saint-Merry, « cou-
» rage! les vrais patriotes vous approuvent!... Hon-
» neur à vous, Révolutionnaires magnanimes, qui com-
» prenez les instincts du peuple en décrétant l'abolition
» de la peine de mort en politique! Le peuple, qui sait
» vaincre et qui sait pardonner, vous bénit d'épargner
» le sang de ceux mêmes qui le décimèrent par la mi-
» traille. — Nos frères d'Europe qui, à notre exemple,
» marchent à leur affranchissement, non sans ensan-
» glanter leur chemin, donneront, comme la France,
» tout le caractère de la clémence à leurs victoires.
» Nous surtout, les martyrs de Saint-Merry, nous vou-
» lons abjurer toute haine, toute réaction, et, les pre-
» miers, nous tendrons la main à ceux qui, au 6 juin,
» furent nos adversaires à la barricade, pour ne plus
» voir en eux que des frères en la sainte République... »

XXVIII

Le *Club des ouvriers de la fraternité* s'exprimait ainsi : « Citoyens membres du Gouvernement provisoire, au » milieu des innombrables députations que la population parisienne envoie, chaque jour et à chaque » heure, se presser sur les marches de l'Hôtel de ville, » et témoigner au Gouvernement provisoire ses ar- » dentes sympathies, le *Club des ouvriers de la fra-* » *ternité* s'est montré jaloux de revendiquer sa place et » de vous offrir ses chaleureuses protestations de dé- » vouement et de reconnaissance. — Lorsque le Gou- » vernement proclamait le droit de l'association, nous » nous sommes empressés de le mettre en pratique..... » Nous nous sommes rassemblés..... au nom de ces » immortels principes : Liberté, Égalité, Fraternité. » Ces mots sacrés qui brillent sur nos étendards, ils » ont toujours vécu dans le cœur du peuple ; ils l'ont » consolé dans ses douleurs, ils l'ont bercé dans ses » espérances, ils le conduisent aujourd'hui dans les » voies de la justice et de la régénération. Par eux la » France renaît plus grande et plus féconde ; c'est leur » action salutaire qui assurera le maintien de l'ordre, » le respect de la famille et de la propriété, l'amélio- » ration du sort des travailleurs, le libre développe- » ment de toutes les forces industrielles et de toutes » les propriétés nationales. »

Est-il un langage plus noble, plus élevé? Les sentiments généreux qui l'inspiraient étaient dignes d'une grande nation, et donnaient au monde un sublime exemple, aux hommes de parti une leçon salutaire de concorde et de modération, au pouvoir, dont chaque pas était un pas vers la liberté, un précieux encouragement.

XXIX

Nous empruntons aux clubs une dernière citation entre mille, prise au *Moniteur* du 9 avril :

Le Club patriote des indépendants au Gouvernement provisoire,

« Au nom de la République née à Paris, au sein des » barricades, le 24 février;

» Au nom de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité, » sœurs jumelles, toutes les trois filles du christianisme » et de la philosophie ;

» Au nom de l'homme rétabli dans les conditions as- » signées par le Créateur;

» Respect, gloire et merci.

» Vous avez compris la nation française.

» Vous nous avez rendu la République de 92, enri- » chie de ses soixante années de progrès.

» Vous avez créé l'homogénéité des éléments démo- » cratiques.

» Vous avez dégagé la pensée de ses entraves. Elle

» jouit du droit naturel de se produire et d'arriver à
» tous, sous le seul contrôle du bon sens de tous.

» Vous avez doublement assis la Révolution, en
» l'harmonisant avec les mœurs et les usages de notre
» temps.

» Vous avez parlé à l'étranger le langage de la
» France. Une heure du présent a réhabilité trente-
» quatre années du passé : un simple manifeste relève
» de la honte de cent protocoles.

» Vous avez fait rebrousser chemin à la banqueroute
» et posé les jalons du crédit dégagé désormais des
» mensonges de l'agiotage.

» Vous avez fait accueil à toutes les demandes, en-
» registré tous les besoins, satisfait à tous les vœux
» formulés dans les limites de la raison.....

» Vous nous avez donné l'ordre dans la liberté, sans
» nuire à l'agitation politique, cette condition *sine quâ*
» *non* de l'existence des peuples libres.

» Hommes du pouvoir, vous êtes demeurés hommes
» du peuple. Aucune suggestion n'a pu vous entraîner
» hors du sentier populaire.

» Vous avez fait tout le bien que vous avez pu faire.

» Continuez, citoyens, ne faiblissez pas; tout pour le
» peuple et par le peuple. Le Gouvernement provisoire
» est l'arche de la nouvelle alliance : vous êtes les dé-
» positaires de notre sainte République. Ne faillissez
» pas au rôle sublime qui vous est échu; et lorsque,
» jouissant un jour d'un repos si noblement mérité, vous
» laisserez aux mandataires réguliers du peuple le soin

» de consolider l'œuvre commune, nous, fraction de
» ce peuple qui vous aime, nous élèverons de nouveau
» la voix pour nous écrier :

» Respect à vos personnes !

» Merci à vos actes !

» *Vive la République !* »

CHAPITRE QUATRIÈME.

Offrandes patriotiques : ouvriers; imprimeurs sur étoffes, imprimeurs lithographes, imprimeurs typographes; extrait du *Peuple constituant;* ouvriers de l'Administration des tabacs et ouvriers boulangers; citoyens du faubourg Saint-Antoine; charpentiers : épisode des Madelonnettes; compagnons de tous les devoirs : leur réconciliation; simples particuliers; clergé; Écoles; lycées; Université. — Réception des offrandes et des députations; les membres du Gouvernement provisoire ne peuvent y suffire; MM. Buchez, Recurt, Edm. Adam, Barthélemy Saint-Hilaire; Commission des dons; proclamation du Gouvernement provisoire; efforts de la Commission : premiers succès; arrêt. — Réciprocité de secours entre les ouvriers. — Arbres de la liberté : concours du clergé; Champ de Mars : M. Ledru-Rollin; place de l'Hôtel de ville: souvenirs des quatre sergents de la Rochelle, le curé de Saint-Gervais, M. Buchez, proclamation du maire de Paris, émotion et acclamations générales; Luxembourg: M. Louis Blanc; place de la Révolution : le curé de la Madeleine; place du Carrousel : le curé de Saint-Germain l'Auxerrois, le général Courtais, *Te Deum* à l'église; Établissement des enfants de Saint-Nicolas : le curé de Saint-Sulpice, le ministre de l'instruction publique, M. Buchez; place Cadet· l'abbé Peyre; Batignolles : le curé; barrière du Trône : le clergé de Sainte-Marguerite, l'abbé Hugonnet. — Sincérité du clergé. — Prêtres irlandais mêlés à la manifestation du 17 mars; ils sont acclamés par les ouvriers. — Mandement de l'évêque de Langres. — Lettre du frère Heuglin, abbé de la Trappe, aux rédacteurs de *la République française.* — Considérations sur le christianisme : son esprit démocratique; ses grandeurs; influence du clergé par sa vertu; décadence par ses vices; ses vicissitudes jusqu'en 1848.

I

Le cœur de l'historien se rassérène lorsqu'après avoir peint de sombres tableaux il arrive enfin à la description des actes honorables du peuple au milieu duquel il est né et il vit.

Dès que les travailleurs eurent connaissance de la pénurie du Trésor et des besoins extrêmes de l'État, ce fut, pendant deux mois, une continuelle procession vers l'Hôtel de ville des citoyens de tous les métiers, de toutes les conditions, qui venaient porter leurs patriotiques offrandes. Concours plus touchant qu'efficace! Contraste frappant opposé aux sentiments étroits de l'égoïsme!

Les employés et les ouvriers de l'éclairage au gaz, les tailleurs de pierre, les maçons, les scieurs de long, les imprimeurs sur étoffe, les porteurs à la vente aux poissons, les porteurs d'eau, les employés et les ouvriers des Messageries nationales, les ouvriers carrossiers, ceux des fabriques de papiers peints, des ateliers des chemins de fer d'Orléans et du Nord, les garçons bouchers, les ouvriers des fabriques de pompes, ceux du Timbre national, les employés de l'octroi, les charbonniers, les corporations d'ouvriers des ports, les employés et les ouvriers de maisons de commerce et de fabrication, les ouvriers des raffineries de sucre, de l'établissement des eaux clarifiées, les égoutiers, les travailleurs des chemins de fer, les ouvriers imprimeurs typographes, lithographes, etc., les ouvriers marbriers, chaudronniers, mécaniciens, paveurs, cartonniers, papetiers, les employés et les ouvriers de l'Administration des tabacs, les marchands et colporteurs de journaux, les ouvriers des fabriques de coton, les gardes du génie, les marins, les sapeurs-pompiers, les tambours de la garde nationale, les ouvriers pâtissiers, les co-

chers, les garçons de chantiers de bois, les ouvriers boutonniers, les facteurs aux lettres, les ouvriers des messageries Caillard, la Société des sauveteurs de la Seine, les courtiers camionneurs et employés des maisons de roulage, les employés du commerce des huiles, les ouvriers bonnetiers, bitumiers, bijoutiers, épurateurs d'huile, brasseurs de Paris et de la banlieue, les commis vendeurs à la Vallée, les garçons de bureau de la Ville, les ouvriers salpêtriers, les marchands aux halles, les maréchaux ferrants, les ouvriers carriers, verriers, s'empressèrent d'apporter leur tribut. La foule suivit.

II

Ce mouvement fut d'autant plus significatif et méritoire, qu'il fut spontané et nullement sollicité par l'Autorité. Ce fut un élan qui entraîna successivement presque tous les ouvriers et employés du commerce et de l'industrie. On vit les plus malheureux, les plus pauvres, apporter au Gouvernement l'impôt volontaire d'une journée de travail, prélevé sur les besoins de l'existence. Les salons de l'Hôtel de ville furent témoins des scènes les plus émouvantes, les plus pathétiques. Le langage des donateurs était simple, expressif. Il exhalait un ardent amour de la patrie.

« Citoyens! » disaient les ouvriers imprimeurs sur étoffes, « lorsqu'ils croient la patrie en danger, ses en-

» fants viennent lui offrir tête, bras, cœur, biens et » courage; car c'est surtout dans les moments difficiles » qu'il faut être courageux; c'est dans les circonstances » extrêmes qu'il faut trouver des voies de salut. — » Ouvriers nous-mêmes, nous vous offrons notre faible » concours; nous vous apportons 2000 francs pour » aider à la réussite de votre noble création. Le seul » regret que nous ayons est de ne pouvoir centupler » notre modique offrande, que nous vous donnons avec » bonheur.

» Pour suppléer à notre impuissance, nous engageons » tous les citoyens..... à nous imiter, chacun suivant » sa fortune, comme nous imitons ceux qui ont eu » l'heureuse idée de nous devancer dans cette voie sa- » lutaire..... — Par ce moyen nous rassurerons ces » êtres pusillanimes qui se sauvent..... emportant avec » eux les valeurs qui sont nécessaires... Qu'ils se ras- » surent tous ceux qui pourraient croire aux scènes » sanglantes qui sont tracées dans notre histoire! qu'ils » se rassurent! ni la guerre civile, ni la guerre de l'é- » tranger ne viendra déchirer les entrailles de notre » belle France!... Prenons patience! ne soyons pas » trop exigeants à la fois... demandons graduellement... » souffrons encore un peu pour la liberté!!! Le mo- » ment de la récolte n'est pas encore arrivé... »

Les ouvriers imprimeurs lithographes et les employés de la maison Lemercier déposaient 560 francs, « re- » grettant que la crise financière qui restreint le travail » et paralyse leurs bras ne leur permette pas d'augmen-

» ter cette somme, offerte de grand cœur et prélevée » sur le strict nécessaire aux besoins de leurs fa- » milles... »

Ils offraient leur concours et leurs remercîments au Gouvernement provisoire : « car c'est le propre des » hommes de cœur de souffrir pour la sainte cause de » l'humanité. — Travaillez donc, sans relâche et sans » crainte, à déblayer le sol où s'élèvera le nouvel édi- » fice social ; les travailleurs ont encore des jours de » misère et de souffrance au service de la Répu- » blique[1]. »

Les ouvriers imprimeurs de M. Boulé, donnant une preuve touchante de leur dévouement, soumettaient une idée plus patriotique que praticable : *emprunt aux travailleurs* — de 50 millions — par coupons de 20 francs — en bons du Trésor, à six, neuf, douze, quinze et dix-huit mois. — Tirage au sort. — Chaque atelier versant une somme — en une ou plusieurs semaines. — Ils ouvraient la souscription par une somme de 800 francs.

[1] Nous avons trouvé la première trace de cette pensée dans *le Peuple Constituant* du 10 mars, aux faits divers : « On parlait avec animation » dans un groupe d'ouvriers, avant-hier (7 mars), des discussions sur l'or- » ganisation du travail, dont M. Louis Blanc porte le poids au Luxem- » bourg. » Quelques-uns disaient : « Il faut que cela finisse. Les maîtres » ont eu leur tour ; à nous à présent ! » D'autres répétaient : « C'est cela, » il faut que nous vivions bien ! » — « Pas si vite ! les autres, » répliqua » un homme déguenillé, et arrêtant un élève de l'École polytechnique qui » passait : « *Tu peux dire au Gouvernement provisoire que nous avons* » *encore trois mois de misère au service de la République, pourvu* » *qu'on s'occupe de nous.* »

III

Les ouvriers se faisaient souvent accompagner dans les salles de l'Hôtel de ville par leurs femmes et leurs enfants, qu'ils initiaient et associaient à leurs démarches. Les ouvriers de l'Administration des tabacs et les ouvriers boulangers venaient précédés de jeunes filles vêtues de blanc, plaçant ainsi leurs offrandes sous l'emblème de l'innocence et de la pureté. Des citoyens du faubourg Saint-Antoine, au son des tambours, offraient avec leur tribut une statue de la Liberté. D'autres présentaient leurs bannières et leurs drapeaux, qui tapissèrent longtemps les grands salons de l'Hôtel de ville.

Le 19 mars, jour de la fête de saint Joseph, patron des charpentiers, on vit défiler un cortége nombreux d'ouvriers de cette corporation, le chapeau orné de rubans de différentes couleurs, avec l'équerre et le triangle brodés, attributs de la profession. Une musique de la garde nationale marchait en avant, faisant retentir l'air de chants nationaux. Au centre de la colonne on admirait, porté sur les épaules de six jeunes hommes vigoureux, *le chef-d'œuvre,* ouvrage d'architecture en bois, d'un travail admirable. Introduits dans l'Hôtel de ville, ils remirent une pétition qui révéla un acte digne d'être mentionné ici : « ..... Trois des » nôtres gémissent encore dans les prisons pour des

» faits qui se rattachent à la grève de 1845. Quels » qu'aient pu être les torts de ces hommes dans un » moment d'effervescence, la longue détention subie » doit les leur avoir fait expier. Tous les compagnons » charpentiers n'hésitent pas à se porter garants de la » bonne conduite dans l'avenir des trois camarades » auxquels ils vous supplient de rendre la liberté.

» Citoyens! le 25 février, le lendemain de la victoire » du peuple, une centaine des nôtres se rendirent à la » prison des Madelonnettes. Ils étaient armés; toute » résistance devenait inutile. Les portes leur furent ou- » vertes; et bientôt l'un des ouvriers pour lesquels » nous intercédons se trouva dans les bras de nos cama- » rades. Cependant ils comprirent qu'il y avait là un dé- » sordre condamnable : le prisonnier fut réintégré dans » sa prison, et la maison fut confiée à la garde de ceux » qui venaient de s'en emparer. »

Récit sublime dans sa simplicité! Ces ouvriers n'avaient-ils pas la conscience profonde de l'ordre, de la loi, du devoir, du droit, de la chose jugée? En peut-on pousser plus loin le respect?

Un décret, aussitôt rédigé, rendit à la liberté des hommes qui savaient si bien la mériter.

IV

Le lendemain, une scène non moins touchante causa une vive sensation dans Paris. Depuis des siècles,

l'histoire du compagnonnage n'avait pas eu à enregistrer un acte plus remarquable. Vers dix heures du matin, huit ou dix mille compagnons de tous les *Devoirs*, revêtus de leurs brillants insignes, se rassemblent, font abjuration de leurs haines et de leurs rivalités traditionnelles, se réconcilient, se serrent les mains, se prodiguent tous les témoignages de la fraternité, et partent de la place des Vosges (place Royale) pour aller à l'Hôtel de ville faire hommage de leur union, de leur concorde et de leur dévouement à la République et au Gouvernement. Reçus, félicités par MM. Buchez et Pagnerre, ces compagnons de tous les *Devoirs* avaient compris « qu'ils ne devaient plus former de familles » séparées, puisque tous étaient membres d'une même » famille, de la famille des travailleurs, et avant tout » de la grande famille nationale ».

V

Toutes les nobles aspirations du cœur humain se font jour. Abnégation, désintéressement, amour du bien, oubli des injures, clémence, générosité, toutes les vertus publiques apparaissent éclatantes. — De pauvres ouvriers viennent offrir leurs montres; d'autres, les bijoux de leurs femmes et de leurs enfants. De jeunes filles donnent leur collier et leurs boucles d'oreilles. Un décoré de Juillet dépose sa médaille; un vieux soldat, sa croix. Une institutrice communale, madame Debrix,

envoie cinq médailles, toutes reçues comme prix d'honneur; des mères de famille, quelques pièces d'argenterie, leur seule fortune!

M. D....., peintre, provoque une souscription, à Neuilly-sur-Marne, par le dépôt de quatre médailles d'argent remportées par lui dans les concours : « Citoyens, plus d'une fois j'ai eu faim auprès de ces » médailles, sans pouvoir me résoudre à les vendre, » mais aujourd'hui je les donne de grand cœur! oui, » de grand cœur!..... »

Un laboureur de Mont-Louis (Vienne), M. Rattier, envoie les médailles d'or et d'argent obtenues pour des améliorations agricoles.

Un citoyen écrit à MM. Béranger et Lamennais : « Mon père, ouvrier pauvre, cœur dévoué, m'a laissé » pour tout héritage une timbale d'argent que je dé» pose en vos mains. »

L'exemple donné par les travailleurs était suivi. — Un rentier, M. Tourqueneff, offre le dixième de ses rentes; des propriétaires, le terme des loyers reçus; des administrateurs, leurs jetons de présence; des officiers ministériels, l'intérêt de leur cautionnement.

Le clergé de Paris portait son tribut. — L'archevêque envoie quelques couverts d'argent, les seuls qui lui appartiennent personnellement; le curé de Saint-Eustache, M. Deguerry, et le clergé de sa paroisse, cinq cents francs; M. Morel, curé de Saint-Roch, même somme; M. Collin, curé de Saint-Sulpice, et le curé de Saint-Étienne du Mont, chacun six couverts d'argent;

l'abbé Naudin, curé de campagne, le peu d'argenterie qu'il possède. Le curé de Saint-Laurent, M. Salacroix, dépose un riche calice et une somme de 376 fr. 10 c., produit d'une quête : « Désormais, comme les autres » prêtres de mon église, je me servirai pour le saint » sacrifice des vases modestes qui appartiennent à la » paroisse. La Liberté et la Religion sont deux sœurs » que le Christ a léguées au monde. Il est donc tout » naturel qu'elles s'affectionnent et qu'elles s'entr'ai- » dent..... »

Les élèves des Écoles et des lycées présentaient leurs offrandes et leurs vœux. Les professeurs, les membres de l'Université, n'étaient pas les moins empressés.

VI

Les membres du Gouvernement provisoire ne pouvaient suffire à recevoir les députations. Ils étaient admirablement secondés et représentés, dans cette civique mission, par MM. Buchez, Recurt, Edmond Adam et Barthélemy Saint-Hilaire. Puisant leurs inspirations dans les discours des députations, ces dignes interprètes du pouvoir improvisaient leurs réponses avec un heureux choix d'expressions venues du cœur et allant au cœur; ils produisaient l'enthousiasme, confirmaient les bonnes pensées, encourageaient au bien, repoussaient le mal, provoquaient le dévouement, exaltaient les âmes, vivifiaient le feu sacré de l'amour de la patrie. Leur lan-

gage était un appel à toutes les vertus républicaines et à toutes les nobles passions qu'un peuple ressent surtout aux grandes époques de son émancipation.

La foule accourant sans cesse, le Gouvernement songea à régulariser le mouvement. Il institua, le 29 mars, une commission des dons offerts à la patrie. Le décret fut précédé de cette proclamation :

« Citoyens ! les dons patriotiques affluent à l'Hôtel » de ville. Chaque jour tous les corps d'état rivalisent » d'abnégation et de générosité. Des ouvriers, qui » peuvent à peine par de trop rares travaux nourrir » leurs familles, savent encore prélever de civiques » offrandes sur un salaire insuffisant. La pauvreté » même, oubliant ses besoins, se fait un devoir et un » bonheur d'une privation nouvelle, quand il s'agit de » subvenir aux besoins de la République, notre mère » commune.

» Citoyens ! vous donnez au monde un sublime » exemple ! L'Hôtel de ville, ce palais du peuple, en » est tous les jours le silencieux témoin ; mais si votre » modestie veut cacher ces héroïques vertus, le Gou» vernement provisoire doit les révéler à la France et » à l'Europe qui vous contemplent ! »

Les membres de la Commission étaient MM. Lamennais, président, Béranger, vice-président, Littré, membre de l'Institut, Charles Thomas, secrétaire. Ils s'adjoignirent MM. Louis Viardot, Paul de Musset, Chevalon et Clément Thomas.

Ces hommes éminents, d'un dévouement éprouvé,

se mettent aussitôt à l'œuvre avec un zèle infatigable. Persuadés que si chaque citoyen veut porter son obole à la patrie, de ce sacrifice bien entendu résultera la cessation de la crise, la reprise des affaires, des travaux, du crédit, le soulagement des travailleurs, la fin des misères publiques, ils agissent avec ardeur, se réunissent chaque jour, se concertent, ouvrent des bureaux dans toutes les mairies, s'adressent aux trente-sept mille communes, à l'armée, à la marine, au clergé, aux ministres des cultes réformés, au grand rabbin et aux membres du consistoire israélite, à toutes les gardes nationales de France. Ils invoquent le patriotisme de chacun; ils multiplient leurs efforts pour propager l'impulsion si bien donnée par les ouvriers de la capitale. Tout d'abord leur voix est entendue, la foule accourt, le succès couronne l'œuvre, partout des scènes émouvantes se succèdent comme à l'Hôtel de ville; mais peu à peu le premier élan se ralentit, l'enthousiasme s'affaisse, le dévouement s'épuise, l'égoïsme souffle et l'esprit de parti étouffe les sentiments généreux.

VII

Un grand nombre d'ouvriers ne bornèrent pas aux dons volontaires les preuves de leur intelligent patriotisme. En regard de ceux qui ne songeaient qu'à des augmentations de salaire, nous citerons ceux qui offraient à leurs patrons embarrassés un travail à

moitié prix. Les uns proposaient à leurs chefs le crédit d'une partie de la main-d'œuvre, d'autres alternaient avec leurs camarades sans ouvrage. On en vit partager ce qu'ils avaient péniblement gagné. Beaucoup s'entr'aidaient, se secouraient, se soulageaient dans la détresse commune. Lorsqu'elle peut contempler de telles actions, l'âme éprouve une jouissance profonde et se remet des angoisses des luttes civiles; la foi dans l'avenir réservé à l'humanité se rassure et se sent vivifiée.

VIII

Dans la vie tout extérieure où le peuple recherchait avec avidité les émotions de la place publique, où toute démonstration était pour lui une fête, il devait concevoir et pratiquer avec un rapide empressement l'idée de planter des arbres de la liberté. N'était-ce pas une nouvelle occasion d'épancher ses sentiments, d'échanger ses pensées?

Mais ce qui causa le plus d'impression, ce qui devait prendre date dans les annales de nos révolutions, ce qui ne s'était pas vu depuis la Fronde, ce fut l'association complète du clergé avec la liberté, son adhésion et son concours à toutes les cérémonies qui eurent lieu sur tous les points de Paris et par suite dans toute la France.

Le 22 mars, au Champ de Mars, drapeaux en tête, des légions de travailleurs accourent. Ils viennent,

par toutes les avenues et d'heure en heure, saluer un arbre de la liberté qu'ils ont planté la veille, et que le clergé du Gros-Caillou a bénit. Le ministre de l'intérieur, invité, est reçu par le colonel Allard, qui le complimente et le remercie au nom des ouvriers. Le ministre préside à la fête et les félicite d'avoir renouvelé un grand souvenir, celui de la Fédération de 1790 : « Ce Champ de Mars, théâtre de la Fédéra-
» tion, rappelle un glorieux passé : la France divisée
» en castes, en aristocraties, en provinces, venant, à
» l'appel du peuple de Paris, abjurer sur l'autel de la
» patrie les vieilles haines et les ressentiments sécu-
» laires, pour ne faire qu'un peuple, le peuple fran-
» çais. » (Applaudissements énergiques.)

M. Ledru-Rollin répond à un officier qui lui parle de l'armée : « ..... Je proteste de toutes mes forces contre
» des sentiments de méfiance indignes de la générosité
» française.

» Il n'est pas possible de scinder ainsi le peuple et
» l'armée !

» Le peuple c'est l'armée ! l'armée c'est le peuple !
» l'armée n'est-elle pas le sang de notre sang ?... Donc,
» gloire à l'armée !... car elle s'est rappelé en Février
» qu'elle était peuple, et elle n'a pas voulu tirer sur le
» peuple..... Fraternité entière entre nous..... » (Acclamations.)

IX

Le 24, le clergé s'associe plus solennellement à une cérémonie plus significative. Suivi d'un grand nombre de citoyens et introduit auprès du Gouvernement provisoire, le curé de Saint-Gervais s'exprime en ces termes : « Une députation d'ouvriers est venue » nous demander de bénir l'arbre de la liberté qui va » être planté sur la place de l'Hôtel de ville, au lieu » même où ont péri sur l'échafaud les sergents de la » Rochelle. Nous nous sommes associés avec bonheur » à cette œuvre populaire, et nous profitons de cette » occasion pour exposer aux membres du Gouverne- » ment provisoire les sentiments patriotiques dont est » animé le clergé de Paris, et en particulier le clergé » de la paroisse Saint-Gervais. » M. Buchez réplique : « ..... Ce sera toujours avec bonheur que nous verrons » le clergé s'associer, se mêler à nos fêtes publiques. »

Alors on descend sur la place, on s'avance vers le lieu où fut dressé l'échafaud. La garde nationale escorte le cortége, les tambours battent aux champs. Un frémissement circule dans la foule des citoyens qui se pressent. Aux cris de *Vive la République!* succède le silence; et devant l'arbre de la liberté, planté là où furent guillotinés les quatre sergents, le curé de Saint-Gervais dit avec émotion : « ..... Hon- » neur à cette multitude assemblée, qui a voulu que

» cette cérémonie fût consacrée par la religion sous » l'étendard du signe auguste de la croix. Jésus-Christ, » citoyens, le premier, du haut de cette croix, a fait » retentir dans l'univers entier ces magnifiques paro» les, qui sortent à chaque instant de votre bouche, et » que nous voyons inscrites aussi bien sur le frontis» pice de nos temples que dans vos cœurs : Liberté, » Égalité, Fraternité.

» Liberté ! a dit Jésus-Christ, et liberté pour tous ! » Égalité pour toutes les conditions, pour toutes les » classes de la société. Fraternité ! c'était le cri de son » Évangile.....

» Citoyens, j'aperçois à mes pieds une tombe entr'» ouverte. C'est celle de ces magnanimes soldats qui » ont péri glorieusement pour la conquête de la » liberté.

» Je bénirai donc tout à la fois, et l'arbre de la » liberté que vous allez planter, et la terre qui leur est » sans doute devenue légère. Conservons leur souve» nir, et répétons, nous tous qui sommes ici, car nous » sommes animés des mêmes sentiments : Vive la » République ! » (Cris enthousiastes de *Vive la République!*)

M. Buchez : « Il y a vingt-cinq ans que le sang de » quatre hommes généreux a coulé ici. — Ces hommes » travaillaient à l'œuvre que nous avons accomplie... » Ces hommes ont été nos premiers martyrs... Nous » sommes heureux, pour consacrer cette tombe après » la victoire, de pouvoir dire que la République, qui a

» tant perdu de ses enfants, par un de ses premiers » actes a aboli la peine de mort..... »

Une immense acclamation accueille ces paroles, ainsi que cette proclamation de la mairie de Paris : « L'arbre de la liberté ne peut trouver nulle part un sol » plus nourricier que sur cette terre arrosée, le 22 sep- » tembre 1822, du sang de Bories, Pommier, Raoulx et » Goubin, dont l'histoire a enregistré le martyre pa- » triotique, sous le nom des *sergents de la Rochelle.* »

Le clergé donne la bénédiction. Les tambours battent aux champs. La foule émue ouvre ses rangs au cortége, qui rentre à l'Hôtel de ville.

X

Le 25, le clergé s'unit à MM. Louis Blanc et Albert pour inaugurer un arbre de la liberté dans le jardin du Luxembourg. « .... Une terrible parole a été pro- » noncée il y a plus de cinquante ans, » dit M. Louis Blanc, « c'est que l'arbre de la liberté ne pouvait croî- » tre qu'arrosé par le sang des rois; aujourd'hui nous » plantons l'arbre de la liberté, mais nous ne voulons » pas, nous, qu'il soit arrosé de sang..... »

XI

Le 28, le curé de la Madeleine, M. Beuzelin, escorté par des ouvriers et des soldats de la marine, bénit un

arbre de la liberté sur la place de la Révolution; on l'écoute au milieu d'un recueillement profond : « Ci» toyens, en plantant cet arbre de la liberté, en nous le » faisant bénir, vous voulez élever un monument qui » atteste à jamais les sentiments qui vous animent, » sentiments aussi religieux qu'ils sont patriotiques. » Vous serez fidèles à ce noble symbole, à la glorieuse » devise de vos drapeaux, en affermissant l'ordre par » l'exercice de la liberté, en consacrant la liberté de» vant la loi par le respect et la fermeté, en demeurant » unis par la fraternité. Pour nous, en échange des bé» nédictions que vous nous demandez, nous ne récla» mons d'autre privilége que d'être toujours les pères » de nos frères. Vive la République! » (Bravos.)

XII

Entouré (30 mars) des élèves de Saint-Cyr, d'Alfort, de l'École centrale et de gardes nationaux, qui sont allés le chercher pour bénir un arbre de la liberté sur la place du Carrousel, M. Demerson, curé de Saint-Germain l'Auxerrois, donne sa bénédiction, après que son clergé et le peuple, unis, ont entonné trois fois le chant du *Domine salvam fac Rempublicam*. Puis, à la multitude attentive, il adresse ce solennel et remarquable discours :

« Chers concitoyens!

» C'est avec bonheur que la religion, appelée par

» vous, vient de bénir cet arbre de la liberté. Cette » liberté, le plus bel attribut de l'homme, avait été » gravée par Dieu lui-même, dès le commencement, » dans le cœur de sa créature. En vain, avec le temps, » on voudrait l'étouffer au fond de ce cœur; les racines » indestructibles que Dieu y a plantées lui feront tou- » jours produire des fruits..... La liberté, pour être » vraie, doit être ce que Dieu l'a faite pour l'homme, » c'est-à-dire sainte, pure, respectueuse pour les droits » de tous, et ne faisant de tous les enfants de Dieu » qu'une seule et même famille constituée dans l'éga- » lité et dans la fraternité, base solide que Jésus-Christ, » Fils de Dieu, est venu développer, compléter parmi » les hommes, et sanctionner au prix de son sang ré- » pandu sur la croix pour le salut de tous. Vivent donc » au milieu de nous et la liberté, et l'égalité, et la fra- » ternité, selon l'Évangile de Dieu! Vive la Républi- » que, qui les aura consacrées au milieu de nous pour » toujours! »

Le général Courtais, accompagné de M. Guinard, et suivi de tout l'état-major de la garde nationale, s'avance et dit : « .... C'est avec un grand bonheur » que nous voyons le clergé français à toutes nos dé- » monstrations de liberté. Il est à la hauteur des de- » voirs qui lui sont imposés, ce clergé qui n'a pas » craint, dans les journées de Février, de se montrer » dans les rues, et de venir remplir là sa sainte mis- » sion, cette mission qu'il tient de l'Évangile, de » l'Évangile, ce code de tous les républicains. L'Évan-

» gile, dans toute sa pureté, n'est pas le code d'un » peuple, il est celui de toutes les nations. Avec l'Évan» gile, il y a liberté, égalité, fraternité! Honneur, ci» toyens! gloire au clergé français, qui comprend si » bien sa mission, la mission qui lui a été confiée par » le Rédempteur du monde. (Vive le clergé! Vive la » religion! Vive la République! Vive le général Cour» tais!) »

M. le curé de Saint-Germain l'Auxerrois réplique : « .... Concitoyens, ce que nous venons d'accomplir » au nom de la religion n'est pas une simple céré» monie extérieure et de complaisance, nous la pre» nons au sérieux. C'est de tout notre cœur que nous » demandons à Dieu de bénir la liberté..... Je sais bien » qu'au milieu des commotions et des divisions politi» ques, le clergé a pu se méprendre sur l'expression » extérieure de cette liberté; mais ses sentiments res» taient cachés dans un sanctuaire, à peu près comme » chez l'ancien peuple où le feu caché sous la cendre » par ses lévites vivait d'une manière inextinguible, » quoique ne se produisant pas au dehors; mais au re» tour de la captivité, quand Dieu fut rendu à la liberté » de son peuple, cette cendre, remuée et bénie par la » main des lévites, retrouvait toute son énergie et pro» jetait de magnifiques gerbes de feu. (Bravo! bravo! » — Applaudissements redoublés.) Mes paroles vous » révèlent une grande émotion, presque un désordre » de paroles, mais c'est la noble trahison des senti» ments qui m'agitent. Vive donc la liberté qui nous

» est enfin rendue à tous! que Dieu la protége toujours » au milieu de nous et la rende féconde pour le bon- » heur de tous! » (Applaudissements redoublés.)

Le général Courtais prie le curé de se rendre avec le peuple à l'église pour chanter un *Te Deum*. M. Demerson s'empresse d'obtempérer à cette demande : « ...... Con- » vaincu que le vénérable chef du diocèse approuvera... » Convaincu aussi que cet immortel pontife qui préside » en ce moment aux destinées de l'Église universelle, s'il » nous voyait et s'il entendait toutes ces acclamations, » nous pousserait lui-même dans le temple, pour re- » mercier Dieu de ce que la religion, au milieu du peu- » ple français qu'il aime, vient de proclamer la liberté » sainte et chrétienne à laquelle il a lui-même imprimé » l'impulsion! Concitoyens, Vive la République! Vive » Pie IX! Vive cet immortel pontife! » La foule répète ces acclamations avec enthousiasme.

Le cortége se rend à l'église, la croix et le drapeau tricolore en tête; le peuple entre avec ordre et remplit le sanctuaire. MM. Courtais, Guinard, l'état-major, les élèves des Écoles occupent les stalles du chœur. Le *Te Deum*, entonné par le curé, est chanté par le clergé et par le peuple.

XIII

Dans l'établissement des jeunes enfants de Saint-Nicolas, fondé par l'abbé de Bervenger, le ministre

de l'instruction publique, M. Carnot, M. Buchez, le maire du dixième arrondissement, M. Roger, le curé de Saint-Sulpice et son clergé, les frères, les chefs d'atelier, les bienfaiteurs de l'œuvre, les parents des élèves, les gardes nationaux des postes voisins, assistent à la plantation d'un arbre de la liberté. Après la bénédiction par le curé, le ministre adresse aux écoliers une allocution paternelle qui provoque des applaudissements; et M. Buchez développe cette pensée sublime que le travail et le sacrifice sont les lois du progrès et les devoirs des hommes :

« .... Les hommes qui, hier, sont morts noble- » ment sur les barricades, se sacrifiaient pour obtenir » cette République dont ils ne jouiront pas; tous ceux » qui ont pris les armes avec eux allaient courir les » mêmes dangers. S'ils avaient pensé à eux, s'ils » avaient pensé à une récompense actuelle, ils se fussent » abstenus, car ils allaient au-devant de ce danger de » mort qui ne permet point ces récompenses que dis- » tribue la main des hommes. (Sensation prolongée.) » Aujourd'hui même que nous possédons cette Répu- » blique, notre vieille espérance, notre but; aujour- » d'hui ne sommes-nous pas condamnés à de pénibles » efforts, à d'immenses fatigues pour la fonder, pour » l'établir, non pas pour nous, mais pour nos enfants? » (Vifs applaudissements.)

» Ce seront nos enfants qui cueilleront le fruit de » l'arbre que nous arroserons de nos sueurs!

» Vous-mêmes, ouvriers qui m'écoutez, pourquoi les

» bat. Vous nous retrouvez près de l'arbre de la liberté » pour qu'il le féconde. »

Le même jour, à la barrière du Trône, le clergé de Sainte-Marguerite vient, en grande cérémonie, avec toutes les pompes de l'Église, bénir l'arbre de la liberté. L'abbé Hugonnet s'adresse aux assistants : « Citoyens, mes frères, tout en regrettant l'absence du » premier pasteur de cette paroisse, dont le cœur est » rempli de sympathie et d'amour pour chacun de » vous, et dont le dévouement vous est connu, je suis » heureux et fier du rôle que je viens remplir au milieu » de vous, en devenant l'interprète de mes dignes con- » frères les prêtres de Sainte-Marguerite. La solennité » qui nous réunit en ce jour n'a pas commencé d'hier » seulement; il y a dix-huit siècles que le premier » arbre de la liberté fut planté sur le sommet du Cal- » vaire. Cet arbre, àrrosé du sang d'un Dieu-homme, a » poussé de profondes racines. Ses branches se sont » étendues sur le monde; et tous les peuples de la » terre demandent maintenant à se reposer à l'ombre » de son vigoureux feuillage. Ministres d'un Dieu qui » mourut pour la liberté du monde, dont le sang brisa » les chaînes de l'esclavage, et dont le dernier soupir » refoula dans l'abîme l'esprit de servitude; déposi- » taires d'une doctrine qui proclame l'égalité en effa- » çant la ligne de démarcation qui séparait l'esclave de » l'homme libre, pour ne faire de tous les hommes » qu'un peuple de frères, membres de la grande famille » humaine dont Dieu est le père, nous voulons la

» liberté, mais une liberté grande, généreuse, une » sainte liberté; nous la voulons pour vous tous, » citoyens, dont le sang a coulé pour la conquérir; » nous la voulons pour nous, prêtres, afin de continuer » librement notre ministère d'amour et de dévouement » pour nos semblables; nous voulons l'égalité, égalité » de droits, égalité de protection de la part de la loi, » égalité de sympathie de la part de nos frères. Nous » voulons la fraternité. Certes, depuis dix-huit siècles, » c'est là notre enseignement, et, selon l'ordre de » notre Maître, nous n'avons cessé de crier aux hom- » mes : Vous êtes frères, aimez-vous les uns les autres!

» Croyez-le, citoyens! croyez-le, mes frères! dans » ces cœurs de prêtres, vous trouverez toujours amour » et dévouement. Ministres d'un Dieu de paix, Dieu » nous défend de verser le sang, même le sang en- » nemi; mais si, ce qu'à Dieu ne plaise, la patrie en » danger demandait encore et vos bras et votre sang, » soyez sûrs de nous trouver auprès de vous pour atti- » rer sur vos armes la bénédiction du Dieu des armées; » nous serons là pour panser vos blessures, consoler » vos derniers moments, en vous montrant la couronne » que le ciel vous réserve. Nous serons là pour répéter » à votre oreille ce refrain qui partait de vos âmes :

» Mourir pour la patrie!
» C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie!

» Oui, c'est le sort le plus beau! parce que mourir » pour la patrie est mourir pour son devoir; c'est

» mourir comme le Christ, expirant pour sauver ses » frères! »

« Ces belles paroles, » dit *l'Union*, qui les rapporte, « excitèrent un vif enthousiasme; et les cris de *Vive le » clergé! Vive M. Hugonnet!* retentirent longtemps. »

XV

Lorsqu'on lit ces discours, pris entre mille, on ne peut fermer son cœur à l'admiration, ni se défendre de ce même enthousiasme qui enflammait le peuple en les écoutant. Une éloquence chaleureuse et entraînante, un enseignement de morale pure et d'abnégation sainte, un sentiment profond des divines maximes de l'Évangile, un amour vrai de l'humanité, de vives sympathies pour le peuple, des prières touchantes pour un avenir prospère, un appel à l'ordre, à la concorde, à la charité, voilà ce qui provoquait ces acclamations, ces applaudissements de tous. C'était un spectacle solennel que celui de ces ministres de Dieu, revêtus de leur costume, entourés de toute la pompe du culte, venant sur la place publique revendiquer, au nom d'un Christ sauveur mort sur la croix, ces mots, sublimes lois du monde, que la République inscrivait sur son drapeau : Liberté, Égalité, Fraternité!

En méditant ces inspirations jetées sans apprêt à la foule, en découvrant combien elles sont en harmonie avec la véritable doctrine chrétienne, on doit

penser que ceux-là qui les prononçaient exprimaient des convictions sincères. Rien ne décèle la contrainte dans leur langage. Ils épanchent, avec un bonheur avoué, leurs cœurs dans le cœur du peuple. Leurs saintes paraboles descendent du haut de la croix symbole du sacrifice. Ce ne sont pas des prêtres prêchant pour leur saint, pour leur église, pour leur domination! ce sont des apôtres enseignant la liberté pour tous! Ils ne s'efforcent pas de s'imposer, et ils conquièrent l'influence d'autant plus sûrement qu'ils semblent moins la rechercher. Aussi voit-on le peuple s'empresser autour d'eux, et non-seulement les respecter dans le temple, mais encore les appeler à ses cérémonies. C'est l'entraînement des citoyens de toutes les conditions, de tous les âges, de toutes les opinions. Les chefs provisoires de l'État, les chefs de clubs, s'associent aux chefs du clergé dans ce mouvement de l'opinion publique. N'est-ce pas l'un des faits les plus remarquables de la Révolution de 1848? La bonne foi du clergé apparaît évidente; elle est constatée par tous les documents sans exception. Mettre en doute la sincérité de sa conduite serait une injure gratuite. Ce que son âme comprend dans tous ces grands mouvements, c'est le réveil *du feu caché sous la cendre.* Il se sent replacé à son aise dans la doctrine de l'Évangile. Il y puise tous ses textes. Les citations que nous venons de reproduire, la lettre du nonce aux membres du Gouvernement provisoire, le mandement de l'archevêque de Paris, ceux des autres chefs épiscopaux, n'en

sont-ils pas les preuves incontestables? Les journaux nous en fourniraient encore surabondamment.

XVI

Le Constitutionnel du 21 mars se plaît à raconter un incident qui fut remarqué de tout Paris. Des prêtres irlandais, se présentant en députation à l'Hôtel de ville, se trouvèrent mêlés, dans la journée du 17 mars, à la manifestation des ouvriers. Ils furent aussitôt entourés, accueillis par des serrements de mains, par des embrassements et par des cris de *Vive la fraternité! Vivent les braves curés irlandais!*

L'Union (16 mars) publie en entier le mandement de l'évêque de Langres. On y lit : « ..... Le passé n'est » plus à nous! Dieu l'a déjà jugé... l'avenir est entre » les mains de Dieu... tout dépend du présent. Quels » sont donc, pour le présent, nos devoirs de citoyens » comme catholiques? En d'autres termes, quels sont » les devoirs civiques que la loi de Dieu nous impose en » ce moment?

» Le premier de ces devoirs, celui qui pour le mo- » ment renferme tous les autres, c'est de nous rallier » tous, promptement et franchement, au Gouvernement » provisoire; c'est de le reconnaître et de le soutenir » par tous les actes de la vie publique et privée.

» Nous connaissons très-bien et nous respectons les » inquiétudes diverses qu'inspire cet état de choses » si nouveau, si subit. Le nom seul de République fait

» de prime abord naître des idées de terreur et de
» sang.

» Qu'il nous suffise de vous dire, N. T. C. F., que
» ce préjugé, emprunté à nos souvenirs nationaux de la
» fin du dernier siècle, doit se dissiper devant la ré-
» flexion et les faits. S'il y a des républiques désordon-
» nées et sanglantes, il y en a aussi de très-pacifiques,
» de très-bien établies; et, depuis soixante années, une
» vaste partie du nouveau monde est régie par un gou-
» vernement républicain, sous une constitution qui
» donne aux peuples, surtout pour leurs consciences,
» les plus larges et les plus franches libertés.

» Une république peut être très-inoffensive, car on a
» dit longtemps la république des lettres, pour signifier
» la littérature. Une république peut être même très-
» sainte, et l'on a toujours dit, non pas la monarchie,
» mais la république chrétienne, pour signifier l'Église.
» Or, quoi de plus inoffensif en soi que la littérature, et
» quoi de plus saint que l'Église de Dieu ?

» Il s'en faut bien que les trois mots qui forment le
» programme du nouveau gouvernement nous soient
» en aucune manière antipathiques. Rien au contraire
» de plus profondément, que dis-je? de plus exclusive-
» ment chrétien que ces trois mots inscrits sur le dra-
» peau national : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ !

» Loin de les répudier, ces mots sublimes, le christia-
» nisme les revendique comme son ouvrage, comme sa
» création; c'est lui, lui seul, qui les a introduits, qui
» les a consacrés, qui les a fait pratiquer dans le monde.

» On a pu les lui ravir; on a pu les faire tourner contre » lui; on a pu même les profaner en son nom; mais ja- » mais on n'a pu ni les profaner ni les méconnaître en » suivant ses lois.

» Ce que nous devons demander à Dieu avant » toutes choses, N. T. C. F., ce que nous devons lui » demander avec instance, c'est que tous aient vrai- » ment l'intelligence et l'amour de cette glorieuse et » chrétienne devise : *Liberté, égalité, fraternité!*

» Oh! oui, que tous soient libres pour faire le bien! » que tous soient égaux devant la loi! que tous soient » frères selon l'Évangile! et la République française » sera bénie de l'Église, en même temps qu'elle sera » bénie des peuples. »

Le même journal dit, le 26 mars : « Tout le monde » en ce moment parle au clergé, et, grâce au ciel, lui » parle sans colère, quelquefois avec respect et avec » amour... Précédemment le prêtre était suspect; au- » jourd'hui il est entouré d'honneurs. Est-ce la sagesse » du peuple, est-ce la sagesse du prêtre qui a fait ce » changement? l'une et l'autre! »

XVII

Nous avons vu jusqu'ici le clergé revendiquer au nom de l'Église, comme nés du christianisme et descendus de la Croix, les principes inscrits sur la bannière républicaine. L'abbé de la Trappe, le frère J. M. Heu-

glin, dans une lettre datée de la grande Trappe, près Mortagne (Orne), 8 avril, va bien plus loin. Il se dit avancé par la pratique beaucoup plus que les socialistes rédacteurs du journal *la République française,* auxquels il adresse, au nom de la liberté, des réclamations en faveur des associations religieuses :

« Las de gémir avec vous sous le joug d'un despo» tisme d'autant plus révoltant qu'il prenait le masque » de la légalité, nous vous avons quittés pour venir au » désert respirer l'air pur de la vraie liberté, qui » n'est autre chose que le droit de faire ce qui ne nuit » point à autrui. Depuis l'heureux jour de notre entrée » à la Trappe, nous avons vécu sous des lois votées » par nous; nous avons obéi à un homme choisi par » nous, et qui ne trouve dans sa charge d'autre privi» lége que celui de la responsabilité. Faire la loi et lui » obéir volontairement, remarquez-le bien, messieurs, » c'est la plus haute expression de la liberté.

» Quant à la liberté, elle n'existe que parmi nous, où, » pour faire le niveau, le riche se rend pauvre et le » maître serviteur de ses anciens domestiques. L'aboli» tion des titres de noblesse ne date, à Paris, que du » mois de février dernier. Mais notre législateur l'avait » prononcée dès le seizième siècle, et il ne nous a laissé » d'autre nom que celui de frères. Saint Benoît n'a pas » écrit la fraternité sur notre bannière, il l'a gravée dans » nos cœurs.

» Nous avons trouvé ici une république beaucoup » plus avancée que celle que vous voulez fonder en

» France, puisqu'elle est toute faite. Nous n'avons pas » besoin de nous livrer à de nouvelles études sur la » meilleure forme de gouvernement à adopter, ni sur » l'organisation du travail, ni sur l'association des tra- » vailleurs, ni sur l'économie domestique, parce que » ces questions sont depuis longtemps réduites ici en » pratique, tandis que chez vous elles n'apparaissent » que comme des théories et des systèmes.

» Nous sommes donc la vérité qui ne vieillit point, » parce qu'elle est toujours ancienne et toujours nou- » velle. Ne dites donc plus, monsieur, que nous sommes » des arriérés; avouez plutôt que nous avons devancé » notre époque, et trouvé depuis longtemps ce que *vous* » cherchez encore aujourd'hui. »

Cette lettre est remarquable sous tous les rapports, mais surtout en ce qu'elle exprime et démontre *une* vérité incontestable. Le socialisme pratiqué par les Trappistes, depuis des siècles, est un communisme affirmé et posé plus nettement que celui qui est enseigné de nos jours. Le frère Heuglin a raison de donner l'institution dont il fait partie comme un exemple aux nouveaux théoriciens communistes. « Saint Benoît est votre pre- » mier maître, » leur dit l'abbé de la Trappe; « appli- » quez nos règles à la société entière, et vous aurez » obtenu la réalisation de vos systèmes. »

XVIII

Étudions maintenant cette impulsion générale qui

entraîne le clergé vers la République et la nouvelle situation qu'il cherche à se créer dans la société française.

Quelles que soient les idées que l'on ait sur la doctrine chrétienne, il est impossible de nier que son but ne soit l'amélioration morale et matérielle du sort de tous; que ses maximes ne tendent à relever le pauvre, à soutenir le petit, à éclairer l'ignorant; que ses institutions n'aient été les institutions politiques les plus libérales et les plus largement égalitaires. Le baptême rachète sans exception tous les hommes de la servitude, et les fait frères de la même Église. La communion assoit à la même table, dans le même sanctuaire, devant Dieu, les fortunés et les misérables, les oisifs et les travailleurs, les savants et les faibles d'esprit, les maîtres et les esclaves, les seigneurs et les serfs, les gouvernants et les gouvernés. Le mariage institue la femme l'égale de l'homme, lui reconnaît la même âme, lui donne des droits et des devoirs semblables, et ne permet plus qu'elle soit répudiée ou vendue. La famille est saintement constituée; l'enfant y prend sa place et doit être protégé comme fils de Dieu. L'extrême-onction promet l'égalité devant la mort, et prépare au jugement divin qui doit punir les méchants et récompenser les bons, sans distinction de rangs ni de conditions terrestres. La constitution de l'Église a eu pour première base l'assentiment de tous, ou l'élection. La naissance n'y donne aucun privilége, dans une société où tout droit est héréditaire; et l'on voit les plus humbles parvenir aux

fonctions les plus élevées : un pasteur de bêtes immondes est couvert de la tiare, et du haut du trône pontifical il commande aux rois. La vertu seule est le signe du pouvoir; et celui qui en reçoit le dépôt sacré est *le serviteur des serviteurs*.

XIX

Jamais organisation fut-elle plus démocratique, plus républicaine? Aussi, au commencement, la multiplicité et la diversité des races et des castes disparaissent sous l'unité chrétienne. Fils du Dieu qui les a créés, tous les chrétiens sont frères. Jésus naît dans une étable. Ses apôtres sont de simples pêcheurs, des hommes pauvres. Ceux qui veulent enseigner en son nom la foi, l'espérance et la charité, ne doivent « avoir en leur possession ni or ni argent, ni monnaie dans leur ceinture, ni sac pour la route, ni deux tuniques, ni chaussure, ni bâton, car à l'ouvrier est due sa nourriture [1]. » Saint Paul travaille de ses mains pour vivre, lorsqu'il parcourt la terre afin d'apprendre au vieux monde la liberté nouvelle. Le riche doit se dépouiller de ses biens.

Aussi la loi du sacrifice, révélée par le Christ crucifié, est-elle, dans les premiers siècles, pratiquée par les chefs de l'Église, qui fécondent de leurs souffrances et de leur sang le sol chrétien. Les catacombes servent de temple aux premiers fidèles; et la morale sublime qui

[1] Évangile selon saint Matthieu, chapitre x, verset 9 et 10.

établit les nouveaux rapports des hommes entre eux et des hommes avec Dieu en sort bientôt pour se répandre dans l'univers. Alors, comme le Christ, les apôtres, les premiers évêques, les premiers prêtres, meurent humbles, pauvres, martyrs. Ils ont bien vécu, jusqu'au dernier soupir, *les serviteurs de tous* [1].

XX

Mais, peu à peu, les chefs de l'Église oublient la loi du devoir, qu'ils ont mission d'enseigner. Ils sont devenus puissants. Ils ne gouvernent plus par la vertu; ils gouvernent par la contrainte. Ils ne sont plus l'appui du faible; pour l'opprimer, ils s'associent avec les forts. Ils cessent d'être pauvres; ils deviennent cupides, ambitieux; ils entassent des trésors et se partagent les biens de la terre. Ils ne sont plus martyrs; ils sont persécuteurs. Ils ne sont plus brûlés; ils brûlent à leur tour. Ils ne protégent plus le peuple; ils le dominent. Ils ne prêchent plus la liberté; ils l'étouffent. Ils n'interprètent plus l'Évangile comme loi d'amour et de fraternité; ils trouvent un nouveau sens à la parole divine. Ils justifient tous les vieux abus, encensent tous les pouvoirs, servent toutes les tyrannies. Ils approuvent l'inégalité des droits, la différence des castes; ils reconnaissent l'esclavage comme une nécessité. Ils donnent au monde scan-

[1] Évangile selon saint Marc, chapitre IX, verset 34.

dalisé le spectale et l'exemple d'hommes chargés d'enseigner une doctrine qu'ils ne pratiquent plus.

La vente des indulgences, le commerce du pardon, engendrent une lutte dans le sein de l'Église. La liberté est prêchée de nouveau; les seigneurs féodaux s'en font une arme pour combattre l'unité. La politique et la religion sont tellement mêlées, l'une est si bien devenue un moyen de l'autre, que le fidèle, agenouillé au pied de l'autel, ne sait plus reconnaître où est la vérité.

Au milieu des guerres civiles qui déchirent la patrie, des incendies qui la dévorent, au milieu des persécutions, des supplices, des tortures qui frappent les enfants de la même cité, le doute se glisse, la foi est ébranlée, la charité s'éteint, l'examen se fait, l'incrédulité arrive. On ne reconnaît plus dans le clergé les vertus des premiers chrétiens : on y trouve tous les vices et toute la corruption des riches. Les cardinaux font des petits vers; les abbés courent les ruelles. Couvert de tous les scandales, un premier ministre abbé achète le chapeau rouge. La simonie ronge l'Église. Où la religion se meurt, la philosophie apparaît et s'empare des esprits; et la discussion emporte les derniers vestiges qui soutiennent le pouvoir du clergé.

XXI

Où donc est le Verbe du Seigneur? Où est le Christ? Où sont la foi, l'espérance et la charité? Où sont encore

gravés ces principes sacrés : *Liberté, égalité, fraternité?* Où est la morale qui apprend à mourir pour ses semblables? Où sont la loi du devoir et la conscience du droit? Où est l'amour de l'humanité? Où est le *serviteur des serviteurs?* A Rome, au Vatican? non! dans le château des seigneurs? non! Pour la France, dans le palais de Versailles? non! Où donc? dans le peuple, le peuple composé des travailleurs de la pensée, des travailleurs de la main, des magistrats parlementaires, des professeurs, des marchands, des ouvriers, des cultivateurs, de ces nombreux citoyens qui forment le Tiers état, de quelques-uns de ces prêtres obscurs qui vivent humblement dans la tradition chrétienne.

Un jour la société s'ébranle jusque dans ses fondements. Tout ce qui était fort devient faible; tout ce qui était puissant est renversé. Le vieux monde se meurt dans un cataclysme immense où tout est confondu. Au nom de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, enseignées par le Christ, on ferme les églises. Le clergé s'est constitué le défenseur du passé : il est frappé. Il a voulu sauver du naufrage ses richesses, ses prébendes, ses bénéfices, ses biens fonciers : tout est englouti par la tempête. On ne voit plus trace de ce qu'il a été. La main de Dieu s'est appesantie sur lui. L'expiation est faite.

Une réaction s'opère : la politique de l'empire relève l'Église de France, et le clergé reparaît. Le clergé reconnaissant et soumis sacre le capitaine habile et heu-

reux. Les temples s'ouvrent. La parole des prêtres retentit sous les voûtes longtemps muettes. Mais l'oreille seule des femmes et des enfants écoute, et les hommes saluent à peine le curé à sa rentrée au presbytère. La foi n'est pas revenue avec le culte.

XXII

La Restauration s'accomplit. Le clergé triomphant rêve son ancienne domination. Il s'émeut; il s'agite. Il aspire à reconquérir son influence d'autrefois. La monarchie absolue peut seule lui rendre ses biens, ses terres, ses rentes, ses priviléges, sa position perdue. Il se fait le partisan de cette forme de gouvernement. Il s'unit à l'ancienne noblesse pour chercher à reconstituer le passé. Les persécutions, les malheurs ont épuré l'Église : les ministres de Dieu n'offrent plus le scandale de tous les vices; et le clergé de France est devenu plus moral que celui de la ville où siége la papauté. Mais l'ambition, l'amour de la possession, l'intolérance, se sont emparées de lui. Un roi éclectique le contient avec peine dans les limites de la Constitution. Ce roi meurt. Charles X monte sur le trône. Le clergé ne met plus de bornes à ses espérances. Il presse ce monarque-prêtre. Avec lui il prétend dominer la nation. Pour posséder la génération nouvelle, il veut s'emparer de l'éducation des enfants; il sape l'édifice universitaire. Il obtient la présentation d'une loi sur le

sacrilége, première tentative du rétablissement de l'Inquisition. Il se mêle au mouvement politique. Fort de l'appui du gouvernement, il cherche à étouffer le libéralisme des idées, et il lance le vieux roi vers les chances hasardeuses d'un coup d'État. Le peuple étonné voit reparaître les missions et les prédications sur les calvaires; il voit se reformer les couvents, se reconstituer les jésuites. L'habitant des villes craint pour ses libertés. L'habitant des campagnes redoute la résurrection de la dîme. La France ne veut pas perdre le fruit des souffrances qu'elle a endurées, ni les conquêtes de 89. Voltaire et Rousseau reparaissent, imprimés sous mille formes. La lutte est engagée de part et d'autre, lutte vigoureuse. Le passé est aux prises avec l'avenir. Le clergé est au premier rang, passionné, intolérant, oppresseur. Le combat se décide. Les ordonnances de Charles X révoquent la Charte constitutionnelle. Le peuple se lève. Les pavés se remuent; les barricades se dressent. Les canons grondent. Le sang coule. Les places publiques, les carrefours, sont couverts de cadavres. La victoire est au peuple. Une nouvelle révolution s'est accomplie, la Révolution de Juillet 1830!

Avec la monarchie absolue, le clergé est vaincu. Le prêtre se cache. Il n'ose sortir sous le costume qui le ferait reconnaître. Un jour, le bruit court qu'à Saint-Germain l'Auxerrois le drapeau blanc fleurdelysé est apparu dans une cérémonie dont le but est une quête pour les anciens gardes du corps et les employés de l'ex-liste civile. La ville tressaille; le peuple

accourt. Rien ne peut retenir sa colère. C'est un torrent qui déborde. La croix qui domine l'église est abattue ; on a peine à sauver l'un des édifices les plus précieux de la capitale. L'archevêché est envahi. Tout y est brisé, saccagé, jeté par les fenêtres dans le fleuve; et les vêtements sacerdotaux promenés dans les rues se trouvent mêlés aux masques qui dans le moment, époque du carnaval, circulent à travers Paris. Comme si le sort eût voulu joindre l'ironie aux rudes coups qui frappaient le clergé !

XXIII

Sous le règne de Louis-Philippe, le clergé vit retiré de la politique. Désespérant de faire rétrograder le pays jusqu'au passé, il se soumet au présent. Il ne sort plus des confins de l'Église. Il ne songe qu'au salut des âmes. Il consent à la séparation du temporel et du spirituel. Les velléités qui çà et là se réveillent sont aussitôt étouffées par lui-même. Il commence à comprendre qu'il s'est lancé dans une mauvaise voie. Devenu plus tolérant après la défaite, tout ce qu'il demande c'est le respect. A son tour, il craint d'être opprimé et il redoute les envahissements universitaires. Quelques prêtres, écrivains distingués, orateurs éminents, revendiquent la liberté, la liberté pour tous. Ils se rapprochent de la doctrine des Pères de l'Église. Les philosophes qui expliquent la Révolu-

tion par le christianisme sont accueillis avec faveur. Les archevêques font des mandements où l'Évangile est expliqué comme loi du progrès. Pie IX revêt la tiare, proclame l'indépendance de l'Italie, et octroie au peuple romain une constitution libérale.

Alors, que voit-on de toutes parts en France? La foi se raffermit. Longtemps désertes, les églises se remplissent. Les prédicateurs sont écoutés, suivis. Les chants religieux remuent les cœurs. Les temples, monuments gothiques, chefs-d'œuvre des siècles passés, sont compris et restaurés. L'art chrétien renaît et vivifie la pierre. Les premiers peintres de l'époque recouvrent de leur pinceau harmonieux les murailles noircies par le temps. La religion arrive là où la politique et la contrainte disparaissent. Les haines contre le clergé s'éteignent. Le pauvre qui souffre et languit, l'ouvrier qui travaille avec effort, l'homme de bien qui est froissé, élèvent leur âme vers le Ciel et demandent à Dieu les espérances consolatrices. Ceux qui perdent une mère chérie, un enfant adoré, un frère compagnon de jeunesse, adoucissent par la prière l'amertume de leur cœur. Le culte a retrouvé sa splendeur.

XXIV

Une nouvelle révolution éclate. Le pâle soleil de février éclaire une nouvelle lutte du peuple qui redemande ses droits et sa souveraineté. Dans quelle situa-

tion va se trouver le clergé? A-t-il, comme en 1830, été vaincu avec le monarque? Comme en 1830, le palais épiscopal sera-t-il envahi, ravagé, détruit? La croix qui couronne le vieil édifice de Saint-Germain l'Auxerrois sera-t-elle encore abattue par une foule irritée? Le prêtre va-t-il être contraint de cacher son costume sous un vêtement d'emprunt? Ah! bien loin de là! le prêtre a su, pendant dix-huit ans, vivre de sa vie de prêtre, en dehors des passions politiques. Ces passions sont poussées au plus haut degré d'effervescence, et elles ne peuvent l'atteindre. Le palais épiscopal est protégé; la croix est vénérée; les églises sont respectées. Le prêtre circule librement; il peut prodiguer son secours aux blessés et adresser pieusement et paisiblement au Seigneur, dans le temple ouvert, ses ardentes supplications pour que le sang chrétien cesse de couler.

Mais bientôt le contraste entre les deux époques, 1830 et 1848, devient plus tranché, plus saisissant encore. La Révolution inscrit dans tous les cœurs, sur toutes les murailles, ces mots du Christ : Liberté! Égalité! Fraternité! L'Église les reconnaît comme son dogme, comme sa loi et comme son but. Un moment on a pu les oublier, les effacer, les *retourner contre l'Église;* mais le jour de la vérité est arrivé. La voie ouverte à l'humanité est retrouvée, voie de progrès, voie d'amour. La charité déborde; la foi mutuelle entre le clergé et le peuple se vivifie. L'espérance naît dans les âmes. Des actions de grâces sont rendues au Très-Haut. La République est chantée dans les

temples; son drapeau flotte au-dessus des portiques. Les mandements des évêques invoquent la confiance, prêchent la concorde au nom de la liberté, de la religion et de la patrie; et, pour compléter le tableau, le clergé sort de l'église et vient sur les places publiques appeler les bénédictions du Seigneur sur l'arbre symbole de l'affranchissement du monde. Des paroles saintes sont prononcées par des vicaires pieux. Le peuple se livre à l'enthousiasme et applaudit. L'alliance entre l'Église et la Démocratie est cimentée.

XXV

Alors le clergé s'aperçoit que, lui aussi, il a retrouvé ses droits, et que la Révolution de Février lui a rendu sa part de souveraineté dans l'État. Cette part de souveraineté, ce n'est plus cette puissance secrète, occulte, cherchée dans les ténèbres et obtenue par l'intrigue ! Ce n'est plus cette influence gagnée par de lâches, pénibles et flétrissantes concessions à un monarque absolu, à des ministres ou à des courtisans corrompus et corrupteurs ! Ce n'est plus cette domination accordée par la tyrannie comme un échange, pour que le manteau de l'Église couvre les injustices, les oppressions et les crimes ! Ce n'est plus cette exploitation rusée des masses ignorantes pour en percevoir des produits, des profits, des lucres, des jouissances ! Non ! non ! cette part de souveraineté, c'est son droit, droit sacré, droit du

citoyen. Il peut l'exercer au grand jour, sans honte, sans lâcheté, sans bassesses, sans remords. Il n'en doit compte à personne. Il ne relève que de sa conscience. Au Seigneur seul il dira l'usage qu'il en a fait. Son droit ne nuit à aucun de ses semblables. Il n'a à justifier aucun opprobre, à sanctifier aucune infamie. Son encens ne brûlera que pour Dieu. Il n'a plus besoin de mettre la lumière sous le boisseau. Il peut l'élever haut, pour éclairer le peuple qui l'entoure. C'est loyalement, saintement, qu'il peut user de sa part de souveraineté.

La religion n'est plus une arme dont il va se servir à son profit personnel, la prière n'est plus un moyen d'exploitation. Il distingue les devoirs du prêtre et les droits du citoyen. Prêtre dans l'église, revêtu de ses habits sacerdotaux, il conseille, il bénit, il officie, il dirige les âmes vers le Créateur. Citoyen en dehors de l'église, il ira déposer son vote d'électeur, il assistera aux réunions publiques, il y fera entendre sa voix, et, s'il obtient le suffrage de ses concitoyens, il sera le Représentant du peuple, et il viendra dans le sein de l'Assemblée nationale participer à la fondation de la République, à la confection des lois, à la rédaction de la Constitution.

XXVI

Et il l'entend bien ainsi. Spectacle nouveau! Entraînement de la liberté! cardinaux, évêques, simples prêtres,

vont solliciter le suffrage de leurs concitoyens. De tous côtés les mandements appellent le clergé à l'exercice de son droit; chaque jour les journaux religieux en insèrent de nouveaux. L'évêque de Nancy écrit : « Nous vous exhortons, nos très-chers frères, à invoquer avec nous le Seigneur et à vous préparer, » par l'observation des lois divines et humaines, à » accomplir le grand acte de souveraineté nationale » où vous êtes conviés..... Ce n'est pas un privi- » lége qui vous est accordé; c'est un droit qui est » reconnu et qui va recevoir une nouvelle consécra- » tion.....; car tout droit impose un devoir..... C'est » donc pour vous un devoir de prendre part aux élec- » tions générales..... Il ne s'agit rien moins que d'éta- » blir un gouvernement vraiment national, qui réalise » parmi nous le programme renfermé dans les trois » mots évangéliques que la République a pris pour de- » vise : Liberté, égalité, fraternité! »

L'évêque de Digne, Marie-Dominique-Auguste Sibour, demande que le gouvernement..... « n'invoquant » plus contre le clergé, par une dérision amère, toutes » les lois d'exception et de servitude des régimes pré- » cédents, lui assure la franche participation aux » libertés publiques. » Il ajoute : « En réclamant en » effet ce fruit de la révolution nouvelle, nous n'aspi- » rons pas à un privilége, que nous repousserions s'il » nous était offert, mais au plein exercice du droit » commun. Qu'on le sache bien! et que la sincérité et la » loyauté de notre langage, qu'on a plus d'une fois mé-

» connues, laissent tomber enfin des préventions in-
» justes. Nous voulons POUR NOUS et POUR TOUS la liberté, mais la liberté franche et entière, la liberté de réunion et d'association, la liberté des cultes, la liberté de conscience et la liberté d'enseignement, inséparable des autres..... » Monseigneur Sibour pratique comme il enseigne. Il va au club assister aux réunions électorales. Il ne craint pas d'y développer sa profession de foi politique et progressive.

Comme beaucoup d'autres curés aimés de leurs paroissiens, qui acceptent la candidature, l'abbé Deguerry, curé de Saint-Eustache, l'abbé Desclais, curé dans le département du Calvados, exposent publiquement leurs principes dans les assemblées préparatoires. L'abbé Lacordaire, l'un des plus célèbres prédicateurs catholiques, se présente au club de *l'Union* à la Sorbonne, revêtu du costume de dominicain, ce qui lui attire les applaudissements à son entrée. Il y fait déclaration « d'un républicanisme qui n'est pas de vieille date, mais que la révolution nouvelle a fait naître dans son âme ». Ainsi que M. Lacordaire, M. de Parisis, évêque de Langres, l'abbé Fayet, évêque d'Orléans, et d'autres membres du clergé, acceptent ou sollicitent la candidature : proclamés les élus du peuple, ils défendront les droits de leurs concitoyens.

XXVII

De cet exposé rapide, la conclusion ressort palpable, évidente, incontestable. Moins le clergé ambitionne de puissance, plus il en obtient. Moins il poursuit l'alliance avec la force matérielle, mieux il conquiert la force morale. Moins il veut s'imposer, plus il a d'influence sur l'opinion publique. Se mêle-t-il aux passions politiques, on le redoute; s'en éloigne-t-il, on le recherche. Prend-il part à la lutte, on le combat ou on le subit; s'en préserve-t-il, on se rapproche de lui et on le respecte. Est-il intolérant, on le repousse; défend-il la liberté, on l'applaudit. S'il flatte la tyrannie, on le hait; s'il s'oppose à l'oppression, on le vénère. S'il partage les jouissances des riches, on le méprise; s'il vit de la vie des pauvres, on le sanctifie. Martyr dans les premiers temps de l'Église, il s'empare du monde; dominateur plus tard, il le soulève contre lui. Corrompu, il tombe; moral, il se relève. Sous Charles X il s'unit à l'absolutisme, et il est vaincu; sous Louis-Philippe il s'abstient, et il devient fort et puissant. Enfin une révolution nouvelle, loin de l'abattre, le grandit.

XXVIII

Le mouvement du clergé français vers la liberté et la République était si prononcé, il apparaissait

tellement net, loyal, sincère, ardent, que les chefs de l'Église, à Rome, s'en inquiétèrent sérieusement. Après avoir applaudi à ce retour du peuple vers la religion, à cette réconciliation du peuple et du clergé, ils suivirent soigneusement et surveillèrent avec sollicitude et préoccupation le progrès de cette impulsion. Bientôt ils craignirent que le clergé français se laissât emporter trop loin par l'enthousiasme. Ils s'émurent à la pensée que l'esprit de réforme et de progrès pourrait se répandre et s'étendre dans des proportions qui rétréciraient les droits déjà rétrécis de l'autorité papale en France. Ils redoutèrent que les questions soulevées de l'affranchissement du bas clergé, de la suppression du casuel pour les sacrements, de la séparation même de l'État et de l'Église, vinssent affaiblir le pouvoir de Rome. Aussi, le pape s'empressa-t-il d'adresser, le 18 mars, un bref à l'archevêque de Nicée, nonce apostolique en France, avec injonction de le transmettre immédiatement à tous les archevêques et évêques du pays. Il leur disait :

« Ce n'a pas été pour nous une médiocre consolation » d'apprendre par vos lettres au cardinal notre secré» taire d'État que le fidèle peuple de France, dans » les événements de la dernière révolution, a générale» ment donné des témoignages de vénération et de » dévouement envers notre très-sainte religion et le » clergé..... Il nous a été très-agréable aussi, véné» rables frères, d'apprendre, par ces mêmes lettres, » avec quelle prudence et quelle sagesse vous avez ré-

» pondu à ces écrivains qui, voulant défendre le régime
» nouveau de la France, auraient voulu discuter dans
» les feuilles publiques de très-graves questions, qui
» appartiennent uniquement à notre suprême autorité
» et au jugement de ce Siége apostolique..... Du reste,
» la discipline canonique qui est actuellement en vi-
» gueur dans les églises de France, ainsi que l'organi-
» sation des choses ecclésiastiques dans ce pays, ne
» peuvent être changées par quelque personne que ce
» soit, si ce n'est par le souverain pontife, car nul
» autre que lui n'a une autorité universelle sur toutes
» les églises épiscopales et métropolitaines de cette na-
» tion française. A nul autre que lui il ne peut être
» permis de statuer sur les choses qui tiennent à la
» discipline générale de l'Église, ou de déroger à ce
» qui a été confirmé par ce Siége apostolique..... Quant
» à ce qui regarde les revenus destinés au culte divin
» et aux ministres sacrés, personne n'ignore que cette
» espèce de dotation n'est qu'une compensation bien
» faible des immenses biens de l'Église qui furent alié-
» nés dans ce pays au temps malheureux de l'ancienne
» révolution. Renoncer à cette dotation serait jeter la
» religion elle-même dans un grand danger; car ce se-
» rait enlever au clergé les ressources qui lui sont in-
» dispensables pour exister et se nourrir, attendu que
» dans plusieurs villes et dans la plupart des petites
» localités de France la pauvreté des populations est
» telle qu'il leur serait impossible de venir au secours
» de l'Église et de ses ministres..... Vous continuerez à

» avertir et à exhorter particulièrement les ecclésiasti-
» ques pour qu'ils considèrent sérieusement que l'Église,
» ainsi que le disait très-sagement notre prédécesseur
» saint Innocent Ier, ne change pas *selon la mobilité des*
» *choses humaines*, et en conséquence qu'ils prennent
» garde qu'un zèle trop ardent ne les entraîne à des
» démarches précipitées qui pourraient être un mal-
» heur pour l'Église, et pour nous un sujet d'afflic-
» tion..... Nous ne manquerons pas, selon le temps et
» l'état des choses, de prendre toutes les mesures que
» nous reconnaîtrons devant Dieu devoir être les plus
» utiles à la sûreté de l'Église et au salut spirituel de
» cette nation..... »

Ce bref, clair, précis, n'a pas besoin de commentaires. Rome, la ville papale, frémissait sous le joug. L'Italie était en feu. Cependant, sur ce volcan prêt à faire éruption, les chefs de l'Église, entourés de périls, ne perdaient pas de vue les vieilles traditions, la conservation du passé; et ils retenaient le clergé français dans son élan vers la liberté.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Abus des plantations d'arbres de la liberté. — Banquet sur la place du Châtelet. — Démonstration du 2 avril, au Champ de Mars. — Scène des Invalides. — Agression des journaux monarchistes; réplique des journaux républicains. — *La Presse; la Réforme;* attaque contre les bureaux de *la Presse;* intervention de la garde nationale, du général Courtais, de M. Ledru-Rollin; paroles de M. Lamartine; pacification; craintes de M. Véron; mesures du gouvernement; liberté entière maintenue aux feuilles hostiles au gouvernement. — Députations de commerçants et de locataires, réclamant la remise des loyers payés d'avance; le gouvernement refuse son intervention dans ces contrats particuliers. — Manifestations des locataires contre les propriétaires qui ne veulent pas diminuer les loyers; les menaces cessent. — Organisation d'une force publique : création de la garde civique (plus tard garde républicaine) et des gardiens de Paris. — Conflits entre la mairie de Paris et la préfecture de police : Commission chargée d'y mettre fin. — Accusations réciproques de la mairie et de la préfecture. — Moyens de surveillance constitués par la mairie. — Extinction de la police politique pratiquée par la monarchie. — Renseignements du préfet et du maire. — Police politique au ministère de l'intérieur : MM. Carteret et Carlier. — Relations de M. Lamartine avec les principaux chefs clubistes et socialistes. — Mesures défensives prises par le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances; MM. Maréchal et Rébillot. — Faiblesse des moyens de défense du Gouvernement provisoire; nécessité de recourir à des concessions, à des conciliations. — Relations de M. Ledru-Rollin avec ses anciens amis. — Proposition au Club des clubs d'envoyer des délégués dans les départements et d'adresser une demande au Gouvernement provisoire pour couvrir les dépenses; adoption; députation à M. Ledru-Rollin; M. Ledru-Rollin transmet ces vœux au Conseil et demande un vote favorable; adhésion limitée; instructions précises données à ces délégués; dépenses restreintes et justifiées; succès incomplets. — Le ministre de l'intérieur envoie dans les départements de nouveaux Commissaires munis de pouvoirs plus étendus que ceux des premiers Commissaires qu'ils sont chargés de contrôler. — Considérations sur ces mesures et sur la conduite des conservateurs; l'envoi des Commissaires a causé fort peu de troubles. — Bordeaux : agitation à la nouvelle de l'arrivée d'un nouveau Commissaire; scène à la préfecture; contre-manifestation républicaine; le Gouvernement provisoire envoie M. Clément Thomas. — Périgueux : conflits de pouvoirs; rétablissement du calme. — Valence : envahissement de la préfecture; pacification. — Ain : conflits de pouvoirs. —

Tarn : MM. d'Aragon, Joly. — La modération caractérise le plus grand nombre des Commissaires extraordinaires. — Besançon : troubles ; M. James Demontry rétablit la puissance de l'autorité centrale. — Beauvais : remplacement de M. Barillon; incertitude dans le choix de ses successeurs; mécontentement de la ville; envahissement de la préfecture; l'ordre est rétabli; démission des sous-commissaires. — Troyes : MM. Lignier, Crevat, Lefebvre; tumulte; lutte; M. Crevat est blessé; les ouvriers viennent au secours de la préfecture; démission de M. Crevat; MM. Étienne Arago et Portalis sont députés par le Gouvernement provisoire; tranquillité. — Dans toutes ces agitations, nulle atteinte n'est portée au caractère officiel des mandataires du Gouvernement provisoire; les personnalités, les craintes de dictature sont seules en jeu. — Les nouvelles mesures du ministre de l'intérieur l'éloignent du but auquel il veut parvenir; cause de son erreur; raison d'être de la dictature; raison d'être de la République. — Commissaires : quelques-uns font des fautes; la très-grande majorité se conduit noblement; difficultés et périls de leur situation; instructions sur la circulaire du 11 mars; approbation de la presse.

I

Les plantations des arbres de la liberté s'étaient multipliées à l'infini. On en voyait sur tous les marchés, places, quais, jardins, carrefours, et jusque dans les cours des monuments publics, à la Préfecture de police, à l'Opéra, etc. Les chants patriotiques, les cérémonies religieuses, les discours, la musique, la garde nationale, les acclamations, les fleurs, les rubans, les décharges des armes à feu, la foule curieuse, formaient un spectacle plein d'animation. Mais bientôt on en fit un déplorable abus; et ces démonstrations de patriotisme dégénérèrent en scandaleuse exploitation. Des spéculateurs de bas étage s'en emparèrent. Précédés de tambours et de drapeaux, ils arrivaient dans les quartiers les plus peuplés, y plantaient un arbre, et,

sous prétexte de quêter pour les frais de transport et d'ornement, ils ramassaient une somme qu'ils se partageaient. Les journaux républicains dénoncèrent ce scandale, tandis que le Gouvernement s'occupait d'y mettre fin. M. Arago s'opposa à la plantation d'un arbre de la liberté dans la cour intérieure du ministère de la marine, et M. Louis Blanc dans celle du palais du Luxembourg.

II

Une autre tentative de manifestation publique vint échouer contre le bon sens populaire. Un club, *le Club des incorruptibles*, eut l'idée de renouveler les agapes fraternelles. Il adressa à tous les autres clubs l'invitation d'assister par délégation, le 2 avril, à un banquet dressé sur la place du Châtelet. Au jour indiqué, deux cents personnes seulement prirent place autour de la table; mais la foule accourut. Il n'y eut aucun désordre. Tout se passa avec convenance. Cet exemple ne fut pas suivi.

III

Le même jour, une démonstration bien plus redoutable jetait l'alarme dans les esprits. Des placards, répandus le matin, annonçaient, provoquaient une réunion générale de la population parisienne au Champ de

Mars. « On parlait, » dit *le Constitutionnel*, « de forcer » les citoyens riches à des sacrifices que la loi n'exi» geait pas et que la violence à sa place devait exiger. » Le but était de faire voter par le peuple en masse la demande au Gouvernement provisoire d'un impôt forcé sur les riches. Question brûlante, déjà repoussée, et qui, ainsi présentée et délibérée, eût soulevé les plus vives angoisses. L'intervention du pouvoir, l'intelligent concours de la jeunesse des Écoles, le bon sens des ouvriers, détournèrent le péril et transformèrent l'impôt sollicité en une quête volontaire au profit du Trésor, et la démonstration en une association des élèves et des ouvriers dans de mutuelles sympathies et dans un commun amour de la République.

Réunies, à dix heures du matin, sur la place du Panthéon, les Écoles se transportèrent au Champ de Mars, précédées d'un sapeur du génie, symbole du travail et de l'intelligence; à sa gauche marchait un élève de l'École normale, portant *le Contrat social* couronné d'immortelles; à sa droite, un ouvrier portant une pioche ornée des mêmes fleurs. A leur arrivée, les élèves des Écoles se mêlèrent aux ouvriers, prirent les brouettes et les pelles, et travaillèrent un instant aux terrassements. Puis, les rangs confondus, se serrant les mains, se donnant le bras, tous se rassemblèrent autour de l'arbre de la liberté en chantant *la Marseillaise*. Après les chants et les acclamations, une quête civique commença; elle fut continuée avec ordre dans les Champs-Élysées et sur les

boulevards jusqu'à l'Hôtel de ville, où elle fut offerte par une députation des élèves et des ouvriers, comme un témoignage de dévouement à la patrie et comme un emblême d'union.

Cent mille citoyens, toutes les Écoles, depuis l'École polytechnique jusqu'à celle des Sourds-et-muets, toutes les corporations, avaient pris part à cette manifestation, qui avait duré près de huit heures. Dans ce concours innombrable de citoyens, favorisé par un soleil éclatant et par un ciel sans nuages, il n'y eut pas un trouble, pas un cri équivoque, pas une collision; et cette journée, voilée de fâcheux auspices, « se con- » vertit, sous l'influence habile d'une autorité popu- » laire, en une fête pacifique de fraternité ». (*Constitutionnel.*)

IV

Avec quelle facilité ce peuple se mettait en mouvement, se calmait, s'agitait, se pacifiait! La vieillesse même infirme et disciplinée, les Invalides ne purent se soustraire à cette fièvre. Des abus réels dans l'administration avaient donné lieu à des plaintes et à des poursuites judiciaires intentées avant les journées de Février. Les abus ne paraissaient pas avoir été tous détruits. De là un soulèvement!

Les Invalides veulent aller porter leurs réclamations au Gouvernement provisoire. Le général Petit voit dans cette démarche un manquement à la disci-

pline : il veut les arrêter. Son autorité est méconnue. Il se réfugie à l'État-Major de la garde nationale. Le lendemain, le ministre de la guerre procède à la réinstallation du brave général devant les Invalides réunis. Ceux-ci, revenus de leur égarement, accueillent le ministre et leur chef par des cris de repentir et d'enthousiasme, les entourent, les pressent, élèvent leurs mains suppliantes, et cherchent à faire oublier la faute par l'éclat de la réparation.

Deux commissions furent nommées, l'une pour punir la révolte, l'autre pour corriger les abus.

V

Le Gouvernement provisoire fut appelé à intervenir dans une circonstance plus importante, plus critique, plus solennelle. Il dut défendre contre une explosion de la colère publique indignée la liberté de la presse, menacée dans la personne d'hommes qui lui jetaient journellement l'outrage à la face.

Nous avons dit que la polémique de quelques-uns des anciens journaux monarchistes devenait chaque jour plus acrimonieuse et plus agressive. Au premier rang se faisait remarquer *la Presse*, rédigée par M. Émile de Girardin :

26 mars. « ..... Tous les partis sont dissous. La » seule pensée qu'on ait est une pensée commune, celle » de vous aider dans votre tâche, et vous vous plai-

» gnez ! En vérité, c'est par trop d'humilité ; vous vous » sentiez donc bien faibles, aussi faibles que vous avez » été téméraires, en ne prenant pas de repos que vous » n'ayez mis la main à tout et sur tout, désorganisé » tout avant d'avoir organisé rien..... — Ces fautes, » qu'aucune nécessité ne justifiait, coûtent déjà plus de » dix milliards à la France..... De la victoire vous avez » fait une déroute ; de la liberté vous avez fait l'arbi- » traire..... »

27 mars. « ..... Peuple ! qu'ont fait pour toi les » hommes qui parlent chaque jour en ton nom ? Je vois » bien qu'ils te flattent ; je ne vois pas qu'ils te ser- » vent..... Je vois bien qu'ils te font acheter cher le » droit d'élire tes représentants..... Je vois bien qu'ils » se sont hâtés d'aller coucher dans le lit encore chaud » des ministres en fuite ; je vois bien qu'ils n'ont pas » perdu de temps pour s'emparer de somptueux hôtels, » où ils sont plus inaccessibles que leurs prédéces- » seurs..... Je vois bien qu'ils gaspillent ton argent... » Je vois bien que par la peur ils ont rétabli la Cen- » sure... Je vois bien qu'ils sont ivres d'orgueil..... » L'article se termine par ces mots : « Ce sont des agita- » teurs, ce ne sont pas des réformateurs ! »

VI

Toutes les feuilles républicaines, sans exception, *la Réforme* comme *le National*, *le Courrier français* comme

la Commune de Paris, répliquaient à cette polémique irritante. Ils reprochaient à *la Presse* de tout contrôler, de tout critiquer sans poids ni mesure, d'attaquer tous les actes de tous les ministres sans distinction, de tout ébranler, de tout envenimer, de tout détruire, d'avoir des idées inapplicables sur toute chose et de trouver les idées des autres pitoyables, d'avoir toléré, soutenu même les abus pendant un long règne et de ne pas accorder un mois pour les extirper, d'avoir défendu les priviléges de la royauté pendant des années et de vouloir en un instant tout réformer dans la République, de dépasser les limites de la discussion, de se livrer à des accusations outrageantes, de distiller le fiel et le venin, de semer l'inquiétude et la peur.

Les attaques violentes de *la Presse* contre M. Ledru-Rollin et les Commissaires des départements excitaient surtout le courroux de *la Réforme*. Mettons les deux journaux en présence.

La Presse du 28 : « ..... La confiance n'a disparu
» que lorsque nous avons vu les membres du Gouver-
» nement provisoire..... douter de la raison, des senti-
» ments, de l'adhésion du pays, en donnant mission à
» des commissaires revêtus de pouvoirs illimités d'aller
» révolutionner les départements, faire appel à la
» réaction et à la terreur... gaspiller les heures dont
» les minutes sont des millions, rétracter le lendemain
» la déclaration de la veille, et dépasser enfin en trente
» jours toutes les violences et tous les abus de dix-sept

» ans de règne. — ..... S'il y a dans mes paroles une
» seule exagération, qu'on la relève !... »

La Presse du 29 : « ..... M. Lamartine a la même
» confiance en sa parole que M. Guizot dans la sienne ;
» M. Ledru-Rollin ne diffère de M. Duchâtel que par
» moins de retenue dans les instructions qu'il donne à
» ses agents... »

La Réforme : « Depuis deux jours, le tocsin sonne à
» grande volée dans la rue Montmartre, et le journal
» *la Presse* dénonce le Gouvernement provisoire à toutes
» les défiances, à toutes les haines, à tous les mépris
» publics. » Après avoir cherché à tourner en ridicule le radicalisme, le puritanisme, le républicanisme, le socialisme du principal rédacteur, en termes pleins d'ironie, de sarcasme et d'aigreur, *la Réforme* ajoute :
« ..... Un gouvernement tombe dans le sang ; institu-
» tions et pouvoir, tout s'écroule et disparaît en trois
» jours. Point de forces organisées, point de lois qui
» commandent, point d'assemblées respectées ; une crise
» antérieure compliquée d'une révolution, des dettes,
» des ruines !.....

» Telle était la situation au 24 février, quand des
» hommes énergiques et dévoués acceptèrent, à l'appel
» des masses, le terrible fardeau d'une liquidation re-
» doutable et les programmes accumulés d'une Révo-
» lution qui porte dans ses flancs une société nouvelle,
» institutions, codes et gouvernement.

» Or, il est arrivé que ces codes, ces institutions, ce
» gouvernement, n'ont pas été réglés, édifiés et con-

» solidés en un mois par ces hommes sortis de la lutte, » et voilà pourquoi *la Presse,* si patiente sous la mo- » narchie, les dénonce à la République, *son idole,* » comme des fainéants et des traîtres.

» Ils n'ont rien fait, dites-vous! ils jouent à la » phrase et ils poussent à l'impôt! Mais, insensés, vos » chefs de la dernière trahison ont gardé leurs têtes! » ils n'ont payé ni de leur bourse ni de leur sang! Mais » l'ordre règne autour de vos palais! Mais vos amis, » la plupart du moins, ont conservé leurs places, et » du haut de leurs siéges ils conspirent tranquillement » contre la République.

» Auriez-vous mieux aimé qu'au lieu de faire appel » à la clémence du peuple et de lui demander pour vos » princes l'aumône de sa miséricorde, ils eussent frappé » d'une confiscation de justice les traitants, les agio- » teurs, les sinécuristes, qui, sous le règne de votre » politique, avaient tout épuisé, tout sucé, jusqu'aux » haillons des pauvres? C'eût été là peut-être une meil- » leure conduite à tenir que de décréter l'impôt des » 45 centimes! »

VII

Ce combat de plume, poussé jusqu'à l'insulte, exaspérait grand nombre de citoyens, qui, à ce moment, regardaient *la Presse* comme l'interprète le plus audacieux de la réaction dissimulée sous l'apparence de quelques théories socialistes. D'abord des murmures, puis des

menaces! L'orage gronde autour de cette feuille. Sous cette pression, M. Émile de Girardin redouble d'énergie; loin de fléchir, il semble se complaire à braver le péril, et il multiplie ses attaques avec plus d'aigreur et de violence.

Le 29 mars, à huit heures du soir, des attroupements se forment rue Montmartre, devant la porte de l'imprimerie du journal. La colère est peinte sur les physionomies; la foule devient de plus en plus compacte, de plus en plus animée, de plus en plus furieuse. Une main trace à la craie ces mots sinistres: « A bas *la Presse!* Mort à » Girardin! » L'exécution commence. La porte, rudement attaquée, va tomber brisée sous des efforts répétés, lorsque des détachements de la garde nationale surviennent et la dégagent sans pouvoir dissiper l'attroupement. Le tumulte augmente. Ce sont des trépignements, des cris confus : « Il faut en finir avec » ce journal! brisons ses presses! M. de Girardin » est coupable de trahison envers la République! » Justice! justice! » L'exaspération est à son paroxysme; la foule va recommencer ses attaques. Le général Courtais arrive, suivi de son état-major et d'un renfort de garde mobile. Plus que son escorte, ses paroles impressionnent le peuple. Il fait appel à la liberté contre la violence, et il parvient à se faire écouter.

M. É. de Girardin avait la conscience de son droit et attendait avec courage. Une transaction est proposée à la foule. Quelques citoyens, introduits dans les bu-

reaux, ont avec lui une conférence animée. D'autres se détachent et courent chez M. Lamartine réclamer du Gouvernement un terme aux outrages de *la Presse* contre la République et contre ses fondateurs. M. Lamartine réplique : « La République exige l'invio» labilité de la pensée humaine ; elle admet la liberté » d'être injuste envers son gouvernement ; le gouver» nement ne doit répondre qu'en sauvant la patrie de » ses ennemis au dehors et de tout désordre au de» dans. »

De son côté, le ministre de l'intérieur accourt sur les lieux, accompagné du procureur de la République, M. Landrin. La conférence des délégués de la foule et de M. de Girardin, d'abord passionnée, s'est terminée par des explications moins hostiles, et la foule est moins irritée. La présence de M. Ledru-Rollin et de M. Landrin achève l'œuvre de pacification.

Le lendemain soir, nouvel attroupement, nouvelles rumeurs. Le ministre de l'intérieur revient pour assurer la sécurité des rédacteurs de *la Presse* et faire respecter leur indépendance. Il ne quitte la place qu'avec la certitude que tout péril est écarté.

Oubliant toute querelle, toute inimitié, pour venir au secours du droit commun et d'un écrivain menacé, les journalistes républicains, qui avaient le plus vivement soutenu la lutte, signèrent une proclamation où ils invoquaient les principes sacrés de la démocratie. Cette proclamation fit sensation et contribua puissamment à calmer les esprits.

Des clameurs proférées dans divers clubs contre *le Constitutionnel* firent craindre une invasion semblable au rédacteur en chef, M. Véron. Il exprima ses appréhensions à l'administration. Des mesures furent prises; et l'on n'eut plus à déplorer de tentative fâcheuse contre la presse.

VIII

En sauvegardant ses adversaires les plus ardents, le Gouvernement avait rempli son devoir; il avait élevé le pouvoir au-dessus des considérations personnelles. Ce n'était point par fausse générosité, c'était par respect du droit, de la République et de la liberté. *La Presse, le Constitutionnel, l'Assemblée nationale,* etc., purent, sans obstacle et sans crainte, continuer leur guerre violente contre le Gouvernement provisoire, qui les défendait.

IX

Le Gouvernement eut à vaincre des difficultés plus tenaces, pour protéger la liberté des transactions et faire observer, dans ce délire des esprits et dans ce soulèvement des intérêts, l'inviolabilité des contrats.

Aux époques de crise, tourmenté par ses nécessités, chacun court après des ressources extraordinaires. Aux époques de révolution, chacun, cherchant des

améliorations à son sort, croit découvrir des abus, surtout dans les charges lourdes à porter. Sous cette double préoccupation, rien de moins étonnant que de voir les citoyens dépasser le but et élever des prétentions exagérées, chimériques.

Le 13 mars, deux députations de commerçants se présentèrent successivement au Gouvernement provisoire : elles le priaient d'ordonner que les loyers payés d'avance, qu'ils considéraient comme de simples dépôts confiés aux mains des propriétaires, pussent être *retirés* au moins par moitié, afin de fonder une caisse d'escompte. Le maire de Paris répondit que les Comptoirs d'escompte étaient décrétés, organisés, pour donner satisfaction au commerce. — Le 27, nouvelle députation de propriétaires d'hôtels garnis et de maisons meublées, de logeurs, réclamant que le terme à échoir au 1er *avril* fût imputé sur le montant des sommes payées d'avance aux propriétaires des immeubles.

Le 3 avril, démarche plus solennelle des commerçants, qui, en nombre considérable et formant cortége, se rendirent au ministère des finances et à l'Hôtel de ville. Ils sollicitaient un décret qui autoriserait tout locataire à rentrer, aux deux termes prochains, en jouissance des sommes versées d'avance, et qui, par contre, obligerait le locataire à payer à l'État deux pour cent sur le prix des loyers. Voici par quel raisonnement les pétitionnaires soutenaient la justice de leurs prétentions : « Les propriétaires devaient aider les marchands, afin que les marchands pussent aider

les ouvriers. Les sommes en question, remises seulement comme garantie de payement, appartenaient aux locataires; or, le payement étant garanti déjà par le mobilier et par les marchandises, il était naturel que le propriétaire restituât au locataire ses avances dans une circonstance critique. » Les pétitionnaires évaluaient à 22 millions les sommes réclamées, c'est-à-dire trente mille locations à 750 francs en moyenne, et à un million environ ce qui reviendrait à l'État. Le ministre des finances et le maire de Paris eurent une peine infinie à faire comprendre que le Gouvernement ne pouvait, sans violer toute équité, intervenir dans les conventions, volontairement signées, des particuliers entre eux. Les commerçants persistèrent avec acharnement dans ces singuliers débats. L'obstination de l'instance ne fut vaincue que par la fermeté du refus.

X

Les prétentions des locataires ne devaient malheureusement pas se borner à la question des avances. Des altercations plus graves survinrent à l'échéance du terme d'avril.

Beaucoup de gens timides fuyaient Paris pour se réfugier dans la province. De nombreux congés étaient donnés. D'autre part, les constructions des maisons avaient dépassé les besoins. On vit bientôt à chaque porte des écriteaux annonçant le vide des apparte-

ments. Les loyers, surélevés à des prix exorbitants, baissèrent tout à coup d'un tiers; des baux même durent être réduits par conciliation.

Eh bien! la baisse du prix des loyers ne parut pas donner une satisfaction suffisante. Les ouvriers, les petits employés, les petits marchands, se trouvaient dans la presque impossibilité de payer leur terme. Dans les quartiers populeux, les propriétaires, habitués à des concessions de temps, prévoyaient les délais exigés par les circonstances. Ils y donnèrent un consentement facile. Un certain nombre même, cédant à une inspiration de bienfaisance, s'empressèrent de faire remise complète du terme échu ou à échoir. Ces actes de générosité furent accueillis avec reconnaissance et allégresse. Des bouquets, des drapeaux ornés de rubans, des illuminations à toutes les croisées, des transparents, annonçaient aux passants la munificence des propriétaires, la joie et la gratitude des locataires. Et pour que la fête fût complète, ces heureuses maisons retentissaient d'acclamations et de chants.

Pour les habitants voisins moins bien traités, c'était un contraste navrant. Ils regardaient avec un œil d'envie ce spectacle qui leur faisait sentir plus rudement leur détresse. Payer ce que d'autres ne payaient pas, leur semblait une injustice. Ils adressèrent des suppliques à leurs propriétaires. Quelques réductions, quelques hésitations, et ce fut tout! Les plus exaspérés exigent. L'élan est donné et les emporte plus loin encore : ils se croient en droit de réclamer des

quittances acquittées; en cas de refus, un drapeau noir suspendu aux fenêtres dénonce à l'indignation publique le propriétaire récalcitrant. Des scènes déplorables ont lieu. C'est la honteuse exploitation par la peur.

M. Caussidière, préfet de police, publie le 27 mars une première proclamation « pour faire respecter les propriétaires qui, eux aussi, ont des charges à supporter, et pour annoncer à la population que l'autorité veille à la sûreté de tous et réprimera au besoin les désordres des malintentionnés, espérant que le bon sens public rendra inutile le recours à cette extrémité ». — Ces paroles sont insuffisantes.

Dans le Conseil du 10 avril, le Gouvernement provisoire décide, sur la demande du ministre de l'intérieur, que le maire de Paris adressera sur-le-champ une circulaire sévère à tous les maires des arrondissements, pour avertir les citoyens que la résolution est prise d'agir avec énergie contre tout excès, abus ou violence, et de poursuivre les coupables selon toutes les rigueurs des lois. — M. Landrin, commissaire du Gouvernement près le tribunal de la Seine, commença une instruction judiciaire.

Aussitôt le scandale diparut. Les conciliations entre les propriétaires et les locataires eurent lieu par voie amiable; et le Gouvernement eut la satisfaction de voir cesser ce nouveau sujet d'alarmes.

XI

Les promenades nocturnes, les illuminations forcées étaient intolérables. Le Gouvernement parvint également à les réprimer. La presse en félicita le pouvoir.

Le plus difficile et le plus urgent était la réorganisation de la police, plus que jamais indispensable. M. Caussidière fut appelé au Conseil pour en délibérer. Il peignit en langage pittoresque, expressif, les embarras de sa situation, et il réclama la mise en cadre militaire des citoyens dont il se servait, « braves gens à la tête ardente, qu'il s'était vu parfois obligé de mener le pistolet au poing, car tous n'étaient pas sûrs et fidèles; mais il les épurait peu à peu. Il avait à tenir tête aux complots permanents entretenus contre le Gouvernement. Blanqui, d'après des aveux faits à lui-même, tramait toujours un coup de main. Le Petit Luxembourg, où le Conseil se réunissait, était, en l'absence complète de force armée, à la merci du premier audacieux. Il avait la certitude qu'un enlèvement avait été prémédité dans certains lieux qu'il surveillait avec soin. » — M. Louis Blanc confirma le danger. — M. Albert offrit provisoirement un poste composé de trente de ses amis; ce qui fut accepté.

Le ministre de l'intérieur proposa l'institution d'une garde civique de 1 500 hommes à pied et de 300 hommes à cheval. M. Albert s'y opposa, alléguant que, si le

peuple voyait se reconstituer, même sous un autre titre, l'ex-garde municipale, il se croirait trahi. Le préfet insista sur sa demande, disant qu'il choisirait ses hommes parmi les patriotes éprouvés, et qu'il leur donnerait un costume imité de celui de l'ouvrier. « Mais, » s'écria M. Ledru-Rollin, « je ne puis accepter ces distinctions. Pour être du peuple, il faudra donc être en veste? » Cette exclamation n'empêcha pas de satisfaire au désir du préfet, qui espérait populariser ainsi la garde civique. Au surplus, il fut réservé au ministre de l'intérieur de régler l'uniforme. Cette garde prit plus tard le titre de garde républicaine. M. Mercier, beau-frère de M. Caussidière, homme énergique et capable, qui comptait dix années de service comme officier, en reçut le commandement avec le grade de colonel.

La garde républicaine de l'Hôtel de ville, composée des combattants de Février, fut portée à 600 hommes, et maintenue sous le commandement du colonel Rey et du chef de bataillon Beaumont.

On décréta aussi la création, « par les soins du ministre de l'intérieur et du maire de Paris, d'un corps spécial sous le titre de *gardiens de Paris,* avec mission de veiller à la paix publique, à la conservation des établissements nationaux et des propriétés privées, d'exercer une protection bienveillante envers toutes les personnes qui en auraient besoin, leur caractère devant être une sorte de magistrature populaire. Ces gardiens devaient être assez nombreux pour que chacun d'eux pût veiller sur soixante à cent maisons. Une

taxe spéciale pour leur entretien serait établie de manière à ne peser que sur les propriétaires et sur les locataires dont le loyer s'élève au-dessus de mille francs. » Quoique essentiellement municipal, ce corps fut placé sous la direction du préfet de police.

XII

L'enrôlement donna lieu à des conflits entre la *mairie* de Paris et la préfecture de police. Nous avons déjà fait connaître les causes antérieures de division entre les deux administrations, le projet de les réunir sous un même chef, la réalisation accomplie par M. Garnier-Pagès, l'abandon fait par son successeur, les regrets de M. Marrast, ses efforts pour ressaisir dans les détails l'influence qu'il avait perdue dans l'ensemble. De là des discussions, des tiraillements, envenimés par le souvenir des anciennes querelles de *la Réforme* et du *National*.

Les altercations des bureaux sur des faits insignifiants montaient, en se grossissant, jusqu'au sein du Conseil. Trop souvent des paroles amères étaient échangées entre le maire et le ministre. Pour mettre un terme à cette irritation, une nouvelle commission, composée de MM. Marie, Bethmont et Flocon, fut chargée (3 avril) de reviser et de limiter les attributions contradictoirement avec les deux parties intéressées. Cette commission, par un rapport déposé le 15

du même mois, les laissa telles qu'elles avaient été définies avant la Révolution.

XIII

Les divergences qui existaient entre la mairie de Paris et la préfecture de police provenaient aussi de motifs supérieurs. Les vues politiques étaient dissemblables. M. Caussidière et ses amis reprochaient à MM. Marrast, Buchez, Recurt et Edmond Adam, de ne pas comprendre les nécessités révolutionnaires, de vouloir amortir le feu qui devait enflammer les vrais républicains, de ne pas s'élever à la hauteur des circonstances, d'encourager la réaction par des faiblesses, de ménager les partis vaincus, de transiger avec les anciens orléanistes, de n'être enfin que les bourgeois de la République.

La mairie de Paris formulait des plaintes aussi vives contre M. Caussidière : « Depuis sa nomination définitive et malgré ses affirmations de dévouement au Gouvernement provisoire, il ne leur paraissait pas plus sûr qu'auparavant. Ses actes démentaient ses protestations. Ses relations étaient continuelles avec les meneurs. Il recrutait ses agents parmi les sectaires de la *Société des droits de l'homme*. Il ne prenait pas d'assez énergiques mesures contre les fauteurs de troubles; et si quelques arrestations étaient faites par la garde nationale, elles étaient annulées par ses montagnards, à

l'arrivée des délinquants à la préfecture. Il louvoyait entre le Gouvernement et la conspiration, dérobant sa finesse sous une apparente brusquerie. Enfin, si un mouvement éclatait, chercherait-il à le développer ou à le comprimer? On ne pouvait compter sur lui. »

Sous la préoccupation de tels soupçons, la mairie de Paris ne voulut pas rester inactive et désarmée. L'Hôtel de ville était le siége du Gouvernement! Des ennemis inconnus rôdaient tout à l'entour! Quels étaient-ils? Il fallait le savoir. Il fallait se défendre, pour la sécurité même du pays. La mairie de Paris entreprit de se constituer des moyens de surveillance capables de déjouer les trames ourdies.

XIV

Mais ces moyens de surveillance n'avaient aucune analogie avec la police politique pratiquée par les gouvernements précédents. A la préfecture de police même, il n'y en avait plus trace que dans les cartons soigneusement conservés. La police de sûreté était restée ce qu'elle était; les bureaux de la police administrative avaient été maintenus. Les agents actifs expulsés avaient été remplacés tant bien que mal. Quant à la police politique, les individus et les traditions avaient disparu avec la monarchie.

C'étaient leurs amis et leurs adhérents qui renseignaient le maire de Paris et le préfet de police sur ce qui se passait en dehors d'eux. Ils n'avaient qu'à ra-

conter ce qu'ils avaient vu, entendu et fait, et comme chacun d'eux jouait un rôle plus ou moins important dans les réunions de toutes sortes, le maire et le préfet étaient suffisamment instruits.

M. Caussidière surtout n'ignorait rien des conférences les plus secrètes des républicains communistes; les principaux meneurs venaient eux-mêmes s'entendre avec lui sur le but à poursuivre, comme cela avait eu lieu pour la journée du 17 mars. Mais il ne connaissait ni les plans ni les manœuvres des autres partis; il ne savait rien de ce que tramaient les bonapartistes et les partisans des Bourbons des deux branches; et vis-à-vis d'eux, il ne procédait que par voie de suppositions, allant sans cesse au delà ou restant en deçà de la réalité.

Les détenus politiques, mécontents des lenteurs de la Commission des récompenses, avaient obtenu de la mairie de Paris l'autorisation de former à l'Hôtel de ville trois bureaux chargés de préparer les documents et les distributions de secours. Ce travail, opéré régulièrement, avait été l'occasion d'un rapprochement entre eux et MM. Marrast, Buchez, Recurt et Edmond Adam, qui, dans leurs rapports journaliers, apprenaient d'eux-mêmes leurs projets et leurs résolutions.

Quelques rares individus, vivant de délation, se livraient à un double espionnage, dénonçant à la mairie ce qu'ils recueillaient à la préfecture, et à la préfecture ce qu'ils connaissaient de la mairie; sachant peu, révélant beaucoup, et envenimant encore des relations déjà envenimées.

XV

Le ministre de l'intérieur avait réservé à ses bureaux la haute direction de la police politique.

M. Carteret, avocat, unissant la fermeté à la modération et l'intelligence au dévouement, avait accepté les fonctions de chef de la division à laquelle ressortissaient la préfecture de police et la police des départements. En l'absence du ministre, il recevait les rapports et les visites du préfet, qui venait faire le récit des événements de chaque jour. M. Ledru-Rollin transmettait ces renseignements au Conseil, conformément à la décision qui avait consacré le commencement de chaque séance au double exposé de la situation intérieure et extérieure.

M. Carlier fut nommé par M. Ledru-Rollin chef de la police politique. M. Carlier avait déjà occupé une fonction de ce genre au commencement du règne de Louis-Philippe. Habile, actif, insinuant, sans opinion, ne connaissant que son emploi, rompu aux habitudes de la profession, il était accusé par ses adversaires d'avoir conservé les traditions provocatrices qui poussent aux conspirations pour les dévoiler, aux émeutes pour les réprimer. Ne reculant jamais devant les moyens, il laissait au succès le soin de les justifier. Prêt à défendre tout pouvoir qui saurait récompenser son zèle, il avait du courage sans dévouement. Habitué à tarifer les

consciences, il méprisait trop les hommes, ceux même qu'il servait, pour s'attacher à eux. Cependant il était toujours disposé à rendre service. La veille, cruel dans l'exécution d'une mesure, il se montrait, le lendemain, humain et obligeant. Il se plaisait à rédiger des rapports tracés avec une facile rapidité, et il les multipliait. Non content de dénoncer les troubles, il en indiquait et les causes et les remèdes. Il n'hésitait pas à critiquer les actes du gouvernement, et il donnait des avis avec une certaine prétention de vues plus justes que celles de ses supérieurs. Il improvisa une espèce de police au moyen de quelques anciens agents, grossis de nouvelles recrues. Mais son passé le porta à surveiller la partie révolutionnaire plutôt que la partie réactionnaire. Il fouilla les clubs, épia le Luxembourg, contrôla même la préfecture de police, ne s'occupant que fort peu des intrigues et des complots qui commençaient à saper la République.

XVI

On voit que le Gouvernement provisoire n'était pas mieux armé par ses moyens secrets que par ses forces publiques. M. Lamartine en était vivement préoccupé. La démonstration du 17 mars l'avait impressionné plus que ses collègues : la puissance des masses populaires, et l'exploitation que pouvaient en faire quelques chefs hardis, avaient été pour lui une révélation. Il résolut

de surveiller quelques-uns de ces chefs, de captiver les autres, de préparer ses voies à la fois pour les combattre ou pour s'en servir. Il confia ses intentions à ceux de ses collègues avec lesquels il était en plus étroite conformité de pensées, MM. Marie, Garnier-Pagès, Pagnerre, Carnot, etc. Persuadé, comme tous les hommes de génie sympathique, que, mis en présence, le bien domine le mal, que les rapports personnels effacent les préventions et que des explications loyales rapprochent ceux qui sont séparés; désireux de connaître les adversaires, de sonder leurs dispositions, leurs prétentions, et de lire dans leur âme; espérant exercer sur eux une influence salutaire, et les détourner de tentatives funestes à la République, au pouvoir, à eux-mêmes; obéissant peut-être à un vague besoin de popularité, M. Lamartine eut des entrevues avec les principaux chefs des sectes et des clubs.

Dans des conférences avec MM. Raspail, Barbès, Cabet, Sobrier, Lamieussens, et beaucoup d'autres démocrates et communistes, M. Lamartine, après avoir parlé de la pureté et de la sincérité de son républicanisme, chercha à leur démontrer la nécessité de modérer les impatiences, de rassurer les esprits, de calmer l'agitation, de faire cesser la crise, de féconder la République par des idées grandes et généreuses, de la sauver de la démagogie, d'associer le pouvoir à la liberté, de laisser le peuple manifester sa pensée par l'élection régulière de ses représentants, et de ne pas précipiter la nation dans les hasards d'une dictature sans frein et sans limites.

XVII

M. Lamartine vit aussi M. de Flotte[1], jeune officier de marine, qui, né dans l'aristocratie, s'était livré à des études sérieuses sur les divers systèmes de société, pratiqués ou prêchés depuis l'origine du monde. Son esprit rêveur et profond en était arrivé à la conclusion la plus radicale du socialisme. Doué d'une physionomie heureuse, de manières distinguées, élégantes, il avait cherché celui des novateurs dont la théorie lui paraissait offrir la solution la plus égalitaire, et il avait été amené à s'affilier au club de M. Blanqui.

Après une conversation où les questions de l'avenir de l'humanité avaient été soulevées, M. Lamartine lui exprima le désir d'un entretien avec M. Blanqui.

M. Blanqui s'empressa de se présenter au ministère des affaires étrangères. C'était dans les premiers jours d'avril. Annoncé, il fut introduit aussitôt. D'abord curiosité réciproque, puis discussion sérieuse. Le ministre cherchait à pénétrer dans les replis cachés de l'âme de son interlocuteur. Celui-ci, méfiant, soupçonneux, écoutait et ne se livrait pas. Mais bientôt le charme d'une parole bienveillante, l'expression sincère d'une véritable conviction, détendirent la conversation. M. Blanqui dévoila l'amertume de son cœur, fit le ta-

[1] Parmi les partisans de M. Blanqui, il y avait M. de Flotte, officier de marine, et M. Flotte, cuisinier.

bleau de ses souffrances et de ses aspirations théoriques. L'entrevue fut longue. M. Lamartine en conçut l'espoir de donner aux passions de cet homme une issue autre que celle des conspirations, et de l'utiliser au service du pays. M. Blanqui se demanda ce qu'il pouvait espérer, pour ses desseins, de ses rapports nouveaux. « Ils se séparèrent après un entretien de plusieurs heures, satisfaits en apparence l'un de l'autre, et prêts à se revoir si la circonstance ramenait la nécessité d'autres entrevues. »

M. Lamartine, sachant que M. Blanqui n'était pas aimé des autres chefs de clubs, entrevoyait le jour où il pourrait, grâce à cette rivalité, contre-balancer l'une par l'autre les forces ultra-révolutionnaires, et faire servir ces haines mutuelles à l'avortement des tentatives factieuses.

Le ministre ne borna pas ses efforts à des conversations. L'ébranlement de l'Europe lui imposait le devoir de surveiller les projets des puissances étrangères, et d'éclairer les démarches des émigrés qui préparaient leur rentrée dans leurs patries. Aidé de fonds spéciaux et d'un nouveau crédit, il pénétra dans les conseils secrets de certains meneurs et de certains clubs, et il remit, pour le même but, à la mairie de Paris et au ministère des finances, une partie des sommes qui lui étaient allouées.

XVIII

Le ministère des finances pouvait être menacé comme l'Hôtel de ville et comme le ministère des affaires étrangères. Le Conseil s'y réunissait souvent. Il fallait pourvoir à la sûreté de ses délibérations et à la sécurité du Trésor public.

Les anciens gouvernements avaient placé des casernes dans le voisinage. Ces casernes étaient occupées par la garde mobile, tenue par le général Duvivier à la disposition du ministre. Au moindre signe, le général Courtais devait accourir avec ses bataillons. Un double poste de gardes nationaux veillait à l'intérieur et à l'extérieur. Sous les ordres du ministre et du sous-secrétaire d'État, M. Maréchal, jeune officier de Saint-Cyr, d'un grand courage, avait reçu mission de concentrer toutes les forces, et, en cas de besoin pressant, d'armer tous les employés pour une défense énergique. Ces dispositions étaient prises dans le silence et sans apprêts ostensibles. Des milliers de bras invisibles protégeaient le ministère : les membres du Gouvernement, ayant confiance dans les précautions prises et sans les connaître, finirent par y transporter le siége ordinaire de leurs séances.

Une grande responsabilité pesait sur le ministre et sur le sous-secrétaire d'État des finances. Lorsque des rumeurs circulaient, ils avaient à savoir jusqu'à quel

point elles étaient fondées. M. Rébillot, colonel de la gendarmerie départementale, connu d'eux personnellement, leur offrit ses services pour éclairer toute tentative séditieuse, tout projet sinistre. Agréé, il s'acquitta de ce devoir avec zèle et intelligence. Ses avis étaient précis, certains. MM. Garnier-Pagès et Duclerc, toujours prévenus à temps, organisèrent leur défense de telle manière, que, dans le cas d'un coup de main réussi contre l'Hôtel de ville, ils pouvaient rallier toutes les forces publiques au ministère des finances, autour du Gouvernement provisoire, et rester les maîtres de la situation.

XIX

Si à ces ressources dont pouvait disposer le Gouvernement provisoire, ressources douteuses, équivoques, insaisissables, l'on compare les puissants moyens de défense des temps calmes et réguliers — armée, garde nationale, garde municipale, sergents de ville, police ouverte, police secrète, agents de toute sorte innombrables et cachés dans l'ombre — il semble qu'au moindre souffle populaire l'édifice va crouler de fond en comble. On comprend les précautions, les démarches, les entrevues, les conférences, les concessions, les conciliations, qui, en toute autre circonstance, futiles, superflues et impolitiques, devenaient pour le moment nécessité impérieuse et habileté. Chacun des membres du Gouvernement cherchait un appui dans

son influence, dans ses relations, dans le prestige de son nom, beaucoup plus que dans des forces absentes.

XX

M. Ledru-Rollin était chef de parti. Il ne l'oublia pas. Il comprit l'importance de conserver ses rapports avec ses anciens amis les radicaux exclusifs, persuadé qu'il connaîtrait les projets et les complots bien plus sûrement par les confidences de ses partisans que par les révélations de ses agents. Les attaques persistantes de la presse, les menaces proférées contre lui le 16 mars, lui démontraient combien la bourgeoisie lui était hostile, et combien peu il devait espérer la ramener. Il avait au contraire les sympathies des masses, dirigées par les révolutionnaires ardents. Il devait donc resserrer ses liens avec eux, sans toutefois rompre avec ses collègues. Une occasion se présenta d'entretenir des relations directes, avouées, avec les principaux meneurs et chefs de clubs : il la saisit avidement.

Dans la seconde séance du Club des clubs (29 mars), un représentant du club de Passy, M. Lebreton, proposa l'envoi dans les départements de délégués chargés d'instruire les populations sur les conséquences de la Révolution. Cette proposition, discutée par MM. Altayrac, Robert, Delair, Luillier, Potier, Barbès, Lambert, Girard, Hubert, Bonnet, fut adoptée. Il fut également décidé que, cette mesure ayant pour but

l'intérêt de la République, on s'adresserait, pour couvrir les frais, au Gouvernement provisoire, qui ne pourrait refuser le dévouement d'hommes guidés par la seule pensée d'éclairer les citoyens sur leurs droits et sur leurs devoirs. Une commission composée de MM. Longepied, président, Lebreton, Delair, Gadon, Thièle, Barbès, Sobrier, Hubert, Laugier, Danse, Cahaigne, présenta au ministre de l'intérieur la décision et la demande du Club des clubs. M. Ledru-Rollin reçut cette députation avec faveur, et répondit qu'il en référerait au Conseil.

XXI

Le lendemain, le ministre, suivant l'usage, commença par transmettre les renseignements parvenus : « La réaction s'agite dans l'Ouest et dans le Midi. Des émissaires parcourent les campagnes et répandent, sur la République et sur les membres du gouvernement, des bruits mensongers, des rumeurs grossières. Les Commissaires luttent péniblement contre des influences ennemies qui ne craignent plus de se montrer au grand jour. Des troubles graves en sont la conséquence douloureuse. A Bordeaux, à Périgueux, les délégués du Gouvernement ont été méconnus et outragés sans motifs. La calomnie est versée à flots. Il est temps d'aviser.

D'autre part, les clubs de Paris tendent de plus en plus

à se concentrer, à se grouper autour du Gouvernement provisoire. La population y prend un rôle actif. Les idées s'épurent, les questions morales, politiques, financières, de l'ordre le plus élevé, se discutent et s'élaborent. Il y a progrès réel. Le mouvement général des clubs est excellent. »

Puis le ministre fait part de la démarche du Club des clubs : « Accepter lui paraît être d'une bonne politique à tous les points de vue. Quelques centaines d'hommes dévoués, actifs, choisis parmi les plus intelligents, sans mission autre que celle de détruire les préventions, de répondre aux attaques et aux intrigues ennemies, peuvent faire beaucoup de bien et aucun mal. Ils engageront les habitants des campagnes à se faire inscrire et à voter, non pour servir l'intérêt de telle ou telle candidature, mais pour propager les principes éternels de la justice et de la vérité. Rester inactif et désarmé en présence d'adversaires qui s'agitent, c'est faiblesse ou froideur. Le cas de légitime défense existe. Le devoir et la responsabilité sont engagés. Pas un gouvernement n'hésiterait en pareille occurrence !

» Le Club des clubs, son comité, les chefs les plus influents, offrent au Gouvernement leurs services! faut-il les repousser? Ils demandent de se mettre en contact journalier avec le pouvoir! peut-on refuser? De deux choses l'une : l'on doit ou prendre la direction des clubs, ou subir leur loi. Adhérer à leur proposition, c'est les mettre dans l'impossibilité d'être hos-

tiles; la rejeter, c'est susciter les complots. Donner un but d'activité utile aux esprits entreprenants est plus sage que de les abandonner aux excitations de leurs passions. Agréés ou non par le Gouvernement, les délégués partiront. N'importe-t-il pas à l'ordre et à l'avenir de la République de les avoir pour alliés et non pour ennemis, de connaître leurs démarches par eux-mêmes et non par des espions lancés sur leur piste?

» En résumé, ministre chargé de la sécurité publique, il demande un vote favorable. »

XXII

Le Gouvernement provisoire donna une adhésion limitée, n'accordant et ne reconnaissant aux délégués aucune autorité. Les instructions qui leur furent remises par la commission du Club des clubs disaient : « Le délégué n'est ni agent avoué ni agent secret du gouvernement; il est revêtu du caractère d'envoyé des clubs et des corporations, caractère officieux; il n'est pas salarié; son caractère de missionnaire officieux ne doit même pas être connu; et il doit au contraire se garder de céder à un semblant d'autorité, car l'assentiment donné par le gouvernement ne donne aucune fonction; il ne relève que du républicanisme; il est apôtre : or l'apôtre ne commande pas, il persuade!... »

La commission recruta ses délégués dans tous les clubs. Des citoyens de toutes les professions et de tous

les métiers se présentèrent. Trois cents environ furent choisis. Il ne leur fut alloué absolument que les frais de voyage, avec recommandation de la plus stricte économie. La dépense ne dépassa pas cent vingt-trois mille francs. Aucune infidélité ne put y être constatée par les nombreuses commissions législatives chargées de la contrôler. Les comptes étaient en effet exactement tenus et soumis à l'approbation du ministre, à qui, chaque soir, la commission faisait un rapport sur les efforts de ces délégués.

Dans le nombre énoncé, une trentaine d'officiers et de sous-officiers, en retraite ou en congé, s'offrirent pour répandre dans l'armée l'amour des nouvelles institutions. Au début il n'y fut mis aucun obstacle; mais dès que l'on s'aperçut que la discipline allait en souffrir, les autorisations et les congés furent retirés.

Les démarches des délégués furent couronnées de succès dans quelques départements; mais elles eurent un résultat négatif dans le plus grand nombre. Les républicains de la province prétendaient suffire à la propagande à laquelle ils se dévouaient avec enthousiasme, et connaître les moyens de gagner l'opinion publique beaucoup mieux que des personnes étrangères à la contrée ou absentes depuis longtemps. — Cette mission de citoyens sans autorité passa inaperçue et ne souleva ni réclamation ni trouble. L'histoire n'en ferait pas mention, si elle n'avait pas suscité tant de récriminations et d'accusations contre le ministre, quand il fut sorti du pouvoir.

XXIII

Si la mission des délégués des clubs n'eut qu'un éclat et un retentissement posthumes, il n'en fut pas de même de la création et de l'envoi dans les départements de nouveaux commissaires et de commissaires extraordinaires.

Tandis que, sous l'impression de la circulaire ministérielle du 12 mars, les journaux réactionnaires se déchaînaient et fulminaient contre certains Commissaires aux pouvoirs illimités, les journaux démocrates se plaignaient, avec non moins d'énergie, de la modération du plus grand nombre, et réclamaient leur changement. Le ministre de l'intérieur, placé entre les attaques des uns et les plaintes des autres, donna raison à ses partisans. Également entraîné par les sollicitations de quelques intéressés, il crut devoir apporter des modifications aux premiers choix qui avaient été faits de commun accord avec tous les membres du gouvernement. Au milieu des préoccupations incessantes et absorbantes du moment, une certaine liberté était laissée à chaque ministre, sous sa responsabilité personnelle, pour la nomination de ses agents supérieurs. M. Ledru-Rollin en usa.

Une fois engagé sur cette pente, il ne s'arrêta pas. Il crut indispensable au salut de la République de se prémunir contre les complaisances et les faiblesses des

Commissaires, qui, entourés dès le premier jour par les hommes de toutes les opinions, avaient cédé à des considérations de personnes et de position, et n'avaient peut-être pas su conserver toute l'indépendance et toute la force révolutionnaires. Il résolut de donner aux départements dont il soupçonnait l'esprit une impulsion plus ferme, plus prononcée, en disséminant partout des commissaires extraordinaires chargés d'inspecter et de diriger plusieurs départements à la fois, et munis de pouvoirs nouveaux; et il confia cet important mandat à des hommes pris pour la plupart dans l'opinion la plus avancée.

Ces modifications défavorables aux premiers Commissaires, si favorablement accueillis par les populations, ces nouvelles fonctions mal définies de Commissaires extraordinaires venant gêner la situation de ceux qui avaient triomphé des premières difficultés, devaient susciter des conflits de pouvoirs, soulever des embarras et des répugnances qu'il eût été possible de prévoir et d'éviter.

XXIV

Mais si l'on doit reprocher au ministre de l'intérieur d'avoir compromis l'autorité du gouvernement par quelques choix fâcheux, par quelques mesures hasardées, ne doit-on pas blâmer plus sévèrement ceux-là qui, les plus aptes par leur fortune et leur position,

à défendre l'ordre, ne songèrent qu'à satisfaire des préventions et des rancunes, firent appel aux passions et recoururent à ces moyens insurrectionnels dont ils font un éternel reproche à leurs adversaires?

Toutefois, avant de commencer le récit de faits déplorables et de torts réciproques, il est juste de constater : que les troubles occasionnés par le choix ou l'envoi des Commissaires n'eurent lieu que dans un petit nombre de départements, dix seulement; que ces troubles, bien vite apaisés, ne coûtèrent pas une goutte de sang; que l'esprit de conciliation ouvrit aussitôt une heureuse issue à une situation fausse. Et, comme atténuation, n'est-il pas permis d'ajouter que, pour juger sainement, il faut tenir compte de la fièvre de liberté qui s'était emparée de tous les hommes, sans exception, en France et en Europe?

Dans les soixante-seize autres départements, l'habileté, le dévouement, l'esprit d'ordre et d'union des Commissaires, hommes de cœur et d'honneur, appréciés alors, depuis méconnus et calomniés, l'empressement des citoyens riches et pauvres à se grouper autour du pouvoir nouveau, la grandeur du peuple, sa patience dans les souffrances, l'intervention d'une garde nationale formée de tous les citoyens, les efforts des libéraux, l'enthousiasme inspiré par une révolution sans vengeance, firent heureusement traverser, sans lutte funeste, ces jours de transition et rendirent plus facile l'autorité et plus douce la soumission à la loi.

XXV

Bordeaux avait reçu avec empressement le Commissaire du Gouvernement provisoire, M. Chevalier, ancien membre du comité de la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Cet homme, d'excellent esprit et d'habile modération, avait su faire accepter la République à une population qui regrettait la famille d'Orléans, et qui conservait dans sa mémoire et dans ses annales les souvenirs sanglants de la première révolution.

Le 19 mars, sous l'impression des discussions passionnées de la presse parisienne, un bruit circule : « Muni de pleins pouvoirs, un commissaire extraordinaire est arrivé; et M. Chevalier se retire devant lui. » Aussitôt, sans examen, sans réflexion, les têtes s'exaltent, les rumeurs se propagent, les murmures éclatent. On s'irrite, on crie au proconsul, comme si la Terreur était aux portes. On se rassemble à la Bourse, et l'on court à la préfecture prier M. Chevalier de ne pas donner sa démission et de protester contre l'envoyé inconnu de M. Ledru-Rollin.

Cet envoyé était M. Latrade, choisi précisément par le ministre parmi ceux qui savaient unir la fermeté des principes à la douceur de la forme, la foi profonde à la tolérance raisonnée. A sa venue inattendue, interprétée comme une marque de suspicion, M. Chevalier, cédant à un premier mouvement de mécontentement, avait

parlé d'abandonner ses fonctions, sans prévoir les fâcheuses conséquences de ses paroles. De là les bruits, les colères et le concours de la foule devant la préfecture.

M. Chevalier répond avec émotion aux témoignages de sympathie qu'on lui adresse, mais il déclare nettement que, soumis aux ordres du gouvernement, il veut et doit obéir. M. Latrade, à son tour, s'avance et tente de se faire entendre. Les clameurs, les huées étouffent sa voix. M. Chevalier réclame le silence. Un instant comprimé, le tumulte recommence. Parmi les mille cris qui s'entre-croisent et se mêlent, domine celui de : « A bas » le dictateur ! » Pendant deux heures l'agitation se prolonge, augmente. La nuit vient couvrir cette scène. Les portes de la préfecture sont forcées. La foule, furieuse, envahit les appartements, cherchant partout le Commissaire extraordinaire, et ne se retire que sur l'assurance réitérée de M. Chevalier et du maire de la ville qu'il s'est éloigné de Bordeaux. En effet, pour éviter un malheur, un crime peut-être, M. Latrade avait cru devoir en référer au gouvernement et se rendre dans le département de la Dordogne, où sa mission l'appelait également.

XXVI

Ainsi, cédant à une impulsion irréfléchie, à des craintes chimériques, à une panique, sans connaître les

faits, sans attendre ni proclamation, ni explication, des hommes qui estiment l'ordre plus que la liberté avaient lancé la population contre le représentant du pouvoir; ils avaient donné le contagieux exemple de la révolte et de la violence, plaçant le Gouvernement provisoire dans cette alternative de se faire accuser d'oppression s'il sévissait, de faiblesse et d'impuissance s'il fermait les yeux.

La contre-partie ne se fit pas attendre. Une foule nombreuse, réunie par les clubs républicains, se rendit à la préfecture, en cortége, portant des drapeaux, opposant le contraste du silence au tumulte, pour protester contre une manifestation anarchique et contre toute tendance rétrograde ou fédéraliste.

A Paris, l'opinion publique fut douloureusement affectée. La presse réactionnaire se contenta de citer les faits, sans les approuver. Le Gouvernement provisoire envoya sur-le-champ M. Clément Thomas pour dresser une enquête sévère, faire respecter l'autorité centrale, et concilier le devoir de la répression avec les besoins de l'union indispensable à la fondation de la République. M. Clément Thomas sut dignement et heureusement remplir cette mission difficile et délicate.

XXVII

M. Latrade, repoussé de Bordeaux, était attendu par Périgueux avec une vive impatience. Pour régir

le département de la Dordogne, le ministre avait adjoint à M. Dussolier, ex-député de la gauche, deux nouveaux commissaires, MM. Numa Dufraisse et Dulac. De là, division, séparation, protestation du conseil municipal et de la garde nationale, qui ne veulent pas les reconnaître; préparatifs des républicains prononcés, qui veulent procéder de force à leur installation! Lutte imminente!

La présence du Commissaire extraordinaire fit suspendre les hostilités. Des députations furent envoyées à Paris pour présenter les réclamations des deux partis. M. Latrade lui-même vint rendre compte de ce qu'il avait vu. Pour mettre un terme au conflit, et d'un commun accord entre les parties, trois autres commissaires, MM. Chavoix, Lamarque fils et Montaigu, furent chargés de prendre la direction du département; et le calme se rétablit.

XXVIII

A Valence (Drôme), même cause, mêmes effets. L'adjonction de MM. Boveron-Desplaces et Curnier à M. Fournery, qui avait captivé les sympathies générales, soulève la population. Furieuse, elle se précipite (3 avril) dans la cour de la préfecture et envahit les appartements, malgré les efforts de l'autorité et des officiers de la garde nationale. M. Fournery résiste énergiquement; il défend avec chaleur ses collègues, hommes justement considérés, auxquels il déclare s'associer

sans réserve. MM. Curnier et Boveron-Desplaces, qui ont refusé leur démission à l'émeute, l'envoient le lendemain à M. Fournery, qui veut se retirer avec eux et qui en réfère au ministre de l'intérieur. Le ministre délègue deux commissaires. Le Commissaire général extraordinaire, M. Froussard, se voit obligé, pour motifs graves, de révoquer l'un d'eux, M. N. Chancel. Celui-ci, le 14 avril, suscite des troubles aussitôt comprimés. M. Froussard le fait arrêter, accepte la démission de son collègue, et laisse M. Fournery seul définitivement chargé de présider à l'administration du département.

XXIX

Cette multiplicité de commissaires et de commissaires extraordinaires fit naître d'autres incidents regrettables, mais peu graves.

Ainsi, dans le département de l'Ain, il y eut quelques émotions populaires, causées par des conflits de pouvoir.

Dans le Tarn, à Alby, M. d'Aragon, jeune député du pays, qui pendant les journées de Février avait montré un courage chevaleresque, était venu prendre la direction de la préfecture. Adoré du riche comme du pauvre, son patriotisme sincère, ses rares qualités, son cœur généreux, son âme ardente au bien, son dévouement sans limites, son libéralisme éclairé, lui

avaient conquis les suffrages de tous les partis. Il remplissait dignement la fonction qu'il avait acceptée, lorsque, pour prévenir une collision qui eût affaibli l'autorité, il se retira devant M. Joly, nommé à Toulouse Commissaire général de plusieurs départements circonvoisins. Cette conduite loyale fut justement appréciée par ses concitoyens, qui l'élurent, à la presque unanimité, représentant à l'Assemblée constituante.

Comme M. d'Aragon, quelques autres Commissaires des premiers jours se retirèrent sans bruit et sans éclat. Dans le plus grand nombre des départements, les Commissaires extraordinaires eurent le bon esprit de limiter leur mission à une simple inspection; dès qu'ils avaient la certitude que leur concours était ou devenait inutile, ils s'éloignaient sans persister dans des pouvoirs qui n'avaient en définitive d'autre but que la fondation et la consolidation de la République.

XXX

Un motif bien autrement futile que la multiplicité des Commissaires fit naître à Besançon des troubles beaucoup plus graves.

Sur une simple demande d'armes, une discussion s'élève entre le maire, M. Convers, ancien député, et le commissaire du Gouvernement, M. C. Faivre. Quelques mots d'une proclamation semblent un blâme in-

direct adressé au maire; le conseil municipal prend fait et cause pour lui. Le club phalanstérien et une fraction du peuple font une démonstration en faveur du Commissaire, qui révoque le conseil municipal et lui substitue une commission administrative provisoire. Le maire et le conseil protestent et se placent dans les rangs de la garde nationale rassemblée, qui, au nombre de deux mille hommes, débouche par trois rues devant la préfecture et l'entoure. L'escadron d'artillerie enfonce les portes et désarme les quatre hommes de faction. Une députation pénètre de vive force dans les salons. Le général Baraguey d'Hilliers, commandant la division militaire, intervient. Après de longs débats, M. Faivre et M. Tisserandot, Commissaire extraordinaire, annulent l'arrêté préfectoral. Mais les exigences vont plus loin : « M. Faivre doit se retirer de la ville et céder ses pouvoirs à M. Tisserandot. » Au lieu de s'éloigner, M. Faivre court à la citadelle. Repoussé par le général, qui craint une collision entre les troupes et la garde nationale, il quitte Besançon. Il est suivi le lendemain par M. Tisserandot, qui va à Dijon en conférer avec M. James Demontry, Commissaire général de la Côte-d'Or, du Doubs et de la Haute-Saône. Le 7 avril, M. James Demontry va prendre la direction de la préfecture, nomme un conseil politique composé de sept citoyens, fait une enquête sur les événements, maintient la dissolution du conseil municipal, destitue le maire, le colonel et le lieutenant-colonel de la garde nationale, institue une commission adminis-

trative, et, d'une main ferme et vigoureuse, rend à l'autorité son prestige et sa puissance.

XXXI

A Beauvais, M. Barillon, ancien député, avait été révoqué de ses fonctions de Commissaire du département de l'Oise. En quelques jours on avait appris que sa mission avait été confiée tour à tour à MM. Desormes et Jacquin, puis à MM. Desormes et Martigny-Desroches, enfin et définitivement à MM. Ch. Place, Dairins, Jouvente et Raoul Legout. Ces tâtonnements avaient mécontenté la population, lorsque, le 10, des destitutions de maires et de juges de paix, l'ajournement de l'élection du colonel de la garde nationale et la suspension du président du tribunal civil, soulevèrent un orage. La population envahit la préfecture, et le commandant du poste de la garde nationale refusa obéissance. Heureusement le tumulte s'évanouit devant un sage esprit de conciliation. L'autorité personnelle de M. Place fut respectée; et, pour consolider le calme revenu, MM. Jouvente et Legout donnèrent leur démission de sous-commissaires.

XXXII

L'orage s'était facilement dissipé. Mais à Troyes, le soulèvement contre les Commissaires eut des consé-

quences déplorables. MM. Labosse, Crevat et Lignier avaient été nommés Commissaires de l'Aube dès les premiers jours. Trois semaines après, M. Lefebvre, notaire, d'abord désigné par le ministre, crut devoir accepter la place de M. Labosse. M. Lignier représentait dans le conseil préfectoral les républicains modérés, MM. Crevat et Lefebvre une nuance plus prononcée. Ces derniers, repoussés par la bourgeoisie, trouvaient un chaleureux appui auprès des ouvriers. De là une irritation perpétuelle et des divisions. M. Lignier, ne voulant pas supporter plus longtemps la responsabilité d'une lutte toujours prête à éclater, se rendit à Paris près du ministre de l'intérieur. A peine s'était-il éloigné, que le malheur prévu et redouté vint fondre sur la ville.

Le dimanche 9 avril, la suspension des élections aux grades de colonel et de lieutenant-colonel de la garde nationale en fut l'occasion ou le prétexte. D'abord une certaine agitation. On parlemente, on convient que ces élections auront lieu le jour même, à deux heures, mais que le scrutin restera ouvert pendant quarante-huit heures. Tout à coup le bruit se répand que les ouvriers veulent s'emparer des canons de la garde nationale. La garde nationale crie aux armes. Les tambours battent la générale. La garde nationale charge la foule. Les ouvriers lancent des pierres. Les Commissaires veulent intervenir. Soins, efforts inutiles! La lutte est engagée. De part et d'autre quelques blessés. M. Crevat, frappé à la tête, est reconduit par la garde nationale

plutôt comme un prisonnier que comme le Commissaire du gouvernement. Enfin l'intervention de quelques citoyens influents parvient à ramener le calme. A huit heures du soir, tout semble rentré dans l'ordre et le silence.

Le lendemain, le calme se maintient jusqu'à trois heures; mais les rumeurs les plus étranges circulent dans les campagnes environnantes. Le tocsin sonne dans tous les villages. Les paysans saisissent toutes les armes qui tombent sous leurs mains : fusils, sabres, faux, fourches, et ils accourent pour défendre la ville, attaquée, dit-on, par les brigands. Les ouvriers se précipitent vainement pour arrêter ce flot qui les déborde. Une collision s'engage. Les ouvriers sont dispersés et laissent plusieurs blessés. La préfecture est entourée par la garde nationale et par les habitants des campagnes, qui continuent à descendre dans la ville. M. Crevat donne sa démission. Le lendemain matin, M. Lignier revient de Paris muni de pleins pouvoirs, tandis que M. Lefebvre se rend auprès du ministre de l'intérieur pour faire le récit des événements douloureux de ces deux journées.

MM. Étienne Arago et Portalis reçurent du Gouvernement provisoire mission d'aller à Troyes sans retard. A leur arrivée, l'ordre était rétabli. M. Lignier avait été accueilli par une sympathie générale. Sous son influence, les ouvriers et la garde nationale avaient fraternisé. M. E. Arago réunit le conseil municipal, reçut les nombreuses députations venues de toutes

parts pour lui déclarer que, dans cette rixe déplorable, il n'y avait des deux côtés que des citoyens innocents de toute malveillance contre la République et contre le Gouvernement provisoire. M. E. Arago, convaincu par ces protestations et par ces regrets, annonça dans une proclamation que, « n'ayant reconnu dans les faits au-
» cun sentiment hostile à la République ni au caractère
» officiel de ses mandataires, il croyait de son devoir
» de réintégrer d'abord dans leurs fonctions MM. Cre-
» vat et Lefebvre, comme n'ayant jamais cessé de les
» remplir ». Puis il laissa à M. Lignier seul les pouvoirs de commissaire.

XXXIII

M. Étienne Arago avait dit le mot vrai : nulle part les populations n'avaient eu l'intention de porter atteinte au caractère officiel des mandataires du gouvernement. C'était contre les personnes seules, auxquelles on reprochait des exagérations de principes ou de conduite, c'était contre des prétentions supposées de dictature non autorisée que l'on se soulevait. Nulle part l'obéissance aux Commissaires du gouvernement, maintenus ou survenants, ne fut un instant contestée. Nulle part d'autres cris que ceux de *Vive la République!* ne furent proférés. C'était toujours au Gouvernement provisoire que l'on faisait appel.

Nous n'entendons pas justifier des actes que nous

avons déjà blâmés comme exemples funestes d'anarchie; nous les expliquons.

XXXIV

Par ces nouvelles mesures, le ministre de l'intérieur était bien loin d'obtenir les résultats qu'il désirait. Il donnait une satisfaction apparente à ses partisans, à ses amis; mais son but réel était éloigné. Que voulait-il? fonder la République sur des bases inébranlables, développer les principes révolutionnaires dans l'intérêt du peuple et de la prospérité future de la France. Eh bien! ses modifications, ses choix nouveaux produisaient le même effet, la même sensation que les expressions dictatoriales de sa circulaire. Plus le ministre manifestait l'intention de contraindre, plus l'opinion publique se froissait. Plus il avançait dans cette voie, plus la réaction se prononçait.

La suite de cette histoire démontrera cette vérité jusqu'à l'évidence; et les élections, faites en sens inverse de la pression exercée, en seront la preuve irréfutable.

XXXV

L'erreur du ministre et des républicains qui pensaient comme lui provenait d'une illusion : après l'abolition de la peine de mort, au milieu des libertés de la presse et du droit de réunion, ils croyaient pos-

sible d'imposer la Révolution. Ils ne s'apercevaient point que vouloir tout à la fois la pression et le respect de toutes les libertés, c'était tomber dans la contradiction du but et des moyens.

Que la dictature s'établisse; que, par adresse ou par ruse, elle parvienne à concentrer toutes les forces matérielles dans ses mains; qu'elle dresse l'échafaud; qu'elle fusille sur la place publique; que ses agents emprisonnent; qu'ils déportent dans les pays lointains où la fièvre et la nostalgie déciment les exilés; que, dans les villes, dans les campagnes, les opposants soient traqués et massacrés! le dictateur joue son rôle. La liberté est morte; la terreur règne; les suffrages sont imposés; les listes électorales servent aux listes de proscription; ce n'est plus la souveraineté du peuple, ce n'en est plus qu'un simulacre sanglant.

Mais que des citoyens qui ont fait une révolution au nom du droit de réunion; qui ont rayé la mort de leurs lois politiques; qui exigent le complet affranchissement de la presse par l'abolition du cautionnement et par le retrait des lois sur le timbre; qui appellent les populations aux discussions des clubs; qui applaudissent à toutes les idées grandes et généreuses; qui veulent le suffrage universel, en affirmant qu'il n'est vrai qu'autant qu'il est loyalement appliqué et garanti par la faculté de parler, d'écrire, d'afficher, d'examiner, de choisir; qui nient l'existence de la souveraineté du peuple là où la force contraint; qui demandent l'éloignement de l'armée le jour où la volonté

du pays se manifeste; qui se glorifient de fonder une république avec des prisons vides; qui exaltent la maxime qu'il n'y a pas de droit contre le droit; qui protestent qu'en face de la tyrannie l'insurrection est le plus sacré des devoirs; que ces citoyens aspirent à la dictature et s'imaginent gouverner par la terreur sans terreur! il y a là renversement de logique.

A chaque chose sa raison d'être. Celle de la République, c'est la liberté; sa tendance, l'égalité; son but, la fraternité. Ce ne peut donc être l'oppression, la proscription, le massacre, la mort!

XXXVI

Quelques Commissaires se laissèrent aller dans cette fausse voie. Ils se créèrent des obstacles continuels, des difficultés insurmontables. Ils voulurent prendre des mesures compressives, et ils n'aboutirent qu'à l'impuissance. Certains même compromirent l'autorité par des paroles fâcheuses et des démarches inopportunes, que les adversaires de la République retournèrent comme des armes contre tous les Commissaires, se refusant à reconnaître la grandeur et la dignité du plus grand nombre, qui suivait une ligne de conduite entièrement opposée.

C'est ainsi que les fautes de huit ou dix hommes peut-être rejaillirent sur tous. C'est ainsi que purent se propager les accusations et les calomnies contre des

citoyens qui avaient donné des preuves de dévouement, d'activité, de sagesse, de prudence, d'intelligence, qui avaient mérité l'éloge de tous les partis. Mais les partis savent-ils rendre justice à leurs adversaires?

Et combien cette mission était ingrate et difficile! A aucune époque de notre histoire, la fonction de gouverneur ou de préfet dans les provinces ne fut aussi lourde, aussi dangereuse, et ne fut couronnée d'autant de succès. Laissons parler les résultats et non les préventions.

XXXVII

Les Commissaires avaient à surmonter les mêmes périls que le Gouvernement provisoire, à satisfaire les mêmes besoins, à soulager les mêmes souffrances, à calmer les mêmes soulèvements, à opérer la même conciliation. Le commerce aux abois ne pouvait payer ses échéances; la banque ne pouvait restituer ses dépôts; le crédit était mort; l'industrie fermait ses ateliers; le numéraire manquait; les ouvriers, sans travail, affamés, parcouraient les villes et les campagnes, quêtant des salaires et du pain. Il fallait tenir tête à tout. Les ordres du gouvernement central reçus, il fallait les faire accepter et exécuter; répondre à tous les ministres; organiser les Comptoirs d'escompte; créer les Magasins généraux; consolider les banques; trouver du numéraire; constituer des ateliers natio-

naux; inventer des travaux utiles; concilier les patrons et les ouvriers; faire respecter les propriétés de l'État; recruter l'armée; dresser les listes électorales; correspondre avec tous les maires et tous les fonctionnaires du département; en changer quelques-uns; veiller à la rentrée des impôts; protéger les octrois attaqués et les bureaux des contributions indirectes menacés; s'entendre avec les généraux pour les besoins des soldats, avec la magistrature pour le maintein de la justice; arrêter les vagabonds; comprimer les émeutes; apaiser les irritations; calmer les esprits; administrer enfin.

Que de peines, de soins, d'efforts! Combien de jours sans repos et de nuits passées dans les veilles! Que d'alertes! de préoccupations! de soucis! Et chaque jour la mission devenait plus pénible. Les élections allaient susciter les concurrences, les partis, les passions extrêmes. Les rivalités commençaient à fomenter les haines; les intrigues se croisaient; les ambitions s'agitaient. Jetés au milieu de cette mêlée, les Commissaires avaient à faire face de tous les côtés. Tolérants, on les accusait de faiblesse; énergiques, de violence. S'ils conciliaient, on leur reprochait leurs transactions; s'ils résistaient, leur exclusivisme. Les uns les dénonçaient à l'indignation républicaine des clubs; les autres les traitaient de partisans et de fauteurs de la démagogie.

XXXVIII

En telle occurrence, parmi tant d'événements si compliqués et de passions si heurtées, dans ce chaos des misères, dans ce dédale des idées et des choses, peut-on s'étonner que des hommes, des hommes enfin ! se soient laissé entraîner à des actes bizarres, à des mesures étranges, à quelques fautes, lorsqu'ils étaient entourés, excités en tous sens par des citoyens de tous les partis, qui, eux-mêmes, présentaient des milliers de projets plus singuliers, plus fantasques les uns que les autres ?

Des commerçants réclamaient-ils, comme à Paris, la suspension générale des payements ! un Commissaire sollicité, pressé, croyant satisfaire à une nécessité, s'imaginant mettre un terme à la crise en la prolongeant, décrétait l'ajournement des échéances à un mois, à deux mois, à trois mois. Des banquiers venaient-ils se plaindre que les dépôts versés depuis longues années étaient réclamés tous simultanément, et qu'ils ne pouvaient y satisfaire immédiatement ! un Commissaire décrétait le non-remboursement provisoire des dépôts. Sur les instances des débiteurs, un autre Commissaire ordonnait aux huissiers de suspendre les poursuites. Celui-ci, sur les prières des banques locales, permettait l'émission de leurs billets au delà du chiffre fixé par le gouvernement et faisait descendre les cou-

pures jusqu'à 25 francs. Celui-là, cédant aux sollicitations d'une ville, se croyait autorisé à changer provisoirement un chef-lieu d'arrondissement. Ailleurs, un travail complet sur les percepteurs était publié sans en avoir référé au ministre des finances. Quelques magistrats, serviteurs connus de la monarchie, étaient suspendus sans l'assentiment du garde des sceaux. Dans un département de l'Ouest, la durée du service militaire était réduite. Enfin, par suite de résistance à des ordres donnés, un Commissaire suspendait des curés et un évêque.

Ces faits étaient peu nombreux, isolés; mais la presse hostile s'en emparait avec avidité pour en faire ressortir l'étrangeté et les abus.

Un des actes qui surexcita les attaques fut une mesure de M. Emmanuel Arago, prise dans un intérêt de salut public. Pour satisfaire aux dépenses nécessitées par la détresse des ouvriers, il décréta un impôt départemental d'un franc additionnel, affranchissant les cotes au-dessous de 200 francs et créant un jury de taxation chargé de déclarer la part contributive de chaque capitaliste. Il pensait que, ce secours lui permettant de traverser une crise aussi terrible, les contribuables n'auraient qu'à s'applaudir d'un sacrifice indispensable. Le Gouvernement provisoire régularisa cette mesure, en autorisant le département du Rhône à s'imposer une contribution extraordinaire de 55 centimes, en sus des 45 centimes réclamés à la France par décret antérieur.

XXXIX

Cependant les Commissaires avaient été maintes fois prévenus par des instructions, par des lettres, qui avaient suivi et expliqué la circulaire du 12 mars pour en tempérer les effets.

Le ministre de la guerre transmettait (17 mars) aux généraux de division et de brigade un avis sur la nécessité de maintenir l'unité du commandement, et sur le danger d'éparpiller les troupes.—Le *Moniteur* du 16 mars contenait cette note : « Les ministres de la jus-» tice et de l'intérieur ont décidé qu'aucune suspension » ne sera prononcée à l'avenir contre la magistrature » assise, par les Commissaires des départements; ils de-» vront s'adresser d'abord au ministre de l'intérieur, » qui en référera au ministre de la justice. » Pour régulariser les faits accomplis, le Gouvernement, sur la proposition du ministre de la justice, approuva (24 mars) les suspensions provisoires. — Le ministre de l'intérieur écrivait (16 mars) aux Commissaires : « Vous ne devez user des pouvoirs illimités que le » Gouvernement vous a confiés qu'avec une extrême » réserve. Les mesures intéressant l'administration des » finances le réclament par-dessus tout. Il importe, » pour éviter de porter atteinte aux règles et aux né-» cessités pratiques qui pourraient compromettre le » service public, de ne prendre aucune mesure finan-

» cière sans vous en être préalablement concerté avec » les agents supérieurs des finances, et, dans le cas de » désaccord avec eux, d'en référer immédiatement » au ministre des finances. »

Nonobstant ces prescriptions, la crise ayant provoqué de nouveau quelques mesures exceptionnelles dans les départements, le ministre des finances présenta (27 mars) au Conseil un rapport sur l'unité du système administratif, financier et commercial de la France. Le Conseil annula toutes les mesures prises par les Commissaires et prescrivit l'assentiment préalable du pouvoir central.

XL

La presse donna son adhésion à ces ordres et à ce décret: ils mettaient un terme à ces abus d'autorité qui suscitaient plus de plaintes que de mal réel.

Le Constitutionnel, *l'Union*, *l'Assemblée nationale*, *la Presse*, etc., relevaient avec soin chaque faute et persistaient à poursuivre ceux qu'ils appelaient les proconsuls de M. Ledru-Rollin : « La France accepte le Gouvernement provisoire, mais elle ne veut pas se soumettre à une dictature éparpillée. Ils frappent des coups d'autorité, vivent d'arbitraire, bouleversent des cités qui n'aspirent qu'au repos, troublent l'ordre qu'ils sont chargés de rétablir, prolongent la crise, prennent des arrêtés contradictoires, renouvellent les états provinciaux en multipliant les lois pour chaque dé-

partement. Il faut mettre fin à ces excès, à ces débordements. L'indignation la plus vive se répand contre les choix déplorables et les actes révoltants des commissaires envoyés de Paris. On ne veut plus d'agents sans moralité, sans expérience, sans considération. On ne veut plus d'un despotisme sans gloire, ni d'une terreur sans nécessité [1]. »

De ces attaques virulentes naissaient les irritations, les divisions, les haines, les troubles dont nous avons fait le récit.

[1] Journal *la Presse*.

CHAPITRE SIXIÈME.

Lyon : périls; M. Emmanuel Arago à la Croix-Rousse; émeute des ouvriers; contre-manifestation de Lyon : repentir et soumission des ouvriers. — Scènes contre les travailleurs étrangers; à Lyon, Marseille, le Havre, Valenciennes, Tourcoing, la Grandcombe, Chisy, Château-Thierry, Paris; erreur et injustice de cette agitation; protestations des gouvernements étrangers : Angleterre, Suisse; l'aristocratie anglaise bannit les soieries françaises; *l'Atelier* rappelle les ouvriers à la raison; la Commission du Luxembourg les blâme également; le Gouvernement provisoire leur adresse une proclamation. — Mesures du Gouvernement contre l'envahissement des étrangers qui veulent profiter des Ateliers nationaux. — Exaltation des étrangers résidant à Paris, aux nouvelles des insurrections de leurs patries; leurs réclamations près du Gouvernement provisoire; leurs plaintes; leurs appels aux clubs, à la presse; le Conseil leur accorde un premier crédit; les Polonais préparent une pression sur le Gouvernement provisoire, s'il ne leur accorde pas une intervention déclarée; le Conseil consent à un secours d'argent et refuse des armes; paroles justes et vraies de M. Flocon; colloque de M. Lamartine et d'une députation polonaise au ministère des affaires étrangères; les Polonais à l'Hôtel de ville; leurs demandes; réponse de M. Lamartine; enthousiasme; décisions du Gouvernement provisoire; sa politique vraie et habile. — Formation d'une légion allemande; elle quitte Paris; alarmes en Allemagne; plaintes; note du Gouvernement provisoire; note et proclamation de la légion. — Instances des démocrates belges résidant à Paris pour obtenir l'intervention française en faveur d'une république belge; ils s'organisent en légion; publicité de leurs projets, de leurs préparatifs; MM. Ledru-Rollin, Caussidière, Marrast; paroles de M. Ledru-Rollin à M. Caussidière et aux Français qui doivent accompagner la colonne belge; précautions de M Delécluse; une partie de la première colonne rétrograde; ceux qui arrivent en Belgique sont repatriés dans leur résidence; quelques-uns sont arrêtés; deuxième colonne; arrivée à Séclin; mesures du Commissaire et du général Négrier; attribution d'armes et de munitions faussée; rapport et avis du général Négrier au ministre de la guerre et à M. Lamartine; dépêche précise du ministre; réponse de M. Lamartine : le Gouvernement est opposé à une intervention armée; ordres conformes du général Négrier; indécision de M. Delécluse; il demande une réponse formelle au ministre de l'intérieur; quiproquo de l'employé du télégraphe; M. Delécluse laisse faire; les Belges quittent Séclin et pénètrent sur le territoire belge; affaire de Risquons-tout; soulèvement de l'opinion publique belge contre la France;

le ministre des affaires étrangères ramène le calme; loyauté du Gouvernement provisoire. — Émotion de la Savoie à la Révolution de Février; ses désirs d'annexion à la France; ses manifestations; députation à l'Hôtel de ville; réponse de M. Lamartine; réunion des Savoisiens de Lyon; ils demandent des armes; M. Em. Arago refuse et leur démontre l'inopportunité de leur tentative; ils persistent et partent pour aller proclamer la République dans leur patrie; rumeurs et craintes à Chambéry; fuite des autorités sardes; marche des Savoisiens; entrée pacifique à Chambéry; mesures violentes; réaction et colère des habitants; bataille; défaite des volontaires; réinstallation des autorités sardes; générosité des vainqueurs; le gouvernement sarde s'émeut de cette expédition; il s'adresse au Gouvernement français; explications et entente; amnistie complète; cette tentative a affaibli les sympathies de la Savoie pour la France. — Inquiétudes et attente des gouvernements étrangers : Angleterre : réponse du Gouvernement provisoire à la députation irlandaise; politique loyale; Italie : offre de l'épée de la France contre l'Autriche; refus de Charles-Albert et de Mazzini; la République n'en continue pas moins ses préparatifs d'intervention au premier appel de l'Italie; Russie : mot du czar; ton belliqueux du journal et du langage officiels. — Conseil du 29 mars : exposé présenté par le ministre des affaires étrangères; il conclut au maintien de la politique extérieure; les membres de la Commission de défense sont introduits; M. Lamartine demande l'augmentation de l'armée; difficulté d'y satisfaire; décisions. — Mesures de guerre. — Armée des Alpes; choix des généraux. — Conduite du Gouvernement provisoire envers l'armée; actes d'insubordination; proclamations; punitions; mises à la retraite d'officiers généraux. — Le général Subervic passe du ministère de la guerre à la Chancellerie d'honneur; sa succession est offerte au général Cavaignac; refus; l'intérim est confié à M. François Arago; M. Charras, sous-secrétaire d'État.

I

Si, dans les quelques villes où surgirent des troubles, il n'y eut que des émotions passagères qui disparurent avec leurs causes, à Lyon le feu couvait et l'incendie était près d'éclater. Aussi M. Arago, membre du Gouvernement provisoire, voyant son fils Emmanuel en butte aux périls d'une situation presque désespérée et aux indignes outrages d'une polémique sans réserve,

réclamait sans cesse son remplacement, et ne cédait qu'à regret et par dévouement aux instances de ses collègues.

Tant que les caisses de la ville purent fournir l'argent nécessaire à la paye des Ateliers nationaux, à la distribution des secours, au soulagement de la misère, le Commissaire, le maire et les comités divers triomphèrent des obstacles. Mais, dès que les ressources furent épuisées, une conflagration terrible et sanglante parut inévitable. Il faut lire les dépêches adressées, à toute heure, par courriers ordinaires et extraordinaires, par télégraphe, au ministre de l'intérieur, au ministre des finances et au Gouvernement provisoire, pour se faire une idée de cette épouvantable crise. C'étaient des accents de douleur, des cris de détresse poussés par des hommes de cœur, qui voulaient épargner les horreurs de la guerre civile à une ville dont la population perdait dans les souffrances le peu de raison qui lui restait.

Le ministre des finances, persuadé qu'il fallait raviver le travail par le crédit, s'empressa d'envoyer cinq cent mille francs pour la création d'un comptoir d'escompte. Mais ce n'était pas le crédit qui manquait, c'était l'argent! Aussi le Commissaire et les membres des comités se crurent-ils autorisés par l'intérêt public à faire un virement de fonds. C'était contraire aux règlements, salutaire à la ville! La régularisation se fit plus tard.

II

Le 15 mars, les ouvriers avaient abandonné une partie des forts (qu'ils reprirent le 19), sans cesser de conserver à la Croix-Rousse les canons des Bernardines, qui, dirigés sur la ville, tenaient les habitants dans la perplexité et dans l'irritation. Vingt fois des négociations avaient été entamées et rompues. Commerçants, propriétaires, bourgeois, exaltés par cette menace continuellement suspendue sur eux, parlaient de donner l'assaut. Les généraux proposaient d'enlever la position à la baïonnette. M. Emmanuel Arago tenta une nouvelle démarche de conciliation.

Il prévint de sa visite M. Chaney, maire de la Croix-Rousse, afin qu'il convoquât le conseil communal, les commandants des postes et les ouvriers les plus influents, et il se rendit au lieu convenu (25 mars), accompagné seulement de M. Émile Laforest, frère du maire, l'un de ces hommes rares par leur courage, leur mérite et leur patriotisme. Après quatre heures de discussions animées, il avait obtenu que la remise des forts se ferait le dimanche suivant, au milieu d'une grande fête populaire, où la troupe, les ouvriers et la garde nationale fraterniseraient, lorsqu'en se retirant il se trouve entouré d'une foule incandescente et séparé des personnes qui le reconduisaient. Les grilles se ferment, les têtes s'exaltent, les fusils sont dirigés sur

lui. M. Em. Arago fait face au péril. Il impose le silence. Ses paroles pénètrent les esprits, portent la conviction. Les membres de la réunion surviennent et achèvent l'œuvre. Les portes s'ouvrent. — Il ne reste aux ouvriers que le regret de s'être laissé entraîner à une scène de violence contre un homme qu'ils honorent.

Réparation était due aux représentants de l'autorité. Les habitants de Lyon protestèrent par une contre-manifestation. La garde nationale et les troupes se réunirent. Leur défilé dura trois heures. Vers la fin, on vit accourir les ouvriers de la Croix-Rousse, qui venaient témoigner leur repentir et faire leur soumission, se promettant de ne plus prêter l'oreille aux faux bruits répandus à dessein par les passions ennemies.

III

Sur cet océan de tempêtes, les protestations de la veille étaient emportées par l'orage du lendemain. La scène du 25 mars était encore palpitante dans les âmes, quand, les 26, 27 et 28, se mirent à circuler dans la ville des bandes de travailleurs, qui se présentaient partout où l'on employait des étrangers, et qui, d'un ton impérieux et menaçant, exigeaient leur expulsion. L'autorité fit un appel à la concorde avec les autres peuples, et réprima ces nouveaux troubles.

IV

Ces manifestations hostiles aux travailleurs étrangers se produisaient presque partout.

Marseille, qui ouvre ses foyers protecteurs aux négociants de toutes les nations, reçoit dans son port, dans ses usines, des matelots et des ouvriers de tous pays. Les ouvriers de la ville, voyant se raréfier le travail, c'est-à-dire le pain de leur famille, s'agitèrent pour obtenir par la force l'éloignement d'une concurrence qui réduisait leur part. Le commissaire du Gouvernement, M. Émile Ollivier, jeune homme d'avenir et de talent, et le maire, M. Barthélemy, qui remplissait sa difficile fonction avec courage et intelligence, unirent leurs efforts pour pacifier ces émeutes du travail en lutte avec la faim.

Au Havre, des collisions fâcheuses obligèrent les ouvriers anglais à s'éloigner.

A Valenciennes, dans les mines et dans les usines de l'arrondissement, les travailleurs français se soulevèrent pour obtenir le renvoi des Belges. — A Tourcoing, il fallut le renfort de deux cents hommes de la ligne pour aider la garde nationale à réprimer les désordres.

Aux mines de la Grandcombe, les Piémontais furent traqués et pourchassés à travers les montagnes par deux mille ouvriers mineurs.

A Chisy, près de Château-Thierry, deux cents ou-

vriers, armés de pioches et de bâtons, forcèrent les Belges et les Piémontais à quitter les chantiers du chemin de fer. Partout mêmes causes, mêmes luttes, mêmes scènes déplorables !

A Paris, le 2 avril, une démonstration affligeante parcourt les rues et les boulevards. Des colonnes de citoyens font entendre ces cris farouches : « A bas les » Savoyards ! qu'on chasse les étrangers ! » Des affiches convoquent le peuple sur la place de la Bourse. Les signataires, porteurs de drapeaux, excitent ces haines et provoquent aux hostilités. Le peuple sait étouffer bien vite ces tentatives ; il disperse les agitateurs.

V

Plus préoccupés de leur existence que des lois de l'économie politique, les ouvriers français ne voyaient que leurs souffrances, augmentées par la concurrence du travail, sans penser que la consommation et la production rendent tous les habitants de la terre tributaires les uns des autres, et établissent une véritable communauté d'intérêts, une solidarité réelle entre toutes les nations. Ils ne calculaient pas qu'un nombre égal de Français étaient occupés dans les pays étrangers, et que, si par réciprocité ces pays voulaient les exclure, ces Français rapporteraient une concurrence plus redoutable encore.

Déjà il était question de justes représailles. La

Grande-Bretagne s'indignait de l'outrage fait à ses fils, et l'ambassadeur protestait. La reine et l'aristocratie avaient résolu, pour faire justice de ces violences exclusives, de bannir de la mode les soieries françaises. — Une députation suisse vint réclamer l'intervention du Gouvernement provisoire contre ces actes funestes aux bonnes relations des deux peuples.

VI

Des ouvriers se chargèrent de rappeler les ouvriers à la raison et de s'élever contre ces proscriptions insensées. Les rédacteurs de *l'Atelier* adressèrent à leurs camarades ces exhortations remplies de sagesse et de dignité : « Certes, nous souffrons, autant que quiconque, » du manque de travail et du trop grand nombre de » bras ; mais mieux vaut souffrir encore quelque temps » que de compromettre notre belle Révolution par des » expulsions qui font mentir notre devise. Il faut que » ces ignobles sentiments soient refoulés. — Quoi ! » tandis qu'un grand nombre d'ouvriers s'imposent des » privations afin d'offrir au Gouvernement le prix d'une » ou de plusieurs journées de travail, d'autres ouvriers » viendront faire tache au tableau, les uns par de sauvages demandes d'expulsion, les autres par des exigences non moins brutales, non moins compromettantes !... Qui ne sait pas attendre et souffrir dans » les circonstances si graves où nous sommes n'est » pas digne du titre de républicain..... »

La Commission du Luxembourg s'émut également; elle chargea M. Louis Blanc de transmettre ses sentiments au Conseil. Le Gouvernement provisoire publia cette proclamation.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

« Sur la proposition de la Commission de gouverne-
» ment pour les travailleurs :

» Considérant que le principe inauguré par la Répu-
» blique triomphante est le principe de la fraternité;

» Que nous venons de combattre, de vaincre au nom
» et pour le compte de l'humanité tout entière;

» Que ce seul titre d'homme a quelque chose d'in-
» violable et d'auguste, que ne saurait effacer la diffé-
» rence des patries;

» Que c'est d'ailleurs l'originalité glorieuse de la
» France, son génie, son devoir, de faire bénir par
» tous les peuples ses victoires, et, quand il le faut,
» ses douleurs mêmes;

» Considérant que, si elle nourrit en ce moment
» beaucoup d'étrangers, un nombre bien plus grand
» encore de nationaux vivent de leur travail en Angle-
» terre, en Allemagne, en Suisse, en Amérique, sous
» les cieux les plus éloignés;

» Que provoquer des représailles en repoussant loin
» de nous nos frères des autres pays serait une cala-
» mité en même temps qu'un déshonneur:

» Le Gouvernement provisoire place sous la sauve-

» garde des travailleurs français les travailleurs étran-
» gers qu'emploie la France, et il confie l'honneur de
» la République hospitalière à la générosité du peu-
» ple. »

VII

Tout en invoquant la générosité du peuple et les vrais principes qui relient les nations entre elles, pour faire respecter les ouvriers étrangers venus en France avant les journées de Février, le Gouvernement provisoire prenait d'équitables mesures pour empêcher leur nombre d'augmenter indéfiniment.

Les contrées voisines avaient souffert de la disette des années 1846 et 1847; la crise financière et industrielle laissait, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, une population affamée, errante, implorer vainement un travail qui fuyait de ses mains. Dès que le bruit se répandit qu'en France des ateliers nationaux étaient ouverts, des masses se disposèrent à s'y rendre.

Autorisé par le ministre de l'intérieur, le préfet de police dut prendre des dispositions spéciales, afin de réserver aux nationaux les salaires et les travaux créés en vue des circonstances : il défendit l'entrée du territoire aux bandes de gens sans aveu, dont la présence eût été une charge pour les communes et un sujet d'inquiétude pour les populations. Il dut aussi favoriser le départ des ouvriers que l'amour national rappelait dans leurs patries.

VIII

L'écroulement de la vieille société, le renouvellement de la face des États, les élèvements des peuples, l'ébranlement des trônes, le retentissement des cris de liberté et d'émancipation d'une extrémité de l'Europe à l'autre, ces résultats imprévus, inespérés de la Révolution de Février, réagissaient au foyer même d'où ils s'étaient élancés sur le monde.

Apportées par chaque courrier, les nouvelles des insurrections de Milan, de Berlin, de Vienne, des États d'Italie et d'Allemagne, exaltaient les étrangers résidant à Paris, Allemands, Polonais, Hongrois, Italiens, Belges, qui se glorifiaient d'avoir pris une part plus ou moins active aux journées de Février. Chaque cri d'indépendance leur paraissait un appel ; chaque lutte, un reproche à leur inaction ; chaque goutte de sang versé pour la conquête de leurs droits, une accusation contre leur courage ; chaque triomphe, un tort fait à leur gloire. Ils se sentaient brisés de regrets, dévorés de désirs, brûlés d'amour pour la patrie absente ! Les exilés surtout, nobles victimes de tentatives malheureuses, qui avaient donné fortune, repos, bonheur, à l'affranchissement de leur pays, se désespéraient de ne point partager les efforts couronnés de succès et les périls qui restaient à courir.

Aussi voyait-on cette foule d'étrangers, population de 15 à 20 000 personnes, circuler en tous lieux,

participer à toutes les manifestations, entrer dans toutes les réunions, se mêler à tous les incidents de la révolution. Ils communiquaient partout le feu qui les embrasait; ils poussaient, sans le vouloir et sans le savoir, leur fiévreuse activité jusqu'à la turbulence et leurs passions jusqu'à la révolte.

Chaque nationalité avait son club : Club démocratique allemand, Réunion des ouvriers allemands, Association italienne, Association générale des Belges. Les Polonais se groupaient sous diverses appellations. Les Irlandais, les Grecs, les Moldaves, les Savoisiens, etc., avaient leurs sociétés.

Tous étaient accourus à l'Hôtel de ville pour adresser au peuple français des témoignages de sympathie, en des termes dont la grandeur des circonstances justifiait l'exaltation. « Salut à toi! » disaient les Allemands. « Peuple français! à toi notre reconnaissance!... Sous » ton souffle puissant, l'étincelle de la liberté est devenue » une flamme dont la clarté et la chaleur pénétreront » jusque dans la chaumière la plus reculée. La voix du » peuple a parlé aux peuples; et les peuples saluent » avec joie l'avenir que tu leur as dévoilé... Les idées » de la nouvelle République française sont à la fois les » idées de toutes les nations; et le peuple français a la » gloire immortelle de leur avoir donné par sa révolu» tion la sanction du fait... Oui, partout en Europe, les » idées démocratiques s'éveillent; partout, des millions » d'hommes sont prêts à vivre, à mourir pour elles... »

A ce langage on peut juger de leurs convictions.

Après le tribut d'enthousiasme venaient les réclamations d'intervention. Invoquant les principes de la fraternité et de la solidarité des peuples, ils exigeaient du Gouvernement provisoire des armes et de l'argent pour faciliter leur rentrée dans la patrie. Ils s'organisaient en bataillons, en légions, choisissaient leurs capitaines, et poursuivaient de leurs instances incessantes les membres du Conseil, à l'Hôtel de ville, aux ministères des affaires étrangères et de l'intérieur, à la préfecture de police. Dans leur impatience, ils imploraient, accusaient, menaçaient. Pour arracher du gouvernement ce qu'ils voulaient, ils allaient exhaler leurs plaintes dans les clubs les plus prononcés. M. Bornstedt, délégué des Allemands, demandait à la Société des Droits de l'homme aide et assistance, puisque le Gouvernement provisoire les repoussait : « Le tocsin » de 1848 a réveillé toute l'Allemagne. La France ne » peut laisser égorger des peuples qui se sont levés à sa » puissante voix. Et cependant la réponse obtenue se » résume en cette maxime égoïste : Chacun chez soi, » chacun pour soi ! » Cherchant ainsi à soulever le club, le délégué obtenait d'un orateur cet assentiment menaçant : « Il serait du devoir des vrais républicains » de forcer la main au gouvernement. »

Ils faisaient afficher sur les murs et publier dans la presse des adresses brûlantes : des Polonais aux Allemands, des Allemands aux Polonais, aux Suisses, aux Belges, etc., aux chefs de la garde nationale, aux présidents des clubs, aux journalistes.

IX

Dans le Conseil du 24 mars, le Gouvernement provisoire délibéra longuement sur ces réclamations et sur la politique à suivre. A l'unanimité il vota un premier crédit de 60 000 francs à partager, comme étapes de route jusqu'à Strasbourg; entre ceux qui voudraient retourner dans leur patrie; mais les armes seraient refusées. M. Flocon, qui connaissait personnellement les chefs les plus influents, offrit de leur transmettre cette résolution et de leur distribuer les secours accordés.

X

Le lendemain, le ministre de l'intérieur prévint le Conseil que les Polonais, malgré l'opposition de leur Association démocratique, préparaient une pression sur le gouvernement. La nouvelle de l'insurrection de la Pologne entière et le faux bruit d'une bataille dans Varsovie poussaient leur exaltation jusqu'au délire. Les secours ne leur suffisaient plus : ils exigeaient une intervention déclarée.

Dès le 2 mars, sur leur demande, avait été décrétée la création d'une légion polonaise placée sous les ordres du ministère. Les Polonais, divisés en cinq ou six fractions, n'avaient pu s'entendre; et les cadres de cette

légion n'avaient pu se remplir. Le gouvernement n'en avait pas moins fait preuve d'une profonde sympathie. Devait-il aller plus loin et déclarer la guerre à l'Allemagne et à la Russie? Telle était la question posée par le fait dans le Conseil du 25 mars, où furent admis M. Vavin, membre de tous les comités qui avaient étudié les intérêts de la Pologne, et le général Dwerniki, un des plus illustres officiers de cette nation.

Dans toutes les capitales de l'Allemagne, le peuple avait brisé ses chaînes et reconquis ses droits. Imposer notre intervention à cette Allemagne révolutionnée à notre exemple, c'était lui faire supposer de notre part des projets de conquêtes, la soulever contre nous, et opérer une diversion favorable aux rois et aux princes par l'anéantissement de notre influence morale. Cette politique eût été insensée. La seule chose praticable, en attendant le jour où les nations nous appelleraient à leur aide, était un secours d'argent: le gouvernement le concéda avec empressement; l'Allemagne, sympathique alors à la Pologne, fournirait les armes. Le Conseil fut unanime.

Cependant on parla de la manifestation projetée. On se plaignit vivement de ce que les Polonais s'apprêtaient à répondre ainsi aux bienfaits et à l'hospitalité de la France. M. Flocon ajouta : « Nous recevrons toujours » avec satisfaction les députations des étrangers; mais » nous n'aimons pas leurs démonstrations sur les places » publiques, parce qu'elles nous troublent. »

Personne plus que M. Flocon ne désirait l'émancipa-

tion des peuples et la résurrection de la Pologne. Il leur eût donné son sang. Mais il parlait en homme d'État; il sentait que le gouvernement qui se laisse entraîner à une intervention intempestive par une pression étrangère n'est plus digne de diriger les destinées d'une grande nation. Et c'était là ce que voulaient tenter les Polonais!

XI

Le même jour, à son retour du Conseil, M. Lamartine trouva dans les salons de son ministère une nombreuse députation des divers comités polonais réunis pour cette solennelle démarche. Nous empruntons à M. Lamartine le récit de cette entrevue :

« Les Polonais se rangèrent en deux groupes en face
» du ministre, dans le cabinet des affaires étrangères. Un
» de leurs orateurs parla un langage convenable, quoi-
» que trop impérieux pour une colonie d'étrangers.
» Lamartine allait répondre avec les égards dus à l'ex-
» patriation et au malheur, quand des cris partis de
» l'autre groupe protestèrent contre la modération du
» premier.

» Un autre orateur, sortant avec des gesticulations
» frénétiques du cercle des mécontents, apostropha
» insolemment le ministre et la nation dans sa per-
» sonne. Il fit un discours séditieux dans lequel il finit
» par annoncer à Lamartine que les Polonais étaient
» plus maîtres que lui dans Paris; qu'ils compteraient

» avec le gouvernement lui-même; qu'ils avaient qua-
» rante mille hommes des Ateliers nationaux enrôlés
» pour se joindre à eux le lendemain et pour marcher
» ensemble sur l'Hôtel de ville; et que si le gouverne-
» ment ne leur cédait pas, ils étaient assez forts pour le
» renverser et le changer.

» A ces mots, à ces menaces, à ces insultes à la
» liberté du gouvernement et à la dignité de la nation,
» Lamartine irrité accepta le défi et finit par leur dire
» que, si la France laissait renverser son gouvernement
» par une poignée d'étrangers qui lui feraient la loi
» chez elle, c'est que la France serait descendue au-
» dessous des nations sans patrie.

» La querelle s'animait, les paroles étaient vives,
» les visages ardents; le premier groupe essaya de faire
» entendre raison au second sans pouvoir y parvenir.
» A la fin, les hommes sages de la nation, qui se trou-
» vaient là en majorité, s'interposèrent, calmèrent l'ora-
» teur factieux, et finirent par lui arracher des excuses.
» On s'ajourna au lendemain à l'Hôtel de ville. Le
» ministre en les congédiant leur dit que si leur dépu-
» tation dégénérait en manifestation, et s'ils amenaient
» à leur suite un seul Français, il ne les traiterait plus
» en hôtes, mais en perturbateurs de la France. »

XII

Le lendemain, les Polonais se présentèrent à l'Hôtel
de ville en colonne nombreuse, mais dans une attitude

calme et convenable. M. Godebski, au nom de la députation, remercia la France de l'hospitalité accordée à leur infortune; il exprima l'espoir que le gouvernement saurait concilier les exigences du sentiment national avec les difficultés de la position : « L'heure de la Pologne était sonnée; les exilés devaient concourir à son affranchissement; ils demandaient qu'on les aidât à accomplir leur devoir de soldats. »

M. Lamartine répondit au nom du Gouvernement provisoire : « ... Depuis vos derniers désastres, depuis » que l'épée a effacé de la carte des nations ces der- » nières protestations de votre existence comme ves- » tige et comme germe d'une nation, la Pologne n'a » pas été seulement un reproche, elle a été un remords » vivant debout au milieu de l'Europe. La France ne » vous doit pas seulement des vœux et des larmes, elle » vous doit un appui moral et éventuel en retour de ce » sang polonais que vous avez versé pendant nos grandes » guerres sur tous les champs de bataille de l'Europe ! » (Applaudissements.)

» La France vous rendra ce qu'elle vous doit, soyez- » en sûrs, et rapportez-vous-en au cœur de trente-six » millions de Français. Seulement, laissez à la France » ce qui lui appartient exclusivement : l'heure, le mo- » ment, la forme dont la Providence déterminera le » choix et la convenance pour vous rendre, sans agres- » sion et sans effusion de sang humain, la place qui » vous est due au soleil et dans le catalogue des » peuples.

» ..... Les nations germaniques travaillent en ce » moment à modifier d'elles-mêmes leur système inté- » rieur de confédération, et à créer l'unité et le droit » des peuples qui ont une place à leur revendiquer dans » son sein. Il faudrait être insensé ou traître à la liberté » du monde, pour les troubler dans ce travail par des » démonstrations de guerre et pour changer en hosti- » lités, en susceptibilité ou en haine la tendance libé- » ratrice qui les pousse de cœur vers nous et vers » vous!

» Et quel moment nous demandez-vous de choisir » pour ce contre-sens du droit de la politique et de la » liberté? Est-ce que le traité de Pilnitz se trame par » hasard contre nous? Est-ce que la coalition des sou- » verains absolus se noue et s'arme sur nos frontières » et sur les vôtres? Non, vous le voyez; chaque cour- » rier nous apporte une acclamation victorieuse des » peuples qui se scellent dans notre principe et qui » fortifient notre cause précisément parce que nous » avons déclaré que ce principe était le respect du » droit, des volontés, des formes des gouvernements, » du territoire de tous les peuples. Les résultats exté- » rieurs de la politique du Gouvernement provisoire » sont-ils donc si mauvais, qu'il faille le contraindre » violemment à en changer et à nous présenter sur les » frontières de nos voisins la baïonnette à la main, au » lieu de la liberté et de la paix à la main?

» Non, cette politique à la fois ferme et pacifique » réussit trop bien à la République pour qu'elle veuille

» la changer avant l'heure où les puissances la change-
» ront elles-mêmes. Regardez la Belgique! regardez la
» Suisse! regardez l'Italie! regardez l'Allemagne mé-
» ridionale tout entière! Regardez Vienne! Regardez
» Berlin! Que vous faut-il de plus? Les possesseurs
» eux-mêmes de vos territoires vous ouvrent la route
» vers votre patrie, et vous appellent à en reconstituer
» pacifiquement les premières assises. Ne soyez injustes
» ni envers Dieu, ni envers la République, ni envers
» nous. Les nations sympathiques de l'Allemagne, le
» roi de Prusse ouvrant les portes de ses citadelles à
» vos martyrs, à vos exilés, Cracovie affranchie, le
» grand-duché de Posen redevenu polonais, voilà les
» armes que nous vous avons données en un mois de
» politique!

» Ne nous en demandez pas d'autres.

» Trente jours ont déjà donné à la cause de la dé-
» mocratie française plus de terrain que trente batailles
» rangées, et ne troublez ni par les armes ni par une
» agitation qui retomberait sur notre cause commune
» l'œuvre que la Providence accomplit sans autres
» armes que les idées, pour la régénération des peuples
» et pour la fraternité du genre humain. (*Bravo! Vive
» la République!*)

» Un Polonais s'approche et dit : Nous partirons! et
» nous partirons sans armes! Un autre prend les mains
» de M. Lamartine et lui demande pardon de quelques
» expressions un peu vives échappées la veille à l'im-
» patience de son patriotisme. M. de Lamartine lui

» serre cordialement la main et lui répond : « Ne par-
» lons plus de ce mot, le patriotisme porte sa justifica-
» tion avec lui. Je ne m'en souviens plus, et la France
» ne se souvient que de son amour pour la Pologne! »

Le *Moniteur* achève ainsi ce récit : « La députation
» se retire aux cris de *Vive la République!* Une vive
» animation règne sur la place de l'Hôtel de Ville; et la
» colonne se remet en marche aux acclamations du
» peuple. »

La journée s'était heureusement passée sans troubles. Les Polonais avaient compris que servir de prétexte à une émeute, créer des obstacles aux élus du peuple, susciter des déchirements intérieurs à la République, c'était un véritable suicide.

XIII

Dans le Conseil du 27, le gouvernement décida qu'il serait remis d'avance aux Polonais, à titre de secours, un trimestre de leur subvention, environ 150 000 francs; qu'ils se rendraient en Allemagne par groupes détachés; que la nation française prendrait à sa charge les femmes et les enfants restés en France, et leur assurerait aide et protection.

XIV

L'histoire va maintenant nous apprendre combien le Gouvernement provisoire, résistant ainsi à ses propres

désirs, eut raison de ne concéder aux étrangers qui voulaient se repatrier que les moyens de retour et non des armes. On verra qu'une politique contraire eût produit les conséquences les plus opposées à ses vues, en arrêtant le mouvement de l'Allemagne et de la Pologne vers la régénération, et en suscitant une réaction défavorable à l'influence morale de la République française.

XV

Sur les six mille Allemands qui s'étaient réunis aux Champs-Élysées, le 18 mars, deux mille avaient formé une légion divisée en quatre bataillons. Le 24 et le 30, trois détachements de cinq cents hommes chacun étaient partis en ordre, drapeaux (rouge, noir et or) déployés, mais sans armes, accompagnés par un nombreux cortége de Polonais, de Belges, d'Italiens et de Français. Leurs chefs, MM. G. Herwegh, H. Boernstein et Bornstedt, devaient les suivre avec le dernier bataillon.

M. Flocon était parvenu à leur faire comprendre que l'Allemagne affranchie leur remettrait les armes que la France ne pouvait leur accorder. Le ministre de la guerre avait donné ordre aux frontières de ne laisser passer aucun détachement armé.

Malgré l'extrême réserve du gouvernement français, dès que l'on apprit en Allemagne le départ de cette légion, ce fut une alarme générale : « Pourquoi ce re-

tour en cohortes rangées? Les frontières ne sont-elles pas ouvertes? Le despotisme qui les fermait n'est-il pas tombé? Que veulent-ils, que prétendent-ils, avec cet appareil de guerre? Viennent-ils, avant-coureurs d'une armée française, nous imposer une volonté qui n'est pas la nôtre? Sont-ils libres ou soudoyés? Sont-ils des compatriotes ou des ennemis? Compatriotes! qu'ils rentrent au milieu de nous, chacun dans ses foyers, faisant cause commune avec nous. Ennemis! nous les repoussons comme traîtres à la patrie et à la liberté que nous avons su reconquérir sans eux. » Enfin la sensation fut telle que le gouvernement français se vit obligé d'insérer au *Moniteur* cette note :

« Une sorte de panique s'est répandue en Allema- » gne. On dit partout, de l'autre côté du Rhin, qu'on » organise à Paris une armée d'ouvriers allemands » pour révolutionner leur pays. On fait monter leur » nombre à des chiffres fabuleux. Il n'est question de » rien moins que de soixante mille hommes armés en » guerre, et marchant par étapes de Paris à Strasbourg » et à Metz, le drapeau tricolore en tête et la *Marseil-* » *laise* à la bouche. Les gouvernements se sont émus » de cette propagande républicaine qui menaçait leurs » trônes; les propriétaires ne sont pas moins effrayés de » ce qu'ils regardaient comme une invasion du com- » munisme. En Bavière, en Wurtemberg, dans le du- » ché de Bade, on s'est armé; et on assure que l'en- » thousiasme pour la Révolution française s'est fort » attiédi depuis ces nouvelles. Elles sont fausses ce-

» pendant..... Que l'Allemagne se rassure! La France » ne veut pas de conquête matérielle ni de propa- » gande à main armée. L'influence de ses idées sur le » monde a plus de puissance que les baïonnettes; un » mois de miracles tels que ceux que nous avons vus le » prouve assez; et si les peuples en veulent davantage, » il n'est pas besoin de le leur faire vouloir par » force. »

Ainsi les Allemands qui, rentrés individuellement dans leur patrie, eussent été accueillis comme des frères, devenaient pour leurs concitoyens un objet de terreur, par cette seule raison qu'ils passaient pour être organisés, armés et soldés par la France. Cantonnés sur le Rhin, ils ne tardèrent pas à connaître la répulsion et la peur qu'ils inspiraient, et, pour justifier leur conduite et leurs intentions, ils durent publier une note et une proclamation.

A peine aux prises avec les faits, ils étaient contraints de reconnaître la vérité et la justesse de la politique du Gouvernement provisoire, de l'invoquer et de la pratiquer.

Si la seule présence de quelques cohortes sur les bords du Rhin soulevait de semblables craintes et une telle réaction parmi des peuples en pleine révolution, que serait-il donc advenu si la France eût voulu intervenir elle-même dans les destinées de l'Allemagne?

XVI

Il semblait aux Belges, témoins à Paris des journées de Février, que la Belgique, attirée par l'enthousiasme dans la sphère de la France, devait acclamer la République. Si le gouvernement constitutionnel et libéral du roi Léopold, sa sagesse, son indifférence pour la couronne, et des concessions immédiates, avaient désarmé la Révolution, ils pensaient qu'il suffirait de leur présence pour donner le signal impatiemment attendu et renverser un trône ébranlé. Aussi ne cessaient-ils d'assiéger de leurs instances la mairie de Paris, le ministère de l'intérieur et la préfecture de police, qui distribuaient des secours aux plus nécessiteux. Organisés en légion, sous la présidence d'un commerçant en vins, M. Blervacq, et d'un ancien officier au service de la Belgique, M. Fosses, ils promenaient leurs drapeaux à travers Paris, et affichaient hautement leurs vœux et leurs prétentions. Le 21, ils se présentaient en députation à l'Hôtel de ville, et réclamaient à mots couverts une intervention de la France. Ils annonçaient dans la presse une réunion de l'Association des démocrates belges, chez leur président, rue Ménilmontant, n° 94, à l'effet de fixer le jour du départ.

Rien ne manquait à la publicité. Le ministre belge à Paris et son gouvernement pouvaient lire dans les journaux ces déclarations, ces avis, ces projets, ces préparatifs, et agir en conséquence.

XVII

L'idée d'une République fondée en Belgique souriait à la politique du ministère de l'intérieur, de la préfecture de police et de la mairie de Paris. Mais intervenir sans être appelé par la nation, était contraire au manifeste du gouvernement. M. Ledru-Rollin le désirait, et sentait qu'il ne le devait pas. M. Caussidière le voulait, et n'osait pas. Le maire de Paris consultait le ministre des affaires étrangères, qui répondait par le refus du gouvernement. Le préfet de police proposait au ministre de l'intérieur d'adjoindre à cette expédition les anciens gardes municipaux, troupe d'élite. Le ministre répliquait officiellement : « Le gouvernement français » ne s'engagera dans aucune démarche de nature à » inquiéter la Belgique, avec laquelle on est en bonnes » relations; il accordera seulement le transport gratuit » aux Belges qui voudront rentrer dans leur pays, mais » sans intervenir autrement dans leurs affaires. » Il disait officieusement à ceux qui devaient accompagner la colonne, MM. Lefrançois, Dolisie, Viot, Tiffly, Deron, élèves de l'École polytechnique, et Pardo jeune, docteur en médecine : « Si, comme homme, j'approuve cette expédition, comme ministre je ne puis » y prendre part. » Il leur remettait un peu d'argent, quinze cents francs, et une lettre pour M. Delescluze, Commissaire du département du Nord.

XVIII

Le 24 au soir, huit cents Belges, les plus impatients, se présentent au chemin de fer du Nord, sans armes, quelques-uns accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. Par ordre du préfet de police, M. Mercier veille à leur départ. M. Delescluze, informé de ce fait, convaincu que ce sont des ouvriers, et craignant leur dispersion dans le département, où déjà des collisions d'étrangers avec les ouvriers français ont nécessité des mesures répressives, se transporte à Quiévrain pour s'entendre avec l'administration belge. Un accueil pacifique est assuré à la colonne. Les employés des chemins de fer français et belge sont avisés que le train sera conduit jusqu'à Quiévrain sans s'arrêter à la frontière.

Les choses ainsi convenues furent conformément exécutées. Le convoi, amené à Valenciennes à quatre heures et demie du matin, fut immédiatement remorqué. Tout aussitôt des cris de fureur se font entendre : « Nous sommes trahis! » et l'on s'élance des voitures avant que le train ait repris toute sa vitesse; d'autres trouvent le moyen de descendre à Mouscron; deux cents environ rétrogradent; six cents arrivent à Quiévrain. Là, entourés par un bataillon belge, les ouvriers sont dirigés chacun sur sa résidence, quelques-uns sont arrêtés, soixante voyageurs français sont reconduits en France par le chemin de fer.

Les colonnes qui suivirent devaient rencontrer une autre fin.

XIX

Le 25, douze cents hommes sans armes partent de Paris en trois convois, sous la direction de MM. Blervacq, Ch. Graux et Fosses, accompagnés des élèves de l'École polytechnique dont nous avons parlé. Arrivés à Douai pendant la nuit, ils sont cantonnés à Séclin et dans les villages voisins, chez les habitants. Sur la demande des élèves, M. Delescluze et le général Négrier leur font distribuer du pain. Le Commissaire et le général donnent mission de les surveiller au sous-commissaire, M. Pillette, et au général Salleyx, commandant cinq compagnies du 74e et un détachement de cavalerie. Le plus grand ordre est observé.

En même temps, sollicité par M. Delescluze qui réclamait des fusils pour armer la garde nationale, le ministre de la guerre lui envoyait, le 26 mars, l'ordre demandé. M. Delescluze charge M. Deron, élève de l'École, de remettre au général Négrier cet ordre, ainsi qu'une lettre datée du 27, portant demande de cartouches. Le 28, à midi, M. Deron, suivi de cinq chariots fournis par un commissionnaire de roulage, M. Deloigne, se présente à la citadelle de la ville pour faire enlever les armes et les munitions. La nuit, il se dirige, par la commune de Bondues, vers la porte de Gand.

XX

Dès que le général Négrier avait appris l'arrivée des Belges à Séclin, il s'y était transporté, et il avait immédiatement (le 27) transmis au ministre de la guerre un rapport indiquant les faits, les mesures, la distribution de vivres, la présence des élèves, celle du sous-commissaire, les dispositions des colonnes pour se procurer des armes et pour entrer en Belgique afin d'y proclamer la République. Il avait envoyé en même temps un de ses amis, M. Gustave des Essarts, prévenir M. Lamartine.

Le Conseil, instruit de ce qui s'était passé à Quiévrain, considérait ces expéditions comme funestes. Aussi le ministre de la guerre expédia-t-il au général Négrier, dès la réception de ses avis, une dépêche télégraphique conçue en ces termes :

Le ministre de la guerre à M. le général de division, commandant la 16e division militaire.

« 28 mars, deux heures et demie.

» J'ai reçu vos deux rapports du 27. J'approuve les » mesures que vous avez prises. La troupe doit conser- » ver ses armes à tout prix. Aucune concession, au- » cune négligence ne doit avoir lieu. Donnez aux » troupes un chef ferme; et employez des mesures de » rigueur s'il le faut.

» Dites de ma part aux élèves de l'École polytechni-
» que qui sont à Séclin et dans les environs, que je leur
» donne ordre de rétrograder immédiatement sur Paris,
» à moins que leur présence ne soit nécessaire pour
» maintenir l'ordre.

» Le Gouvernement provisoire ne veut pas violer ni
» aider à violer la frontière belge. Faites bien remar-
» quer à ces élèves que, dans aucun cas, ils ne doivent
» se mettre à la tête d'un rassemblement qui voudrait
» entrer en Belgique. »

Rien de plus net, de plus précis que cette dépêche. Reçue à six heures du soir, elle fut aussitôt communiquée à M. Delescluze. En même temps le général fit prévenir les élèves, qui obéirent. Il donna aussi des ordres pour que les portes de Lille fussent fermées à toute bande qui voudrait traverser la ville.

Il reçut également de M. Lamartine la réponse que le gouvernement ne voulait favoriser aucune intervention armée.

XXI

M. Delescluze, troublé, accusé violemment par les républicains d'avoir livré le premier convoi belge, tandis qu'il n'avait cru prendre que des précautions justifiées, ne savait plus que décider. Il flottait entre l'action et l'inaction. Son cœur battait du désir et de l'espérance de voir la Belgique unie à la France; et il ne

croyait pas au succès. Du 26 au 28, depuis trois jours entiers, il laissait stationner la colonne sans oser ni l'arrêter ni la laisser passer. Enfin, poussé à bout par l'incertitude, ignorant les intentions secrètes du ministre de l'intérieur, désireux de les connaître, il lui adressa une dépêche télégraphique qui demandait un *oui* ou un *non*.

M. Ledru-Rollin, maîtrisant ses sympathies et fidèle aux décisions du Conseil, répliqua par ce seul mot : *Non!* L'employé du télégraphe ne vit là que la répétition des derniers signes qu'il avait transmis, et ne fit aucune communication au Commissaire. M. Delescluze, ne recevant point l'avis qu'il avait réclamé d'une manière si formelle, prit le silence pour un consentement et laissa faire.

XXII

Le 28, à neuf heures du soir, la colonne belge, composée de 1100 hommes non armés, quitte Séclin, tourne les fortifications de Lille, arrive à deux heures sur le territoire de Bondues, y trouve les chariots, se partage les fusils et les munitions, et se dirige sur Menin, afin d'entrer en Belgique par Bourbecque. Mais, assaillie de soupçons et d'inquiétudes secrètes, elle laisse Menin et Bourbecque à gauche, se rabat à travers champs sur Mouscron, et pénètre au jour sur le territoire belge, débouchant en deux divisions par Neuville. Une avant-garde de vingt hommes est détachée

pour fouiller le poste de la douane. N'y trouvant personne, elle donne le signal de marcher en avant. Les divisions obéissent. Tout à coup, près d'un endroit appelé Risquons-tout, apparaissent les troupes belges.

Le gouvernement belge n'ignorait rien de préparatifs si ostensibles. Après la dispersion du premier convoi, il avait pu surveiller pendant trois jours la colonne belge cantonnée près de la frontière, en connaître le nombre, l'esprit, la mauvaise organisation, et suivre pas à pas ses démarches. Le général Fleury-Duray avait sous ses ordres, à Menin, 400 hommes, et à Courtray, 600 fantassins, 100 cavaliers du 2e chasseurs, et 2 pièces d'artillerie. Il se trouvait à Mouscron avec 200 hommes du 5e de ligne, les deux pièces d'artillerie et 25 chasseurs, quand il fut informé de la marche de la colonne belge. Aussitôt il s'était porté au-devant d'elle, en donnant l'ordre à toutes les forces de Courtray et de Menin de venir le joindre.

XXIII

Ainsi d'un côté, des troupes fraîches, reposées, disciplinées, munies de canon et de cavalerie; de l'autre, des hommes fatigués, dont la plupart n'ont jamais manié un fusil, et qui ont pris leur enthousiasme pour une force suffisante, leur patriotisme pour une certitude de succès.

Cependant, durant deux heures, des groupes détachés,

postés derrière les haies, les murs et les maisons du village, échangent résolûment le coup de feu avec les soldats jetés en tirailleurs, qui épuisent leurs cinquante cartouches. Faisant un suprême effort, ils se rassemblent, sortent du village, et s'avancent au pas de charge, drapeau déployé, aux cris de « Vive la République belge ! » A ce moment arrivaient les renforts de troupes. Le général oppose à la colonne ses deux pièces chargées à mitraille. Au troisième coup les assaillants, dont un certain nombre est tombé renversé, hésitent. Le désordre se met parmi eux; ils se dispersent, jetant les fusils et cherchant un refuge sur le territoire français.

Vers neuf heures, tout était fini : 7 hommes tués, 26 blessés, 60 prisonniers, sauvèrent du moins, dans cette déroute, l'honneur du drapeau, et effacèrent la tache de cette malheureuse échauffourée.

Le général Négrier donna l'ordre de recueillir les fugitifs.

XXIV

En Belgique, l'opinion publique, qui avait salué avec enthousiasme les journées de Février, réagit contre cette propagande armée. Les journaux et les Chambres voulurent donner du retentissement à leurs plaintes. Mais le ministre des affaires étrangères, M. d'Hoffschmidt, répondit à une interpellation : « Je n'ai cessé » de recevoir du Gouvernement provisoire l'assurance

» la plus formelle qu'il est complétement étranger à » ces ridicules manœuvres. Dans une dernière confé- » rence sur cet objet entre le prince de Ligne et » M. Lamartine, ce dernier a protesté de la non-parti- » cipation de son gouvernement à ces actes; il les a » désavoués, et il a reconnu le droit du gouvernement » belge de repousser par la force de pareilles tenta- » tives... En présence de semblables déclarations, le » doute n'est pas permis. Et, quant à nous, nous avons » la foi la plus complète dans la sincérité du gouver- » nement français... Du moment où la France recon- » naît notre nationalité et notre indépendance, la Bel- » gique devient sa première et sa plus fidèle amie, » quelle que soit la forme de son gouvernement. »

Ces paroles dignes et nettes mirent un terme à tout débat.

En effet, si le Gouvernement provisoire, mettant en jeu l'enthousiasme révolutionnaire des premiers jours, avait cru devoir intervenir en Belgique pour y renverser la monarchie et y proclamer la République, sans consulter la volonté du peuple belge, qu'avait-il besoin de soudoyer une colonne d'ouvriers, mal conduite, mal disciplinée, impuissante? Il n'avait qu'à donner des ordres au général Négrier, qui, à ce sujet, répondait à M. Delescluze : « Si j'ai ordre de pénétrer » en Belgique, je n'ai que faire de vos 1 800 Belges; » j'ai assez de monde pour répondre que dans cinq » jours je serai à Bruxelles. »

XXV

Cette déplorable affaire de Risquons-tout n'eut de sérieux que le bruit qu'elle suscita. Tandis que les uns reprochèrent au gouvernement d'avoir favorisé cet essai de propagande républicaine, quelques fuyards, de retour à Paris, colportèrent dans les clubs des calomnies contre ce gouvernement, et accusèrent leurs chefs de trahison.—Il n'y avait eu ni trahison ni abandon. On pouvait seulement imputer aux agents du pouvoir des concessions maladroites, des ordres incertains et mal transmis; aux meneurs, de l'imprévoyance et de l'incapacité; à la colonne belge, un trop prompt découragement et une défaite trop facile.

XXVI

Une autre expédition devait rencontrer une fin non moins pitoyable, et produire des conséquences non moins fâcheuses.

Les habitants de la Savoie, que les traités de 1814 avaient annexée à la France et que l'invasion de 1815 en avait séparée, avaient été séduits par l'éclat et la grandeur de la Révolution de Février. Ils avaient senti se réveiller en eux les désirs de réunion à la France. Ces sentiments s'étaient manifestés à Chambéry, dans

la nuit du 14 mars, par des cris de « Vive la République ! » et par une agitation que les troupes sardes avaient eu peine à comprimer; sur toute la frontière, par les cris répétés de « Vive la France ! » et, à Paris, par une adresse de 2 000 Savoisiens au Gouvernement provisoire :

« ..... L'héroïsme du peuple pendant le combat, sa » magnanimité, sa modération après la victoire, ont » fait battre nos cœurs et nous ont pénétrés d'admira- » tion. Les mots : *Liberté, égalité, fraternité,* ont re- » tenti aussi dans nos montagnes et dans nos vallées; » ils y ont donné une nouvelle force aux sentiments de » sympathie et d'enthousiasme que le peuple savoisien » a toujours conservés pour la France.

» Séparée par les traités de 1815, la Savoie, calme et » patiente jusqu'ici, s'est résignée à son sort. Mais, » chaque année, de nombreuses émigrations viennent » chercher dans ce pays les ressources matérielles, in- » tellectuelles et morales, qu'elles ne peuvent trouver » chez elles. L'accueil fraternel qu'elles ont toujours » reçu, la protection bienveillante qui leur a été con- » stamment accordée, ont dû leur inspirer ce senti- » ment, que la France était restée pour elles une se- » conde patrie.

» La position géographique de la Savoie qui fait de » cette contrée une des frontières naturelles de la » France, le langage de ses habitants, leur caractère, » leurs mœurs, leur nationalité, qu'ils ont eu soin de » conserver intacte et distincte des autres parties du

» gouvernement sarde, tout concourt à ce que l'im-
» mense majorité du peuple savoisien se souvienne que
» leur pays a formé autrefois les départements du
» Mont-Blanc et du Léman..... »

M. Lamartine répondit, au nom du Gouvernement provisoire :

« Citoyens savoisiens, en recevant l'adhésion que
» vous apportez à la République, le Gouvernement pro-
» visoire croit recevoir l'hommage d'une partie même
» de la nation française, comme l'a si bien dit votre
» honorable orateur.

» ..... Si nous la repoussons, nous froissons nos propres
» cœurs; si nous l'acceptons, nous rompons la paix et
» l'alliance avec les peuples et les gouvernements. Or,
» nous l'avons dit, et nous voulons que les paroles de
» la République soient des paroles de vérité : Nous ne
» romprons pas la paix du monde. Mais si, indépen-
» damment de nous, la paix du monde venait à se
» rompre par une atteinte à l'indépendance de l'Italie,
» nous volerions à votre secours, nous délivrerions
» l'Italie, nous joindrions notre drapeau au vôtre; et si
» ensuite la carte de l'Europe venait à être déchirée
» sans nous et contre nous, soyez convaincus, citoyens
» savoisiens, qu'un fragment de cette carte resterait
» dans vos mains et dans les nôtres, et que nous met-
» trions le poids de vos cœurs dans la balance où l'Eu-
» rope et votre gouvernement lui-même pèseraient les
» territoires dont se composerait le nouvel équilibre
» européen.

» Reportez ces paroles dans vos Alpes, non comme » des paroles de guerre, mais comme des paroles de » parenté, d'amitié et de paix. » (Cris de Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire! *A l'union des peuples!*)

Les tendances de la Savoie étaient manifestes; les dépêches des Commissaires des départements limitrophes les signalaient journellement, ce qui faisait dire à M. Lamartine, au Conseil du 29 mars : « Avant » six semaines, la Savoie demandera sa réunion à la » France. »

Mais un événement inattendu devait changer la face des choses et donner un démenti aux prévisions fondées du ministre.

XXVII

Les Savoisiens séjournant à Lyon s'étaient réunis, le 27 mars, à la Rotonde, afin de se concerter sur les moyens de rentrer dans leur pays. Heureux de saisir cette occasion pour protester contre les actes violents commis envers les étrangers par quelques ouvriers égarés, des délégués des commissions municipale et préfectorale se rendirent à cette assemblée. MM. Rittiez, Doncieux et autres exprimèrent leurs sympathies, puis se retirèrent pour laisser les Savoisiens délibérer en pleine liberté. La conférence fut animée et unanime. Au milieu des transports du patriotisme, les Savoisiens décidèrent qu'ils iraient immédiatement affranchir leur

patrie, convaincus par l'état des esprits qu'ils n'avaient qu'à se présenter pour fonder la République.

Ils adressèrent aussitôt à M. Em. Arago une demande pressante d'armes et de munitions. M. Em. Arago refusa, déclarant qu'il avait reçu du Gouvernement provisoire des ordres positifs, et qu'il n'y contreviendrait point. Il crut devoir ensuite leur faire observer combien le moment était mal choisi : « Charles-Albert était en guerre avec l'Autriche pour l'affranchissement de l'Italie : ils allaient porter une diversion favorable à l'ennemi. Leur entreprise serait facile peut-être, car la Savoie était dégarnie de troupes ; mais où étaient-elles, ces troupes ? Composées en partie de leurs compatriotes, elles étaient en Lombardie, combattant et mourant pour la liberté. Ces considérations n'étaient-elles pas assez puissantes pour les arrêter dans leurs projets ? Au surplus, s'ils partaient, ils partiraient sans armes ; car s'ils en prenaient, il se verrait obligé par son devoir de mettre obstacle à leur départ. »

Ce langage était celui de la raison ; mais la passion parlait et invoquait l'amour de la patrie. Les Savoisiens persistent dans leur résolution. Ils se donnent rendez-vous place Bellecour, le 30 mars, à sept heures du matin.

Le 30 mars, au jour, accourt une population avide de spectacle et d'émotion. La foule est immense. Bourgeois, gardes nationaux, ouvriers, soldats, se pressent autour des fils de la Savoie, les acclament, les encouragent, les excitent, leur pressent les mains. On chante en chœur des hymnes à la liberté. Des souhaits ar-

dents, des adieux fraternels sortent de toutes les bouches. Les Savoisiens partent. On les accompagne jusqu'à quatre kilomètres de Lyon.

XXVIII

Le même jour, à Chambéry, mille rumeurs circulaient sur ce départ. Suivant les uns, ce sont de malheureux ouvriers expulsés par la rivalité des ouvriers français; et ils se préparent à les recevoir avec effusion et à partager avec eux le pain de l'hospitalité. Suivant les autres, c'est une nombreuse colonne qui vient changer le gouvernement, ce sont dix mille Savoisiens armés, escortés par des compagnies de Voraces, qui viennent proclamer la République ou l'adjonction à la France.

Le 31, les autorités sardes songent à se retirer. Un conseil général se constitue, et adresse aux habitants une proclamation qui rappelle que Charles-Albert combat pour l'indépendance de l'Italie, « et que si jamais les » événements doivent amener la séparation de la Savoie » et de la Sardaigne, il n'appartient qu'aux Savoisiens de » prononcer sur leur sort. » Le conseil recommande l'ordre, l'union et le courage. Le soir, le peuple se porte au château pour retenir le gouverneur. — Le lendemain matin, le gouverneur passe en revue la garde nationale. On renonce au projet d'un gouvernement provisoire indépendant. Quelques heures après, les habitants apprennent avec surprise la fuite des autorités sardes et

l'abandon de la Savoie à l'envahissement des colonnes qui s'approchent.

XXIX

Les Savoisiens avaient passé le Rhône à Belley, et pénétré sur leur territoire à Yenne, où ils avaient été favorablement accueillis. Après un repos, ils s'étaient dirigés vers le Mont du Chat, l'avaient traversé au milieu du jour, et, descendant les rampes qui dominent le lac du Bourget, ils étaient arrivés, le 2 avril, au Bourget. Ils y avaient installé un camp organisé contre toute surprise. Le lendemain matin, ils s'étaient remis en marche, et avaient fait halte au Pont-Rouge, à cinq kilomètres de Chambéry.

De là ils envoyèrent un parlementaire à la ville. Deux délégués du conseil municipal vinrent leur dire qu'ils seraient reçus en compatriotes et en amis, s'ils voulaient garantir sur l'honneur qu'ils n'avaient aucun désir de destruction ni de pillage. Après avoir rassuré les délégués sur la loyauté de leurs intentions, les colonnes firent leur entrée dans Chambéry vers dix heures du matin, à travers la population, qui les regardait passer sans témoigner d'autres sentiments que celui de la surprise.

En effet, on s'attendait à une troupe de huit à dix mille hommes parfaitement armés et disciplinés, et l'on ne voyait que quinze cents hommes tout au plus, dont cent seulement portaient des fusils, tandis que le reste

n'avait que des sabres, des haches, des outils emmanchés, des bâtons. Était-ce là une armée faite pour soumettre une province? N'était-ce pas plutôt une bande déréglée et sans frein? Les habitants eurent honte de leur panique, et ce sentiment les prédisposa à protester contre toute tentative de domination.

XXX

L'issue de l'entreprise dépendait des premiers actes des immigrants. Deux moyens contraires étaient à leur disposition : ou se présenter comme alliés, reconnaître la municipalité installée, laisser les habitants mécontents de la fuite des autorités sardes constituer un conseil de gouvernement, offrir à la garde nationale la conservation de ses postes, proclamer le droit du peuple assemblé à statuer sur son sort;—ou bien s'imposer comme conquérants, s'emparer de l'Hôtel de ville, du château, des casernes, des établissements publics et des postes, armer tous leurs hommes, observer une discipline sévère, changer la municipalité, s'instituer comme gouvernement, et se préparer à soutenir vigoureusement par la force leur détermination et leur pouvoir.

Ils prirent ce dernier parti.

Ils installent un maire, M. Peyssard, apprêteur à Lyon, forment un conseil de gouvernement composé de MM. Guillermé père et fils, le docteur Burnet, etc.,

désarment la garde civique, et proclament la République. Puis, cherchant un appui dans la menace, ils tentent de se couvrir de l'autorité et de l'influence de la France, publient des proclamations, prennent quelques mesures pour consolider ce pouvoir du jour, et font appel à plusieurs habitants connus. Mais avant la nuit même tout prestige a disparu, toute frayeur est dissipée. Des groupes se forment, des cris se font entendre : « Est-il possible qu'on se soit laissé surprendre par cette horde indisciplinée? » La colère contre cette honte exalte les têtes. On entoure les postes et les casernes. On menace les factionnaires. Mais la contenance fière et résolue des volontaires, et l'intervention de quelques citoyens qui redoutent les horreurs d'une bataille de nuit, rendent à la ville un calme momentané.

Confiants dans l'apparence, les chefs se livrent à l'espoir du succès, lorsque, à six heures du matin, ils entendent le tocsin retentir aux clochers de la ville, puis tout à l'entour dans les campagnes. Le lugubre signal de guerre est donné.

« Des brigands, » dit-on, « se sont emparés de Cham- » béry ; ils pillent le château, l'Hôtel de ville, les caisses » publiques! » Partout on s'arme. Fusils, fourches, faux, épieux, tout est bon. On se précipite au combat. Il s'engage vigoureusement sur plusieurs points : à la caserne d'infanterie, à l'entrée du faubourg Montmélian. La masse des assaillants croît sans cesse. Elle devient si considérable, l'attaque est si prompte, l'élan si impétueux, que les volontaires, séparés les uns des au-

tres, sont en un instant cernés, pris, désarmés, mis en pleine déroute. La lutte n'a duré qu'une heure, et elle laisse quinze hommes tués et autant de blessés parmi les volontaires. Les chefs et huit cents hommes sont prisonniers. Les habitants ont trois ou quatre morts et quelques blessés.

A huit heures, l'ancienne municipalité reprenait ses fonctions. Le soir, les autorités sardes faisaient leur rentrée à la tête de 3 000 hommes de troupes.

Malheureusement le nombre des victimes ne fut pas limité aux pertes faites dans la ville. Les paysans avaient cru délivrer Chambéry d'une horde de brigands, et ils poursuivirent les fuyards avec un acharnement et une cruauté inouïs. Beaucoup cependant trouvèrent un asile hospitalier; et, dès le lendemain, la pitié remplaça la colère. La garde civique, qui avait déployé énergie et courage, réclama des autorités, qui n'avaient fait preuve que de faiblesse, une amnistie complète. Les sympathies, refusées aux vainqueurs, furent rendues aux vaincus.

XXXI

Le gouvernement sarde, instruit le 1er avril du départ des colonnes savoisiennes, avait, le même jour, adressé au gouvernement français la demande instante « qu'il ne laissât pas pénétrer en Savoie des » bandes armées et organisées ». Les dépêches arri-

vèrent tardivement à Paris. Il fut facile au ministre des affaires étrangères et à l'ambassadeur français de démontrer, par les instructions transmises à M. Emmanuel Arago et ponctuellement exécutées, que le Gouvernement provisoire avait prévu et prévenu cette demande. Aussi la première impression produite en Piémont, défavorable à la Savoie et à la France, fut-elle bientôt dissipée; elle fit place à la joie lorsqu'on apprit que la garde civique savoisienne seule avait suffi pour triompher. Il était évident que, « si la France » avait voulu intervenir même indirectement, la lutte » aurait été bien autrement sérieuse ». Le ministre français, M. Bixio, qui transmettait ces renseignements à Paris, insista pour qu'il n'y eût ni réaction ni persécution. Sur ses instances et sur celles de M. Félix Mornand, Commissaire d'un département français limitrophe de la Savoie, un décret d'amnistie complète fut octroyé (28 avril) par le gouvernement piémontais.

XXXII

Une défaite et une amnistie! tel fut le dénoûment de cette malheureuse expédition, tentée par l'enthousiasme, échouée par imprévoyance et maladresse. Au lieu de chercher à se faire accueillir en concitoyens, les volontaires avaient voulu s'imposer; au lieu d'être reçus en frères, ils avaient été traités comme des étrangers. Ils avaient voulu contraindre leur patrie à se

réunir à la République française: et ils n'étaient parvenus qu'à affaiblir au cœur de la Savoie ses désirs d'alliance et d'union.

XXXIII

Le Gouvernement provisoire déplorait ces tentatives: contraires à ses déclarations, faites malgré ses ordres, elles ne pouvaient qu'aboutir à des désastres, à des répulsions, et nuire au but même pour lequel elles étaient entreprises. Les gouvernements étrangers les suivaient d'un œil inquiet; ils épiaient avec une anxieuse méfiance les sentiments et l'attitude de la République française.

Le cabinet anglais surtout, préoccupé du mouvement chartiste et plus encore de l'agitation irlandaise, interrogeait dans notre politique nos dispositions à répondre à l'appel des Irlandais et à jeter dans la Grande-Bretagne la discorde et la guerre civile.

Nous avons donné, dans notre tome deuxième de l'histoire de l'Europe, la noble et franche réponse du Gouvernement provisoire faite à la députation irlandaise par M. Lamartine, et les témoignages d'adhésion fournis tant par le ministère et la presse britanniques que par les Irlandais eux-mêmes.

XXXIV

La politique loyale du Gouvernement provisoire de-

vait conquérir le respect des gouvernements et les sympathies des peuples. Elle laissait aux peuples la liberté et la volonté hautement déclarée de se racheter par leur propre sang, et d'ajourner l'intervention de la France à l'heure de la défaite ou de l'impuissance. Elle enlevait aux princes tout prétexte pour soulever leurs sujets au nom de la nationalité menacée et pour les détourner de la liberté par une guerre étrangère. « Ce système, » disait Lamartine, « a fait plus en trente » jours que trente batailles rangées. »

XXXV

La situation de l'Italie était différente : elle avait secoué le joug de l'étranger et proclamé son indépendance nationale. La promesse faite aux peuples par la République française de concourir à la défense de leur place marquée sur le sol et de leur race élue par Dieu allait sans doute être invoquée. Aussi le Gouvernement provisoire organisait-il une armée prête à répondre au premier appel de l'Italie, vendait-il aux Milanais et aux Vénitiens des armes et des munitions, et offrait-il publiquement l'épée de la France aux délégués de l'Association italienne.

A cette offre, Mazzini faisait la même réponse que Charles-Albert. Le roi et le tribun repoussaient également l'intervention ; le roi comptant sur ses bataillons, le tribun sur l'insurrection. Chacun d'eux croyait à la

victoire, et l'un et l'autre désiraient en recueillir l'honneur et les résultats.

Malgré ces refus, le Gouvernement provisoire n'abandonnait point ses mesures de prévoyance. C'est qu'il ne partageait pas les illusions des Italiens. Chaque jour, l'affranchissement de l'Italie était le sujet des entretiens et des méditations du Conseil. Il y consacrait plus spécialement ses séances des 20, 22, 23 et 27.

XXXVI

Dans cette même séance du 27, M. Lamartine fit connaître les mauvaises dispositions de la Russie. « Il faut » se préparer à monter à cheval ! » avait dit le czar à ses officiers. Le journal personnel de l'empereur et le langage officiel s'exprimaient avec un emportement conforme à cette parole.

XXXVII

L'Europe allait se diviser en deux camps. Comme l'Italie, l'Allemagne était menacée d'être envahie, comprimée dans son essor. La France devait donc se tenir prête à protéger, au Nord aussi bien qu'au Midi, les peuples qui, après avoir proclamé leur indépendance et leur liberté, invoqueraient sa fraternelle assistance. Aussi, contre les avis de certains politiques qui, par économie, demandaient le désarmement, le Gouvernement provisoire songeait-il à organiser une forte

armée. Le ministre des affaires étrangères la réclamait avec instance; le ministre de la guerre la préparait activement; malgré la pénurie du Trésor, le ministre des finances se portait fort pour la France là où son honneur était engagé.

Le 29 mars, jour désigné pour une séance du Conseil où devait assister la Commission de défense nationale, le ministre des affaires étrangères fit l'exposé de la situation de l'Europe :

« Le roi de Sardaigne s'est décidé à mettre le pied sur le territoire lombardo-vénitien; résolu d'accepter la royauté de ces riches contrées, il attend la reconnaissance de la France. — Naples est dans un état semi-républicain. — Rome possède une constitution républicaine dont le pape accepte la présidence. — Florence paraît calme, Gênes incandescente. — Forte de cent vingt mille hommes sous les armes, la Suisse semble peu disposée à contracter une alliance offensive et défensive avec la France. — L'Allemagne est livrée à une profonde perturbation. — A Berlin, la révolution est arrêtée au deuxième degré. La peur emporte vers l'ambition le roi de Prusse, comme le roi de Sardaigne. — Le gouvernement anglais redoute notre participation aux troubles de l'Irlande; mais le froid accueil de l'Espagne à notre République lui fait espérer un point d'appui contre nous. — En proie à une irritation excessive, le czar cherche la popularité jusque dans des tentatives d'émancipation des serfs; il rêve le despotisme dans la démocratie; ce qui soulèvera la no-

blesse contre lui. Il peut réunir quatre cent mille hommes. — La question polonaise est à la veille de se résoudre, sans que nous ayons besoin de tirer un conp de fusil.

» En face de cet état de choses, le Gouvernement provisoire doit plus que jamais persévérer dans sa politique. »

XXXVIII

Après cet exposé, les membres de la Commission de défense, MM. les généraux Pelet, Lamoricière, Bedeau, Oudinot, Pailhoux-Vaillant, l'intendant militaire Denniée et le chef d'escadron Charras, furent introduits.

Le ministre des affaires étrangères leur posa les questions qu'il avait soumises précédemment au Conseil : « La République avait un urgent besoin de : 1° 60 à 80 mille hommes échelonnés de Marseille à Grenoble; 2° 100 à 120 mille hommes distribués sur la frontière, de Lille à Bâle; 3° 10 à 15 mille hommes campés au pied des Pyrénées. La Commission pouvait-elle réunir ces forces? Combien de temps exigeait-elle? » — Le général Pelet répondit que la France ne pouvait mettre immédiatement en campagne deux cent mille hommes, mais qu'elle y parviendrait dans un assez court délai.

La discussion s'engagea sur les détails, et, avec une extrême vivacité, sur le rappel des troupes d'Afrique.

Quatre-vingt-sept mille hommes occupaient l'Algérie. Les généraux regardaient comme dangereuse la réduction de ce chiffre au-dessous de soixante-dix-huit mille. M. Lamartine insista énergiquement pour le rappel de trente mille hommes.

On convint enfin que l'armée d'Afrique serait réduite à soixante-douze mille hommes, dont huit mille indigènes, et que vingt-sept mille hommes de vieilles troupes seraient rappelés et remplacés en partie par les contingents de 1842, 43 et 44. — Afin de développer les engagements volontaires, on restreignit à deux ans le minimum de leur durée. — Le ministre de la guerre obtint la formation d'une nouvelle compagnie de fusiliers par bataillon.

XXXIX

Le 2 avril, le ministre des affaires étrangères annonçait au Conseil la pleine retraite des Autrichiens de la Lombardie. — La Prusse demandait si le gouvernement français la soutiendrait contre une invasion prochaine de la Russie. — La Russie montrait des dispositions moins hostiles à la République.

Le 5, le ministre de la guerre lisait un rapport détaillé sur les forces de terre et de mer.

Le 6, il obtenait un crédit pour les fortifications des côtes.

Le 7, le Conseil l'autorisait à vendre au Gouverne-

ment provisoire de Milan cent mille fusils, ou à lui en donner gratuitement vingt-cinq mille.

Le 11, le ministre des affaires étrangères expédiait cette dépêche au chargé d'affaires de France à Turin :

« Paris, le 11 avril 1848.

Présidence du Conseil des ministres.

» Les événements de l'Italie nous inquiètent assez » pour nous faire penser à l'éventualité de la descente » d'un corps d'observation en Piémont, avec le consen- » tement préalable du gouvernement sarde, ou même » en devançant au besoin cette demande. Ne commu- » niquez point ces inquiétudes au gouvernement de » Turin, mais tâchez de savoir, par voie de conversation » ou autrement, par toute autre voie indirecte, si, dans » le cas d'une marche d'un corps d'armée française » par la Savoie, les *forts* qui se trouvent sur la route de » la *Maurienne,* comme Brumont et autres, feraient feu » sur nous.

» Renvoyez-moi le courrier jusqu'à Lyon pour me » rendre votre réponse.

» Tout à vous.

» LAMARTINE. »

Le 13, sur la proposition du ministre de la guerre, le Conseil donnait ordre aux généraux Bedeau et Oudinot de se rendre à l'armée des Alpes, les remplaçait à la Commission de défense par les généraux Korte et Schramm, et confiait au général Foucher le commandement de la première division militaire.

XL

L'armée des Alpes avait été rapidement organisée. Une avant-garde de trente mille hommes avait été mise sur pied en quinze jours. Les généraux Bedeau, Baraguey-d'Hilliers et Magnan commandaient les trois divisions d'infanterie; ils avaient avec eux les généraux de brigade Guesvilliers, Saleyx, Talandier, Duhot, Guillabert, Renault. La cavalerie était aux ordres du général de division Oudinot et des généraux de brigade Regnault de Saint-Jean d'Angély, Tartas, Lebon des Mottes. L'artillerie était commandée par le général Legendre; le génie, par le général Morvan. M. Denniée avait la direction de l'intendance. Le plus ancien général de division devait prendre *provisoirement* le commandement en chef de l'armée.

Ces détails officiels dessinent dans leur vérité la politique, les vues, les moyens et les ressources du Gouvernement provisoire.

Presque tous ces généraux avaient été à la tête des troupes pendant les journées de Février. Leur confier ce nouveau et noble commandement, était-ce un acte de bonne ou de mauvaise politique? Était-ce grandeur d'âme ou fausse appréciation des hommes? L'union de l'armée et du peuple n'en recevait-elle pas sa dernière sanction? L'acceptation de ces officiers n'était-elle pas la garantie de leur fidélité, la preuve irréfragable de

leur dévouement à un ordre de choses qui donnait ample satisfaction au courage et à l'orgueil du soldat? En échange de cet accroissement d'honneur, pouvaient-ils s'avilir jusqu'à la trahison?

XLI

Le Gouvernement provisoire veillait en même temps à l'esprit de l'armée.

D'une part, dans la nouvelle vie qui s'ouvrait à elle, il avait à faire son éducation, à lui enseigner que le soldat est un citoyen et non un aveugle instrument. Mais alors l'amour de la liberté n'irait-il pas jusqu'à la passion de la licence? L'indépendance de l'homme ne tuerait-elle pas l'obéissance du militaire?

D'autre part, pour conserver l'armée, il fallait la discipliner. L'anarchie la minait jusqu'à la destruction, si une vigoureuse répression ne venait y mettre l'ordre. Presque tous les régiments étaient pris de la fièvre du jour. Une vague agitation les tourmentait. On murmurait contre les chefs qui n'avaient pas su se faire aimer; on accusait le patriotisme des autres. Quelquefois le mécontentement passait à la révolte.

Le 19 mars, à Valenciennes, après l'appel du soir, les dragons poussent des clameurs contre leur colonel. — Le 22, à Maubeuge, le 8e cuirassiers exige le renvoi de plusieurs officiers, méconnaît la voix de son chef supérieur, et ouvre les portes des salles de police. — A

Cambrai, le 5e léger commet des actes d'insubordination. — A Lorient, dans la nuit du 26 au 27, les artilleurs de marine barricadent leurs quartiers pour conserver leur adjudant-major, dont on leur annonce l'éloignement. — Le 27, la garnison de Poitiers s'abandonne à des faits répréhensibles. — Le 28, à Tarbes, les chasseurs se révoltent contre leur colonel. — Au Mans, les cuirassiers mettent en liberté quarante de leurs camarades. — A Lyon, la punition d'un fourrier du 4e d'artillerie soulève une partie de la garnison ; et, pendant trois jours, la ville est témoin des scènes les plus déplorables.

Partout ces troubles étaient étouffés par les soldats eux-mêmes. La première effervescence passée, la honte de leur conduite les rappelait à la raison et au devoir aussi promptement qu'ils s'en étaient écartés. Mais une telle situation ne pouvait se prolonger sans péril.

Le Gouvernement provisoire s'adressa directement à l'armée :

PROCLAMATION

DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE A L'ARMÉE.

« Soldats citoyens,

» Vous devez à la République un titre de plus. Vous » n'étiez que soldats, elle vous a faits citoyens en vous » restituant votre part de la souveraineté du peuple.

» Mais en vous conférant ce titre de plus, la Répu- » blique vous impose un devoir de plus. Vous n'aviez

» que les devoirs du militaire; vous avez maintenant » ceux du citoyen.

» Vous n'aviez qu'une loi : la discipline; vous en » avez deux : la discipline et l'amour de l'ordre.

» La discipline et l'ordre ont été troublés dans quel- » ques régiments. Le Gouvernement provisoire de la » République a porté aussitôt son attention sur ces » faits.

» Il est décidé à les réprimer avec la justice et avec » l'inflexibilité d'un gouvernement républicain; mais » avant de sévir, il veut avertir. Vous vous rallierez à » sa voix.

» Voyez le peuple! Admirez cet ordre volontaire qui » s'est établi et qui se soutient de lui-même par la seule » discipline de la raison générale.

» Quoi! ce serait vous, qui devez être l'ordre vivant » au sein de la patrie, ce serait vous qui donneriez à » ce peuple admirable les premiers et les seuls exemples » de désordre!

» Non! vous respecterez et vous ferez respecter la » religion du drapeau.

» S'il en était autrement, nous prendrions des me- » sures qui nous affligeraient, mais qui rétabliraient » énergiquement la discipline.

» De grands devoirs vous sont réservés. Gardez l'ar- » mée intacte et forte pour les éventualités de la patrie. » Nous allons élargir vos rangs; il y aura de la place » et de la gloire pour tous les patriotismes.

» Bientôt nous allons réunir des députations de l'ar-

» mée autour du centre national à Paris, pour frater-
» niser avec le peuple et la garde nationale.

» Qu'aucune ombre de désordre ne tache d'avance
» les drapeaux que nous allons vous distribuer!

» Que vos frères de Paris vous reçoivent comme le
» modèle de cette armée française!

» Après avoir écrit de tout temps le mot de *gloire*
» sur vos drapeaux, inscrivez-y de vos propres mains,
» aujourd'hui, le mot de *discipline,* cette vertu répu-
» blicaine du soldat.

» Paris, le 30 mars 1848. »

Après l'exhortation, l'exemple. Sur la proposition du ministre de la guerre, le Gouvernement provisoire mettait à l'ordre du jour de l'armée un décret qui envoyait en non-activité, par retrait d'emploi, deux lieutenants et deux sous-lieutenants de cuirassiers, pour résistance combinée contre leur colonel.

XLII

Le choix des généraux de l'armée des Alpes avait témoigné de l'esprit conciliateur du gouvernement; les nécessités de réformes demandaient à leur tour satisfaction. Le nombre des officiers généraux dépassait tous les besoins.

Les derniers rois avaient voulu entourer la couronne du prestige d'un nombreux état-major, récompenser les dévouements, et s'attacher les chefs militaires par

les grades et les honneurs. Ce brillant cortége n'avait pu empêcher l'écroulement de deux trônes. C'est que la quantité des épaulettes, la bravoure même des capitaines, sont d'un faible soutien pour un gouvernement, quand il n'a pas conquis l'opinion publique par l'équité et la justice.

La République n'avait point à se faire des créatures, mais à récompenser des services. Elle devait faire disparaître toute superfétation d'emplois.

Le 11 avril, deux décrets supprimaient la deuxième section, dite de réserve, des états généraux des armées de terre et de mer, en admettant les officiers généraux à faire valoir leurs droits à la retraite.

Le 15, le ministre de la guerre donnait lecture au Conseil d'une liste de trente-huit généraux de division, vingt-sept généraux de brigade, quatre colonels et cinq lieutenants-colonels d'état-major, vingt et un colonels et lieutenants-colonels, qu'il proposait de mettre à la retraite. Cette proposition adoptée, les décrets furent publiés le 17.

XLIII

Le général Subervic, ministre de la guerre, avait le cœur, l'intelligence et la volonté. Mais, à la hauteur de ses fonctions en temps régulier, il ne paraissait pas à la presse avoir la vigueur et l'activité nécessaires pour réorganiser l'armée et l'administration à une

époque de révolution. Le gouvernement songea à élever à ce poste difficile un homme qui réunît la puissance de l'action à la popularité du nom. Le général Subervic ayant accepté (19 mars) la Chancellerie d'honneur en remplacement du maréchal Gérard, M. François Arago prit l'intérim du ministère de la guerre, où le général Cavaignac fut appelé le 21 mars.

Le général Cavaignac, alors gouverneur de l'Algérie[1], refusa. Sa réponse, faite en des termes vagues, produisit une pénible impression sur les membres du gouvernement, et provoqua de la part de MM. Arago, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Marrast, une vive critique, que repoussa, par une chaleureuse justification, M. Flocon, en correspondance privée avec le général.

M. Arago, cédant alors aux instances de ses collègues et aux sollicitations de la Commission de défense nationale, accepta (5 avril) le portefeuille de la guerre. Le secrétaire de cette Commission, le lieutenant-colonel Charras, fut nommé sous-secrétaire d'État de ce ministère. Ainsi se trouvèrent chargés de la direction, du mouvement et de l'administration, ceux-là mêmes qui étaient chargés de la défense du territoire. M. Arago conserva par intérim le portefeuille de la marine.

[1] Le général Changarnier, chargé du gouvernement intérimaire de l'Algérie au départ du duc d'Aumale, avait remis ses pouvoirs le 10 mars au général Cavaignac. C'était encore le général Changarnier que le Gouvernement provisoire désignait pour lui succéder.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Les sectaires veulent avoir la majorité dans le Gouvernement provisoire; ils excitent leurs chefs à y travailler; leurs alliés. — Mécontentement des détenus politiques et des blessés de Février. — Lenteurs de la Commission des récompenses. — Attaques violentes et insensées de la presse ultra-révolutionnaire contre le Gouvernement provisoire; elle trouve un concours dans les ultra-monarchistes, les nouveaux journaux créés chaque jour, les clubs, les ouvriers du Luxembourg. — Le Comité d'action du Luxembourg décide une nouvelle manifestation; paroles de M. Louis Blanc. — Fixation du jour de cette manifestation; préparatifs des chefs; inscriptions sur les bannières et pétitions. — Intentions de M. Louis Blanc. — Position du Gouvernement provisoire en face de cette détermination : la majorité se refusera à toute concession et se retirera. — Projets et complots de M. Blanqui. — Vues et préparatifs de M. Caussidière. — M. Sobrier; sa physionomie; ses dispositions. — Rapports de police au ministre de l'intérieur sur les menées de la manifestation. — Conférences dans le cabinet de M. Ledru-Rollin; incitations des partisans de l'action; raisons des opposants. — Hésitation de M. Ledru-Rollin; visite de MM. Landrin, Jules Favre et Carteret; visite des partisans de la démonstration. — Préparatifs du mouvement : le Luxembourg, la préfecture de police, la rue de Rivoli, le Club des clubs, M. Blanqui; séance du club de la Révolution; séance et adresse de la Société démocratique centrale; entraînement par contagion et par habitude. — Certains membres du Gouvernement provisoire reçoivent personnellement des avis sur ces menées. — Séance du Gouvernement, le 15. — Proposition de M. Lamartine à MM. Carnot, Garnier-Pagès et Duclerc. — Nouvelle séance, le 15, dans la soirée; paroles de M. Flocon. — Mesures de précaution ordonnées par le Conseil. — Mise à la retraite d'officiers supérieurs de l'armée. — Impôt temporaire sur les créances hypothécaires; abolition de l'impôt sur le sel.

I

Les sectaires dont les théories sociales reposaient sur la direction de la nation par l'État avaient le fanatisme de leur foi. La logique leur imposait l'ambition du pou-

voir; sans lui, pas d'application possible pour leur système. Ils avaient bien dans le gouvernement des représentants. Cela ne suffisait pas : minorité, il fallait y posséder la majorité. Épurer le gouvernement était un devoir.

Les chefs étaient pressés, sollicités. « L'occasion est propice, » leur disait-on; « il n'y a aujourd'hui qu'une autorité de fait; demain, l'Assemblée nationale réunie, il y aura une autorité de droit. La garde nationale, non organisée, commandée par des officiers non reconnus, est sans force. La garde mobile, portant encore le vêtement de l'ouvrier, est à nous. L'armée absente laisse la place libre. Les gardiens de Paris et la garde républicaine relèvent de la préfecture de police. Les délégués du Luxembourg étendent leurs ramifications jusque dans le dernier atelier. Centralisés par les meneurs, distribués en cohortes toutes prêtes, les clubs ont soif d'action. Nos journaux sapent la popularité des membres de la majorité du Gouvernement provisoire. Le peuple, accouru déjà par masses innombrables à l'Hôtel de ville pendant les journées de mars, suit notre impulsion. Il n'y a plus qu'à vouloir. Hâtons-nous! Jamais les circonstances ne seront aussi favorables. »

Les plus exaltés passaient des exhortations aux reproches, et des reproches aux menaces. « Vous faiblissez! » s'écriaient-ils, « vous n'avez pas la vigueur des grandes résolutions! Vous n'êtes plus à la hauteur des idées. Vous serez dépassés. Des considérations mesquines de personnes vous arrêtent. Laissez

ces sentiments puérils aux timides. Vous! vous devez être forts comme vos principes, ardents comme vos convictions, audacieux comme vos théories. Le peuple souffre; il est las de souffrir. Vous avez le remède à ses longues misères, ne le détenez plus. Levez-vous! Marchons! ou si, pusillanimes, vous refusez, nous nous lèverons sans vous. »

Ainsi l'écho de leurs prédications revenait aux chefs plus violent que leurs paroles mêmes. Ils avaient attisé le feu; et la flamme les entourait. Entraînés par le mouvement qu'ils avaient fomenté et qui les débordait, ils hésitaient.

II

Aux sectaires hommes de foi venaient se joindre ceux qui se jettent dans les révolutions sans les comprendre, ces destructeurs infatigables, impuissants à réédifier, indomptables batailleurs ayant toujours des bras pour une barricade, de la poudre pour le coup de feu; — ces gens déclassés, sans moyens d'existence, dévorés de désirs, toujours à l'escalade d'une position, écartant tout sur leur passage, capables de tout pour arriver; — quelques conspirateurs par nature, jamais hommes d'État, conspirant sans cesse, contre leurs amis aussi bien que contre leurs adversaires, sous la République comme sous la monarchie; — enfin certains agents amis des troubles, cachant dans les ténèbres l'impureté de leur vie, à la solde de tout venant, se faufilant par-

tout pour épier, à l'affût des secrets à vendre, vivant de délation et commerçant d'infamie.

III

A cette foule se ralliaient les mécontents, les mécontents à juste titre.

Les détenus politiques avaient perdu pour la cause républicaine leur état, leur carrière, leur avenir : ils avaient droit de demander à la République, non pas comme indemnité (rien ne peut indemniser de la perte de nombreuses années d'existence, si ce n'est la satisfaction du martyre et la joie du triomphe), mais comme reconnaissance nationale, une modeste fonction qui leur permît de vivre en travaillant.

Les blessés de Février attendaient justice : ils espéraient ces témoignages de gratitude publique que la Révolution de 1830 avait concédés avec largesse.

IV

La Commission des récompenses nationales s'était mise à l'œuvre sans retard et avec zèle. Mais, au lieu de siéger à la mairie de Paris, centre des renseignements, de se subdiviser par arrondissements et de multiplier les sous-commissions pour hâter le travail, elle s'était transportée au Luxembourg, et avait limité à onze le

nombre de ses membres. Un labeur assidu ne put satisfaire à l'encombrement des pétitions et des certificats plus ou moins sérieux. Avec la quantité, la responsabilité s'accrut. De là, des lenteurs forcées et des réclamations incessantes.

Le 30 mars, M. Flocon se fit près du Conseil l'interprète de ces réclamations. Il demanda un examen plus rapide et la disposition immédiate d'un certain nombre d'emplois. Les membres du gouvernement déclarèrent, avec empressement et à l'unanimité, qu'ils n'attendaient que les propositions de la Commission. Maintes fois ils exigèrent des listes de présentation.

La Commission, perdue dans un dédale de notes, de documents, de papiers, n'en pouvait débrouiller le chaos, et, absorbée par d'autres préoccupations, ne remettait aucun travail. Son président, M. Albert, jaloux de ses prérogatives, ne voulait pas concéder à la mairie de Paris des distributions de secours, ni aux ministères des distributions de places, sans sa participation directe. Il en résultait des souffrances prolongées, des irritations, des plaintes dans les clubs et dans la presse, des pensées de soulèvement contre un gouvernement qui laissait les fonctions aux ennemis de la République et en éloignait ses plus fervents défenseurs.

V

La polémique plus passionnée de la presse, la cri-

tique plus amère des actes de l'autorité, ces phrases à double portée, confidence involontaire de l'écrivain au public, ces demi-mots révélateurs indiscrets de la conscience, tous les symptômes avant-coureurs des grandes journées présageaient des projets attentatoires tramés dans des comités secrets.

Le Courrier français : « Nous soutenons que le gou-
» vernement n'a pas fait suffisamment preuve d'énergie.
» En finances, on n'a pris que des demi-mesures... On
» n'a rien fait aux travaux publics, rien à l'instruction
» publique. En ce qui touche l'institution de la magis-
» trature, de la magistrature inamovible, on n'a rien
» fait encore... rien à la marine, rien à la guerre, rien
» au commerce..... »

Le Représentant du peuple : « *L'Assemblée nationale*
» continue de pousser ce cri : *A la tyrannie!* contre un
» pauvre gouvernement de dictateurs qui *n'agit pas!*...
» Le gouvernement n'avait qu'à *savoir*, *vouloir* et *oser*.
» La France était sauvée... Le gouvernement n'a pas
» *su*, n'a pas *voulu*, n'a pas *osé*. — Il a gaspillé près
» de deux mois de dictature révolutionnaire d'un pou-
» voir sans exemple, sans précédents, sans frein, sans
» limites pour le bien qu'il pouvait faire. — Ni le tra-
» vail, ni le capital, ni la propriété ne sont satisfaits.
» Tout languit, tout s'arrête, tout meurt. »

La Presse reprochait au Gouvernement provisoire son peu d'audace.

La Réforme lui répondait : « *La Presse* nous reproche
» de ne rien oser, et elle a raison. En révolution, nos

» pères nous l'ont appris, il faut de l'audace. C'est » parce que nous n'osons rien que nos ennemis osent » tout. — Si, avec la proclamation de la République, » nous avions annoncé aux départements la révocation » de tous les fonctionnaires civils qui pouvaient être » mis de côté sans nuire au service, le renouvellement » de tous les parquets, le renvoi de toute cette magis- » trature de Louis-Philippe et de Charles X à jamais » flétrie; si nous avions fait payer aux vaincus les frais » du combat; si nous avions doublé, triplé, décuplé » les impositions de tous les fauteurs du dernier » règne; si nous avions nommé des commissions d'en- » quête pour faire rendre gorge à tout ce qui avait » pris part à la curée des dix-sept ans; si nous avions » repris le milliard de l'indemnité partout où nous en » aurions retrouvé les traces, personne ne se fût cer- » tainement récrié, et c'eût été justice. — Mais nous » ne sommes pas en révolution. Cela viendra peut-être. » Nous sommes dans les difficultés d'une transaction » qui n'a satisfait personne, et dont, pour notre part, » nous ne voulons pas. »

Le Populaire poursuivait ses violentes attaques.

L'Ami du peuple : « Jamais position ne fut plus fa- » cile et plus douce que la vôtre. Concours sympathi- » que partout. Résistance nulle part. Ne vous targuez » pas des embarras de la situation; ils n'ont existé que » parce que vous leur avez donné lieu de naître. La pa- » trie ne vous en tiendra aucun compte; nous désirons » qu'elle ne vous en demande pas raison. »

La Vraie République : « L'inquiétude est grande » parmi le peuple de Paris. On s'étonne de la mollesse » et de l'inaction du Gouvernement provisoire... Ja» mais aucune révolution n'a été aussi muette, aussi » indolente; l'avenir, un avenir prochain, nous réserve » pourtant une vie bien agitée, de grandes luttes et de » grands spectacles. La Révolution de Février est grosse » d'une société nouvelle; et c'est à peine si l'on sent » tressaillir l'enfant dans ses flancs assoupis. On dirait » que Paris a pris de l'opium. Son médecin, le Gouver» nement provisoire, hésite à employer les remèdes » héroïques. Il faut toutefois que la délivrance s'opère » sans que le peuple ait recours à l'opération césa» rienne. »

La Commune de Paris : « Nous prions tous les révo» lutionnaires nos amis, connus et inconnus, tous les » présidents de clubs, tous les chefs de corporations, » de passer dans nos bureaux, afin de nous donner des » renseignements sur la situation, qui devient plus » grave tous les jours. Plus que jamais il importe de » se serrer et de se concerter pour tenir tête à la » réaction..... » —Plus loin, sous forme de lettre adressée au journal : « *Sauvons le peuple et la République*..... » Tous les amis de l'ordre et de la liberté se plaignent » et gémissent de l'excessive indulgence du pouvoir, » des retards qu'il met à améliorer le sort des travail» leurs, des dangers inévitables qui peuvent s'accu» muler sur nos têtes..... Il y a urgence de fortifier le » pouvoir par l'accession d'hommes énergiques et pos-

» sédant vraiment l'intelligence et l'amour du peu-
» ple, etc. » — A quoi le rédacteur répondait : « Nous
» avons lieu de croire qu'il sera fait droit aux récla-
» mations de notre correspondant. La fraternité sera
» réalisée dans les faits... »

VI

Ces reproches, ces demi-aveux n'étaient-ils pas clairement énoncés? Ne devait-on pas y voir le prélude d'une action cachée qui bientôt éclaterait au grand jour?

Ainsi des sectaires ardents et impatients minaient le gouvernement sans s'apercevoir que c'était à la République elle-même qu'ils s'attaquaient. Ce que les plus audacieux n'osaient pas espérer le 22 février, ils le tenaient dans leurs mains, et ils ne savaient pas en jouir. Le suffrage universel, la liberté de la presse, le droit de réunion, tous les modes de manifester la pensée humaine, ils les possédaient sans entraves. Ce n'était plus assez! Ils voulaient toutes les réalisations sociales, sans merci ni délai. Ce pouvoir élu par le peuple, fidèle au peuple jusqu'à la mort, représentant de la République dans le présent et dans l'avenir, ils le livraient à des adversaires et le dénonçaient au pays comme insuffisant et incapable. Au lieu de pallier ses fautes, de se grouper autour de lui, de le défendre, ils ne cessaient de le harceler et de le poursuivre. Au lieu de se dé-

vouer à son agrandissement, agrandissement de l'œuvre commune, de la Révolution, ils se hâtaient de l'amoindrir. Ils s'épuisaient à détruire sa popularité, et ils ne savaient pas que cette popularité était pour la République le principal élément de force et de durée. Les institutions ont besoin d'hommes; et ils effaçaient de quelques traits de plume les services rendus et à rendre, ces seuls titres aux fonctions. Par eux l'envie, venin de la démocratie, pénétrait dans les masses. Pour s'élever, ils tentaient d'abaisser le niveau : les célébrités par les vertus publiques, comme Dupont (de l'Eure), par la science, comme Arago, par le génie, comme Lamartine, étaient marquées du doigt pour que la France oubliât leurs noms. Tentatives folles, qui n'aboutissaient qu'au suicide!

VII

Les ultra-zélés monarchistes ne s'y trompaient point, et savaient mettre à profit ces attaques insensées. Ils mêlaient leurs clameurs à ces clameurs et s'empressaient de rejeter sur le Gouvernement provisoire la responsabilité de tous les désastres du passé, de toutes les angoisses du présent. Ce que leurs grands journaux ne voulaient ou n'osaient pas formuler, des feuilles étaient journellement créées pour le dire à l'abri de l'anonyme ou sous le travestissement de noms d'emprunt. Affectant un républicanisme outré, prenant le ton, le lan-

gage, les manières, les formes de l'exaltation socialiste, elles exploitaient l'exagération démagogique, jetaient le fiel et la boue aux membres du gouvernement, et s'unissaient aux démolisseurs pour précipiter l'accomplissement de leur œuvre.

VIII

Au surplus, des écrivains de tous les partis prêtaient la main à ces apparitions quotidiennes. Chacun s'efforçait de percer la cohue de ses confrères et de captiver l'attention du public. L'originalité du titre, la singularité des expressions, la bizarrerie de la forme, la vivacité de l'attaque, l'excentricité du ton et de la couleur, le scandale, tout y était bon. Le matin, le soir, dans la journée, c'était une pluie de ces feuilles nouvelles, qui inondaient les rues, les places, les faubourgs. L'énumération en serait trop longue. Il suffit de dire que du 24 février à la fin d'avril leur nombre dépassait soixante-treize. Quelques-unes, spéculation destinée aux collectionneurs, ne laissaient de trace que celle de leur haut prix. Beaucoup naissaient et mouraient le même jour.

Chacun de ces folliculaires était un assaillant qui apportait son tribut d'attaques contre le Gouvernement provisoire. Le gouvernement ne voulut jamais se défendre. Convaincu que ce n'était là qu'une fièvre passagère, plein de respect pour la liberté de la presse, il laissait au temps le soin de former le nouveau tempé-

rament de la nation, et à la presse le soin de guérir les plaies de la presse.

IX

L'œuvre de démolition recrutait encore d'actifs et nombreux agents parmi les clubistes. Les meneurs influents dissimulaient mal leurs projets et souvent mettaient à jour leurs intentions secrètes. Les comités apportaient quelquefois à la tribune publique les signes de leurs désirs. Dans une séance de la Société des Droits de l'homme (11 avril) un citoyen proposait « une manifestation des clubs et des corporations auprès du » Gouvernement provisoire, pour lui donner de la force » et le mettre à même d'appliquer des remèdes énergiques à la situation actuelle ».

X

Le Luxembourg s'était successivement formé en Commission générale des ouvriers, en Comité des ouvriers et des patrons, en Comité des hommes spéciaux versés dans l'économie politique et sociale, en Comité électoral et en Comité d'action. Ce dernier se réunissait souvent le soir. Ses membres arrivaient la tête encore brûlante des agitations de la journée et pleine des théories qui, dans les réunions du matin, avaient obtenu de chaleureux applaudissements. Outre les consi-

dérations déjà exposées, ils s'entretenaient des moyens de réaliser et de mettre en pratique un système qui assurât l'avenir de l'humanité. Posséder la vérité, le bonheur du peuple, et ne pouvoir agir, était un supplice pour leurs imaginations ardentes. Se payerait-on toujours de vaines paroles, de promesses et d'espérances? Se contenterait-on de ne formuler que des vœux, lorsque le peuple était vainqueur et maître, et que d'un mot on pouvait l'appeler à son aide? Ce mot, hésiterait-on à le prononcer?

Une manifestation, un nouveau 17 mars, une levée en masse des ouvriers, le peuple au Champ de Mars, le peuple à l'Hôtel de ville! voilà ce qui fut décidé.

XI

M. Louis Blanc a dit lui-même dans ses œuvres les motifs de cette détermination.

« Le 17 mars était apparu aux royalistes comme la » révélation d'un nouvel univers. Plus que du bruit de » la fusillade, plus que du roulement des canons sur le » pavé, ils avaient pris alarme de ce silence épique du » peuple. Leur insomnie les retrouvait traversant Paris, » ces calmes légions sorties tout à coup de tant d'ate- » liers fraternels. Quelle force pour des hommes d'État » vraiment pénétrés de l'esprit de la Révolution! Mais » que vaudrait le levier d'Archimède aux mains » d'hommes obstinés à vouloir l'immobilité du monde?

» — ..... Un mois s'était écoulé depuis le 17 mars. » Encouragés par l'impassible modération du Gouver- » nement provisoire, les partis vaincus cherchaient à » se reconnaître et commençaient à gronder. Quant à » la presse royaliste, rendue dès le premier jour cer- » taine de l'impunité, elle attaquait sans relâche, elle » insultait, elle calomniait, elle vouait à l'exécration » et des générations futures et de la génération pré- » sente un pouvoir qu'elle savait résolu à respecter, » dans les injures même dirigées contre lui, la pré- » sence de la liberté. Que dis-je? Nous poussions » ce respect jusqu'à intervenir de nos personnes entre » l'indignation du peuple et la rage de nos insulteurs. » *Le Constitutionnel* s'était armé contre moi d'une plume » aiguisée en stylet; j'empêchai l'invasion projetée de ses » bureaux, en déclarant que je me regarderais comme » personnellement offensé par ceux qui oseraient me » défendre ainsi. A son tour *la Presse,* de M. Émile de » Girardin, ayant été menacée, MM. Lamartine et Le- » dru-Rollin la protégèrent.

» Mais, pour que la modération d'un gouvernement » soit honorable et honorée, il ne faut pas qu'on la » puisse attribuer à sa faiblesse. Rien ne dispense mieux » de la violence que la constatation de la force; or, » comme le peuple avait prouvé, au 17 mars, jusqu'à » quel point il était capable de demeurer maître de lui, » je *fus charmé* qu'une occasion lui fût offerte de venir » dire une fois encore : « Je suis là! »

» De leur côté, les représentants des corporations

» attendaient avec une impatience légitime et croissante » qu'on s'attaquât à leur ennemie, la misère! Ils repro- » chaient au gouvernement né de la Révolution d'hé- » siter devant un problème qui, résolu, était toute » cette révolution. Tournant un regard inquiet vers les » provinces, vers les campagnes encore à demi plon- » gées dans les ténèbres, ils se demandaient si leurs » espérances n'allaient pas rester étouffées au fond des » urnes, sous ce nombre trop considérable, hélas! de » boules qui appartiennent aux influences de position » et de fortune, à l'intrigue, à l'ignorance, au hasard. » Il fallait donc appuyer le Gouvernement provisoire, » l'encourager au bien par des témoignages non équi- » voques de sympathie, mais en même temps le *pousser* » à une généreuse initiative, et lui rappeler que dans » ses préoccupations les moyens de détruire le prolé- » tariat réclamaient la première place. »

XII

M. Louis Blanc a affirmé qu'il n'aspirait à aucune modification du Gouvernement provisoire. Moi, son ancien collègue, plus que tout autre je dois croire à sa parole; et si, dans mon histoire, malgré mes intentions, il ressortait la moindre équivoque, ce seraient les faits eux-mêmes qui domineraient ma volonté. Des revers communs ont rendu les sympathies communes. Passionné pour la vérité, je la recherche avec le soin

minutieux de n'être ni injuste ni blessant, surtout envers ceux dont je ne partage pas les opinions.

M. Louis Blanc adhérait à une journée et à l'appel devant l'Hôtel de ville des cent cinquante mille ouvriers du 17 mars, dans le seul but, suivant son expression, de *pousser* le gouvernement à une généreuse initiative! —C'était une pression! L'histoire est là pour démontrer les résultats ordinaires d'une pression par le peuple sur le pouvoir : toutes ont abouti à un changement de gouvernement. Au 17 mars, si les meneurs avaient échoué, c'est que le peuple était accouru pour défendre le Gouvernement provisoire et non pour le *pousser*.

M. Louis Blanc, membre du gouvernement, usait de son droit dans le Conseil. Il avait proposé de profiter des embarras de la Banque de France pour la transformer en Banque d'État, de racheter toutes les industries en souffrance, au nom de l'État, avec du papier de l'État, et de les livrer, sous la direction de l'État, à des associations de travailleurs. Ses propositions avaient été rejetées comme désastreuses ou impraticables. Espérait-il obtenir leur acceptation en parlant au nom de cent cinquante mille hommes armés d'une puissance irrésistible et attendant satisfaction ?

XIII

La manifestation résolue, restait à en fixer le jour. La revue de la garde nationale, de la garde mobile

et de l'armée, avait été remise au 20 avril; les élections générales avaient été ajournées au 23 : la manifestation devait les devancer! L'on choisit donc le dimanche 16, et l'on désigna le Champ de Mars comme point de rassemblement. Le droit donné aux travailleurs d'élire parmi eux des officiers d'état-major fut le prétexte mis en avant pour attirer un plus grand nombre d'ouvriers, qui ne seraient sans doute pas venus pour une autre cause. Mais le prétexte devait bien vite faire place à la réalité. Des bannières préparées à l'avance et portant ces inscriptions : *Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme! Organisation du Travail!* révéleraient aux ouvriers l'intention des chefs, tandis qu'une pétition, déjà rédigée, ferait connaître au gouvernement et à la nation la volonté de ceux qui l'avaient ainsi formulée :

Les travailleurs du département de la Seine
au Gouvernement provisoire.

« Citoyens!

» La réaction lève la tête; la calomnie, cette arme » favorite des hommes sans principes et sans honneur, » déverse de tous côtés son venin contagieux sur les » véritables amis du peuple. C'est à nous, hommes de » la Révolution, hommes d'action et de dévouement, » qu'il appartient de déclarer au Gouvernement provi- » soire que le peuple veut *la République démocratique*, » que le peuple veut *l'Abolition de l'exploitation de*

» *l'homme par l'homme,* que le peuple veut *l'organisation* » *du Travail par l'association.*

» *Vive la République! Vive le Gouvernement provi-* » *soire!* »

XIV

Que pouvait répondre le Gouvernement provisoire à ces termes impératifs : « Le peuple *veut* l'abolition de » l'exploitation de l'homme par l'homme, le peuple » *veut* l'organisation du travail ? » Se laisserait-il imposer un système? Abaisserait-il sa dignité jusqu'à concéder à la force ce qu'il avait refusé à la discussion ? Subissant la loi qui lui serait dictée, laisserait-il humilier l'autorité dans ses mains? Répudierait-il son honneur ? Abdiquerait-il le pouvoir? — Le choix n'était pas douteux : la majorité du Conseil se retirerait.

C'était bien là le but poursuivi par le Club des clubs, par le club Blanqui, et connu de la préfecture de police et du ministère de l'intérieur.

XV

De tous les hommes désireux de modifier ou de renverser le gouvernement, M. L. A. Blanqui était le plus violent. Sa nature l'y portait aussi bien que la vengeance. Depuis la publicité donnée aux révélations sur le 12 mai 1839, ce qui n'avait été pour lui qu'aspiration politique était devenu nécessité impérieuse.

Cité devant un jury d'honneur, il refusait de s'y rendre, et préférait chercher une justification dans un audacieux coup de main qui le relèverait de la situation la plus fausse au faîte le plus haut, jusqu'à la dictature.

En proie à une fièvre qui ne le quittait plus, il remplissait de colères, de flammes, d'invectives, quelques pages où il tentait de démontrer la fausseté de l'accusation qui pesait sur lui. Il se retournait contre les hommes de l'Hôtel de ville, les dénonçait à ses partisans, et lançait sa déclaration de guerre en paroles empreintes de menaces et de haine.

Aidé de MM. Flotte, Lacambre et de quelques autres séides exaltés, il ne cessait de recruter des combattants, de gagner des alliés dans les clubs les plus résolus, de préparer des intelligences dans les faubourgs, auprès des gardiens mêmes de l'Hôtel de ville et des Montagnards de M. Caussidière, dont il avait adroitement séduit une partie par des promesses et des excitations. Ainsi préparé et pressé plus que jamais d'en finir par une entreprise, il avait fait porter ses propositions à la préfecture de police, au Luxembourg et au ministère de l'intérieur, quoiqu'il les accusât de complicité dans les calomnies dirigées contre lui. Il leur déclara vouloir agir avec eux, sans eux, et même contre eux s'ils refusaient son concours dans le mouvement déjà prêt.

Le dimanche 16 avril, devançant la revue et les élections, lui convenait mieux qu'à tout autre comme le jour le plus favorable à ses desseins. La convocation

une fois faite par le Luxembourg, il saurait bien s'emparer de la position, exercer sa large part d'influence sur l'issue de la journée et se faire place au pouvoir.

XVI

M. Caussidière voyait en M. Blanqui un rival d'action, de conspiration et de popularité dans les clubs, ou bien un associé qu'il serait contraint d'accepter. Rival ou associé, il fallait à la fois s'en servir et s'en défendre, user de sa force révolutionnaire et l'absorber, se mettre en mesure de dépasser son élan et de le comprimer. M. Caussidière connaissait ses projets, ses préparatifs, ses complots, soit par des amis communs, soit par des propositions directes. Il épiait ses tentatives ténébreuses, se méfiait de son audace plus que de son courage, redoutait ses séides plus que lui, se tenait enfin sur une défensive assidue contre ses coups de main. M. Caussidière et M. Blanqui se détestaient l'un l'autre; mais ils avaient une haine commune contre la mairie de Paris, et ils voulaient tous les deux renverser la partie modérée du Gouvernement provisoire. Liés par de tels rapports dans les passions et dans le but, ils étaient bien forcés de marcher côte à côte, dans la même voie, d'employer les mêmes moyens. Bon gré, mal gré, rivés l'un à l'autre, c'était à qui des deux, après le succès, se retournerait le plus rapidement pour écraser son rival, afin de rester seul maître de la place.

Dans les conjonctures présentes, ni l'un ni l'autre ne pouvait se laisser dépasser par les intentions, par les doctrines, ni prévenir par l'exécution ; sinon toute influence était perdue sur les hommes d'action, toujours plus pressés que les chefs, parce qu'ils ont des besoins plus urgents, des difficultés et des embarras moindres, et qu'ils comptent sur leur obscurité pour échapper aux suites de la défaite.

M. Caussidière ne se croyait pas obligé envers le Gouvernement provisoire. Malgré la confirmation officielle de sa position, il se disait qu'il avait conquis la préfecture de police, comme délégué du peuple; qu'il ne devait rien à ce Gouvernement; qu'il se devait tout à lui-même, à ses principes, à ses amis.

S'il était contraint de louvoyer, de composer avec les événements, il espérait bien les dominer un jour. Il visait à son indépendance; et, placé au second rang, il préparait les voies pour monter au premier. Doué de souplesse et de finesse, il se plaisait à jouer avec les hommes et les choses. Chez lui, l'affirmation contraire n'était pas le mensonge, mais l'adresse indispensable à son but.

Préfet de police, il était chargé de la surveillance des clubs, des meneurs et des machinations secrètes, tandis qu'il en était le chef comme homme de parti. Il avait sous sa main des cohortes de montagnards, des armes, des munitions, de l'argent, affectés au maintien de l'ordre public; et il pouvait s'en servir pour renverser. En rapport avec le Club des clubs, la Société

des droits de l'homme, le Club de la Révolution, la Maison de la rue de Rivoli, le Luxembourg, et journellement avec le ministère de l'intérieur, il avait foi en sa puissance; et lorsqu'il voyait le Gouvernement provisoire isolé, sans force organisée, il croyait à la faiblesse de ce Gouvernement. Comparant alors sa puissance et cette faiblesse, il ne doutait pas de l'issue de la lutte : il ne lui restait plus qu'à choisir le jour, l'heure et le lieu.

Chaque soir, il délibérait avec ses amis sur l'occasion propice. Il allait chaque jour au ministère de l'intérieur par devoir de fonction; il sondait les dispositions de M. Ledru-Rollin, et il le pressait d'adhérer à ses desseins.

La date de la manifestation étant fixée, les conférences devinrent plus fréquentes. Le 14, une convocation instante fut adressée aux zélés.

Le 15, M. Caussidière remit à M. Sobrier une demande, écrite et adressée au ministre de l'intérieur, de mille fusils et de trente mille cartouches. Le préfet de police organisait en ce moment la garde républicaine et les gardiens de Paris; sa réclamation n'avait donc rien d'insolite et ne pouvait être refusée. Le chef du cabinet du ministre, obéissant aux ordres donnés, visa la demande, qui reçut son exécution au ministère de la guerre, après quelque hésitation du colonel de Bressolles, chargé de la distribution. Moitié de ces armes et de ces munitions fut portée par M. Sobrier à la Maison de la rue de Rivoli.

M. Caussidière entassait les munitions de toutes sortes. M. Grandménil avait écrit le 8 avril à l'un de ses neveux, fabricant de matières pyrotechniques à Angers : « Marc (Caussidière) vous recommande vivement » de fabriquer dans le plus grand secret et d'apporter » quelques-unes de vos bombes. Vous ne craignez plus » rien ; mais silence chez vous et ailleurs à ce sujet... »

Enfin, le 15 avril, la garde nationale, venue pour prendre son poste à la préfecture, le trouvait occupé, et se voyait, malgré ses réclamations au préfet de police, obligée de se retirer[1].

XVII

M. Sobrier allait partout, aux ministères des affaires étrangères, des finances, de l'intérieur. Il semblait dévoué à tout et à tous, et il l'était en effet. Il employait sa fortune au triomphe de toutes les causes républicaines et socialistes. Le premier sur la brèche, le dernier sur les listes des gouvernements que l'on organisait, il aimait la conspiration pour la conspiration, le secret pour le secret, l'action pour l'action. Caractère facile, il était de toutes les menées, se nourrissait de projets et les connaissait tous. Sans ambition, il aimait cependant jouer un rôle ; sans vanité, il se complaisait dans son importance, heureux que l'on s'occupât de lui. Dangereux sans être méchant, il était prêt à vous com-

[1] La garde nationale ne reprit son service à la préfecture que le 21 avril, lendemain d'une grande revue.

battre comme à vous soutenir. On croyait le tenir, et il vous échappait, non par trahison, mais par faiblesse à suivre un nouvel entraînement. Hostile à personne, il ne s'attirait aucune hostilité, et il servait souvent d'intermédiaire et de porteur de paroles.

Le 15, dans son journal, il annonçait les événements qui se préparaient, par ces mots insérés en gros caractères au bas d'une réclamation des ouvriers carriers : « ESPÉREZ, FRÈRES! le jour de la justice est proche! » et il signait.

En tête de la même feuille, le 16, il faisait connaître ainsi la manifestation convenue avec le Luxembourg : « Tous les corps d'état sont convoqués par leurs délé» gués, pour se réunir aujourd'hui, à huit heures pré» cises du matin, et se rendre en corps au Champ de » Mars, afin d'élire les capitaines d'état-major de la » garde nationale qui doivent être choisis dans le sein » des diverses industries. »

XVIII

Le mot d'ordre passait de bouche en bouche. Des placards sur les murs de Paris provoquaient les travailleurs. Une note de police, du 14, prévenait le ministre de l'intérieur : « Dès l'avant-veille au soir, on » dit que les membres du Gouvernement provisoire du » Luxembourg, en avertissant les délégués de se ren» dre le dimanche au Champ de Mars, pour l'élection

» des officiers d'état-major, ont en outre fort stimulé » leur zèle pour qu'ils aient à en faire autant auprès de » leurs camarades. Aussi, dès ce moment, des avis » très-pressants, indiquant les points de réunion pour » dimanche, sont placardés dans les quartiers po- » puleux. »

Depuis les premiers jours d'avril, les rapports de police se succédaient. M. Carlier les adressait à M. Carteret, au secrétaire général, M. Jules Favre, et au ministre : « Les renseignements sont affirmatifs. L'intention des meneurs est d'épurer le Gouvernement provisoire, d'ajourner les élections, de constituer une dictature ou un comité de salut public, pour donner un nouvel essor à la Révolution. Dans certains conciliabules, on va jusqu'à vouloir l'élimination, au besoin par la force, par les armes, par le sang versé. L'horizon devient de plus en plus sombre. L'insurrection est résolue. Pour l'arrêter, il faut une détermination prompte et définitive. Que fera-t-on au ministère de l'intérieur? La question, nettement posée, exige une solution nettement formulée. »

XIX

Ces rapports ne révélaient rien à M. Ledru-Rollin. Chaque nuit, à la sortie des clubs, il recevait les délégués du Club des clubs, qui lui donnaient communication de la correspondance des citoyens envoyés dans les départements. Il apprenait en même temps, par leurs

confidences ou leurs propositions, les intentions de pression des uns et les projets de renversement des autres. Des entrevues eurent lieu entre lui et MM. Flocon, Louis Blanc et Albert, pour délibérer sur ce qu'ils devaient faire. MM. Louis Blanc et Albert étaient résolus. M. Flocon était plus circonspect : il répugnait à abandonner au flot des conspirations des collègues près desquels il siégeait chaque jour.

XX

Des conférences s'établirent alors dans le cabinet du ministre, entre minuit et deux heures, après les travaux et les fatigues de la journée. A ces conférences assistaient MM. Flocon, Jules Favre, Carteret, Landrin, Portalis, Étienne Arago, Barbès, Élias Regnault et quelques autres. Ils examinaient et recherchaient la conduite à suivre. Les opinions étaient diverses.

Les partisans de l'action disaient à M. Ledru-Rollin : « La crise est trop violente pour durer : au premier jour elle éclatera. On a voulu la conciliation entre les différentes fractions des citoyens. Vains essais! Tentatives nuisibles qui n'ont produit que la faiblesse et l'impuissance! Vous ne pouvez à la fois satisfaire la bourgeoisie et contenter le peuple : la bourgeoisie craint le mouvement, le peuple veut marcher en avant. Entendez les plaintes d'un côté, les clameurs de l'autre! Tous protestent contre vos efforts. Les intérêts sont divisés, les volontés plus encore. La bourgeoisie ne

veut rien céder; le peuple veut tout obtenir. La peur pousse la bourgeoisie à la réaction, la misère pousse le peuple à la Révolution. Le Gouvernement provisoire se débat entre ces deux grandes fractions de la nation. Ce qu'il fait, et il a beaucoup fait (nous en convenons volontiers), est reçu sans reconnaissance, parce qu'il n'est à personne, en voulant être à tous. Lisez les journaux des anciens partis. Ils retournent contre lui la liberté qu'il leur laisse. Sa grandeur d'âme, sa générosité, la protection dont il les couvre, n'arrêtent pas leurs attaques. Tout est par eux exploité. Une phrase, un mot, donnent prétexte à un débordement d'invectives. Chaque mesure soulève une critique amère, chaque décret excite leur courroux. Ces vieux partis sont intraitables. Si vous ne les écrasez pas, ils vous écraseront. — Lisez les journaux républicains. Ils savent gré au Gouvernement provisoire de quelques lois populaires et de sa bonne volonté. Mais ils lui reprochent avec raison de les livrer sans défense à leurs adversaires; de manquer de hardiesse et d'énergie; de ne pas couper le nœud gordien; d'être retenu par des considérations banales; de ne pas dominer l'époque; de ne pas tracer le sillon où le peuple doit trouver satisfaction pour ses besoins; de ne pas savoir s'élever assez haut pour imprimer à la Révolution une marche rapide que rien ne puisse arrêter. — Ainsi, de toutes parts, on murmure, on s'agite. Le mouvement se prépare irrésistible. Tout est prêt. On se lève! Le triomphe du peuple est certain.

» Et vous, Ledru-Rollin! qu'allez-vous faire? Vous, le chef des républicains avancés, allez-vous vous laisser déborder, perdre votre force avec votre popularité? En défendant la partie modérée du Gouvernement provisoire, allez-vous disparaître avec elle? A qui abandonnerez-vous le pouvoir? à Louis Blanc, dont vous n'aimez pas les doctrines; à Blanqui, dont vous redoutez la violence? Livrerez-vous la France à des mains inhabiles ou insensées? Les clubs sont à vous! La préfecture de police est à vous! Vos amis sont là! Ils sont les plus nombreux. Ils vous appellent à leur tête, ils vous offrent la dictature pour sauver la Révolution. Délaisserez-vous plus longtemps soldats et lieutenants impatients, vous, leur général? Décidez, décidez! et la France est à vous! »

XXI

MM. Jules Favre, Landrin, Carteret, etc., qui désapprouvaient une journée, répliquaient à leur tour :

« Nous reconnaissons la justesse de certaines appréciations. Oui! la situation se complique. Oui! il y a impatience et ingratitude de tous côtés! Oui! la bonne volonté du Gouvernement provisoire est méconnue! L'abolition de la peine de mort, le suffrage universel, la presse affranchie, les libertés recouvrées, les droits établis, le travailleur proclamé citoyen, l'esclavage aboli, la nation grandie parmi les nations, les peuples émancipés à la voix de la France! Cela n'est rien.

» Les ouvriers veulent davantage. Ils veulent *l'Organisation du Travail.* Comment? par l'association. Mais laquelle? il y a dix théories. Vous pensez pouvoir donner satisfaction à toutes. Ne voyez-vous pas que l'insurrection qui se prépare est plus que révolutionnaire?.... On vous propose la direction pour ne pas la laisser prendre à d'autres; et c'est par eux et pour eux que le peuple va être soulevé. Vous croyez être seul! on vous associera non-seulement Blanqui, mais Cabet et tous les rêveurs de rêves impossibles. Vous serez en lutte avec eux dès le lendemain peut-être, et il vous faudra recommencer. C'est à l'anarchie qu'on vous mène, et par l'anarchie, à la destruction de la République.

» Mais pourquoi faire la guerre à la bourgeoisie? S'est-elle montrée hostile? Une partie des anciens conservateurs, oui! Mais la bourgeoisie libérale et républicaine n'est-elle pas nombreuse, forte, éclairée, courageuse? Que sommes-nous donc tous? vous, nous, Barbès, Caussidière, Sobrier, Louis Blanc, Pierre Leroux, tous les chefs de clubs, sauf quelques-uns? des bourgeois. Ces distinctions sont fausses, inutiles, dangereuses.

» On veut modifier le Gouvernement provisoire. Quelles luttes avez-vous eues avec vos collègues? Que vous ont-ils refusé? Ils ne marchent pas assez vite! soit. Mais le terme de la course n'est pas loin. Dans vingt jours, l'Assemblée nationale sera réunie, le Gouvernement provisoire déposera ses pouvoirs; et

vous aurez donné l'exemple inouï, unique, d'une dictature qui n'aura touché un seul citoyen, ni dans sa personne, ni dans sa liberté, ni dans ses biens, qui aura repoussé la violence, la persécution, la vengeance, l'oppression, la banqueroute. Vous fondez ainsi la République sur des souvenirs ineffaçables. Contentez-vous de cette grandeur. N'allez pas plus loin. Prenez garde à la honte et au sang! »

Une raison d'honneur touchait surtout M. Ledru-Rollin et M. Flocon : « On veut épurer le Gouvernement provisoire, vous séparer, vous diviser, enlever la plupart de vos collègues. Ces hommes qui ont traversé avec vous les premiers jours, qui ont souffert avec vous, créé avec vous la République, et dont vous pressez la main à toute heure, vous allez les livrer à des mécontents! Vous allez conspirer contre eux sans savoir si vous pourrez arrêter le bras de quelques fanatiques. Quelle horrible responsabilité!

» Et, d'ailleurs, êtes-vous bien assuré du succès? Croyez-vous que vos collègues se laisseront expulser sans se défendre, sans faire appel aux armes, à la garde nationale, à la bourgeoisie, à leurs amis? La manifestation deviendra une bataille, une guerre civile!

» Un dernier argument : Êtes-vous sûr de vos alliés? Vous croyez être un chef, et vous n'êtes qu'un instrument. Vous n'êtes que le bouclier derrière lequel on se cache, et qu'on brisera dès qu'on s'en sera servi. — De cette intrigue, de cette conspiration, vous n'avez pas et vous n'êtes pas le dernier mot! »

En effet, dans l'esprit des interlocuteurs, des soupçons planaient sur M. Caussidière lui-même. Des faits précis, désignés et vérifiés, des ordres non exécutés, malgré la volonté du ministre, leur démontraient suffisamment que le préfet de police était décidé à agir sans et même contre M. Ledru-Rollin.

XXII

M. Ledru-Rollin flottait indécis entre ces influences contraires. Le temps passait, et il écoutait toujours. Il prêtait l'oreille à tous les avis, et ne prévenait pas ses collègues. Il se trouvait dans cette situation doublement fausse : ou de paraître trahir ceux qui se confiaient à lui s'il révélait leurs projets; — ou de paraître trahir le Conseil, si lui, ministre chargé de la surveillance, ne l'instruisait pas des complots tramés contre le gouvernement.

Le jour fixé, il hésitait encore.

Témoins et confidents de son irrésolution, en proie à une intolérable anxiété, MM. Landrin, Jules Favre et Carteret, qui partageaient avec lui la responsabilité du silence, se concertèrent pour lui annoncer, dans une dernière entrevue, leur ferme résolution d'obtenir de lui le désaveu formel de la manifestation, ou d'abandonner un poste où ils devenaient impuissants à empêcher ce qu'ils croyaient fatal à la République.

XXIII

Dans la nuit du 13 au 14, ils se rendent dans le cabinet du ministre, qui les reçoit avec une certaine réserve. Une conférence a lieu. Ils insistent avec plus de vigueur encore sur les considérations qu'ils ont déjà fait valoir, et ils donnent à leur argumentation une force nouvelle. Ils déroulent et résument les périls inévitables : l'abîme, l'inconnu, le pouvoir aux mains de Blanqui, aux mains des théoriciens les plus fougueux et les plus insensés, la guerre civile, le sang, la destruction de toutes les libertés, la trahison envers des collègues, la honte dans l'insuccès, le crime dans la victoire, l'autorité livrée à un assaut perpétuel, le peuple sans guide, sans drapeau, sans but, l'anarchie effrénée, la réaction, la monarchie restaurée comme dénoûment de cette épouvantable tragédie!

Loin d'employer un langage qui cherche à s'imposer, ils se servent de termes inspirés par l'amitié la plus sincère. Ces conseils ainsi fraternellement donnés pénètrent le cœur de M. Ledru-Rollin. L'offre de leur démission, s'ils n'ont pas une promesse positive, achève de l'entraîner, sa conscience éclairée s'ouvre et s'épanche. La conversation prend un caractère d'abandon et de douce intimité. Ces messieurs se retirent heureux du résultat obtenu.

Mais le jour amène au ministre d'autres visites, d'au-

tres sollicitations : « Lui, l'homme de la Révolution, s'opposera-t-il à un acte révolutionnaire? Le chef populaire entravera-t-il une démonstration du peuple ? Le chef de parti luttera-t-il contre la majorité de ses partisans ? »

Il ne peut se décider, et il attend encore.

XXIV

Les journées des 14 et 15 sont consacrées à préparer le mouvement. Le Luxembourg est en communication avec tous les ateliers. La préfecture de police se tient sous les armes, ainsi que la Maison de la rue de Rivoli. Le Club des clubs se déclare en permanence. La Société des droits de l'homme prévient les sections, fixe des rendez-vous donnés sous divers prétextes. Blanqui trace leur rôle à ses principaux adhérents. — Chaque club prend ses dispositions.

Les procès-verbaux des séances abondent en documents sur ces menées. On ne peut en trouver une trace plus intéressante ni une preuve plus évidente que dans le procès-verbal du club de la Révolution, présidé par M. Barbès (15 avril au soir).

« La séance a été entièrement remplie par la discussion
» sur la manifestation préparée pour le lendemain. Il se-
» rait question de se réunir au Champ de Mars pour, de
» là, envoyer au Gouvernement provisoire une députa-
» tion chargée de lui exprimer le sérieux méconte-

» ment de toute la partie révolutionnaire du peuple, et » de demander le prompt renvoi des Commissaires dé- » partementaux, dont les tendances réactionnaires sont » manifestes.

» Cette démarche aurait aussi pour but d'obtenir une » modification dans la composition du Gouvernement » provisoire : le maintien de quelques membres et » l'expulsion de ceux qui, par leur faiblesse, par leur » incapacité, compromettent la situation.

» L'on n'est pas bien fixé sur l'importance et sur le » but véritable de cette manifestation, et l'on de- » mande si le club de la Révolution doit ou non s'y » adjoindre.

» Le citoyen Étienne Arago pense qu'il serait impru- » dent de s'associer à une démarche qui n'aurait pas » un caractère de grandeur et de solennité imposante. » Il propose que le club, avant de rien décider, nomme » des délégués chargés de connaître la vérité sur ce » fait, et qu'une permanence s'établisse pour le cas où » l'on devrait agir.

» Plusieurs citoyens sont d'avis de prendre l'initia- » tive et d'aviser ce soir.

» La proposition du citoyen Arago est adoptée, et » les délégués sont aussitôt choisis pour éclaircir cette » affaire.

» .... On se sépare en se donnant rendez-vous » pour le lendemain matin. »

XXV

La Société démocratique centrale, composée en partie d'officiers supérieurs de la garde nationale, était convoquée d'urgence et en séance extraordinaire pour le samedi 15 avril, à sept heures et demie du soir, au secrétariat de l'État-major. En l'absence de M. Guinard, retenu au lit par la maladie, M. Haguette présidait.

Après délibération, on vote à l'unanimité « qu'il y aura manifestation portant sur les principes et non sur les personnes ». Une commission est chargée de rédiger, séance tenante, une adresse au gouvernement. La commission, prévoyant que choisir le dimanche 16 c'est s'associer à la démonstration, propose l'ajournement au lundi. La réunion convient qu'elle se rassemblera le 16, à huit heures du matin, pour présenter le projet d'adresse qui sera prêt à dix heures; et, afin qu'aucun membre de la Société ne puisse s'abstenir, une sommation est faite aussitôt en ces termes :

« Paris, 15 avril 1848.

» Citoyen,

» Une manifestation doit avoir lieu demain près du » Gouvernement provisoire. — On a décidé que tout » membre qui s'abstiendrait sans justification serait ré» puté démissionnaire. — On se réunira à dix heures » du matin, au lieu ordinaire des séances. »

L'adresse devait être portée par les officiers supérieurs de la garde nationale membres de la Société, en uniforme et drapeau en tête. Elle fut ainsi rédigée, après une entrevue confidentielle de deux membres de la commission avec M. Louis Blanc :

« Jusqu'à ce jour, la Société démocratique centrale » a franchement appuyé le Gouvernement provisoire de » la République. Ses dispositions étaient si bien con- » nues de tous, qu'on lui a, dans plus d'une occasion, » reproché d'être aveuglément ministérielle. Elle pen- » sait qu'un pouvoir né d'hier, et dont toute la force » repose sur la confiance du peuple, devait être sou- » tenu par ceux qui ont si longtemps combattu et souf- » fert pour la démocratie. Elle ne regrette point ce » qu'elle a fait. Mais, éclairée par des faits nombreux, » évidents, caractéristiques, elle vient aujourd'hui, en » conseillère amie, vous dire, elle vient vous crier :

« Citoyens,

» Vous vous êtes chargés de défendre les droits du » peuple : les droits du peuple sont méconnus. Vous » vous êtes faits les défenseurs officiels de la démocratie : » la démocratie serait en péril si elle pouvait jamais » l'être. Nous ne disons pas qu'il y a parmi vous des » hommes volontairement rétrogrades, mais nous vous » disons qu'il y a parmi vous des hommes stationnai- » res..... Eh bien! citoyens, prenez-y garde : ne pas » avancer, c'est reculer.

» Citoyens, ce qui apparaît aujourd'hui à tous les

» yeux clairvoyants, c'est que nous sommes déjà ren-
» trés dans le cercle où, pendant dix-huit ans, nous
» nous sommes si péniblement débattus, c'est que les
» hommes qui ont perdu l'ancien pouvoir occupent
» déjà les abords du pouvoir nouveau.

» Le peuple, tant de fois trompé, a les yeux ouverts.
» Il veut que la Révolution faite par lui ait été faite
» pour lui. Il ne se payera plus de formes ni de noms
» nouveaux. La Révolution est à ses yeux et dans sa
» conviction essentiellement démocratique et sociale. Il
» ne comprend pas que l'homme puisse désormais être
» exploité par l'homme, qu'il y ait encore des prolé-
» taires. Il veut que le Travail soit organisé, graduelle-
» ment et sans secousses, par l'association libre. Il en-
» tend enfin que le mot de fraternité ne soit pas un
» vain mot. Le rôle de la Société démocratique est net-
» tement tracé : elle a toujours été, elle restera tou-
» jours avec le peuple. Elle vient donc supplier aujour-
» d'hui le Gouvernement provisoire d'écouter la voix
» du peuple et de marcher avec lui. »

XXVI

Les officiers supérieurs de la garde nationale qui signèrent cette adresse exprimaient, sous une forme plus digne et plus respectueuse mais aussi significative, les mêmes volontés que les délégués du Luxembourg; et cela, le même jour!

Tandis que le Gouvernement provisoire hâtait de tous ses vœux et de tous ses efforts la constitution de la garde nationale, — du peuple armé, organisé, — pour lui remettre l'honneur de la République, le maintien de l'ordre et la défense de la liberté, une partie de l'état-major de cette garde nationale voulait peser sur ses résolutions, lui signalait ses membres stationnaires, lui signifiait une adhésion au mouvement, et l'abandonnait au hasard d'une journée. Ainsi, la dernière espérance du gouvernement, le frein du peuple contre ses propres passions, la seule garantie de la nation contre les factions isolées, l'unique protection de la loi, allaient disparaître dans ce tourbillon qui menaçait de tout engloutir.

Certes, ces officiers étaient dévoués à la République, à l'ordre, à la liberté; hommes de cœur, ils avaient fait leurs preuves de patriotisme et d'abnégation; ils étaient favorables plutôt qu'hostiles aux membres du Gouvernement provisoire; et cependant ils se laissaient dériver vers l'inconnu. Ils subissaient la contagion de l'époque. L'habitude en eux dominait le bon vouloir : accoutumés depuis longues années à lutter chaque jour, ils ne pouvaient changer de ton et de langage, subitement, avec le changement de situation. Le mot *ministériel* avait été dans leur bouche une flétrissure si fréquemment infligée à leurs adversaires, qu'ils repoussaient comme un stigmate cette qualification qu'on pouvait leur appliquer depuis que leur parti était parvenu au pouvoir. Au lieu de s'en glorifier, ils s'en dé-

fendaient et en avaient honte. Approuver les actes de l'autorité leur semblait inouï; les contredire était si naturel! Protéger et conserver n'était point leur fait; ils se sentaient créés pour avancer et marcher toujours. Aussi, à la veille d'une manifestation, étaient-ils fatalement portés à la participation, non à la compression.

Tous les partis ont les défauts inhérents à leur essence même. Un défaut des hommes du progrès est de ne jamais vouloir être distancés, ni dans la critique, ni dans les principes, ni dans l'action. La popularité étant le prix, c'est une espèce de course au clocher où l'on doit tout surmonter pour arriver le premier, sauf à briser ou à être brisé. Lancé, on ne peut plus s'arrêter à volonté : la tête tourne, et l'on se précipite toujours en avant jusqu'à l'abîme. On cède au vertige qui éblouit et emporte. La justice absolue, la morale, cessent d'être la règle suprême. Combien de démocrates ont été la proie de ce délire! Combien ont été poussés bien au delà de leurs intentions! Que de fautes, de défaillances, de chutes, de désastres, de persécutions! Que de révolutions avortées pour avoir été trop vivement menées! L'histoire abonde en exemples.

Combien de défaites à subir encore pour acquérir l'expérience! Combien de purifications par le martyre!

XXVII

Ainsi abandonné par tous, le Gouvernement provi-

soire ne s'abandonnait pas. Habitué aux tempêtes, il attendait l'orage sans se déconcerter. Les bruits, les clameurs, le tumulte d'une foule éperdue, lui avaient apporté leurs menaces, et il n'avait pas détourné la tête : il avait regardé en face le danger. C'est qu'il puisait sa force dans sa conscience, qu'il voulait fonder la République sur la liberté la plus complète ; c'est qu'il avait foi en son œuvre.

M. Lamartine, par ses conversations avec certains membres des clubs ; MM. Marrast, Pagnerre, Buchez, Recurt, Edm. Adam, par les avis de quelques détenus politiques, amis de vieille date ; MM. Garnier-Pagès et Duclerc, par les rapports de M. Rébillot, colonel de la gendarmerie départementale, avaient bien eu connaissance de signes précurseurs d'une journée. Mais les principaux meneurs couvraient encore de prétextes leurs projets, simulaient les motifs les plus plausibles, et ne disaient leur dernier mot que dans des conférences secrètes. Les notions sur leur véritable plan demeuraient donc vagues et confuses.

XXVIII

Le 15, à midi et demi, en séance du Conseil, au ministère des finances, M. Ledru-Rollin, dans son rapport journalier, parla de la manifestation projetée.

M. Pagnerre fut chargé de rappeler à M. Marrast, alors absent, qu'il avait à rédiger, au nom du Gouver-

nement provisoire, une proclamation pour annoncer au peuple la fête de la distribution des drapeaux et le caractère essentiellement fraternel de cette solennité. On voulait faire un appel à la concorde et à l'union, avant la journée du 16.

La manifestation devint ensuite l'objet d'une grave discussion.

M. Louis Blanc déclara l'intention des ouvriers d'élire leurs officiers d'état-major de la garde nationale. — M. Ledru-Rollin fut plus précis : « Trois clubs doivent présenter un programme au Gouvernement provisoire. Blanqui cherche à profiter du rassemblement au Champ de Mars pour exciter un soulèvement. »

On se demanda s'il convenait d'arrêter Blanqui et quelques autres : « Vaut-il mieux couper le mal à sa racine, et s'emparer préventivement de l'instigateur le plus dangereux ? Vaut-il mieux le surveiller, et le saisir en flagrant délit d'actes publics et irrécusables? Jusqu'à présent, pas une arrestation n'a été ordonnée; la République a inauguré le respect profond de la liberté individuelle. Le fait est seul punissable, et non la pensée. Changera-t-on ce système? et si l'on commence, jusqu'où ira-t-on ? Après une personne une autre; après les hommes d'un parti ceux des autres partis; après les fauteurs de l'action, les fauteurs de la réaction. Dès lors, la porte est ouverte aux persécutions. La dictature improvisée par le peuple perd sa généreuse grandeur. Le premier pas est fait vers la tyrannie, au moment où un nouveau pouvoir, régulièrement

élu par le suffrage universel, va être saisi du droit et du devoir de comprimer sévèrement les audacieuses et coupables tentatives. La politique et le courage conseillent au Gouvernement provisoire de s'abstenir des rigueurs et des poursuites judiciaires, et de laisser les prisons vides à l'heure de sa retraite. On n'évoquera plus contre la République le fantôme sanglant du passé. Les plaintes d'ailleurs sont-elles fondées? Les griefs sont-ils sérieux? »

MM. Marie, Lamartine, Crémieux, Carnot, Garnier-Pagès, parlent tour à tour : « Devant quel progrès possible a-t-on reculé? Quelle mesure praticable a-t-on repoussée? Les chefs des clubs exaltés n'ont que des paroles creuses; lorsqu'on les presse, on n'y trouve rien que du vide. De leurs innombrables conférences est-il sorti une seule idée efficace, un seul projet réalisable, une seule réclamation admissible? En désaccord entre eux sur la théorie et sur l'application, ils n'ont rien élaboré. On n'en pourrait satisfaire un sans mécontenter tous les autres. Réunis pour renverser, ils sont divisés pour édifier.

« Au surplus, le Gouvernement ne se refuse pas à expérimenter les systèmes; mais prescrire au hasard à la société des errements nouveaux, n'est-ce pas vouloir l'impraticable, et tenter une folie? Les ouvriers souffrent, c'est vrai. Une crise affreuse, qui date de loin, ruine l'industrie. Le travail manque aux bras impatients. Mais la première loi du travail c'est l'ordre; l'ordre fait reparaître le capital, et le capital vivifie

le travail. Que font les chefs des clubs? Ils agitent sans cesse. Remplis d'un feu dévorant, ils préparent des démonstrations et produisent une émotion qui se traduit en privations pour l'ouvrier, en jetant dans les esprits l'incertitude et la crainte. Dans ce trouble général, il y a danger pour le consommateur qui n'ose acheter, pour le commerçant qui n'ose vendre, pour le travailleur qui n'ose produire. Les passions des meneurs prolongent la misère du peuple au nom duquel ils réclament. On demande ce que les ouvriers ont gagné à la Révolution de Février : ils y ont gagné le titre et la qualité de citoyens; le reste viendra. Ils ont conquis une place et des droits égaux à ceux de tous les Français. Ils ont leur part de souveraineté. — Ceux qui veulent une démonstration ont la prétention d'imposer leurs principes au pays. Avant la représentation régulièrement élue de la nation, imposer telle ou telle opinion, tel ou tel choix, telle ou telle conduite, n'est-ce pas porter atteinte à l'indépendance des départements? — La République et la Liberté ne sont qu'une même chose et qu'un même nom. — Nous resterons, quoi qu'on fasse, fidèles à cette pensée. — Dans cette voie où le devoir et l'honneur nous inspirent, on peut nous renverser, on ne peut nous intimider. — Nous n'avons qu'un but : l'union de tous les enfants de la République. »

Une inquiétude vague préoccupait cependant les membres du Gouvernement provisoire : les uns par ce qu'ils savaient, les autres par ce qu'ils ignoraient.

D'un côté, secrets et irrésolutions; de l'autre, méfiances et soupçons.

La séance fut remise au soir. Les généraux commandant la garde nationale et la garde mobile furent convoqués.

XXIX

Cette séance eut lieu, au ministère des finances, à huit heures et demie.

« Nous ne sommes pas suffisamment renseignés sur les événements, » avait dit le matin M. Lamartine à MM. Carnot, Garnier-Pagès et Duclerc. « Dans l'intérêt de la République, de la sécurité commune, je vais réclamer 150 000 francs de fonds secrets pour le ministère des affaires étrangères. Des périls nous menacent; nous ne pouvons nous laisser surprendre. Je veille! veillez aussi! L'Hôtel de ville a également besoin de se tenir sur ses gardes. Concentrons nos forces, nos moyens. Sauvons le pays! Sauvons de leurs propres erreurs les républicains les plus exaltés! Ils ne savent où ils vont! C'est une fièvre épidémique qui les pousse! Préservons-nous d'eux! Préservons-les d'eux-mêmes. »

XXX

Le Conseil commença par voter sans discussion cette demande de crédit; puis il reprit la question de la convocation des ouvriers au Champ de Mars.

On en démontre le péril à M. Louis Blanc; on lui demande d'employer son influence à le détourner. M. Louis Blanc affirme son impuissance. M. Albert fait la même réponse. Tous deux cherchent à justifier la manifestation par le prétexte dont elle se couvre, et à rassurer sur les craintes qu'elle peut inspirer. Par dignité, on n'insiste pas.

Une déclaration franche et cordiale de M. Flocon rassérène la situation. « Quoi qu'il advienne, » s'écrie-t-il, « dans l'intérêt de la République et pour notre » honneur, il faut qu'il ne soit porté aucune atteinte à » la constitution du Gouvernement provisoire. »

Les événements grandissaient M. Flocon; l'exercice du pouvoir l'élevait. Il se montrait homme d'autorité. Il surprenait par des idées et des reparties inattendues. Il luttait encore en lui-même contre ses habitudes d'opposition et ses préventions personnelles; se laissant parfois aller à des mouvements brusques, il savait les réprimer à l'instant. Il se formait aux affaires et prouvait qu'il avait l'intelligence pour les comprendre et la capacité pour les conduire. Sa raison mûrissait chaque jour. Il n'était pas de ceux-là qu'un ministère écrase, mais bien de ceux qu'un ministère développe. La veille du 16 avril, il fut sincère avec tous. On voyait qu'il eût préféré partager le gouvernement avec des hommes plus en rapport d'opinions avec lui, mais il lui répugnait de délaisser ceux auxquels le 24 février l'avait associé. Un seul membre du Conseil lui était antipathique, c'était M. Marrast: ancienne rivalité non encore

éteinte entre le rédacteur en chef de *la Réforme* et le rédacteur en chef du *National!*

XXXI

Un nouveau sujet d'alarmes amena les explications du général Duvivier au Conseil. Les jeunes ouvriers qui composaient la garde mobile portaient encore les vêtements déchirés des barricades ou les blouses de l'atelier; ils réclamaient l'uniforme. Un mécontentement sourd, facile à exploiter, circulait dans leurs rangs. Si la lutte surgissait, qui l'emporterait en eux, de la discipline, lien si nouveau pour ces enfants de Paris, ou de l'habitude invétérée de l'émeute et de l'insurrection? Tout était donc trouble et incertitude de ce côté. Le général énuméra les causes de retard, les marchés passés, les promesses d'habillement complet pour le 3 mai, veille du jour où l'Assemblée nationale devait inaugurer la République. Jusqu'à ce jour, et dès le lendemain même, 16 avril, il comptait dominer par son influence. — Ce n'était qu'une espérance!

XXXII

Le Conseil ne pouvait savoir ce qui se passait le soir même dans les clubs et dans les comités secrets. Tout en découvrant dans la manifestion une pression à la-

quelle il saurait bien résister, il ne croyait pas à une conspiration violente. L'indécision même de l'attaque le laissait irrésolu dans la défense. Toutefois il ordonna des mesures de précaution. La garde habituelle de l'Hôtel de ville serait augmentée de 400 hommes; les postes du ministère des finances, siége habituel des délibérations du gouvernement, seraient doublés; des piquets seraient commandés dans toutes les mairies; de fortes patrouilles circuleraient à travers Paris pour maintenir l'ordre et rassurer la ville par l'aspect d'une force régulière.

XXXIII

Avant de se séparer le Conseil approuva, sur la proposition du ministre de la guerre, la mise à la retraite d'un certain nombre d'officiers supérieurs de l'armée, dont nous avons déjà parlé, et, sur la proposition du ministre des finances, l'établissement d'un impôt temporaire sur les créances hypothécaires et l'abolition de l'impôt sur le sel, dont nous parlerons plus loin. C'était une satisfaction à la Révolution et au peuple; c'était un démenti formel aux accusations portées contre le Gouvernement provisoire de ménager les positions des adversaires de la République, de n'oser aucune modification au système financier qui pesait plus sur le pauvre que sur le riche, et de ne rien entreprendre en faveur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

CHAPITRE HUITIÈME.

Programme des chefs clubistes. — Sentiments et projets divers. — Ouvertures de M. Blanqui à M. Ledru-Rollin repoussées. — Mesures de précaution prises par les membres du Gouvernement provisoire et par l'Hôtel de ville. — Paris, le 16 avril au matin. — Séance à l'Hippodrome : manifeste des Sociétés secrètes, déclaration des Droits de l'homme. — Réunion au Champ de Mars; excitation; M. Blanqui. — M. Carteret à la préfecture de police; sa conversation avec M. Caussidière; il la rapporte à M. Ledru-Rollin; détermination de M. Ledru-Rollin contre la manifestation; il va au ministère des affaires étrangères. — Paroles de M. Lamartine à M. Lherbette. — Entrevue de MM. Lamartine et Ledru-Rollin; leur entente. — M. Lamartine à l'État-major de la garde mobile et à l'État-major de la garde nationale. — M. Ledru-Rollin donne au général Courtais l'ordre de faire battre le rappel; le général en avise le ministre des finances; approbation. — Dispositions défensives du ministère des finances. — M. Ledru-Rollin rentre à son ministère; surviennent MM. Louis Blanc et Albert; leur émotion en entendant battre le rappel; leurs observations à M. Ledru-Rollin. — Députation et adresse de la Société démocratique centrale; réception au ministère des finances; MM. Flocon et Garnier-Pagès signalent la vérité de la situation; la députation se retire pour aller prêter main-forte au gouvernement. — Préparatifs de défense à la mairie de Paris; M. Buchez; entretien de M. Arago et de M. Buchez; M. Arago va aux mairies des cinquième et huitième arrondissements. — Dernières dispositions de M. Buchez; il reçoit une communication et un renfort de la préfecture de police. — Arrivée de MM. Lamartine, Marrast, Changarnier. — Perplexités des membres du Gouvernement provisoire. — Inquiétudes à l'Hôtel de ville sur l'État-major; M. Edm. Adam va porter des ordres. — Anxiété de Paris; le rappel est un réveil. — MM. Louis Blanc et Albert proposent au Conseil de se transporter du ministère des finances à l'Hôtel de ville; refus. — Les secours arrivent à l'Hôtel de ville et l'entourent de leur protection; paroles de MM. Buchez et Lamartine. — Mesures des généraux Duvivier et Courtais. — Les masses se sont prononcées en faveur du Gouvernement provisoire; elles ont obéi aux sentiments de liberté et d'union. — Champ de Mars : le nombre des ouvriers diminue au bruit du rappel; on se met en marche sur l'Hôtel de ville; en chemin, la colonne est coupée par la garde nationale; elle ne peut aller plus avant; elle envoie demander passage. — Hôtel de ville : l'enthousiasme est au comble; députations innombrables; réponses de MM. Lamartine, Marrast, Buchez, Recurt. — Conseil donné à la majorité du Gouvernement de se séparer de la minorité; refus; le Gouvernement provisoire doit rester entier jusqu'à

la remise de ses pouvoirs. — La députation de la colonne du Champ de Mars parvient à l'Hôtel de ville ; M. Edm. Adam la reçoit. — Tous les membres du Gouvernement provisoire sont réunis à l'Hôtel de ville ; ils descendent sur la place ; ovation ; défilé. — « A bas les communistes ! » protestation de la nation contre les sectaires. — Extrait des *Confessions d'un révolutionnaire*. — Fausse application des mots « socialisme, social, socialiste » ; fantômes qu'ils suscitent et que la République renie. — La démonstration du 16 avril ne pouvait qu'être fatale à la République. — La France accomplira son œuvre.

I

La nuit du samedi au dimanche fut employée, par les chefs clubistes, à concentrer le mouvement du lendemain et à lui donner de l'unité. S'ils y parvenaient, le succès leur paraissait assuré. Le Gouvernement provisoire, de toutes parts cerné, verrait toutes les forces lui manquer à la fois. Le Luxembourg, la préfecture de police, la Maison de la rue de Rivoli, le ministère de l'intérieur, l'État-major de la garde nationale, la garde mobile (dont certains officiers promettaient le concours à la démonstration), les clubs, les adhérents de M. Blanqui, les faubourgs, le peuple, devaient aisément triompher de quelques hommes pris au dépourvu, réunis ou séparés, à l'Hôtel de ville, aux finances, ou dans leurs différents ministères. Ce résultat était d'autant moins douteux que les chefs espéraient bien faire accepter à la minorité, au nom de la population rassemblée, la mission de représenter et d'exécuter la volonté de tous.

Dans leur pensée, la journée du 16 avril verrait enfin une dictature plus audacieuse ; la France serait enfin vigoureusement gouvernée ; les demi-mesures,

les moyens termes, les idées tempérées et conciliatrices, feraient place aux mesures, aux moyens, aux idées révolutionnaires. L'impôt d'un milliard sur les riches, le milliard repris aux émigrés, la confiscation des biens de la famille d'Orléans, l'incarcération ou la déportation des réactionnaires les plus importants, la conversion de la Banque en banque d'État, le papier-monnaie, le rachat des usines et des fabriques désormais confiées à l'expérimentation des nouvelles théories et aux associations, la suspension du payement de toutes les dettes des anciennes monarchies, le changement de tous les employés, la transformation de toutes les administrations, l'ajournement de l'Assemblée nationale constituante, un comité de salut public! tel était le programme à appliquer après le renversement du Gouvernement provisoire.

II

Toutefois, parmi les organisateurs de la démonstration, les ambitions et les projets étaient divers. Les uns ne désiraient qu'une pression; d'autres voulaient une modification; ceux-ci aspiraient à un bouleversement; ceux-là proposaient des noms impossibles; M. Blanqui exigeait sa place; M. Barbès, convaincu de la trahison de M. Blanqui, était prêt à lui résister.

Il ne s'agissait déjà plus de la dictature unique de M. Ledru-Rollin, mais d'une dictature partagée, par-

tagée avec M. Blanqui ! Dans cette nuit, en effet, M. Ledru-Rollin reçut des ouvertures de la part de M. Blanqui ; il les repoussa énergiquement. Vers une heure du matin, quelques délégués des clubs, réunis au pied de l'obélisque, à l'endroit même où Louis-Philippe était monté en voiture pour s'enfuir, dépêchèrent quatre d'entre eux à M. Ledru-Rollin pour l'informer que les Sociétés étaient en permanence et en armes, et pour le solliciter d'en prendre la direction. A peine furent-ils écoutés. M. Sobrier survint et insista en faveur de la coopération de M. Blanqui. Il n'obtint qu'un refus persistant.

Pendant ces pourparlers, les préparatifs ne s'en poursuivaient pas moins, et même avec plus d'activité ; car dans l'inconnu du dénoûment, l'autorité serait probablement le prix de la course, de la ruse ou de la force. Chacun songeait à grouper les siens et à mettre en jeu toutes ses ressources. La préfecture de police s'armait, également disposée pour l'attaque et pour la résistance aux affidés de M. Blanqui. La nuit même elle eut une alerte, sur le faux bruit d'un coup de main de ce conjuré.

Au milieu de toutes ces menées, on ignorait encore si les chefs, ainsi placés les uns en face des autres, neutraliseraient ou uniraient leurs efforts. La solution était peut-être dans la volonté de M. Ledru-Rollin. Il n'avait qu'un mot à dire : il ne l'avait point prononcé quand le jour parut.

III

Les membres du Gouvernement provisoire ne restaient pas immobiles devant cet abîme dont la profondeur était insondable. M. Lamartine passait une partie de la nuit à envoyer des émissaires dans les faubourgs, convoquait quelques élèves de l'École polytechnique et des officiers de la garde nationale, pour lui servir d'intermédiaires avec les citoyens dont il pouvait espérer le concours. MM. Garnier-Pagès et Duclerc, secondés par un jeune officier plein de courage, M. Maréchal, assuraient les délibérations du Conseil, qui devait se rassembler au ministère des finances, le 16, à midi. M. Marie usait de son influence sur les Ateliers nationaux pour les enlever à la manifestation. M. Arago devait se tenir au ministère de la guerre. Dans le cas d'un incident imprévu, chacun se porterait là où sa présence serait nécessaire.

L'Hôtel de ville, siége du pouvoir, où les gouvernements naissent et meurent, devait attirer les principaux efforts des insurgés. MM. Marrast, Buchez, Recurt, Edm. Adam, y redoublaient de vigilance. M. Buchez, tenu en défiance par certaines confidences personnelles, avait communiqué ses soupçons à M. Marrast, qui n'avait point paru partager aussi vivement ses craintes. Il n'en avait pas moins persisté à prendre, d'accord avec ses collègues, des mesures de précaution. Dès le vendredi

soir, dans une réunion, il prévint les maires des arrondissements de se mettre sur la défensive et de s'entourer de gardes nationaux volontaires. Il manda au colonel de la 9e légion de tenir mille hommes à sa disposition; après s'être concerté avec le général Duvivier pour le doublement des postes, il s'entendit avec le commandant en second de l'Hôtel de ville, M. Beaumont, sur lequel il pouvait compter. Il convint enfin avec M. Émile Thomas que des ordres seraient donnés pour détourner du Champ de Mars les ouvriers des Ateliers nationaux, mais que les élèves de l'École centrale s'y rendraient afin d'user de leur influence sur ceux qui y seraient venus.

IV

Le dimanche 16 avril, dès le matin, on voit circuler dans les rues, sur les boulevards, sur les quais, sur les places, des groupes portant des bannières de corps d'état ou de clubs, ornées de rubans et d'emblèmes divers; sur quelques-unes on lit : « *Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme! Organisation du travail! Égalité!* » mots d'ordre de la journée. La plupart des hommes qui composent ces groupes ignorent le but réel des meneurs: ils croient n'avoir qu'à élire des officiers d'état-major. Les uns, aimant le bruit pour le bruit, vont à la foule pour s'unir à la foule; d'autres, portant leurs vues plus loin, se plaisent à la pensée de montrer encore une fois à la capitale leur nombre et

leur puissance; certains, initiés aux projets des chefs, s'animent à l'action par les chants de la *Marseillaise* et des *Girondins;* les plus déterminés ont des armes sous leurs blouses. La masse se dirige sur les Champs-Élysées; cinq mille environ vont à l'Hippodrome, à une séance où ils ont été convoqués au nom des *Ateliers réunis*.

V

Cette séance commence par la communication d'une lettre de M. Caussidière, qui, invité à y assister, exprime en termes très-chaleureux le regret de ne pouvoir s'y rendre. La lecture d'un manifeste des Sociétés secrètes est suivie de celle d'une déclaration des droits de l'homme. Le manifeste, fort bien rédigé, rappelle avec art les persécutions, les exils, les prisons, les échafauds qui ont décimé les républicains, évoque les martyrs de la liberté (Berton, Bories, Vallée, Caron); il excite l'enthousiasme. La déclaration des droits de l'homme débute ainsi : « Ce que nous voulons maintenant, c'est la solution de la question sociale, et un prompt remède aux souffrances des travailleurs. » Elle se termine par cette phrase : « Tout gouvernement qui viole les principes éternels d'égalité, de liberté, de fraternité, est l'ennemi des peuples. L'insurrection contre lui est le plus saint des devoirs. » Des applaudissements frénétiques ajoutent à l'exaltation. Peu après entre un messager. Il accourt du Champ de

Mars faire appel à la réunion, qui accueille cette invitation et se lève aux cris de « Vive la République ! »

VI

Entre onze heures et midi, la masse rassemblée est de trente à quarante mille hommes. L'arrivée devant l'Hôtel de ville est fixée à deux heures. On entend ce long murmure de la foule qui semble être le bruit sourd des flots de la mer et qni en a la puissance. Des conversations, puis des discussions s'établissent, les unes inoffensives, les autres hostiles. Les opinions se heurtent. Des soupçons on passe aux reproches, des plaintes aux accusations. Mille rumeurs sont habilement semées contre le Gouvernement provisoire : « Il est indifférent aux misères du peuple. Il voit, sans en être ému, les souffrances de l'ouvrier. Il ferme l'oreille aux gémissements du pauvre. Il est faible ou incapable. Une telle situation est intolérable et ne peut se prolonger. C'est au peuple à aviser ! » Çà et là, des fauteurs parcourent les groupes, répandant les invectives et les attaques. On s'agite, mais ce n'est pas encore un soulèvement. M. Blanqui arrive, va, vient, distribue des exemplaires de sa philippique contre l'Hôtel de ville, et dévoile ses projets. Il s'informe : « Les bannières des ateliers et des clubs sur lesquels il compte le plus ont-elles paru ? Sur la réponse affirmative, il tente de se faire suivre par la foule qu'il parcourt. On dit même

leur puissance; certains, initiés a
s'animent à l'action par les chant
des *Girondins;* les plus détermi
leurs blouses. La masse se dirig
cinq mille environ vont à l'H
où ils ont été convoqués au

Cette séance comm [illegible] n'a-
lettre de M. Caussidi [illegible] afin d'ob-
en termes très-cha [illegible] 17 mars. Des
rendre. La lectu [illegible] pulsion. Des intelli-
est suivie de [illegible] elques gardes du poste
l'homme. Le n [illegible] le poste des Morts », qui
art les pers [illegible] du sable dans les fusils de leurs
fauds qui o [illegible] hommes du Champ de Mars,
tyrs de la [illegible] se, s'avançant à pas cadencés, ra-
excite l'e [illegible] les curieux et les oisifs, arriveraient
l'homme [illegible] 000 devant l'Hôtel de ville, l'enser-
» nant. [illegible] aient les quais et les rues adjacentes,
» prom [illegible] eur loi suprême. Le plan était net, l'exé-
Elle [illegible]
qu

VII

[illegible] entre sept et huit heures, M. Carteret, in-
[illegible] dispositions de M. Caussidière, s'était rendu

ıi. Il avait vu tous les préparatifs d'une ·nelles avancées, les armes en faisceau montagnards avec les pistolets à la ıînant.

..ait si M. Carteret était initié . .arches; M. Carteret voulait sonder ·. Entre les deux interlocuteurs eut lieu ..sation énigmatique, à demi-mots, à double ·ation. Enfin, sur cette demande positive : « Que ·aut-il dire de votre part à M. Ledru-Rollin? » M. Caussidière répondit : « Dites-lui de monter à che- » val, d'aller au Champ de Mars et d'y prononcer un » discours. » — « Quel discours? » — « Un discours » comme il l'entendra... Ledru-Rollin me comprendra. »

Ces paroles, malgré leur forme ambiguë, invitaient clairement M. Ledru-Rollin à prendre la direction du mouvement, à s'en faire le chef, à devenir ainsi l'arbitre de la journée. M. Carteret les comprit aisément, rentra en hâte au ministère, et, rencontrant le ministre dans la cour, lui fit part sur-le-champ de son entrevue avec le préfet de police.

VIII

M. Ledru-Rollin, voyant de plus près les événements, en saisit mieux l'ensemble et les conséquences : les ambitions diverses, les buts multiples, les camps divisés, les mille volontés qui livreraient un assaut in-

que, pour vaincre certaines hésit
pas d'avancer que « le Gouvern
révoqué les délégués du Lux
portes de leur salle de réuni
moter la République; que l
vaient être remplacés. » C'
feu. Il fallait bien surexcit
passions, pour lancer cett
ville!

La colonne devait su a que
des clubs attendaient Il faut
vait été négligé. Tou de la garde
tenir un résultat pl Voyons cela
hommes résolus de garde nationale. Je
gences étaient éta fine. » Heureux de sa
de l'Hôtel de vil nistère des affaires étran-
déjà avaient in heures.
camarades. I
chantant *la*
massant en IX
au nombre
reraient, entouré d'amis dévoués, regardait
et dict evard les groupes qui se dirigeaient
cution : e Mars, assistant de là à la première
. Il disait à M. Lherbette, l'un de ces
que l'on voit toujours auprès de soi
de péril : « Je prévois l'attaque. Je ne
encore les moyens de résistance. Mais,
q j'irai droit au danger. » Il ajoutait :

rentré ici sans l'idée que je n'en
n suis jamais sorti sans l'idée
Le sacrifice en est fait! Un
rte? » Et aux offres de
'l répliquait : « A quoi
faire tuer un brave
.r, il attendait quelques
lorsqu'on annonça le mi-

X

. Lamartine lui-même le récit qui va
.artine savait que le nom de M. Ledru-
e ceux dont l'insurrection projetée com-
omité de salut public. Il savait de plus
hefs politiques des sectes socialistes, les
du coup d'État populaire, du Club de la ré-
n et du Club des clubs s'agitaient autour du
tre de l'intérieur, cherchaient à accaparer son
uence et son talent, et s'efforçaient de l'entraîner
ans des résolutions contraires à l'unité du gouver-
nement et à la paix de la République. Lamartine,
» sans liaison préexistante avec son collègue, n'avait
» trouvé ni loyal de le soupçonner, ni convenable de
» l'informer des rumeurs injustes semées autour de
» lui sur ses liaisons avec les conjurés. Il l'attendait. Il
» ne se trompait pas.

cessant au pouvoir, l'autorité tiraillée, la
à la guerre civile, ses collègues menacé
par des hommes qu'il estimait moins
passé et poussé vers l'inconnu, la dicta
mains en mains, jusque dans celles d'
M. Blanqui. Aussi, lorsqu'il entendi
science s'exhaler de la bouche d'u
pira-t-il plus à l'aise, et lui dit-il :
» pensez-vous ? » — « Ne plus
» votre promesse. Dans cette ins
» malheurs et désastres pour l
» noyer cela dans un grand n
» nationale. » — « Oui ! vous
» dans un grand mouvement
» vais directement chez Lan
détermination, il alla au mi
gères. Il était environ dix h

. Ne
donner
vais faire
peuvent être
dans l'Hôtel de
us. J'y soutiendrai

M. Lamartine, ento
passer sur le bouleva
vers le Champ de M
scène du drame. Il
hommes courageux
dans les jours de
» connais pas enc
» n'importe ! j'ir

, s'il y a une garde
s'il y a de la vie dans la
us enfin, nous allons le
ou nous succomberons

n auquel songeait M. Ledru-

Rollin en venant chez M. Lamartine. Tous deux, bien résolus, sortirent immédiatement pour se rendre, M. Ledru-Rollin auprès du général Courtais, M. Lamartine auprès du général Duvivier.

XI

M. Lamartine, accompagné du colonel Callier, homme d'une intelligence impassible, d'une bravoure inébranlable, et d'un élève de Saint-Cyr, fils du général de Verdières, se présenta à l'État-major de la garde mobile. Le général Duvivier était absent. Son chef d'état-major et son secrétaire suppléèrent le général, et envoyèrent l'ordre aux quatre bataillons les plus rapprochés de l'Hôtel de ville de s'y porter sans délai. Au moment où M. Lamartine se retirait, le général revint. Il rectifia quelques-uns des ordres, fit seller son cheval, et promit de se mettre à la tête de ses jeunes soldats, qu'il aimait comme ses enfants. Mais il n'avait pas assez de cartouches. M. Lamartine courut en chercher à l'État-major de la garde nationale.

« Le général Courtais était absent. Une légère altercation s'éleva, au sujet du rappel, entre M. Lamartine » et le chef d'état-major, qui refusait de croire au » mouvement et qui s'alarmait de l'effet produit dans » Paris par le rappel battu et par le conflit qui pourrait » en être la conséquence. Lamartine s'irritait du retard. » Le général Courtais en rentrant mit fin à cette hésita-

» M. Ledru-Rollin l'informa des rens
» qu'il avait reçus lui-même pendant la nui
» de manifestation armée, le Gouvernemen
» épuré, le Comité de salut public institué.

» Dans quelques heures, » ajouta-t-il, « n
» attaqués par plus de cent mille homn
» prendre ? Je viens me concerter avec v
» je sais que vous conservez le sang-fr
» et que les extrémités ne vous troubl

» Il n'y a pas deux partis, » répon
» en se levant et en tendant la main
» n'y en a qu'un. Il faut combattre
» l'anarchie, la République aux a
» vernement à l'opprobre. Vous êt
» rieur, vous êtes loyal et résolu,
» donnent le droit de faire batt
» Paris et d'appeler la garde na
» perdons pas une minute. Al
» l'ordre de faire lever les légi
» lever les bataillons de garde
» en état de combattre. Je m'
» ville avec ces deux ou trois
» l'assaut de l'insurrection...

» S'il y a une garde na pour
» mobile, s'il y a une soci -Pagès,
» République, si nous ex s ordres
» voir. La France sera s z pas, » lui
» avec honneur. » ment! Mieux

Le rappel était le mo

›r des ordres aux tam-
·‵ conseil écouté,
›n escorte, se

ministère des fi-
était protégé par
ardes nationaux et
as les diverses cours
outes les mesures de
ıre et le sous-secrétaire
de nouveau. — Au pre-
:des nationaux des deux
ı foule offrir leur dévoue-

XIV

·ntré au ministère de l'intérieur,
ation de M. Jules Favre. MM. Louis
inrent. Il était onze heures et demie.
re le rappel. C'étaient les tambours
, obéissant à l'initiative du colonel Hin-
·illait le Champ de Mars. On vint pré-
·stre que le rappel avait également été
place de la Concorde par les tambours des

» tion, en déclarant que le minist ... is Blanc et
» avait donné ordre de battre le ... amertume
Cet ordre était déjà exécuté ... résumèrent
dissement. Il était onze heures ... station à son
... blique et la France

M. Ledru-Rollin avait
Invalides le général C
taient à la reconnais ... ar M. Lamartine à l'État-
légion de la banlieu ... at. On y croyait à l'utilité,
avec M. Lamartin ... blique, d'une manifestation
aussitôt le rapp ... e salle de l'État-major que les
avait sous sa m ... a garde nationale, membres de
plus les réser ... que centrale, venaient de signer
forces seraie ... ement provisoire; c'était de là que,
« Il voulait ... er au ministère des finances, ils ve-
garde nat ... vêtus de l'uniforme.
surrectio ... arnier-Pagès reçurent la députation
Des f ... où l'on battait le rappel. M. Flocon
mer, ... un dissentiment sur les principes n'exis-
g ... onseil, que tous ses collègues étaient
... donner au progrès ses développements
... que tous étaient attachés aux institutions
... ques. M. Garnier-Pagès prit la parole à son
... numéra les réformes financières faites et
... parla de la suppression de l'impôt sur le
... dont on pouvait lire sur tous les murs de
... considérants sympathiques aux travailleurs :

Il y a donc méprise dans les sentiments qui ont inspiré votre adresse. Aucun membre du gouvernement n'est stationnaire; aucun ne refuse d'écouter la voix du peuple et de marcher avec lui. »

Satisfaits de ces réponses et surpris d'entendre battre le rappel, ces officiers demandèrent ce qui se passait. On le leur apprit. « Il ne s'agit pas aujourd'hui » d'une simple manifestation, » leur dirent MM. Flocon et Garnier-Pagès, « c'est une modification des » membres du Gouvernement provisoire que l'on veut » imposer par la violence. » Ces officiers ignoraient jusqu'où certains sectaires voulaient pousser le mouvement et exploiter la démonstration; leur patriotisme les avait entraînés à venir presser le gouvernement de donner au peuple les plus promptes et les plus larges satisfactions; mais ils étaient opposés à tout bouleversement, et ils déclarèrent qu'ils allaient immédiatement se réunir à leurs légions.

XVI

Dès le matin, à la Mairie de Paris, les mesures de précaution étaient prises. Mais on ignorait les dernières trames secrètes de la manifestation. On savait seulement que l'heure du rendez-vous général devant l'Hôtel de ville était deux heures. Pendant que M. Marrast était allé reconnaître les officiers des légions de la banlieue et que M. Recurt parcourait les faubourgs, M. Buchez,

secondé par M. Edm. Adam, exerçait la direction de la Mairie de Paris. Il avait chargé le colonel Rey et le commandant Beaumont de surveiller les hommes douteux et d'encourager les hommes sûrs. Il n'avait rien négligé pour soutenir un premier assaut.

Vers onze heures, le plus grand ordre régnait dans les environs. Aucun symptôme d'agitation ne se révélait. Le calme était tel, qu'un moment M. Buchez se demanda s'il n'avait pas été trompé par de faux renseignements, si les confidences reçues et les craintes inspirées n'étaient pas des erreurs d'imagination, si les préparatifs ordonnés n'étaient pas superflus. Tantôt il doutait, tantôt il voyait, comme au 17 mars, cent cinquante mille hommes déborder sur la place en flots tumultueux que rien ne pourrait arrêter.

XVII

Il était livré à cette pénible perplexité, lorsque, vers onze heures et demie, accourut M. Arago. On lisait sur sa figure imposante les préoccupations que donne à un chef de l'État la responsabilité du pouvoir dans des circonstances aussi critiques. Il venait examiner la position. M. Buchez lui développa tous les moyens défensifs. « Et combien de temps pouvez-vous » tenir? » — « Quelques heures. » — « Lorsque les » masses envahiront l'Hôtel de ville, on s'y trouvera » pris comme dans une souricière. Le ministre de la

» guerre ne peut pas s'enfermer ici ; il doit se trouver » ailleurs et venir à votre secours en cas d'attaque. » — « Où irez-vous ? » — « A la mairie du cinquième » ou à celle du sixième. » — « Quel sera le signal ? » — « Deux coups de canon. »

M. Arago alla directement aux mairies voisines, où il pouvait à la fois concentrer les légions et mander l'artillerie et les munitions.

A la mairie du cinquième, on reçut en sa présence un ordre de M. Buchez de faire battre le rappel, et un ordre contraire de l'État-major.

Le rappel fut battu en même temps dans le cinquième et le sixième arrondissement.

XVIII

M. Buchez, assuré de l'exactitude de ses renseignements, avait pris rapidement ses dernières dispositions. Il avait prescrit au colonel de la 9e légion, la plus rapprochée de l'Hôtel de ville, puis aux maires et colonels des 5e, 6e, 7e et 8e, de faire battre le rappel et de venir au pas de course ; il avait envoyé des émissaires au général Duvivier et à M. Lamartine.

A midi, il vit venir le bataillon dit des Lyonnais. Le commandant lui remit, de la part de M. Caussidière, une lettre qui le prévenait d'un complot tramé pour enlever l'Hôtel de ville et qui l'avisait de l'envoi de ce renfort.

M. Caussidière, informé de la détermination de

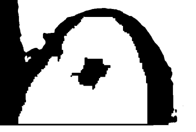
M. Ledru-Rollin, suivait-il l'exemple de son supérieur? C'est ce que ne pouvait deviner M. Buchez. Aussi, doutant s'il devait se fier à ces nouveaux alliés, leur ordonna-t-il d'aller stationner sur la place Saint-Jean, où il savait que bientôt ils se trouveraient immobilisés au milieu des légions de la garde nationale.

MM. Edm. Adam, Flottard, Rey et Beaumont, aidés de quelques amis, des employés et des gardiens, avaient participé avec zèle et précision à toutes ces mesures.

MM. Lamartine et Marrast arrivèrent, presque simultanément, vers midi et demi. M. Marrast fit le récit de son entrevue avec M. Ledru-Rollin sur l'esplanade des Invalides; après avoir passé par l'État-major de la garde nationale, il venait à l'Hôtel de ville, où l'appelait son double devoir de maire de Paris et de membre du Gouvernement provisoire. M. Lamartine fit part de la démarche et des confidences du ministre de l'intérieur, des résolutions prises d'un commun accord, et de sa visite au général Duvivier; il accourait au péril. Peu après survint le général Changarnier en habit bourgeois. N'ayant pu rencontrer M. Lamartine au ministère des affaires étrangères, il le rejoignait pour lui offrir son épée et son expérience.

XIX

L'anxiété était vive. Qui serait le premier devant l'Hôtel de ville? ou le peuple en uniforme, rangé sous le



drapeau de la garde nationale, ou le peuple en costume de travailleur, rassemblé sous les bannières des clubs et des corporations? La place appartiendrait au premier occupant, qui, par sa masse même, devait opposer un obstacle inébranlable à toute nouvelle masse. Verrait-on d'abord apparaître les cent cinquante mille ouvriers du 17 mars ou bien les légions organisées? mais cette organisation des légions était encore un problème. L'ordre de battre le rappel serait-il parvenu à temps? les hésitations de l'État-major étaient de sinistre augure. La garde mobile serait-elle fidèle, en face des ouvriers ses frères? La bourgeoisie, égarée par les journaux de la réaction, se lèverait-elle pour défendre le gouvernement de la République? Parmi les sectaires les plus ardents, n'y avait-il pas des agents stipendiés par les partis, pour pousser le peuple aux excès et ouvrir ainsi la voie au despotisme? Le Gouvernement provisoire était-il dépopularisé? Avait-il perdu sa force morale? Sa mission était-elle accomplie? Lui, qui avait rêvé l'union, allait-il périr dans une lutte fratricide?

Ces réflexions étaient communes à tous les membres du gouvernement. A l'Hôtel de ville, on craignait pour le ministère des finances, où était réuni le Conseil; au ministère des finances, on craignait pour l'Hôtel de ville, siége officiel du pouvoir.

M. Ledru-Rollin, suivait-il l'exemple …
C'est ce que ne pouvait deviner M. B…
tant s'il devait se fier à ces nouve…
donna-t-il d'aller stationner sur la …
il savait que bientôt ils se trouve…
milieu des légions de la garde n…

MM. Edm. Adam, Flottard, …
de quelques amis, des employ… …
participé avec zèle et précisi… … ait

MM. Lamartine et Marra… … at que
tanément, vers midi et de… … l'on con-
son entrevue avec M. Le… … scute pas, »
Invalides; après avoir … De là il alla vi-
garde nationale, il ve… … atrième mairies.
lait son double devoi…
du Gouvernement …
la démarche et de… … VI
rieur, des résolu…
de sa visite au g… … matin, couraient les rumeurs,
Peu après sur… … andes journées ou des grands pé-
bourgeois. N… … amoindrissait les incidents, les pro-
ministère de… … la vue des groupes circulant avec
lui offrir son … interrogeait sur leur but, sur leurs
… ait d'un pouvoir nouveau qui allait
… Mars. On désignait les membres ex-
… ment provisoire; on se demandait quels
… ou trop célèbres par la frayeur qu'ils
L'an… … raient de ce chaos. On se sentait op-
l'Hôtel … vision d'une lutte. Chacun frissonnait

'éneménts. Quel fantôme allait

' s tambours. Le rappel

. Marie, Crémieux, Carnot,
, Pagnerre et Duclerc étaient
.ces, prêts à ramasser la garde
.ssage, pour aller délivrer l'Hôtel de
.lui. M. Flocon y était aussi, déplorant
.tion comme un affaiblissement pour la
, quelle qu'en fût l'issue. M. Ledru-Rollin
à ses collègues; il était visiblement satisfait
termination. MM. Louis Blanc et Albert se pré-
ient, ne dissimulant pas leur contrariété. Ils pro-
.erent au Conseil de se transporter à l'Hôtel de ville; on leur répondit par la résolution prise de rester divisés, afin de ne pas s'exposer à subir une pression; et ils partirent ensemble pour la Maison commune.

XXIII

L'heure décisive approchait. Aux fenêtres de l'Hôtel de ville, le regard fixé au loin, MM. Lamartine, Marrast, Buchez, etc., dévoraient l'espace et le temps, lorsque tout à coup ils aperçoivent un bataillon qui accourt au pas de course. Il est commandé par le

colonel Hingray, qui n'a pas attendu d'ordre pour agir. Bientôt la 9e légion vient se placer devant le jardin; puis les élèves de l'École d'état-major, de l'École polytechnique, de Saint-Cyr, d'Alfort, de droit, de médecine, et les chirurgiens du Val-de-Grâce, qui se rangent sur les marches du palais. Deux bataillons de la garde mobile et la 1re légion de la banlieue s'étendent sur les quais. Les 5e et 6e légions arrivent en même temps. Les derniers bataillons de la garde mobile sont amenés par le général Duvivier. Enfin, des flots de gardes nationaux, sous les ordres du général Courtais, affluent sur tous les points environnants. La satisfaction est générale quand on apprend que la 12e légion, ayant à sa tête son colonel, M. Barbès, stationne sur les quais. Comme M. Ledru-Rollin, M. Barbès n'a pas voulu livrer la France à M. Blanqui.

La journée était décidée.

A l'aspect de ce spectacle grandiose, MM. Lamartine et Buchez expriment l'émotion de tous. Celui-ci s'écrie : « J'étais froid et calme tout à l'heure; maintenant les larmes me viennent aux yeux ! » M. Lamartine ajoute : « Quel bonheur ! voilà une victoire sans combat ! »

XXIV

Le général Duvivier avait entraîné ses jeunes gardes mobiles par des paroles pleines de verve et de cœur. Il n'y avait plus de doute sur leurs intentions.

Le général Courtais avait résolûment donné ses instructions. Il avait prescrit à M. Desgranges, colonel de la 1re légion de la banlieue, qui était à l'esplanade des Invalides, et à M. d'Althon-Sée, colonel de la 2e (banlieue), qui était à la porte Maillot, de descendre par la rive droite de la Seine, et de s'y étendre de manière à intercepter le passage à tout groupe armé et à couper toute colonne qui viendrait du Champ de Mars, tandis que le colonel Hingray, de la 10e légion, descendait la rive gauche.

XXV

Mais bientôt toute disposition militaire régulière devient inutile et impossible. De toutes parts débouchent des bataillons armés. Cent mille gardes nationaux se répandent autour de l'Hôtel de ville; la place, les rues adjacentes, les quais, sont encombrés. Les baïonnettes, resplendissant au soleil, protégent l'Hôtel de ville d'une ceinture de fer.

L'animation de tous ces défenseurs exprime les vives sensations des esprits. On remarque des compagnies décuplées par l'adjonction de citoyens[1] vêtus de vestes ou de blouses; l'uniforme disparaît au milieu des costumes des travailleurs. Les faubourgs Saint-Antoine, Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Marcel, ont devancé les grands quartiers. Le peuple entier, riches, pauvres,

[1] Dans une seule compagnie de la 5e légion on comptait 1 200 hommes, dont 15 seulement portaient l'uniforme.

commerçants, industriels, ouvriers de la ville et de la campagne, s'est levé au nom du salut public. Toutes les opinions se sont fondues dans les sentiments de liberté, d'ordre et d'union, plus puissants que les passions des partis. Une force domine les volontés, les témérités, les ambitions, les théories et les trames secrètes : c'est l'opinion publique. Une manifestation concertée, préparée de longue main, s'évanouit comme une fumée devant une manifestation improvisée en deux heures. Entre la provocation jetée par les sectaires au nom de leurs mille systèmes et l'appel fait au nom de la République par le Gouvernement provisoire, le peuple n'a pas hésité. Le Gouvernement provisoire est bien le gouvernement de la situation.

Rien en cela que de simple et de naturel. La bourgeoisie était chaque jour témoin des efforts inouïs de ce Gouvernement pour sauver la société. L'ouvrier avait été en contact, à toute heure, avec des hommes qu'il honorait depuis longues années; il les avait vus aux journées de Février, aux funérailles des victimes, à la proclamation de la République; tous les jours ses députations allaient les entretenir à l'Hôtel de ville; il les connaissait de visage; il avait entendu leurs exhortations sympathiques, qu'il gardait au fond du cœur; il avait échangé avec eux les sentiments que les grandes époques inspirent; il les avait acclamés le 24 février et le 17 mars; il aimait en eux son œuvre, sa représentation, son incarnation. Ces noms : Dupont (de l'Eure), Arago, Lamartine, Carnot, etc., illustrations de

vertus et de talents, lui étaient autrement chers que les nouveaux noms prétendant à leur succession. Aussi, à la première rumeur d'une tentative de pression ou de renversement contre le Gouvernement provisoire, les ouvriers accoururent-ils en masse à sa défense, comme au 17 mars. Au bruit des tambours, ils se précipitèrent vers leurs légions. Le prétexte même de la démonstration tourna contre ses fauteurs. Convoqués à l'élection de leurs officiers d'état-major, les ouvriers vinrent, au premier appel, se ranger sous les drapeaux de la garde nationale.

XXVI

Au Champ de Mars, après le rappel, le nombre des ouvriers n'augmentait plus; bientôt même il diminue. A mesure que le dernier mot de certains sectaires est révélé, on voit la foule s'éclaircir. Prévenus par les élèves de l'École centrale, les ouvriers des Ateliers nationaux s'éloignent. Les paroles enflammées de Blanqui et de certains meneurs produisent un effet contraire à leur but. Peu à peu, de quarante mille le nombre se réduit de moitié; et il va toujours en décroissant. Au surplus, l'élection est faite, chacun peut se retirer. Seuls les porteurs de bannières demeurent avec leurs adhérents. Vainement, pour ranimer les passions, quelques individus colportent le bruit que MM. Ledru-Rollin et Louis Blanc ont été victimes de la réaction; ils échouent.

Il est une heure. Le moment de se rendre à l'Hôtel de ville est venu. Une collecte [1], destinée à être offerte en don patriotique, est placée avec l'urne du scrutin, la pétition et des drapeaux, sur une charrette à bras. Le cortége, formé en colonne serrée, se met en marche. Si la physionomie de quelques chefs décèle le regret de projets avortés, on remarque sur les mâles et expressives figures des travailleurs la conscience du devoir accompli et la foi profonde dans leurs intentions. Il est facile de voir que la masse ne prétend pas faire un acte hostile au pouvoir. Vers deux heures, ils traversent le pont de la Concorde et suivent les quais, où ils se rencontrent avec les légions de la banlieue. Sur leur chemin, ils trouvent la garde nationale de plus en plus compacte. Devant le Louvre, ils sont coupés et mêlés. Une altercation s'élève, mais n'a pas de suites. Bientôt les obstacles s'accumulent. La colonne se croise avec les légions. Elle tente d'avancer. Ses efforts sont à chaque pas ralentis. Elle finit par envoyer une députation à l'Hôtel de ville pour demander qu'on lui ouvre un passage.

XXVII

A l'Hôtel de ville, l'enthousiasme était alors à son comble. Aux rangs épais de la garde nationale s'étaient joints les décorés de Juillet, la jeunesse des Écoles et les clubs favorables au maintien du Gouvernement pro-

[1] 665 francs 80 centimes.

visoire. Les chants de la *Marseillaise* et des *Girondins* retentissaient au loin, alternés avec des hourras et des cris de *Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire!*

MM. Lamartine, Marrast, Buchez, Recurt, adressaient des discours chaleureux aux députations qui se succédaient sans repos. M. Recurt remerciait de leurs acclamations et de leurs vœux le club des Quinze-Vingts, les tailleurs de pierre et les carriers; M. Lamartine disait aux élèves des Écoles :

« On avait rêvé, dit-on, d'attaquer le Gouvernement » provisoire; on avait proclamé en sa place un comité » de salut public; on voulait le scinder et jeter l'anar- » chie dans son sein ainsi que dans l'opinion du pays. » Nous ne doutions pas qu'au premier bruit d'un sem- » blable attentat tous les bons citoyens ne se réunissent » pour le défendre. »

Les salles de réception devenant trop étroites pour contenir la foule des délégués des travailleurs, des gardes nationaux sédentaires et mobiles, il fallut descendre dans la cour. M. Lamartine prononça d'une voix émue ces paroles sorties de son cœur :

« On avait annoncé aujourd'hui au Gouvernement » provisoire un jour de danger pour la République; » nous étions sûrs d'avance que ce jour de danger se- » rait un jour de triomphe pour la patrie et pour tous » ses enfants. Je sais, par une expérience récente, et je » puis le reconnaître au visage de plusieurs d'entre » vous, à l'énergie à la fois intrépide et modérée qui

» forme le fond du cœur des citoyens armés de la capi-
» tale, que nous n'en aurions pas besoin; la France,
» qui se résume momentanément dans le Gouverne-
» ment, n'a pas besoin d'une autre garde, d'une autre
» armée que de cette armée civile, volontaire, sponta-
» née, qui se forme d'elle-même, non pas au premier
» coup de tambour, car vous étiez armés avant le rap-
» pel, mais qui se forme d'elle-même à la première ru-
» meur du danger pour la patrie et pour l'ordre public.

» Citoyens, le Gouvernement provisoire tout entier
» doit être aujourd'hui le mot d'ordre de la population
» armée et désarmée de Paris, car c'est contre l'inté-
» grité, contre l'indivisibilité du Gouvernement provi-
» soire, que le mouvement contre lequel vous êtes
» venus nous former un rempart de vos poitrines avait,
» dit-on, été conçu. On espérait, au moyen de ces
» divisions suscitées entre nous, diviser la patrie
» comme le Gouvernement provisoire. Aucune division
» possible n'existe entre ses membres. Si quelques dif-
» férences d'opinions, comme il s'en trouve naturelle-
» ment dans les grands conseils d'un pays, peuvent s'y
» rencontrer en administration, l'unité existe dans le
» patriotisme, l'unité existe dans le même amour de la
» République, dans le même dévouement qui les anime
» envers Paris et la France!

» Cette union est le symbole de celle de tous les
» citoyens!

» Permettez-moi de vous offrir, non pas en mon
» nom, mais au nom de l'unanimité de mes collègues, les

» remercîments profondément sentis, non pas du Gou-
» vernement provisoire, mais de la France tout entière,
» pour qui ce jour eût été un jour de calamité et de
» guerre civile, si le Gouvernement s'était divisé, et
» qui, grâce à votre énergie, sera pour elle le jour du
» triomphe définitif et pacifique de nos nouvelles insti-
» tutions, que nous voulons remettre, inviolées et en-
» tières, à l'Assemblée nationale, qui sera l'unité su-
» prême de la patrie. *Vive la République!*

» Citoyens, encore un mot.

» A l'époque de la première République, il y eut un
» mot fatal qui perdit tout, et qui conduisit les meil-
» leurs citoyens à s'entre-déchirer, en se méconnais-
» sant les uns les autres! Ce mot, c'était la défiance!
» (Bravos!) Et cependant elle était expliquée alors par
» la situation de la patrie menacée par une coalition
» au dehors et par les ennemis qu'elle avait au dedans.

» Aujourd'hui que la seule proclamation de nos prin-
» cipes de démocratie fraternelle et de respect aux na-
» tionalités a ouvert dans toute l'Europe l'horizon de la
» France, et a fait tomber les peuples dans notre ami-
» tié au lieu de tomber dans notre sang; aujourd'hui
» que la République est acceptée partout sans opposi-
» tion à l'intérieur et promet à tous propriété, sécurité,
» liberté, il n'y a qu'un seul mot qui correspond à
» cette situation, et ce mot, c'est la confiance. (Oui,
» oui, confiance dans le Gouvernement!) Inscrivez ce
» mot sur vos drapeaux et dans vos cœurs! Que ce soit
» le mot d'ordre entre tous les citoyens et entre toutes

» les parties de l'empire, et la République est sauvée.
» (Oui, oui !)

» Le Gouvernement provisoire vous en donne » l'exemple dans la confiance méritée que chacun de » nous porte à ses collègues et qu'il en reçoit à son tour ! » Il en donne aujourd'hui la preuve en refusant à tout » prix de se désunir, de se séparer d'aucun des mem- » bres qui font sa force dans son unité ! L'indivisibilité » du Gouvernement provisoire doit être ainsi la con- » quête civique de cette magnifique et unanime mani- » festation. Paris et les départements, rassurés sur sa » force et sur l'attachement que vous lui portez, s'uni- » ront comme nous et comme vous pour le salut de la » République, et remettront intact à l'Assemblée natio- » nale le dépôt de la patrie que le peuple du 24 Février » a remis en ses mains. (Oui ! oui !)

» Cette confiance que je vous recommande, citoyens, » c'est le mot, c'est le sentiment que j'ai entendu sortir » les jours du combat, ici même, sur cet escalier, dans » ces cours, de la bouche des blessés du combat héroï- » que du peuple ! Oui, je l'ai entendu sortir de la bou- » che de ceux qui expiraient ici pour la République, et » qui semblaient vouloir nous léguer ainsi dans cette » recommandation suprême le mot sauveur de la Répu- » blique nouvelle et de la patrie. »

(D'unanimes applaudissements et des cris de *Vive le Gouvernement provisoire tout entier !* éclatent à ces paroles.)

XXVIII

Défendre l'intégrité du Gouvernement provisoire était une pensée noble et généreuse. C'était aussi une sage et digne politique. Quelques amis zélés proposèrent aux membres de la majorité de saisir l'occasion qui s'offrait à eux, et qu'ils n'avaient point cherchée, de se séparer de la minorité : « La manifestation dirigée contre eux, tournée en leur faveur, leur en donnait le droit et le pouvoir. Ils n'avaient qu'à dire un mot, à faire un geste. En révolution, la circonstance n'est-elle pas souvent la loi suprême? » Ce conseil était celui de la politique du succès; mais la grande politique s'accordait avec la morale pour tracer aux membres de la majorité leur règle de conduite. Ils se refusèrent à une élimination qu'ils blâmaient énergiquement peu de moments auparavant, quand elle les menaçait. D'ailleurs MM. Ledru-Rollin et Flocon avaient prouvé que l'intégrité du Gouvernement était également dans leurs sentiments. MM. Louis Blanc et Albert, ainsi qu'ils l'ont affirmé, n'avaient jamais eu de pensée contraire; pressés par des amis de donner leur démission à l'instant même, afin de provoquer des troubles, ils avaient refusé.

Le Gouvernement provisoire devait aux Républiques futures de poursuivre sa mission sans morcellement ni déchirement, jusqu'au jour où il aurait à re-

mettre ses pouvoirs à l'Assemblée nationale régulièrement élue par le peuple.

XXIX

Les chefs les plus violents, après quelques vaines tentatives pour semer la discorde entre les ouvriers et les gardes nationaux, s'étaient retirés. Il ne restait à la tête de la colonne que les délégués des ouvriers, dont les intentions paraissaient sincères : n'avaient-ils pas traversé les rangs des gardes nationaux pour parvenir dans les salons où se pressaient les députations? Reçus par M. Edm. Adam, ils lui remirent la pétition, et se plaignirent des difficulés qu'ils avaient rencontrées sur leur passage. « Je n'admets pas ces plaintes, » répliqua M. Edm. Adam avec une sévère émotion : « Quelle est la » première cause de l'agitation de cette journée? Pour» quoi une manifestation, si on ne veut pas imposer » par la force au gouvernement des actes contraires à » sa volonté? Pourquoi apporter à l'Hôtel de ville une » offrande que l'on sait bien devoir présenter à la Com» mission qui siége à l'Élysée? Pourquoi ces prétextes, » ces pressions? rien ne les justifie. Le Gouvernement » provisoire, en toutes circonstances, a témoigné de » son vif intérêt pour les ouvriers, et l'on a eu contre » lui des intentions hostiles! Est-ce donc là ce qui est » réservé à son dévouement? »

A ces reproches, les délégués se défendirent de toute

mauvaise pensée : « Leur démonstration n'a eu d'autre but que de réclamer contre la réaction, et d'obtenir du gouvernement une amélioration à leur sort. » M. Edm. Adam répondit : « Jamais aucun pouvoir n'eut » plus de sympathie pour les travailleurs! Tous les jours » des décrets nouveaux en révèlent surabondamment » les preuves incontestables. » Et il ajoute : « Jamais » les travailleurs n'ont eu plus de sympathie pour un » gouvernement, car à chaque instant des députations » des corps d'état se succèdent pour en fournir les » preuves loyales et touchantes à l'Hôtel de ville. La » journée même est l'éclatante confirmation de mes » paroles. C'est le peuple entier qui est accouru. »

XXX

Les membres du gouvernement, réunis au ministère des finances, arrivèrent à l'Hôtel de ville à quatre heures et demie. Ils traversèrent la place, portés et acclamés par la foule qui se pressait autour d'eux; et ils montèrent se joindre à leurs collègues.

Rappelés par des milliers de voix, tous descendent, et, du haut d'une estrade dressée à la hâte, ils remercient le peuple. L'enthousiasme éclate; les bannières et les drapeaux s'inclinent; les bras agitent en l'air les fusils, les képis, les chapeaux, les casquettes. Un formidable cri de « Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire! » retentit et se prolonge. Les membres du

Gouvernement circulent dans les rangs. Les bataillons leur présentent les armes. Les vivat se mêlent aux chants patriotiques. A chaque pas ce sont des transports.

Les membres du Gouvernement, ne pouvant passer en revue toutes les légions et toutes les corporations, remontent pour se placer aux fenêtres et assister au défilé qui est réclamé par les gardes nationaux et par les travailleurs[1].

Ce défilé dura jusqu'à onze heures du soir, à la lueur des flambeaux et des torches. Paris tout entier était là ; c'était un spectacle imposant qu'il se donnait à lui-même : le spectacle de sa force, de sa puissance et de sa volonté.

XXXI

Pendant le défilé surgit spontanément une nouvelle manifestation. Ce fut une explosion. Aux cris multipliés de « Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire! » se mêlèrent tout à coup les cris de « A bas les communistes! » qui d'écho en écho furent portés sur tous les points de la ville. La ville répondait aux sectaires du Champ de Mars. Ce n'étaient point les idées

[1] La réponse aux désirs manifestés par les légions avait été transmise par M. Buchez. La réponse aux vœux exprimés par les corporations avait été faite par MM. Crémieux et Louis Blanc, en termes sympathiques.

La présence de MM. Ledru-Rollin, Louis Blanc et Albert au milieu de leurs collègues avait été le démenti aux rumeurs, semées pour exciter des troubles, que leurs jours avaient été menacés.

progressives, les études humanitaires, les améliorations *sociales* dont Dieu a déposé le germe dans les âmes, qui étaient ainsi proscrites, mais les théories vagues, les projets à l'état de problème, les systèmes de communauté imposés par un coup de main et protégés par la terreur. C'était au nom du principe de la liberté sainte, représenté par un gouvernement de circonstance qui l'avait respecté jusqu'à l'excès, que la nation se soulevait contre toute pensée de dictature violente, de despotisme, de comité de salut public. Elle ne voulait pas que des volontés étrangères se substituassent à la sienne; elle prétendait marcher à sa guise, se diriger elle-même et non subir le joug. L'acte de souveraineté qu'elle venait d'accomplir en Février, elle ne l'avait pas fait pour livrer à qui que ce fût son avenir et sa vie! Si elle avait remis le pouvoir dans quelques mains, c'était à titre provisoire, jusqu'au jour de son choix régulier; et elle acclamait de nouveau ce gouvernement comme le seul capable de la mener à son but et de lui conserver son droit et sa liberté.

XXXII

Je laisse parler une voix peu suspecte. Dans ses *Confessions d'un révolutionnaire,* M. Proudhon (qui affirme que les décrets de dictature étaient préparés d'avance) dit : « C'est à partir du 16 avril que le socialisme est » devenu particulièrement odieux au pays. Le socia-

» lisme existait depuis 1830. Depuis 1830, saint-simo-
» niens, phalanstériens, communistes, humanitaires et
» autres, entretenaient le public de leurs innocentes
» rêveries, et ni M. Thiers ni M. Guizot n'avaient
» daigné s'en occuper. Ils ne craignaient point alors le
» socialisme, et ils avaient raison de ne le pas craindre
» tant qu'il n'était pas question de l'appliquer aux frais
» de l'État et par autorité publique. Après le 16 avril,
» le socialisme souleva contre lui toutes les colères :
» on l'avait vu, minorité imperceptible, toucher au
» gouvernement! »

XXXIII

Depuis lors, en effet, les mots : *socialisme*, *social*, convenables à toute doctrine économique et politique, et celui de *socialiste*, épithète si naturelle, applicable à tout penseur qui veut creuser le mystère de l'organisation des sociétés, prirent la signification de communisme et de communiste dans les imaginations terrifiées. Revêtus des formes les plus abstraites et les plus terribles, ils apparurent comme des spectres; symboles de monstrueuses chimères, bien éloignés des idées de ceux à qui on les prêtait, ils suscitèrent des peurs et des prétextes : peurs véritables chez les timides, prétextes exploités par les habiles contre la République!

La République repoussait, bannissait ces fantômes, ces chimères!

La République, ce gouvernement de tous par tous, où chacun a sa place, son devoir et son droit; la République, c'est-à-dire la liberté même, la liberté de faire tout acte et d'émettre toute pensée non préjudiciables à autrui; la République, ce terrain fraternel où sont admis tous les partis, les représentants du passé aussi bien que ceux de l'avenir, où toutes les intelligences, toutes les associations, peuvent développer leur essor; la République rejetait ces blasphèmes comme la négation d'elle-même. Les républicains les plus avancés s'indignaient qu'on les supposât égarés dans de semblables rêveries. Le peuple condamnait et écrasait ces utopies sous son immense cri « A bas les communistes! » et il rendait à la civilisation, à la liberté, au progrès, leur véritable expression : « Vive la République! »

XXXIV

Ainsi finit la journée du 16 avril. Commencée sous les préoccupations les plus sinistres, elle se termina comme une fête, par une revue et des illuminations.

Quelque eût été son dénoûment, cette journée ne pouvait être que fatale à la République. Aussi fut-elle reniée par tous. Pression, elle aboutissait à l'impraticable; élimination de la majorité, à la guerre civile; création d'un comité de salut public, à la terreur; triomphe de l'ordre, à la réaction; défaite du communisme, à la peur; compression des ultra-révolution-

naires, à la vengeance; journée, à d'autres journées plus funestes encore. La République en doit porter le deuil! Puissent au moins les générations futures en tirer un grand enseignement!

XXXV

Mais la France est assez forte pour supporter de plus rudes épreuves. Du faîte de sa grandeur, elle fait jaillir sa splendide lumière sur les nuages obscurs qui roulent sous ses pieds. Dans la voie du progrès, elle broie sur sur son passage les présomptueux qui, malgré elle, veulent précipiter sa course, l'arrêter ou la faire rétrograder. Elle marche en son temps et à son heure. Elle brise comme des fils les entraves de fer dont on veut l'enchaîner. Au sépulcre même de ses libertés, la corruption l'approche sans la pénétrer; cette mort n'est que le repos du sommeil qui renouvelle la séve de la vie. Sa vaste intelligence ne tolère pas longtemps les tutelles et les systèmes imposés. Elle porte toujours dans ses flancs l'avenir du monde. Prédestinée au saint accomplissement de l'amélioration morale de l'humanité, elle sait qu'elle doit agir, au dedans comme au dehors, par la persuasion et non par l'épée, convaincre et non soumettre, unir les citoyens et les peuples, et non les diviser, prêcher la tolérance et le respect des opinions et non les contraindre. Elle sait que son sublime apostolat est avant tout dans l'exemple des vertus politiques!

Et ceux-là qui veulent la revêtir de la forme républicaine, comme la plus pure, la plus juste et la plus féconde, doivent s'élever au-dessus de tous par l'amour de la concorde, du droit, de l'équité, de l'ordre et de la liberté.

FIN DU TOME SEPTIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SEPTIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE DEUXIÈME.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CHAPITRE SIXIÈME.

CHAPITRE SEPTIÈME.

CHAPITRE HUITIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME SEPTIÈME.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

DE 1848

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON,

RUE GARANCIÈRE, 8.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

DE 1848

PAR GARNIER-PAGÈS

TOME HUITIÈME

GOUVERNEMENT PROVISOIRE

III



PARIS

PAGNERRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DE SEINE, 18

1862

Droits de traduction et de reproduction réservés.

GOUVERNEMENT

PROVISOIRE.

III

CHAPITRE PREMIER.

Traces profondes de la journée du 16 avril. — Journaux : conservateurs et ultra-révolutionnaires ; leur polémique ; *le National* rétablit la vérité ; article de M. Lamennais dans *le Peuple constituant*. — Condamnation et proscription du communisme. — Les communistes ne se découragent point ; ils se préparent à une nouvelle lutte ; club Blanqui ; dispositions du comité secret. — Projets des clubs les plus actifs : Club de la Révolution. — Adresse des délégués du Luxembourg ; réponse du maire de Paris. — Franchise de certains démocrates.

I

La journée du 16 avril laissait des traces profondes d'agitation. On en retrouve les péripéties, les doutes, les tressaillements, les angoisses, le dénoûment, fidèlement reproduits par la presse. Les sensations avaient été vives et diverses, le langage est également énergique et varié.

I

…aissait de
…ve les péri…
…oisses, le
…presse. Les
…langage es…

GOUVERNEMENT

PROVISOIRE.

III

CHAPITRE PREMIER.

Traces profondes de la journée du 16 avril. — Journaux : conservateurs et ultra-révolutionnaires; leur polémique; *le National* rétablit la vérité; article de M. Lamennais dans *le Peuple constituant*. — Condamnation et proscription du communisme. — Les communistes ne se découragent point; ils se préparent à une nouvelle lutte; club Blanqui; dispositions du comité secret. — Projets des clubs les plus actifs : Club de la Révolution. — Adresse des délégués du Luxembourg; réponse du maire de Paris. — Franchise de certains démocrates.

I

La journée du 16 avril laissait des traces profondes d'agitation. On en retrouve les péripéties, les doutes, les tressaillements, les angoisses, le dénoûment, fidèlement reproduits par la presse. Les sensations avaient été vives et diverses, le langage est également énergique et varié.

II

Au moment du danger, instinctivement dociles à la prudence et à la sagesse, les journaux que les liens du passé, les affections, les regrets, attachaient aux dynasties déchues, ne manquaient pas de se grouper autour du Gouvernement provisoire et d'invoquer la République, comme seule capable d'opposer une résistance efficace à la décomposition sociale. Faisant momentanément trêve à leurs attaques, ils suspendaient leurs coups jusqu'au jour où, l'orage conjuré et l'horizon éclairci, ils croyaient pouvoir reprendre leurs allures militantes. Mais, pendant un instant, ils avaient été l'écho vrai de l'opinion publique. — Ici, nous les surprenons dans ce rôle.

III

Le Constitutionnel : « Cette journée est une leçon » donnée aux menaçants amis du communisme, et » nous disons du communisme sous toutes ses formes, » conséquent ou inconséquent..... La population en» tière, armée ou non armée, dans la rue ou aux fe» nêtres des maisons, lui crie *A bas!* en même temps » qu'elle crie *Vive la République!*...

» *Vive la République! A bas les communistes!* ce » cri résume parfaitement les vœux de l'opinion

» publique. Il exprime à la fois ce qu'elle veut et ce » qu'elle ne veut pas! Ce qu'elle veut, c'est la Répu- » blique avec toutes ses conséquences *politiques et so-* » *ciales*, c'est-à-dire avec toutes ses conditions de » liberté, d'ordre et de progrès; ce qu'elle repousse, » c'est l'application de ces théories insensées qui sont » contraires à l'existence de toute société, qui ne tien- » nent compte ni de l'existence de la famille, ni des » droits de la propriété et du travail. »

Le Journal des Débats: « La journée d'hier, nous » sommes heureux de pouvoir le dire avec Lamartine, » a été grande et belle. Si nous avions les pensées réac- » tionnaires qu'on nous suppose, nous nous affligerions » du résultat de cette journée mémorable; nous nous » en réjouissons au contraire de tout notre cœur. Dans » un but de réaction, nous n'aurions pu rien souhaiter » de mieux que la continuation et l'aggravation du » désordre..... Nous applaudissons sans réserve à l'élan » sublime de la garde nationale; et il ne faut pas ou- » blier que la garde nationale aujourd'hui, c'est tout le » monde. La devise de fraternité qu'on ne lisait que » sur nos murs s'est trouvée hier écrite sur cette ban- » nière vivante de deux cent mille hommes réunis, sans » distinction de classes, de costumes, de fortune, dans » la même pensée de dévouement au salut commun. » Toutes les crises ne sont pas terminées sans doute. » Dès aujourd'hui cependant la confiance peut recom- » mencer à renaître. Paris a repris possession de lui- » même!... »

Le Siècle exprime les mêmes sentiments que *le Constitutionnel* et *les Débats*.

L'Union: « Ceux qui rêvaient le renversement du » Gouvernement provisoire et la proclamation d'un » prétendu Comité de salut public ont pu voir qu'ils » s'étaient trompés d'époque. Quand ceux-là n'ont rien » appris, rien oublié, la nation a marché. La nation » veut la liberté la plus large, mais avec des conditions qui peuvent en assurer la durée, c'est-à-dire » l'ordre et la modération. »

Le 16, *l'Assemblée nationale* avait dénoncé le complot et signalé le but des conspirateurs; le 17, en rendant compte de la journée, elle célèbre la victoire remportée sur le communisme.

La Presse : « Cette imposante manifestation a montré » aux regards des meneurs et des malfaiteurs qui couveraient des projets coupables d'attentat à la souveraineté de l'Assemblée nationale et des droits de propriété, plus de deux cent mille gardes nationaux..... » fermement décidés à repousser toute violence par la » force, et à accepter la bataille de la terreur contre » l'ordre, de la démagogie contre la démocratie. »

La Patrie: « Il y a des journées significatives dans » l'histoire des peuples. Dans un très-court espace, » elles portent écrites ses destinées à venir. Telle a » été la journée du 17 mars! Telle a été la journée du » 16 avril.

» Le 16 mars a lieu une manifestation partielle de » quelques gardes nationaux fourvoyés. A tort ou à rai-

» son, cette manifestation passe pour réactionnaire et » rétrograde. Le lendemain 17, les populations se lèvent » et protestent. Au cri de *Vive la République! Vive le » Gouvernement provisoire!* elles font reculer, par leur » accord unanime, par la majesté de leur calme éner» gique, toute tentative de régence, de légitimisme, de » restauration. C'est la journée de la liberté.

» Le 16 avril, le bruit se répand que quelques ci» toyens malintentionnés doivent diriger des rassem» blements d'hommes armés contre l'Hôtel de ville. Il » ne s'agit de rien moins que d'enlever le Gouverne» ment provisoire, ou du moins plusieurs de ses mem» bres. On veut y substituer un Comité de salut public. » On médite une révolution contre la Révolution, un » bouleversement socialiste contre le mouvement social » et régulier inauguré le 24 février. A ce bruit, Paris » se lève en armes. Cinquante mille hommes gardent » l'Hôtel de ville, plus de cent mille sont aux alentours, » résolus, calmes, décidés à tout faire pour sauver le » gouvernement de la République. Un sentiment una» nime parcourt les rangs, une même pensée est dans » tous les cœurs, sort de toutes les bouches. C'est la » journée de l'ordre!

» Pas de régence! pas d'anarchie! la République! » voilà le sens des deux journées du 17 mars et du » 16 avril.....

» Que l'Europe regarde attentive, et qu'elle tire la » leçon du spectacle que présente la France! Que le » despotisme s'inquiète et s'effraye! il le peut; car ce

» n'est pas la violence, c'est l'ordre de la République
» qui dément ses vieilles calomnies, qui menace,
» ébranle sa vieille prétention à être, lui tout seul,
» l'ordre social, la sécurité des peuples, le respect de
» la propriété, la paix du monde; ce n'est pas la dé-
» magogie factieuse! c'est la démocratie calme comme
» la force et modérée comme le triomphe! »

IV

Les journaux ultra-révolutionnaires, qui, la veille, désiraient une démonstration assez forte pour modifier le Gouvernement provisoire, éprouvaient plus d'embarras à se prononcer. Leurs sentiments, d'ailleurs, variaient suivant la portée de leurs vues et de leurs espérances. Les uns se défendaient de toute pensée subversive: les en accuser leur était une offense! D'autres rejetaient sur une minorité infime les idées de complot. Ceux-ci imputaient tout à la réaction, « qui soudoyait les agents du désordre pour noyer la République dans l'anarchie ». Ceux-là affectaient de ne rien comprendre à ce qui s'était passé. Il en était qui reniaient le communisme, frappé et abattu. Quelques-uns enfin, franchement audacieux, avouaient leurs résolutions et leur défaite, bravaient comme de vaines clameurs les cris de la garde nationale et d'un peuple égaré, et proclamaient leur intention de prendre une revanche.

V

La Réforme : « Paris aujourd'hui avait un air d'in- » quiétude ou d'effroi dont chacun demandait le motif. » On entendait le tambour... appeler aux armes la po- » pulation tout entière..... La cause de cette émotion » générale, quelle était-elle ?...

» ..... Des hauteurs où notre pensée élevait cette » manifestation, nous sommes contraints de descendre » à une simple question de communisme : c'était, il faut » bien le dire, une protestation contre quelques me- » neurs qui avaient, dit-on, convoqué des adeptes au » Champ de Mars..... Mais n'y avait-il pas dans cette » convocation subite une arrière-pensée, dans l'esprit » de quelques meneurs d'une autre opinion ?... »

Elle ajoute le lendemain : « Nous avions raison de » nous défier. La journée d'hier n'a été qu'une journée » de dupes. La garde nationale a prêté les mains, sans » s'en douter, à une infâme machination. Elle a servi » de comparse à la réaction, qui chante victoire. — » Nous aurions dû les reconnaître à leur cri d'alarme. » Ils criaient au feu et au pillage ! C'est des commu- » nistes qu'on va essayer de nous faire peur ! »

La Commune de Paris : « A propos de la réunion de » tous les corps d'état au Champ de Mars, afin d'élire » les officiers d'état-major de la garde nationale, cer- » tains agitateurs pygmées avaient fait courir le bruit

» que cette réunion serait suivie d'une manifestation » violente.

» Tous les bons citoyens s'émurent à cette nouvelle; » et, dès le matin, une masse imposante d'ouvriers, de » gardes nationaux de Paris et de la banlieue, des » membres de tous les clubs, des délégués des dépar- » tements, étaient préparés à repousser par la force » toute tentative contre-révolutionnaire.

» Les agitateurs n'ont pas osé se montrer.

» Les colonnes armées de la garde nationale démo- » cratisée ont parcouru la ville en criant : A bas les » agitateurs! A bas les réactionnaires! A bas les com- » munistes! Vive la République!...

» Le Gouvernement comprendra quel est aujourd'hui » son devoir; s'il ne le remplissait pas, le peuple pour- » voirait au salut public! »

Le 18, elle adresse aux réactionnaires cette inter- pellation : « Pour vous prouver... que le peuple n'est » pas dupe, nous allons vous dire *pourquoi* tous veil- » laient, *pourquoi*, le 16 avril, ils étaient armés, orga- » nisés et en permanence.

» Des bruits fomentés par des écervelés, perfidement » entretenus par vos coteries, circulaient dans Paris. » Des hommes égarés songeaient à porter atteinte au » Gouvernement provisoire. Vous, réactionnaires, vous » semiez l'argent...

» Le peuple a cru devoir aviser. Les clubs, les cor- » porations d'ouvriers, les délégués de la garde mobile, » de l'armée, de concert avec le Comité révolution-

» naire, la Commune de Paris, le Club de la Révolution, » ont pris leurs armes : les uns dans la garde nationale » mobile, ou dans leurs compagnies respectives de la » garde nationale sédentaire, pour en contenir au be- » soin la partie véreuse ; les autres sont restés en per- » manence, prêts à agir suivant les événements... »

Le 19, elle se sépare des communistes, et leur donne des conseils : « Avant tout, nous le déclarons haute- » ment, nous craignons peu les communistes, hommes » égarés par l'appât d'une décevante théorie, impa- » tients d'un bonheur qu'ils voudraient réaliser en » quelques heures. Ce sont les réactionnaires qui nous » font veiller...

» Dans un pays de libre discussion..., toutes les théo- » ries ont le droit d'avoir des adeptes.

» Ces adeptes n'ont pas le droit de mettre un fusil à » la main et de forcer leurs frères à réaliser leurs théo- » ries... Procéder avec ordre par des améliorations » successives pour mettre tout le monde en demeure » de jouir de ses droits..., tel est le but de la Répu- » blique.

» Organiser le travail par l'association, voilà le » moyen ! L'association bien comprise décuplera les » richesses de la France ! Attendons !

» Si vous persistez dans vos idées, que n'allez-vous » où vous pouvez les mettre en pratique facilement ? » Quel succès espérez-vous ? Combien êtes-vous ? quel- » ques milliers à peine ! et vous prétendez assujettir » trente-quatre millions d'hommes à vos doctrines !...

» Allez hors de France fonder des villes et des colo-
» nies, où vous vivrez librement sous le régime que
» vous avez rêvé... L'Algérie est là!... Mais, pour Dieu!
» n'appelez pas sur vous des extrémités terribles!

» Défiez-vous surtout des brouillons et des intrigants,
» qui exploitent toute idée et font leur profit de tout
» mouvement. »

VI

Cet article, sagement pensé et sagement écrit, coïncidait avec une demande d'arrestation contre M. Blanqui, adressée au Gouvernement provisoire par le préfet de police, M. Caussidière. Avant de faire le récit de cet épisode, je poursuis l'examen des feuilles politiques.

VII

La vraie République : « On ne persuadera à personne
» que quelques agitateurs aient pris une importance
» telle que le Gouvernement ait été menacé et la Répu-
» blique en péril.

» ... Les ambitieux ou les sectaires ont été le pré-
» texte de cette mesure inqualifiable qui a fort mal à
» propos agité la grande ville...

» Cent mille gardes nationaux ont été appelés pour
» rendre témoignage au Gouvernement provisoire qui
» n'avait pas assez du peuple travailleur. Et le Gouver-

» nement a mis ainsi en opposition les citoyens les uns » contre les autres. Il a en quelque sorte provoqué la » guerre civile. »

L'Ami du peuple (M. Raspail) : « Liberté, Égalité, » Fraternité, le samedi soir ! Hostilité le dimanche » matin ! Rappel à grand renfort de caisses ! Les tam- » bours battent..., les tambours-maîtres annoncent que » la patrie est en danger, que les communistes vont » attaquer le Gouvernement provisoire...

» Mais où était donc Blanqui votre spectre et les com- » munistes votre cauchemar? Cinquante mille hommes, » en faisant la ronde, n'en ont pas trouvé la trace... » Cette grande démonstration n'est donc qu'une pa- » nique...

» Quant à moi qui ne suis pas communiste, qui n'ai » pas vu Blanqui depuis seize ans, et qui me trouvais » dimanche matin cloué dans mon lit, courbaturé par » la fatigue, les veilles, la pluie, il paraît que je suis » entré en tiers dans le cauchemar de ces Messieurs !... »

Le Populaire (M. Cabet) se défend de toute participation à la journée du 16 avril : « J'étais dans une assem- » blée générale d'actionnaires du *Populaire*, au milieu » d'environ mille communistes icariens et de trois ou » quatre cents de leurs femmes... Nous nous y occu- » pions, d'une heure à quatre, des moyens de conti- » nuer et d'activer notre départ en Amérique pour y » fonder notre communauté d'Icarie... »

Le Représentant du peuple demande pourquoi on a battu le rappel, et accuse formellement la majorité du

Gouvernement provisoire. Il engage MM. Ledru-Rollin et Louis Blanc à donner leur démission : « Rester plus » longtemps les complices de la mauvaise volonté ou » de l'impuissance absolue de la fraction négative du » Gouvernement provisoire, ce serait s'exposer à une » responsabilité terrible... »

VIII

Les journaux conservateurs répondaient à ces attaques.

Les Débats : « Nous croyons qu'on ne parviendra pas » à dénaturer le sens de cette grande manifestation... » La garde nationale, qui s'est réunie et confondue dans » une démonstration unanime, n'a pas eu la pensée » de se faire l'instrument de tel ou tel parti, de telle » ou telle faction. C'est la société tout entière qui s'est » levée pour prouver qu'elle existait encore et qu'elle » saurait se défendre si elle était attaquée... La population de Paris a pris les armes pour maintenir la » paix et non pour faire la guerre... »

L'Union tenait le même langage.

Le Constitutionnel : « Encore une fois, point de » contre-révolution, point de réaction ! mais en même » temps, point de désordre et point de communisme ! » Voilà le vœu exprimé hier par le peuple de Paris ! » voilà le cri universel ! »

L'Assemblée nationale : « Vos récits sont mensongers,

» contradictoires, illogiques. Plus de cinq cent mille
» hommes peuvent leur donner le démenti le plus
» formel.

» ... Le Gouvernement provisoire devait être rem-
» placé par un dictateur ou un comité de salut public,
» qu'importe le nom ! Le dévouement enthousiaste de
» la garde nationale a effrayé les conspirateurs. »

IX

Le National, qui avait cru devoir commencer la lutte contre ceux qu'il appelait les républicains du lendemain, intervenait pour rétablir l'exactitude des faits :
« On dit artificieusement qu'il y a eu deux manifesta-
» tions : l'une en faveur de la République et du Gou-
» vernement provisoire, l'autre en faveur de la réaction
» contre-révolutionnaire. Cela est faux ! Ce qui est vrai,
» le voici : En dehors et à côté de la réunion du Champ
» de Mars il y a eu un complot contre le Gouverne-
» ment provisoire. De mauvais ambitieux et des anar-
» chistes ont insolemment divisé en deux fractions le
» Gouvernement provisoire ; ont fait aux uns l'insulte
» de leur déférer je ne sais quelle dictature de pré-
» tendu salut public ; ont fait aux autres l'insulte d'une
» proscription insensée. Informé, par la baguette des
» tambours, du complot et du péril qui menaçaient le
» gouvernement de la République, le peuple de Paris
» s'est levé tout entier.

» Devant cette immense force morale, l'anarchie a » disparu comme disparaissait, il y a un mois, la contre- » révolution. Ainsi, une velléité de complot, une grande » manifestation populaire, voilà la journée d'hier! Tout » le reste n'est qu'artifice, imagination, mensonge! »

X

Je ne saurais mieux compléter ce tableau, où chaque journal est venu nous prêter son opinion, qu'en reproduisant les réflexions philosophiques exposées par M. Lamennais dans le *Peuple constituant* :

« Oui! notre Révolution, les révolutions sorties » d'elle, sont des révolutions politiques. Est-ce à dire » qu'elles n'aient, ne doivent avoir que des conséquen- » ces politiques? Non certes : la société évidemment ne » se constitue sur des bases nouvelles que pour réali- » ser un état nouveau, et cet état embrasse tout ce qui » implique l'amélioration de la vie humaine, et consé- » quemment les conditions matérielles de cette vie. » C'est là ce qu'entendent ceux qui disent que notre » Révolution est exclusivement une révolution sociale, » dont le fruit réel doit être la satisfaction des besoins » physiques. Et, quant à ce résultat, ils ne se trompent » assurément pas; mais ils se trompent d'une manière » étrange et des plus déplorables, en plaçant ce résul- » tat au-dessus des autres, en faisant de la société un » pur mécanisme destiné à pourvoir aux nécessités

» corporelles, à ce que l'homme a de commun avec » l'animal. On ne saurait protester trop fortement con» tre ce matérialisme abject. *L'homme ne vit pas seule» ment de pain :* il vit encore, il vit surtout de vérité, » d'amour, du sentiment de ses droits et de la con» science de ses devoirs, de tout ce qui seul fait de lui » un être social, des espérances immortelles que rien » ne saurait éteindre en son cœur, et qui ouvrent de» vant lui un horizon sans bornes.

» Le corps n'est que la condition de cette vie supé» rieure, de la vie véritable. Nécessaire à cette fin, il » doit être conservé selon ses lois propres, qui sont » pour l'individu des lois physiques, et pour la société » des lois économiques. Mais ramener tout au besoin » du corps, nommer par excellence cette question la » question sociale, c'est oublier l'être intelligent, l'être » moral, ou le dégrader! c'est ravaler au niveau de la » brute la plus noble créature de Dieu. »

XI

Si le communisme est jugé et condamné souverainement par M. Lamennais, s'il est expulsé par les uns, renié par les autres, abandonné par grand nombre de ses adeptes, certains sectaires ne puisent dans cette proscription même qu'une plus ardente excitation à continuer leur œuvre souterraine. Si leurs projets semblent anéantis, c'est pour eux un devoir de leur redon-

ner la vie. Infatigables, jamais désespérés, ils se redressent à chaque chute et reprennent courage après chaque défaite. A la lueur même des flambeaux qui éclairent le défilé des derniers rangs de la garde nationale, au milieu des cris de réprobation qui les poursuivent, ils se cherchent, se pressent les mains et se rassemblent.

M. Blanqui ouvre son club. Le premier orateur, membre du bureau, s'écrie avec le sombre accent d'une rage impuissante : « Aujourd'hui nous sommes » des vaincus. Je viens vous parler en vaincu, c'est-à- » dire la haine dans le cœur et la vengeance à la » main. » Et il raconte ce qu'il a vu et entendu. D'autres cherchent à justifier le communisme. Mais M. Blanqui ne laisse pas la discussion s'égarer en paroles oiseuses : « Il n'est pas question de communisme : il » est question de la contre-révolution organisée sur la » place de l'Hôtel de ville. Des citoyens, nos frères, ne » comprennent pas la manifestation. C'est une méprise » grave !... Les canons, sur les boulevards, rentreront » d'eux-mêmes au repos, et s'ils n'y rentraient pas, » nous saurions bien les y faire rentrer..... Jusqu'à pré- » sent, Paris était calme. La Révolution a-t-elle jamais » été plus calme, plus imposante ? La réaction, au con- » traire, s'est montrée orgueilleuse et triomphante. La » garde nationale a tristement paradé dans les rues, » sur les quais, sur la place de l'Hôtel de ville..... Il » faut la confiance du courage et de la patience, en » attendant le grand jour de la revanche... » Il exhale

toute sa haine, et il conclut par la proposition de donner au club une organisation plus active, mieux disposée pour le combat.

Le lendemain, en effet, un comité secret prend ses mesures pour une lutte nouvelle. Il nomme des capitaines d'arrondissement et des lieutenants de quartier. Il prescrit aux clubs affiliés de suivre la même voie. Tout se prépare pour *le grand jour de la revanche.*

XII

Les clubs les plus actifs ourdissent de nouvelles manifestations.

Au *Club de la Révolution,* M. Barbès explique pourquoi il a marché à la tête de sa légion : « Le bruit s'é» tait répandu qu'une poignée d'hommes, et plus peut» être, avait conçu le coupable projet d'exploiter la » grande et pacifique manifestation des corporations » ouvrières : il n'en a rien été ; mais ce que n'a pas fait » une poignée d'ambitieux, la réaction l'a tenté et l'a » trop bien accompli..... »

Un citoyen déclare « que, pour détruire l'effet moral de cette audacieuse réaction, il faut y répondre par une nouvelle manifestation, mais tellement imposante, tellement forte au besoin, qu'il ne soit plus possible aux ennemis de la République et du socialisme de nourrir une coupable pensée ».

XIII

Les délégués du Luxembourg, ne voulant pas assumer la responsabilité d'une journée avortée, vont présenter une adresse à la mairie de Paris : « Sur l'honneur, ils n'ont eu que des intentions pacifiques. C'est une monstrueuse calomnie qui accuse les citoyens Albert et Louis Blanc de les avoir incités à scinder le Gouvernement provisoire. S'ils avaient eu cette intention, ils ne se seraient pas réunis sans armes, ils n'auraient point fait de collectes destinées à l'Hôtel de ville. Rien donc, dans la journée de la veille, n'était de nature à motiver des alarmes. »

Les délégués des Ateliers réunis à l'Hippodrome les accompagnent et expriment les mêmes sentiments.

Le maire de Paris leur répond : il reconnaît la légalité de la réunion au Champ de Mars; mais des esprits malades, chagrins, qu'il ne veut pas désigner autrement, ont espéré en changer le caractère pour faire prévaloir leurs idées de bouleversement. Il ajoute : « D'après les rapports arrivés au ministre de l'intérieur, il a jugé à propos de donner ordre de battre le » rappel. Il y a été déterminé par un fait connu de » tous et dont je suis étonné que vous ne parliez pas, » c'est le bruit partout répandu qu'on avait proclamé » un comité de salut public, en scindant violemment le » Gouvernement provisoire. — Le Gouvernement pro-

» visoire n'a donc pas hésité à prendre les précautions
» nécessaires. »

Les délégués du Luxembourg étaient sans doute de bonne foi, mais ils avaient de bien grandes illusions sur les conséquences de leurs démonstrations, et une bien étrange ignorance des projets tramés autour d'eux.

XIV

Les faits d'ailleurs allaient se développer avec une rapidité et une évidence telles, que la vérité devait jaillir incontestable. Les témoignages et les actes du préfet de police lui-même ne devaient pas faire défaut.

Souvent j'ai entendu des démocrates mêlés aux résolutions secrètes de cette époque déplorer le manque de sincérité dans les paroles et dans la conduite. Convaincus que le droit et le devoir leur ordonnaient de retirer leur confiance à certains membres du Gouvernement provisoire, et de porter au pouvoir des hommes plus ardents, convaincus que la dictature pouvait seule asseoir la République sur une base solide, ils regrettaient que, le lendemain de la défaite, leurs amis eussent cherché à couvrir d'obscurités ce qu'ils auraient voulu, eux, voir exposer au grand jour, leurs projets révolutionnaires et leur échec. Ils traitaient de faiblesse d'esprit ces dénégations, qui semblaient donner un démenti à ceux mêmes qui les alléguaient. Ils blâmaient les détours et les contre-marches de ces politiques qui pour

réussir recouraient à la ruse, qui abaissaient les principes en abaissant les caractères. Le machiavélisme leur semblait une habileté perverse, et la calomnie déversée sur leurs adversaires répugnait à leur droiture.

« Nous voulions, » me disaient-ils, « modifier le gouvernement; et nos journaux lui reprochaient de faire la chasse aux fantômes. Nous voulions l'abattre; et ils l'accusaient de précautions insensées et de provocations à la guerre civile, parce qu'il avait su se défendre. Cette politique subtile, cette tactique pour dérouter l'opinion publique, a causé notre insuccès. Égaré le premier dans ce pêle-mêle d'actes et d'assertions contradictoires, perdant de vue à travers ces feintes le but où nous désirions le conduire, le peuple hésita. Une direction nettement tracée, un drapeau hardiment posé, et la victoire nous était acquise; ou du moins, si nous avions échoué, nous n'eussions pas laissé à l'histoire notre souvenir entaché de dissimulation.

» Quant à nos attaques contre les menées réactionnaires, nous n'étions pas si loin de la réalité. Malheureusement, au sein même de nos comités directeurs, s'étaient glissés des agents qui depuis se sont audacieusement révélés, et en ont tiré vanité et profit. »

XV

Quoi qu'il en soit de ces confidences, dont M. Proudhon a donné le loyal exemple avec un courage égal à

son talent, ne doit-on pas, quant à l'obscurité même des faits, tenir compte de l'indécision des meneurs, des variations journalières de leurs projets, de l'égarement de ces hommes qui défendaient le lendemain ce qu'ils avaient menacé la veille, et de la multiplicité des avis qui s'entre-choquaient perpétuellement? Ne se trompaient-ils pas eux-mêmes, la plupart de ceux qui semblaient vouloir tromper?

CHAPITRE DEUXIÈME.

Réunion du Conseil. — Préoccupations de chacun de ses membres : devoir du Gouvernement provisoire. — Discussion sur les causes de la démonstration du 16 avril ; rapport de M. Ledru-Rollin. — Nouvelle séance, le soir : une enquête judiciaire est décrétée ; proclamation pour la distribution des drapeaux ; décret sur l'inamovibilité des membres de la magistrature et de la Cour des comptes. — Menées des clubs. — Avis transmis à l'Hôtel de ville et à l'État-major de la garde nationale ; mesures de précaution. — Levée spontanée de la garde nationale. — Les généraux Courtais et Duvivier sont mandés au Conseil ; le pouvoir de faire battre le rappel est limité. — Décrets relatifs à l'octroi sur la viande et sur le vin. — Sentiments de conciliation ; proclamation du Gouvernement provisoire. — M. Carteret à la préfecture de police ; ordre d'arrêter Blanqui ; hésitations, assentiment du préfet ; impossibilité de mettre à exécution le mandat d'arrêt ; conspiration contre M. Caussidière ; extrait de ses mémoires ; lettre de M. Ledru-Rollin ; nouvelle situation respective de MM. Caussidière et Blanqui ; M. Caussidière demande au Gouvernement provisoire l'ordre d'arrêter Blanqui ; M. Lamartine s'y oppose : l'arrestation de Blanqui serait un danger ; seconde demande de M. Caussidière ; l'autorisation est accordée. — Mesures de sûreté contre les tentatives des Montagnards. — Proclamation contre les clubs armés. — Le Gouvernement provisoire ne se laisse dévier en rien de sa voie révolutionnaire et conciliatrice. — Complots pour enlever le Gouvernement provisoire. — Protestation de M. Barbès contre l'anarchie. — Récit de la journée du 20 avril par *le Moniteur*. — Adhésions unanimes. — Ordre de suspendre toute arrestation. — Après la revue, des troupes restent à Paris. — Proclamation du Gouvernement provisoire. — Allocution de M. Ledru-Rollin à la 3e légion. — Les ambassadeurs des puissances étrangères assistaient à la revue.

I

Le Conseil se rassembla le 17, à deux heures et demie, au Ministère des finances. Ce lieu de réunion étant plus central que le petit Luxembourg et plus

sûr, le gouvernement ne cessa d'y tenir ses séances jusqu'au 4 mai.

II

En se rendant au Conseil, après une journée aussi dramatique, chacun songeait à la gravité de la situation, à l'étendue de sa propre responsabilité. MM. Louis Blanc et Albert avaient les mêmes convictions que les délégués du Luxembourg; ils partageaient les mêmes illusions sur la placidité de la réunion du Champ de Mars. M. Flocon, tout en regrettant la manifestation, déplorait les cris proférés contre les doctrines et contre les personnes. Si M. Ledru-Rollin éprouvait la satisfaction d'avoir préservé la République des attentats communistes, il n'en ressentait qu'une plus vive ambition à la diriger vers les voies révolutionnaires. La majorité du Conseil, si peu certaine de son avenir la veille, sentait qu'elle venait de reprendre une vie nouvelle et de fortifier son autorité; mais, supérieure aux passions du jour, elle voulait n'user de sa puissance que pour affermir la République, développer pacifiquement toutes les conséquences de la Révolution, consolider l'union de l'ordre avec la liberté, et s'opposer à tout acte tenté pour fractionner la nation en vainqueurs et en vaincus.

Le Gouvernement provisoire avait surtout à résister aux aveugles et aux ambitieux qui s'efforçaient de semer la discorde parmi les démocrates et de les armer les uns contre les autres. Sous peine de livrer la Répu-

blique à ceux qui la toléraient sans l'aimer, il ne pouvait chercher à terrasser les plus ardents pour ne s'étayer que sur les plus modérés. Par son origine, par sa nature, il était voué à la conciliation. Tandis qu'esclave de la loi qui lui ordonnait de resserrer les liens de la société, il tendait la main à tous les partis, pouvait-il la refuser, malgré leurs égarements et leurs fautes, aux exagérés de son propre parti? Son devoir au contraire ne lui commandait-il pas de les éclairer, de les ramener à des sentiments fraternels, et de procéder par répression et non par proscription contre leurs folles entreprises? Si le gouvernement d'un seul vit de despotisme et par le despotisme, le gouvernement de tous vit de liberté et par la liberté; les concessions mutuelles sont les conditions de son existence.

III

Le Conseil réuni, M. Louis Blanc parla le premier. Après avoir démenti vivement les faux bruits qui avaient circulé contre le Luxembourg, il réclama une enquête sur les complots des réactionnaires. M. Lamartine appuya cette demande, mais à un tout autre point de vue. M. Louis Blanc prétendait qu'on avait choisi la garde nationale, homme par homme. « Non, » répliquait M. Lamartine, « c'est le tambour qui a choisi ».

La discussion ne pouvait s'égarer sur l'origine des événements. Le ministre de l'intérieur la ramena aux

faits par la communication de son rapport habituel. Il confirma la permanence des clubs, les projets d'un Comité de salut public où l'on faisait entrer MM. Raspail, Cabet, Blanqui, etc., etc., et les menées de Blanqui, fauteur de la conspiration. Il donna lecture d'une lettre où M. Cabet protestait contre toute participation à des trames secrètes et se plaignait amèrement de la persécution dont il se disait victime. Il termina par un blâme sévère des cris poussés contre telle ou telle opinion, contre telle ou telle personne : excitation déplorable à la guerre civile, ces cris d'un peuple en effervescence pouvaient, au moindre incident, se transformer en arrêt de mort.

Après cette communication, l'on rechercha et l'on discuta les mesures à prendre. Les débats furent pénibles et longs, sans être épuisés. Ils durent être remis à une séance du soir.

IV

Mandé à cette séance, le procureur général près la Cour d'appel, M. Portalis, exposa les moyens de procéder à une enquête judiciaire. M. Crémieux exprima, sur les difficultés d'une instruction, des craintes que M. Marie combattit. M. Ledru-Rollin ne fit aucune opposition. La formule de la décision fut inscrite au procès-verbal, et publiée en ces termes par *le Moniteur* du lendemain :

« M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre de » la justice ont, au nom du Gouvernement provisoire,

» saisi le procureur général près la Cour d'appel à » Paris et le commissaire du Gouvernement près le » tribunal de la Seine de la connaissance de plusieurs » faits qui ont eu lieu dans la journée de dimanche » dernier, et desquels il paraîtrait résulter qu'un com» plot avait existé contre le gouvernement de la Répu» blique..... »

M. Lamartine soumit ensuite au Conseil une proclamation qui souleva quelques objections, et qu'il crut devoir retirer, malgré de pressantes réclamations.

V

Une fête avait été projetée, puis ajournée, pour célébrer la remise des drapeaux à la garde nationale, à la garde mobile et à l'armée. Abriter sous la bannière nationale la gloire, l'ordre, la liberté, l'amour de la patrie, « convoquer tous les citoyens à cette fête de concorde et de sincère fraternité entre le peuple de Paris et l'armée [1] », étouffer les mauvaises passions sous la grandeur et l'éclat des sentiments nobles et désintéressés, c'était déjouer toute pensée contraire.

Le Conseil, désireux de hâter l'accomplissement de cette solennité, en fixa le jour au 20 avril, et adopta cette proclamation :

« Citoyens,

» La journée d'hier n'a fait qu'ajouter une consécra-

[1] Extrait des considérants du décret.

» tion nouvelle à ce qu'avait si puissamment inauguré » la journée du 17 mars.

» De même que le 17 mars, le 16 avril a montré » combien sont inébranlables les fondements de la Ré- » publique.

» Plus de royauté, avions-nous dit dans les premiers » jours, et pas de régence! Ces mots libérateurs, ces » mots qui rendent la guerre civile impossible, Paris » les a répétés hier dans ce cri unanime : *Vive la Répu-* » *blique! Vive le Gouvernement provisoire!*

» Voilà comment vous avez confondu les espérances » des ennemis de la République, assuré la sécurité de » Paris libre, et dissipé les alarmes répandues dans les » départements.

» Citoyens, l'unité du Gouvernement provisoire re- » présente l'unité de la patrie : c'est ce que vous avez » compris, grâces vous en soient rendues!

» Dans trois jours, une grande fête nationale doit » vous réunir encore; le Gouvernement provisoire vous » y convie; vous y trouverez aussi ces enfants du peu- » ple représentant l'armée, qui, en recevant les nou- » veaux drapeaux, jureront comme vous de ne jamais » la laisser périr.

» Oui, la République est fondée, soutenue par l'ad- » hésion de tous les citoyens fraternellement unis; la » Révolution est invincible! »

VI

Le Conseil reprit ensuite le cours de ses travaux.

Le ministre de la justice présenta un projet de décret qui déclarait : « le principe de l'inamovibilité de la ma-
» gistrature, incompatible avec le gouvernement répu-
» blicain, a disparu avec la Charte de 1830. Provisoi-
» rement, et jusqu'au jour où l'Assemblée nationale
» prononcera sur l'organisation judiciaire, la suspen-
» sion ou la révocation des magistrats peuvent être pro-
» noncées par le ministre de la justice..... et celles des
» membres de la Cour des comptes par le ministre des
» finances. »

Après l'adoption de ce décret, M. Ledru-Rollin communiqua un plan financier qu'il croyait favorable à la démocratie; mais, éclairé sur l'impraticabilité de son projet par les observations du ministre des finances, il le retira spontanément.

Cette séance avait duré jusqu'à deux heures du matin, et les débats devaient se continuer le lendemain et le surlendemain.

VII

Tandis que le gouvernement veillait et se dévouait à l'adoucissement de toutes les souffrances, à l'apaisement de l'irritation et de la discorde, à l'affermissement de la République, quelques clubs passaient la nuit à se

réorganiser, à préparer une prise d'armes. Ils s'excitaient à la vengeance : « Ni trêve ni repos ! Comme le 16 mars, le 16 avril veut son lendemain ! Il faut livrer l'assaut à ce pouvoir éphémère, l'ébranler, le renverser ! Il faut détruire cet intolérable obstacle, et faire table rase. » Les passions étaient effrénées, les colères se déchaînaient. Les agents secrets, escompteurs de troubles pour le plus grand profit de la trahison et de la délation, soufflaient sur cet embrasement. A la sortie des clubs, ces discussions tumultueuses se continuaient à travers les rues, frappaient les échos de leurs expressions lugubres, et portaient la terreur dans tout Paris.

Avec le jour les rumeurs grandissent : « On a entendu rouler des chariots chargés de fusils et de munitions, et ils ont été saisis ; — des milliers d'hommes sont allés réclamer des armes à la mairie du sixième arrondissement ; — des émissaires travaillent à soulever les faubourgs ; — l'Hôtel de ville est menacé ; — l'insurrection est proclamée ! » Danger ou panique, chacun est sur la défensive.

VIII

Des avis nets et pressants parviennent au maire de Paris et au commandant de la garde nationale : « Certains clubs se sont déclarés armés et en permanence. Ils ont discuté et voté leurs projets à haute voix. »

Le maire de Paris prévient le général Duvivier de se tenir prêt en cas d'alerte.

Le commandant de la garde nationale écrit à quelques colonels pour leur prescrire des mesures de sûreté :

« Paris, le 18 avril, deux heures et un quart du matin.

» Mon cher Thomas [1],

» A six heures du matin, les Tuileries et l'Hôtel de » ville seront attaqués. Avez-vous des cartouches? J'en » ai 40 000. Il y en a 70 000 à Saint-Thomas d'Aquin. » Faites-en prendre à ce dernier endroit 20 000. Venez » me parler *de suite!* Mon neveu est porteur de ma » lettre. Faites ce qu'il vous dira. Son nom commence » par un J. Ne nous laissons pas surprendre comme » des E. Prévenez votre lieutenant-colonel, vos chefs » de bataillon. Qu'au premier signal vous soyez prêts! » Au moindre mouvement, et sans ordre, marchez sur » les Tuileries avec ce que vous aurez sous la main, » par 500 à peu près d'abord, puis par 1 000 à me- » sure que vous aurez des hommes. Il n'y a pas de pil- » lage à craindre; cependant mettez 300 hommes chez » Rothschild et 200 hommes au *National*. Quand vous » aurez envoyé ici 3 000 hommes, envoyez 2 000 hom- » mes à l'Hôtel de ville, où il faudra concentrer les » forces. Vous prendrez position sur le Carrousel et » dans les Tuileries. Les 2 000 hommes marchant sur » l'Hôtel de ville iront par la rue Richelieu, la Banque, » le Louvre.

» Salut et fraternité. H. Courtais.

» Ayez le mot d'ordre! »

[1] Colonel de la 2e légion.

IX

De tels avis confirmant les bruits d'attaque et de périls qui venaient jusqu'à eux, les colonels considérèrent comme insuffisantes les précautions ordonnées, et, au lieu de convoquer à domicile, ils prirent sur leur responsabilité de faire battre le rappel. Entre six et sept heures du matin les tambours retentirent. Ce fut comme une traînée de poudre. De toutes parts on vit les gardes nationaux accourir aux lieux ordinaires de leurs rassemblements. Les boulevards et les quais furent bientôt couverts par les légions. Huit bataillons de la garde mobile se rendirent sur la place du Carrousel.

Le commandant général Courtais s'empressa de parcourir les rangs, de remercier et de rassurer les gardes nationaux. — A dix heures, le ministre de la justice et le général Duvivier passèrent la revue de la 1re légion, place Vendôme, au milieu d'acclamations. A midi, chacun était rentré chez soi. Il ne restait de cette levée spontanée que la certitude du dévouement absolu de la garde nationale et de la garde mobile.

Soit que les desseins subversifs eussent été ajournés, soit que ce subit déploiement de forces les eût fait avorter, aucune tentative de soulèvement n'eut lieu; aussi les mesures prises ne parurent-elles pas suffisamment motivées.

X

Mandés au Conseil, dont la séance commença à une heure et demie, les généraux Courtais et Duvivier expliquèrent les divers incidents de la matinée. C'était sur un avertissement du maire de Paris que le général Duvivier avait réuni les bataillons de la garde mobile.

Redoutant les intentions de certains meneurs et leur tactique, qui tendait à fatiguer la garde nationale par des alertes fréquentes et par des prises d'armes non justifiées en apparence, le Conseil décida qu'à l'avenir le rappel ne pourrait être battu que sur l'ordre exprès du ministre de l'intérieur ou du maire de Paris. Toutefois, en prévision de circonstances exceptionnelles, le même pouvoir fut concédé au général Courtais, sous son entière responsabilité.

XI

Ce n'était pas sans raisons sérieuses que les craintes publiques avaient été éveillées. Le 19, dans la séance de la Société des *Droits de l'homme*, M. Villain remerciait les sectionnaires du zèle dont ils avaient fait preuve, la veille, en se rendant aux permanences que le Comité central avait établies sur vingt-deux points de Paris: « Chacun était à son poste; et, vienne le jour de l'action, » personne ne fera défaut pour la défense des principes

» immortels que nous avons proclamés. » — D'autres témoignages vont bientôt suivre.

XII

Sur la proposition du maire de Paris, le Conseil adopta, à l'unanimité, la résolution suivante :

« Le Gouvernement provisoire,

» Considérant que la subsistance du peuple doit être » une des premières préoccupations de la République;

» Qu'il importe surtout de diminuer le prix des ob- » jets d'alimentation qui peuvent ajouter aux forces » physiques des travailleurs,

» Décrète :

» Art. 1er. A Paris, les droits d'octroi sur la viande » de boucherie sont supprimés.

» Art. 2. Ces droits seront remplacés :

» 1° Par une taxe spéciale et progressive sur les pro- » priétaires et sur les locataires occupant un loyer de » 800 fr. et au-dessus;

» 2° Par un impôt somptuaire établi sur les voitures » de luxe, les chiens, et sur les domestiques mâles, » quand il y aura plus d'un domestique mâle attaché à » une famille.

» Art. 3. Le ministre des finances est autorisé à ap- » pliquer les mêmes mesures, dans le plus bref délai, » aux villes des départements..... »

Le Conseil vota ensuite, sur la demande du ministre des finances, ce décret :

« Le Gouvernement provisoire,

» Considérant que l'octroi établi sur les boissons pèse
» d'une manière inégale sur les diverses qualités de
» vins ;

» Qu'il est inique de frapper la boisson ordinaire des
» travailleurs de 100 p. 100 de la valeur primitive,
» tandis que les vins de luxe ne payent que 5 ou 10
» p. 100 de leur prix vénal ;

» Que cette inégalité choquante provoque des fraudes
» nuisibles à la santé des travailleurs,

» Décrète :

» Le ministre des finances et le maire de Paris pré-
» senteront dans le plus bref délai un règlement qui
» modifiera le droit d'octroi sur les vins. Ce règlement
» sera basé sur le principe d'égalité proportionnelle
» proclamé plus haut, et il aura pour objet de mettre
» à la portée des travailleurs une boisson saine et forti-
» fiante, et de punir des peines les plus sévères toute
» fraude qui en dénaturerait la qualité..... »

XIII

Cette persévérance dans les réformes économiques et populaires, cette recherche constante pour améliorer, d'après les lois de la justice, le sort matériel des classes nécessiteuses, ces mesures faisaient taire les dissentiments. « Je ne serai jamais ni un obstacle ni un » danger pour le pouvoir émané du peuple ! » disait

avec loyauté M. Flocon, heureux de ce que le Gouvernement faisait pour le peuple. — M. Louis Blanc exprimait le désir que le Gouvernement provisoire ne se désunît pas avant le 4 mai : à cette époque il présenterait un programme à l'Assemblée nationale, et si ce programme n'était pas accepté, il se retirerait. — M. Ledru-Rollin s'indignait des calomnies qui l'accusaient de conspiration et de trahison envers ses collègues. — Chacun émettait des pensées conciliatrices.

Pour détourner de la fête nationale du 20 tout incident de trouble, tout cri fâcheux contre l'union des citoyens, le gouvernement publia cette nouvelle invocation :

PROCLAMATION.

« Citoyens,

» Au nom de ce grand principe de fraternité si glo-
» rieusement proclamé par la République, au nom de
» la liberté à garantir, au nom de l'ordre à établir dans
» la liberté, le Gouvernement provisoire, qui veille à
» votre sécurité, vous invite à la concorde.

» Le Gouvernement provisoire déclare désapprouver
» de la manière la plus formelle tout cri provocateur,
» tout appel à la division entre les citoyens, toute
» atteinte portée à l'indépendance des opinions paci-
» fiques.

» Le Gouvernement, qui a inscrit le mot *Fraternité*
» sur les étendards de la patrie, ne saurait être qu'un
» pouvoir tutélaire et conciliateur..... »

» rendrait auprès de moi pendant la nuit, et me poi» gnarderait à l'aise. — La plaisanterie me parut un » peu forte. Je fis suivre l'affaire par ceux qui me l'a» vaient révélée, mais dans l'intention de l'étouffer » avant qu'elle transpirât en public.

» Sur ces entrefaites, le colonel Rey, commandant » de l'Hôtel de ville, vint me visiter. Je l'engageai à se » mettre sur ses gardes. Il me répondit qu'il avait déjà » des présomptions d'attaque.

» ..... Le soir même (18, jour où le mandat contre » Blanqui avait échoué), dès que celui-ci (le chef des » Montagnards vu avec Blanqui) fut rentré à la Préfec» ture, j'envoyai cinq hommes pour l'arrêter. Il ameuta » les siens, qui ne voulurent pas le laisser prendre, » coururent aux armes, et menacèrent de tout mettre » à feu et à sang et de faire sauter la Préfecture. La » partie saine des Montagnards saisit aussi ses armes, » et une lutte sanglante allait s'engager, lorsque je fus » averti de ce qui se passait.

» Il était onze heures du soir, les insurgés s'étaient » retranchés au fond d'une cour obscure. J'écartai tous » les miens, et, haletant d'indignation, je descendis » seul au milieu de la révolte.

» Je sais que vous conspirez contre moi, leur dis-je. » Quels sont donc ceux qui doivent venir me poignar» der la nuit? me voici à leur merci. Vous êtes tous » armés, et contre qui donc? Vous êtes les derniers » arrivés, et vous voulez faire la loi! Vous n'êtes que » des instruments de désordre. Êtes-vous donc jaloux

» de mériter le titre de brigands que vos ennemis vous » donneht? Je ne livrerai point aux tribunaux ceux » qui couvent de mauvais projets, mais vous sortirez » de la Préfecture. Une épuration sera faite, et Dormes » ira coucher en prison.

» La plupart voyant que les choses étaient allées trop » loin, se groupèrent autour de moi. Dormes nia effron- » tément sa culpabilité, et me supplia de le laisser » cette nuit encore avec ses camarades. Il promettait » de se constituer prisonnier le lendemain. — Je fis dé- » poser les armes, et la nuit se passa en surveillance, » mais sans bruit. — Le lendemain matin, Dormes fut » arrêté. — Je rassemblai alors les chefs des Monta- » gnards, et leur intimai l'ordre de se retirer à la ca- » serne Saint-Victor, où ils auraient à s'épurer en pro- » cédant au renvoi des hommes tarés qui depuis quelque » temps avaient été admis trop légèrement parmi eux. « Ils abandonnèrent la Préfecture dans la journée » (19 avril) au nombre de quatre cents, et ne laissèrent » qu'un poste de trente hommes de service.

» Le soir même, il y eut encore quelques projets de » révolte qui avortèrent, et dont Ledru-Rollin m'avait » averti par ce billet :

CABINET DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

« Paris, 19 avril 1848.

» Mon cher Caussidière,

» J'apprends ce soir par Albert, qui vient de voir un

» montagnard en qui il a une confiance absolue, que » les hommes que vous avez fait sortir de la préfecture » dans la journée veulent tenter un mouvement cette » nuit. Ils ont montré un grand nombre de cartouches, » dont ils sont disposés, disent-ils, à se servir.

» Albert regarde ceci comme certain; moi je n'y » crois pas. Cependant, par précaution, faites vérifier, » et prenez des mesures en environnant leur caserne- » ment de nombreuses patrouilles. S'il fallait des ren- » forts, écrivez tout de suite, que je fasse sortir de » la garde mobile, sur laquelle on peut compter.

» Je le répète, je n'y crois pas; mais Albert est telle- » ment convaincu de la véracité de son confident, que » je dois ne rien négliger.

» La tentative se ferait sur la Préfecture et sur l'Hô- » tel de ville.

» Bonne nuit comme à l'ordinaire, en ne dormant » pas.

» Ah! que Saint-Just avait raison!

» Tout à vous,

» LEDRU-ROLLIN. »

XVII

Spectacle toujours plein d'enseignements! Série logique des choses humaines! M. Caussidière, qui cherchait à faire violence au gouvernement, se voit menacé à son tour; de l'attaque il doit passer à la défense. Ses

propres agents, qu'il a recrutés pour la perpétration de ses trames, se retournent contre lui. C'est contre une partie de ses Montagnards qu'il est réduit à déployer son courage personnel et sa vigueur d'esprit. La garnison qu'il a créée et dont il s'est entouré, il est contraint de l'éloigner sous peine de mort. Ce foyer d'incendie qu'il a allumé et entretenu, va le dévorer lui-même; il n'y échappe que par la hardiesse et la rapidité de ses mouvements. Il a condamné le Gouvernement provisoire comme lent et débile, et il rencontre un homme qui le déclare, lui, indécis et faible. Exalté, un plus exalté le poursuit et le presse. Il a poussé, précipité l'action, et un homme plus prompt que lui va le dépasser!

M. Caussidière n'a plus à ménager M. Blanqui, qui a brisé tout lien et commencé l'attaque. Son allié la veille, il est aujourd'hui son adversaire. Autant, au premier moment et malgré les injonctions de M. Carteret, il a mis d'hésitation à poursuivre ce dangereux conspirateur, autant il va désormais y mettre d'activité.

Préfet de police, il a le droit et le pouvoir de le saisir. Mais, pour couvrir sa responsabilité vis-à-vis d'amis politiques plus ou moins engagés, il sent la nécessité de recourir au Gouvernement provisoire.

XVIII

Dans la séance du 19, le ministre de l'intérieur remit au Conseil cette lettre du préfet de police :

« Paris, 19 avril 1848.

» Citoyens membres du Gouvernement provisoire,

» Des mesures graves ont été prises depuis deux » jours. Je veux parler du rappel battu dans toutes les » légions de la garde nationale de Paris. J'ai déjà mani» festé mon opinion sur l'opportunité de cette mesure; » mais ce qu'il importe de vous faire connaître, ce que » vous savez déjà, c'est que le citoyen Blanqui est l'in» stigateur des mouvements qui expliquent, s'ils ne » justifient ces mesures. Déjà il a été question de met» tre ce chef de club et ses lieutenants, les citoyens » Flotte et Lacambre, en état d'arrestation.

» Pour cela, je demande que le Gouvernement provi» soire veuille bien m'en envoyer l'ordre. Je prendrai » les précautions nécessaires pour que ces arrestations » soient faites sans éclat, s'il est possible.

» Salut et fraternité!

» *Le préfet de police,*
» CAUSSIDIÈRE.

» *P. S.* Je sais, au reste, de la manière la plus for» melle, que le citoyen Blanqui avait des relations jus» que dans la Préfecture de police. J'ai fait expulser ce » matin des hommes qui se rendaient chez lui à des » heures indéterminées.

» L'ordre d'arrestation devra indiquer Vincennes » comme lieu de détention; c'est là une mesure de pré» caution que je crois indispensable. »

XIX

On connaît les répugnances du Gouvernement provisoire à décréter des arrestations; il refusait de se laisser aller sur une pente où, après avoir frappé d'un côté, il serait entraîné à frapper tout autour de lui. Les arguments déjà énumérés furent de nouveau présentés. Mais une enquête avait été ordonnée, les démocrates sectaires avaient accusé le Gouvernement provisoire d'avoir fait la chasse aux fantômes, les faits étaient précis, le préfet de police signalait les complots et en réclamait la répression, M. Ledru-Rollin insistait : MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Marie, Marrast, Crémieux, Garnier-Pagès, n'hésitèrent plus.

M. Lamartine seul fit une vive opposition : « il ne voyait pas l'urgence d'abandonner la voie politique et grandiose d'une conciliation absolue, lorsque la réunion de l'Assemblée nationale constituante était si prochaine. Blanqui ne lui paraissait pas plus dangereux que beaucoup d'autres; la frayeur seule amplifiait son importance. Il valait mieux le surveiller que l'incarcérer. « Je l'ai vu, » disait-il, « et je crois facile de le » ramener. Ne le grandissons point par une arrestation » qui le rendrait populaire auprès de certains démo» crates. Ne le posons pas en victime. Paraître le re» douter, c'est en faire un chef de parti redoutable. Je » ne puis consentir à ce que je crois une faute. »

Si M. Lamartine opposait nettement ces raisons à celles de ses collègues, il en avait d'autres qu'il croyait ne pas devoir exposer de vive voix. Il savait que la scission entre M. Blanqui et les clubistes qui fréquentaient la Préfecture de police et la maison de la rue de Rivoli, était de jour en jour plus prononcée, et que des deux côtés on était occupé à s'attaquer et à se défendre. Cette division avait déjà fait échouer les projets secrets du 16 avril. Il était donc habile de la favoriser, et de laisser subsister en présence ces deux camps ultra-révolutionnaires, pour contre-balancer leurs forces l'une par l'autre et les réduire ainsi à l'impuissance. La crainte réciproque de voir les mouvements insurrectionnels tourner au profit d'un rival, était un heureux obstacle à toute insurrection sérieuse. Mais, après la suppression de Blanqui, l'unité de vues des sectaires constituerait l'unité de leur action; et la compression en deviendrait beaucoup plus difficile.

Une dernière pensée préoccupait M. Lamartine. Il ne désespérait pas de faire accepter à M. Blanqui une situation diplomatique qui convînt à son genre d'esprit et qui flattât son amour-propre. Il aurait alors transformé en un instrument utile cet homme dont l'activité fiévreuse était un danger permanent.

XX

Au milieu de la discussion, le préfet de police fit

transmettre au Conseil, par le ministre de l'intérieur, cette seconde lettre :

« Paris, 19 avril 1848.

« Citoyens membres du Gouvernement provisoire,

» Des rapports exacts, précis, me prouvent qu'un » complot existe, ayant pour but de s'emparer de l'Hô» tel de ville et de la Préfecture de police, demain, » pendant la revue.

» Les mesures dont il a été question dans ma pre» mière lettre doivent être d'abord prises. C'est chose » nécessaire pour éviter au gouvernement non pas un » échec, mais une effusion de sang.

» Je sollicite donc l'ordre par moi demandé ce » matin.

» Salut et fraternité.

» *Le préfet de police,*
» CAUSSIDIÈRE. »

Après la lecture de cette lettre, le Gouvernement provisoire ne pouvait plus balancer. Cependant l'insistance même de M. Caussidière faisait persister M. Lamartine dans son opinion. On dut aller aux voix. MM. Lamartine et Albert rejetèrent l'arrestation; MM. Louis Blanc et Ledru-Rollin la votèrent avec la majorité du Conseil.

M. Crémieux rédigea sur-le-champ un mandat d'amener, conformément à la demande du préfet de police.

XXI

Le soir, après avoir ordonné des mesures de précaution contre les menaces des Montagnards expulsés de la Préfecture de police et casernés rue Saint-Victor, le Conseil délibéra longuement sur le danger des clubs armés.

Depuis quelques jours, les ultra-révolutionnaires avaient pris peu à peu l'habitude d'assister aux réunions de leurs clubs avec des armes d'abord cachées, puis ostensibles, et même, lorsque la permanence était déclarée, avec des fusils et des cartouches. Dans l'état d'exaltation où les discussions jetaient fréquemment les esprits, on avait lieu de redouter non-seulement des collisions sanglantes dans ces clubs, mais encore des attaques soudaines contre les postes, les mairies, les ministères et l'Hôtel de ville.

Le gouvernement résolut de réprimer un semblable désordre. Il fit publier cette proclamation :

« Citoyens,

» La République vit de liberté et de discussion. Les » clubs sont pour la République un besoin, pour les ci- » toyens un droit.......

» Le Gouvernement provisoire protége les clubs.

» Mais pour que leur liberté, pour que la Révolution » ne soit point arrêtée dans sa marche glorieuse, gar-

» dons-nous, citoyens, de tout ce qui peut entretenir » dans l'opinion des inquiétudes sérieuses et perma- » nentes....... Si la discussion libre est un droit et un » devoir, la discussion armée est un danger; elle peut » devenir une oppression. Si la liberté des clubs est » une des plus inviolables conquêtes de la Révolution, » des clubs qui délibèrent en armes peuvent compro- » mettre la liberté elle-même, exciter la lutte des pas- » sions et en faire sortir la guerre civile.

» Citoyens, le Gouvernement provisoire, fidèle à son » principe, veut la sécurité dans l'indépendance des » opinions. Il a déjà pris des mesures propres à la pro- » téger; il ne peut vouloir que les armes soient mêlées » aux délibérations. Notre République, c'est l'union, » c'est la fraternité, et ces sentiments excluent toute » pensée de violence.

» La meilleure sauvegarde de la liberté, c'est la » liberté. »

XXII

Une amnistie des hommes en état de désertion, sous-officiers, brigadiers, soldats, matelots, compléta la série de travaux auxquels le gouvernement avait consacré les six séances qui avaient suivi le 16 avril.

Il s'était efforcé de donner satisfaction tout à la fois à la Révolution, à la répression, à la conciliation : à la Révolution, en persévérant dans ses réformes, en demandant au luxe du riche les moyens de dégrever le

travail et la vie du pauvre, en préparant la réorganisation judiciaire; à la répression, en ordonnant une enquête et des arrestations indispensables, en déclarant sa volonté de ne point tolérer de clubs armés; à la conciliation, en conservant l'intégrité du Conseil, en annonçant la rentrée des troupes dans Paris, en accordant la seule amnistie possible, en convoquant à une fête de fraternité le peuple tout entier, dans sa triple organisation de garde nationale, garde mobile et armée.

C'est ainsi que, cherchant à élever pour l'honneur de la France l'autorité dont il était provisoirement investi, le gouvernement poursuivait sa mission en face de conspirateurs infatigables. Les complots, les attaques, ne le faisaient ni ralentir ni hâter le pas, ni détourner de sa route. Cette impassibilité dans le devoir, cette abnégation de soi-même, cette mansuétude pour tous, loin de désarmer les hostilités, semblaient les rendre plus tenaces et plus acharnées. Tandis qu'il appelait tous les citoyens à la concorde, des hommes insensés aspiraient à saisir, au milieu même de la fête offerte à la patrie, une occasion propice à leurs audacieux projets.

XXIII

Des avis formels parvinrent au gouvernement. Dans le comité secret d'un club, la proposition avait été

faite de s'emparer des membres du gouvernement pendant la revue même. Mêlés aux rangs d'une compagnie de la garde nationale, les conjurés, au moment du défilé, se jetteraient, la baïonnette en avant, pour enlever les membres dont on voulait se défaire. Certains démocrates que l'on tenta de gagner au complot reculèrent devant cet acte odieux, et s'efforcèrent de dissuader ceux qui en avaient eu la pensée. Doutant qu'ils y fussent parvenus, ils allèrent prévenir plusieurs membres du gouvernement. Les mesures préventives étaient presque impossibles, dans une solennité où la foule devait être aussi compacte. Le lendemain, le Gouvernement provisoire se rendit à son poste, sans savoir si les promoteurs de la tentative y avaient renoncé.

XXIV

Les rumeurs de ces trames violentes s'étendirent et atteignirent M. Barbès. M. Barbès était passionné pour la cause du peuple, à qui il avait consacré sa vie et ses souffrances. Hardi, capable d'une entreprise faite en plein jour, il était homme d'honneur et incapable de trahison et de déloyauté. Il saisit avec empressement cette circonstance pour séparer son action de celle de Blanqui, qu'il détestait, et pour flétrir l'œuvre ténébreuse de ce sectaire dans la journée du 16. Il s'adressa à sa légion :

« Citoyens, frères et amis,

» C'est du faubourg Saint-Marceau que partit, au » 10 août, la première colonne d'attaque. Vingt fois » vos pères ont sauvé la République; vous avez vail- » lamment contribué à la rétablir. Vous répandriez » tout votre sang pour la défendre. Vous l'avez prouvé, » citoyens, en accourant dimanche sous vos drapeaux » au premier coup de baguette. Des anarchistes, di- » sait-on, profitant des fautes de notre Gouvernement » provisoire, voulaient essayer de le renverser au » profit de leur ridicule ambition. Le temps vous man- » quait pour approfondir ce fait, mais seulement par la » pensée d'une telle insulte, vous vous êtes levés, et ce » lâche fantôme de l'anarchie n'a pas même osé se » montrer à vos yeux.

» Mais vous ne vous armiez pas, citoyens, contre vos » frères les ouvriers. Qui pourrait vous supposer une » pareille idée, à vous républicains égalitaires? N'est-ce » pas pour l'égalité que vous avez combattu en Fé- » vrier? C'est pour elle que vous combattez toujours!

» Protestez donc, citoyens, contre les vociférations » des réacteurs vaincus. Protestez par votre silence, » par votre calme! Que vos uniques acclamations, au- » jourd'hui, dans l'auguste cérémonie qui nous rassem- » ble, soient : *Vive l'égalité! Vive la République!*

» *Le colonel de la 12e légion,*

» BARBÈS.

» Paris, 20 avril 1848. »

XXV

Le 20 avril a pris place dans les fastes de la République. Peu de dates rappellent un acte plus glorieux, et qui prouve à un plus haut degré la vitalité et la puissance de la capitale. Aux regards surpris du peuple qui se contemplait lui-même, Paris enfanta une armée de quatre cent mille citoyens. Ce fait inouï, inattendu, qui donnait au pays la conscience de sa force, saisit tous les cœurs des transports de l'enthousiasme. La presse fut unanime pour dépeindre le sublime de cette solennité. Afin de ne rien altérer des impressions du moment, je laisse parler *le Moniteur :*

« Paris vient encore d'avoir une de ces journées qui » ne peuvent appartenir qu'à lui seul, et qui font épo- » que dans la vie d'une nation. Depuis la révolution de » Février, nous sommes habitués aux prodiges de ce » genre. Mais la journée que nous venons de passer a » pris un tel caractère et de telles proportions, qu'au- » cune des précédentes ne pouvait même nous la faire » pressentir, et qu'il est permis d'affirmer sans exagé- » ration que l'histoire de notre pays, et même l'histoire » du monde, n'a chez aucun peuple jamais offert un » aussi grand spectacle à l'estime des peuples et à leur » sérieuse admiration.

» D'abord voici les faits :

» Ainsi que l'avait annoncé le programme officiel,

» les gardes nationales et les troupes occupaient dès » sept heures du matin les places qui leur avaient été » assignées; malgré la pluie qui tombait assez épaisse » quoique fine, les légions étaient au grand complet, et » la foule sortait de toutes les maisons, à flots pressés. » Personne ne voulait manquer à cette noble fête qui » devait réunir tous les citoyens dans un sentiment » unanime de concorde, et ramener dans le sein de la » capitale une armée valeureuse qui en était restée trop » longtemps éloignée.

» A neuf heures et demie, le Gouvernement provi-» soire, réuni au ministère de la guerre, en est sorti » pour se rendre à l'Arc de triomphe. Les voitures ont » suivi le pont de la Concorde, le quai des Champs-» Élysées, jusqu'à la pompe à feu, la rue de Chaillot et » l'avenue de l'Étoile. A dix heures et demie, le Gou-» vernement était assis sous l'Arc de triomphe : les onze » membres qui le composent, le secrétaire général et » les deux ministres, rangés circulairement; derrière » eux, les sous-secrétaires d'État; à gauche, les blessés » de Février et les décorés de Juillet; à droite, les déte-» nus politiques et l'état-major général de l'armée; » plus loin, sur les degrés de l'estrade, étaient réunies » des députations des différents corps de l'État, et » entre autres de la magistrature.

» Au fond, et dans un amphithéâtre richement dé-» coré, étaient assises des dames en grand nombre, » auxquelles des bouquets ont été offerts quand elles » ont pris leurs siéges. Cet amphithéâtre était placé

» en partie sous la voûte même du monument gran-
» diose qui décore cette avenue digne de la ville où elle
» conduit.

» Quand le Gouvernement provisoire est arrivé sur
» l'estrade, le canon a tiré vingt et un coups. Les colo-
» nels des différentes légions et des détachements de
» l'armée, les chefs de bataillon de la garde natio-
» nale mobile, les colonels de la garde républicaine et
» de la garde civique, tous accompagnés de leurs
» porte-drapeaux, étaient rassemblés pour recevoir les
» drapeaux.

» Le citoyen Arago, ministre de la guerre, s'est alors
» avancé sur le bord de l'estrade, et, d'une voix éner-
» gique, il a prononcé l'allocution suivante :

« Colonels des gardes nationales et de l'armée,

» Le Gouvernement provisoire va confier ces dra-
» peaux à votre honneur et à l'honneur des citoyens et
» des soldats que vous commandez.

» Que ces couleurs républicaines, dont l'histoire con-
» sacre les glorieux souvenirs, rappellent partout à vos
» yeux l'image vivante de la France libre et régénérée !

» Que vos cœurs se pénètrent de la sainte devise de
» la République, devenue désormais l'immortelle foi de
» la patrie !

» Si cette patrie avait besoin de vos bras, que ce dra-
» peau serve de guide à votre courage !

» Qu'il soit, au sein de la paix, un symbole de disci-
» pline et d'ordre, un signe de ralliement pour la dé-

» fense de ces grands principes que la Révolution a pro-
» clamés, que la République vivifiera !

» Citoyens soldats, soldats citoyens, tous enfants du
» peuple, également chers au peuple, portez avec or-
» gueil cet emblème de la force et de la grandeur du
» peuple armé.

» Il est pour la République un gage d'union et de
» puissance, pour tous les peuples libres une garantie
» d'alliance et d'amitié, pour tous les peuples qui sont
» encore opprimés une espérance d'affranchissement.

» Colonels, au nom de la République,

» Nous prenons à témoin Dieu et les hommes que
» vous jurez fidélité à son drapeau ! »

» Les colonels répondent en levant l'épée : « Nous
» le jurons ! *Vive la République !* »

» Le citoyen Dupont (de l'Eure), président du Con-
» seil, a remis le premier drapeau dans les mains du
» colonel de la garde urbaine, et il a embrassé celui à
» qui la République confiait ce précieux dépôt. Les au-
» tres drapeaux ont été successivement distribués par
» les membres du Gouvernement provisoire aux chefs
» du génie, des pompiers, de la marine, de l'infanterie
» légère, de la garde nationale, de l'infanterie de ligne,
» de l'artillerie, de la grosse cavalerie, des équipages
» de ligne, de la cavalerie légère, de la garde républi-
» caine de l'Hôtel de ville, de la légion de cavalerie de
» la garde nationale, des blessés de Février, des déte-
» nus politiques, etc., etc.

» Cette distribution terminée, le défilé a commencé.

» Il était à peu près onze heures du matin, et à » l'heure où nous écrivons, c'est-à-dire à plus de dix » heures du soir, il n'est pas terminé.

» Le détachement de l'armée qui s'est d'abord pré» senté est celui du 18e de ligne; les cris de la plus ar» dente et de la plus sincère sympathie l'ont accueilli : » *Vive l'armée! Vive la ligne! Vivent nos frères!* Des ci» toyens en grand nombre, mêlés dans les rangs des » soldats, fraternisaient avec eux; les colonels, en pas» sant devant le gouvernement, saluaient de l'épée; et » les cris enthousiastes de *Vive la République!* s'échap» paient de toutes les poitrines, pendant que le canon » tonnait de cinq en cinq minutes, et que des chants » patriotiques retentissaient sous l'arc de triomphe qui » garde le souvenir de tant de victoires, et qui gardera » non moins précieusement le souvenir de cette fête » pacifique et fraternelle.

» Après le 18e de ligne, a défilé un bataillon de la » garde nationale mobile, plein d'une ardeur toute ju» vénile, et manœuvrant déjà avec la régularité de » vieux soldats. Le Gouvernement provisoire a battu » des mains pour témoigner sa satisfaction, et les ap» plaudissements de la foule se sont joints aux siens. » Depuis quinze jours à peine, la garde nationale mo» bile est armée, et son instruction paraît déjà presque » achevée.

» Des bataillons nombreux de garde nationale étaient » venus de fort loin, l'un d'Essonne, un autre même de » Blois, et plusieurs des départements voisins.

» Cependant les flots de baïonnettes se succédaient » sans interruption; et, aussi loin que la vue pouvait » s'étendre, de la barrière de l'Étoile aux Tuileries, on » ne découvrait que des fusils et des hommes armés. » Du haut de l'Arc de l'Étoile surtout le spectacle » était splendide, et pour quiconque n'a pu en jouir, il » est difficile de s'en faire une juste idée. Des masses » innombrables s'avançant devant l'Arc de triomphe et » défilant avec ordre, les Champs-Élysées couverts » d'une foule compacte, les arbres chargés d'hommes » qui s'y étaient improvisé des loges et des tribunes, » des chapeaux au bout de toutes les baïonnettes, sou- » vent aussi entourés de branches d'arbre, de bou- » quets et de rubans, un mouvement immense plein de » vie et sans tumulte, des blouses et des habits mêlés » aux uniformes, des costumes de toutes sortes parmi » les citoyens armés et sans armes, des vagues mou- » vantes hérissées de fer, dans une perpétuelle agita- » tion, et obéissant, bien que rien ne parût les diriger, » à un ordre admirable : voilà très-imparfaitement ce » qu'on apercevait du haut du glorieux monument de » nos triomphes.

» Cependant le soleil, qui jusque-là avait été caché » par des nuages épais, commençait à percer une at- » mosphère humide et chaude, et ses rayons venaient » donner à ce tableau les vives couleurs qui jusque-là » lui avaient manqué.

» Peu à peu, aux hommes armés s'étaient mêlés des » citoyens sans armes, des femmes, des enfants; et, dès

» une heure, ce n'était plus une revue de la garde na-
» tionale et de l'armée, c'était une revue de la popu-
» lation tout entière. Tout Paris voulait venir saluer la
» République et faire acte d'adhésion au Gouvernement
» provisoire.

» C'est là un des caractères les plus singuliers et les
» plus frappants de cette solennité nationale. On y a vu
» une capitale entière qui, pendant le cours d'une lon-
» gue journée, a voulu montrer au gouvernement
» qu'elle s'est librement choisi sa puissance inouïe et le
» nombre inépuisable de ses courageux enfants.

» A quatre heures et demie, les légions de la ban-
» lieue et sa légion de cavalerie défilaient encore.

» Ensuite a paru la 12e légion, le colonel Barbès en
» tête; comme la plus éloignée des lieux où se passait
» cette grande scène, elle avait eu le pas sur toutes les
» légions de Paris.

» Le colonel, à cheval, s'est avancé au milieu des
» plus vifs applaudissements, et il a dit au Gouverne-
» ment provisoire : « Si la légion à laquelle j'ai l'hon-
» neur de commander est la dernière par son numéro
» d'ordre, elle ne sera pas la dernière, soyez-en sûrs,
» à défendre la République. » L'enthousiasme de la
» foule a éclaté par de frénétiques bravos.

» Le colonel du 49e de ligne, en passant au pied de
» l'estrade et en abaissant son épée devant le Gouver-
» nement provisoire, s'est écrié : « L'armée à la Répu-
» blique! » Et le peuple s'est mis à battre des mains et
» à saluer la ligne de nouveaux vivat.

» Quand les blessés de Février ont défilé avec leur » drapeau, la plupart portant encore les marques » héroïques et douloureuses de leur patriotisme, et » couverts de la capote grise du malade, le Gouvernement provisoire, profondément ému, s'est levé spontanément, et le peuple, non moins ému, criait : *Vivent » les blessés! Vivent les braves de Février!*

» La nuit s'avançait rapidement, et rien n'indiquait » encore que le défilé de cette multitude de tout âge, » de tout sexe, de tout rang, mêlée aux citoyens armés, » fût près de cesser. Quand l'obscurité fut arrivée, des » flambeaux en grand nombre et de brillantes illuminations vinrent donner à la fête un aspect tout nouveau. Des lueurs étincelantes brillaient sur les armes, » et des ombres épaisses recélaient au loin, dans une » obscurité profonde, des centaines de mille hommes » qui venaient, sans que leur flot parût devoir s'épuiser, se montrer tout à coup d'un pas rapide à l'éclat » des flambeaux dont était entouré le Gouvernement.

» L'enthousiasme ne s'est pas un instant refroidi dans » cette longue journée, et il était aussi ardent à la fin » du défilé qu'au début. C'est la cavalerie qui a passé » la dernière, au trot, devant l'estrade. Les cuirasses » scintillaient quelques instants en sortant de l'ombre » et avant d'y rentrer. Les cris les plus enthousiastes » retentissaient au loin, et le cliquetis bruyant des » armes ne pouvait les couvrir, non plus que le galop » des chevaux.

» A dix heures un quart du soir la revue s'est termi-

» née comme elle s'était passée, sans le moindre accident.

» On calcule que 400 000 hommes armés [1], au moins, » ont défilé devant le Gouvernement provisoire. Jamais » aussi puissante armée n'a déployé ses rangs, dans un » espace aussi resserré et dans un temps aussi rapide, » avec autant de calme. Jamais capitale d'un grand » peuple n'a fait une manifestation aussi colossale ni » aussi rassurante. On eût dit une sorte de féerie réalisée; on eût dit d'une immense famille unie dans la » plus profonde et la plus fraternelle sympathie.

» Il n'y a pas eu dans toute cette journée un seul cri » équivoque : « *Vive la République! Vive le Gouvernement provisoire! Vive l'armée!* » voilà les seuls cris » pacifiques qu'ont unanimement répétés près d'un million de bouches.

» Dans cet admirable jour, consacré à la Fraternité, » Paris a bien été la plus fraternelle des villes, comme » elle en est la plus puissante.

[1] ÉTAT DES FORCES QUI ONT DÉFILÉ DEVANT LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Évaluation : 384 500 *hommes.*

Les douze légions de la garde nationale à pied, dont plusieurs comptaient de 35 à 40 000 hommes; — la légion de cavalerie; — les quatre légions de la banlieue, avec leur cavalerie et leur artillerie; — les vingt-cinq bataillons de la garde mobile; — la garde républicaine à pied et à cheval; — les sapeurs-pompiers; — les citoyens des Ateliers nationaux; — les 28e, 29e, 34e, 35e, 69e et 74e de ligne; — les 1er, 7e, 11e, 12e, 18e, 21e, 23e et 25e régiments d'infanterie légère; — le 1er carabiniers; — les 1er, 2e et 3e cuirassiers; — les 2e et 8e dragons; — le 9e hussards; — les lanciers; — les 6e, 8e et 9e régiments d'artillerie; — régiments de l'armée, dont quelques-uns étaient au complet et quelques autres étaient représentés par des détachements.

» La France et l'Europe seront vivement frappées de » cette grande solennité : la première y puisera la sécu- » rité la plus profonde, comme le Gouvernement pro- » visoire y doit puiser une force nouvelle ; la seconde » y trouvera des enseignements non moins profitables, » et elle apprendra ce que pourrait le peuple français, » si le soin de son honneur ou de son intérêt lui faisait » encore un devoir de prendre les armes.

» La garde nationale a été plus que quadruplée à » Paris ; elle s'est accrue dans la même proportion pour » tous les départements.

» La ville s'est tout entière rapidement illuminée. Ce » témoignage de joie publique ne pouvait être mieux » justifié ; car jamais la patrie n'eut un plus légitime » motif d'allégresse, puisque jamais l'union et la force » de ses enfants n'ont été plus complètes ni plus évi- » dentes.

» La République seule, en faisant appel à toutes les » forces du pays, peut lui donner de si magnifiques » spectacles. » (*Moniteur* du 21 avril.)

XXVI

Inaugurée par le Gouvernement provisoire dès le 24 février, poursuivie avec énergie à travers les difficultés, les oppositions et les complots, la politique de conciliation, d'ordre, de liberté, de progrès et de réformes, venait de recevoir l'adhésion spontanée des

citoyens de tous les rangs. C'était assurément la plus belle récompense qu'ils pussent donner aux hommes qu'ils avaient élevés à la direction des destinées de la France. Le peuple voyait à l'œuvre ces quelques hommes. Indulgent pour leurs fautes, il leur tenait compte des obstacles, des souffrances, des périls surmontés et à surmonter; et, à cette heure solennelle, il les couvrait de sa bienveillance, les acclamait de ses vivat, les soutenait par ses encouragements.

A ce spectacle, une émotion indicible s'empare de tous ceux qui ont l'insigne honneur de faire partie du gouvernement. D'un mouvement naturel, ils se communiquent leurs impressions et leurs sentiments : « Ce peuple, qui se presse autour de nous, est là pour nous réconforter dans nos épreuves et nous défendre contre les trames secrètes. Il nous prête sa puissance et nous inspire sa générosité. Répondons par l'amour de la patrie à des haines imméritées. Les prisons sont vides : gardons-nous de les remplir; » et aussitôt l'ordre est transmis de suspendre toute arrestation.

Il est également décidé que le ministre de la guerre est autorisé à garder dans Paris deux régiments de cavalerie et trois d'infanterie [1].

Ces deux résolutions, prises pendant la revue, furent confirmées en Conseil, le lendemain.

[1] Dès le soir même, les soldats furent logés chez les habitants qui en firent la demande. La garnison fut bientôt portée à 15 000 hommes.

XXVII

Le 21, M. Lamartine soumit à ses collègues cette proclamation, qui fut adoptée à l'unanimité :

« L'unité du peuple, de la garde nationale et de l'ar- » mée, qui est la pensée du gouvernement et la néces- » sité de la République démocratique, est désormais » accomplie. La journée d'hier a montré aux yeux ce » qui était dans les cœurs : il n'y a plus qu'un peuple ; » ce peuple est confondu et armé pour défendre dans » l'ordre la République.

» Citoyens, ne vous étonnez pas qu'un cri de joie » et de reconnaissance unanime de tous les membres » du gouvernement réponde à ces millions de cris du » peuple innombrable qui a passé hier devant nous en » présentant d'une main des armes au gouvernement, » en faisant de l'autre main le geste du serment à la » République.

» Jamais la royauté ni l'empire n'ont assisté à une » semblable revue ! car c'étaient des armées qui pas- » saient devant eux ; ici c'était un peuple ! et le peuple » n'avait qu'une âme, et cette âme était la fraternité ! » Cet arc de triomphe, élevé à la mémoire d'un con- » quérant, se rapetissait devant cette multitude ; le » génie militaire du conquérant s'effaçait devant le gé- » nie du peuple. C'est le caractère du grand mouve-

ment que nous accomplissons. Les individualités disparaissent, le peuple grandit.

» Nous voudrions conserver à la postérité la fidèle image de ce grand jour fraternel; cette forêt flottante » de baïonnettes que seize heures n'ont pas suffi pour » écouler au pas de charge; ces fleurs, ces pavillons, » ces rameaux au bout des fusils, symboles de paix » dans la force; ces bataillons accourus des villes et » des villages les plus éloignés, avec une partie de leur » population; ces régiments composés de nos fils et de » nos frères, rentrant dans la capitale réconciliés et » entrelacés dans les groupes armés ou désarmés du » peuple; ces visages qui ne respiraient que la con- » corde, la confiance, la sérénité de l'ordre et de la » liberté; ces cris dont pas un seul n'a été un cri » de haine ou d'alarme; cette unanimité d'adhésion » à quelques citoyens modestes et laborieux, char- » gés par les circonstances de veiller au salut de » tous; ce recueillement enfin, en rentrant aux flam- » beaux dans les rues de Paris, spontanément illumi- » nées comme pour prolonger plus avant encore dans » la nuit ce jour trop court pour laisser contempler » l'armée pacifique de la fraternisation! Conservez du » moins cette image dans vos cœurs! L'Europe et la » France le sauront demain : l'Europe, pour mesurer » l'incommensurable puissance d'une nation qui, dans » une seule ville, peut armer 300 000 hommes en une » nuit; la France, pour se réjouir de l'esprit qui anime » l'universalité de sa capitale et pour dissiper les craintes

» que les ennemis de la République pourraient répandre
» contre la raison et la perpétuité de la République.

» Vous l'avez vu, citoyens! et la France le verra par
» vos yeux après vous!

» Quand Paris armé est debout, tout s'abaisse et dis-
» paraît devant son attitude.

» L'ordre est garanti.

» La sécurité et l'indépendance de la représentation
» nationale sont assurées.

» La famille et la propriété sont sacrées.

» Les industries sont libres.

» Le crédit remonte.

» Le numéraire, enfoui par la défiance, reparaît.

» Le travail, cette propriété des travailleurs, est créé
» par le Gouvernement, entouré d'institutions protec-
» trices des droits du plus pauvre et du plus faible.

» La fraternité ne sera pas seulement une cérémo-
» nie, elle sera la loi.

» La République, impérissable dans sa force et inva-
» riable dans sa marche, continuera la révolution, mais
» la continuera au profit de tous; elle sera une, comme
» vous avez été un. Donnez-lui le temps et la force,
» elle vous rendra la justice entre toutes les classes,
» l'égalité entre tous les intérêts, l'union entre tous les
» cœurs, l'influence au dehors, la sécurité au dedans. »

XXVIII

Un incident offrit à M. Ledru-Rollin l'occasion d'ex-

primer les mêmes pensées. Par suite d'un malentendu et d'un ordre incompris, une partie de la 3[e] légion (colonel Thirion) était restée sur les hauteurs de Chaillot et n'avait pu prendre part au défilé. Elle fut convoquée pour le lendemain sur la place Vendôme, et passée en revue par les membres du gouvernement. Le ministre de l'intérieur lui adressa ces paroles :

« ... Aux yeux de la France comme aux yeux de » l'univers, la gigantesque solennité de jeudi a donné » à la République d'indestructibles racines dans les » couches les plus profondes de la nation, confondue » désormais dans un seul sentiment : oubli, union, con- » corde, fraternité. (Explosions prolongées de bravos; » cris unanimes : *Oui! oui! Vive la République! Vive le* » *Gouvernement provisoire!*)

» C'est au nom de ce sentiment d'union, c'est à » l'exemple de cette admirable nation, qui pendant » dix-huit heures, citoyens, soldats, femmes, enfants, » vieillards, n'a eu qu'une seule âme sous trois vête- » ments divers, la blouse, l'uniforme, l'habit, que je » vous demande d'aller tendre à votre digne colonel » une main fraternelle et amie. (*Oui! oui! nous irons!* » *nous irons tous! Vive le Gouvernement provisoire!* » *Vive la République! Vive le colonel Thirion!*)

» Je ne saurais vous dire de quels sentiments de » reconnaissance me pénètre votre unanimité; recevez- » en par mon organe les remercîments du Gouverne- » ment provisoire.

» Frères, que désormais toutes les dissidences s'éva-

» nouissent, que tous les partis s'inclinent devant une » formidable et unique figure : la France. Qu'ils se ré- » sument dans un seul cri : *Vive la République!* » (Cris » enthousiastes : *Vive l'union! Vive la République! Vive* » *le Gouvernement provisoire! Vive Ledru-Rollin!*) »

XXIX

La journée du 20 avril eut un retentissement immense, non-seulement dans les départements, mais chez tous les peuples. Les ambassadeurs des puissances étrangères assistaient, sans caractère officiel, à cette revue, dont la splendeur était une surprise pour tous. Ils durent apprendre à leurs gouvernements qu'une véritable armée de 400 000 hommes rendait désormais Paris imprenable, et qu'une nation dont la capitale seule mettait sur pied une telle force était désormais invincible chez elle.

CHAPITRE TROISIÈME.

Ministères de la guerre et de la marine : Mesures principales; M. Charras sous-secrétaire d'État à la guerre; M. Schœlcher, sous-secrétaire d'État à la marine, est nommé président de la Commission d'émancipation; travaux de cette Commission; ses projets de loi sont approuvés et transformés en décrets par le Conseil. — Ministère de l'intérieur : élections des gardes nationales sédentaire et mobile; Commission d'agriculture; exposition de 1848; M. Jeanron, nommé directeur des Beaux-Arts et des Musées, réorganise les collections du Louvre. — Commission chargée de l'étude des réformes à introduire dans l'École de Rome et dans l'École des Beaux-Arts. — Question théâtrale; représentations gratuites données au Théâtre-Français et à l'Opéra; Rachel et *la Marseillaise*.

I

Chargé, à une époque de pleine réorganisation, de la double responsabilité des ministères de la guerre et de la marine, M. François Arago poursuivit le cours des réformes sans reculer devant aucune difficulté.

II

Après la mise à la retraite de 98 officiers supérieurs, et la suppression de la deuxième section de l'état-major dit de réserve, il limita le cadre d'activité des généraux de division à 65 titulaires : état-major, 4; infanterie, 33; cavalerie, 19; artillerie, 6; génie, 3; et

5.

celui des généraux de brigade à 130 : état-major, 8; infanterie, 64; cavalerie, 38; artillerie, 13; génie, 7.

Il fixa le cadre d'état-major à 25 colonels, 25 lieutenants-colonels, 90 chefs d'escadron, 280 capitaines et 100 lieutenants.

Il réduisit le nombre des divisions militaires à 17, des subdivisions à 43, « pour apporter dans les dépenses » du département de la guerre les économies conci- » liables avec les convenances du commandement et les » nécessités de la défense du territoire ».

Conformément à cette réduction, il réglementa ainsi le cadre d'activité de l'intendance militaire : 22 intendants, 40 sous-intendants de 1re classe et 100 de 2e classe; 52 adjoints de 1re classe et 26 de 2e.

Il établit sur des bases plus stables et plus régulières l'organisation des tribunaux de l'armée.

Une commission, composée de MM. Schramm, Fontaine de Cramayel, Melcion d'Arc, Mozin, Mégin, Brault, Margadel, ayant été chargée, le 5 mars, de la réorganisation du corps des officiers de santé militaires, M. Arago présenta à la signature du Gouvernement provisoire les projets achevés sous sa direction. Le 3 mai, un décret donna satisfaction complète au nombreux personnel de ces officiers, qui depuis longtemps réclamaient une situation mieux réglée. Ce corps, dont le zèle est infatigable et le dévouement absolu, vit enfin sa hiérarchie nettement définie, son assimilation avec les autres grades de l'armée normalement constituée. 1 400 médecins militaires se trouvèrent reliés à leurs

camarades de toutes armes, entourés des garanties dues à la science et aux services rendus.

III

Comme complément de ces importantes réformes, le ministre de la guerre songeait à mettre les institutions militaires en harmonie avec les principes républicains. Il faisait travailler à une réorganisation de l'administration centrale et des écoles militaires.

Il étudiait avec les hommes spéciaux *la constitution d'une réserve* « qui, au moyen de cadres fortement éta- » blis, permettrait, dans les circonstances ordinaires, en » temps de paix, d'opérer sur le budget de la guerre » des économies considérables » qu'il évaluait à 150 millions.

Le ministre était fort habilement secondé par le sous-secrétaire d'État M. Charras; et tous deux ils recevaient un actif concours des chefs et des officiers supérieurs.

IV

M. Arago dirigeait avec la même justesse de vues le ministère de la marine.

L'armement de la flotte, les fortifications des côtes, particulièrement la défense de Cherbourg et du Havre, la répression des abus, la restitution aux élèves de leur

ancienne appellation « *aspirants de marine* », le rétablissement du grade de capitaine de frégate, auquel il éleva les capitaines de corvette dont il supprima le titre, furent les premières mesures qu'il ordonna.

Il développa le conseil de l'amirauté, y introduisit des officiers de tout grade, jusqu'à celui de lieutenant de vaisseau inclusivement, ajouta à ses attributions « la » formation d'un état d'avancement des officiers par » ordre de mérite, et d'un tableau des officiers suscep» tibles d'être nommés au commandement des bâti» ments de la République.

» Ainsi, aucune part ne serait faite désormais à la » faveur dans la distribution des grades et des com» mandements. Les officiers devaient trouver dans ces » règles de justes garanties de leurs droits, et la Répu» blique devait y gagner des serviteurs inévitablement » capables et dévoués[1]. »

V

Le Gouvernement provisoire, qui avait aboli la peine de mort en matière politique, ne pouvait laisser subsister, dans les colonies françaises, l'esclavage, cette mort morale de l'homme.

Par un de ses premiers actes (4 mars), il avait institué une commission préparatoire d'émancipation, composée du sous-secrétaire d'État à la marine, M. Schœl-

[1] *Moniteur* du 9 mai.

cher, président, et de MM. Mestro, Perrinon, Gatine, Gaumont, Wallon et Percin, ces deux derniers remplissant les fonctions de secrétaires.

La commission se mit à l'œuvre aussitôt. Pénétrée de la grandeur de sa mission, inspirée par l'esprit civilisateur, elle déploya, à étudier les difficultés de la question et les moyens pratiques, un zèle, une activité, un talent incomparables. Dès la fin d'avril, elle présentait une série de projets de loi qui furent examinés et transformés en décrets par le Gouvernement provisoire, dans les séances des 23 et 27.

VI

L'abolition de l'esclavage était proclamée. La liberté était assurée au nègre partout où flottait le drapeau de la France. De la liberté il aurait les bienfaits, les joies, la responsabilité, les travaux et les peines; il jouirait du plein exercice de ses facultés, recevrait l'éducation commune et la révélation de la morale. Admis au foyer de la famille française, avec des droits et des devoirs égaux à ceux de tous ses membres, il aurait part à la vie générale et aux honneurs même de l'autorité.

Citons les dernières phrases du rapport de la commission :

« La République n'entend plus faire de distinction » dans la famille humaine. Elle ne croit pas qu'il suf» fise, pour se glorifier d'être un peuple libre, de pas-

» ser sous silence toute une classe d'hommes tenue » hors du droit commun de l'humanité. Elle a pris au » sérieux son principe; elle répare envers ces malheu- » reux le crime qui les enleva jadis à leurs pénates, à » leur pays, en leur donnant pour patrie la France et » pour héritage tous les droits du citoyen français; par » là elle témoigne assez hautement qu'elle n'exclut » personne de son immortelle devise : *Liberté, égalité,* » *fraternité!* »

Et maintenant voici le décret même d'abolition. Je n'en retranche pas une ligne; ce serait une profanation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

» Le Gouvernement provisoire,

» Considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine;

» Qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir;

» Qu'il est une violation flagrante du dogme républicain : *Liberté, égalité, fraternité.*

» Considérant que si des mesures effectives ne suivaient pas de très-près la proclamation déjà faite du principe de l'abolition, il en pourrait résulter dans les colonies les plus déplorables désordres,

» Décrète :

» Art. 1er. L'esclavage sera entièrement aboli dans

toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elles. A partir de la promulgation du présent décret dans les colonies, tout châtiment corporel, toute vente de personnes non libres, seront absolument interdits.

» Art. 2. Le système d'engagement à temps établi au Sénégal est supprimé.

» Art. 3. Les gouverneurs ou commissaires généraux de la République sont chargés d'appliquer l'ensemble des mesures propres à assurer la liberté à la Martinique, à la Guadeloupe et dépendances, à l'île de la Réunion, à la Guyane, au Sénégal et autres établissements français de la côte occidentale d'Afrique, à l'île Mayotte et dépendances, et en Algérie.

» Art. 4. Sont amnistiés les anciens esclaves condamnés à des peines afflictives ou correctionnelles pour des faits qui, imputés à des hommes libres, n'auraient point entraîné ce châtiment. Sont rappelés les individus déportés par mesure administrative.

» Art. 5. L'Assemblée nationale réglera la quotité de l'indemnité qui devra être accordée aux colons.

» Art. 6. Les colonies purifiées de la servitude et les possessions de l'Inde seront représentées à l'Assemblée nationale.

» Art. 7. Le principe que le sol de la France affranchit l'esclave qui le touche est appliqué aux colonies et possessions de la République.

» Art. 8. A l'avenir, même en pays étranger, il est interdit à tout Français de posséder, d'acheter ou de

vendre des esclaves, et de participer, soit directement, soit indirectement, à tout trafic ou exploitation de ce genre. Toute infraction à ces dispositions entraînera la perte de la qualité de citoyen français.

» Néanmoins les Français qui se trouveront atteints par ces prohibitions, au moment de la promulgation du présent décret, auront un délai de trois ans pour s'y conformer. Ceux qui deviendront possesseurs d'esclaves en pays étrangers, par héritage, don ou mariage, devront, sous la même peine, les affranchir ou les aliéner dans le même délai, à partir du jour où leur possession aura commencé.

» Art. 9. Le ministre de la marine et des colonies et le ministre de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

» Fait à Paris, en conseil de Gouvernement, le 27 avril 1848.

» *Les membres du Gouvernement provisoire,*

» Dupont (de l'Eure), Lamartine, Armand Marrast, Garnier-Pagès, Albert, Marie, Ledru-Rollin, Flocon, Crémieux, Louis Blanc, Arago.

» *Le secrétaire général du Gouvernement provisoire,*

» Pagnerre. »

VII

Le travail de la commission était complet; elle avait pris les soins les plus minutieux pour que l'émancipa-

tion s'accomplît sans trouble et sans péril, pour que la transition s'opérât sans obstacle.

Des lois complémentaires réglèrent les secours à donner aux vieillards, aux infirmes et aux orphelins, l'instruction primaire obligatoire pour les enfants, l'instruction supérieure facultative pour les adultes, les écoles d'arts et métiers, l'institution de jurys de conciliation et de répression, les ateliers nationaux pour les hommes sans ouvrage, la répression du vagabondage, les caisses d'épargne, la répartition nouvelle de l'impôt personnel, l'augmentation des droits sur les spiritueux, les récompenses honorifiques du travail, la transformation du système hypothécaire et des lois qui régissent la propriété, l'exercice des droits électoraux, la suppression des conseils coloniaux et des délégués des colonies, les attributions des commissaires spéciaux, la liberté de la presse, l'application aux colonies des lois sur le recrutement de l'armée, l'inscription maritime et la garde nationale.

C'était, en un mot, la complète transformation du régime et de la législation des colonies françaises. Pour rendre cette œuvre juste, applicable et féconde, le Gouvernement provisoire n'épargna ni soins ni sacrifices. Le succès l'en récompensa.

VIII

Ce ne fut pas sans une profonde émotion que les

membres du Conseil apposèrent leur signature sur ces décrets. A briser ainsi les chaînes de l'esclave, à donner l'existence à toute une race, ils se sentaient les vrais élus de la Providence et du peuple. Ils comprirent et goûtèrent enfin, pendant un instant, toutes les jouissances du pouvoir.

Désormais la France était purifiée de ces droits de propriété personnelle étendus sur l'homme comme sur le bétail. Le nègre, reprenant possession de sa famille au nom de la loi, voyait ces liens sacrés de la nature affermis contre les caprices ou les intérêts du maître. Il était racheté, affranchi. Fils de Dieu, il était rendu à Dieu.

IX

Le Gouvernement provisoire avait à armer la nation entière pour la défense de ses droits, de ses lois, de son indépendance.

L'organisation des gardes nationales, dont on évaluait l'effectif à 8 ou 9 millions d'hommes, se poursuivait activement, sous l'impulsion et la direction du ministre et du sous-secrétaire d'État de l'intérieur. Ils avaient réglé toutes les mesures spéciales. Leurs instructions, multipliées et rédigées avec un soin précis, avaient fixé les innombrables détails de l'opération.

Le Gouvernement provisoire avait retiré la nomination des officiers d'état-major au choix du commandant général pour la confier à l'élection; il avait en même

temps décrété que les Écoles, la littérature, l'imprimerie et la classe ouvrière, y compteraient des représentants. Cette double mesure consolidait la base même de ce corps, et lui assurait la force et la vitalité des éléments les plus vifs de la démocratie : la jeunesse, l'intelligence, le travail.

Il avait ordonné la création d'une légion d'artillerie à Paris, et concédé à l'état-major de cette légion spéciale les bâtiments du Temple. Ces bâtiments se trouvaient occupés par une communauté religieuse qui s'y était installée au retour des Bourbons. L'usurpation du domaine de l'État, vainement poursuivie dans la Chambre des députés par M. Isambert, était incontestable. Le Gouvernement provisoire chargea le maire de Paris de se concerter avec l'archevêque pour l'évacuation et pour l'indemnité des frais de construction faits par la communauté. Ce déplacement effectué, les parties du bâtiment inutiles à l'artillerie devaient être affectées à des cours gratuits de physique, chimie, mécanique, géométrie descriptive, dessin linéaire et autres enseignements destinés à la population ouvrière.

Le gouvernement avait encore pourvu à l'habillement des citoyens pauvres en leur donnant l'uniforme; et, pour les mettre à même d'accepter les fonctions d'officiers et de sous-officiers, le maire de Paris avait fait savoir que les insigues de ces grades leur seraient offerts au nom de la République.

X

Dans la capitale, le maire de Paris, les maires d'arrondissement, le commandant général Courtais et le chef d'état-major Guinard; dans les départements, les commissaires et les maires, s'étaient hâtés de faire procéder à l'inscription des citoyens, puis à l'élection des officiers.

Partout le mouvement avait eu une égale intensité. Une légitime ambition portait les hommes honorables à recevoir ou à solliciter les suffrages qui allaient les revêtir d'un mandat civique et non rétribué, depuis le grade de caporal jusqu'à celui de colonel. Les réunions préparatoires s'ouvrirent, les clubs s'occupèrent assidûment de la question. Chaque candidat y venait exposer ses sentiments, répondre aux interpellations, justifier ses prétentions. L'auditoire contestait les services ou acclamait les mérites, les citoyens scrutant soigneusement la conduite et les principes de ceux qui devaient les commander au jour du péril. Les hauts faits de la bravoure, l'épaulette noblement portée, la considération personnelle, la fonction honnêtement remplie, le métier laborieusement exercé, faisaient la véritable valeur des titres des concurrents. Leur appréciation était aussi discutée par la presse, qui ouvrait ses colonnes à toutes les réclamations et qui donnait carrière à la polémique.

La France entière se livra passionnément à ces débats. C'est qu'il n'est si modeste mission, si humble grade, qui ne grandisse sous le témoignage de la confiance publique et sous les suffrages impartiaux des concitoyens; c'est que, dans cet examen de conscience fait à haute voix, sous ce contrôle sévère de la tribune, tout pays libre se sent vivre de sa vraie vie; c'est que, si quelquefois l'opinion se laisse égarer par la ruse ou par l'audace, bientôt le voile tombe, la vérité éclate et triomphe!

XI

Les élections eurent lieu : à Paris, le 5 avril; dans les départements, dans le courant du mois. Elles se firent avec un ordre parfait. Soumises à l'influence des journées de Février, elles donnèrent un résultat favorable aux hommes connus pour leur sincère républicanisme. Il n'y eut de lutte réelle que dans les premier, deuxième et onzième arrondissements de Paris.

Les adversaires de l'ajournement voyaient leurs prévisions justifiées par les faits.

XII

Peu à peu, grâce aux efforts du général commandant Duvivier, de l'intendant militaire Villemain et des officiers supérieurs, l'organisation de la garde mobile

se complétait, la discipline s'établissait, les rangs s'épuraient. L'effectif, primitivement fixé à vingt-quatre bataillons, fut limité à 13000 hommes, dont 1 000 furent destinés à la garde des ports, avec un costume spécial. Les élections s'y firent avec une grande régularité.

XIII

Parmi les commissions nommées au ministère de l'intérieur pour étudier les réformes à introduire dans les diverses parties de l'administration, il en est une, relative à l'agriculture, que je dois citer. Les deux derniers règnes s'étaient occupés de la *vicinalité* et de l'*irrigation;* mais les résultats n'avaient point répondu partout aux bonnes intentions du législateur. MM. Cormenin, Jules Favre, Lamberterie, Hermann, Jules Cambacérès, Barré Saint-Venant, Cazeaux et Bost furent appelés à examiner profondément ces deux questions, dont l'heureuse solution devait accroître la fertilité du sol et les moyens de production.

XIV

J'ai déjà dit comment, dans la nuit du 24 Février, le Gouvernement provisoire avait confié la direction des Beaux-Arts et des Musées au ministère de l'intérieur, et comment M. Ledru-Rollin avait fait annoncer

par *le Moniteur,* l'ouverture de l'exposition de 1848 pour le 15 mars, ainsi que la nomination par les artistes eux-mêmes du jury chargé de juger et de recevoir leurs œuvres.

Conformément à cette ordonnance, le 15 mars, avait eu lieu l'ouverture de l'exposition. Mais l'urgence n'avait permis ni l'élection ni le travail d'un jury; et toutes les œuvres présentées avaient été admises. C'était une épreuve imposée par la circonstance même et dont il était intéressant de connaître le résultat. Il ne fut pas satisfaisant. Dans l'interminable suite[1] des objets exposés, le regard se fatiguait et avait peine à découvrir quelques œuvres de mérite. Le ridicule s'étalait dans toutes ses allures et sans aucune réserve. Le laid ne servait plus de repoussoir au beau; il l'absorbait presque en entier dans le nombre et dans la variété de ses produits. Le talent artistique semblait être en pleine décadence.

La réception sans contrôle fut condamnée, comme l'avait été l'exclusivisme sévère ou capricieux des anciens jurys. C'eût été, en effet, un funeste encouragement donné aux artistes sans vocation et sans études, tandis que l'admission d'une œuvre d'art dans une exposition ordonnée par l'État, doit être la récompense

[1] Peinture.	4 598	numéros.
Sculpture	335	»
Architecture.	39	»
Gravure	144	»
Lithographie.	64	»
	5 180	»

première d'efforts sérieux et de travaux consciencieux. L'opinion publique fut de cet avis et se prononça en faveur de l'institution d'un jury élu par les artistes eux-mêmes.

XV

Ainsi, dès la première heure, convergeaient vers le même but toutes les pensées du Gouvernement provisoire. Il savait que, pour compléter la rénovation des peuples, il faut raviver et régénérer l'art sous toutes ses formes : la parole, la presse, la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, etc. Persuadé que l'art, dans une société démocratique, doit traduire autre chose que des sentiments individuels et égoïstes, il voulait le diriger vers les sources pures du dévouement et le grandir à la hauteur d'un enseignement moral. Pour y parvenir, il avait confié la direction des Beaux-Arts à un homme qui partageait ses convictions, à M. Jeanron.

XVI

Rien ne séduit plus un grand peuple et ne mérite mieux de le captiver, que la création de ces musées, où chacun vient puiser de douces jouissances et savourer des heures délicieusement écoulées. Heureux celui qui est appelé à consacrer ses soins à leur développement, à leur embellissement!

Aidé d'employés habiles, M. Jeanron s'empressa de rechercher les richesses éparses, disséminées en France. Sur sa demande, quatre inspecteurs furent désignés (3 avril) « pour effectuer la réintégration des objets d'art, appartenant au Musée, transportés dans les résidences royales et autres édifices ».

Le 7 avril, il présenta au ministre le plan d'une réorganisation entière des musées de peinture, de sculpture, de dessins et d'objets divers (vases, porcelaines, émaux, bijoux, etc.), renfermés dans le Louvre. Stimulé par l'étendue même du travail, il entreprit un inventaire général, pour lequel il réclama l'autorisation supérieure. On ne peut se faire une idée de cette opération colossale, qu'en se rappelant que, depuis l'Empire, il n'avait été posé aucune estampille sur les livres, ni sur les dessins, chefs-d'œuvre des maîtres, dont le nombre dépassait 50 000, et que le même désordre existait parmi les autres objets précieux. Les greniers du Louvre et les magasins renfermaient des tableaux roulés ou sur châssis, accumulés, empilés, dans la confusion et le chaos. « Il y a, » disait M. Jeanron, « bon ou mauvais, intact ou altéré, ignoré du public, un musée tout entier, à reconnaître, à classer, et qui, sous un bref délai, pourra, de jour en jour, être livré à la curiosité légitime des artistes et des amis de l'art. »

Afin de donner à ce travail l'emplacement nécessaire, les ateliers concédés par faveur dans le Louvre, durent être supprimés.

Toutes les autorisations obtenues, la place faite, la réforme commença. Ce fut une résurrection! Au hasard succéda la méthode, à la dispersion l'ordre. Les œuvres de chaque école et de chaque maître furent groupées individuellement et classées par ordre chronologique. Désormais on put étudier et suivre la marche de l'art, dèpuis sa naissance jusqu'à son épanouissement, depuis son apogée jusqu'à sa décadence et sa réapparition. — Afin de présenter, dans un ensemble complet, la diversité et la grandeur du génie parvenu au sublime de l'expression, le Grand Salon reçut un choix de chefs-d'œuvre pris à tous les styles. — Souvent renouvelée, l'exposition des dessins permit de suivre l'étude et de découvrir le secret des compositions et des procédés. — Que de richesses furent exhumées! Combien de peintres et de sculpteurs méconnus sortirent de l'oubli et de l'obscurité! Les artistes français surtout trouvèrent enfin l'heure de la justice, et reprirent le rang élevé qu'ils méritaient.

Le classement historique du Musée de la sculpture française depuis la Renaissance fut fait avec succès. Les monuments si rares de la Grèce primitive furent coordonnés. Une collection ethnographique de la Chine, de l'Inde et du Japon, de tous côtés dispersée, fut retrouvée, ramassée et réunie. Le vaste établissement de la chalcographie fut réorganisé. La gravure française, l'une de nos gloires incontestées, fut collectionnée au musée du Luxembourg. La galerie si remarquable du musée égyptien fut complétée. L'em-

bellissement général du palais fut proposé et préparé. M. Jeanron ne négligea rien pour constituer un monde nouveau, création à laquelle il eut l'honneur de porter la première main, et qu'un autre, plus fortuné, devait voir s'accomplir.

Heureux de voir M. Jeanron entrer aussi franchement dans ses vues pour rendre à l'art un essor en harmonie avec l'élévation des idées et un éclat digne de la grandeur de la France; ambitieux de conquérir un résultat si désirable et si bien défini, le Gouvernement provisoire n'hésita pas, malgré la pénurie du Trésor, à ouvrir (29 avril) un crédit spécial de 798 000 francs.

XVII

Poursuivant le cours des améliorations, le ministre de l'intérieur confia l'étude des réformes qui devaient accroître l'utilité de l'École de Rome et la splendeur de l'École des Beaux-Arts, à une commission composée de MM. David (d'Angers), Rude, Barye, sculpteurs; Ingres, Drolling, Horace Vernet, Delacroix, Jeanron, peintres; Calamatta, Henriquel Dupont, Domard, graveurs; Labrouste, T. Charpentier, V. Baltard, architectes; Gustave Planche, homme de lettres; F. Halévy et Félicien David, compositeurs de musique.

Ainsi, M. Ledru-Rollin avait choisi parmi les plus illustres, sans préoccupation d'opinions politiques; il avait dégagé l'art des passions de partis.

XVIII

Par l'attrait éblouissant, par la fascination qu'il exerce sur l'esprit, le théâtre est un mobile puissant de dépravation ou une saine incitation au bien. École des mœurs, il peut les corrompre ou les purifier, obscurcir ou éclairer la conscience. Dirigé par un pouvoir honnête et attentif, il doit par son influence développer l'esprit et le cœur du peuple.

L'avénement de la République lui assurait une profonde transformation. Tout en respectant et protégeant la liberté que la nouvelle ère allait lui apporter, le Gouvernement provisoire et le ministre de l'intérieur voulaient le mettre à la hauteur d'une institution nationale. Ils lui réservaient les encouragements, les récompenses, les subventions distribuées avec justice; ils préparaient pour le peuple ces grands spectacles donnés aux frais de l'État, qui représentent les chefs-d'œuvre de la scène et qui célèbrent les belles actions.

Fermés par les événements de Février, les théâtres avaient inauguré leur réouverture au profit des blessés. Le public, avide de politique, courait au tableau du mouvement passionné de la rue, remplissait les clubs, et laissait désertes les salles de spectacle. Sans recettes, les directeurs implorèrent l'aide du gouvernement. Le Conseil en délibéra. Le ministre des finances vérifia la position de l'Opéra. Et les secours possibles furent accordés.

M. Ledru-Rollin nomma (15 mars) une commission composée d'un délégué du gouvernement, M. Élias-Regnault; de quatre directeurs, MM. Roqueplan, Dormeuil, Hostein, Mourier; et d'auteurs, MM. Lockroy, A. Lireux, Étienne Arago, Frédéric Lacroix, Félix Pyat, H. Auger, Mélesville. Il lui donna mission « d'examiner toutes les questions relatives tant à l'organisation qu'à l'administration des théâtres; tels que : droits des hospices, priviléges, subventions, censure, cautionnement, concessions de billets gratuits, etc., et de présenter au ministre un ensemble d'observations sur tous les points qui touchent aux intérêts dramatiques. »

Plusieurs théâtres subventionnés changèrent leur titre. Futile entraînement d'un jour! Satisfaction facile, régulièrement donnée à la vanité de tous les pouvoirs nouveaux! Singulière et constante variation de noms, qui inscrit sur les monuments publics et sur les murailles de nos rues l'histoire abrégée de toutes les palinodies d'un peuple! Épigraphes pompeuses, que grave un règne nouveau et qu'une révolution efface!

XIX

Les fêtes publiques étaient, dans la pensée du ministre de l'intérieur, un levier puissant pour élever l'esprit du peuple et pour le pousser aux nobles passions. Il proposa et fit approuver par le Conseil une suite de

représentations théâtrales extraordinaires et gratuites. D'après son arrêté du 24 mars, elles devaient être composées des ouvrages des maîtres. Les billets, numérotés, seraient distribués par les mairies de Paris dans les ateliers, les clubs et les écoles, aux citoyens les plus pauvres.

La première de ces représentations eut lieu le jeudi, 6 avril. « Il n'y eut à l'entrée ni tumulte ni encombrement. Ce nouveau public, convié aux plus nobles jouissances de l'âme, entrait avec respect dans la maison de Corneille et de Molière, et honorait le génie national par une attitude pleine de convenance et de dignité. » L'on n'y voyait ni ces toilettes de la riche société parisienne, brillamment étalées dans les soirées à bénéfice, ni ces vêtements ignobles dont le public, obligé de livrer assaut aux portes, se couvrait autrefois, aux jours des spectacles gratuits. Les travailleurs avaient revêtu leurs habits de fête. Accompagnés de leurs femmes et de leurs filles, ils savouraient avec calme les vrais plaisirs dont ils se trouvaient entourés. La plupart des membres du gouvernement assistaient à cette solennité, confondus dans les rangs des autres citoyens.

Au lever du rideau, le *Chant du Départ*, dont le refrain national fut repris en chœur par les orphéonistes, prédisposa à l'enthousiasme. Un spirituel prologue de George Sand, intitulé *le Roi attend*, et dont Molière était le héros, fut suivi de la tragédie d'Horace. Les vers de Corneille, admirablement dits par Rachel,

furent couverts d'applaudissements. Roger chanta avec grand succès un hymne patriotique de Pierre Dupont, dont la célèbre cantatrice, madame Pauline Viardot, avait composé la musique. Molière vint ensuite. Le *Malade imaginaire*, joué avec un talent supérieur par Provost et par l'élite des artistes de la Comédie-Française, semblait avoir comblé la mesure des jouissances, quand un épisode inattendu vint exalter l'enthousiasme jusqu'au délire. Rachel reparut et chanta la *Marseillaise*. Ce ne fut pas un chant, mais un récit ému, palpitant, un accent inspiré par le génie de la tragédie et par le patriotisme, un rhythme et un cri tout à la fois. L'assemblée entière fut soulevée comme par une sensation électrique. Jamais l'art n'était monté aussi haut.

Une quête pour les pauvres, faite à la sortie, termina cette fête éminemment nationale.

L'Opéra donna sa première représentation populaire le 9 avril, et la fit suivre de plusieurs autres, habilement ordonnées par son intelligent directeur, M. Nestor Roqueplan. Il y déploya toutes les ressources scéniques qui ont fait de ce théâtre le premier théâtre du monde.

CHAPITRE QUATRIÈME.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE : M. Carnot s'assure le concours officieux de M. Jean Reynaud ; il fait accepter à M. Charton les fonctions de secrétaire général ; lettre aux recteurs ; maintien provisoire du Conseil de l'Université et du personnel enseignant et administrateur ; haute Commission des études scientifiques et littéraires ; programme du ministre ; instruction primaire, obligatoire et gratuite ; circulaire aux instituteurs primaires ; instruction secondaire ; encouragements et voies ouvertes aux enfants pauvres ; introduction dans les lycées de l'histoire de la Révolution de 1789 et du maniement des armes ; création d'une école d'administration ; modification, suppression et création de chaires au Collège de France ; Institut ; distributions de manuels politiques et de livres d'instruction morale, destinés à éclairer les habitants des campagnes ; compositions spéciales de quelques-uns de ces ouvrages, par MM. Ducoux, Ben-Baruch, Henri Martin, Ch. Renouvier, etc. ; réorganisation des bibliothèques nationales ; création de bibliothèques communales ; lectures publiques ; écoles maternelles ; crédits nécessités pour la réalisation de toutes ces grandes transformations. — MINISTÈRE DES CULTES : Questions réservées aux décisions de l'Assemblée nationale ; invitation au clergé d'exercer ses droits politiques ; intervention conciliatrice du ministre dans les contestations soulevées entre l'autorité religieuse et l'autorité civile ; à Lyon, dissolution des congrégations et corporations religieuses non autorisées ; émotion et plaintes ; lettre de l'archevêque de Lyon ; réponse du ministre ; lutte du clergé et de l'Université sur la liberté de l'enseignement ; solution donnée par la République.

I

Au ministère de l'instruction publique, M. Carnot se dévouait sans réserve à l'étude de l'éducation et de l'instruction du peuple.

De toutes les responsabilités qui incombent à la conscience des hommes de gouvernement, la plus délicate et la plus terrible est assurément celle de l'enseigne-

ment. Lorsqu'ils sentent se débattre entre leurs mains l'avenir d'un peuple, c'est-à-dire sa vie morale et intellectuelle ; lorsqu'à l'imitation du Créateur ils ont à façonner son cœur et son esprit ; lorsque du cerveau débile de l'enfant ils doivent faire éclore le citoyen ; lorsque, dans cette charge d'âmes, ils cherchent à entrevoir au loin les fruits de leurs labeurs, égoïsme ou dévouement, vice ou vertu, servilisme ou amour de l'indépendance, ils se recueillent, se concentrent sur eux-mêmes, et puisent dans ce qu'il y a de plus pur en eux les forces nécessaires pour oser entreprendre leur divine mission.

M. Carnot trouva ses inspirations dans son patriotisme, dans son amour de l'humanité. Après la transformation de l'état monarchique en état républicain, il avait à se défendre de ces tempéraments extrêmes qui veulent conserver tout, ou tout renverser pour faire place nette aux innovations. Il aborda de front les difficultés et les obstacles. Pour concourir à son œuvre, il invoqua d'abord l'amitié de deux hommes d'un mérite éclatant, d'une probité politique et privée incontestée : MM. Jean Reynaud et Charton. Tout en refusant un poste officiel, M. Jean Reynaud promit son aide en toutes circonstances. M. Charton, nommé secrétaire général, possédait outre mesure toutes les qualités de sa position. Travailleur actif et esprit conciliant, administrateur habile, il savait à la fois éclairer, plaire et diriger.

II

Pendant les dernières années, l'Université et le clergé s'étaient livré de vifs combats sur la liberté d'enseignement. « La réunion sous une direction uni- » que des deux administrations (religieuse et universi- » taire), » écrivait, le 25 février, M. Carnot aux recteurs, « est la garantie de la juste conciliation qui » s'établira entre ces deux intérêts également respec- » tables. »

III

Fermement résolu d'introduire des réformes utiles dans l'administration et dans le régime universitaire, le ministre conserva provisoirement « le Conseil de l'Université, qu'il pensait devoir transformer plus tard en un conseil de l'instruction publique, embrassant toutes les divisions et tous les degrés de l'éducation; il maintint également le personnel enseignant et administrateur. » — Afin d'éviter l'interruption des cours de l'année scolaire, dès le 25 février il en ordonna la reprise immédiate.

IV

Aux deux hautes Commissions existant déjà pour les

études de droit et de médecine, il ajouta une commission des études scientifiques et littéraires, chargée d'élaborer les questions nouvelles. Béranger, pour la première fois sortant de sa retraite, consentit à porter à cette commission le tribut de son expérience et de son admirable bon sens. M. Jean Reynaud, cette profonde intelligence encyclopédique, en fut le président; M. Charles Renouvier, le secrétaire. Les autres membres étaient MM. Bravais, Burnouf, Cournot, Duhamel, Dutrey, Élie de Beaumont, Geoffroy Saint-Hilaire, Henri Martin, Poncelet, Le Clerc, Liouville, Le Play, Michelet, Quinet, L. Reynaud, Serres, Transon. Ces hommes, tous éminemment distingués par leur science et leur honorabilité, devaient s'adjoindre dix membres choisis parmi les fonctionnaires de l'instruction primaire et de l'instruction secondaire (29 février)[1].

V

Le programme que le ministre s'était tracé est remarquable :

« Distribuer l'instruction primaire à tous et la rendre
» obligatoire pour tous. C'est le devoir réciproque de
» la société envers le citoyen et du citoyen envers la
» société. Mais tout n'est pas là encore : le devoir de

[1] MM. Bienaymé, Blondeau, Boulatignier, Boussingault, Cormenin, Desages, E. Durieu, Charles Laboulaye, Macarel, Ch. Martins, Ortolan, etc., furent adjoints à cette haute Commission, qui se divisa plus tard en sous-commissions.

» l'homme envers lui-même est de développer l'intelli-
» gence que Dieu lui a départie;

» Faciliter généreusement, par un large système » d'adoption publique, aux jeunes gens que la fortune » a moins heureusement dotés que la nature, le » complément de leurs études. La société ne doit pas » laisser perdre les forces qui résident en son sein;

» Ouvrir une libre carrière à l'enseignement supé» rieur, afin que la lumière se dégage au milieu de la » discussion des doctrines opposées. L'État a pour de» voir de faire enseigner les sciences que l'expérience » a fixées et que la pratique réclame. C'est aux libres » penseurs qu'il appartient de défricher les champs » nouveaux : protection aux libres penseurs! »

Il n'oubliait pas la liberté d'enseignement. Il voulait « une éducation forte et nationale, donnée et soutenue » par le gouvernement; » mais, en regard de cette éducation officielle, il admettait « la libre concurrence, soit » de la part des individus, soit de la part des sociétés » religieuses, » auxquelles il ne refusait « que l'exis» tence de personne civile et le droit de propriété. »

VI

En échange des droits civiques qu'elle crée et qu'elle concède, la société peut demander à chacun de ses membres une certaine somme de connaissances indispensables à l'exercice intelligent de ces droits. L'inté-

rêt général y est engagé, et il réclame le développement des forces intellectuelles déposées en germe dans chaque homme. Laisser végéter dans les ténèbres de l'ignorance une âme douée de l'aspiration vers la lumière, est un crime, un homicide. Dans sa marche sur cette terre, l'humanité s'avance vers un but et marque d'un progrès chacun de ses pas. Mais ce progrès exige un effort, un devoir; et celui qui refuse de s'y soumettre rejette de ses propres mains le droit, qui n'est que l'équitable rémunération du devoir accompli.

Ces incontestables principes ont toujours servi de base aux partisans de l'instruction primaire *obligatoire*. Il en découle logiquement que cette *obligation* imposée à l'individu impose à l'État la *gratuité* de l'enseignement.

Dans la discussion sur l'organisation du suffrage universel, le Gouvernement provisoire avait songé à priver du droit de vote tout citoyen qui, parvenu à l'âge de vingt et un ans, ne saurait pas lire; mais le passé condamnait cette restriction. En effet, pour légitimer ce déni du droit universel, il eût fallu que pendant quinze ans l'instruction primaire eût été gratuite et obligatoire. Alors cette privation devenait le fait, non de la loi, mais de l'individu lui-même, qui se serait volontairement soustrait à son devoir.

VII

La loi sur l'instruction primaire, votée sous le règne

de Louis-Philippe, avait rendu de grands services; mais, incomplète, elle ne satisfaisait pas à l'ampleur du régime républicain. Entouré de ses amis et des membres de la Commission, M. Carnot fit sa principale étude du code nouveau dont il voulait doter la France.

Il commença par séparer l'instruction, qui orne l'esprit, de l'éducation, qui fait le cœur; puis, allant plus au fond, tenant compte du corps comme instrument de l'âme, il s'occupa de l'hygiène même.

Deux hommes, dans chaque commune, se partagent la direction de l'enfant : le maître d'école et le curé. C'est à eux qu'il résolut de confier le mandat de propager jusque dans le hameau le plus reculé le sentiment des devoirs et des droits, la vie politique.

Respectant les disciplines hiérarchiques, il s'adressa aux curés par les évêques, aux instituteurs primaires par les recteurs.

VIII

La position des instituteurs primaires lui semblait être précaire, et leurs services insuffisamment récompensés. Pour éveiller en eux une noble émulation et les exciter à accroître leurs connaissances, il leur ouvrait la porte aux postes les plus élevés de la hiérarchie universitaire. Dès le 27 février, il invoquait leur intervention dans l'œuvre immense qu'il tentait : la régénération du peuple des campagnes.

Il fit plus. Il les engagea (6 mars) à presser les ci-

toyens des campagnes de remplir leur devoir d'électeurs, car « il ne leur est pas permis d'être indifférents » au choix des hommes qui, dans quelques jours, vont » revêtir le caractère auguste de mandataires de la » nation.......

» La plus grande erreur contre laquelle il faille prémunir les populations de nos campagnes, c'est que, » pour être représentant, il soit nécessaire d'avoir de » l'éducation et de la fortune. Quant à l'éducation, il » est manifeste qu'un brave paysan, avec du bon sens » et de l'expérience, représentera infiniment mieux à » l'Assemblée les intérêts de sa condition qu'un citoyen » riche et lettré, étranger à la vie des champs ou » aveuglé par des intérêts différents de ceux de la » masse des paysans. Quant à la fortune, l'indemnité » qui sera allouée à tous les membres de l'Assemblée » suffira.......

» Dans une grande assemblée..... la majeure partie » des membres remplit le rôle de jurés. Elle juge par » oui ou par non si ce que l'élite des membres propose » est bon ou mauvais. Elle n'a besoin que d'honnêteté » et de bon sens. Elle n'invente pas. »

Il invite ensuite les recteurs « à faire dresser pour » les instituteurs des manuels sur les droits et les devoirs des citoyens... livres négligés dans le passé.....

» Que nos 36 000 instituteurs se lèvent donc à mon » appel pour se faire immédiatement les réparateurs de » l'instruction publique devant la population des campagnes! Puisse ma voix les toucher jusque dans les

» derniers villages. Je les prie de contribuer pour leur » part à fonder la République! Il ne s'agit pas, comme » au temps de nos pères, de la défendre contre le dan- » ger de la frontière. Il faut la défendre *contre l'igno-* » *rance et le mensonge*, et c'est à eux qu'appartient » cette tâche! »

Enfin il fait briller à leurs yeux l'ambition généreuse de compter, eux aussi, parmi les élus du pays, « car si » leur condition était des plus humbles sous la monar- » chie, elle devient sous la République des plus honora- » bles et des plus respectées. »

IX

Cette circulaire fut aussitôt attaquée : par quelques journaux avec modération, par d'autres avec passion.

Les Débats, redoutant « que les masses déshéritées » jusqu'à présent du droit d'élire et d'être élu, ne » voulussent frapper d'ostracisme les supériorités de » tous genres et que le nombre n'écrasât la capa- » cité, » disent : « C'est un autre danger qu'entrevoit » le ministre de l'instruction publique. Il paraît crain- » dre que les électeurs de la campagne ne tiennent » trop compte, non-seulement de la fortune, mais de » l'éducation..... Cela nous paraît quelque chose de » trop nouveau et de trop singulier, même pour un » gouvernement populaire. » — *Le Siècle*, tout en fai- sant l'éloge de M. Carnot, dont il loue la probité et le

caractère conciliant, critique vivement ses idées, comme une mise en suspicion des propriétaires et comme une atteinte au principe reconnu de la nécessité de l'éducation pour amener les citoyens à la véritable égalité. — *L'Union*, s'exprimant sur le ministre dans les meilleurs termes, semble attribuer les expressions de la circulaire à l'inadvertance. — Plus violente, *l'Assemblée nationale* représente cette circulaire comme le complément de celle du ministre de l'intérieur.

M. Carnot avait peut-être exprimé en termes un peu compliqués cet axiome bien simple, qu'il faut préférer l'homme pauvre, ignorant, mais dévoué, à l'homme riche, instruit, mais égoïste. C'est une vérité si banale en morale, que, n'osant la contredire, on aima mieux paraître prendre le change; et l'on reprocha au ministre des intentions absolument opposées à son but et à ses actes.

A ces accusations peu sincères, adressées au ministre qui déclarait vouloir organiser l'instruction primaire *obligatoire et gratuite*, ce ministre fit insérer au *Moniteur* une réponse largement explicative. Pour toute réplique, il n'avait qu'à poursuivre le cours de ses travaux : chacune de ses mesures n'était-elle pas une victorieuse réfutation d'injustes attaques?

Des observations plus sincères lui furent adressées par ses amis : « Ne dépassez-vous pas le but ? Pour relever les instituteurs, ne favorisez-vous pas en eux, destinés à vivre dans des communes souvent bien pauvres, des aspirations qui ne pourront être satisfaites et qui

les rendront malheureux? Certains instituteurs se sont monté la tête et se croient appelés à régir le monde. De l'excès d'humiliation où ils étaient tenus, n'est-il pas à craindre qu'ils se haussent à un excès de présomption? »

Le ministre n'ignorait pas que susciter l'émulation offre un certain péril; mais il savait que le bien qui en est la conséquence l'emporte sur le mal. — En effet, s'il y eut des écarts, ils furent rares; et les instituteurs surent apprécier et mériter les encouragements qui leur étaient donnés.

X

L'instruction secondaire ne pouvant subir d'importantes modifications durant l'année scolaire, des commissions spéciales élaboraient les améliorations futures. Le but du ministre était précis : veiller à ce que les portes de l'instruction secondaire ne fussent fermées à aucun des élèves d'élite qui se produiraient dans les établissements primaires; ouvrir aux aptitudes la voie de toutes les fonctions sociales; développer toutes les intelligences capables de contribuer au progrès de la nation.

Il fallut donc prendre des dispositions pour que les enfants pauvres, doués des qualités exigées et reconnues, pussent recevoir l'instruction secondaire. Déjà, dans ce but, des bourses gratuites avaient été créées.

« Mais, » dit M. Charton, dans son rapport du 4 mai, « on rencontre avec un sentiment douloureux, sur la » liste des boursiers, des enfants dont les pères ont des » fortunes considérables ou reçoivent les traitements » les plus élevés qui soient inscrits au budget de » l'État. »

Il ajoute : « Les choix de l'administration ne se fixe- » ront plus que sur des enfants pauvres. En seront » exclus tous ceux qui pourront payer. Les bourses » entières seront uniquement réservées aux fils des » citoyens qui se sont dévoués pour la patrie et à ceux » qui, par leur aptitude naturelle et un système d'exa- » men déjà indiqué, auront été signalés à l'attention » du gouvernement. »

Les bourses s'élevaient à 1 010, partagées entre 1 812 enfants. Un crédit de 170 000 francs fut voté pour maintenir, en 1849, ce chiffre, qui fut divisé en : un tiers, bourse complète; un tiers, trois quarts de bourse; le dernier tiers, demi-bourse.

XI

A ces détails, l'imagination demeure calme. Elle ne se sent point transportée comme au récit des batailles; elle n'est pas agitée par ces frissons que donnent la vue des cadavres entassés et le tableau de toutes les destructions. Mais le penseur, qui préfère à ces tueries et à ces ruines le spectacle du développement de la vie et de

la culture de l'intelligence, éprouve des émotions bien autrement vives et profondes, bien douces en même temps. Il se complaît à suivre cette lutte des lumières et des ténèbres, ces efforts pour éclairer la raison de ses semblables, ces entreprises tentées pour cultiver dans son germe le cœur de l'enfant.

XII

L'instruction, donnée par de savants professeurs, inculquait la science dans l'esprit de la jeunesse; mais l'éducation, qui fait le citoyen, était de tout point négligée. L'élève sortait des bancs de l'école grossièrement ignorant d'une société dans laquelle il allait chercher sa place. Il savait les siècles de la Grèce et de Rome, et plus ou moins l'histoire des rois de France. Jamais on ne lui avait dit un mot de l'époque à laquelle sa génération était appelée à succéder. Le ministre voulut combler cette lacune. « La révolution, » dit-il, « qui vient de s'accomplir prend son origine dans celle qui a été faite par nos pères; principes, traditions, symboles, chants et mots de ralliement, tout y est puisé; et cependant l'histoire de 1789 est un livre fermé pour nos enfants.» Il fut résolu que, « à dater de la prochaine année sco- » laire, l'histoire de la Révolution française entrerait » dans le cadre des études classiques. »

L'enseignement du maniement des armes et de la manœuvre fut introduit dans les lycées. Le ministre

justifiait ainsi cette mesure : la République met entre les mains de chaque citoyen un fusil pour veiller à la sûreté générale; elle doit lui en apprendre l'usage de bonne heure. La manœuvre est, de plus, un exercice gymnastique propre à développer la force et la souplesse de l'enfant; et cet apprentissage abrégera le service militaire de tout le temps employé à former un conscrit.

M. Carnot voyait dans ce régime physique et dans les principes de 1789, la trempe nécessaire aux jeunes gens pour devenir des hommes qui sauraient aimer et défendre la patrie.

XIII

. Les riches seuls pouvaient satisfaire aux dépenses indispensables pour entrer aux écoles supérieures. Les nombreuses carrières ouvertes par l'État aux élèves de ces écoles devenaient, par ce fait, la propriété exclusive d'une certaine classe de citoyens. Les pauvres ne pouvaient y prétendre. C'était une grave injustice à effacer de nos coutumes et de nos lois. Il fallait abolir tous les frais de baccalauréat, d'inscription, d'examen, et charger exclusivement l'État du traitement des professeurs. Désormais l'intelligence, le travail, le mérite, seraient les seuls titres à l'admission aux Écoles (Écoles normale, maritime, polytechnique, de Saint-Cyr, de la Flèche, des mines, des eaux et forêts, des arts et métiers, d'agriculture, de droit, de méde-

cine, etc.). L'intérêt de la société était en cela en harmonie avec l'équité.

XIV

La direction des affaires de l'État, la gestion de ses finances, les emplois de tous genres, étaient livrés au hasard de la faveur ou du caprice bien plus qu'au mérite. N'était-il pas juste et utile de provoquer les aptitudes, de les rechercher, de les recueillir et de les développer par une éducation spéciale?

Sur la proposition du ministre, le Gouvernement provisoire décréta, le 8 mars, la formation d'une école d'administration créée sur des bases analogues à celles de l'École polytechnique.

Le ministre, MM. Jean Reynaud, Charton, et la Commission des hautes études se mirent à l'œuvre avec l'entraînement et le contentement que l'on éprouve lorsqu'on rend à son pays un éclatant service.

« ..... Notre tradition administrative, objet de l'ad-
» miration de tous les États européens, » dit la Commission, « loin d'être menacée de décadence par la
» Révolution, va en tirer en effet une autorité plus
» brillante que jamais.....

» ..... Du moment que la nation reprend possession
» d'elle-même pour se conduire par sa propre souve-
» raineté, il faut de toute nécessité que l'étude des
» hautes sciences du gouvernement soit instituée dans

» son sein sur le mode le plus large et le plus efficace. » La perfection et la puissance de l'administration pu» blique sont à ce prix. »

Des raisons d'économie portèrent les fondateurs de l'École d'administration à la rattacher au Collége de France. Une autre considération était émise : « Ce » collége est le plus élevé, le plus libre, le plus eu» ropéen de tous nos établissements scolaires... Il » doit devenir le foyer d'où rayonneront sur le monde » entier les idées nouvelles qui vont surgir de l'es» prit français, touchant le gouvernement de la Répu» blique. »

On détermina l'âge d'admission, les conditions de l'examen d'entrée, les matières à enseigner, telles que le droit politique, le droit des gens, le droit privé, le droit administratif, l'économie générale de l'agriculture, des mines, des fonderies, des travaux publics, des finances, du commerce, etc. Afin de ne pas absorber tous les emplois et de laisser place aux hommes qui naissent des événements et qui se manifestent par les services rendus, le nombre des élèves fut limité à deux cents par année. On évaluait ce chiffre au tiers environ des places annuellement disponibles dans toutes les administrations. La durée des cours fut fixée à trois années.

M. de Sénarmont, ingénieur des mines, accepta temporairement le titre de directeur des études. Un de ses collègues, M. Le Play, se dévoua également à cette institution avec autant d'habileté que de persévérance.

MM. Guigniaut, Barthélemy Saint-Hilaire, Lamé, Combes, Transon, Ampère, Franck, Vieille, Rapetti, Catalan, etc., acceptèrent les fonctions d'examinateurs; MM. Souvestre, Blanche, Deville, Isarn, Lamarche, etc., celles de maîtres de conférence.

L'école fondée, les examens eurent lieu les 6 et 10 mai, en France et en Algérie, et durèrent un mois.

XV

L'annexion de l'École d'administration au Collége de France entraînait la création de nouvelles chaires. Mais la haute Commission alla plus loin. Conseillée par le besoin de maintenir ce Collége à la hauteur du progrès, elle mit la main à un remaniement des chaires. « L'histoire de ses accroissements successifs, » dit le rapport du 7 avril, « est comme un résumé des besoins » nouveaux qui se sont déclarés dans l'esprit humain » depuis la Renaissance..... Il a poursuivi son dévelop» pement, en attirant à lui toutes les représentations » essentielles de la classe des sciences et de celle des » lettres..... »

Quatre chaires, qui trouvaient ailleurs leurs analogues furent supprimées ou modifiées; onze furent fondées. Il en avait été créé neuf depuis 1814. En résumé, après une révolution qui élargissait jusqu'à l'infini la sphère de l'esprit humain, le nombre des chaires du Collége de France ne se trouvait augmenté

que de sept; et leurs titulaires ne devaient recevoir aucune rémunération pécuniaire.

Les citoyens qui eurent l'insigne honneur de ce nouveau professorat furent: MM. Lamartine, Jean Reynaud, Armand Marrast, Faustin Hélie, Serres, Decaisne, Bineau, Franqueville, Garnier-Pagès, Cormenin, Ledru-Rollin, Poncelet [1].

XVI

Quatre membres du Gouvernement provisoire figurent dans la liste des professeurs. MM. Marrast et Garnier-Pagès [2] avaient été au-devant de la proposition du ministre; MM. Lamartine et Ledru-Rollin l'avaient acceptée avec empressement.

Le sentiment qui les inspirait n'était pas douteux. Élevés au sommet de la hiérarchie sociale, à la dictature, pouvaient-ils être mus par l'ambition? Pouvaient-ils avoir la prétention d'honorer le professorat, cet apostolat qui, chargé de gloires, d'honneurs et d'illustrations, marche l'égal et le pair de toutes les grandeurs? Ils obéissaient simplement à une pensée de haute politique, plus ou moins juste, mais sincère. En prêtant leur concours personnel et direct à l'École d'administration, pépinière des serviteurs de l'État, ils croyaient

[1] M. Poncelet abandonnait son cours de mécanique à la Faculté des sciences, cours qui était salarié.

[2] M. Garnier-Pagès avait consacré cinq années de recherches et de travaux à rassembler les éléments d'une histoire des finances; il espérait les utiliser pour cet enseignement.

lui apporter et lui attirer les sympathies de la République, dont ils étaient les représentants. En se plaçant dans les rangs de l'Université, ils témoignaient de leur respect pour l'instruction publique. En coopérant à l'éducation de la jeunesse, ils voulaient démontrer que s'y dévouer est le premier devoir des gouvernants et la plus haute mission que l'homme puisse ambitionner.

La critique ne voulut voir qu'une prétention ridicule ou une puérilité singulière : « Non contents de gouverner la France, ces hommes visaient à l'enseigner! Ils se décoraient d'un titre et étaient incapables de remplir la fonction! C'était sans doute une retraite qu'ils se préparaient! »

La vivacité de ces attaques trouvait sa justification, auprès de certains esprits, dans la suppression de la chaire d'économie politique, suppression qui portait atteinte à l'inamovibilité reconnue par l'usage, sinon par les lois, et dans le remplacement de M. Guizot par M. Henri Martin. Ce fut pour M. Guizot, cette personnification la plus impopulaire du système renversé, ce président responsable du ministère déchu, la seule peine infligée par la Révolution. Elle parut exagérée!

XVII

M. Carnot fit revivre deux articles, tombés en désuétude, de la loi organique sur l'Institut national, créa-

tion de notre première Révolution. Par le premier article, l'Institut national devait nommer, tous les ans et au concours, vingt citoyens chargés de voyager et de faire des observations relatives à l'agriculture tant en France qu'en pays étrangers. Par le second, il devait nommer six de ses membres, pour voyager, ensemble ou séparément, et faire des recherches sur les diverses branches des connaissances humaines autres que l'agriculture.

Ces mesures ramenaient à l'unité recherchée par les fondateurs. — La vie s'infusait partout.

Pour la première fois depuis la Restauration, les différentes classes de l'Institut se rassemblèrent en un seul corps et délibérèrent en commun sur des matières générales touchant le développement scientifique et littéraire de la France.

XVIII

La question des secours littéraires était de toutes la plus délicate. Si la subsistance par le travail est due aux plus pauvres par une société bien organisée, cette société peut-elle laisser succomber l'homme de mérite qui a enrichi son pays de productions intellectuelles?

Le 23 avril, le secrétaire général, M. Charton, présenta sur ce sujet un rapport, où il cite ces paroles du chef de division M. Génin : « Il est malheureusement » notoire que les pensions littéraires ont été jusqu'ici

» une source d'abus. Destinées au mérite indigent, » elles étaient données trop souvent à la faveur réglée » par la politique ou par d'autres considérations aussi » étrangères au but de l'institution. C'était, pour ainsi » dire, les fonds secrets du ministère de l'instruction » publique. Les choses ne peuvent désormais continuer » sur ce pied. Il y a tout à la fois impossibilité morale » et impossibilité matérielle. » — A la chute de Louis-Philippe, les fonds annuels, montant à 203 000 francs, étaient aliénés d'avance pour moitié.

Les secours donnés par la patrie ne devaient plus être, comme sous l'ancienne monarchie et sous le régime représentatif, une aumône ni le salaire d'une flatterie ou d'une bassesse : ils devenaient un témoignage de la reconnaissance du pays. Ils furent divisés en deux catégories : indemnités annuelles, indemnités éventuelles. Les premières, restreintes à un maximum (2 400 francs), seraient rendues publiques par le *Moniteur;* les secondes, réservées aux cas spéciaux, aux souffrances momentanées, restaient en dehors de la publicité sous la responsabilité ministérielle.

Les souscriptions et les distributions de livres furent soumises à la surveillance d'une commission spéciale. C'était encore fermer une source d'abus.

XIX

« Un peuple instruit est ingouvernable. Il est donc nécessaire de le maintenir dans l'ignorance et l'abrutis-

sement! » avait dit depuis longtemps la tyrannie; et elle avait agi conformément à ce prétendu axiome.

Sous les derniers règnes constitutionnels, les lumières de l'esprit avaient commencé à se répandre dans les villes; la première instruction avait été distribuée moins parcimonieusement à l'enfance. Mais les campagnes demeuraient fermées aux notions les plus élémentaires; la plupart de leurs habitants ne savaient ni lire ni écrire. Leur bon sens naturel était-il suffisant pour leur faire comprendre l'immense changement apporté à leur position par la Révolution de Février? Pouvait-il leur donner l'intelligence de tous ces droits dont ils avaient été déshérités jusque-là et que leur restituait la République? Appelés à choisir leurs magistrats, à débattre leurs intérêts, à élire leurs représentants, seraient-ils véritablement aptes à remplir toutes ces fonctions civiques?

Sous peine de les laisser retomber dans la nuit et dans la servitude, il fallait se hâter de briser les dernières chaînes qui enserraient leur raison et les animer d'un souffle nouveau. Les journées de Février avaient bien fait jaillir en eux une étincelle; mais, éphémère et, faute d'aliment, bien vite éteinte dans le vide de leur esprit, cette étincelle n'avait fait qu'enflammer les passions égoïstes et matérielles qui rongent éternellement le cœur de l'homme.

M. Carnot demanda et obtint un crédit de 5 000 fr. applicables à la distribution aux communes de manuels, de catéchismes politiques, de livres d'instruc-

tion morale; et il invita les recteurs à faire composer des ouvrages particulièrement appropriés aux localités. La plupart de ces fonctionnaires répondirent noblement à cette injonction. Quelques hommes politiques, parmi lesquels nous aimons à citer M. Ducoux, se mirent à l'œuvre. Un israélite, M. Ben-Baruch, traça pour ses coreligionnaires un catéchisme civique tiré des maximes de l'Ancien Testament. M. Henri Martin rédigea un petit livre pratique, marchant droit à l'application, riche de bonnes pensées, qui fut couvert d'éloges unanimes. M. Ch. Renouvier, écrivain distingué et profond moraliste, composa un manuel rempli de sentiments patriotiques, dont quelques expressions théoriques servirent plus tard de prétexte à des accusations contre le ministre. Ces publications avaient pour but d'éclairer et de moraliser le peuple; aussi furent-elles vivement blâmées par les partisans des régimes passés, qui bientôt cependant, par une contradiction naturelle à l'esprit humain, allaient eux-mêmes les imiter.

XX

Des faits à jamais déplorables avaient porté atteinte au dépôt sacré de nos bibliothèques nationales; des œuvres inappréciables avaient été dérobées à ces trésors du passé. Le mal était-il réparable? Une nouvelle organisation parviendrait-elle à prévenir de semblables dilapidations? N'aurait-elle pas d'ailleurs

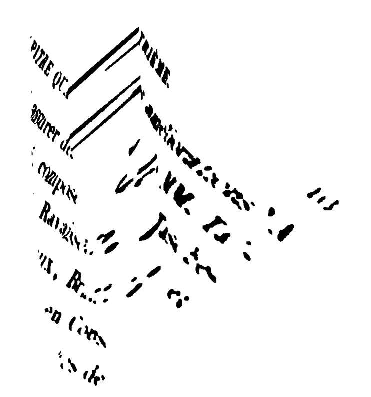
à supprimer des abus, à assurer des améliorations? A cet effet un comité fut institué, composé de MM. Taillandier, Natalis, de Wailly, Littré, Ravaisson, Taschereau, Ferdinand de Lasteyrie, Lascoux, Brunet et Génin. De plus, le gouvernement examina en Conseil et approuva la formation, dans chacune des mairies de France et sous la direction du maître d'école, d'une bibliothèque publique, où seraient déposés les chefs-d'œuvre littéraires achetés aux frais de l'État et des communes, et où les travailleurs viendraient, en récréant leur esprit, se délasser des fatigues du corps. Il commit au ministre de l'instruction publique le soin d'en étudier les voies et les moyens.

XXI

Le ministre eut une pensée pleine d'avenir, qui reçut la consécration du maire de Paris. Il fit faire dans les différents quartiers de la capitale des lectures publiques, « pour initier le peuple aux jouissances les plus délicates de l'intelligence et du goût ». Des littérateurs distingués, des professeurs émérites, s'offrirent spontanément pour prendre leur part active à cette diffusion des lumières; ils y témoignèrent un admirable zèle inspiré par le patriotisme; ils y développèrent un talent rempli de puissance et de charme. Les premiers qui accomplirent cette mission furent MM. Kastus, aux Gobelins; Jacques, au Collége de France; Deschanel, à l'Observa-

tion morale; et il invita les recteurs à [illegible]
des ouvrages particulièrement approp[illegible]
La plupart de ces fonctionnaires rép[illegible]
à cette injonction. Quelques hom[illegible]
lesquels nous aimons à citer M[illegible]
l'œuvre. Un israélite, M. Ber[illegible] *à l'A*
coreligionnaires un catéchis[illegible] *e, destinée*
de l'Ancien Testament. [illegible] *udraient suivre*
petit livre pratique, [illegible]
riche de bonnes pens[illegible]
nimes. M. Ch. Reno[illegible] XII
moraliste, comp[illegible]
patriotiques, d[illegible] en quelques pages et dans son en-
servirent plus [illegible] *plus* vastes plans d'instruction publique
le ministre. [illegible] conçus et entrepris. Si, par suite de l'insta-
et de mo[illegible] *choses* humaines, le ministre, le secrétaire
blâmée[illegible] *la* haute Commission des études n'ont pu
cepen[illegible] *leurs* travaux, la reconnaissance de la France
hum[illegible] *est* pas moins acquise, car ils ont bien mérité
de la patrie. Ils ont creusé le sillon et semé les germes
qui fructifieront dans l'avenir.

Oui! le jour arrivera où l'instruction primaire *obligatoire et gratuite* sera inscrite en loi dans nos codes, où *les* écoles supérieures s'ouvriront à toutes les intelligences sans exception ni condition de fortune, où les immortels principes de 1789 seront professés à la jeunesse, où l'on distribuera à tous l'éducation qui fait les citoyens, où le foyer de la raison publique sera alimenté par la raison éclairée de chacun! Alors, le peuple



ner par un prestige ni éblouir
eté, désormais basée sur
nant les préjugés et
de sa puissance
nitude de la force,

XXIII

n de ces intentions généreuses, de ces
técondes, exigeait des subventions en rap-
ec l'étendue et la grandeur des résultats dé-
s. Le ministre de l'instruction publique, qui s'était efforcé d'obtenir des économies dans l'administration, ne dissimulait en rien l'impossibilité de se contenir dans les limites de son budget en face de ces nouveaux besoins. De leur côté, les ministres successifs des finances, qui poursuivaient sans relâche la réduction des dépenses improductives, n'hésitaient pas à lui offrir les ressources du Trésor. MM. Goudchaux, Garnier-Pagès, Duclerc, avaient la conviction qu'une assemblée nationale démocratique concéderait avec joie tout ce qui lui serait demandé pour l'enseignement et l'éducation du peuple. A côté des sommes considérables justement allouées au développement des travaux publics, les représentants de la nation pourraient-ils refuser d'inscrire les crédits nécessaires au développement de la vie intellectuelle et morale ?

toire ; Riaux, au Temple ; Émile Souvestre, au Conservatoire de musique; Trianon, à l'Élysée; Despois, au Conservatoire des arts et métiers; Girard, à l'*École maternelle* du passage Saint-Pierre.

Ce doux nom d'*École maternelle* venait de remplacer celui de *Salle d'asile ;* et le ministre avait adjoint à l'Académie de Paris une *École maternelle normale,* destinée à l'instruction des fonctionnaires qui voudraient suivre cette carrière de dévouement.

XXII

J'ai dû esquisser en quelques pages et dans son ensemble un des plus vastes plans d'instruction publique qui aient été conçus et entrepris. Si, par suite de l'instabilité des choses humaines, le ministre, le secrétaire général et la haute Commission des études n'ont pu achever leurs travaux, la reconnaissance de la France ne leur est pas moins acquise, car ils ont bien mérité de la patrie. Ils ont creusé le sillon et semé les germes qui fructifieront dans l'avenir.

Oui ! le jour arrivera où l'instruction primaire *obligatoire et gratuite* sera inscrite en loi dans nos codes, où les écoles supérieures s'ouvriront à toutes les intelligences sans exception ni condition de fortune, où les immortels principes de 1789 seront professés à la jeunesse, où l'on distribuera à tous l'éducation qui fait les citoyens, où le foyer de la raison publique sera alimenté par la raison éclairée de chacun ! Alors, le peuple

ne se laissera plus fasciner par un prestige ni éblouir par un nom; et sa souveraineté, désormais basée sur l'intelligence et la morale, dédaignant les préjugés et les passions des partis, dominera tout de sa puissance inébranlable et régnera dans la plénitude de la force, de l'impartialité et de la justice.

XXIII

La réalisation de ces intentions généreuses, de ces résolutions fécondes, exigeait des subventions en rapport avec l'étendue et la grandeur des résultats désirés. Le ministre de l'instruction publique, qui s'était efforcé d'obtenir des économies dans l'administration, ne dissimulait en rien l'impossibilité de se contenir dans les limites de son budget en face de ces nouveaux besoins. De leur côté, les ministres successifs des finances, qui poursuivaient sans relâche la réduction des dépenses improductives, n'hésitaient pas à lui offrir les ressources du Trésor. MM. Goudchaux, Garnier-Pagès, Duclerc, avaient la conviction qu'une assemblée nationale démocratique concéderait avec joie tout ce qui lui serait demandé pour l'enseignement et l'éducation du peuple. A côté des sommes considérables justement allouées au développement des travaux publics, les représentants de la nation pourraient-ils refuser d'inscrire les crédits nécessaires au développement de la vie intellectuelle et morale?

XXIV

Au milieu de ces soins et de ces préoccupations universitaires, M. Carnot et le Gouvernement provisoire ne perdaient jamais de vue la direction des cultes.

La constitution du clergé, formulée par Napoléon pour les besoins de son despotisme, avait enchaîné tous les prêtres de l'ordre inférieur, tous les curés, dans la dépendance des évêques directement placés sous la main de l'empereur. C'est ainsi qu'il maîtrisait l'Église, faisant de tous ses membres les instruments de sa volonté. La Restauration avait maintenu cette constitution conforme à ses aspirations. La monarchie de Juillet s'était gardée de la modifier. La République devait-elle la conserver?

Les uns disaient : « Les chefs de l'Église gallicane sont des vieillards que la faux du temps moissonne chaque année. La République les remplacera par des prêtres pénétrés de l'esprit du jour. Alors vous aurez à la tête du clergé des évêques qui répandront dans leur diocèse les sentiments démocratiques. Par ce moyen, la transformation sera rapide. Mais, si vous vous adressez directement au bas clergé, si vous l'émancipez, vous ne pourrez avant longtemps changer les opinions de ces hommes, qui, élevés et retenus dans les langes du passé, demeureront dociles aux influences contraires. Vous échouerez! Faites donc la réforme par le haut. »

D'autres pensaient qu'avant tout il valait mieux suivre les voies de la justice que se précipiter dans celles de la politique, et que d'ailleurs la politique et la justice étaient ici d'accord : « La Révolution, qui a donné la liberté à tous les Français, songerait-elle à en priver le clergé? Mais les curés sont dans une situation telle, que leur avenir, leur fortune, leur honneur, dépendent du caprice de leur évêque; ils sont incessamment exposés à se voir censurer, rappeler, interdire même, sans jugement ni moyen de justification. Pour quelques paroles mal interprétées, mal redites, le vieux pasteur, chéri de ses ouailles, peut être éloigné de l'église et du village où il a passé sa vie, où il a ses affections et ses habitudes. Donner l'inamovibilité[1] à tous ces desservants de condition si précaire, les rendre justiciables de leurs pairs, tout en respectant la surveillance et la direction de l'évêque, ce serait gagner à la République leur amour et leurs bénédictions. Là est la véritable réforme. »

Il était d'autres difficultés à résoudre, pour lesquelles il eût fallu négocier avec le Saint-Père.

Suivant les principes de l'Église primitive, les paroissiens recouvreraient-ils l'élection de leurs pasteurs ?

Afin de purifier l'exercice des sacrements de toute souillure de négoce, le casuel serait-il supprimé moyen-

[1] Avant 1848, j'avais déposé sur le bureau de la Chambre des députés des pétitions de curés de campagne, réclamant l'inamovibilité et la suppression du casuel.

nant une juste indemnité annuelle? Les marchands seraient-ils enfin chassés du Temple? Ou bien, prononçant la séparation de l'Église et de l'État, abandonnerait-on à chaque religion le soin de subvenir aux besoins de ses pontifes, et du budget général rayerait-on le budget des cultes?

Le Gouvernement provisoire dut réserver à l'Assemblée nationale l'approfondissement et la décision de toutes ces graves questions.

XXV

Fidèle à l'accord de ses idées et de ses actes, M. Carnot adressa aux prêtres l'invitation qu'il avait adressée aux instituteurs relativement à l'exercice de leurs droits politiques :

« L'accomplissement de ce devoir légal est en har-
» monie avec les sentiments hautement exprimés par
» le clergé français. Il n'a pas pu voir, sans être pro-
» fondément ému des conséquences d'un si grand évé-
» nement, la République proclamer, après les avoir
» reconquis, les principes de liberté, d'égalité, de fra-
» ternité, trop longtemps méconnus par les gouverne-
» ments.

» Ces principes, qui forment la base de la morale
» que la religion enseigne au monde, ont triomphé
» dans la victoire du peuple; ils entrent désormais dans
» le domaine des institutions de la France, et vont

» donner aux rapports des citoyens un caractère nou-
» veau. Ils amèneront le règne de la justice, et, par
» une plus équitable répartition des droits et des avan-
» tages sociaux, ils feront succéder à la lutte des inté-
» rêts un esprit de mutuelle bienveillance.

» Le clergé, dans ses unanimes adhésions, a consi-
» déré ainsi l'avénement de la République. Son assen-
» timent, j'en ai la confiance, n'est pas seulement cette
» vague soumission à toute forme de gouvernement
» établi, que l'Église a pu vouloir pratiquer, en pré-
» sence de changements qui ne faisaient que déplacer
» des couronnes et substituer des dynasties à des dy-
» nasties. Le clergé apporte à l'ordre nouveau une
» sympathie plus réelle. En s'empressant de proclamer
» dans ses prières la République que le peuple vient
» de fonder par l'énergie de sa volonté souveraine, le
» clergé a senti que l'inauguration du principe républi-
» cain ouvrait une ère nouvelle aux sentiments nobles
» et élevés que Dieu a mis au cœur de l'homme, et
» que la religion a mission de développer.

» Dans cette reconstitution des droits et des intérêts
» de tous, le clergé, aux différents degrés de la hiérar-
» chie, a dû comprendre que les droits et les intérêts
» de la religion, comme ceux de ses ministres, seraient
» protégés par les institutions, comme ils l'ont été par
» le respect du peuple dans les glorieuses journées. Ce
» ne sera pas cet appui vacillant et incertain que les
» princes ont souvent prêté à la religion, dans l'espoir
» de l'associer aux mauvais desseins de leur politique :

» le clergé trouvera une protection plus solide et plus » durable dans la conformité de ses sentiments avec » ceux du peuple.

» Que les ministres de la religion aient donc foi dans » la République; qu'ils tournent les yeux avec con- » fiance vers l'Assemblée nationale, appelée par les » suffrages du peuple à régler les destinées du pays. » De cette assemblée découleront, comme d'une source » féconde, pour les diverses conditions de la société, » toutes les libertés qui sont de l'essence du gouverne- » ment républicain.

» Ainsi, monsieur l'archevêque — l'évêque, attachez- » vous à bien faire apprécier à votre clergé l'impor- » tance de la manifestation solennelle à laquelle il va » prendre part. Dans de si graves circonstances, la » responsabilité est grande pour tout le monde. Ne lais- » sez pas surtout oublier aux prêtres de votre diocèse » que, citoyens par la participation à l'exercice de tous » les droits politiques, ils sont les enfants de la grande » famille française, et que, dans les assemblées élec- » torales, sur les bancs de l'Assemblée nationale, où » la confiance de leurs concitoyens pourrait les appe- » ler, ils n'ont plus qu'un seul intérêt à défendre : » celui de la patrie, intimement uni à celui de la reli- » gion. »

Cette remarquable circulaire est du 11 mars. Écrite sous l'impression du moment, elle peint fidèlement les nouvelles convictions du clergé et l'accueil de l'opinion publique.

XXVI

Au milieu des tempêtes de cette époque, d'inévitables contestations s'élevaient entre l'autorité religieuse et l'autorité civile. Le ministre n'épargnait aucun effort pour les concilier.

Quelques ecclésiastiques avaient été suspendus par les commissaires, d'autres avaient été chassés par des manifestations populaires : son intervention bienveillante ne se fit pas attendre. Un évêque avait tenté d'éluder la formule des prières qui emportait reconnaissance de la République : il le rappela sévèrement à l'observation de la loi. Un autre prélat ayant protesté, en termes peu mesurés, contre des actes administratifs, et provoqué ouvertement à la désobéissance, il lui infligea la simple insertion au *Moniteur*, laissant à l'opinion publique l'appréciation du châtiment. Un fait plus grave le contraignit d'invoquer l'adhésion du Gouvernement provisoire.

XXVII

A Lyon, le 26 février, pendant l'effervescence des troubles, les ouvriers, exaspérés par la concurrence que le travail des communautés leur faisait subir depuis longtemps, s'étaient portés à des violences blâmables contre certains couvents. Celui des Jésuites (de tous le

plus détesté), avait été livré à la dévastation. Le désastre menaçait de s'étendre. Par prudence et pour calmer l'irritation, l'archevêque invita toutes les maisons religieuses à suspendre le travail. Mais cette satisfaction n'avait pas semblé suffisante à une population qui s'était vu disputer son existence par des congrégations qu'elle accusait de travailler à moitié prix.

En cette extrémité, M. Emmanuel Arago crut devoir recourir aux lois. Le 12 mars, par un arrêté basé sur la législation antérieure et sur les instantes réclamations élevées sous le gouvernement déchu et renouvelées depuis sa chute, il prononça « la dissolution des » congrégations et corporations religieuses *non autori-* » *sées*, et spécialement la congrégation des Jésuites. »

Aussitôt, les haines se déchaînent et les plaintes se donnent carrière. *L'Union* publie l'arrêté et ajoute : « *L'exécution immédiate*, si elle était possible, serait la » dispersion, l'expulsion, l'incarcération des membres » des congrégations et corporations dissoutes. Le pou- » voir illimité de M. Em. Arago n'ira pas jusqu'à cette » extrémité de violence. »

L'archevêque de Lyon, le cardinal de Bonald, protesta dès le lendemain, par une lettre qu'il adressait à la *Gazette de Lyon* :

« J'ai écrit, en combattant pour la liberté de » l'Église, que la presse devait être aujourd'hui l'asile » de tous les catholiques opprimés. C'est à elle que j'ai » recours aujourd'hui pour protester contre l'atteinte » portée au grand principe de l'association.....

» La religion catholique a été une des premières à » saluer l'avénement de la République, et a offert à » Dieu pour elle des *vœux sincères, des prières non » mendiées*. Elle sentait croître sa confiance en voyant » des hommes de dévouement et d'intelligence chargés » par le peuple de diriger, dans de si laborieux événe- » ments, le nouvel ordre de choses. En garantissant à » la religion sa liberté, on lui promettait de respecter » son indépendance. Elle n'avait pas entendu depuis » longtemps des paroles si consolantes..... Elle n'avait » plus à craindre de voir ses ministres envoyés au » conseil d'État, pour entendre flétrir en leurs per- » sonnes la parole évangélique, et subir une condam- » nation pour avoir osé obéir à Dieu plutôt qu'aux » hommes.....

» Mais il ne nous serait pas venu à la pensée *que le » plus sacré des droits de l'Église comme des citoyens,* » celui de *s'associer,* de *se réunir,* de *s'assembler,* de » *se concerter,* nous serait refusé. Nous nous croyions » déjà en possession de cette liberté entière que *l'on » comprend si bien* aux États-Unis, et dont tous les » cultes jouissent sans crainte d'en être dépouillés... »

Il cite les associations phalanstériennes, les clubs, les banquets, les sociétés de tous genres, les assemblées de femmes qui se réunissent et délibèrent librement sans avoir eu besoin de solliciter l'agrément de l'autorité : « Et s'ils l'avaient sollicité, ils auraient » montré qu'ils ne comprenaient pas l'esprit de nos » nouvelles institutions. Ils auraient oublié que le

» principe d'association est une des bases de la Répu-
» blique.

» Mais n'y aurait-il que l'association de la prière et » de la charité qui serait interdite? Est-ce un attentat » contre la sûreté publique de mettre en concours son » zèle et sa bienfaisance pour panser les plaies de quel- » ques malades, préserver l'innocence de quelques » enfants, ramener à la vertu quelques âmes égarées, » instruire quelques ignorants? La République, assez » puissante pour appeler sous les armes un million de » soldats et faire trembler l'Europe, chancellerait-elle » sur ses bases, parce que quelques chrétiens vêtus de » noir ou de blanc, de gris ou de brun, prient dans la » retraite et interrompent le silence de la nuit pour » chanter les louanges de Dieu.....

» *Le principe d'association est absolu;* en lui portant » la plus légère atteinte, on remet tout en question. »

Il termine en disant qu'il a appelé de l'arrêté du commissaire de Lyon au ministre des cultes.

Il oubliait qu'en recourant à la publicité avant la décision du gouvernement, il usait de cette liberté absolue dont il se prétendait privé.

XXVIII

Le ministre soumit (20 mars) cette affaire au Conseil. Large et juste part faite tout d'abord au talent et à la verdeur avec lesquels M. de Bonald soutenait les

principes de la Révolution, à l'art qu'il apportait à réduire le nombre des corporations religieuses et à amoindrir leur influence, on n'hésita pas à reconnaître unanimement le droit d'association, avec la seule restriction des *vœux* qui étaient la négation même de la liberté. Puis on se demanda si le rétablissement des biens de mainmorte était compatible avec la constitution moderne de la propriété, et si l'État pouvait tolérer en dehors de son contrôle l'existence de communautés relevant d'un prince étranger.

Enfin, le Conseil approuva cette réponse du ministre à l'archevêque :

« ..... La liberté religieuse, monsieur le cardinal, a » été solennellement reconnue par le Gouvernement » provisoire dans un de ses premiers actes. Celle des » associations n'est pas plus contestée. La République » n'hésite devant la consécration d'aucuns droits; » elle les garantit tous, et le Gouvernement provisoire » n'entend pas faire obstacle à ce que les citoyens se » réunissent pour accomplir en commun des actes de » religion ou de bienfaisance, pas plus qu'il ne s'op- » pose à ce qu'ils s'assemblent pour l'exercice de leurs » droits politiques.....

» J'ajouterai, dans l'espèce, une considération essen- » tielle : par cela même que le Gouvernement provi- » soire n'hésite pas à reconnaître hautement la liberté » des associations religieuses, il a le droit d'exiger en » retour que ces associations religieuses ne se consti- » tuent pas en dehors des règles qui, de tout temps,

» ont fait la base du droit civil français, et que la République doit et veut maintenir avec fermeté.

» Si des associations peuvent, en principe, se former » librement, ce ne doit être non plus que sous la ré» serve que ces associations, purement privées, n'affec» teront pas le caractère de corps constitués ayant » une existence propre, qu'elles n'essayeront pas de » faire, par des personnes interposées, les actes de la » vie civile, dont la reconnaissance légale aurait seule » pu les rendre capables; qu'enfin elles n'auront pas » pour fondement des *vœux* qui seraient en désaccord » avec l'esprit non moins qu'avec le texte de la législa» tion du pays.....

» C'est dans cet ordre d'idées qu'a dû nécessaire» ment se placer M. le commissaire du département » du Rhône, lorsqu'il a jugé opportun, à raison des » circonstances, de prendre l'arrêté contre lequel vous » réclamez, et dont il lui appartient de régler l'appli» cation suivant les nécessités et les convenances lo» cales. Le Gouvernement provisoire ne peut donc que » donner son adhésion la plus complète à des mesures » que ce fonctionnaire n'a prises que conformément à » ses intentions, dans le cercle des pouvoirs qu'il avait » reçus et dans l'esprit des lois nationales. J'ai pu ap» précier, d'ailleurs, que l'exécution donnée à son » arrêté n'avait manqué ni de réserve ni d'une sage » modération. »

XXIX

Sous le régime constitutionnel de Louis-Philippe, le clergé avait combattu avec ardeur contre l'Université pour la *liberté d'enseignement*. L'absorption de l'éducation par l'État lui semblait violer les droits du père de famille et du citoyen. Il se soulevait d'indignation à la pensée de ce despotisme qui prétendait donner à tous les enfants une instruction uniforme, réglementée, compassée, destructive du libre arbitre et de l'individualité, meurtrière de l'être moral.

Ses adversaires lui demandaient comment il conciliait cette passion d'indépendance avec ses amers regrets de la monarchie absolue, cette poursuite enflammée de la liberté d'enseignement avec sa superbe intolérance là où le despotisme lui réservait le monopole de l'éducation publique : « Ses réclamations avaient donc un but qu'ils croyaient découvrir. Les innombrables dons des croyants lui permettraient d'élever l'enfance et la jeunesse, sans rien demander aux parents que la plus minime rétribution ; les chefs d'institution seraient ruinés par cette concurrence ; un jour, l'État lui-même serait débordé ; et le clergé demeurerait maître de l'enseignement. Telle était son aspiration secrète et réelle ! »

Le gouvernement républicain avait trouvé la solution du problème ; il rétablissait la liberté d'enseignement, sans enlever à l'État sa juste part d'influence.

En déclarant l'instruction primaire *obligatoire et gratuite*, en subventionnant largement l'instruction secondaire, en affranchissant de tous droits l'instruction supérieure, l'État n'aurait plus à redouter ni les concurrences individuelles, ni celles des communautés religieuses.

D'ailleurs, un contrôle sagement constitué veillerait à ce que partout, dans les pensionnats comme dans les séminaires, il n'y eût de praticable qu'une éducation fondée sur la morale, sur le respect de la liberté et sur l'amour de la patrie.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Ministère du commerce et de l'agriculture : M. Bethmont charge une commission de préparer les bases d'un enseignement professionnel; enseignement agricole; fermes-écoles; enseignement vétérinaire; irrigations; production chevaline; manufactures des Gobelins, de Beauvais, de Sèvres. — Ministère de la justice : Punition des attentats commis pendant les journées de Février; diminution des crimes et délits; abolition de la peine de l'exposition publique; facilités pour la réhabilitation des condamnés; commission nommée pour préparer un travail complet sur la réorganisation judiciaire; incident O. Barrot; modification dans le personnel de la magistrature. — Ministère des travaux publics : Difficultés; ordres de continuer vivement les travaux commencés et d'en préparer de nouveaux; réformes dans l'administration; couverture des wagons de troisième classe; inauguration du chemin de fer de Troyes. — Ateliers nationaux : causes de leurs développements; défauts d'organisation; dilapidations; services rendus; inefficacité des mesures prises contre l'envahissement de Paris par les ouvriers des départements; désœuvrement; travaux entrepris. — Ateliers de femmes; M. A. Duclerc. — Préoccupations du Gouvernement provisoire; nécessité de trouver un emploi productif aux ouvriers sans travail; projets divers : suspension du travail des prisons et des couvents; érection d'un monument national; colonies agricoles; l'achèvement du Louvre et le prolongement de la rue de Rivoli sont décrétés; restauration des sculptures extérieures du Louvre; commandes de drapeaux et d'écharpes aux fabricants de soie de Lyon; le rachat et l'achèvement des chemins de fer par l'État sont adoptés; urgence de cette mesure; situation périlleuse des Compagnies; adhésion des principaux administrateurs; indemnité et mode de remboursement; approbation générale; agitation et prétentions des ouvriers des chemins de fer; séquestre des chemins d'Orléans et du Centre; émotion de l'opinion publique; attaques de la presse; hostilité des administrateurs; convocation au ministère des finances de tous les directeurs et administrateurs des chemins de fer; compte rendu par *le Constitutionnel* et par *les Debats*; rapport au Conseil; renvoi de la question du rachat à l'Assemblée nationale constituante.

I

Il manquait à l'ensemble de l'instruction publique un plan d'éducation professionnelle, industrielle et

agricole. Le ministre du commerce et de l'agriculture y pourvut.

Par un arrêté du 29 mars, il chargea les professeurs du Conservatoire des Arts et Métiers, réunis en commission, de préparer les bases d'un système général d'enseignement des sciences appliquées aux arts industriels; les cours du Conservatoire en formeraient le degré supérieur. Créer des écoles où les travailleurs viendraient puiser sinon l'inspiration, cette faculté innée, du moins la science et les perfectionnements de leur métier, c'était fortifier la production par de puissants moyens pour lutter avec succès contre la concurrence étrangère.

Il recommanda instamment aux écoles primaires et normales l'enseignement agricole; il s'occupa d'augmenter le nombre et de modifier l'organisation des fermes-écoles, afin d'en faciliter l'accès aux élèves.

Une commission, composée de MM. Bouillaud, Boussingault, Rayer, Thierry, Ivart, Renault, Prince, Bouley, Delafond, Magne, Huzard, Bouley jeune, Barthélemy aîné, Crépin, Leblanc, Riquet, Laborde, rechercha les éléments favorables au développement des espèces bovine et ovine, ainsi que les mesures à prendre afin de compléter l'enseignement des écoles vétérinaires et de réglementer l'exercice de la médecine vétérinaire.

II

Le ministère du commerce et de l'agriculture est le ministère de la production : il préside à la distribution et à l'accroissement des sources de la richesse nationale. Aider à la création en fécondant le sol, ouvrir des voies au commerce, agrandir le domaine de l'industrie, trouver des lois qui assurent au plus pauvre l'asile, le vêtement et l'aliment, disposer les instruments de richesse pour combattre la misère; c'est là certes une des plus belles missions qui soient réservées au génie et au dévouement.

Honoré de ce mandat par la Révolution de Février, M. Bethmont, malade, fit taire ses souffrances pour n'écouter que son patriotisme. Comme le Gouvernement provisoire, il avait le sentiment de ce qu'il devait oser et il connaissait les dangers de l'audace. Il savait qu'un faux calcul, un renseignement mal recueilli peut ruiner les fabriques, décimer les ouvriers, quelquefois même, comme en 1847, livrer le pays aux horreurs et aux désespoirs de la faim; il savait que l'agriculture, le commerce et l'industrie sont rebelles aux systèmes improvisés; que les intérêts existants demandent des ménagements et des transactions; que les perfectionnements et les réformes s'introduisent peu à peu et veulent être précédés de sérieuses études. Aussi forma-t-il de nombreuses commissions, composées d'hommes spéciaux choisis parmi les plus capables.

III

Par suite de la mauvaise répartition des eaux, qui trop rares ici et là trop abondantes, laissent le terrain aride ou le convertissent en marais, une grande partie du sol de la France est encore improductive. Grâce à l'initiative de quelques hommes de mérite, la question des irrigations avait été abordée par le gouvernement de Louis-Philippe, par les Chambres et les sociétés agricoles. Le Gouvernement provisoire avait à en poursuivre la solution.

On a déjà vu le ministre de l'intérieur étudier ce qui ressortissait à son administration; on verra le ministre des travaux publics prendre la part qui lui incombait. Quant au ministre de l'agriculture, il appela (19 avril) MM. Garnier, Duvergier, Championnière, Brière de Mondétour, Poirée, Nadault de Buffon, Vissocq, d'Esterno, Monny de Mornay, à étudier l'aménagement général des eaux et à élaborer les bases d'un système complet et économique.

IV

La production chevaline, ce sujet si intéressant, si séduisant, qui compte tant d'amateurs et d'éleveurs, qui a donné naissance à de si nombreuses sociétés hip-

piques, qui ne cesse de soulever des discussions dans les conseils généraux, dans la presse, dans les Chambres, captivait également la sollicitude du ministre.

La récolte avait été abondante. Les agriculteurs vendaient difficilement leurs produits, quand un heureux secours leur vint en aide : l'armée leur acheta trente mille chevaux. Dans la crainte que cette fourniture considérable et imprévue ne compromît les ressources nécessaires à la remonte de la cavalerie et aux besoins des services privés, on dut faire une enquête spéciale. Peut-être était-il urgent de favoriser et de presser le développement de cette production.

Sous la présidence même du ministre, des études approfondies furent entreprises par une réunion de membres choisis parmi les plus experts amateurs, agriculteurs, éleveurs, vétérinaires et officiers de l'armée. C'étaient MM. Devaux, Barillier, Fouquier d'Hérouel, Eugène Barbier, Camille Beauvais, de Méeflet, de Croix, d'Hédouville, de Saint-Vallier, Auguste Lupin, Yvart, Renault, Prince, Bouley jeune, d'Aure, de Lancosme-Brèves, Person, Geoffroy-Villeneuve, Delacour, de Sourdeval, de Turenne, de Blanpré, Lherbette, Luneau, Havin, Fould, Perrot de Tannberg, Gayot, de Baylen, Boulay (de la Meurthe), Alix de Girardin, Bourdet, de Kergorlay de la Fresnaye.

V

Les manufactures de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais avaient été rattachées au ministère du commerce par décret du 18 mars.

M. Bethmont comprit ce que réclamait la grandeur de ces établissements, où l'industrie doit monter au niveau de l'art, dont les produits sont appelés à servir de modèles de goût, de style, de travail, et dont les découvertes sont destinées à enrichir les connaissances et les procédés de nos fabricants. Il nomma un conseil supérieur de perfectionnement, où il sut réunir les lumières et les inspirations d'artistes éminents et de savants spéciaux, MM. Paul Delaroche, Klagmann, Séchant, Feuchère, Badin, Ebelmen, Diéterle, Chevreul, H. Fleury, Cherubini. Sous cette impulsion, M. Badin, directeur des Gobelins et de Beauvais, ouvrit une nouvelle voie aux employés artistes, qui, modestement, sous l'anonyme, travaillent si largement à la renommée et à la gloire de ces institutions. Le succès récompensa tous ces efforts.

VI

Pendant les journées de Février, la justice sommaire du peuple avait frappé de mort les voleurs pris sur le

fait; la justice légale avait encore à atteindre les incendiaires des chemins de fer, de Suresnes, de Neuilly. Le garde des sceaux, M. Crémieux, et les chefs du parquet, MM. Portalis et Landrin, ordonnèrent des enquêtes sévères; les tribunaux prononcèrent les peines. Il fut démontré que la population parisienne était pure de ces excès commis par l'entraînement d'intérêts froissés et de grossiers préjugés.

En dehors de ces actes de vandalisme, on observait que depuis la Révolution les crimes et les délits étaient moins fréquents. Si les passions politiques éclataient plus violemment, si les esprits étaient surexcités, si l'on était prêt à se jeter en armes dans la rue et à combattre pour des systèmes et des théories, les ruses de l'escroc faisaient moins de dupes et le poignard de l'assassin moins de victimes. D'où provenait cette amélioration de la moralité publique, cette contradiction au témoignage de l'histoire, qui nous montre presque toujours un débordement d'attentats individuels mêlé aux troubles publics?

Il y a donc de ces événements dont la grandeur absorbe toutes les imaginations, s'empare de tous les cœurs au point de maîtriser l'homme le plus vil et d'inspirer au criminel l'oubli de lui-même. Chacun alors sent les mobiles purement personnels et égoïstes faiblir et céder devant la force irrésistible des idées de solidarité et de dévouement au bien commun.

Ces sentiments avaient fait explosion en Février.

L'abolition de la peine de mort en matière politique en avait été la plus haute expression. L'adoucissement des mœurs et les progrès de la civilisation exigeaient encore une modification générale du régime pénal. C'était, il est vrai, aux criminalistes futurs à entreprendre cette réforme, à régler les nécessités de la répression sur le double intérêt de la société et de la réhabilitation du condamné, à déterminer la limite, pour la punition des fautes, entre le domaine de l'homme et le droit de Dieu; mais le Gouvernement provisoire obéit aux tendances de l'opinion publique, en prévenant sur certains points ce travail du législateur, et en sanctionnant plusieurs projets de décrets présentés par le ministre de la justice.

VII

Il déclara la majorité de neuf voix indispensable pour la condamnation par le jury.

La peine du carcan appartenait à un code qui prétendait désarmer le criminel par la terreur, qui admettait les tortures, la mort sur le bûcher, sur la roue, par écartellement, et qui, lorsque la justice avait parlé, faisait monter le condamné sur des tréteaux, le visage découvert, afin que plus tard chacun pût le reconnaître et se tenir en garde contre ses méfaits. Cette aggravation des peines temporaires, dénonçant à perpétuité le coupable, lui fermait à jamais la voie du retour au bien et le contraignait, pour vivre, à de conti-

nuelles récidives. Enfin l'exposition, menace inefficace, n'était plus qu'un étalage de cynisme, un spectacle de risée pour la multitude, un scandale pour les honnêtes gens. Le décret suivant fut adopté :

« Vu l'art. 22 du Code pénal, ainsi conçu :

« Quiconque aura été condamné à l'une des peines » des travaux forcés à perpétuité, des travaux forcés à » temps ou de la réclusion, avant de subir sa peine, » sera attaché au carcan sur la place publique; il y » demeurera exposé aux regards du peuple durant une » heure; au-dessus de sa tête sera placé un écriteau » portant, en gros caractères et lisibles, ses noms, sa » profession, son domicile, sa peine et la cause de sa » condamnation; »

» Considérant que la peine de l'exposition publique » dégrade la dignité humaine, flétrit à jamais le con- » damné et lui ôte, par le sentiment de son infamie, la » possibilité de la réhabilitation;

» Considérant que cette peine est empreinte d'une » odieuse inégalité, en ce qu'elle touche à peine le cri- » minel endurci, tandis qu'elle frappe d'une atteinte » irréparable le condamné repentant;

» Considérant enfin que le spectacle des expositions » publiques éteint le sentiment de la pitié et familiarise » avec la vue du crime;

» Décrète :

» La peine de l'exposition publique est abolie. »

Par un décret du 22 avril, le Gouvernement provisoire facilita la réhabilitation des condamnés.

Il admit les faillis déclarés *excusables* à exercer leurs droits électoraux, et leur rendit ainsi leurs droits de citoyens.

VIII

Dès les premiers jours, une des conséquences immédiates de la Révolution, la réorganisation judiciaire, avait sollicité l'examen du gouvernement.

Nommés par les monarchies, les magistrats allaient-ils jouer le rôle de protecteurs de la République? Les journées de Février n'avaient-elles pas emporté à la suite de la royauté et des Chambres, le Conseil d'État, la Cour des comptes et la magistrature? Pourquoi ces institutions survivraient-elles à l'anéantissement du pouvoir suprême dont elles n'étaient que l'émanation? Leur maintien n'impliquerait-il pas contradiction? Pour avoir conservé les juges de Charles X, la Révolution de Juillet avait été assaillie d'embarras. Bien autrement radicale, la Révolution de 1848 commettrait-elle la même faute? Négligerait-elle de donner aux institutions nouvelles l'élément de vie et de durée, l'unité d'origine, l'identité de nature? Les cours et tribunaux avaient surabondamment fait leurs preuves de partialité politique. Ils avaient volontairement délaissé la sereine région où *l'on rend des arrêts et jamais des services;* ils étaient descendus dans l'arène des passions et s'étaient mêlés aux luttes. Intimes complices d'un parti, ils avaient assumé la responsabilité de ses actes.

Quelle plainte juste auraient-ils à formuler, le jour où leur part serait faite dans la chute de ce parti?

D'un autre côté, les cours et tribunaux s'étaient spontanément ralliés à la République; on les avait vus accourir à l'Hôtel de ville et s'empresser autour du Gouvernement provisoire. La République n'était-elle pas la réconciliation générale? Si certains magistrats s'étaient immiscés dans la politique, cette coupable condescendance à déroger à la noblesse de leur fonction devait-elle rejaillir sur ceux qui avaient gardé intacts leur honneur et leur dignité? Dans son ensemble, la magistrature française n'était-elle pas exempte de vénalité et de corruption? Il suffirait de changer les parquets, cet élément mobile, variable, politique du corps judiciaire, et de leur donner un caractère républicain qui saurait sauvegarder la République. — De plus, il était bon de tenir compte de certaines autres considérations: l'interruption du cours de la justice, la suspension de l'application des lois, la prolongation des incarcérations préventives, etc..... seraient de conséquence forcée, et fourniraient un nouvel aliment aux troubles et à l'agitation des esprits. Enfin, sans l'excuse d'un péril imminent, prendre une telle détermination à la veille de la réunion de l'Assemblée constituante, serait un abus de pouvoir, un acte de dictature.

Toutes ces raisons contradictoires énumérées et longuement discutées, le Conseil invita le ministre de la justice à créer une commission pour préparer un travail complet sur l'organisation judiciaire. M. Crémieux

confia le choix des membres de cette commission à M. Martin (de Strasbourg).

Épuisé de fatigue après les journées de Février, M. Martin (de Strasbourg) était tombé malade; mais, doué d'une rare énergie, il fit céder le mal au devoir du patriotisme, et, après quelques délais inévitables, il présenta une liste composée de MM. Cormenin, Isambert, Jules Favre, Nachet, Sévin, Portalis, Landrin, Baroche, Liouville, Faustin-Hélie, Valette, Peauger.

Le ministre approuva, et donna la présidence à M. Martin (de Strasbourg). La commission se mit sans retard à son travail de réédification.

IX

Depuis la proclamation de la République, M. O. Barrot s'était tenu dans une prudente réserve, regrettant de n'avoir pu faire accepter la régence conciliée avec un pouvoir libéral et modérateur. A ses yeux, la France n'était pas mûre pour les institutions républicaines; si une transition ne lui permettait de s'instruire, de comprendre ses devoirs et ses droits, de progresser à pas lents, mais assurés, vers le plein exercice de la souveraineté, elle serait aisément entraînée aux abus d'une liberté soudaine et absolue; elle serait longtemps ballottée entre les excès de la démagogie et le régime du sabre. La liberté de la tribune et la liberté de la presse, affranchies de la pression populaire, de la volonté d'un

homme et de la corruption d'un ministre, suffisaient à M. O. Barrot comme garanties efficaces d'un bon gouvernement. Le 24 février, après la chute de la monarchie, il avait refusé son nom à la liste des membres du Gouvernement provisoire. Il redoutait une révolution sociale qui porterait atteinte à la propriété et à la famille, mais il se soumettait au fait accompli, à la révolution politique; « ses amis et lui ne se souciaient pas » de suivre les errements des émigrés, et même les » exemples des Girondins. »

En effet, M. O. Barrot et ses amis ne devaient rien à la monarchie de Juillet, qui les avait reniés, dénigrés, accusés de passions aveugles et ennemies. Appelés trop tard pour la sauver, ils avaient lutté, jusqu'à la dernière heure, contre les méfiances et les répulsions du roi. Ils appartenaient tout entiers à la patrie. Si l'impulsion qu'ils avaient donnée dépassait leurs prévisions, leur dévouement au pays ne devait-il pas s'en accroître? Les députés les plus importants de la gauche l'entendaient bien ainsi. Grand nombre d'entre eux avaient accueilli les offres du gouvernement républicain. M. Abbatucci, intime ami de M. O. Barrot, avait accepté successivement la présidence de la Cour d'appel d'Orléans et un siége de conseiller à la Cour de cassation. M. O. Barrot était donc disposé à faire taire ses regrets et à mettre ses lumières au service de la République, lorsqu'un fâcheux incident vint détourner le cours de ses dispositions.

M. Martin (de Strasbourg), mû par une pensée d'u-

nion, lui avait offert d'inscrire son nom sur la liste des membres de la Commission de réorganisation judiciaire. M. O. Barrot y avait consenti, ne se dissimulant pas que son acceptation publique, sa participation aux réformes, son abandon de l'attitude passive pour passer à un rôle actif, allaient le relier aux institutions nouvelles. Lorsque la liste des membres de la Commission parut, son nom n'y figurait pas; il avait donc été effacé. Le Gouvernement provisoire ne connut le fait que postérieurement. Il n'eut pas à en délibérer.

M. O. Barrot sentit vivement le coup. Ne s'était-on adressé à lui que pour le repousser? L'amertume de son cœur se déversa plus tard dans ses paroles et dans ses actes.

X

En attendant la réorganisation judiciaire, l'opinion publique imposait au ministre de la justice la suspension de quelques hommes trop compromis. M. Crémieux répugnait à ces exigences de la situation, mais il dut y satisfaire. Aucun magistrat ne se sentait froissé par l'avénement de la République au point de lui refuser son concours et de donner sa démission; M. Crémieux fut obligé de prononcer provisoirement sur les positions secondaires, et d'en référer au Conseil pour les positions supérieures. Ce triage était œuvre pénible, pleine de difficultés et grosse de mécontentements. La radiation de certains noms allait provoquer les attaques des monar-

chistes; le maintien de certains autres, les reproches des républicains. Intolérant suivant les uns, faible suivant les autres, M. Crémieux n'en mit pas moins la main à ce travail avec la volonté de l'accomplir de son mieux.

Les salons du ministère de la justice présentaient du reste un spectacle curieux. C'étaient des allées et venues, un encombrement de magistrats. A côté des droits justement établis, des services reconnus, s'étalaient les prétentions les plus singulières. Que de protestations de patriotisme inattendues! que de faciles excuses du passé! que de trompeuses promesses pour l'avenir! quelle vivacité à renier ce qui était tombé, à saluer le gouvernement nouveau! quelle souplesse de caractère! Et pourtant, combien de ces hommes se seraient tenus flétris par le contact de l'or, qui fléchissaient pour obtenir une position supérieure!

Si mon devoir d'historien m'ordonne de ne pas omettre ce trait de mœurs, il ne me prescrit pas de m'y arrêter.

XI

MM. E. Desmarest, Avond, Cochery, etc., chargés des travaux du cabinet du garde des sceaux, firent jaillir l'ordre et la lumière dans cette vaste élaboration.

XII

La révision du Conseil d'État, réduit de trente à vingt-cinq membres et au service ordinaire, donna lieu, dans une séance du Conseil, à un incident que je me plais à citer. Le nom de M. Janvier, ami personnel de M. Guizot, était débattu. M. Louis Blanc s'empressa de témoigner de l'esprit tolérant de M. Janvier et de sa facilité à rendre service sans distinction d'opinions politiques. On respecta celui qui avait su respecter ses adversaires.

XIII

Le ministre des travaux publics, M. Marie, secondé par le secrétaire général M. Boulage, son beau-frère, avait une mission difficile et ingrate.

Les concessions de chemins de fer, la spéculation des actions, les grosses primes perçues par les premiers souscripteurs, l'aveu de participation arraché à des ministres mêmes, le procès et la condamnation de M. Teste, faisaient encore peser sur l'administration de ce ministère des préventions et des soupçons. Le parti républicain avait poursuivi sans relâche tous ces actes; de là, chez les employés supérieurs, des sentiments peu favorables à un gouvernement composé d'hommes pris dans ce parti. Aussi devait-on s'attendre à se heurter

contre une inactive insouciance, là où l'on allait avoir besoin d'une vigoureuse coopération. A cette époque de crise terrible, où l'industrie privée laissait sans emploi des milliers de bras, le génie des hommes spéciaux avait charge d'imaginer des travaux utiles et féconds, assez grands pour occuper tout un peuple agité et perdu dans l'oisiveté. Mais l'administration continuait à vider indolemment ses vieux cartons, ne présentait au ministre que des projets antérieurement ajournés ou repoussés, et ne créait rien.

XIV

Le ministre avait donné les ordres immédiats de poursuivre vivement tous les travaux commencés; « il avait adressé aux Commissaires de la République et aux ingénieurs des Ponts et chaussées des instructions pressantes pour que l'on mît aussitôt à exécution, soit par voie d'entreprise, soit par celle de régie, les projets déjà prêts pour la construction, la réparation ou le perfectionnement des chemins de fer, routes nationales, canaux, fleuves et ports maritimes. Il avait invité les administrations départementales et communales à suivre cet exemple sur les voies de communication d'un ordre secondaire. » Il avait nommé une commission composée de MM. Kermaingant, Defontaine, Michel, Nadault de Buffon, de Franqueville, Lalanne et Dumont, ingénieurs, afin de rechercher et

de préparer les travaux agricoles d'utilité publique (irrigations, desséchements, etc.).

Ces ordres transmis, son attention se porta sur la réforme de l'administration. Il en réduisit les cadres, supprima une division et deux bureaux, retira les emplois accordés à la faveur et non au mérite, prononça quelques retraites pour faire place à des forces jeunes et productives, centralisa les employés expéditionnaires, réorganisa sur une base plus restreinte le Conseil et les services actifs des Ponts et chaussées, établit une meilleure distribution des fonctions, fit disparaître les allocations et les indemnités qui augmentaient les traitements d'une manière arbitraire, introduisit dans la surveillance des chemins de fer un mode plus simple, plus hiérarchique, plus économique. Il permit ainsi de réaliser, sur le personnel seulement, une économie de près de douze cent mille francs.

XV

Par suite d'un calcul faux et funeste, les wagons de troisième classe étaient découverts, et laissaient les voyageurs pauvres livrés à toutes les intempéries des mauvaises saisons, qui les frappaient d'indispositions, de maladies, de mort même. Afin de mettre un terme à cet état de choses inhumain, le ministre négocia avec la Compagnie d'Orléans, et obtint que désormais tous les wagons seraient couverts. — Mesure de vraie phi-

lanthropie! éminent service rendu à ceux qui ont le plus besoin de la santé pour le travail!

XVI

Le 26 avril, il inaugurait le chemin de fer de Troyes, et faisait entendre aux autorités et au peuple des départements de Seine-et-Marne et de l'Aube ces paroles couvertes d'applaudissements : « Vous avez porté un » toast aux travailleurs, et vous avez bien fait ; c'est à » eux comme à nous, c'est aux travailleurs de tous les » pays que la République devra de faire le tour de » l'Europe. Ainsi tous les peuples seront associés à la » même œuvre. Ainsi disparaîtront les germes de dis- » corde qui les divisent. Ainsi nous maintiendrons la » paix, cette solide base qui assurera le paisible déve- » loppement de toutes les libertés. »

La population entière était présente, la garde nationale sous ses drapeaux ; les ouvriers autour de leurs bannières. L'évêque, accompagné du clergé, vint bénir l'œuvre des hommes. « Il adressa à la foule une allocution touchante, dans laquelle, — rappelant que toute idée utile vient de Dieu, les progrès industriels aussi bien que les progrès politiques, — il signala son intervention toute-puissante dans ces grands événements qui agitent aujourd'hui l'Europe et font disparaître les obstacles à la réalisation des promesses divines de bonheur, de liberté, d'égalité, de frater-

nité entre tous les hommes, faites par le Christ il y a dix-huit siècles. »

M. Marie n'eut qu'à répéter les paroles de l'évêque, puis à glorifier les conquêtes du travail, le triomphe de l'intelligence et de l'activité humaines sur les résistances matérielles, pour porter l'enthousiasme à son comble.

M. Stourm, ancien député, présenta au ministre M. P. Séguin, qui depuis longtemps avait associé à ses entreprises tous ceux de ses ouvriers et agents que leur mérite et leur bonne conduite lui avaient signalés. Grâce à leurs efforts, ces employés, entrés chez lui comme simples ouvriers, étaient devenus les chefs de leurs camarades. « Voilà, » s'écria le ministre, « la » véritable organisation du travail, celle que je com- » prends, et dont il faut désirer l'application ! »

XVII

Les Ateliers nationaux ont eu un rôle, un retentissement et des résultats tels, que les moindres détails en sont intéressants. Ces détails, au surplus, donnent l'explication évidente d'une série d'événements.

Nés de la misère publique, improvisés au milieu du trouble des premiers jours, placés sous la haute direction du ministre des travaux publics, organisés par M. E. Thomas et par les élèves de l'École centrale, unanimement approuvés à l'origine, ils avaient été non

le produit d'une pensée machiavélique, mais un expédient loyal pour offrir à la population ouvrière un salaire et du pain. Ils avaient rapidement pris des développements considérables, qu'ils devaient à la crise industrielle, à la fermeture des ateliers, à la grève des ouvriers, à l'affluence des hommes sans ouvrage des départements, aux débris des cohortes de journaliers qui venaient de construire les fortifications, à l'empressement des mairies à se débarrasser d'une foule ameutée par les angoisses de la faim, à l'incomplète vérification des droits à l'inscription, à la négligence des commissaires de police pour s'assurer de l'exactitude du domicile et de l'état des demandeurs, à l'abandon du contrôle de la mairie de Paris, à l'insuffisance du contrôle de la direction générale, à l'apathie sinon au mauvais vouloir de l'administration des Ponts et chaussées, enfin à l'admission inévitable d'un grand nombre d'employés, de petits commerçants, d'hommes de lettres, d'artistes, etc., qui, à bout de ressources, étaient contraints de demander au travail national la subsistance qu'ils ne pouvaient gagner par le travail individuel.

XVIII

A ces causes de l'accroissement des Ateliers nationaux, vinrent se joindre celles que firent naître les défauts de leur organisation.

« Le commissaire de la République[1], directeur cen-
» tral, était assisté de quatre sous-directeurs. L'admi-
» nistration, divisée d'abord en trente-deux services,
» reçut en outre une division nouvelle en quatorze ar-
» rondissements. Les douze premiers arrondissements
» correspondaient aux douze municipalités de Paris.
» La banlieue annexée plus tard, sauf quelques com-
» munes, formait les deux derniers arrondissements. Il
» y avait de plus quelques services spéciaux, des ate-
» liers particuliers qui relevaient de l'administration
» centrale. Chaque arrondissement avait un chef chargé
» d'administrer au nom et sous les ordres du bureau
» central. Les chefs d'arrondissement avaient sous leurs
» ordres des chefs de service. Puis venait l'armée des
» travailleurs, commandée par des chefs de compa-
» gnie, des lieutenants, des brigadiers et des chefs
» d'escouade. Il y avait 11 hommes par escouade, 56
» par brigade, 4 brigades par lieutenance, 4 lieute-
» nances par compagnie, composée ainsi de 900 hom-
» mes. Les chefs de compagnie étaient nommés par
» l'administration; les brigadiers et les escouadiers, d'a-
» bord également nommés par l'administration, furent
» ensuite élus par les travailleurs. En signe de rallie-
» ment, chaque service avait son étendard, chaque
» compagnie son drapeau, chaque brigade son guidon.
» Les porte-drapeaux étaient élus par leurs camarades.
» A côté des chefs de service, et dans une situation

[1] Rapport d'une commission de la Cour des comptes déléguée par la Commission d'enquête. Tome II, page 142.

» hiérarchique mal définie, se trouvaient des inspec-
» teurs de travaux et des inspecteurs d'ordre chargés
» d'une surveillance spéciale. »

Le salaire des travailleurs, primitivement fixé à 1 fr. 50 c. par jour, puis à 1 fr. par jour d'inactivité et 2 fr. par jour de travail, fut définitivement réglé à 8 fr. par semaine; les brigadiers recevaient 3 fr. par jour; les escouadiers, 2 fr. 50 c.

La comptabilité, tenue d'abord sans méthode, fut régularisée par un inspecteur des finances, envoyé à Monceaux sur la demande du ministre des travaux publics.

La paye se faisait ainsi : chaque matin les chefs d'arrondissement venaient recevoir à la caisse centrale les sommes destinées à la solde de la journée. Livrés aux sous-caissiers d'arrondissement, ces fonds étaient répartis entre les chefs de service, qui les remettaient aux chefs des compagnies, les chefs de compagnies aux lieutenants, les lieutenants aux brigadiers; ceux-ci, assistés d'un agent de paye, et sous la surveillance d'un lieutenant, faisaient la distribution aux travailleurs. Chaque feuille de paye contenait cinquante-cinq noms. Chacun devait signer la feuille; ceux qui ne savaient pas signer faisaient certifier leur identité par un homme de leur escouade ou par un délégué.

Il est facile de comprendre comment la comptabilité, parfaitement assurée dans le haut de la hiérarchie, ne l'était plus dans le bas, car la paye se trouvait, en der-

nier ressort, dans les mains des brigadiers, sans moyens sérieux de vérification.

Tant que les brigadiers furent désignés par les lieutenants et nommés par l'administration, le choix de l'autorité fut une garantie. Mais, vers la fin de mars, par une erreur fatale, M. E. Thomas sollicita et obtint du ministre l'élection directe des brigadiers et des chefs d'escouade par les travailleurs.

Deux effets surgirent aussitôt de cette modification : accroissement nouveau des Ateliers nationaux et dilapidation. A côté d'hommes honorables et d'ouvriers honnêtes qui remplirent scrupuleusement leur mandat, se glissèrent des individus qui se concertèrent pour l'exploitation de la détresse et de l'assistance publiques. Aisément élus, par suite de leurs menées, aux grades d'escouadiers et de brigadiers, ils firent métier de recruter des camarades, c'est-à-dire des partisans, d'inscrire des noms qui figuraient sur plusieurs listes, de simuler même des personnes qui n'existaient pas[1].

Ainsi, tandis que les chefs se dévouaient, au-dessous s'organisaient le désordre et la rapine.

XIX

Si nous n'avons pas hésité à révéler les abus, il nous sera permis d'ajouter qu'en résumé, pour arracher la

[1] Le chiffre des embrigadements, de 28 350 le 31 mars, fut porté le 15 avril à 64 870, le 30 avril à 99 400. On pouvait évaluer les doubles emplois à un dixième.

ville de Paris à toutes les horreurs du désespoir, pour adoucir de véritables souffrances, apaiser de nobles et pudiques douleurs, soulager d'honorables misères, les sacrifices de l'État, du 24 février au 23 mai, ne s'élevèrent qu'à 7 240 000 francs. Le chiffre total de cette liste civile du malheur public ne dépassa pas le double de cette somme. Et pourtant, cette dépense, insignifiante par comparaison aujourd'hui, si bien justifiée par l'humanité, impérieusement commandée par le salut de tous, cette dépense patriotique devait soulever des récriminations et des accusations violentes, qui furent le signal de sanglantes journées.

Le Gouvernement provisoire lutta énergiquement contre l'accroissement des Ateliers nationaux. Le ministre de l'intérieur adressa lettres sur lettres, les 14, 16 mars et 4 avril, aux Commissaires des départements. Il fit signifier aux maires des communes « que » les seuls ouvriers ayant domicile à Paris avant le » 24 février, seraient admis dans ces Ateliers. » Instructions et menaces inutiles! le désir de se décharger des frais et d'éloigner le danger de journaliers sans travail l'emporta, et les passe-ports pour la capitale furent toujours délivrés; si bien que le nombre des ouvriers logés en garni, qui en temps ordinaire était de 10 000, s'éleva au chiffre excessif de 30 000.

XX

Ce qu'il y eut de plus funeste, comme fait et comme

exemple, ce fut le désœuvrement des Ateliers nationaux. Ils ne travaillaient qu'à tour de rôle, deux ou trois jours seulement par semaine; et le travail de chaque homme ne valait pas le quart du travail d'un journalier. C'était pitié et raillerie de la part de la population, qui s'écriait en voyant passer les brigades : « Ah ! voilà de braves gens qui vont jouer au bouchon ! »

Le directeur essaya de créer des ateliers spéciaux de charrons, de cordonniers, de tailleurs. L'installation d'un atelier de menuiserie souleva des objections de la part des ouvriers menuisiers eux-mêmes, sous prétexte qu'on paraissait y travailler à prix réduits. Rien de tout cela ne put avoir un résultat sérieux. Une seule tentative réussit, ce fut l'envoi à Beaumont (Oise) des anciens gardes municipaux, plongés dans la plus grande détresse. Ils furent heureux de trouver, dans l'extraction du minerai de fer, un salaire modique, remboursé au Trésor par les propriétaires d'usines.

Les travaux entrepris par les Ateliers nationaux se trouvent spécifiés dans une lettre du directeur au ministre : « Réparation des chemins de ronde et rues non » pavées de Paris. — Terrassements sur les rampes » d'Iéna, la pelouse des Champs-Élysées et l'abattoir » Montmartre. — Extraction de cailloux sur les com» munes de Clichy et de Gennevilliers. — Création du » chemin de halage de Neuilly. — Aucun de ces » travaux n'a été proposé par le corps des Ponts et » chaussées, qui n'y a accédé que malgré lui et nous

» a entourés de mille entraves. Ils ont été imaginés par » M. Trévisot (de la ville) ou par nous-même. »

Il se plaignait amèrement de ne pouvoir faire agréer ses projets aux Ponts et chaussées, qui n'en présentaient aucun.

XXI

Un homme allait prouver, en organisant des ateliers de femmes, ce que peut l'esprit d'initiative uni à l'esprit pratique.

Une multitude de femmes, en proie à la plus grande misère, réclamaient du travail ou du pain. Le ministre résolut de leur donner du pain par le travail. Il chargea M. A. Duclerc, frère du sous-secrétaire d'État des finances, de chercher la solution. Au bout de quelques jours, M. A. Duclerc avait choisi des locaux dans les douze arrondissements, et y avait installé des ateliers de couture. Après avoir fait des achats et des commandes considérables de calicots, ce qui soutint cette branche de commerce et d'industrie, il fit confectionner des chemises pour les soldats. Il permit même aux femmes de travailler à domicile; et sa confiance ne fut point trompée. Il réussit si bien qu'il parvint à faire vivre, pendant quatre mois, trente à quarante mille femmes. Liquidation faite, les avances de fonds rentrèrent au Trésor, ne laissant qu'une perte minime.

Une telle œuvre porte en soi son éloge et sa récompense.

XXII

Tristement préoccupé de cet état des Ateliers nationaux, le Gouvernement provisoire ne pouvait plus espérer qu'en lui-même pour créer les moyens d'employer utilement tant de bras inutiles et pour se procurer le capital indispensable. Cette double nécessité était impérieuse. Le retour à l'ordre, la marche pacifique de la Révolution, l'avenir de la République, tout en dépendait.

XXIII

Lorsque, dans le cours normal des choses, une branche de commerce ou d'industrie dépérit, les ouvriers qui en vivent rencontrent ailleurs l'emploi de leur activité; mais si la nation entière, secouée et ébranlée jusque dans ses bases, subit une suspension universelle des affaires, si les économies accumulées, peu à peu dévorées, ne suffisent plus à son existence, si tout languit et se meurt, à qui demander le travail vivifiant, si ce n'est à l'ensemble même des forces sociales, à l'État, à l'État qui seul, par sa puissance collective, peut créer des ressources impossibles à la force individuelle?

En prévision de semblables crises, un gouvernement sage doit, lentement et à l'avance, préparer ses plans,

ses matériaux, ses capitaux. Il doit, dans le calme et l'aisance des temps prospères, ralentir l'essor de certains travaux publics, afin de ne pas enlever à l'industrie privée, à l'agriculture, les bras qui leur sont indispensables; il doit se garder d'arrêter, par un détournement inopportun, cette production des richesses.

Aussi, dès que l'industrie subit un arrêt, que les ateliers se vident, que la catastrophe est imminente, il a tout disposé : il déploie ses réserves, il ouvre ses chantiers, il recueille les ouvriers, il leur donne la subsistance par le travail. Il les a sauvés de la faim; il les a préservés des passions et des excès toujours engendrés par le désespoir et l'oisiveté.

C'est ainsi que, dirigeant, au point de vue des besoins et des circonstances, les grandes entreprises publiques, il les retient ou les développe, les pousse ou les modère, de telle sorte qu'il n'y ait dans la société aucune perte d'activité, aucune souffrance.

XXIV

Pour n'avoir pas écouté ces conseils, la royauté avait succombé; elle s'était enfuie en laissant derrière elle un vide profond à donner le vertige.

Le Gouvernement provisoire avait à sonder les profondeurs de cet abîme et à tout improviser pour retenir le pays au milieu de sa chute.

On évaluait à un million (le dixième de la population virile) le nombre des ouvriers sans ouvrage. J'ai dit le sentiment essentiellement humanitaire qui avait inspiré le Gouvernement provisoire et qui avait détourné de l'Europe ce million d'hommes. Mais cette masse, tombée dans l'inertie et dans la détresse, était dévorée du besoin d'agir et de vivre; elle imposait à ceux qui avaient hérité de sa direction le devoir de lui trouver une action immense et productive. Aussi n'était-il pas de jour où le Conseil n'en délibérât et n'y consacrât avec anxiété ses soins et ses pensées.

XXV

M. Louis Blanc avait proposé d'ordonner la suspension du travail dans les prisons, les casernes et les couvents. M. Albert renouvela cette proposition. M. Flocon fit à ce sujet de graves et judicieuses observations. Le Gouvernement n'y voyait qu'un palliatif insuffisant, et hésitait. Cependant il se décida sur ces considérants : « Que les travaux d'aiguille ou de couture » organisés dans les prisons et dans les établissements » dits de charité ont tellement avili le prix de la main » d'œuvre, que les mères, les femmes et les filles des » travailleurs ne peuvent plus, malgré leur labeur » excessif et des privations sans nombre, faire face aux » besoins de première nécessité; qu'il y aurait à la fois » injustice et danger à tolérer plus longtemps un état

» de choses qui engendre la misère et provoque l'im-
» moralité [1]. »

M. Marrast soumit au Conseil (18 mars) le projet d'un immense monument national, destiné à perpétuer le souvenir de la Révolution de Février. MM. Étex [2], Baltard, et d'autres artistes de mérite, présentaient divers plans. Mais cette œuvre ne donnant lieu qu'à une dépense improductive, elle fut ajournée.

M. Flocon proposa la fondation de colonies agricoles. Appeler les bras inactifs à fertiliser une partie de la France inculte, était une grande et féconde conception. M. Flocon reçut mission de la développer; mais l'étude devait en être longue et l'application lente et laborieuse.

XXVI

Le 23 mars, le ministre de l'intérieur demanda l'achèvement du Louvre, et le maire de Paris le prolongement de la rue de Rivoli.

MM. Marie, Flocon et Garnier-Pagès, tout en reconnaissant la grandeur de ces travaux, firent des objections sur leur opportunité. N'y avait-il pas assez de palais? était-ce œuvre de la République d'en construire de nouveaux? avait-elle à entreprendre dans cette voie

[1] Malgré ce décret fait pour calmer les appréhensions des ouvriers, il y eut des troubles graves à Saint-Étienne. Les meubles d'un marchand de soie qui donnait du travail aux communautés furent brisés, les couvents envahis et leurs matières brûlées (13 et 14 avril).

[2] M. Étex avait été l'un des plus empressés, dans les premiers jours de la Révolution, à servir de son zèle et de son dévouement la mairie de Paris.

ce que la royauté n'avait pas jugé utile? Quant à la rue de Rivoli, il était bon en effet d'aérer ces quartiers aux rues étroites et malsaines; mais la pénurie[1] du Trésor ne permettait pas ce dispendieux moyen. Ne faudrait-il pas en effet, tout d'abord et avant l'emploi d'un seul ouvrier, débourser des sommes considérables pour l'acquisition des immeubles et pour les indemnités des industries? La procédure n'imposait-elle pas aussi ses longueurs?

Le lendemain la discussion fut reprise : « Le palais du Louvre renfermerait la Bibliothèque nationale et servirait aux expositions de l'industrie et des arts. Le prix du terrain situé entre la rue Richelieu et la rue Vivienne couvrirait une partie de la dépense. — La démolition et la reconstruction des maisons pour la rue de Rivoli donneraient du travail à tous les corps d'état qui forment la majeure partie des Ateliers nationaux. Quant au capital nécessaire, une combinaison spéciale permettrait de satisfaire les propriétaires. »

Par ces motifs, le gouvernement décréta : l'achèvement du Louvre, qui prendrait le nom de *Palais du Peuple*, la continuation de la rue de Rivoli, l'utilité publique de ces travaux, et l'expropriation immédiate. — Le 3 mai, il autorisa la ville de Paris à émettre neuf millions d'obligations municipales, affectées à l'exécution de ce décret, et il prononça l'affranchissement, pendant sept années, de toute contribution foncière

[1] Cette pénurie avait forcé de suspendre l'achat des maisons qui devaient faire place aux halles.

et mobilière des maisons construites dans la nouvelle rue.

On se mit aussitôt à l'œuvre. Les études préparatoires exigèrent un certain délai ; et les voies et moyens, une négociation avec la Banque.

XXVII

Le 25 avril, le Conseil approuva, à l'unanimité, la proposition du ministre des travaux publics de faire restaurer toutes les sculptures extérieures du Louvre. C'était donner une occupation sérieuse à un certain nombre d'artistes.

XXVIII

Sollicité par les autorités de Lyon de prendre une mesure de salut public en ranimant l'industrie de la soierie, le ministre du commerce réclama l'autorisation de faire une première commande de cent trente mille écharpes pour les fonctionnaires, et de quarante-trois mille drapeaux pour les communes et pour l'armée. Cette autorisation fut donnée par le Conseil avec empressement, et accueillie par la population lyonnaise avec joie et reconnaissance.

XXIX

Tous ces décrets témoignaient des efforts assidus et

anxieux du Gouvernement provisoire pour calmer les douleurs du pays; mais ils étaient limités et impuissants. Une vaste pensée d'ensemble pouvait seule vivifier la France, dont la vie s'épuisait, et conjurer le suprême péril, qui grandissait de jour en jour. Il fallait un projet qui, répandant sur tous les points, comme une rosée bienfaisante, le travail simultané et fécondant, rappelât le mineur au sein de la terre, le fondeur et le forgeron à leurs feux, le bûcheron à ses forêts, le terrassier à ses chantiers, le tailleur de pierres à ses carrières, le maçon à sa truelle, le mécanicien à ses machines, le charpentier, le cloutier, le treillagiste, etc., à leurs ateliers; un projet qui entraînât la dissolution pacifique des Ateliers nationaux, qui donnât l'élan à la circulation et à la consommation, qui fût une richesse pour le pays, une ressource pour le budget, une force pour l'État, un secours à l'industrie, une facilité pour le commerce, un moyen pour l'agriculture, une œuvre de progrès pour tous.

Le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances, d'accord avec le ministre des travaux publics, proposèrent le rachat immédiat et l'achèvement rapide des chemins de fer par l'État.

Ce projet fut accepté avec enthousiasme : par tous les membres du Conseil, comme une œuvre à laquelle ils étaient fiers d'attacher leur nom; par l'unanimité de la presse républicaine, comme la réalisation d'une idée démocratique; par les travailleurs, comme un soulagement et une garantie d'existence; par les Ateliers natio-

naux, comme une entreprise digne d'être accomplie par une armée d'ouvriers.

XXX

Le peuple a le sentiment des grandes choses; son œil voit loin! Montrez-lui le beau et l'utile, il s'en saisit, s'en empare. Il s'identifie avec le but.—La prompte exécution des chemins de fer par l'État plut à son imagination. Il allait prendre sa part dans la création d'une richesse dont chacun aurait sa parcelle de propriété, de jouissance, et pourrait dire : « C'est à nous! » Ce sentiment de la possession commune des biens de l'État est si vif, qu'au milieu de la bataille ces mots « *Propriété nationale* », inscrits sur les murs d'un palais, arrêtaient toute fureur dévastatrice.

XXXI

A tous égards, l'urgence ordonnait le rachat et l'achèvement des chemins de fer.

Par force majeure et malgré leur bonne volonté, les Compagnies étaient réduites presque à l'impuissance et à l'inaction. Toutes avouaient l'impossibilité de continuer leurs travaux, si elles n'étaient soutenues par l'État; déjà, plusieurs avaient fermé une partie de leurs ateliers et renvoyé des ouvriers. Pour éviter les désastres d'une suspension complète, elles s'épuisaient en

efforts. Elles vendaient à tout prix leurs rentes. Cette réalisation précipitait la baisse. La baisse réagissait sur leurs actions et en avilissait la valeur. Et le crédit public allait s'affaiblissant sous cette double cause de détérioration.

Il fallait un terme à cette crise qui aboutissait à la ruine générale.

XXXII

Les principaux administrateurs, MM. Péreire, Enfantin, Thibaudeau, Dubochet, E. Caillard, etc., Rotschild même, acceptaient le rachat par l'État comme la seule solution possible en présence de la Révolution. Ils ne craignaient pas de le reconnaître dans les fréquents et officieux entretiens tenus au ministère des finances.

« Mais, » disaient-ils, « l'État, qui dirige si mal toutes ses entreprises, pourra-t-il mener à bien cette nouvelle exploitation ? Où sont vos employés supérieurs assez versés dans ces connaissances spéciales ? A qui confierez-vous cette institution, à laquelle se rattache la prospérité publique ? » — « A vous ! » leur répondait-on. « Le gouvernement réunira en comité supérieur tous ceux qui ont l'intelligence et l'habitude des affaires, qui ont fait leurs preuves dans la construction et l'exploitation des chemins de fer. Une rémunération proportionnelle aux résultats les indemnisera largement de leurs soins. On introduira dans vos conseils, non

plus de hauts personnages inexpérimentés, mais des industriels, des commerçants; et la direction générale des chemins de fer sera conduite, non selon les mœurs administratives de l'État, mais suivant les lois du commerce et de l'industrie. »

XXXIII

Les questions de personnes et de possibilité d'exploitation résolues, restait à débattre le prix et les conditions du remboursement.

Les plans ne manquaient pas; ils affluaient et venaient de toutes mains. Financiers, négociants, hommes d'affaires ou de loisirs, chacun dit son mot. Le journalisme prit hautement la parole (*La Presse* et *la Démocratie pacifique* demandèrent la création d'un *billet de rente,* portant intérêt d'un centime par jour et par 100 francs, soit 3 fr. 65 c. pour cent par an).

MM. Marie, Garnier-Pagès et Duclerc proposèrent au Conseil de donner de la rente 5 pour cent en échange des actions, et, pour fixer le taux des deux valeurs, de prendre la moyenne des cours pendant les six mois qui avaient précédé les journées de Février. Cette proposition fut adoptée. Elle constituait un arbitrage, opération pratiquée tous les jours à la Bourse. Quoi de plus simple, de plus juste, de plus loyal, de plus inattaquable? Et à cela on ajoutait un second mode de remboursement : on offrait à ceux qui voudraient compléter le

versement de leurs actions 25 francs de rente pour chaque somme de 500 francs. Laissée au choix des souscripteurs actionnaires, cette dernière combinaison faisait espérer la perception d'un capital assez considérable. — Ces mesures étaient à l'abri d'objections sérieuses.

Les administrateurs tendraient assurément, tout en acceptant l'échange, à abaisser le prix de la rente au pair, c'est-à-dire 100 francs au lieu de 116 francs, cours moyen des six derniers mois. Cette prétention ne constituant qu'une différence de 80 millions, le gouvernement se réservait de transiger au dernier moment, afin de conclure par un consentement réciproque.

XXXIV

La preuve irréfutable que les intentions du gouvernement étaient favorablement appréciées, c'est que, chaque fois qu'elles transpiraient à la Bourse malgré le secret gardé, le cours des actions de chemins de fer s'améliorait. La seule opposition à prévoir ne pouvait être suscitée que par les administrateurs les moins capables, menacés de perdre une position lucrative.

XXXV

Bientôt à la raison souveraine du salut public s'unirent des nécessités non moins impérieuses de conservation et d'exploitation.

Chaque jour, l'agitation croît parmi les ouvriers des chemins de fer. En face de Compagnies anonymes leurs prétentions augmentent. Vainement, afin de les calmer, une réserve est faite sur les bénéfices pour leur être allouée annuellement, proportionnellement aux salaires. Cela ne leur suffit plus. Faibles jusqu'à ce jour, ils ont subi la loi; forts aujourd'hui, ils prétendent l'imposer.

Un matin, les ouvriers d'un chemin de fer se soulèvent et réclament la démission d'un directeur et de quatre administrateurs.—Le 30 mars, afin d'empêcher l'arrêt de la circulation sur les chemins d'Orléans et du Centre, le Gouvernement provisoire est obligé d'en confier la direction supérieure à MM. Bineau, ingénieur en chef des Mines, et Didion, ingénieur en chef des Ponts et chaussées.—Le 8 avril, les employés du service actif, les mécaniciens, les ouvriers journaliers de ces Compagnies, déclarent ne vouloir reconnaître que le gouvernement.

Le 4, le ministre des travaux publics réclame du Conseil la mise sous séquestre de ces chemins. Craignant que cette mesure serve de prétexte à des accusations de spoliation et nuise au rachat, le ministre des finances demande un ajournement de quelques jours en faveur du projet d'ensemble qui assure le payement avant la prise de possession. Le ministre des travaux publics insiste : « Le péril est imminent. Il ne peut prendre sous sa responsabilité un retard même de quarante-huit heures. Le séquestre ne préjuge rien. C'est un acte de conservation et de sûreté. » Le ministre des

finances se soumet à regret à ce vote de la majorité : « Les Compagnies des chemins de fer d'Orléans et du » Centre n'ayant plus un pouvoir suffisant pour assurer » le service des transports, toute réserve faite d'ailleurs » des droits et des intérêts des actionnaires et des tiers, » lesdits chemins sont placés sous séquestre, et seront » administrés et exploités sous la haute direction du » ministre des travaux publics. Le citoyen Sauvage en » est nommé administrateur, et exercera ses pouvoirs » sous l'inspection des citoyens Didion et Bineau. »

XXXVI

Le ministre des travaux publics avait obéi à sa conscience. Il y avait péril public; le droit n'était pas douteux. La mesure n'en excita pas moins une tempête de réclamations et de plaintes : « Le décret relatif aux » chemins de fer de Vierzon et d'Orléans, » disait *le Constitutionnel,* « a produit cette semaine une vive sen» sation, et a affecté de nouveau les fonds publics et les » chemins de fer[1]. » — « Mesure d'autant plus grave, » dit *l'Assemblée nationale,* « qu'elle indiquerait que le » gouvernement n'a ni la force ni la fermeté néces» saires pour faire respecter les droits d'une entreprise » publique. » — Les mots *confiscation, usurpation,* ne furent point ménagés.

[1] La rente baissa de 53 à 50 (maximum de la baisse), et les actions du chemin d'Orléans de 490 à 410.

De ce moment, les administrateurs saisirent toutes les occasions de soulever l'opinion publique contre le rachat : les uns, afin d'obtenir des conditions plus avantageuses; d'autres, en vue de sauvegarder leurs places; quelques-uns par conviction sincère.

XXXVII

Afin de faire taire ces calomnies contre un gouvernement qui n'avait cessé de maintenir tous les droits, de respecter toutes les libertés, de protéger tous les intérêts, de défendre toutes les propriétés, le ministre des finances convoqua tous les directeurs et administrateurs des chemins de fer. La réunion eut lieu le 12 avril.

De part et d'autre les explications furent données avec dignité et convenance. Le ministre parla au nom du gouvernement; M. Rotschild, au nom des administrateurs et des intéressés. Je prends chez les adversaires du rachat le résumé et les appréciations de cette séance.

Le Constitutionnel : « Dans une réunion qui a eu lieu » hier au ministère des finances, M. Garnier-Pagès a » fait connaître aux délégués des Compagnies les motifs » pour lesquels il croyait désirable de remettre les chemins de fer entre les mains de l'État. Tous ceux qui » ont entendu le ministre se plaisent à reconnaître la » modération et la loyauté de son langage. Il ne s'agit » pas, a-t-il dit, d'une spoliation à laquelle il ne vou-

» drait pas attacher son nom ; mais il lui paraît difficile » que les Compagnies restent en possession de leur en» treprise :

» 1° Parce que les chemins de fer ont subi, à la suite » des événements de Février, des dégâts et des dévas» tations auxquels ils auraient été moins exposés s'ils » avaient été propriété nationale ;

» 2° Parce que le désordre et l'indiscipline s'étant » introduits parmi les agents et les ouvriers des Compa» gnies, celles-ci ne peuvent plus répondre de la régu» larité des transports ;

» 3° Parce que, les actionnaires ne répondant plus » aux appels de fonds, les Compagnies courent le » risque de ne pouvoir suffire soit aux besoins de leur » service, soit à leurs engagements.

» Ces considérations ont été exposées avec bonne » foi. Nous les reproduisons avec impartialité. Mais il » n'échappe à personne qu'elles sont d'une extrême » faiblesse... »

Les Débats : « La conférence qui a eu lieu hier entre » le ministre des finances et les administrateurs des » chemins de fer a eu pour résultat aujourd'hui de faire » baisser les fonds publics et monter les chemins de » fer. » Après avoir examiné les différentes combinaisons de compensation, *les Débats* terminent ainsi : « Le » langage du ministre a d'ailleurs rassuré la majorité » de l'assemblée sur les dispositions du gouvernement » qui voudrait satisfaire tout à la fois aux intérêts de » l'État et des Compagnies. »

Cet apaisement ne dura qu'un moment. Les pétitions, les protestations, se multiplièrent; le langage devint de plus en plus acerbe. Le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique, si conforme aux usages et aux lois modernes, devint un acte flagrant d'usurpation, une iniquité, un premier pas dans la voie du communisme...

XXXVIII

Après délibération entre le ministre des travaux publics, le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances, ce dernier fut chargé de la rédaction d'un rapport.

Il en commença la lecture au Conseil le 13 avril, et l'acheva dans les séances des 22, 23, 24 et 25. Dans ce remarquable exposé étaient résumées toutes les raisons d'État qui motivaient la possession des chemins de fer par l'État : nécessités, avantages, intérêts démocratiques, faculté de modifier les tarifs et de les mettre en harmonie avec les droits de douane pour accroître la production et le commerce de la France, dissolution pacifique des Ateliers nationaux, et, par-dessus tout, le salut public. Afin de pourvoir aux premiers travaux, un emprunt de 200 millions, garantis sur les biens de l'État, était en voie de négociation avec la Banque.

M. Crémieux se dit autorisé à penser, par suite de confidences à lui faites, que les Compagnies accepte-

raient l'échange, si le gouvernement concédait le prix de la rente au pair.

M. Louis Blanc déclara que l'on traitait les Compagnies avec trop de bienveillance; qu'il fallait chercher une autre base à la valeur des actions; que l'Assemblée nationale pourrait bien mettre le ministre des finances en accusation, pour surcharger le pays de conditions onéreuses.

XXXIX

Le Gouvernement provisoire n'était mû que par les intérêts de la France. En cette circonstance, il n'était qu'un arbitre loyal et désintéressé entre les contribuables et les actionnaires. Mais son intervention semblait être récusée par l'opinion publique. Vivement attaqué et très-faiblement défendu, devait-il signer un décret immédiat de rachat, ou soumettre un projet à l'Assemblée nationale constituante? Les quelques journaux amis conseillaient cet ajournement de peu de jours.

Ébranlés par ces graves considérations, trompés par le temps, qui ne leur avait pas encore permis de s'assurer définitivement des voies et moyens, le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances cédèrent; et sur leur demande, mais à regret, le gouvernement vota le renvoi, à bref délai, aux représentants du pays.

CHAPITRE SIXIÈME.

Séductions exercées sur l'imagination des travailleurs par les décevantes promesses des théories communistes. — Systèmes et contre-systèmes : M. Louis Blanc; les économistes, MM. Michel Chevalier, Wolowski, Frédéric Bastiat; M. Lamennais; les rédacteurs de *la Revue nationale;* MM. Considérant, Pierre Leroux, Cabet, Proudhon; les rédacteurs de *l'Atelier.*—Tous ces systèmes dérivent soit du communisme oppresseur, soit du socialisme libéral.

I

Il était d'autant plus important de captiver l'imagination des ouvriers et d'occuper leurs bras, que, portés aux rêveries par les énervants conseils de l'oisiveté, ils se laissaient peu à peu détourner vers les théories qui berçaient leurs misères d'espérances chimériques. Pour l'homme lié à l'inflexible loi du travail qui peut seul lui donner le pain de chaque jour, n'est-il pas naturel et bien doux d'accueillir comme praticables les idées et les systèmes qui lui promettent l'amélioration de son sort et une réalisation immédiate?

Lorsque la Révolution de Février éclata, la science sociale, l'économie politique, avaient pénétré l'esprit du peuple et descendaient jusque dans le cœur des masses. Des novateurs ne s'étaient plus bornés à l'étude exclusive des sources de la richesse; à côté des lois de la production, ils avaient revendiqué une plus large place

pour les lois de la répartition. Ils affirmaient que dans une société bien organisée l'intérêt de tous ne doit pas être subordonné à l'intérêt de quelques privilégiés, et que la plus grande somme de bien-être appartient au plus grand nombre.

On a vu au début de cette histoire quelles étaient les doctrines enseignées sous le dernier règne par ces audacieux pionniers de la science sociale, qui ouvrent des voies nouvelles au génie aventureux et créateur des peuples, et qui creusent, au milieu de mille tentatives avortées, le sillon où le présent sème pour l'avenir.

Il est intéressant et indispensable de saisir le développement de ces doctrines à travers la mêlée et la lutte des passions, dans le bouillonnement des idées, au paroxysme de la fièvre révolutionnaire. Suivons donc pas à pas la marche de ces théories, dont l'enseignement a exercé sur la République une influence qui a profondément modifié les destinées de la nation.

II

Le 20 mars, au Luxembourg, dans une séance du Comité, où assistaient MM. Wolowski, Dupont-White, Toussenel, Vidal, Le Play, Duvergier, etc., et les délégués des ouvriers et des patrons, M. Louis Blanc avait exposé son système; mais comme il le développa plus complétement en assemblée générale, le 3 avril, c'est

là que je prendrai les extraits nécessaires pour le faire apprécier.

« ..... Le principe sur lequel repose la société d'aujourd'hui, c'est celui de l'isolement, de l'antagonisme; c'est la concurrence! La concurrence, c'est l'enfantement perpétuel et progressif de la misère..... c'est la perte des forces, c'est la lutte!... De quoi se composent aujourd'hui les bénéfices de tout atelier? n'est-ce pas de la ruine de maint atelier rival? Quand une boutique prospère, n'est-ce point parce qu'elle est parvenue à arracher comme une proie l'achalandage des boutiques voisines? (Bravo! bravo!)

» ..... La concurrence livre la société au gouvernement grossier du hasard. Est-il sous ce régime un seul producteur, un seul travailleur, qui ne dépende pas d'un atelier lointain qui se ferme, d'une faillite qui éclate, d'une machine tout à coup découverte mise au service exclusif d'un rival?... La concurrence réduit l'industrie à n'être plus qu'une industrie meurtrière...

» En créant la misère, la concurrence crée l'immoralité. Qui oserait le nier? C'est la misère qui fait les voleurs, c'est la misère qui, en greffant le désespoir de la haine sur l'ignorance, fait la plupart des assassins; c'est la misère qui fait descendre tant de jeunes filles à vendre hideusement le doux nom d'amour!...

» On nous reproche d'attaquer la liberté en attaquant la concurrence! ah! j'avoue qu'un tel reproche me remplit d'étonnement; car si nous ne voulons pas de

la concurrence, c'est parce que nous sommes les admirateurs de la liberté ! oui, la liberté ! mais la liberté pour tous, car tel est le but à atteindre.

» ..... La liberté existe aujourd'hui et dans toute sa plénitude pour quiconque possède des capitaux, du crédit, de l'instruction !... Mais la liberté existe-t-elle pour ceux à qui manquent tous ces moyens de développement ?

» Lorsque chaque jour des malheureux à qui une compétition désordonnée ferme les avenues du travail viennent nous dire ici : « De grâce ! du travail pour nous, du pain pour nos femmes et pour nos enfants ! » et que nous n'avons rien à leur répondre... ces hommes sont-ils libres ? (Non ! non !)

» La liberté consiste non pas seulement dans le droit mais dans le pouvoir donné à chacun de développer ses facultés. D'où il suit que la société doit à chacun de ses membres et l'instruction, sans laquelle l'esprit humain ne peut se développer, et les instruments de travail, sans lesquels l'activité humaine est d'avance étouffée et tyranniquement rançonnée.

» Il faut donc, pour que la liberté de tous soit établie, assurée, que l'État intervienne. Or quel moyen doit-il employer pour établir, pour assurer la liberté ? L'association !... l'association par l'éducation commune, par la réunion fraternelle des forces et des ressources, les instruments de travail...

» Avec l'association universelle, avec la solidarité de tous les intérêts nouée puissamment, plus d'efforts an-

nulés! plus de temps perdu! plus de capitaux égarés!...

» Et maintenant quel sera, dans ce régime nouveau, le meilleur mode de *répartition* à établir soit dans les travaux, soit dans la rémunération?

» L'idéal vers lequel la société doit se mettre en marche est celui-ci : *Produire suivant ses forces, consommer suivant ses besoins!* (Oui! oui! c'est évident!)

» Mais cet idéal, peut-on y atteindre aujourd'hui? Je ne le pense pas!... Si l'on prétendait immédiatement appliquer ce principe... où serait la limite des besoins? où serait la règle des aptitudes? Objection sérieuse, fondamentale! La société aujourd'hui n'est pas suffisamment éclairée... La règle des aptitudes sera formée par l'éducation... la limite des besoins, clairement indiquée par la nature, assignée par la morale...

» ..... Vous connaissez le projet d'organisation du travail que nous avons naguère proposé. Vous savez par quels moyens, tirés de l'état actuel des choses, nous estimons qu'on pourrait arriver à une solidarité parfaite, d'abord entre les ouvriers d'un même atelier, puis entre les ouvriers d'une même industrie, et enfin entre toutes les industries diverses. Bientôt nous publierons le résultat de nos études sur l'établissement d'ateliers agricoles et sur le lien qui les doit unir aux ateliers industriels de manière à compléter notre plan. »

M. Louis Blanc examine ensuite quelle est la meilleure répartition des salaires et des bénéfices : l'égalité ou l'inégalité? Il laisse aux ouvriers le choix. Mais il

préfère l'égalité des salaires, « qui a l'avantage d'être une transition entre la proportionnalité vraie et la proportionnalité fausse. Ainsi d'un bout de l'histoire à l'autre a retenti la protestation du genre humain contre ce principe : *A chacun suivant sa capacité*, en faveur de ce principe : *A chacun suivant ses besoins*. (Marques unanimes d'assentiment.)

» L'égalité des salaires ne saurait être qu'un acheminement vers la justice, une condition d'ordre, une garantie de durée de l'association..... Maintenant est-ce à dire que ce système d'égalité dans la rémunération doit être étendu de l'ouvrier au fonctionnaire public et au chef de l'État ? Sans hésiter nous répondons que si l'association devenait assez vaste pour embrasser l'universalité des citoyens et faire de la nation une grande famille, ce serait alors le cas d'appliquer le principe supérieur de justice : *Devoir en proportion des aptitudes et des forces, droit en proportion des besoins*.

» ..... Ainsi se trouverait réalisée cette maxime de l'Évangile : *Que le premier d'entre vous soit le serviteur des autres !* » (Applaudissements.)

Dans la séance du 20 mars, à l'argument qui lui était adressé que l'égalité des salaires tuait l'émulation et engendrait la paresse, M. Louis Blanc avait répondu que l'émulation serait remplacée par le point d'honneur du travail, que la paresse aurait bien vite le caractère d'infamie qui parmi les soldats s'attache à la lâcheté, et qu'il serait planté dans chaque atelier un poteau

avec cette inscription : *Dans une association de frères qui travaillent, tout paresseux est un voleur!*

III

En restreignant ce discours aux limites de cet ouvrage, si je l'ai dépouillé de son grand éclat, je crois avoir laissé intacte la démonstration du système que je résume ainsi :

La société actuelle est basée sur la concurrence, c'est-à-dire sur la perte des forces, sur le hasard, la misère, l'immoralité. La liberté actuelle n'existe que pour les riches, car la liberté n'est pas seulement dans le droit, mais dans le pouvoir; ce pouvoir, c'est l'État qui doit le donner en substituant à la concurrence l'association, et en établissant ainsi la solidarité générale. Quant à la répartition des salaires et des bénéfices, l'égalité est plus près de la justice que l'inégalité, mais elle n'est qu'un acheminement. Le principe de la justice est : « Devoir en proportion des aptitudes et des forces, droit en proportion des besoins. » Ce système d'égalité s'étendra de l'ouvrier au fonctionnaire et au chef de l'État.

IV

M. Louis Blanc avait décrit ainsi (20 mars) son plan transitoire de l'organisation du travail :

« Le mal présent est très-grand ; la nécessité du remède en sera mieux sentie. Voici ce que nous proposons :

» Aux entrepreneurs, qui, se trouvant aujourd'hui dans des situations désastreuses, viennent à nous et nous disent : « Que l'État prenne nos établissements et se substitue à nous, » nous répondrons : « L'État y consent ! vous serez largement indemnisés ; mais cette indemnité qui vous est due ne pouvant être prise sur les ressources du présent, lesquelles seraient insuffisantes, sera demandée aux sources de l'avenir. L'État vous souscrira des obligations portant intérêts, hypothéquées sur la valeur des établissements cédés, et remboursables par annuités et par amortissements. »

» L'affaire ainsi réglée avec les propriétaires, l'État dirait aux ouvriers : « Vous allez travailler désormais dans ces usines comme des frères associés. »

V

Acheter la totalité des hauts fourneaux, forges, mines, usines, ateliers, magasins de confection, que l'industrie aux abois voudrait vendre, les remettre aux mains des associations ouvrières, c'était, dès le début, soumettre ces associations aux plus mauvaises conditions du travail, à des conditions d'existence impossibles.

Ne possédant que des établissements compromis, —

car la vente de ceux-là seuls eût été consentie, — elles auraient eu à lutter contre les fabriques les mieux disposées pour produire à bas prix, et conservées par leurs propriétaires. Inexpérimentées, ne connaissant pas la clientèle, indécises sur le choix d'hommes capables de la direction, de l'achat et de la vente, ne vivant que sur le crédit, elles se seraient heurtées, avec une infériorité décisive, contre des industriels ayant le savoir et la fortune acquise, accumulée, disponible.

Le moment d'ailleurs était-il opportun? Lorsque, par suite de la suspension des affaires, l'industrie subissait des pertes considérables, on irait créer des associations qui ne pouvaient avoir quelques chances de succès qu'en pleine prospérité commerciale! On irait lancer le navire en pleine tempête! Mais c'était tuer l'idée dans son germe, en supposant qu'elle fût viable!

VI

M. Louis Blanc voulut expérimenter son système.

Le 25 mars, sous son inspiration et sous celle de M. Vidal, les ouvriers mécaniciens des usines de MM. Derosne et Cail formèrent une association, qui, inaugurée dans l'enthousiasme, ne put résister à l'expérience et au temps.

Le 28, conformément aux instructions et règlements de M. Louis Blanc, des ouvriers tailleurs, au nombre de deux mille, se constituèrent en association. La

prison de Clichy transformée en vaste atelier, des avances de fonds, une commande de cent mille tuniques et de cent mille pantalons pour les gardes nationales mobiles et sédentaires, leur furent concédées pour aider à leur tentative. Le salaire fut fixé à deux francs pour le coupeur le plus expert comme pour l'ouvrier le moins habile; et l'association fut placée sous la direction d'un délégué, M. Frossard, et de deux délégués directeurs des travaux, MM. Bérard et Leclerc. Malgré la capacité des chefs, malgré les encouragements dônnés, le bénéfice fut presque nul; et le modique salaire de deux francs ne put être augmenté que de quelques centimes.

Ces échecs témoignent plus contre l'opportunité que contre le système lui-même. Ici je laisse la réplique à ceux qui luttaient alors avec M. Louis Blanc.

VII

M. Michel Chevalier, qui écrivait dans *le Journal des Débats*, consacra à la réfutation des théories du Luxembourg une série de lettres remarquables. Fortifié par la pensée qu'il vaut mieux discuter que s'effrayer, il chercha à découvrir aux yeux de tous les conséquences de cette organisation du travail pour laquelle on invoquait le concours de la nation entière.

M. Michel Chevalier étudie la constitution présente de la société, démontre que la misère provient de l'in-

suffisance de la production, et conclut à la nécessité d'accroître cette production : « L'agent producteur le plus énergique étant le capital, il faut tendre à l'augmentation du capital par le travail et l'épargne. Contraire à ce but, le système de M. Louis Blanc diminue le travail, le capital et la production, car il détruit leur stimulant le plus actif et le plus puissant, la concurrence. Il efface le moi, source du génie et du dévouement, le moi, qui fait les héros. Il proscrit la liberté, oubliant que la liberté, sous les traits de la concurrence, a enfanté ces perfectionnements prodigieux auxquels un demi-siècle a suffi. Il va plus loin! Méconnaissant la véritable égalité, qui est une chance aussi égale que possible offerte à chacun de s'élever par ses facultés et par l'opiniâtreté de ses efforts personnels, il offre l'égalité absolue, qui serait l'oppression des hommes intelligents, actifs et dévoués, par les égoïstes, les sots et les fainéants, *l'exploitation* des bons travailleurs par les mauvais.

» L'égalité du salaire est encore une inégalité; car l'ouvrier célibataire et celui qui a femme et enfants recevant la même somme, l'un sera riche, tandis que l'autre sera privé du nécessaire. De plus, elle protége le paresseux au détriment du laborieux. Il est vrai que le point d'honneur remplacera l'émulation sous peine d'infamie; mais où M. Louis Blanc a-t-il découvert une nature humaine faite pour un système qui suppose que le devoir s'accomplira avec le seul secours d'un écriteau?

» Le travail à la journée, moins fécond que le travail à la pièce, donne pour résultat un amoindrissement de la production et un accroissement de la misère. Cependant, malgré l'expérience qui prouve cette vérité incontestable, M. Louis Blanc n'àdmet que le travail à la journée. »

Après cette critique, M. Michel Chevalier expose ses idées personnelles; il voit le progrès économique *dans la liberté du commerce et de l'industrie*, et dans le développement des institutions modernes : salles d'asile, caisses d'épargne, chambres de commerce, chambres consultatives, conseils de prud'hommes, secours mutuels, caisses de retraite, lois réglementaires du travail des enfants, écoles primaires, etc.

Il termine en déclarant que *l'association libre* du capital et du travail, c'est-à-dire la participation dans la distribution annuelle des bénéfices, concédée par les chefs d'industrie aux travailleurs, est un élément de succès et de production, un stimulant pour tous, une garantie d'ordre. Désormais l'association doit être partout à l'ordre du jour. Les lois qui la combattaient doivent être remplacées par des lois qui la favorisent.

VIII

M. Wolowski, convoqué au Luxembourg par M. Louis Blanc, y soutint, contre des doctrines suivant lui inapplicables et désastreuses, une discussion qu'il renouvela dans *le Siècle :*

« Il veut l'association ; mais il veut aussi la liberté. — Ces deux termes, loin de s'exclure, se complètent. — S'il est juste de condamner sévèrement les effets d'une concurrence anarchique, destructive, il serait funeste, pour dominer les abus de la liberté, de supprimer l'énergique ressort de l'émulation. Que tous les hommes aient leur existence assurée par le travail ; mais que l'on ne substitue pas à l'activité, à la prévoyance, à la moralité de l'individu, un être abstrait, l'État, chargé seul de penser, de combiner, d'agir pour tous ! L'État a une autre mission : Il doit veiller à ce que nul ne meure de faim faute de travail, il doit développer l'activité individuelle et non l'absorber. Une fois ce devoir accompli, *la liberté de travailler,* — qui n'a pas pour compagne obligée la misère, ainsi que le témoignent les États-Unis, — se dégage sans obstacles.

» L'association universelle, obligatoire, régie par une volonté suprême, l'association forcée, dont tous les rouages seraient mis en mouvement par l'impulsion de l'État, qu'est-ce autre chose que l'absolutisme monarchique transporté dans le domaine du travail ? Du moment où *l'ordre* dépend d'un mécanisme, où *la liberté* lui est subordonnée, où *la fraternité* elle-même dégénère en un rouage matériel, on tombe dans l'oppression ; à la vie on substitue la mort. Que deviennent la volonté, l'intelligence, l'âme, en présence d'une force inexorable qui brise l'individu, pour ne laisser subsister qu'une agrégation d'instruments vivants à laquelle toute spontanéité est ravie ? Telle ne saurait être la destinée de l'homme ! »

IX

L'école de la Liberté du Commerce et du Travail avait des adhérents dévoués, appartenant aux divers partis politiques, mais rapprochés par la science, qui s'étaient groupés, en 1842, dans la Société d'économie politique. On y remarque MM. Charles Dunoyer, A. Blaise, Dussard, Joseph Garnier, le duc d'Harcourt, Hyp. Passy, Émile Péreire, Ch. Renouard, Louis Reybaud, Horace Say, de Tracy, Villermé, Fix, Rossi, Vivien, Léon Faucher, Coquelin, de Molinari, Anisson-Duperon, Cherbuliez, du Puynode, Blanqui aîné, A. Clément, etc. M. Guillaumin, éditeur, doué d'une intelligence, d'une énergie, d'une persévérance rares, était le centre de cette Société et le fondateur du *Journal des Économistes,* où ces savants et ces penseurs exposaient et défendaient leurs principes. Ils avaient des adversaires tout à la fois parmi les conservateurs, partisans des droits protecteurs et de l'intervention de l'État comme pondérateur, et parmi les novateurs qui lui reprochaient de s'occuper exclusivement de la création des richesses au préjudice d'une plus juste répartition, et de laisser absorber toutes les forces, toutes les jouissances, par les possesseurs de capitaux, par les privilégiés *du laisser faire et du laisser passer.*

X

L'un des plus incisifs et vigoureux jouteurs de cette

école, Frédéric Bastiat, faisait face des deux côtés. Toujours prêt à écraser de sa logique impitoyable et de sa verve étincelante les propagateurs de théories communistes, il accusait les conservateurs protecteurs d'en avoir été les premiers promoteurs :

« ... Ce sont les propriétaires fonciers, ceux que l'on considère comme les propriétaires par excellence, qui ont ébranlé le principe de la propriété, puisqu'ils en ont appelé *à la loi* pour conserver à leurs terres, à leurs produits, une valeur factice. Ce sont les capitalistes qui ont suggéré l'idée du nivellement des fortunes *par la loi*. *Le protectionisme* a été l'avant-coureur *du communisme*. Il a été sa première manifestation, car que demandent aujourd'hui les classes souffrantes ? Elles ne demandent pas autre chose que ce qu'ont demandé et obtenu les capitalistes et les propriétaires fonciers; elles demandent *l'intervention de la loi* pour équilibrer, pondérer, égaliser la richesse. Ce qu'ils ont fait par la douane, elles veulent le faire par d'autres institutions, mais le principe est toujours le même : *prendre législativement aux uns* pour donner aux autres. Et puisque ce sont les propriétaires et les capitalistes qui ont fait admettre ce funeste principe, qu'ils ne se récrient donc pas si de plus malheureux qu'eux en réclament le bénéfice ! »

Suivant M. Frédéric Bastiat, la propriété, ainsi que la liberté, est une loi de nature, et non une loi de convention. Elle est surtout le droit au fruit du travail. Considérée comme loi de convention, elle n'est qu'une idée

issue de ce droit romain, qui justifie la possession de l'esclave et toutes les théories nées et à naître faisant reposer l'absolue souveraineté de la loi sur les biens, la vie et le travail de tous. De là une mobilité perpétuelle, une incertitude perpétuelle, qui entrave la production et engendre la misère! Plus de sécurité! plus de liberté! plus de justice! la mort matérielle et morale!

XI

M. Lamennais, dans *le Peuple constituant*, s'adressait directement aux ouvriers :

« Ces théories tuent la liberté. Dispensateur de la tâche quotidienne de chacun, producteur universel, régulateur de la distribution des produits, responsable de la vie de tous, l'État aura besoin, pour remplir sa mission, d'un pouvoir absolu. Que reste-t-il de libre à celui qui produit selon ce qu'on lui ordonne, qui consomme selon ce qu'on lui permet? Ce n'est pas le travail qu'on organise, c'est l'esclavage des travailleurs! »

XII

La Revue nationale, publiée sous la direction de MM. Buchez, Ott, Feugueray, J. Bastide, etc., qui, les premiers et depuis longues années, s'étaient voués

à la propagation de l'association libre des travailleurs, continuait cette œuvre de progrès :

« Les désastres financiers, industriels et commerciaux sont nés des vices de l'organisation sociale. Mais la société ne peut se transformer tout d'une pièce, et la confiscation de la liberté au profit de l'égalité est aussi blâmable dans l'ordre industriel que dans l'ordre politique. Toute théorie qui caserne et cloître les ouvriers doit être bannie. La conclusion dernière de M. Louis Blanc, c'est le monopole général par l'État, la tutelle de la société entre les mains du pouvoir exécutif, l'absence de tout progrès après l'absence de toute concurrence, la condamnation à perpétuité du travailleur au bagne de l'atelier national sous peine de mourir de faim, la suppression du libre arbitre, l'anéantissement de la responsabilité. C'est, en un mot, la dégradation intellectuelle et morale la plus complète qu'on ait jamais vue. »

XIII

L'école fouriériste intervenait à son tour. M. Considérant résumait, dans la *Démocratie pacifique,* les opinions qu'il avait énoncées au Luxembourg dans la conférence du 22 mars :

« Point *d'égalité* de salaires, mais *proportionnalité!* Chaque homme étant une activité libre et propriétaire de la valeur de ce qu'il crée, celui qui, toutes choses

égales d'ailleurs, crée trois fois plus qu'un autre, a droit à une part triple dans le produit du travail commun; mais il est de son *devoir* d'abandonner volontairement une portion de ce qu'il a produit pour compléter le *minimum* nécessaire à ceux qui n'ont pu produire, aux faibles, aux enfants, aux vieillards, aux malades... Imposé, le dévouement ferait du citoyen une machine mue par le piston légal.

» La formule économique supérieure est l'association libre et volontaire du capital, du travail et du talent. Ces trois forces, qui créent concurremment les produits, ont dans l'association un compte où est répartie à chacune d'elles la rémunération qui lui revient, proportionnellement à sa participation dans l'œuvre.

» Du reste, que les principales formules proposées par les théoriciens soient appliquées dans divers établissements, sans qu'aucune ait la prétention de s'imposer. »

XIV

M. Pierre Leroux apparaissait sur la scène avec un cortége de publications philosophiques et économiques. Par de longues méditations sur l'humanité, il en était arrivé à ce degré où la profondeur touche à l'obscurité, où le sublime monte et se perd dans les nuages, où l'on n'est plus compris que de quelques adeptes, où l'on a quelquefois beaucoup de peine à se définir soi-même.

Venu de Limoges, il faisait son entrée le 12 avril dans le club de la Révolution, et y prenait place à côté de M. Barbès. Devant un auditoire de trois mille personnes, il développa ses doctrines, dit la *Vraie République,* dans une improvisation religieusement écoutée pendant deux heures et fréquemment applaudie :

« L'être humain est perfectible, l'humanité est per- » fectible.

» Le but de la vie pour l'être humain est de réaliser » de plus en plus dans *l'unité* et la communion l'être » humanité, et de développer cet être sous son triple » aspect : sensation, sentiment, connaissance.

» La loi de la vie est le progrès, dont voici la for- » mule : changer en persistant, persister en changeant.

» Tout être humain, pour être libre, frère et égal dans » la cité, doit être associé à d'autres êtres humains, con- » formes à ses prédominances et à ses attraits légitimes.

» La loi et la base de l'amitié, c'est la triade.

» La triade est organique et naturelle.

» La triade naturelle, réalisant par trois êtres hu- » mains l'unité des trois prédominances différentes, » réalise la vraie loi morale.

» La triade organique est l'association de trois êtres » humains représentant chacun en prédominance l'une » des trois faces de notre nature dans une fonction so- » ciale quelconque. »

Il faisait observer que la loi de trinité, base de sa doctrine, est le principe essentiel de la famille, de toute fonction particulière et de l'amitié. Il indiquait

les preuves et les éléments de cette loi : sensation, sentiment, connaissance; liberté, égalité, fraternité; art, science, industrie; paternité, maternité, filialité...

« Toute fonction commune exige trois aptitudes principales et par conséquent le concours de trois travailleurs : l'art, par exemple, a le peintre, l'architecte, le sculpteur; l'imprimerie a le compositeur, le correcteur, le pressier... La nature assigne à la plénitude de l'amitié et du compagnonnage la réunion de trois hommes; deux amis ont peu de chance de vivre longtemps en harmonie; il leur faut un lien, un saint-esprit, comme l'enfant au père et à la mère. C'est sur la pratique du compagnonnage que doit s'asseoir le travail au milieu de la grande fraternité. »

XV

M. Cabet poursuivait avec fanatisme ses prédications icariennes : le jour, dans son journal *le Populaire;* le soir, à son club. Il s'indignait contre les calomnies banales qui l'accusaient de vouloir le partage des terres, l'abolition de la famille, le pillage, l'anarchie. « Ce que je poursuis, » s'écriait-il, « c'est l'application de la parole évangélique du Christ, la réalisation de la fraternité. Nous ne voulons plus être spoliés, dépouillés, déshérités, exploités; mais nous ne voulons pour personne aucune spoliation, aucune exhérédation, aucune exploitation. »

Malgré l'ardeur avec laquelle M. Cabet repoussait les attaques dont il se disait victime, il était l'un des chefs de secte qui effrayaient le plus la bourgeoisie : c'est qu'il faisait hautement profession de foi de *communisme*. Ce mot était imprimé sur toutes les feuilles qu'il publiait, prononcé dans toutes les réunions de ses adeptes, écrit sur toutes les lettres qu'il adressait ou qu'il recevait; et ce mot éveillait les craintes que M. Cabet cherchait vainement à calmer. L'opinion publique reculait jusqu'aux dernières extrémités les limites de son système et se terrifiait de la conclusion.

XVI

Au milieu de toutes les sectes, un homme puissant par le talent, l'énergie, la dialectique, par l'étrangeté de ses pensées, par l'audace de ses aphorismes, forçait l'attention publique à se fixer sur sa personnalité. M. Proudhon avait écrit : *La propriété, c'est le vol.* Inaperçue d'abord, cette proposition inouïe, habilement revêtue de la forme franche et précise de l'axiome, l'avait désigné à la célébrité populaire aussitôt après la Révolution de février.

Se complaisant dans l'exagération, caressant l'hyperbole, M. Proudhon voulait se faire écouter, et il y réussissait. Infatigable démolisseur, il frappait à coups de marteau sur toutes les utopies. La plupart des théoriciens démocrates soutenaient *la communauté*, il défendit *la liberté;* il la défendit à outrance, jusqu'à

l'anarchie. Bientôt il eut conquis assez de partisans pour contre-balancer l'influence de M. Louis Blanc, dont il devint l'un des antagonistes les plus vigoureux.

Il lança son programme dans *le Représentant du peuple* :

« *Organisation du crédit et de la circulation,*
» *et solution du problème social*

» Sans impôt,
» Sans emprunt,
» Sans numéraire,
» Sans papier-monnaie,
» Sans maximum,
» Sans réquisition,
» Sans banqueroute,
» Sans loi agraire,
» Sans taxe des pauvres,
» Sans ateliers nationaux,
» Sans association,
» Sans participation,
» Sans intervention de l'État,
» Sans entrave à la liberté
» du commerce et de l'in-
» dustrie,
» Sans atteinte à la pro-
» priété. »

Cette dernière prétention n'est-elle pas la contradiction du fameux axiome? Mais qu'importe? C'est pour la lutte, la lutte impitoyable, que M. Proudhon réserve sa logique.

Après avoir condamné à l'impuissance l'économie politique, la dictature et les coups d'État, après avoir dressé le procès-verbal de mort de la société, il entreprend de lui rendre la vie. Il va :

« Doubler, tripler, augmenter à l'infini le travail et
» par conséquent le produit;

» Donner au crédit une base si large, qu'aucune de-
» mande ne l'épuise;

» Créer un débouché qu'aucune production ne com-
» ble;

» Organiser une circulation pleine, régulière, qu'au-
» cun accident ne trouble;

» Au lieu d'un impôt toujours croissant et toujours
» insuffisant, supprimer tout impôt;

» Faire que toute marchandise devienne monnaie
» courante, et abolir la royauté de l'or;

» Sans parler des conséquences politiques, philoso-
» phiques, morales, etc. »

N'y a-t-il pas dans ces promesses assez de confiance, assez de séduction, pour soutenir auprès du peuple la concurrence avec les promesses des autres théoriciens?

Il apostrophe rudement ceux qui veulent organiser le travail : « C'est comme si vous proposiez de crever les yeux à la liberté!..... Détruire dans la société la divergence d'opinions, l'opposition des intérêts, la lutte des passions, l'antagonisme des idées, la concurrence des travailleurs, ce n'est rien moins que vouloir supprimer le mouvement et la vie.... Justice, union, accord, harmonie, fraternité même, supposent nécessairement deux termes; aussi la première loi que je proclame, d'accord avec la religion et la philosophie, c'est : *la contradiction et l'antagonisme universel.*

» De même que la vie suppose la contradiction, la contradiction à son tour appelle la justice; de là, pour seconde loi, *la réciprocité : Fais à autrui ce que tu voudrais qu'on te fît;* précepte que l'économie a traduit ainsi : *Les produits s'échangent contre des produits.*

» La violation de cette loi a engendré tout le mal; c'est la justice dans l'échange, l'organisation du crédit qui nous donnera le vrai remède. »

M. Proudhon propose comme mesure transitoire :

La réduction de 25 p. 100 sur tout salaire, traitement, revenu, intérêt, dividende, tarif, prêt de l'armée, solde, pension, loyer, fermage;

La prorogation de tout payement, remboursement, échéance, etc., etc.

« Par ces moyens, la richesse générale qui n'a qu'une cause : « *la réciprocité du bon marché* », tandis que la misère en a deux : « *la hausse générale et la baisse partielle* »; la richesse générale s'accroîtra, comme si la tendance de la société était de *faire travailler tout le monde pour rien afin que chacun jouisse de tout pour rien*. Cet enrichissement est appréciable en chiffres. Que la moyenne de ces réductions soit de vingt centimes par jour et par individu, et la somme à jeter dans la circulation sera, au bout d'un an, de deux milliards cinq cents millions.

« Tel est le point de départ de l'organisation du crédit.

» Nul besoin de régie, d'administration, de recensement, etc.; chacun fera sa retenue sans crainte d'omission : tout fermier, tout locataire à son propriétaire, tout débiteur à son créancier, tout entrepreneur à ses ouvriers, etc. « Si toutes les mesures du Gouvernement » pouvaient être exécutées de la même manière, sans » qu'il en coutât un centime à l'État et aux citoyens! » Qu'en dites-vous? Aurions-nous besoin de gouverne-

» ment? Aurions-nous besoin de représentants? et » l'*anarchie* ne serait-elle pas l'idéal de l'ordre? »

M. Proudhon reproche au Gouvernement de ne pas savoir se servir de ce crédit de 2 500 000 000 de francs, qui ne coûterait rien.

Il déclare la guerre à l'agio; et, sans vouloir le maximum, il croit qu'on pourrait arrêter, avec une réduction de 25 p. 100, le prix de vente pour tous les produits et services au prix de revient du jour qui précédera la promulgation du décret qu'il sollicite.

Il complète son système par l'institution d'une *banque d'échange*.

« L'or est le tyrannique obstacle à la vie sociale, à la circulation, au travail, au crédit, à la liberté. Il faut détruire sa royauté; il faut républicaniser le numéraire, en transformant en monnaie courante chaque produit du travail.

» *Créditer*, sous le régime monarchique de l'or, c'est *prêter!*

» *Créditer*, sous le régime républicain du bon marché, c'est *échanger!* »

Il donne une définition des billets à ordre, lettres de change, billets de banque, papier-monnaie; et il fait consister le problème de la circulation dans la généralisation de la lettre de change, dans le gage du papier de banque qui ne doit plus être l'or, ni l'argent, ni des immeubles, mais des *produits;* « là est l'avenir de la Révolution, la consolidation de la République. »

Il suppose l'application de son idée par cent mille com-

merçants et agriculteurs se faisant un crédit mutuel et proportionnel, s'engageant à recevoir en tout payement, de quelque personne que ce soit, et au pair, les billets de la banque d'échange limités à la somme d'affaires que chacun peut notoirement effectuer.

Garantis par le contrat synallagmatique de cent mille échangistes, ces titres sont à l'abri de toute dépréciation; « l'or lui-même présente moins de sûreté. »

Les conséquences de l'établissement d'une banque d'échange et du moyen transitoire pour produire la somme de 2 500 000 000 de francs sont indiquées dans le titre de son programme, dont il donne une définition plus étendue. Il y ajoute le remboursement de la dette publique par la remise aux rentiers, pendant six ans, d'un milliard en papier de crédit, ce qui augmenterait proportionnellement la demande du travail. Par des procédés analogues, il effectuerait le remboursement de toutes les créances hypothécaires.

C'est ainsi que le principe de réciprocité, sans communisme, sans loi agraire, sans terreur, satisfaisant le bourgeois et le prolétaire, augmentant la richesse publique et privée, conduit à la *transformation de la propriété,* à l'*anarchie positive.*

M. Proudhon conclut ainsi :

« J'ai jeté dans le monde, il y a huit ans, cette parole » devenue fameuse : La propriété, c'est le vol !

» Ce fut un scandale pour la monarchie constitutionnelle; maintenant, c'est l'effroi de la République !

» La propriété, c'est la non-réciprocité; et la non-ré-

» ciprocité, c'est le vol ! J'ai, pour appuyer ma thèse, » l'exploitation de l'homme par l'homme. J'ai l'expé- » rience de la misère pendant six mille ans.

» Mais la communauté, c'est encore la non-récipro- » cité, c'est encore le vol !

» Entre la propriété et la communauté, je construirai » un monde. »

XVII

Il est évident que, parmi les formules sorties de cette plume ardente, vigoureuse, excentrique, il en est qui n'ont été lancées que pour s'emparer de l'attention du riche par la peur, de celle du pauvre par l'espérance.

Mais à l'époque où elles étaient émises, bien loin d'observer combien leur ensemble était opposé au communisme qu'il condamnait dans son essence et dans ses conséquences, la bourgeoisie effrayée les assimilait à ce communisme. Elle se voyait menacée autant d'un côté que de l'autre, et elle trouvait le remède aussi périlleux que le mal. Elle donnait au mot *anarchie* sa signification usuelle ; elle ne voulait pas lui reconnaître le sens intentionnel de l'écrivain, qui signifiait : *le pays le mieux gouverné est celui qui l'est le moins.*

XVIII

Comprenant combien ces prétentions irréalisables et bien plus ambitieuses que leurs propres désirs retar-

daient l'accomplissement de leurs espérances légitimes, et nuisaient à l'amélioration de leur sort, des ouvriers cherchaient à rassurer les esprits inquiets en dévoilant et renversant ces épouvantails.

Ils parlaient, dans le journal *l'Atelier,* « au nom de l'immense majorité des travailleurs, dont ils avaient reconnu, dans de nombreuses assemblées populaires, la parfaite conformité d'idées et de sentiments avec leurs propres aspirations.

» Ils proclamaient la propriété personnelle comme moyen essentiel de la liberté; car celui qui ne possède pas dépend de celui qui possède, et la possession de toute chose par l'État ne changerait rien à cette dépendance. La liberté, indispensable condition du progrès, est à son tour le grand moyen d'augmenter jusqu'à l'infini la richesse publique, matérielle, intellectuelle et morale. Le problème est donc celui-ci : « Ouvrir *à tous* la voie de la propriété, sans porter atteinte à la propriété *d'aucun*. Et ce problème est déjà résolu !

» *L'association* n'ouvre-t-elle pas à tous la voie de la propriété ? L'association *volontaire, indépendante, illimitée* dans le nombre de ses applications; l'association, restreignant la communauté à la possession des machines et des instruments de travail, distribuant à chacun sa part dans le fruit du travail pour lui constituer une propriété personnelle qui lui assure la liberté et l'égalité sociale; l'association, qui ne proscrit pas nécessairement l'intervention de l'État, mais qui, en l'admettant, la délimite!

» L'Etat ne doit intervenir que pour protéger l'association, lui confier des travaux publics, la créditer au besoin. Il a de plus un devoir sacré : il doit du travail à qui en manque, et du travail suffisamment rétribué. Que celui qui ne veut pas travailler ne mange pas; mais que personne ne puisse dire : Je meurs de faim faute de travail.

» Ce moyen d'affranchissement ne met pas en commun la fortune publique, et il ne prend rien à la fortune particulière.

» Que l'État accorde sa protection à un système de crédit favorable à l'association ouvrière; que les chefs d'industrie aient le bon esprit d'associer leurs salariés à leurs entreprises, et la question du prolétariat sera bientôt résolue. »

L'affranchissement politique obtenu par le droit électoral, et l'affranchissement économique par l'institution des associations, *l'Atelier* réclame l'affranchissement intellectuel par l'éducation et l'instruction.

XIX

Dans cet océan de doctrines on remarque deux courants bien distincts.

L'un entraîne la société vers l'association et la solidarité universelles, absolues; se rend maître de l'individu et l'absorbe dans la masse; dépose aux mains de l'État les capitaux, la direction des travaux, la répar-

tition des produits, l'appréciation des aptitudes et des besoins; substitue à toute rivalité, à toute concurrence, le devoir forcé; passe le niveau sur tout, et pose la vie en commun comme le bonheur suprême; c'est le communisme! Le communisme cherche à séduire les imaginations par les plus éblouissantes promesses : suppression des souffrances matérielles, extinction de la misère, transformation du monde! Il apparaît le 25 février à l'Hôtel de ville, exigeant l'organisation du travail en une heure, tentant de s'imposer! Il divise la société dans le présent pour l'égaliser dans l'avenir! Il suscite des désirs effrénés et sème l'épouvante.

Dans l'autre courant, la société est portée vers l'association volontaire, où l'individu conserve sa personnalité, sa liberté, sa part de propriété; ne demandant que justice à celui qui possède, protection à la loi, crédit à l'État, le progrès ne s'élance pas d'un bond, mais il s'avance d'un pas certain dans une voie praticable; le travail est rétribué suivant l'effort, et le bénéfice proportionné au salaire; l'émulation est développée; le dévouement a sa libre carrière. C'est le socialisme libéral! Le socialisme proposé par des écoles équitables et pacifiques; demandant au temps les transitions; ne cherchant ses moyens que dans la raison, le travail et l'exemple; rassurant et gagnant les esprits; professé par les économistes; pratiqué par des ouvriers intelligents; vivifié par la Révolution de février; accepté par les administrateurs des chemins de fer d'Orléans et

du Nord; destiné à féconder les entreprises où le travailleur sera admis à recueillir sa part légitime et proportionnelle de bénéfices! C'est le socialisme libéral, qui augmente la production, la prospérité et la grandeur de la France.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Que feriez-vous si l'Assemblée nationale ne proclamait pas la République? — Polémique engagée dans la presse sur cette fatale question; ses terribles et inévitables effets : inquiétudes, soupçons, haines, provocation aux divisions et à la lutte, germes d'anarchie; violente surexcitation des clubs. — *Bulletin de la République* du 15 avril. — Élections générales à la représentation nationale : profusion des professions de foi; animation des clubs; liberté, universalité du mouvement électoral; position délicate des Commissaires du Gouvernement; plaintes et clameurs soulevées contre eux; M. Louis Blanc se fait l'interprète de ces plaintes auprès du Conseil; circulaire du ministre de l'intérieur aux Commissaires; recrudescence de la polémique des journaux au sujet de la défiance recommandée par M. Ledru-Rollin; lettres de M. Vivien et du maréchal Bugeaud; dissentiments des républicains sur la conduite à tenir envers les membres de l'ancienne gauche. — Que fera M. Thiers? Sa lettre aux électeurs des Bouches-du-Rhône; dispositions de M. O. Barrot; son discours aux électeurs de l'Aisne; paroles de M. Gustave de Beaumont aux électeurs de la Sarthe; lettre de M. Duvergier de Hauranne aux électeurs du Cher; son discours à Bourges.

I

A ce grand trouble des esprits suscité par les théories communistes, une insidieuse question vint ajouter de nouvelles agitations, et fournir à la contre-révolution des prétextes et des armes.

« *Que feriez-vous si l'Assemblée nationale ne proclamait pas la République?* » demande une lettre insérée dans *la Presse* du 13 mars, adressée au *National*, à *la Réforme*, à *la Démocratie pacifique*, et signée par un écrivain qui professe son constant républicanisme, mais qui depuis s'est converti au légitimisme.

Le National et *la Réforme* s'abstiennent d'une discussion dont ils aperçoivent le péril.

La Démocratie pacifique se laisse entraîner. Elle s'indigne d'être accusée de vouloir fortifier ses opinions par la contrainte et par la terreur morale; elle proclame la République comme la seule forme de gouvernement qui soit *universelle* et *de droit;* elle reconnaît à chacun la faculté de discuter les conditions du contrat républicain; elle refuse à la *majorité* même le droit d'imposer une monarchie.

Le rédacteur en chef de *la Presse* renouvelle la question; il la formule plus énergiquement : « Si, par suite du manque de travail, de l'extension de la misère et de la faiblesse du pouvoir, l'Assemblée nationale ne voit d'autre terme à l'anarchie que la royauté rétablie par la régence, jettera-t-on à l'eau la *majorité* ou la mitraillera-t-on? » Et cette question, qu'il trouve bonne à poser, M. Émile de Girardin la pose et la maintient, malgré les répliques de *la Démocratie,* qui s'efforce de lui en démontrer les désastreux et inévitables effets : l'excitation à la défiance, à la haine et à la lutte. M. E. de Girardin le sait tout aussi bien que ses adversaires, et il ne manque pas d'en rejeter sur eux la responsabilité : « J'ai posé la question; mais qui l'a provoquée? n'est-ce pas vous? »

II

Aussitôt, comme sous l'action d'un courant électri-

que, dans tous les clubs, dans toutes les réunions, partout cette question est à l'ordre du jour. Rapide écho des paroles nouvelles, la presse départementale s'en saisit; les feuilles royalistes s'y empressent également.

Longtemps hésitants, les journaux libéraux de la capitale prennent enfin la parole. *La Commune de Paris* adopte la devise de la couronne de fer : « *Dieu me l'a donnée; malheur à qui oserait la toucher!* » — *Le Représentant du peuple* regarde comme un devoir de proclamer le droit de résistance et d'en user; il professe, avec *la Gazette de France,* qu'il n'y a de principes vrais que les droits, lesquels sont antérieurs et supérieurs aux gouvernements. — *La Réforme* et *la Vraie République* refusent au peuple le droit de se suicider. — *Le Constitutionnel* et *le Siècle* déplorent l'imprudence de pareilles discussions, dont on n'a probablement pas prévu les suites; ils espèrent que Paris saura préserver l'Assemblée des tyrannies dont la menacent quelques violentes mais faibles minorités. — *La Gazette de France* se complaît dans le débat. — *Le National* persiste dans le silence. — *L'Union* condamne cette question, qui insulte la République et la nation, qui méconnaît tous les droits, jette le doute sur toutes les situations, trace les préliminaires de l'anarchie, allume les haines, divise les citoyens. Elle fait appel à la conciliation pour le triomphe de la liberté.

III

Les sages conseils de *l'Union* ne pouvaient être écoutés. L'incendie était allumé. C'était au sang qu'il était réservé de l'éteindre.

Après les Révolutions de 1789 et de 1830, après les journées de Février, à cette heure où le peuple était encore enfiévré du combat, alors qu'il venait de conquérir la liberté par sa force et son courage, que les pavés étaient encore mouvants, les traces des barricades encore visibles, les blessures encore ouvertes, les cadavres encore chauds, les bras nus encore armés, les poitrines encore haletantes des colères de la lutte et des joies du triomphe, on venait dire à ce peuple : « Ta victoire et ta souveraineté, un vote peut les anéantir! Ta République, ta liberté, tes droits de citoyen, d'un mot peuvent être détruits! Le despotisme peut de nouveau fouler aux pieds ton drapeau abattu!» Et l'on voulait qu'après cette menace le désespoir et la rage n'envahissent pas tous ses sens, qu'un transport aveugle ne l'emportât pas jusqu'au délire! Lui jeter cette raillerie, cette provocation, et réclamer de sa raison le sang-froid, le calme, la modération, c'était rêver l'impossible!

IV

Aussi, de cette question posée dans les clubs, ne devait-il sortir que la violence. Écoutons-les.

« Il faut, » dit la Société des droits de l'homme, « exiger un serment des nouveaux représentants, attachement et fidélité inviolable à la République une et indivisible; haine éternelle à la royauté. » Un orateur s'écrie : « Le jour où la Convention ne ferait pas son devoir, elle serait supprimée. »

Dans le Club des clubs, un citoyen développe cette audacieuse pensée : « Il faut employer la force morale avant la menace, parce que la menace doit suivre l'action. Quelle est la ville qui oserait résister à notre manifestation? Les neuf cents représentants seront neuf cents drapeaux qu'il faudra appuyer ou combattre! » Un autre délégué : « Il faut que dans les départements, il faut qu'à Paris on sache bien que nous agissons de concert, et que nous sommes en mesure d'assurer le salut public! »

Ces paroles révèlent l'avenir. La presse les a reproduites; mais celles qu'elle n'a pas recueillies sont bien autrement claires. A cette question : *Que feriez-vous si l'Assemblée nationale ne proclamait pas la République?* ceux qui hésitent sont hués, bernés, sifflés, tandis que ceux qui répondent nettement : « On la jettera par la fenêtre!... on la précipitera à la rivière!... on la chassera à coups de fusils!... » sont couverts de frénétiques applaudissements.

V

Ainsi, sans attendre les élections, on inquiétait l'es-

prit du peuple; on lui soufflait le doute et le soupçon contre la première assemblée issue du suffrage universel; on accusait de faillibilité la souveraineté nationale, avant même qu'elle se fût prononcée. Le droit divin renversé par la Révolution de 1789, le droit de la force écrasé par la force en 1814 et 1815, le droit du cens détruit en 1830 et en 1848, il ne restait debout que le droit de tous, et ce droit était attaqué! On lui inoculait le germe de dissolution qui devait mettre à néant sa première expression! Dès lors, dans quelle loi suprême se réfugier? Le hasard, ou l'anarchie? Le caprice d'un peuple ameuté, ou le coup de main d'un despote? Toute foi était perdue! C'était l'abîme.

Quel accueil préparait-on à l'avénement de cette Assemblée constituante, librement élue par tous les citoyens pour asseoir la France sur de nouvelles bases? La confiance, le concours des sympathies et des intelligences, l'obéissance? non! mais la méfiance des cœurs et des esprits, l'émeute, l'insurrection! Soupçonnée de pouvoir se renier elle-même, elle se voyait contestée d'avance. D'une part la crainte, de l'autre la prévention, étaient à ce point surexcitées que, dans plusieurs départements, on délibéra sur ce qu'il conviendrait de faire pour protéger les représentants.

Partout la mine était disposée et n'attendait que l'étincelle pour s'enflammer et faire explosion.

VI

Un incident vint ajouter encore à ces sinistres préludes. La fatalité semblait se concerter avec la fougue des partis extrêmes. Dans le *Bulletin de la République* du 15 avril, parut cette proclamation :

« Citoyens,

» Nous n'avons pu passer du régime de la corruption au régime du droit dans un jour, dans une heure. Une heure d'inspiration et d'héroïsme a suffi au peuple pour consacrer le principe de la vérité. Mais dix-huit ans de mensonge opposent au régime de la vérité des obstacles qu'un souffle ne renverse pas ; les élections, si elles ne font pas triompher la vérité sociale, si elles sont l'expression des intérêts d'une caste, arrachée à la confiante loyauté du peuple, les élections, qui devaient être le salut de la République, seront sa perte, il n'en faut pas douter. Il n'y aurait alors qu'une voie de salut pour le peuple qui a fait les barricades, ce serait de manifester une fois sa volonté, et d'ajourner les décisions d'une fausse représentation nationale.

» Ce remède extrême, déplorable, la France voudrait-elle forcer Paris à y recourir ? A Dieu ne plaise ! Non : la France a confié à Paris une grande mission, le peuple français ne voudra pas rendre cette mission

» incompatible avec l'ordre et le calme nécessaires aux » délibérations du corps constituant. Paris se regarde, » avec raison, comme le mandataire de toute la popu- » lation du territoire national; Paris est le poste avancé » de l'armée qui combat pour l'idée républicaine; Paris » est le rendez-vous, à certaines heures, de toutes les » volontés généreuses, de toutes les forces morales de » la France. Paris ne séparera pas sa cause de la cause » du peuple qui souffre, attend, et réclame d'une » extrémité à l'autre du pays. Si l'anarchie travaille » au loin, si les influences sociales pervertissent le » jugement ou trahissent le vœu des masses dispersées » et trompées par l'éloignement, le peuple de Paris » se croit et se déclare solidaire des intérêts de toute la » nation.

» Sur quelques points on abuse, on égare les popula- » tions; sur quelques points, la richesse réclame ses » priviléges à main armée. Ceux qui agissent ainsi » commettent un grand crime, et nous menacent de la » douleur de vaincre quand nous aurions voulu seule- » ment persuader.

» Que, de toutes parts, le peuple des campagnes se » rallie au peuple des villes, et que le peuple des villes » s'unisse à celui qui, au nom de tous et pour la com- » mune gloire, a conquis le principe d'un heureux et » noble avenir. Partout la cause du peuple est la » même, partout les intérêts du pauvre et de l'opprimé » sont solidaires. Si la République succombait à Paris, » elle succomberait non-seulement en France, mais

Ainsi, le hasard lui-même prenait sa part dans cette irritation des esprits, dans cette provocation aux bouleversements, dans cet amoncellement des orages et des tempêtes à déchaîner sur la future Assemblée.

VIII

Si aux époques ordinaires les élections générales à la représentation captivent l'attention publique, et donnent à la nation un surcroît de mouvement et de vie, quelle animation, quelle fièvre, quel délire devait éprouver la France aux mois de mars et d'avril 1848, alors qu'au suffrage restreint allait succéder le suffrage universel, alors que le peuple entier allait juger, choisir et nommer ses délégués!

J'ai déjà exprimé ma conviction que, les élections faites sous l'impression première de la victoire de Février et sous l'émotion enthousiaste qui entraînait alors toutes les volontés dans une direction unique, il n'y eût eu qu'une immense acclamation, qu'une adhésion unanime aux candidatures républicaines. Tout ajournement devait rompre cet accord de tous les citoyens, en permettant aux ambitions de surgir, aux passions de se développer, aux partis hostiles de se reconnaître et de se reconstituer. L'ajournement concédé par le Gouvernement provisoire ne fut que de quinze jours, et cependant ces désastreuses conséquences eurent le temps de se produire. Bientôt furent visibles les signes avant-coureurs des grandes luttes.

IX

Les prétentions s'affichent; les professions de foi surabondent, les murs en sont couverts, les clubs en retentissent, les feuilles en regorgent. C'est la confusion, le chaos. Le langage est doux, violent, burlesque, sympathique, varié à l'infini. La pensée se traîne à terre ou s'élève au sublime. A côté de la sottise, le génie. Le cœur s'ouvre; il étale ses défauts aussi bien que ses qualités. Principes, chimères, théories, systèmes, tous s'exposent au grand jour, et se nomment. Le plus vulgaire instinct parle sans se déconcerter aussi haut que la pensée la plus noble. Le faux, le vrai, l'égoïsme, le dévouement, le scepticisme, la foi, se heurtent dans ce pêle-mêle de sentiments. Mais quelques idées dominent, s'imposent aux plus rebelles, comme résumé de la Révolution, comme signe de ralliement et symbole d'union. Ces mots : *Progrès! Amélioration du sort moral et matériel du plus grand nombre! République!* se retrouvent stéréotypés sur toutes les déclarations.

La tribune des clubs est assiégée par les candidats. Les discours s'y succèdent, avec une étourdissante rapidité, au milieu des applaudissements, des clameurs, des interruptions, des cris. Les interpellations se croisent avec les réponses. Les paroles les plus éloquentes répondent aux questions les plus triviales. Des individus,

sans nul mérite, superbes de vanité, viennent disputer les suffrages aux citoyens dont le patriotisme éprouvé rend les droits incontestables. En ceci, rien de surprenant! N'est-ce pas la marche naturelle des choses?

Ce qui est surtout remarquable, c'est le contraste entre l'auditoire et l'orateur. Dans une réunion de conservateurs, on écoute avec avidité un ouvrier en blouse, on le couvre et on l'enivre de bravos, tandis qu'un club ultra-révolutionnaire se prête avec confiance aux protestations démocratiques d'hommes jusque-là connus par l'exaltation de leur royalisme, mais qui, envieux de la popularité, viennent la chercher jusque chez les sectaires les plus ardents. L'égalité semble avoir passé tous les caractères sous son niveau. Sur l'estrade montent tour à tour le riche, le pauvre, l'industriel, le commerçant, le prêtre, le militaire, le professeur, le travailleur, l'artiste, le poëte. Chacun confesse ses croyances, formule ses promesses, affirme son dévouement.

Si les engagements solennellement pris sont observés, si les serments sont loyalement tenus, c'est la moralité qui va régir la politique, c'est le désintéressement qui va éclairer les consciences, c'est le règne à jamais affermi de la République.

X

Mais la curiosité du tableau s'efface devant le gran-

diose des deux éléments régénérateurs du mouvement électoral : l'universalité, la liberté.

La liberté ! Ni compression, ni intimidation, ni liste gouvernementale, ni falsifisation, ni serment. Libre de toute entrave, la presse est affranchie du timbre et du cautionnement. Le droit de réunion est absolu. Les comités, indépendants de toute surveillance, s'organisent d'une extrémité de la France à l'autre, au chef-lieu, au canton, à la commune. Les correspondances, respectées, se multiplient. Tous les partis se jettent dans l'arène, dressent leurs listes, présentent leurs hommes, leurs chefs. Tous savent que la sincérité du suffrage est assurée.

L'universalité ! Nul n'est éliminé, nul ne demeure indifférent. Pas de limite au droit. Pas de triage. Pas de distinction de castes. Pas de désignation par l'impôt. Chacun vit de la vie de tous et prend sa part égale à la loi commune. Chacun a sa voix, qu'il va donner ou refuser suivant sa conviction. Chacun peut interroger, examiner, juger les candidats, se présenter soi-même aux suffrages. Chacun a sa parcelle de souveraineté à déléguer.

Aussi la France entière est-elle debout. Enfin, elle va elle-même prononcer sur ses propres destinées. Elle va recueillir, dans les urnes où le plus humble et le plus petit aura déposé son vote, les noms des représentants à qui elle confiera la toute-puissance.

XI

Cette nouvelle complication de la vie politique faisait plus délicate et plus critique encore la situation des Commissaires du gouvernement. Presque tous, ils avaient été soit députés, soit candidats, ou tout au moins ils étaient désignés par l'opinion publique pour l'être un jour. La plupart n'avaient accepté leur mission que par dévouement et sans avoir renoncé à l'espoir de représenter leur pays dans l'Assemblée constituante. Leur candidature était donc toute posée. De là cette double et fausse attitude : tout à la fois présider au mouvement électoral et se mêler à ses luttes. Agents de l'autorité, leur impartialité était un devoir; prétendants à la députation, cette impartialité semblait impossible. Leur action en était gênée ou suspectée. On leur reprochait de trop faire ou de ne pas faire assez. Rancunières et implacables, les personnalités de l'administration et de la presse, qu'ils avaient froissées par des destitutions et par la suppression des subventions préfectorales, ne manquaient pas de se jeter sur ces prétextes à accusation et de les faire servir à leur vengeance : « Ces Commissaires exploitent le pouvoir à leur profit; les déplacements qu'ils prononcent ne répondent qu'à un but personnel; l'argent de l'État est employé à payer leurs circulaires et leurs bulletins; le système de MM. Guizot et Duchâtel est dé-

passé et laissé bien en arrière; le dégrèvement de l'impôt des 45 centimes concédé aux plus pauvres n'est entre leurs mains qu'un moyen de captation électorale. »

Ainsi attaqués par la réaction, les Commissaires n'étaient point ménagés par certains démocrates : « Afin de se faire accepter par les partis, ils composent avec eux, et ils les laissent organiser la résistance contre la République. Pour être admis sur toutes les listes, ils consentent au succès des candidatures hostiles. Ils transigent avec leur conscience. Grâce à leur ambition, la nouvelle Assemblée va être envahie par les monarchistes, et la guerre civile devient inévitable. »

A Paris, la presse conservatrice se prêtait à ces clameurs, et les sectaires n'épargnaient ni leurs plaintes ni leurs agressions.

XII

Le 29 mars, en séance du Conseil, M. Louis Blanc se fit l'interprète de ces plaintes : « Pour l'égoïste succès de leur candidature, les Commissaires compromettent l'autorité du gouvernement et perdent la République. Des abus graves lui ont été révélés. Il les expose avec douleur, mais il remplit un devoir; » et il cite certains faits.

M. Ledru-Rollin réplique avec vivacité : « Il y a une énorme exagération dans les accusations. Ce sont les

rivalités qui enveniment les actions les plus naturelles. Il s'est vu, il est vrai, obligé de révoquer quelques Commissaires, entre autres M. Barillon dans l'Oise; mais c'est l'exception. Afin de parer à une situation équivoque, il a adjoint aux Commissaires des Commissaires nouveaux; et il a envoyé dans les départements des Commissaires généraux. Il n'y a donc aucun abus de pouvoir à redouter. »

Le 1er avril, la discussion se renouvela. Après avoir insisté sur la nécessité absolue de laisser au choix du peuple la plus grande liberté, le Conseil adopta la résolution suivante :

« Sur la proposition du citoyen Louis Blanc, approu-
» vée par le ministre de l'intérieur, le Conseil décide
» qu'une circulaire sera adressée par le ministre de
» l'intérieur aux Commissaires du gouvernement dans
» les départements, pour leur recommander de ne
» point user, dans l'intérêt de leur élection, d'une in-
» fluence qui ne doit servir qu'à la consolidation de la
» République, et d'attendre, sans le provoquer, le vœu
» des populations. Les ministres du Gouvernement provi-
» soire s'étant abstenus de toute intervention intéressée
» dans les élections, ils ont le droit d'attendre la même
» réserve des agents investis de leur confiance. »

XIII

Le 5, M. Ledru-Rollin lut au Conseil une circulaire

qui fut approuvée après de légères modifications. J'en donne les principaux passages :

« Citoyen commissaire,

» Des élections dépend l'avenir du pays. Sincère-
» ment républicaines, elles lui ouvrent une ère brillante
» de progrès et de paix; réactionnaires ou même dou-
» teuses, elles le condamnent à de terribles déchire-
» ments.

» Le gouvernement doit-il agir sur les élections ou
» se borner à en surveiller la régularité?

» Je n'hésite pas à répondre que, sous peine d'abdi-
» quer ou même de trahir, le gouvernement ne peut se
» réduire à enregistrer des procès-verbaux et à comp-
» ter des voix; il doit éclairer la France et travailler
» ouvertement à déjouer les intrigues de la contre-ré-
» volution, si, par impossible, elle ose relever la tête.

» Est-ce à dire que nous imitions les fautes de ceux
» que nous avons combattus et renversés? Loin de là.
» Ils dominaient par la corruption et le mensonge,
» nous voulons faire triompher la vérité; ils caressaient
» l'égoïsme, nous faisons appel aux sentiments géné-
» reux; ils étouffaient l'indépendance, nous lui rendons
» un libre essor; ils achetaient les consciences, nous
» les affranchissons. Qu'y a-t-il de commun entre eux
» et nous?

» Apôtres de la Révolution, nous la défendrons par
» nos actes, nos paroles, nos enseignements. Vigilants
» et résolus contre ses ennemis, nous lui conquerrons

» des partisans en la faisant connaître. Ceux-là seuls » qui ne la comprennent pas peuvent la redouter.

» Ces principes, citoyen commissaire, tracent la ligne » de votre conduite. S'il vous était possible de vous » multiplier, d'être partout à la fois, de mettre à chaque » heure votre pensée en contact avec la pensée pu- » blique, vous ne feriez rien de trop. Digne mission- » naire des idées nouvelles auxquelles le monde appar- » tient, vous prépareriez leur pacifique avénement. » Ce qu'il y a de pratiquable dans cette laborieuse » tâche doit être accompli par vous, par vos amis, par » vos écrits, par vos discours; répandez la lumière à » flots. Qu'à tous les yeux brille dans son éclat majes- » tueux la grande et noble figure de la République ré- » générant l'humanité par sa puissance morale, effa- » çant les distinctions de classes, appelant tous les » citoyens à la réalisation politique du dogme de la » fraternité, dégageant le travail et l'intelligence des » entraves qui les étouffent, faisant enfin de notre ad- » mirable France la plus libre, la plus heureuse, la » plus forte des nations!

» Ainsi s'exercera votre influence : l'intimidation et » la violence provoquent les révoltes; la corruption » dégrade et ruine le pouvoir; l'enseignement viril est » la seule arme dont puissent se servir les chefs révo- » lutionnaires du peuple : elle leur suffit pour triom- » pher de toutes les résistances.

» Mais, afin que cet enseignement soit fécond, puisez » vos inspirations aux sources vraiment populaires. Que

» partout des réunions soient organisées; que chacun,
» même le plus humble, soit mis en demeure d'y pro-
» duire sa pensée.

» Laissez-moi vous dire que vous ajouterez à l'auto-
» rité morale des résolutions qu'elles vous inspireront
» en donnant l'exemple de l'abnégation personnelle et
» de la réserve dans la recherche des suffrages. Ce
» serait bien mal comprendre, ce serait abaisser votre
» mission que de la consacrer à faire réussir votre can-
» didature. Votre dignité en souffrirait autant que le
» pouvoir de la République. Si vos concitoyens viennent
» à vous, acceptez leur mandat comme la plus noble ré-
» compense de vos travaux; mais gardez-vous de solli-
» citer ce qui cesserait d'avoir du prix le jour où on
» pourrait soupçonner que le commissaire a fait le
» député. Le gouvernement vous tiendra compte du
» soin avec lequel vous vous conformerez à cette partie
» de ses instructions. N'oubliez pas que nous nous de-
» vons tous au pays, qui attend de nous de grandes
» choses, et que l'heure est venue d'élever notre âme
» au-dessus de toutes les préoccupations de l'intérêt
» privé. »

XIV

Exaltés par la pensée du devoir tracé dans cette circulaire, certains Commissaires firent abnégation du vœu ardent de toute leur vie. Noble sacrifice, dévouement sublime, dont les Républiques ont donné de fré-

quents exemples! MM. Pereira, à Orléans; Bordillon, à Angers; J. Salarnier, dans le Cantal, et plusieurs autres, se désistèrent de leur candidature.

XV

Les sentiments exprimés par le ministre furent appréciés comme empreints de modération; mais la défiance et l'exclusion recommandées contre certains candidats soulevaient une polémique passionnée.

Les journaux de l'ancienne Opposition dynastique surtout se plaignaient amèrement : « Nous ne voulions pas la République; c'est vrai. Mais aujourd'hui elle n'est plus en question; elle existe. Vous l'avez proclamée; nous l'avons loyalement acceptée. Nous avons soutenu le Gouvernement provisoire à son origine. Pourquoi nous repousser? Pourquoi faire des républicains de la veille et des républicains du lendemain? Pourquoi élever une date entre vous et nous? Pourquoi ce germe de division? Vous voulez donc être exclusifs? Prenez garde : l'exclusivisme c'est l'isolement, qui n'a d'issue que dans la mort; tous les partis qui ont écouté ses conseils ont successivement succombé. Vous allez méconnaître la nature essentiellement conciliatrice de la République et les enseignements de l'histoire, pour suivre l'exemple des émigrés et du système Guizot. Mais ce système, nous lui avons fait ensemble une longue guerre; et aujourd'hui, parce que vous êtes au

pouvoir, vous nous éloignez ! Ce que vous et nous nous poursuivions de concert, indépendamment de nos préférences pour telle ou telle forme gouvernementale, c'était le renversement de la corruption, le rétablissement des libertés publiques, de l'honneur, de la gloire, de la prospérité du pays. Cela, nous le voulons encore, nous le voulons comme vous, autant que vous. Serait-ce donc que vous auriez la prétention de créer un nouveau genre d'aristocratie en faveur des républicains de la veille? Croyez-nous : c'est mal inaugurer la République que de semer la haine à l'heure où plus que jamais il faut s'unir et s'entendre. L'Assemblée nationale aura d'autres questions à traiter que celle de la République. Pourquoi donc écarter les hommes d'État qui ont l'expérience des affaires, la connaissance des finances et des lois ? Votre ostracisme n'est pas seulement une faute, c'est une iniquité. »

XVI

Les journaux républicains répliquaient : « Ce n'est pas nous qui vous repoussons ; ce sont vos antécédents, vos principes, la situation elle-même. Après une révolution aussi profonde, la première Assemblée appelée à fonder une Constitution nouvelle doit avoir la foi absolue dans son œuvre, et l'inspirer au peuple. Si elle n'a pas la foi, si elle ne l'inspire pas, le peuple doutera de ses résolutions, de sa volonté, de sa puissance, et

dans un jour de vertige et de fureur, il pourra se laisser entraîner jusqu'à violer et renverser la représentation qu'il aura élue. Alors, ce sera la guerre civile avec ses horreurs, l'anarchie avec tous ses écroulements. Eh bien! cette foi, la ressentez-vous? La confiance du peuple, l'avez-vous? Vos noms ne soulèvent-ils pas des soupçons, des craintes? Votre présence dans l'Assemblée ne servira-t-elle pas de prétexte aux agitateurs? Pour revenir à la vie politique, attendez que vous puissiez le faire sans péril pour la société. Amis de l'ordre, laissez l'ordre nouveau s'affermir. Dévouez-vous à la paix publique; ajournez vos désirs; et ne portez pas dans le sein de cette première Assemblée l'indécision de vos nouveaux sentiments. Si pourtant, en dépit de nos conseils, vous persistez, le champ est libre; jetez-y vos personnalités; mais ne réclamez pas notre neutralité. Nous répandrons partout cette éclatante et saine vérité, que pour fonder une République il faut des républicains, et que pour la sécurité de tous, pour l'avenir de la France, les républicains convaincus y sont de tout point préférables aux républicains douteux. »

XVII

Cette dernière opinion gagnait parmi les adversaires de sérieux approbateurs. *Le Journal des Débats*, qui reprochait au ministre de l'intérieur de diviser officiellement les citoyens et d'introduire parmi eux des caté-

gories de suspects et d'indignes, exhortait ses amis à laisser aux hommes nouveaux et non engagés antérieurement le soin de fonder et d'organiser la République.

Dans une lettre publiée par le journal *la Somme*, l'honorable et consciencieux M. Vivien écrivait à l'un de ses amis : « Envoyez-nous des républicains ; plus » vous en enverrez, plus les membres de l'Assemblée » nationale seront fermes et décidés dans leurs prin- » cipes, plus vous aurez chance de préserver l'avenir » de toute commotion nouvelle ! C'est par des républi- » cains que la République doit être constituée ; c'est » par eux seulement qu'elle peut être sauvée. »

Le maréchal Bugeaud, invité par des électeurs de son département à accepter la candidature, écrivait au rédacteur de *l'Écho de Vésonne* :

« ..... En exprimant ma gratitude aux électeurs » pour leur empressement, je déclare renoncer pour » cette fois à l'honneur de la députation. Cette résolu- » tion, je puis le garantir, n'est nullement fondée sur » un sentiment d'indifférence pour les grands intérêts » du pays. Mon dévouement pour la chose publique » n'a rien perdu de son énergie et de sa chaleur. Je » ne me retire pas sous ma tente. J'emploierai toute » mon influence, je le dis sans arrière-pensée, pour » faire aimer la République, c'est-à-dire pour la secon- » der dans la pratique des grands principes d'ordre, » de conciliation, de modération, qu'elle a proclamés à » son avénement.

» Mais j'ai pensé que dans les circonstances actuelles

» il me convenait de me renfermer dans ma devise : » *Ense et aratro.*

» Je labourerai pour la République en faisant des » vœux pour qu'elle n'ait pas besoin de tirer l'épée ; » mais le jour où la trompette sonnerait, on me trou- » verait prêt à consacrer à ma patrie ma vieille expé- » rience des armes et le reste de mes forces.

» Si en m'éloignant des suffrages de mes concitoyens » et de ceux de mes vieux collaborateurs de la terre, » il m'était permis de leur donner des conseils, je leur » dirais : Choisissez pour vous représenter des hommes » qui, en adoptant loyalement la République, vous » aient prouvé leur amour de l'ordre, leur dévouement » éclairé à l'agriculture, leur attachement à ces bons » laboureurs qui nous nourrissent tous, et qui nous » fournissent leurs enfants pour assurer l'inviolabilité » de notre territoire... »

Le maréchal défend le droit de la propriété, et termine par ces mots : « Que les hommes que vous nom- » merez aient la sagesse d'éloigner l'application de ces » théories absurdes qui tendent à séparer l'intérêt du » pauvre de l'intérêt du riche, car elles sont aussi » fatales pour l'un que pour l'autre. »

Ces conseils, ces exemples, firent peu de prosélytes. La plupart des hommes des anciens partis n'en persistèrent qu'avec plus de ténacité à briguer la députation, et redoublèrent d'ardeur.

XVIII

De leur côté, les républicains n'étaient pas d'accord sur la ligne de conduite à suivre envers les anciens membres de la gauche.

Les uns disaient : « Minorité la veille du 24 février, nous avons à devenir majorité. Pour y réussir, où pouvons-nous espérer recruter des partisans plus faciles à convaincre et plus sincères que dans les rangs voisins des nôtres ? Les hommes de la gauche n'ont-ils pas toujours soutenu la souveraineté du peuple contre le gouvernement personnel ? Fils de la Révolution de 1789, ne sont-ils pas les fauteurs de la Révolution de Juillet ? Leur maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas*, n'est-elle pas la formule qui se rapproche le plus de la République ? N'ont-ils pas vaillamment défendu les libertés de la presse et de la tribune ? Dégagés d'ailleurs de tout lien, ne peuvent-ils nous aider franchement à fonder les institutions nouvelles, donner à la République une nombreuse clientèle de bourgeois éclairés, et d'adversaires nous faire des alliés ? La logique, les événements, les intérêts réciproques, la sécurité à l'intérieur, notre triomphe en Europe, les destinées de la France, tout engage les libéraux et les radicaux à conserver les relations qui existaient entre eux et qu'il leur convient de resserrer plutôt que de briser. Cordiale de part et d'autre, cette alliance donne aux radicaux la

majorité, la consolidation de leur œuvre, la prudence, la modération, indispensables éléments de durée; elle ouvre aux libéraux des sources inépuisables de grandeur, l'énergie, la popularité, la hardiesse des idées et elle affermit leur base d'action; elle fonde à jamais la République dans le progrès et l'ordre; elle assure la liberté et toutes les conséquences de la Révolution. »

XIX

D'autres républicains se soulevaient contre cette alliance : « C'est une grave erreur de croire au républicanisme sincère et possible des hommes qui regrettent la régence. Ils pardonneront difficilement au mouvement de les avoir distancés. Bien loin de suivre la Révolution dans sa marche glorieuse, ils s'efforceront à la faire rétrograder. La forme républicaine, avec ses allures, avec la complète émancipation du peuple, leur est essentiellement antipathique. Le suffrage universel leur semble une monstruosité. Ce qu'il leur faut, c'est une monarchie où la royauté et la souveraineté de la nation se mêlent et se condensent, où leur talent de parole les élève au premier rang. Démocrates vis-à-vis de la noblesse, ils sont aristocrates avec les ouvriers. Quant à leur expérience, les temps sont bien changés. Habiles à manier quelques milliers d'électeurs et quelques centaines d'éligibles, ils seront incapables de gouverner avec les masses dont ils ignorent les sentiments

et dont ils dédaignent l'approbation. Vous retenant à chaque pas, étouffant chacune de vos inspirations, vous entourant d'entraves, sans cesse ils réagiront contre vos actes. Leur concours ne vous apportera que l'impopularité. Et lorsque vous croirez avoir par eux fortifié la République, vous la verrez tout à coup compromise et perdue ! »

XX

Les républicains exaltés comptaient parmi eux un grand nombre de républicains et de socialistes du lendemain ; ils n'en proscrivaient pas moins irrémissiblement les membres de l'Opposition dynastique : « Ce sont nos ennemis acharnés, et les plus dangereux, tout disposés à nous écraser à la première opportunité. Vous, modérés, qui espérez en eux, qui leur tendez la main, lisez donc leurs journaux. Ne déversent-ils pas sur vous la critique et le fiel ? N'attaquent-ils pas M. Lamartine aussi rudement que M. Ledru-Rollin, les ministres des finances et de l'instruction publique aussi violemment que M. Louis Blanc ? N'attendez d'eux que trahison, intrigues et complots. Membres de l'Assemblée, ils n'auront qu'un but : saper la République, l'anéantir. Dès lors, entre eux et nous ce sera la guerre à outrance ! Ne devons-nous pas à la patrie de prévenir leurs attaques, de les contraindre à retirer leurs candidatures, ou de soulever le peuple contre leurs prétentions réactionnaires ? »

Réservant leurs plus violentes colères aux chefs du centre gauche et de la gauche, ils rendaient M. Thiers responsable de toutes les mesures liberticides et de toutes les répressions sanglantes du règne de Louis-Philippe ; ils rappelaient impitoyablement à M. O. Barrot ses faiblesses dynastiques.

Le Constitutionnel répliquait pour M. Thiers, et ne ménageait à son tour ni les choses ni les hommes.

XXI

M. Thiers voyait deux voies ouvertes devant lui : l'adhésion loyale à la République, ou la conspiration en faveur de la Régence.

La Régence promettait la pleine application de son principe : *Le roi règne et ne gouverne pas*. Naturellement désigné pour diriger l'exercice de ce système qu'il n'avait cessé de soutenir avec persistance, président du Conseil, il deviendrait le chef politique de la France. Mais pour parvenir à cette réalisation, que de projets, de calculs, de combats, de bouleversements ! Il lui faudrait d'abord évoquer le fantôme des théories communistes, terrifier les imaginations de la bourgeoisie, frapper d'épouvante la nation, au risque de l'abîmer dans la terreur et de la livrer inerte au despotisme. Puis, la réaction opérée, la Régence proclamée, qui pouvait assurer à ce vainqueur le prix du succès ? Serait-ce bien lui qui serait investi du pouvoir ? Une in-

trigue, un caprice, un jeu de la fortune, ne lui préparaient-ils pas quelque accablante surprise à l'heure du couronnement de tant d'efforts? L'appui qu'il prétendait fonder sur une femme et sur un enfant n'était-il pas plus fragile encore que celui qui a pour base les mobiles sympathies du peuple?

Si au contraire, sans arrière-pensée et par une déclaration formelle, il se déterminait à accepter la République, ne pouvait-il espérer la tempérer et la maintenir, grâce à son talent, à sa clientèle d'amis et de journaux? Aidant au triomphe de l'ordre et de la liberté, il n'avait plus qu'à rassurer la bourgeoisie en lui montrant dans la République une majorité immense, compacte, résolue à fonder les institutions démocratiques, à repousser les résolutions extrêmes et les complots. Ne trouvait-il pas là les moyens de satisfaire l'ambition la plus légitime et la plus élevée? L'honneur de diriger les destinées d'une République nouvelle n'était-il pas bien autrement grand que celui de présider un ministère? N'appartenait-il pas à un esprit puissant d'aspirer à la première position de l'État, sans guerre civile et par le vote libre et régulier d'un peuple, plutôt que de rêver la restauration d'un enfant à travers les hasards et les tentatives d'une contre-révolution?

Ces considérations s'agitaient plus ou moins confusément dans l'esprit de M. Thiers, quand il fut provoqué à s'expliquer par l'opposition que faisait à sa candidature la presse du département des Bouches-du-Rhône. La lettre suivante peint bien ses diverses pensées.

XXII

« M. Thiers aux électeurs des Bouches-du-Rhône » qui lui ont offert leurs suffrages :

» Je vous remercie, messieurs, du souvenir que vous » avez bien voulu conserver de moi et des services que » j'ai essayé de rendre à la France pendant dix-huit » années de vie publique. Je crois en effet que j'avais » droit, autant que mes concurrents, au choix du dé- » partement dans lequel je suis né. Peut-être ai-je ré- » pandu quelque lustre sur la députation des Bouches- » du-Rhône; mais j'ai certainement servi avec un ar- » dent patriotisme la cause de l'ordre, de la liberté, de » la grandeur nationale. Il est bien vrai que je n'ai dé- » siré ni voulu la République; car, dans mon opinion, » la monarchie constitutionnelle était suffisante pour » nous assurer une large liberté, et l'état de l'Angleterre » pendant les deux derniers siècles me semblait pour » mon pays une situation qui n'était pas à dédaigner. La » Providence en a décidé autrement; je m'incline de- » vant ses décrets, et si je suis prêt à résister à toute » tyrannie, je ne résisterai jamais à la force des choses, » manifestée par des signes éclatants. J'accepte donc la » République sans arrière-pensée, mais je n'entends » désavouer aucune partie de ma vie.

» Dans les premières années qui ont suivi 1830, j'ai » défendu la cause de l'ordre. L'ordre à peine établi, j'ai

» défendu la cause de la liberté, de la grandeur nationale, qui, à leur tour, me semblaient en péril par les fautes d'une royauté que je me garderai d'outrager aujourd'hui qu'elle est proscrite. J'aurais pu obtenir les prédilections de cette royauté; je ne les ai point recherchées, parce que mes convictions ne pouvaient s'accorder avec celles du roi régnant. Sur dix-huit années, j'en ai passé douze dans l'opposition la plus ferme, la plus constante, la plus désintéressée. Je crois qu'indépendamment de l'expérience acquise, qui est toujours bonne sous tous les régimes, même les plus nouveaux, les députés membres de la dernière opposition pourraient être utiles, car si on veut réduire les soutiens de la nouvelle République à ceux qui étaient républicains il y a six semaines, on l'exposera à un grand isolement. J'ai donc consenti à être porté à la députation. J'y ai consenti par devoir, par dévouement, par honneur, non pour travailler, dans la future Assemblée nationale, à une restauration déguisée, mais pour y travailler franchement à constituer la nouvelle République sur des bases solides et durables, pour y défendre les conditions essentielles de toute société : la famille, la propriété, la liberté des transactions.

» On me dit qu'on attend de moi des déclarations, des explications, des engagements; que les républicains de la veille, peut-être même ceux du lendemain, ne me trouvent pas républicain de date assez ancienne (ce que je reconnais en toute humilité); que les conservateurs ont souvenir de mon opposition; que le clergé

» notamment, qui veut bien apprécier mon amour de » l'ordre, aurait besoin d'être rassuré sur mes tendances » au sujet de la question de l'enseignement, question » bien éloignée et bien transformée aujourd'hui. Je m'ex- » plique tous ces scrupules; mais pour les lever je n'en- » tends désavouer aucune de mes opinions antérieures. » Je crois avoir soutenu les intérêts de mon pays dans » la mesure que comportaient nos dernières institutions. » Je suis prêt à le céder à tous les candidats de notre » département sous le rapport des talents; j'ose me dire » l'égal de tous sous le rapport du patriotisme, et je dé- » clare que si je ne suis point élu, je n'en serai nulle- » ment confus devant la France, devant l'Europe.

» Je prie donc mes amis de se dispenser de tout » effort, de ne point se compromettre pour seconder ma » candidature, surtout de ne prendre aucun engagement » pour mon compte : je n'en veux prendre aucun, que » celui de travailler loyalement à bien constituer le nou- » vel ordre de choses. Prêt à remplir courageusement » une mission difficile, si elle m'était confiée avec aban- » don, je ne la désire plus dès qu'elle est contestée, » pour le peu qu'elle le soit.

» Je rentrerai avec bonheur dans la retraite et l'étude, » pour y méditer en repos sur les éternelles lois de la » société humaine, que je ne crois pas changées mal- » gré l'agitation de l'univers, pour y faire des vœux ar- » dents en faveur de cette France que j'ai tant aimée, » que j'aime tant encore, que j'aime en proportion » même des dangers qu'elle peut courir aujourd'hui. »

Cette profession de foi est en harmonie complète avec la déclaration solennelle[1] faite à la tribune le 1er février 1848, et semble en être une première application.

XXIII

M. O. Barrot avait été de tout temps un chaleureux défenseur de la souveraineté du peuple. Il n'avait plus qu'un pas à faire pour se trouver en pleine république; il y était disposé; mais des attaques violentes et incessantes semblaient vouloir l'en empêcher. Un jour, comme il a été dit, il se trouvait éliminé d'une liste où il avait autorisé l'inscription de son nom; un autre jour, on venait lui dire que le Gouvernement provisoire exigeait son éloignement de Paris; plus tard, le bruit courait que sa candidature était combattue par le commissaire général de la Somme et de l'Aisne, M. Bergeron, et que ce fonctionnaire faisait agir à cet effet des émissaires qu'il ne craignait pas de solder sur les fonds secrets alloués pour la pacification des troubles d'Amiens. C'est pourtant sous de telles impressions que M. O. Barrot prononça le discours dont nous donnons quelques extraits.

Il critique d'abord la loi de privilége et de défiance qui avait restreint le droit électoral, puis :

« . . . . . Notre devoir à tous est, Dieu merci, tout » tracé. Les droits du souverain sont au-dessus de toute

[1] Voyez tome IV, *Chute de la Royauté*, page 166.

» contestation; car les contester, serait se placer au-
» dessus de lui, et il n'est personne qui puisse afficher
» raisonnablement une si téméraire prétention. Mais ces
» droits étant réservés, je serai le premier à reconnaître,
» parce que je le pense, que la forme républicaine est
» dès à présent, au moins en fait, définitivement et irré-
» vocablement acquise au pays. Insensé et même cri-
» minel serait celui qui regarderait en arrière et rêve-
» rait je ne sais quelle restauration monarchique! »

Partisan de la monarchie constitutionnelle qu'il s'est efforcé de sauver par de larges réformes, il repousse la responsabilité de la révolution, et il ajoute :

« L'enthousiasme peut suffire pour faire une révolu-
» tion. Pour fonder une république viable, où l'ordre et
» la liberté se concilient et s'appuient mutuellement, où
» le pouvoir soit libre dans son action pour en être res-
» ponsable envers le pays entier, où le droit de suffrage,
» après avoir été étendu à l'universalité des citoyens, ne
» soit pas gêné, paralysé par la contrainte de l'intimi-
» dation, où l'Assemblée, dans laquelle viendra se per-
» sonnifier le souverain, soit indépendante de toute vio-
» lence ou menace extérieure, où enfin le droit soit
» tellement fort et respecté, que toute la passion d'un
» peuple s'arrête devant le droit du plus faible citoyen;
» pour fonder une telle république l'enthousiasme ne suf-
» fit pas, il faut encore une haute raison, l'étude de l'his-
» toire, la science et l'expérience, et, avant tout et par-
» dessus tout, le courage et une inébranlable fermeté.
» Exigez ces conditions dans vos représentants, et vous

» servirez mieux la République que ceux qui créent des » divisions et des catégories entre les amis de la liberté; » qui, lorsque nous aurions tant besoin d'union, s'a» musent à distinguer entre les républicains de la veille » et ceux du lendemain, entre les républicains de sen» timent et ceux de raison. Vaines et dangereuses qua» lifications : les vrais, les seuls républicains sont ceux » qui emploient franchement, loyalement leurs efforts » pour que la République se fonde dans les conditions » qui, seules, peuvent l'universaliser et la rendre éter» nelle, comme la liberté, comme la justice, dont elle » doit être la plus haute et la plus véritable expression. » (Longs applaudissements. Vive la République!) »

XXIV

Les amis de MM. Thiers et O. Barrot tenaient le même langage. M. Gustave de Beaumont disait aux électeurs de la Sarthe :

« Je redoutais la République, la croyant impossible sans des collisions sanglantes et sans une violence faite à nos mœurs. Je l'ai vue s'instituer sans lutte, sans résistance, sans une goutte de sang versé, sans une parole de vengeance, sans une pensée de réaction, sans une profanation impie, sans un blasphème. Pour comprendre la puissance du peuple dans ces journées, il faut en avoir été témoin. Il faut aussi avoir vu le peuple après la victoire pour juger ce qu'il y a en lui

de sentiments religieux, de désintéressement et de probité. — Il n'y a plus pour tous les Français qu'une seule conduite à tenir : abjurer tous les souvenirs et toutes les préoccupations du passé, briser sans retour tous les liens de parti, et se rallier sincèrement, unanimement au Gouvernement provisoire. Les monarchies ont fait leur temps !... »

XXV

M. Duvergier de Hauranne, qui, dans sa haute intelligence, avait prévu l'abîme où courait la monarchie de Juillet et qui avait tenté de l'en détourner, donnait à tous de sages conseils, et démontrait jusqu'à l'évidence combien il était naturel et facile à l'Opposition de gauche de suivre la Révolution. Il écrivait aux électeurs du Cher :

« Déplorant les déviations, les aberrations, les scan-
» dales qui, sous la monarchie de Juillet, ont faussé les
» principes légitimes et respectables de l'autorité, ceux
» qui soutenaient l'établissement de 1830 avec un dé-
» vouement désintéressé poussèrent un cri d'alarme !...
» Ils avertirent !...

» L'ancienne Opposition libérale n'a qu'un parti à
» prendre. Ce n'est pas, comme d'autres l'ont fait, de
» se renfermer passionnément dans ses regrets et de
» couver en secret de folles et coupables espérances ;
» ce n'est pas de refuser à la République naissante tout

» appui, tout concours, et, comme on l'a dit quelque-
» fois, d'émigrer à l'intérieur. Il y aurait dans une telle
» résolution, dans une telle conduite, aussi peu de
» prudence que de patriotisme..... Est-il vrai d'ailleurs
» que pour concourir franchement, loyalement, à l'é-
» tablissement d'une république en France, l'ancienne
» opinion libérale ait beaucoup de sacrifices à faire?
» Qu'a voulu, qu'a cherché cette opinion depuis 1789
» et surtout depuis 1830? Est-ce la substitution d'une
» famille, d'une dynastie à une autre? Pas le moins du
» monde! Ce qu'a toujours voulu, ce qu'a toujours
» cherché l'ancienne opinion libérale, c'est l'établisse-
» ment d'un gouvernement régulier où les droits de
» tous fussent respectés, où les forces nationales pus-
» sent se développer sans contrainte, où l'ordre et la
» liberté enfin se prêtassent un mutuel appui..... La
» gloire de l'opinion libérale en France a été de main-
» tenir son principe, son drapeau, au milieu de toutes
» les agitations, de toutes les tempêtes, et de défendre
» en tout temps, contre toutes les tyrannies, le droit et
» la liberté..... Accepter sans réserve et sans arrière-
» pensée les faits accomplis, et travailler sincèrement
» à l'organisation d'une république raisonnable et so-
» lide, voilà, ce me semble, le premier devoir de l'o-
» pinion libérale, le devoir auquel elle ne saurait man-
» quer. Le second est de demander au parti républicain,
» aujourd'hui maître du pouvoir, l'exécution de ses
» promesses... ordre et liberté..... On peut être assuré
» qu'en travaillant à l'organisation de la République,

» les hommes dont il s'agit ne nourriront aucune ar-
» rière-pensée de restauration ou de contre-révolu-
» tion..... »

M. Duvergier de Hauranne déclarait, en citant les paroles de M. Thiers du 1er février 1848, que ses amis et lui resteraient toujours fidèles à la cause de la Révolution, de l'ordre et de la liberté.

Puis, au commencement du mois d'avril, à Bourges, dans une réunion électorale tenue dans l'ancienne église des Carmes, il prononçait un spirituel discours, très-vivement applaudi, qu'il terminait ainsi : «..... Si
» je n'ai point désiré l'avénement de la République, je
» désire sa durée, et je suis prêt, dans la mesure de
» mes lumières et de mes forces, à l'organiser forte-
» ment, en réalisant autant que possible les promesses
» de sa triple devise..... Je sais qu'aux yeux de cer-
» taines personnes cela ne suffit pas, et que pour être
» apte à servir la République, ces personnes veulent
» qu'on l'ait aimée d'un amour plus ancien et plus
» ardent..... A beaucoup de ceux qui me reprochent
» de n'avoir pas donné à la liberté de gages suffisants,
» je pourrais peut-être adresser quelques questions!...
» Où donc étiez-vous pendant qu'à la tribune, dans la
» presse, partout, nous combattions sans relâche une
» politique funeste, immorale, contre-révolutionnaire
» au dehors comme au dedans? Où étiez-vous quand,
» d'accord avec les chefs du parti radical, avec plusieurs
» membres du Gouvernement provisoire, nous organi-
» sions les banquets de 1847, et que soixante fois en

» quatre mois nous faisions appel à tous les sentiments » honnêtes du pays contre les corruptions?..... Un der- » nier conseil : vous avez depuis cinquante ans vu périr » bien des gouvernements, combien en a-t-il péri par » l'effort de leurs ennemis? pas un seul! Tous ont péri » par leur faute! Si vous aimez la République et si » vous voulez qu'elle vive, préoccupez-vous donc des » fautes qu'elle peut commettre bien plus que des amis » qu'elle peut avoir! La question, croyez-le bien, n'est » plus entre la monarchie et la république : elle est entre » la république libérale et la république violente, entre la » république tolérante et la république oppressive. Les » vrais républicains, qu'ils soient de la veille ou du » lendemain, sont ceux qui veulent la première de ces » deux révolutions. (Bravos prolongés.) »

XXVI

Le langage des anciens députés de la gauche et du centre gauche est incontestablement digne et élevé. Ils expliquent leur passé; mais ils ne le renient pas. Ils ne cachent ni leurs regrets ni leurs préférences; mais ils acceptent, sans flatterie et sans bassesse, la République qu'ils n'ont pas voulue. Sans hésiter, ils contractent l'engagement de travailler à sa meilleure organisation. Renonçant à tout vain désir de restauration, ils posent résolûment le but nouveau qu'ils vont désormais poursuivre. Ils offrent à la République une puissance d'ac-

tion qui doit rejaillir sur eux-mêmes. S'ils persistent dans la mission qu'ils se donnent; si dans l'accomplissement de cette œuvre ils bravent les clameurs, les menaces, les attaques, les outrages, ils assureront l'avenir de la France, ils consolideront la paix et l'ordre public. Si au contraire ils se laissent aller au décevant espoir de reconstituer le passé; oublieux de leurs promesses, s'ils essayent de renverser les institutions qu'ils viennent de reconnaître, malheur à eux-mêmes! malheur à la liberté! malheur à la France! Combien de terribles secousses, de funestes journées, de catastrophes sanglantes surgiront de leurs tentatives contre-révolutionnaires!

CHAPITRE HUITIÈME.

La République est le refuge de tous les partis : orléanistes, bonapartistes, légitimistes. — MM. Léon Faucher, Billault, Abbatucci, Théodore Ducos, Troplong, Rouher, de Parieu, Baroche, Dupin aîné, le général Magnan, Piétri, le colonel Vaudrey, Fialin de Persigny, le prince Lucien Murat, le prince Napoléon Bonaparte, de Falloux, H. de la Rochejaquelein, Berryer, de Larcy, de Balzac; le Comité électoral de la liberté religieuse : MM. Ch. de Montalembert, L. de Vatimesnil, H. de Riancey; le clergé : l'évêque de Nancy, l'évêque d'Angers, l'archevêque de Tours, le curé de Saint-Eustache, l'abbé Lacordaire, l'évêque de Digne, l'évêque d'Orléans, l'évêque de Langres, les abbés Leblanc, Danielo, Abbal, Desclais, le vicaire général Cazalès. — Innombrables candidatures. — Agitation fiévreuse de Paris. — Inconvénients du scrutin de liste. — Comité des Clubs républicains pour la liberté des élections et de l'Assemblée nationale ; liste de *l'Union*. — Comité central pour le département de la Seine; sa liste. — Liste du Comité révolutionnaire, composé des délégués de deux cents clubs, des corporations ouvrières, de la garde mobile et de l'armée; dissentiments. — Proclamations des Comités du Luxembourg et du Club des clubs, qui convoquent les travailleurs au Champ de Mars pour le jour du vote; indignation de M. Lamennais; son apostrophe aux ouvriers; langage de la presse royaliste; douleur du parti républicain; explication évasive des Comités. — Accusations du *Constitutionnel* contre MM. Louis Blanc et Albert, qui protestent. — Accusations des journaux ultra-révolutionnaires contre le maire de Paris et le ministre des travaux publics; proclamation du maire de Paris. — 23 avril; vote; impatiente anxiété sur le résultat; insuccès de la convocation au Champ de Mars; calme et recueillement des électeurs; conflit momentané d'attributions entre le ministre de l'intérieur et le maire de Paris; le dépouillement des votes de Paris est terminé le 28 et proclamé; une immense majorité a voté pour le Gouvernement provisoire; insuccès des ultra-révolutionnaires et des légitimistes. — Dans les départements, les élections se font avec régularité et enthousiasme; tous les partis ont des représentants; le Gouvernement provisoire reçoit une nouvelle sanction de l'opinion publique.

I

La République, je me plais à le redire pour ses destinées futures, pour la gloire de la France qui l'acclama

spontanément, pour l'honneur de tous ceux qui la soutinrent de leurs adhésions, fut l'ancre de salut au milieu de la tempête. Seule forme politique qui ne prononce aucune exception, qui ne reconnaît aucun privilége, elle devait rallier tous les anciens partis.

Ne permet-elle pas à toute idée, à toute conviction, quelle qu'elle soit, de se produire et de s'affirmer? Écarte-t-elle de l'urne un seul citoyen? En dépouille-t-elle un seul du droit de candidature? Que chacun se présente, qu'il professe ses principes; rien ne lui fait obstacle! qu'il entraîne la majorité. S'il n'y réussit pas, qu'il ne désespère pas de son droit de minorité; il lui reste l'examen, le contrôle, la critique des actes et des lois. Ce qu'il dit sera écouté; ce qu'il écrit sera lu. Sa parole et sa plume sont affranchies de toute entrave. Libre carrière lui est assurée. La République est le terrain qui appartient à tous, où tous les partis peuvent se rapprocher et se grouper; et, comme il a été dit, si ce n'est pas le gouvernement qui leur plaît le plus, c'est celui qui les divise le moins[1].

II

Après le suicide de la royauté de Juillet, les orléanistes devaient préférer la déchéance de la monarchie

[1] Je ne puis taire le langage que m'ont toujours tenu les chefs les plus illustres des divers partis. Les légitimistes : « Il n'y a que deux principes vrais, le nôtre et le vôtre, la Légitimité et la République. Il n'y a rien au milieu. » Les orléanistes : « Nous ou vous! Car il n'y a que nous et vous

à l'intronisation de toute autre dynastie. En effet, si le trône de Louis-Philippe était tombé, ses partisans restaient debout. Ils usaient, à l'égal des autres citoyens, des libertés conquises. Nulle atteinte ne les avait frappés. Les hommes les respectaient; les institutions les protégeaient contre l'anarchie. La logique, l'état des choses, leur intérêt, tout les engageait à accepter la forme de gouvernement qui leur répugnait le moins et qui les défendait le mieux.

III

Les Bonaparte (les bonapartistes n'existaient pas comme parti) savouraient à la fois la joie de la chute des derniers Bourbons et l'ivresse du retour dans la patrie. La République mettait un terme à leur exil et à leurs souffrances; elle leur ouvrait les portes de la cité; elle leur rendait l'avenir. Liés par la reconnaissance, ils exprimaient leur gratitude dans les meilleurs termes.

IV

Au bout de dix-huit années d'attente et d'aspirations, les légitimistes éprouvaient enfin la double satisfaction de voir s'écrouler ce trône usurpé et s'ouvrir cette suc-

qui voulions sincèrement la liberté, seule base solide et durable. » Les bonapartistes : « Nous ou vous! Car il n'y a que nous et vous qui possédions et pratiquions les traditions vraies de la Révolution et de la démocratie, au dedans comme au dehors. »

cession. La République était une halte dans leurs regrets, un pas vers leurs désirs. Ils en avaient pressé l'avénement, le 24 février. Satisfaits de la solution obtenue, sans illusion et sans espoir d'une restauration immédiate, ils ne dédaignaient nullement leurs droits civiques; ils se complaisaient à entrevoir, à travers le suffrage universel, l'influence de leurs possessions territoriales et de leurs personnalités, une place large dans les assemblées, une efficace coopération dans la direction du pays.

V

Ces sentiments si opposés, si hostiles les uns aux autres, également éprouvés par la fortune, s'abritaient tous sous la République. Dès lors, quoi de plus simple et de plus naturel que les professions de foi de cette époque?

En poursuivant cette revue rétrospective, je n'obéis donc point au vain plaisir de mettre des hommes politiques en contradiction avec eux-mêmes; je cherche à conserver à mon récit son caractère impartial et complet. L'histoire, pour s'élever au-dessus des pamphlets, délaisse les considérations étroites et mesquines, et croit à la sincérité lorsque les paroles sont d'accord avec les intérêts.

Ici, inspirées par l'impression spontanée du moment, toutes les déclarations de principes sont loyales. Ceux qui les renieraient seraient bien dignes de commisé-

tion; car ils s'offenseraient eux-mêmes et ils se porteraient leurs propres accusateurs devant la postérité contre l'écrivain qui les défend. S'ils se font de nouvelles opinions, qu'ils ne craignent pas de les confesser hautement, ou tout au moins qu'ils épargnent à leur propre dignité la médisance contre une forme de gouvernement qu'ils ont volontairement reconnue. Qu'ils avouent leurs préférences du jour, sans abaisser ce qu'ils ont autrefois élevé. Le temps marche, le progrès s'accomplit, les destinées se développent, et l'humanité, pour arriver au but tracé par Dieu, broie sur son passage les vanités, les ambitions, les faiblesses et les fautes.

VI

M. Léon Faucher dit avec expansion : « ..... Je dé-
» sire être le représentant de tous les citoyens, des
» plus humbles, des plus laborieux avant tous les au-
» tres..... J'ai la conscience d'avoir combattu sans
» relâche le gouvernement personnel, la corruption, le
» privilége, d'avoir défendu sans faiblesse la liberté,
» le droit, la cause de la Révolution..... Fidèle au ser-
» ment que j'ai prêté, je n'appelais pas la République ;
» je l'accepte aujourd'hui loyalement, hautement, sans
» arrière-pensée. »

VII

M. Billault : « ...... Vous connaissez mon passé ; j'ai,
» jusqu'au dernier jour, fait une opposition énergique à
» cette politique d'abaissement et de corruption contre
» laquelle la nation a fini par se soulever entière. —
» Mon avenir sera net comme mon passé. Si j'entre à
» l'Assemblée nationale, ce sera pour y travailler réso-
» lûment, efficacement, à la fondation régulière et dé-
» finitive en France du gouvernement républicain. Ré-
» ver une restauration monarchique serait insensé.....
» Je suis convaincu que, profitant des leçons du passé
» pour en éviter les fautes et les malheurs, nous pou-
» vons, à force de raison et de courage, vaincre les
» difficultés qui nous assaillent, résoudre les questions
» sociales, qui ne sont devenues menaçantes que parce
» qu'on les a trop négligées, et doter définitivement
» notre pays d'un gouvernement démocratique à la fois
» fort et tranquille. — Cette grande œuvre doit être
» l'immense tâche, elle sera l'éternel honneur de la
» future Assemblée nationale. C'est en la menant à bien
» que nous donnerons au monde ce nouveau et magni-
» fique spectacle d'une république de 35 millions
» d'hommes, s'organisant au sein de la vieille Europe,
» pacifiquement, sans violence, par le seul ascendant
» du bon sens et de la liberté. »

VIII

M. Abbatucci : « Les vieux partis ont disparu..... Il » faut accepter dans toutes ses conséquences la révolu- » tion politique et sociale qui vient de s'opérer. Il faut » donner satisfaction à tous les intérêts, à tous les be- » soins de la nouvelle société..... J'arriverai à la Con- » stituante, si vous m'y envoyez, avec mon ancien » amour de la liberté..... »

IX

MM. Théodore Ducos et Troplong rédigent et signent avec MM. A. Carrière, Curé et d'autres citoyens de Bordeaux, une circulaire éloquente, adressée, au nom du Comité central républicain de la Gironde, aux électeurs de ce département.

Ils font un appel énergique à l'union, posent les règles de leur conduite, et déroulent les catastrophes royales depuis soixante années : « La plus ancienne monarchie! qui succombe devant les idées philosophiques et sociales pour l'expiation de ses fautes (épuisement des finances, débauche des cours, oubli des droits du peuple, usurpation au profit d'un seul du pouvoir de tous); vieil édifice, à traditions caduques, dont on n'oserait sans crime proposer la résurrection; — la royauté de la gloire, l'Empire! égaré par l'ambition, perdu

non pour avoir subi la défaite des armées, mais pour avoir usurpé tous les droits des citoyens; — la Restauration! impuissante à réorganiser le passé, usurpatrice d'une heure, dont la tentative criminelle n'a servi qu'à donner un nouvel éclat au principe éternel de la souveraineté du peuple; — la royauté de l'élection! brisée parce qu'elle a renié son origine et violé le vœu national. Chaque trône vient se heurter au même écueil et sombrer. Quel enseignement donné par la main de Dieu! »

Après avoir exprimé cette pensée éminemment républicaine, qu'il faut prodiguer au peuple *le travail des mains* qui le fait vivre et *le travail de l'intelligence* qui le grandit, les signataires ajoutent:

« ..... Le drapeau que nous déployons est celui de » tous les honnêtes gens. Nous voulons la République » *par l'ordre*. Nous ne marchons point avec ceux qui » voudraient la République *par l'anarchie*. En un mot, » nous voulons qu'on puisse dire au dedans comme au » dehors de la France: La Révolution est finie, la Ré» publique a commencé. »

X

MM. E. Rouher et de Parieu manifestaient les sentiments les plus démocratiques.

M. Baroche se vantait d'avoir été l'un « des cinquante-quatre qui, devançant de quelques heures la justice du peuple, avaient proposé la mise en accusation d'un ministère odieux et coupable ».

M. Dupin aîné se glorifiait « d'avoir adhéré au Gouvernement provisoire, franchement, ouvertement, sans arrière-pensée, avec la persuasion que la République était désormais le seul gouvernement possible. N'était-ce pas sur ses conclusions qu'avait été prononcé, le 25 février, le premier arrêt rendu *au nom du peuple français?* »

Le général de division Magnan se disait « républicain du lendemain. Prenant pour exemple M. de Lamartine, il voulait une République grande, forte, puissante, vertueuse et estimée; mais il repoussait de toute son énergie l'anarchie et les influences occultes, fatales à la liberté. Il regardait la République comme le dernier et le seul mode de gouvernement désormais possible en France..... »

M. Piétri était « franchement, radicalement démocrate et républicain, par raison, par sentiment et par instinct. »

Le colonel Vaudrey s'écriait : « Un gouvernement démocratique et républicain a été l'espérance de toute ma vie!... »

XI

M. Fialin de Persigny :

« Aux électeurs de la Loire :

» Quant à mes opinions, je vais vous les exposer
» avec franchise : hier, je croyais sérieusement que,

» entre les habitudes monarchiques de huit siècles et » la forme républicaine, but naturel de tous les perfec- » tionnements politiques, il fallait encore une phase » intermédiaire, et je pensais que le sang de Napoléon, » inoculé aux veines de la France, pouvait mieux que » tout autre la préparer au régime complet des libertés » publiques; mais, après les grands événements qui » viennent de s'accomplir, je déclare que la République » régulièrement constituée pourra compter sur mon » dévouement le plus absolu.

» Je termine par une dernière et solennelle déclara- » tion. Délivré par le peuple, je dois ma vie au service » du peuple. Tout ce que Dieu voudra m'accorder de » courage, d'intelligence et de résolution, sera désor- » mais consacré à l'affranchissement de la seule servi- » tude qui pèse encore sur lui : de la servitude de la » misère. »

XII

M. Lucien Murat :

« Hier, après trente ans d'exil, il m'était permis de » revoir la France; et ce bonheur immense d'un fils » à qui l'on rend sa mère, je le dois à la République.

» Aujourd'hui, la République fait appel à tous les » dévouements. Je m'offre à elle, et je viens vous de- » mander l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale.

» Banni par les ennemis de la France, je vous ap- » porte des États-Unis vingt-deux ans d'expérience et

» d'opinions républicaines. Je suis fils de Murat et de » Caroline Bonaparte, cousin de cet honorable Gaëtan » que vous avez tous connu et aimé. Tels sont mes » titres.

» Si vous me confiez vos intérêts, je saurai les dé- » fendre; si vous me chargez de vos droits, je saurai » les faire valoir. La cause du peuple me sera sacrée, » et si je ne puis vaincre, je saurai mourir. »

XIII

M. Napoléon Bonaparte :

« Compatriotes!

» Paris a détruit la royauté et proclamé la Répu- » blique.....

» Enfant de la Corse, fils de Jérôme Bonaparte, ne- » veu de Napoléon, j'ai pensé que je devais demander » à la Corse l'honneur d'être un de ses représentants. » J'arrive dégagé de tout esprit de localité, esprit mi- » sérable, honte d'un système dont nous n'avons que » trop souffert.

» Élevé dans la persécution et les malheurs de l'exil, » j'ai consacré mon temps, mon intelligence, à étu- » dier, à connaître les pays étrangers, et à ne pas dé- » mériter de la France, cette patrie absente qui m'a » toujours été si chère. Notre dernière révolution a fait » cesser ma proscription. Ce souvenir restera gravé » dans mon cœur.

» Homme nouveau, pur de tout passé, je saurai, par » ma loyauté, par mon dévouement, désarmer toutes » les défiances, et mériter toutes les sympathies que » mon nom rencontre.

» Il y a longtemps que j'ai la conviction que la Ré- » publique seule convient à la France. Le grand prin- » cipe est établi aujourd'hui. Je l'ai appelé de tous mes » vœux. Hors de là, il n'y aurait qu'anarchie, guerre » civile, retour aux fautes et aux crimes des Bour- » bons.

» La Constitution que l'Assemblée nationale est ap- » pelée à nous donner doit être faite dans les intérêts » du peuple. Toute tendance à faire primer une classe » de citoyens ou à ramener d'anciennes distinctions » serait funeste.

» Que les vieux traités de 1815, imposés par les rois » dans nos jours de malheur, soient à jamais déchirés! » Mais appuyons-nous avec confiance sur les nouvelles » nationalités, sœurs de la nôtre. L'ancien monde est » ébranlé. Nos idées révolutionnaires, propagées par » les victoires de nos glorieux soldats, remuent tous » les peuples. La Pologne et l'Italie doivent se consti- » tuer. Leur liberté est nécessaire pour assurer la » liberté de l'Europe. Leur cause est juste; c'est celle » de notre démocratie.

» Liberté, égalité, fraternité à l'intérieur! sainte » alliance des peuples à l'extérieur! telles sont les » bases sur lesquelles nous devons bâtir l'édifice répu- » blicain.

» En aimant la République et en me dévouant à elle, » j'obéis à Napoléon, qui, sur le rocher de Sainte-» Hélène, où la haine des rois l'avait attaché, prédit » qu'avant cinquante années l'Europe serait républi-» caine ou cosaque. Grâces à Dieu et au peuple fran-» çais, c'est la République qui triomphe! »

XIV

Dans toutes ces invocations aux électeurs pour briguer leurs suffrages, il n'est pas un sentiment qui ne soit énoncé avec netteté et dignité. On ne peut exprimer mieux de meilleures pensées. Tout autre langage eût semblé inopportun, insensé, fatal. Aussi, dans les professions de foi des légitimistes, retrouve-t-on la même verdeur, le même empressement, les mêmes protestations de dévouement.

M. de Falloux : « ..... M. de Chateaubriand a écrit, » il y a déjà bien des années : « Je suis monarchique » par principe, je suis républicain par nature. » Ce mot » est parfaitement sincère dans la bouche de M. de » Chateaubriand et des hommes de l'Ouest en général. » Eh bien, montrons à cette heure que le fond de notre » nature est aussi facilement apte à l'indépendance et » à la fermeté politique qu'aux traditions chevaleres-» ques de la monarchie. »

XV

M. Henri de la Rochejaquelein : « La justice de Dieu » s'est faite pour sauver en France, je l'espère, les sen- » timents d'honneur qui la font vivre. — Le trône ren- » versé, je suis monté à la tribune. J'ai demandé l'ap- » pel à la nation consultée, j'ai appuyé la nomination » du Gouvernement provisoire.

» Je n'appartenais pas au parti républicain, et ce- » pendant je ne me rendais pas bien compte du travail » qui se faisait en moi entre la singulière quasi-monar- » chie que nous avions et une république possible.

» Je n'ai donc pas été étonné du mouvement extra- » ordinaire qui, en quelques heures, a décidé de ce » grand changement.

» Lorsque de pareils événements arrivent, la logique » des principes est toujours dominée par les faits.

» La nation maîtresse d'elle-même peut seule se » donner la Constitution qui lui convient. Voilà le » principe.

» Mais il fallait au gouvernement une forme, un » nom. La république a été proclamée par le Gouver- » nement provisoire. J'ai déjà, et tout de suite, promis » mon concours, et je tiendrai parole.

» Que l'intérêt, que l'avenir de la nation fassent » disparaître toutes les divisions, même les noms des » anciens partis! »

Il trace les conditions de liberté, de justice, de progrès, de grandeur, de haute moralité, qui doivent constituer un bon gouvernement, et il s'écrie : « ..... Le » gouvernement républicain ainsi compris, ainsi pratiqué, peut réaliser le rêve des hommes de bien aimant » leur pays avant tout. »

XVI

M. Berryer épanche son âme devant les électeurs du département des Bouches-du-Rhône. Conservant religieusement sa foi aux principes et aux traditions qu'il a toujours défendus, il sait faire de sages concessions à l'esprit du temps et aux volontés de la nation : « ..... Tous les actes de ma vie ont été inspirés par un » zèle sincère pour l'égale liberté de tous les citoyens, » par un amour ardent et jaloux de notre honneur » national.

» ..... Avocat ou député, je n'ai cherché à faire » triompher mes opinions que par la libre discussion; » j'ai exposé mes jours pour étouffer la guerre civile. » Affranchi du joug de l'esprit de parti, j'ai lutté dans » tous les temps contre les réactions politiques, contre » les lois et les tribunaux d'exception : Cambronne, » Ney, Drouot, Lamennais, Chateaubriand, Ledru-Rollin, Louis Bonaparte, ont été mes clients.

» Livré à l'étude des grands intérêts de l'agriculture » et du commerce, j'ai réclamé, au nom des ouvriers,

» leur part des droits et de la vie politiques, la pleine » liberté des transactions pour l'échange du travail et » du salaire; j'ai voulu ramener l'ordre et l'économie » dans les finances de l'État; maintenir la fidélité des » engagements; protéger le développement des riches» ses du sol et de l'accroissement de la marine, qui va » chercher et distribuer dans le monde l'aliment et le » produit de nos industries; et, pour nous assurer la » noble et paisible possession de ces biens, j'ai voulu » voir la France pratiquer au dehors une politique » généreuse et fière, défendre la dignité de son pavil» lon, former d'honorables alliances.

» Sous la république comme sous la monarchie, » comme pendant la durée du dernier gouvernement, » ces principes ne peuvent cesser de régler ma con» duite. »

A l'avocat qui avait si généreusement défendu les proscrits et les accusés de tous les partis, à l'orateur qui avait si éloquemment occupé sa place dans les Chambres, la tribune républicaine ne pouvait qu'offrir une vaste et splendide carrière.

XVII

M. de Larcy écrivait publiquement à un membre du Comité national de Montpellier : « ..... Dans son loyal » manifeste, le Gouvernement provisoire a dit aux » citoyens de la France : « Vous allez organiser la Ré-

» publique. Nous n'avons fait, nous, que la procla-» mer. » C'est dans ce sens que je comprends le » mandat imposé aux membres de l'Assemblée na-» tionale.

» Organiser la République dans des conditions dura-» bles d'ordre et de liberté; lui prêter un concours » sincère, dévoué, patient, de manière à pousser jus-» qu'à ses extrêmes limites la grande expérience que la » France tout entière entreprend aujourd'hui. Telle est » la mission que j'accepterais si elle m'était déférée, et » que je remplirais avec la persévérance et l'énergie » que j'ai essayé d'imprimer aux actes de ma vie po-» litique..... »

XVIII

Le courant entraînait toutes les illustrations. Un écrivain aimé de tous, éloigné jusque-là de la vie politique, cédait aux instances de quelques amis. M. de Balzac adressait au citoyen président du Club de la fraternité universelle une lettre curieuse, dont je donne un extrait. Après avoir dit qu'il ne recherchera pas, mais qu'il acceptera la députation, il ajoute :

« ..... Depuis 1789 jusqu'en 1848, la France ou » Paris, si vous voulez, a changé tous les quinze ans la » constitution de son gouvernement; n'est-il pas » temps, pour l'honneur de notre pays, de trouver, de » fonder une forme, un empire, une domination dura-» ble, afin que notre prospérité, notre commerce, nos

» arts (qui sont la vie de notre commerce), le crédit, la » gloire, enfin toutes les fortunes de la France ne » soient pas mises périodiquement en question? En vé- » rité notre histoire, depuis soixante ans, expliquerait » le problème historique de la disparition de trente » Paris, dont il ne reste que quelques débris sur quel- » ques points du globe où vont les découvrir les voya- » geurs pour orner les musées, et qui sont les aînés du » Paris actuel.

» Que la nouvelle république soit puissante et sage; » car il nous faut un gouvernement qui signe un bail » plus long que quinze ou dix-huit ans, au seul gré du » bailleur! voilà mon désir, et il équivaut à toutes les » professions de foi. »

XIX

Le Comité électoral de la liberté religieuse, ayant pour président M. de Montalembert, pour vice-président M. L. de Vatimesnil, et pour secrétaire M. Henri de Riancey, adressait (9 mars 1848) aux électeurs une circulaire qui se terminait par ce serment solennel :

« Notre programme peut se résumer par un seul » mot : LA LIBERTÉ.

» A Dieu ne plaise que nous entendions exclure ou » négliger les deux autres termes de la devise natio- » nale. L'*égalité* et la *fraternité*, sorties, comme la » liberté, des entrailles du christianisme, nous sont

» aussi chères qu'à tous autres Français, mais n'ont
» pas été, comme la liberté, victimes des plus amères
» déceptions. On peut affirmer sans crainte qu'elles ne
» courent en ce moment aucun danger.

» Depuis soixante ans le mot de LIBERTÉ *figure dans*
» *nos Constitutions*. Il est plus que temps de FAIRE EN-
» TRER LA CHOSE DANS NOS LOIS, dans nos mœurs, dans
» nos cœurs, et de lui imprimer l'irréfragable sanction
» de la souveraineté nationale, exercée dans toute sa
» plénitude.

» Cette LIBERTÉ, nous la voulons franche, sincère,
» absolue.

» La révolution qui vient de s'effectuer serait la plus
» honteuse et la plus criminelle des déceptions, si elle
» ne donnait à la France TOUTES les LIBERTÉS que
» nous avons si longtemps et si vainement réclamées.

» JURONS DONC de n'accorder nos suffrages qu'aux
» hommes qui nous garantiront TOUTES LES LIBER-
» TÉS du chrétien et du citoyen.

» LIBERTÉ de conscience et des cultes.

» LIBERTÉ de la science et de la pensée.

» LIBERTÉ de la presse et de la parole.

» LIBERTÉ du domicile et du foyer domestique.

» LIBERTÉ d'éducation et d'enseignement.

» LIBERTÉ du travail et de l'industrie.

» LIBERTÉ de l'individu et de la propriété.

» LIBERTÉ d'association et de réunion.

» LIBERTÉ EN TOUT ET POUR TOUS. »

Dans sa profession de foi du 3 avril, M. de Monta-

lembert disait : « .... Si la vie politique m'était rou-
» verte par le suffrage de mes concitoyens, je travail-
» lerais de bonne foi et sans la moindre arrière-pensée
» à fonder la Constitution de la République. Persuadé
» que les gouvernements ne succombent en France
» avec une si déplorable rapidité que par défaut de
» sincérité et par complaisance pour les passions exclu-
» sives, je m'efforcerais par-dessus tout de donner au
» gouvernement républicain la première des conditions
» de toute vraie grandeur : *la durée*. C'est pourquoi je
» le voudrais libéral, modéré, tolérant, équitable, en
» un mot doué de toutes les qualités qui ont manqué à la
» République de 1792, laquelle, comme chacun sait, a
» été capable de tout, excepté de durer. »

XX

Le clergé, qui avait béni les arbres de la liberté et donné une adhésion non équivoque à la Révolution de Février et à la République, se précipitait dans l'arène électorale.

L'évêque de Nancy presse les fidèles et le clergé de son diocèse de prendre part aux élections générales...
« Mais n'usez de votre droit que selon les lumières et
» les inspirations de votre conscience. Ni promesses ni
» menaces, de quelque part qu'elles viennent, ne doi-
» vent influencer ni fausser les élections. Aucune auto-
» rité humaine n'a le droit de nous imposer un vote.

» C'est un acte sacré dont vous ne devez compte qu'à
» Dieu et à votre conscience. »

Tous les évêques de France invitent les curés et les ecclésiastiques à se mêler au mouvement électoral. Il serait trop long de citer tous les mandements de cette époque ; j'emprunterai quelques lignes à celui de l'évêque d'Angers :

« .... Les hommes aux mains de qui le pouvoir a
» été momentanément confié... vous appellent, vous
» convoquent à ces grands comices où seront nommés
» ceux qui devront donner à notre France une consti-
» tution définitive. Tous, vous comprendrez votre mis-
» sion. La patrie a les yeux sur vous. Elle réclame
» votre concours. Ne pas répondre à sa voix dans cette
» circonstance solennelle, ce serait manquer à vos de-
» voirs et à l'obligation imposée à chaque Français de
» consacrer sa vie à sa défense et à son bonheur...
» Nous vous appelons tous, sans distinction de rang,
» d'état, de fortune, d'opinion. Il ne doit plus y avoir
» de partis. Il n'y a plus de passé, il n'y a plus qu'un
» avenir. Tous doivent se confondre sous un même
» drapeau, sur lequel sont écrits ces mots qui doi-
» vent être la devise de tous : *Ordre public avec la*
» *liberté!* »

Je terminerai ces citations par les exhortations de l'archevêque de Tours :

« Monsieur le curé,

» Plusieurs ecclésiastiques nous ont demandé s'ils

» pourraient user des droits politiques que la loi leur » accorde concernant les élections. Nous vous dirons » donc que non-seulement un curé peut, mais qu'il doit » généralement, et comme prêtre et comme citoyen, » concourir au choix des électeurs appelés à donner à la » France une constitution définitive, à la différence des » derniers temps où le prêtre n'aurait pu voter suivant » sa conscience, sans se compromettre aux yeux du » pouvoir. Aujourd'hui, il se rend à l'appel que le gou- » vernement fait à tous les citoyens..... »

Ces paroles sont suivies de conseils de conciliation, de calme et de modération.

XXI

Un certain nombre d'archevêques, d'évêques, de curés et de simples prêtres, ne se bornaient pas au rôle d'électeur : ils ambitionnaient l'honneur d'être élus.

Les uns publiaient des professions de foi; d'autres n'hésitaient pas à venir dans les réunions, dans les clubs, pour y exposer leurs sentiments et répondre aux interpellations.

Le curé de Saint-Eustache, l'abbé Deguerry, posait sa candidature dans le club de l'Union.

Le grand prédicateur du temps, l'abbé Lacordaire, se présentait au club, revêtu de son costume de dominicain, se déclarait partisan des institutions républi-

caines, et rappelait que, dans ses conférences, il n'avait jamais cessé de témoigner de ses ardentes sympathies pour les peuples, pour leur instruction, leur progrès, leur émancipation et leur élévation morale et politique.

M. Sibour, évêque de Digne, faisait applaudir dans le club de cette ville ses discours démocratiques. C'est ce prélat qui, le 1er mars, adressait ces solennelles paroles aux curés de son diocèse : « Le gouvernement » de 1830 a été emporté par un orage semblable à » celui duquel il était sorti. — Celui qui règne dans les » cieux et de qui relèvent les empires vient encore de » donner aux peuples et aux rois cette grande et terri- » ble leçon : tout pouvoir qui méconnaîtra les intérêts » généraux du pays ne pourra jamais y prendre ra- » cine. Tout gouvernement qui voudra arrêter les dé- » veloppements progressifs des libertés publiques sera » tôt ou tard englouti par ce flot des idées et des be- » soins légitimes, qui monte sans cesse, et qu'on ne » peut dominer qu'à la condition de lui tracer un libre » et paisible cours. »

Sur les listes des candidats, on voyait figurer les noms de l'abbé Fayet, évêque d'Orléans; de M. Parisis, évêque de Langres; des abbés Leblanc et Danielo, du Morbihan; de M. Cazalès, vicaire général dans le Tarn-et-Garonne; de l'abbé Abbal, de l'Aveyron, etc...

Les républicains recommandaient à leurs concitoyens des prêtres vénérables et aimés, tels que l'abbé Desclais, du Calvados.

XXII

Cette esquisse rapide, resserrée dans un cadre étroit, donne une idée suffisante de la souveraineté de l'opinion publique, qui subjuguait les consciences, pénétrait les âmes, emportait les volontés, annulait les partis, et dominait tout de sa vérité incontestable et absolue. C'était un éblouissement auquel personne ne tentait de se soustraire !

Asile sacré où les débris de la vieille société cherchaient et trouvaient un refuge, la République était la base de l'édifice à reconstruire. Chacun offrait de prêter la main à cette œuvre de rénovation.

XXIII

A Paris, le nombre des candidatures dépassait toute prévision. On l'évaluait à deux mille ; et l'appréciation restait bien au-dessous du chiffre vrai. Il serait impossible de retracer cette agitation vertigineuse qui échappe à toute description. Bouillonnement sans repos ni calme ! Des flots engloutis par des flots ! Un délire permanent ! Tous les soirs, cinq cents tribunes retentissaient de nouvelles déclarations de principes. Chaque arrondissement, chaque quartier, chaque légion, chaque bataillon, chaque compagnie, chaque profession et

corps de métier avait ses conférences où accouraient et se pressaient les orateurs. A cette confusion, le scrutin de liste ajouta ses exigences.

Le département de la Seine ayant à nommer trente-quatre représentants, le scrutin de liste contraignait tout électeur à apprécier, à juger et choisir ces trente-quatre individus au milieu des innombrables candidats, et tout candidat à se faire apprécier, juger et choisir par 300,000 électeurs.

Ne pouvant tout entendre ni tout lire, l'électeur était réduit à prendre de confiance les listes confectionnées par des comités, qui devenaient ainsi les suprêmes arbitres de son choix.

Obligé de courir les cinq cents réunions, forcé de disputer la tribune à ses concurrents, bientôt épuisé, le candidat s'arrêtait dans l'accomplissement de cette œuvre irréalisable. Voulait-il donner à son opinion la publicité des journaux, la place était prise ou refusée. Voulait-il afficher ou distribuer à domicile sa proclamation, les frais ne permettaient qu'aux riches ce dispendieux moyen. Il était donc matériellement impossible à tout candidat non connu, non riche et non admis par les comités, de parvenir jusqu'aux 300 000 électeurs.

Le suffrage universel se trouvait faussé dès son origine. Il tombait, par le fait, entre les mains des comités directeurs ou entre celles de l'autorité.

XXIV

La gauche n'avait pas voulu constituer de comité. Les anciens députés de Paris qui appartenaient à cette fraction : MM. Ferdinand de Lasteyrie, Berger, Boissel, Garnon et Moreau, connus par les services rendus et par leur honorabilité justement populaire, se présentaient isolément. MM. Marie et Carnot figuraient sur presque toutes les listes.

XXV

Le Comité des clubs républicains pour la liberté des élections et de l'Assemblée nationale, représentant cette fraction de l'opinion royaliste appelée depuis *la fusion*, multipliait ses séances et sa correspondance avec les départements. Souple avec les nécessités du temps, il admettait certains noms républicains afin d'en couvrir quelques-uns des siens.

Sur la liste de *l'Union*, à côté de MM. Dupont (de l'Eure), Bethmont, Marie, Marrast, Corbon, ouvrier, Pascal, ouvrier, etc., etc., figuraient MM. de Lauriston, Kellermann-Valmy, de la Rochefoucauld-Doudeauville, de Rovigo, de Riancey, la Rochejaquelein, Lacordaire, Deguerry, etc., etc.

XXVI

Le Comité central pour le département de la Seine, composé des radicaux les plus influents, proclamait les candidatures des onze membres et du secrétaire général du Gouvernement provisoire, des ministres du commerce et de l'instruction publique, du commandant et du chef d'état-major de la garde nationale, de deux adjoints au maire de Paris, MM. Buchez et Recurt, de M. J. Bastide, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, du général Cavaignac, de MM. Béranger, Lamennais, David (d'Angers), Charles Thomas, Degousée, Trélat, Audry de Puyraveau, Philippe Lebas, d'Althon-Shée, et de MM. Corbon, Danguy, Leroy, Savary et Launette, ouvriers.

XXVII

Le Comité révolutionnaire, composé des délégués de deux cents clubs, des corporations ouvrières, de la garde mobile et de l'armée, dressait une liste qui devait porter vingt ouvriers. Mais les chefs de clubs se trouvant ainsi exclus si l'on admettait tous les membres du Gouvernement provisoire, on résolut d'élaguer la majorité et de ne présenter que MM. Louis Blanc, Albert, Ledru-Rollin et Flocon. Des discussions orageuses s'élevèrent.

On s'entendit enfin et l'on publia « la liste des *candidats du peuple,* proposée aux citoyens électeurs par *le Club des clubs,* réunion centrale de deux cents clubs démocratiques, et par les *délégués des travailleurs* réunis au Luxembourg. »

Cette liste laissait indécis les noms de MM. Sobrier et Proudhon, Guinard et Vidal. M. Cabet, d'abord accepté, était écarté; M. A. Blanqui n'y figurait pas. Ces deux chefs de secte crièrent à l'injustice, à l'ingratitude, à l'intrigue, et n'en persistèrent pas moins dans leur candidature. D'autres chefs, éliminés, réclamèrent avec la même énergie et agirent de leur côté. Si bien que les listes faites au *nom du peuple* se trouvèrent fort nombreuses et peu d'accord sur le choix des candidats.

XXVIII

Afin d'échapper à la dispersion des votes et de régulariser le mouvement électoral, les comités du Luxembourg et du Club des clubs adressèrent à leurs frères les travailleurs une proclamation qui se terminait ainsi:

« Ne nous faisons pas illusion : si nous nous divisons,
» nous sommes perdus.

» *Pour arriver à cette unité dans le vote, une réunion*
» *de tous les travailleurs de la Seine a été résolue pour*
» *dimanche* 23 *avril, à six heures du matin, au Champ*
» *de Mars.*

» Que personne n'y manque! nous vous en adjurons
» au nom de l'indépendance des votes populaires!

» Hâtez-vous donc de retirer vos cartes d'électeurs!
» Ne perdez pas une minute; et, dimanche, réunis sous
» nos bannières, garants et gardiens nous-mêmes de
» l'ordre et de la liberté, nous montrerons au monde
» que la fraternité est l'arme héroïque des peuples! »

Pour enlever à cette convocation toute apparence de complot ou d'hostilité, le Comité du Club des clubs envoya à chaque membre du gouvernement un avis de cette résolution.

XXIX

Le 23 avril était précisément le jour où le peuple était appelé à voter. Pourquoi cette persistance des sectaires à rassembler les ouvriers? Les meneurs protestaient de leurs intentions pacifiques; et leurs assertions paraissaient vraies. Il s'agissait donc d'enrégimenter les travailleurs. Cette prétention souleva d'indignation M. Lamennais.

Douloureusement affecté de cette atteinte au suffrage universel, il interpella les ouvriers :

» Êtes-vous ou n'êtes-vous pas libres? Êtes-vous ou
» n'êtes-vous pas des hommes?

» La première fois que vous exercez votre droit po-
» litique, on vous assemble d'autorité, on vous met
» dans la main une liste que vous n'avez ni discutée
» ni même pu lire, et l'on vous dit impérativement :
» Jetez cela dans l'urne! On fait de vous une machine

» à élections, je ne sais quoi de semblable au singe de » la foire dressé par les bateleurs à tirer des billets du » fond d'un bonnet.....

» ..... Hier on vous proclamait souverains, aujour- » d'hui on vous traite comme des serfs qui ne doivent » avoir d'autre pensée, d'autre volonté que celle de » leur gracieux seigneur. Il notifie ses commande- » ments, on y obéit les yeux fermés, et tout est dans » l'ordre!.... »

XXX

La presse monarchiste hostile se plaisait à faire remarquer que la liste du Club des clubs et celle du Luxembourg avaient admis quatre membres seulement du Gouvernement provisoire et en avaient repoussé sept : « Ainsi il était avéré que les élus du 24 février, acclamés le 20 avril, étaient, le 21, exclus par une fraction du parti républicain. MM. Dupont (de l'Eure), Arago, etc., fondateurs de la République, étaient écartés comme indignes, pour faire place à des inconnus. »

Elle ajoutait d'un ton superbe : « Ce parti est toujours le même, envieux, ingrat. Il ne renferme que désunion et division! Prêcheur de fraternité, il se déchire; prêcheur de liberté, il aspire à la dictature. Parvenu au pouvoir, il détruit sa propre autorité. Incapable de recevoir une direction sensée, il est indisciplinable. Il élèvera le premier venu qui aura fait applaudir dans un club ses folles exagérations, et il abaissera le sage

qui osera lui parler le langage de la raison. Aveuglément soumis au flatteur de ses passions, il se soulèvera contre l'homme de bien qui voudra les contenir. Il se livrera sans réserve à tout utopiste, à tout rêveur, pour fuir dédaigneusement le citoyen capable, intelligent et pratique, s'il ne va pas jusqu'à l'accuser de trahison, jusqu'à le maudire. Quel avenir peut-il réserver à la France, ce parti qui ne sait pas se respecter lui-même? Mais laissons-le agir! Bientôt il aura renversé, de ses propres mains, son œuvre; outrageant détracteur de ses plus dévoués serviteurs, il n'aura plus que lui-même à combattre, et il se dévorera. »

XXXI

Les républicains, qui voyaient clairement dans cet esprit de discorde l'inévitable renversement de la République, signalaient en vain le péril. Les divisions se creusaient plus profondément. L'exclusivisme et l'intolérance redoublaient de proscriptions. La modération n'était plus qu'une flétrissure.

Le National exprimait ses douloureux regrets de cette situation déplorable. Maintenir l'unité dans le gouvernement, rallier et concentrer toutes les forces démocratiques pour la consolidation de la République, lui paraissait être la bonne politique; et, malgré ses préférences personnelles, il inscrivait sur sa liste tous les membres du gouvernement.

XXXII

Les attaques et les railleries sur cette radiation de sept membres du Gouvernement provisoire par le comité du Club des clubs et du Luxembourg furent tellement vives, que ce comité dut chercher à atténuer le fait. Il écrivait au *Siècle* que quatre places avaient été réservées aux membres du Gouvernement provisoire et que la majorité les avait désignés; il n'en protestait pas moins qu'il donnerait toujours, comme il avait toujours donné, des preuves de son sympathique dévouement au Gouvernement provisoire. Cette réponse évasive témoignait un embarras réel. — Certains journaux communistes attribuèrent cette exclusion à la certitude où ils étaient de voir élire dans les départements les membres du gouvernement.

XXXIII

Le Constitutionnel ne manqua pas de prendre à partie MM. Louis Blanc et Albert. Il les accusa d'une intervention positive dans la formation de cette liste, « intervention qui était une violation du droit et de la loi, un abus de pouvoir. Ils ne pouvaient ignorer ce qui se passait dans le sein de la Commission des travailleurs, dont ils étaient les présidents. Honorés du titre de

premiers ouvriers de France, ambitionnaient-ils donc encore celui de premiers électeurs? »

MM. Louis Blanc et Albert protestèrent. Ils affirmèrent qu'il était de toute fausseté qu'ils eussent, soit directement, soit indirectement, désigné un candidat quelconque au choix de leurs concitoyens.

XXXIV

A leur tour, les journaux ultra-révolutionnaires se firent accusateurs. Après la journée du 20 avril, les ouvriers des Ateliers nationaux avaient sollicité d'être passés en revue; le ministre des travaux publics et le maire de Paris avaient donné leur consentement. Prenant prétexte de cet assentiment, ces journaux accusèrent violemment ces hauts fonctionnaires de vouloir exercer une pression électorale.

Pour faire taire ces clameurs, le maire de Paris ajourna la revue et fit une proclamation qu'il terminait ainsi :

« La liberté complète de suffrages est la première » garantie de la souveraineté du peuple. Le Gouverne- » ment provisoire n'a rien négligé pour l'assurer.

» Le maire de Paris a pris, pour son compte, les » plus minutieuses précautions pour que ce droit sacré » fût exercé avec une entière indépendance. Avec le » suffrage universel, tout citoyen qui vote ne doit avoir

» qu'une inspiration et un juge : c'est sa propre con-
» science.

» Peser sur cette conscience par une pression exté-
» rieure serait à mes yeux un outrage à la dignité hu-
» maine comme à la liberté. Ce n'est pas moi qui me
» rendrai coupable d'un tel excès, et je repousse toute
» accusation de cette nature comme une infâme ca-
» lomnie. »

XXXV

Le 23 avril était enfin arrivé. Le scrutin devait rester ouvert deux jours, et les plus minutieuses mesures étaient prises pour assurer la sincérité du vote.

Comment allait s'exercer le suffrage universel? L'exemple des *hustings* anglais, si féconds en luttes et en tumultes, ce grand argument des adversaires du suffrage universel, était plein de menaces; il faisait entrevoir d'extraordinaires événements tout prêts à surgir du vide de l'inconnu.

XXXVI

Ces appréhensions n'agitaient pas seules l'âme des citoyens; des préoccupations d'un ordre plus élevé troublaient même les plus indifférents.

L'avenir de la France allait sortir de l'urne! Quel serait-il?

La République serait-elle confiée à des mains amies, pour être fondée sur des bases sages et impérissables? Deviendrait-elle la proie d'un parti ou d'un homme? Le peuple conserverait-il les profits moraux et matériels de sa victoire; ou viendrait-il se précipiter dans les convulsions et se noyer dans des conflits sanglants? L'Assemblée serait-elle respectée comme l'arche sainte dépositaire des destinées de la nation; ou serait-elle méconnue et violentée? Enfin se montrerait-elle digne de son mandat; ou bien s'abandonnerait-elle comme un jouet aux circonstances?

A ces questions d'honneur et de vie, chacun se sentait tressaillir et se repliait sur lui-même. La presse tout entière se livrait aux plus graves réflexions, résumait les doctrines et les vœux, stimulait le zèle, provoquait le dévouement.

XXXVII

La convocation au Champ de Mars adressée aux travailleurs ne fut point entendue. Quelques groupes se présentèrent et se dispersèrent aussitôt. Le projet de concentration avait échoué devant le bon sens des ouvriers. Ils avaient admirablement compris que, le jour du vote, ils devaient se préserver de tout semblant d'émeute et dégager de toute apparence de menace ou de violence la manifestation légale de leur volonté.

Les listes circulaient librement; des milliers de dis-

tributeurs les répandaient à profusion. C'était fête, jour de Pâques. La ville demeurait tranquille, silencieuse. La grande quantité des sections de vote avait prévenu toute accumulation des électeurs, en les éparpillant, même dans les quartiers populeux. Cet aspect inattendu de Paris contrastait avec l'agitation des jours précédents. On crut à l'indifférence. On se trompait. C'était le recueillement. Ce peuple de nature si vive, si ardente, dont le sang bouillonne dans les plaisirs comme dans le combat, était grave et réfléchi. Convié pour la première fois aux comices électoraux, possesseur de cette carte d'électeur si longtemps réservée au privilége de la fortune, il usait de son droit avec dignité, et se contemplait avec un noble orgueil dans l'accomplissement de cet acte de souveraineté. L'égalité devant la loi n'était plus pour lui une chimère. Il saluait enfin le grand jour de sa régénération. Le salarié était fait citoyen. S'il ne raisonnait pas cette transformation, il la sentait vivement. En grandissant, son cœur lui donnait l'intelligence de son élévation.

XXXVIII

Dans cet acte immense, où chaque parti mit librement en jeu ses idées et ses adhérents, un incident sans importance mérite à peine d'être signalé. Dans le douzième arrondissement, des distributions de cartes mal opérées donnèrent lieu à quelques plaintes.

Au sein du gouvernement surgit un fâcheux conflit. Les rivalités d'attributions entre le ministère de l'intérieur et la mairie de Paris avaient été réglées, mais non étouffées. Les délégués de ces administrations se disputèrent le droit absolu de surveillance sur les opérations électorales. Le ministre prit fait et cause pour ses employés. Il était dans son droit; mais il laissa échapper des paroles dures, que le Conseil n'était point accoutumé à entendre sortir de sa bouche. Peu à peu son irritation tomba, et s'évanouit devant de loyales explications. Son droit fut reconnu et maintenu par une décision gouvernementale. L'orage se dissipa avec les causes qui l'avaient fait naître.

XXXIX

Le résultat des votes était impatiemment attendu. Le moindre détail avait son écho empressé à le répéter. Le calcul des probabilités anticipait sur la connaissance des faits. Mais le volumineux dépouillement des scrutins exigeait un travail long et pénible; et ce fut le 26 seulement que le maire de Paris put promettre au Conseil l'achèvement de l'opération pour le surlendemain.

« Le 28, en effet, le soir, à dix heures et demie, le » maire de Paris, accompagné de ses trois adjoints et » du secrétaire général de la mairie, de tous les maires » de Paris et de la banlieue, au milieu desquels on dis-

» tinguait le citoyen Vée, doyen des maires, et le » citoyen Pagnerre, maire du dixième arrondissement » et secrétaire général du Gouvernement provisoire, » est descendu sur la place de l'Hôtel de ville, pour y » proclamer les noms des trente-quatre représentants » élus par le département de la Seine.

» La nuit était sombre, et la population, qui atten- » dait depuis le matin le résultat du scrutin, a poussé » des cris d'un enthousiasme immense quand le maire, » avec ceux qui le suivaient, est monté sur une estrade » improvisée derrière la grille, où s'arrêtaient les flots » de la foule. Des torches nombreuses jetaient une » lueur brillante, qui se reflétait sur les armes de la » garde nationale et de la garde mobile, et sur tous » ces visages attentifs et joyeux. Des drapeaux flot- » taient au-dessus des magistrats municipaux, et ajou- » taient à l'effet pittoresque et saisissant de cette grande » scène populaire.

» A chaque nom qui était annoncé, des applaudisse- » ments, des cris, des fanfares, des chants populaires, » éclataient avec une inépuisable puissance.

» On se ferait difficilement une idée de l'allégresse » qui régnait dans le peuple, quand le dernier nom » proclamé est venu annoncer le terme de cette grande » opération qui a tenu Paris en suspens depuis cinq » jours.

» Les élections faites, on peut dire que la Révolution » a franchi le pas le plus difficile qu'elle ait encore eu » à traverser. Dans quelques jours, l'Assemblée natio-

» nale sera réunie, et les destinées de la France répu-
» blicaine seront assurées.

» A onze heures, au moment où nous écrivons ces » lignes, Paris est rentré dans le calme le plus profond, » malgré les nouvelles qui ont attristé la journée[1]. On » dirait que la grande ville se repose après le labeur » civique qu'elle vient d'accomplir avec tant de patrio- » tisme, d'intelligence et d'union.

ÉLECTIONS.

» Ont été élus représentants :

Seine.

» Lamartine	259 800
» Dupont (de l'Eure) . .	245 083
» François Arago. . . .	243 640
» Garnier-Pagès	240 890
» Armand Marrast . . .	229 166
» Marie	225 776
» Crémieux	210 699
» Béranger.	204 271
» Carnot.	195 608
» Bethmont	189 252
» Duvivier.	182 175
» Lasteyrie.	165 156
» Vavin	151 103
» Cavaignac	144 187
» Berger.	136 660
» Pagnerre.	136 117

[1] Limoges et Rouen. Je les donne plus loin.

» Buchez.	135 678
» Cormenin	135 050
» Corbon	135 043
» Caussidière.	133 775
» Albert	133 041
» Wolowski	132 333
» Peupin.	131 969
» Ledru-Rollin	131 587
» Schmit.	124 383
» Ferdinand Flocon. . .	121 864
» Louis Blanc	121 140
» Recurt.	118 075
» Agricol Perdiguier . .	117 290
» Jules Bastide.	110 228
» Coquerel.	109 934
» Garnon	106 747
» Guinard	106 262
» Lamennais.	104 871 [1] »

[1]

Moreau (de la Seine).	99 936
Boissel (de la Seine).	93 642
David d'Angers	79 323
Vellu, charpentier.	76 777
Goudchaux, banquier.	68 004
Pascal, typographe.	65 472
Degousée, ingénieur civil.	65 352
Deguerry, curé de Saint-Eustache. . .	64 495
Barbès.	64 065
Lacordaire, dominicain.	62 333
Savary, cordonnier.	61 487
Courtais.	61 401
Jouvencel (de la Seine).	60 728
Hugo (Victor).	59 446
Changarnier, général.	58 654
Trélat, médecin.	57 783

XL

Paris s'était prononcé. Son vote, réfléchi et réglementé, témoignait des mêmes sentiments que son enthousiasme et ses acclamations de la place publique. Il donnait une éclatante adhésion au Gouvernement pro-

Martin Bernard	53 216
Raspail.	52 095
Arago (Étienne).	52 016
Say (Horace).	48 935
Leroux (Pierre).	47 284
Delestre	47 144
Danguy, typographe.	48 924
Althon-Shée (d').	45 454
Malarmé, monteur en bronze.	42 409
Adam, cambreur.	41 555
Champion (le Petit Manteau bleu). .	40 829
Drevet, mécanicien.	39 714
Dupuis, serrurier.	39 644
Montagne, tailleur de limes.	39 529
Huber, corroyeur.	39 177
Petit, général.	37 194
Lavaux, négociant à la Villette. . . .	36 909
Bérard, tailleur.	36 400
Redon, chapelier.	36 344
Ney de la Moskowa.	35 790
Sue (Eugène).	35 583
Valerio, scieur de long.	33 560
Charles, tailleur de pierre.	33 035
Gauthier-Desmats, dessinateur. . . .	32 194
Ledreuille, abbé.	31 797
Flotte, cuisinier.	31 517
Cartigny, tisseur de laine.	31 329
Guillaumon, cordonnier.	30 218
Lebon (Napoléon), élève en médecine.	28 994
Audry de Puyraveau.	28 833
Considérant (Victor).	28 673
Chevasseus, tourneur d'or.	28 566
Lagarde, horloger.	28 176
Thomas (Emile).	28 166

visoire, à sa politique honnête et ultra-libérale, à son énergique volonté de conciliation, à ses décrets, à ses intentions, à son dévouement, à sa modération dans la victoire, à ses luttes contre l'anarchie, aux sacrifices mêmes imposés à la France. Il consacrait légalement la dictature improvisée par la Révolution. Deux cent cinquante mille voix disaient aux hommes de ce gou-

Dupetit-Thouars	26 880
Bayard, imprimeur à Saint-Denis	26 822
La Rochejaquelein	25 684
Lagrange, de Lyon	25 570
Leroy, bijoutier	25 295
Vidal, économiste	24 868
Girardin (Emile)	24 340
Grivaud, peintre en décors	23 462
Thoré, écrivain	23 024
Lamoricière	21 045
Cabet	20 616
Sobrier	20 403
Deplanque	19 817
Delmas	17 456
Thayer (Amédée), propriétaire	17 318
Michelet, professeur	16 523
Durand Saint-Amand	15 906
Weil, écrivain	14 739
Thomas (Charles)	14 692
Chambellan, avocat	13 018
Martelet, adjoint	12 661
Halévy, musicien	12 636
Thierry, médecin	12 293
Launette, ébéniste	11 777
Melun	11 636
Favre (Jules), secrétaire du ministre de l'intérieur	11 396
Restout	10 727
Pouysée, instituteur communal	10 716
Gaillardin	10 294
Delaire, ébéniste	9 273
Thomas (Clément)	7 076
Reyneau, de Sceaux	6 225
Biglet, adjoint	5 486

vernement : « On a traité de fiction votre popularité parmi les travailleurs! L'heure de la vérité est venue! Vous êtes bien les élus du peuple! »

En effet, leurs noms n'avaient été rayés sur aucune liste, et les ouvriers les avaient inscrits sur celles où ils ne les trouvaient point. Le comité du Club des clubs n'avait recueilli que trente à quarante mille suffrages; son candidat le plus justement aimé, M. Barbès, en avait obtenu 64 000. M. la Rochejaquelein n'en comptait que 26 000. Les partisans du passé avaient encore moins de succès que les rêveurs de l'avenir.

XLI

Tous les départements, sauf quelques rares exceptions, procédèrent à l'élection avec une parfaite régularité. L'enthousiasme cependant ne fit pas défaut. Les chefs-lieux de canton et les communes, centres des sections, ressentirent un mouvement de vitalité inconnu.

De toutes parts les citoyens accouraient par groupes nombreux pour déposer leurs votes. Dans certaines contrées, les habitants, précédés de leur maire, marchaient au scrutin, musique en tête, drapeau déployé, comme en un jour de fête; le curé et l'instituteur primaire se mêlaient au cortége. Ailleurs, des citoyens formés en compagnies, avançant au pas cadencé, arboraient des bannières illustrées d'inscriptions patrioti-

ques. Par esprit de propagande ou pour afficher leur indépendance, les uns étalaient sur leurs chapeaux tout enguirlandés de rubans la liste de leurs candidats; d'autres, plus modestes, ne prenant à témoin que Dieu et leur conscience, allaient isolément. Des femmes, des enfants accompagnaient les pères de famille. Partout l'amour de la patrie animait jusqu'aux plus faibles et aux plus petits.

Certes, bien des influences s'étaient exercées, combattues : influences de fortune, de position, d'amitié, de talent, de religion, d'habitudes, d'opinion. Les entraînements, les répulsions, les sympathies, les antipathies, s'étaient donné carrière. Mais la liberté présidait à ce mouvement général des esprits et des cœurs; et rien ne put lui échapper. Pas une contrainte! Pas une pression! Le peuple vécut bien de sa vie.

XLII

Grâce à la majestueuse impartialité de la France, chaque parti devait avoir ses représentants dans l'Assemblée nationale constituante. Propriétaires, prolétaires, nobles, plébéiens, industriels, artisans, allaient s'asseoir côte à côte dans la même enceinte, pour délibérer sur la future organisation du pays.

Plus favorisés dans leurs provinces que dans la capitale, les chefs légitimistes, MM. Berryer, de Falloux, de Larcy, de la Rochejaquelein, de Laboulye, etc., étaient élus.

Les évêques d'Orléans et de Langres, les abbés Cazalès, Lacordaire, etc., allaient monter à la tribune et parler au nom des catholiques; M. Coquerel, au nom des protestants.

Les princes Napoléon et Pierre Bonaparte, déjà repatriés par la République, l'étaient de nouveau par le scrutin.

Les conservateurs comptaient de rares représentants; mais le tiers parti avait réussi à faire nommer deux de ses illustrations, MM. Dufaure et Billault.

Des membres distingués du centre gauche, MM. de Malleville, Duvergier de Hauranne, Vivien, de Rémusat, Jules de Lasteyrie, etc., étaient honorés par le suffrage universel du mandat qu'ils avaient autrefois reçu du suffrage restreint. Si M. Thiers avait échoué, il devait être appelé par les réélections.

La gauche avait obtenu un grand succès par l'élection de son chef, M. O. Barrot, et de ses membres les plus célèbres par leur opposition, par leur mérite personnel ou leur libéralisme éprouvé, MM. Gustave de Beaumont, Ferdinand de Lasteyrie, Lherbette, Luneau, Havin, Abbatucci, Glais-Bizoin, les Lafayette, etc.

L'armée était dignement représentée par les généraux Bedeau, Lamoricière, Duvivier, Cavaignac, etc.

XLIII

En voyant à côté de ces noms connus bien des noms ignorés, on s'interrogeait avec anxiété, se demandant

ce que renfermait ce mystère. Cependant, hâtons-nous de le dire, la majorité était sincèrement démocrate. Si le plus grand nombre des chefs de sectes étaient demeurés au fond de l'urne, toutes les nuances du parti républicain, depuis Dupont (de l'Eure) jusqu'à Barbès, avaient reçu satisfaction.

De même que Paris, la province avait donné sa sanction au Gouvernement provisoire : l'unanimité avait acclamé MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Marie, Crémieux, etc. M. Marrast était élu quatre fois, et M. Lamartine avait réuni, dans dix départements, un million six cent mille suffrages.

XLIV

Ainsi, en pleine explosion révolutionnaire, la France était parvenue à former l'Assemblée la plus honnête, la plus sincère, la plus dévouée, la plus libérale de toutes celles qu'elle eût jusqu'alors constituées. Par malheur, à toutes ces grandes qualités, il manquait l'expérience.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Colères et gémissements des ultra-révolutionnaires; *la Réforme; la Commune de Paris*. — Troubles de Limoges; pacification. — Rouen : situation commerciale, sociale et politique; la nomination de M. Deschamps comme Commissaire du gouvernement soulève des protestations qui viennent se produire jusque devant le Gouvernement provisoire; M. Ledru-Rollin refuse de leur donner satisfaction; M. Deschamps est maintenu : sa position fausse et difficile; exaltation de son entourage; excitations semées parmi les ouvriers; colères des commerçants et des industriels; des mesures de pacification semblent détourner le danger d'un conflit; surviennent les élections qui raniment les sentiments de guerre; M. Deschamps n'est pas élu; cet insuccès décide un soulèvement; péripéties de la bataille; trêve forcée; les autorités civiles et militaires tentent de ramener les insurgés: proclamation de M. Deschamps; ces efforts de conciliation échouent; la bataille est reprise; l'insurrection, vaincue dans l'intérieur de la ville, se propage sur l'autre rive de la Seine, où elle est également comprimée; actes de vengeance.— Des troubles se déclarent à Elbeuf; ils sont réprimés. — Mesures du Gouvernement provisoire; nomination de M. Dussard; lettre du ministre de la justice au procureur général de Rouen.

I

L'insuccès des chefs de clubs et de sectes souleva tout aussitôt, dans les comités et dans la presse ultra-révolutionnaire, un débordement de plaintes, de gémissements et de colères. Les noms inconnus (dont la plupart étaient ceux de démocrates éprouvés) leur semblaient cacher des adversaires de la République, et leur servaient de prétexte à toute supposition. Vaincus dans leurs espérances personnelles, ils grossissaient et exaltaient le triomphe de la réaction; ils représentaient

la France comme une proie dévolue au royalisme, et déclaraient la patrie en danger. Ils accusaient de leur défaite tout le monde, excepté eux-mêmes; méconnaissant les effets de l'ajournement des élections et de la manifestation du 16 avril, ils se refusaient à l'évidence, et ils déversaient leur fiel et leurs fureurs sur les nouveaux élus.

« Nous avions compté sur de bien mauvaises élec» tions. Mais l'événement, il faut l'avouer, a passé » notre attente, » dit *la Réforme;* et elle en fait remonter la cause à la ligue des fonctionnaires monarchiques, ménagés par les Commissaires dans l'intérêt de leurs candidatures personnelles.

II

La Commune de Paris attaque en termes violents les Commissaires nommés par M. Ledru-Rollin : « Le » gouvernement a sacrifié à ses intérêts les intérêts du » pays, en créant des charges beaucoup trop rétri» buées. Quelle nécessité y avait-il d'envoyer dans » les départements des hommes auxquels on donne » 40 francs par jour, pour soigner leurs candidatures, » quand d'honnêtes citoyens vivent avec 40 sous? Ce » sont des traitements scandaleux. Les républicains du » lendemain, c'est-à-dire les fourbes, les habiles, les » désœuvrés, sont venus les circonvenir.... Au lieu de » montrer aux provinces la figure de la Révolution, » ces hommes sans énergie, sans conscience, n'ont re-

» présenté partout que l'insignifiance de leur carac-
» tère. La province en a chassé quelques-uns; elle
» tolère les autres; mais, en vérité, Paris n'est pas re-
» présenté par cette bande d'affamés et de citoyens
» équivoques. La plupart de ces Commissaires ont été
» choisis dans la classe des jeunes gens incapables et
» indifférents à tout, qui ont usé leur vie sur le velours
» des estaminets et des tavernes. Leurs talents sont
» médiocres; leur probité est douteuse. Ils n'ont vu
» dans la Révolution qu'un coup du hasard..... La
» veille, ils se seraient vendus à la monarchie; ils ont
» pactisé avec la République..... Ce n'est point avec
» cette nature d'âme vénale qu'on fonde le gouver-
» nement du peuple. »

Puis, se retournant contre les élus du peuple, elle
« espère que toutes les écoles socialistes auront leurs
» représentants à l'Assemblée, car c'est entre eux
» désormais que doit rouler le débat. A la place de
» ces citoyens éminents par leur amour de l'humanité
» et leurs laborieuses recherches, on voit venir des
» personnages tarés, des intrigants, des mandataires
» odieux, qui seront la mort de la France..... »

Après l'outrage la menace : « Si l'Assemblée avance,
» ce sera le peuple qui l'inspirera; si elle s'arrête, si
» elle recule, ce sera le peuple qui fera lui-même sa
» constitution. »

III

Un tel langage ne semble-t-il pas exhalé par des ennemis acharnés de la République et du suffrage universel? Aussi, fidèles à leur tactique, avec quel empressement *l'Assemblée nationale* et d'autres feuilles de la même opinion s'emparent-elles de ces insultes et prennent-elles acte de ces déclarations! Comme elles étalent complaisamment devant la France et devant l'Europe ces audacieuses provocations! Fières de leurs prédictions, de quel ton railleur elles s'écrient : « Injures à l'autorité, dévergondage des idées, émeutes de carrefours, conspirations permanentes, anarchie prête à se ruer sur la représentation nationale, voilà les avantages et les profits de vos révolutions! »

Combien ils étaient insensés et coupables les hommes qui fournissaient de telles armes aux adversaires de la République! Détournant les yeux de leurs personnes, de leurs actes et de leurs prédications, dressant eux-mêmes devant le pays le spectre sanglant de la terreur [1], ils disaient : « On s'est servi du communisme

[1] Sous la pression toujours vivace de la nécessité du salut public, personne ne songeait encore à exploiter les quarante-cinq centimes. On n'en trouve pas trace dans ces virulentes attaques, où cependant aucune récrimination n'est omise. Le ministre des finances, le quatrième sur la liste des clubs, obtenait 240 000 suffrages à Paris et l'unanimité dans le département de l'Eure. Ce qui, dans cette mesure, fut alors uniquement critiqué par la presse hostile, sous l'accusation de captation, ce fut le dégrèvement des pauvres et des malaisés.

» comme d'un fantôme.... L'effet calculé de cette pa-
» nique bourgeoise a été immense. On s'est servi d'une
» influence factice sur les élections; les provinces et
» Paris ont voté sous l'impression de la crainte. »

IV

L'ordre, ai-je dit, avait présidé partout aux élections. Deux départements, la Haute-Vienne et la Seine-Inférieure, firent une malheureuse exception. Leurs troubles allaient alimenter les passions et favoriser les efforts de ceux qui, chacun dans sa voie, tramaient le renversement d'une République régulière, au bénéfice d'une dictature révolutionnaire ou monarchique.

V

A Limoges, le jeudi 27 avril, le recensement général des votes se faisait dans le *Manége,* salle immense, choisie pour sa grandeur, dans le but de faciliter la présence des citoyens à ce travail et d'accroître la publicité de l'opération. Il ne restait qu'à connaître les votes de l'armée.

Tout à coup le bruit se répand que les candidats des ouvriers ne seront pas élus. Agités par cette rumeur que grossissent les commentaires, exaspérés, pris de vertige, les assistants se précipitent sur les

procès-verbaux de l'armée, les déchirent et les brûlent. A la nouvelle de cette violation du suffrage universel et sans attendre une convocation, les gardes nationaux se groupent en compagnies, descendent sur certains points de la ville et prennent une attitude irritée. Des ouvriers, hommes, femmes, enfants, accourent par masses compactes et les enveloppent. Les injures, les menaces, sortent de toutes les bouches. Quelques coups de feu éclatent. Le combat est imminent. Mais des citoyens s'interposent, et, par leur influence, parviennent à empêcher la lutte. Peu à peu les compagnies, isolées, incomplètes, sont forcées de se replier. Les ouvriers envahissent tous les postes et demeurent les maîtres de la cité.

Le Commissaire du gouvernement, M. Chamiot, accepte aussitôt le concours du comité provisoire, constitué le 25 février et composé de MM. Bac, Dussoubs jeune, Villegoureix aîné, Corali, Frichon aîné, et de quelques travailleurs. De commun accord, ils prennent les mesures urgentes, commandent aux ouvriers le respect d'eux-mêmes et font appel à la conciliation. Le calme rétabli par leurs efforts, ils envoient au Gouvernement provisoire et au ministre de l'intérieur des délégués chargés de faire un rapport sur les faits, et de protester de leur dévouement et de leur obéissance au pouvoir central et à la République.

Le Gouvernement provisoire, douloureusement affecté de cette atteinte au scrutin, ordonne à M. Trélat de se rendre immédiatement à Limoges en qualité de com-

missaire extraordinaire; et il met à sa disposition les garnisons des villes voisines. A l'arrivée de ce mandataire du gouvernement, la population s'empresse autour de lui et accueille les troupes par des vivat unanimes. Le comité provisoire dépose ses pouvoirs. Sans justifier les malheureux événements de la cité, il les explique ainsi : « Les ouvriers, égarés par une panique sans cause, ont été rappelés soudain au calme et à la modération. Les gardes nationaux s'étaient rassemblés spontanément, sans ordre de l'autorité. Le Commissaire, M. Chamiot, n'a pas cessé un instant d'être reconnu. Le comité lui a prêté son concours provisoire. La violation du scrutin est un acte coupable; mais les procès-verbaux des vingt-sept cantons du département ont été conservés, et les quinze cents votes militaires ne changent rien au résultat général de l'élection. Certes, c'est une grande faute commise par le peuple que d'avoir méconnu et déchiré la loi. Mais aucun excès n'a eu lieu dans la ville. C'est le malheur des temps, et non des intentions criminelles, que l'on a à déplorer. »

Le gouvernement, après avoir entendu MM. Maurat-Ballange, Frichon, et d'autres personnes notables de cette province, ordonna une enquête judiciaire, et laissa à l'Assemblée constituante le droit souverain de délibérer et de prononcer.

VI

A Rouen, les troubles devaient avoir des consé-

quences désastreuses et aboutir à un dénoûment sanglant. Pour éclairer l'origine, le caractère, l'étendue, la portée de ces troubles, il est indispensable de résumer les faits qui les avaient précédés.

Rouen est la ville-faubourg de Paris. Même esprit! mêmes passions! même goût des lettres et des arts! même activité productive, favorisée par les voies de circulation et la force naturelle que leur prodiguent les nombreux affluents de la Seine. La ville, située entre la capitale et la mer, est tout à la fois un vaste entrepôt et une immense usine.

Quelques nobles, des propriétaires retirés des affaires, de nombreux commerçants et fabricants, possesseurs de gros capitaux multipliés chaque année par le travail et l'économie, le barreau, les médecins, les professeurs, des artistes, forment la population riche, aisée et lettrée. Autour d'elle, une intense population d'ouvriers vit au jour le jour, recevant un salaire à peine suffisant pour ne pas succomber à la misère.

A côté de cette situation matérielle, regardons la situation politique avant les journées de Février.

Dans les élections du suffrage restreint, les voix se partageaient entre les conservateurs et les libéraux. Cependant l'Opposition avait fini par conquérir la majorité dans le Conseil municipal, non sans laisser des traces de lutte et une certaine animation. Elle était divisée en centre gauche, gauche, extrême gauche radicale et radicaux liés à *la Réforme*. En 1847, l'accord des trois premières fractions avait assuré le succès

de la gauche, qui ne cessait de recruter de nouveaux partisans. Mais entre la gauche et les radicaux exclusifs qui préféraient, pour l'avénement de la République, l'élection des amis de M. Guizot à celle des libéraux, il y avait une scission incessamment aggravée et envenimée par des causes locales.

Lorsque la Révolution de Février éclata, la République devait trouver faveur auprès d'une telle population; et elle fut en effet bien accueillie. Mais le choix du Commissaire nommé, le 27, par M. le ministre de l'intérieur, allait subitement refroidir l'enthousiasme.

VII

M. Ledru-Rollin désigna M. E. Deschamps.

Dès que cette nomination fut connue à Rouen, une députation de conseillers municipaux et d'officiers de la garde nationale, connus pour leur opinion radicale, accourut auprès du Gouvernement provisoire. Elle lui exposa énergiquement ses observations : « M. Deschamps représente, parmi les diverses nuances de l'Opposition, la plus minime partie, celle qui s'est mise en lutte ouverte avec toutes les autres. Au moment où triomphe le principe de la souveraineté du peuple, voulez-vous soumettre la majorité à la minorité? M. Deschamps et ses amis politiques ont soulevé une irritation telle, qu'il peut en résulter la guerre civile. Ne nous livrez pas à eux. Revenez sur votre décision. Sinon, vous courez risque de vous aliéner une des premières

villes, un des premiers départements de la France! La plupart de ceux qui vous adressent cette prière sont venus, les armes à la main, aider à la victoire du peuple, les 22, 23 et 24 février. Ne changez pas notre victoire en défaite, notre joie en douleur, nos acclamations en murmures. Nous désirons ardemment l'union des citoyens! Sauvez-nous de la discorde! Au nom de la République, accédez à nos vœux! » Et le désespoir accentuait profondément leurs prières.

Émus par ces instances, MM. Arago, Lamartine, Marie, Garnier-Pagès, portent la question au Conseil. Le ministre de l'intérieur réplique : « Il serait heureux de donner satisfaction à cette demande; mais revenir sur une décision serait affaiblir dans ses mains l'autorité. On reproche à M. Deschamps des opinions et des actes antérieurs à la Révolution. Ses opinions ne sont-elles pas franchement républicaines? Quant à ses actes, le Conseil n'a-t-il pas couvert d'un oubli complet les querelles passées? Pourquoi les Rouennais ne suivent-ils pas l'exemple du Gouvernement provisoire, composé d'éléments divers? Ils parlent d'union; et ils créent des suspects! A l'heure où l'accord est indispensable, ils viennent protester les uns contre les autres et menacer de leurs mécontentements et de leurs dissensions. Au lieu de refuser leur concours au nouveau Commissaire, homme honorable et estimé, que ne se joignent-ils à lui pour l'éclairer de leurs lumières? S'ils l'abandonnent, ils assument la responsabilité de l'avenir. »

M. Ledru-Rollin ajoutait : « En repoussant M. Deschamps, je ne me le dissimule pas, c'est moi, ce sont nos amis qu'ils repoussent; en le condamnant, ils nous condamnent. Nous ne pouvons accepter des distinctions contraires au sentiment qui nous a réunis pour sauver le pays. Je suis prêt à céder pour le choix des Commissaires aux observations de mes collègues; mais il en est quelques-uns, deux surtout, MM. Delescluse et Deschamps, avec qui je suis lié depuis plusieurs années d'une manière absolue; je ne puis, je ne dois pas m'en séparer. Si le gouvernement ne les agrée pas, je me vois contraint de me retirer. »

Devant une telle résolution, toute objection tombait.

Ce colloque a un intérêt spécial; et de plus il explique la liberté qui dut être laissée, dans une juste mesure, au ministre de l'intérieur, pour le choix des agents de son administration.

VIII

M. Deschamps maintenu, quelques symptômes d'effervescence se manifestèrent; mais les conseillers municipaux et les officiers de la garde nationale comprimant leur antipathie, la concorde reparut bientôt, laissant toutefois certain levain au fond des cœurs.

M. Deschamps avait accepté une position fausse et pénible; il s'en aperçut promptement. Obligé de s'en-

tourer d'amis politiques détestés par la bourgeoisie, il n'avait pas la force nécessaire pour faire le bien qu'il aurait voulu accomplir. Ses amis, aigris par les répulsions qu'ils soulevaient, cherchaient auprès des ouvriers l'appui qui leur était refusé ailleurs. Dans les Ateliers nationaux, dans les clubs, ils exhalaient leurs griefs et exaltaient leurs auditeurs. Peu à peu les divisions devinrent de plus en plus tranchées. Tous les débats des chefs d'industrie et des ouvriers sur les salaires, sur les heures de journée, sur les règlements, reprirent avec plus d'animosité.

« Le moment est venu de mettre un terme à vos misères, » disaient les meneurs. « Assez longtemps le partage dans les bénéfices de la production s'est fait d'une manière trop inégale. Le travail incessant qui vous épuise et vous consume vous permet à peine de suffire à l'existence de vos femmes et de vos enfants. Vos vêtements en lambeaux, vos logements délabrés, ne vous abritent point contre l'intempérie des saisons. Le froid, la faim, vous dévorent. A vous les privations, les douleurs, les larmes, une mort prompte; aux maîtres les jouissances, le bonheur, une vie longue et fortunée! Il en est quelques-uns, nous le reconnaissons, qui sympathisent avec vos souffrances, qui vous soulagent et vous aident, qui, en temps de crise et au détriment de leurs affaires, maintiennent leurs ateliers ouverts. A ceux-là votre reconnaissance éternelle! Mais, à côté d'eux, il en est qui arrêtent leurs usines au moindre ralentissement de la demande, qui

vous exploitent sans pitié, qui font des fortunes scandaleuses grappillées sur la paye même de votre salaire, qui vous tireraient le sang des veines s'il avait cours au marché, qui vous laissent expirer de misère. Oh! à ceux-ci votre haine! car pour eux vous êtes moins que rien, moins que les chevaux qui traînent leurs carrosses dorés, moins que les chiens qui gardent leurs châteaux! Allons, l'heure est sonnée! Il faut changer cette organisation du travail si injuste, si lucrative pour quelques-uns, si fatale au plus grand nombre; *vous êtes petits parce que vous êtes à genoux, levez-vous!* Vous êtes les plus forts. Emparez-vous du pouvoir, et faites à votre tour les lois que l'on a si longtemps forgées contre vous. »

Écho des clubs exaltés de la capitale, de tels discours jetaient le feu dans l'âme des ouvriers; et les agitateurs ne s'en contentaient pas! A tout moment, des promenades, des drapeaux, des chants, des acclamations, le déploiement de toute manifestation, entretenaient la fièvre chez les travailleurs et portaient l'effroi chez les commerçants, chez les industriels.

IX

Ceux-ci voyaient les nuages s'amonceler sur leurs têtes. En défiance de l'administration chargée de les protéger, ils ne songeaient qu'à se protéger eux-mêmes. La plupart, malgré des pertes considérables, faisaient

des efforts surhumains pour ne pas fermer leurs fabriques. Malheureusement, la crise et la disette de 1846 et de 1847 avaient laissé à Rouen des traces plus profondes que partout ailleurs. Gênés dans leurs affaires, les chefs d'industrie durent abandonner leurs ouvriers aux privations. Aigris par leurs souffrances et par leur lutte désespérée contre la suspension de payement, ils se retournaient à leur tour contre les ouvriers; ils les accusaient d'apporter, par leur turbulence, un insurmontable obstacle à la reprise du travail, de ne s'inspirer que de sentiments d'envie, de désordre et d'anarchie, de n'écouter que la voix de meneurs avides de sang et de pillage.

Ainsi la bourgeoisie, fatiguée, épuisée, menaçée, menaçait aussi. Organisée en garde nationale, elle serrait ses rangs, fermement résolue à combattre. Les plus ardents demandaient à en finir.

X

Pour prévenir une collision entre ces deux courants de haines et de colères, le Commissaire du gouvernement, la municipalité, le maire, le procureur général, les chefs de la garde nationale, intervenaient à toute heure par des exhortations, des secours, des mesures, des démarches auprès du Gouvernement provisoire.

Sur leur demande, le Gouvernement provisoire avait improvisé un comptoir d'escompte sous la direction de

l'un des commerçants les plus capables et les plus honorables, M. Rollet, et lui avaient envoyé un mandat de 500 000 francs, prélevés sur les 45 centimes. Au bout de deux jours, ce Comptoir avait pu assurer la paye des ouvriers et la continuation des travaux. — Le gouvernement avait aussi réorganisé la Monnaie, dans le but de faciliter la transformation de l'argenterie en espèces. — Il concédait enfin à la ville de Rouen tout ce qu'il pouvait lui concéder.

Tant de soins, tant d'efforts concertés, avaient amoindri le mal, s'ils n'étaient parvenus à le conjurer; et le péril semblait écarté. La facile répression de quelques tumultes partiels faisait croire à l'aplanissement des dernières difficultés, quand survinrent les discussions électorales.

XI

Les camps s'établissent bien distincts, bien opposés. Les listes se dressent. Les discours et les articles de journaux sont de plus en plus vifs. Les haines reprennent feu. Les meneurs ultra-révolutionnaires doutent du succès et recourent à la menace pour emporter la majorité. Les plus ardents laissent échapper des provocations qui permettent de leur imputer ces terribles paroles : « Si la liste du Comité central démocratique ne passe pas, il y aura du sang dans les rues de Rouen jusqu'à la cheville. »

XII

Le jour des élections est arrivé. Tout le département court à l'urne, sans tumulte, mais dans l'anxieuse attente du résultat du scrutin. —Si, de part et d'autre, on s'accusa de séduction et de captation des suffrages, les faits démontrèrent la fausseté de ces allégations passionnées.

Le 25 et le 26 se passent dans une sourde agitation. Le dépouillement a lieu. Les ouvriers sont invités à y assister. L'attention se fixe sur le nom de M. Deschamps, porté le premier par la liste démocratique et rejeté de toutes les autres. Le 27, on acquiert la certitude qu'il ne sera pas même le dernier des élus. Tandis que le recensement s'achève, les ouvriers circulent dans les rues, enflammés de colère. Les meneurs s'exaspèrent. La fureur éclate et s'exhale en imprécations. Les barricades vont surgir; les fusils vont paraître. Les agents de l'autorité ne se trompent pas à ces symptômes; ils courent en aviser la préfecture et l'Hôtel de ville.

Aussitôt M. Deschamps fait publier [1] une proclamation. Il recommande aux vainqueurs la modération; aux vaincus, la soumission au suffrage universel, la résignation, le calme et la dignité. Cette proclamation, diversement interprétée, s'éteignit sans effet dans la lutte qui commençait.

[1] A cinq heures et demie.

XIII

Des groupes de femmes, d'enfants, d'ouvriers, stationnaient sur la place et dans les galeries de l'Hôtel de ville, et témoignaient de leurs sentiments hostiles par des gestes provocateurs. A cette vue, un lieutenant de la garde nationale, commandant le poste, redoute un envahissement. Il demande et obtient l'autorisation de faire évacuer les galeries et d'écarter les groupes.

Vers cinq heures et demie, une bande d'enfants et de jeunes artisans, dont l'un porte un drapeau, s'avancent vers les gardes nationaux, les narguent, les injurient. Ils sont repoussés; le drapeau leur est arraché. Des ouvriers et des femmes s'unissent à eux, ramassent des pierres et les lancent. Des luttes individuelles s'engagent. Quelques gardes nationaux, qui isolément accourent au bruit, sont désarmés. Des deux côtés il y a des blessés. Un ouvrier nommé Quesnel, entraîné vers le poste, est frappé par une lame tranchante; parvenu à l'Hôtel de ville, ce n'est plus qu'un cadavre. Un coup de feu part. Les dragons balayent la place et dégagent des gardes nationaux à qui l'on arrachait leurs fusils. La multitude refoulée se répand dans les rues avoisinantes, criant : « Aux armes! On assassine nos frères! » Les barricades s'élèvent, les rues sont défoncées, les pavés sont montés aux fenêtres et sur les toits des maisons, des bouteilles cassées sont disséminées sur la voie publique. Les ouvriers saisissent

tout ce qui tombe sous leurs mains : fusils, sabres, pistolets, épées rouillées, barres de fer, pelles, bâtons, cailloux, etc. A l'horreur de la situation, la nuit vient ajouter ses ténèbres. A peine ouvert, le théâtre se referme. Les boutiques sont closes; celles des marchands de ferraille sont forcées. Partout les préparatifs de la lutte !

XIV

Rassemblée par le général Gérard, une compagnie de grenadiers, grossie de cinquante à soixante gardes nationaux, se précipite dans la rue de la République, baïonnette en avant, enlève les barricades et rétablit la circulation. Mais, au débouché de la place Eau-de-Robec, quatre fortes barricades, dont une fait face à la rue de la Chaîne, offrent une résistance inattendue. Au sommet, un homme est debout, un drapeau à la main; sur le parapet s'allongent des fusils; une grêle de pierres répond aux assaillants. Le feu s'engage. Plusieurs combattants tombent blessés ou tués. Les barricades de la place sont abandonnées. — Dans les quartiers Saint-Hilaire et Martinville, d'autres barricades sont attaquées et défendues avec bravoure. La lueur de quelques réverbères échappés à la destruction éclaire sinistrement ces scènes sanglantes. Heureusement les coups de feu, mal dirigés dans l'obscurité, ne portent pas toujours. Bientôt les dernières lumières sont éteintes; et la lutte devient impossible. Vers une

heure, une trêve forcée est employée activement, par l'insurrection et par la répression, à de nouvelles dispositions de bataille.

XV

M. Deschamps, le maire, M. Leballeur-Villiers, les conseillers municipaux, le colonel de la garde nationale, M. Quenet, le lieutenant-colonel Visinet, le commandant de l'artillerie, M. Marion-Vallée, quelques autres officiers, les généraux Ordener et Gérard, le procureur général, M. Sénard, qui reprend sa démission donnée depuis deux jours, se concertent. Épouvantés de cette guerre civile sans issue comme sans motifs, ils prennent la détermination de tout tenter pour ramener une population égarée, et, s'ils échouent, de couper court, par la rapidité de la compression, à une prise d'armes qui menace de se propager dans les vallées environnantes. La nuit s'achève dans l'appréhension.

XVI

M. Deschamps, qui dès le 24 avait également donné une démission non acceptée, emploie son énergie et son courage à dominer sa fausse position. Prêt à sacrifier sa vie, il fait entendre aux ouvriers qui se battent en invoquant son nom ces cris de désespoir :

« A qui dois-je adresser cette proclamation ? Quels

» sont les meneurs coupables, ou quels sont les mal-
» heureux égarés qui sont venus répandre, dans une
» cité renommée par son calme, la désolation et le
» deuil ? D'après des indices certains, au premier rang
» de l'émeute se trouvent des repris de justice, ces
» hommes que la loi déshérite de tout droit politique,
» et qui ont voulu profiter de la fermentation électorale
» pour satisfaire leurs instincts coupables. — Comment
» se pourrait-il en effet que, sans un but avouable, sans
» un résultat possible, d'honnêtes travailleurs se soient
» exposés à donner la mort et à la recevoir de leurs
» frères de la milice citoyenne, dont ils font partie, de
» l'armée qui est aussi le peuple ? S'il y a des jours où
» l'insurrection devient un devoir, c'est lorsque, par
» un de ces mouvements d'ensemble qui révèlent la
» volonté générale, toute la partie active d'une nation
» se relève sous le joug qui l'opprimait, et se donne,
» avec une unanimité qui fait la force, un gouvernement
» nouveau. Mais une action isolée, locale, sans but,
» sans autre résultat qu'un sanglant échange de coups
» mortels, ce n'est pas de la révolution, c'est de l'é-
» meute ! C'est de l'émeute sanglante et coupable. —
» Citoyens, votre sang à tous est précieux ! Un jour la
» patrie pourra le réclamer. Nul n'a le droit de le pro-
» diguer au hasard sur la place publique. Nul ne peut,
» sans crime, imposer aux autres la cruelle initiative ou
» de porter la mort à ses concitoyens ou de laisser une
» ville sans défense... Est-ce par des actes qui reten-
» tissent si douloureusement au cœur de tout ami de

» notre jeune République que nous arriverons à pou-
» voir l'implanter sur le sol de la France? Est-ce en la
» souillant de sang que nous fortifierons ses premiers
» pas? »

M. Deschamps termine en déclarant qu'il remplira la mission d'ordre et de liberté donnée par le Gouvernement provisoire, et qu'il faut que force reste à la loi.

XVII

Les troupes et la garde nationale avaient maintenu pendant la nuit la circulation dans les rues dégagées. Au matin, l'insurrection se trouvait repoussée du côté de la porte Guillaume-Lion, quartier Martinville, dans les faubourgs et sur la rive gauche de la Seine. Dès cinq heures, le rappel appelait les gardes nationaux, qui accouraient de toutes parts.

A huit heures, le général Gérard, à la tête d'un fort détachement de troupes de ligne, de gardes nationaux et d'artillerie de la garde nationale, se présentait dans la rue des Arpents, où trois barricades avaient été construites. L'une, formidable, était protégée de tous côtés par des ouvriers postés aux fenêtres des maisons. Un roulement de tambour annonce les sommations légales. Le général Gérard et le commandant Marion-Vallée, accompagnés de quelques ouvriers, volontaires de la paix, adressent vainement aux combattants des paroles de conciliation. Il faut recourir au canon. Quatre

coups suffisent pour ébranler les maisons de bois qui sont près de s'écrouler. De nouveau les négociateurs s'avancent hardiment vers la barricade. Les insurgés terrifiés parlementent et déblayent eux-mêmes le terrain. — A une barricade de la rue Martinville, une résistance opiniâtre et meurtrière dura près d'une heure avant la soumission.

MM. Deschamps et Leballeur parcoururent les quartiers de l'émeute et y distribuèrent des exhortations à la concorde.

XVIII

Mais, tandis que le mouvement insurrectionnel était étouffé dans la ville, il se propageait sur l'autre rive de la Seine. On dressait des barricades dans le faubourg Saint-Sever. L'une, à la barrière de la rue Saint-Julien, apparaissait, redoutable, défendue par des hommes armés de fusils, qui s'étaient emparés d'un baril de poudre destiné aux mines. Neuf cents hommes environ (infanterie, cavalerie, artillerie) furent dirigés sur ce point. Avant de commencer la lutte, le général Gérard envoya un parlementaire porter sa montre aux insurgés, en leur donnant un quart d'heure pour se retirer. Il était quatre heures moins un quart. A quatre heures, la montre du général lui fut rapportée; mais les insurgés ne voulaient point abandonner la lutte. L'artillerie fut aussitôt mise en batterie, battit la barricade et fit brèche, sans atteindre les combattants, protégés par des masses

d'arbres et de pavés amoncelés. De leur côté, les insurgés, qui ne s'étaient pas réservé de meurtrières, tirèrent trop haut, au hasard, et perdirent leur poudre. Après le quinzième coup de canon, la barricade fut enlevée au pas de course, et les ouvriers se sauvèrent à travers la plaine. La cavalerie fit quelques prisonniers. Les femmes et les enfants se précipitaient, les mains suppliantes, devant la troupe, implorant la pitié pour leurs maris et pour leurs pères.

XIX

Cette déplorable guerre civile était enfin terminée; mais il restait les regrets, les douleurs, les larmes et les victimes. On compta, dans ces deux journées de lutte, onze morts, soixante-seize blessés transportés dans les hospices et quelques-uns à domicile; vingt-trois succombèrent à leurs blessures. La troupe de ligne et la garde nationale eurent des blessés, mais point de morts. Pendant la nuit, les coups des insurgés avaient été mal dirigés; pendant le jour, la vivacité de l'attaque avait déconcerté la résistance. — Les artilleurs de la garde nationale n'avaient atteint personne; ils avaient cherché à effrayer sans tuer.

Dans cette lutte, chacun avait fourni ses preuves : les ouvriers, d'audace et d'insouciance à recevoir la mort; les femmes et les enfants, d'intrépidité aveugle, de cette force momentanée qui soutient la faiblesse lors-

qu'elle s'exalte; les meneurs, d'indécision et de pusillanimité; les gardes nationaux, de courage dévoué; les soldats, de bravoure sans cruauté; les autorités civiles et militaires, les généraux, les officiers, d'humanité et de fermeté dans la répression. Grand nombre de travailleurs s'étaient interposés entre leurs camarades et les troupes. S'il y eut des violences commises pour s'emparer de fusils et d'autres moyens de lutte, l'enquête judiciaire ne révéla aucun pillage d'objets précieux, malgré la présence de repris de justice.

XX

La majeure partie des gardes nationaux ressentaient la plus vive douleur de voir les enfants de la même ville s'entre-déchirer sans raison, et regardaient comme un malheur public ce sang, ces blessures, ces cadavres. Les démocrates sincères, de la veille ou du lendemain, portaient dans leur âme le deuil de la République violée, et maudissaient les exagérations qui conduisaient à d'aussi épouvantables catastrophes.

Mais une minorité, exaspérée par les ruines et par les souffrances nées de ces troubles, ne songeait qu'à satisfaire sa haine et sa colère. Les plus passionnés dépassèrent toute mesure et toute pitié.

Certains membres du Conseil municipal étaient considérés comme animés de sentiments et d'intentions extrêmes. L'un d'eux, M. Durand-Neveu, directeur

des Ateliers nationaux, était accusé d'avoir poussé à l'insurrection; on l'avait aperçu, disait-on, derrière les barricades. Arrêté dans sa demeure, conduit à l'Hôtel de ville pendant les dernières péripéties de la bataille, il est assailli à son arrivée, et n'échappe aux mains furieuses levées sur lui que par la protection de la forte escorte qui l'entoure. — M. Lemasson, premier adjoint, se rendant à la mairie pour remplir ses fonctions administratives, est insulté, injurié. On lui crie de donner sa démission; il refuse. On se jette sur lui; on le frappe; on déchire ses vêtements; les fusils se dirigent sur sa poitrine. L'assassinat d'un homme désarmé va porter à son comble l'horreur de la guerre civile, quand MM. Ordener, Sénard, Leballeur fils et quelques gardes nationaux se précipitent et parviennent à l'arracher à la mort. — Le lendemain, M. Leballeur fils, qui n'a pas cessé de seconder son père dans son œuvre de pacification, est en butte aux mêmes violences. Vainement le lieutenant-colonel Visinet et un adjoint interviennent; leur autorité est méconnue; le général de division peut seul détourner le péril. — Le dimanche, M. Bachelet se présente, sa carte de membre du Conseil municipal à la main. Il est frappé, foulé aux pieds. Il se relève; frappé de nouveau, il retombe. Il succombait, si le colonel de gendarmerie, M. Lanneau, ne l'eût sauvé en s'écriant : « C'est une infamie! vous » vous déshonorez! » — « C'est vrai! » répète un garde national avec un accent déchirant, « nous déshono» rons une bonne cause! »

Ce cri était l'écho des sentiments presque unanimes de la garde nationale. Elle voyait avec une profonde amertume ternir son courage par des actes de sauvage brutalité; elle s'indignait des atteintes portées aux représentants de l'autorité municipale; elle condamnait sévèrement les outrages à la justice qu'elle avait mission de faire respecter. Les attentats commis par les soldats de l'ordre n'allaient-ils pas innocenter en quelque sorte les désordres, les rébellions, les débordements du fanatisme révolutionnaire? Ne devançaient-ils pas la loi qui allait exercer son droit de juger et de punir les coupables[1]? — En effet, le procureur général, M. Sénard, requit la Cour d'appel d'évoquer l'affaire et de commencer l'instruction.

XXI

Si le mouvement insurrectionnel ne se propagea point dans les communes voisines, cependant il entraîna Elbeuf.

Pour venir en aide à cette ville industrielle, à ses fabricants, à ses innombrables ouvriers, le Gouvernement provisoire n'avait rien épargné ; commandes

[1] Cent vingt-six individus avaient été arrêtés le 27, et cent dix-huit le 28. Rien ne fut négligé pour atteindre et frapper les fauteurs de ces troubles criminels. Le 7 décembre 1848, les assises de Caen prononcèrent des peines sévères : trente inculpés furent absous; cinq, condamnés aux travaux forcés à perpétuité; deux, à vingt années; un, à dix années; un, à six années; deux, à cinq ans; un, à vingt ans de détention; six, à dix ans; huit, à six ans; onze, à cinq ans; neuf, à trois ans; trois, à deux ans.

considérables de draps; création d'un Comptoir d'escompte, appuyée d'un envoi d'argent; expédition de 50 000 francs espèces, sollicitée par M. Grandin pour la paye du samedi 29.

Ces actes de sollicitude faisaient espérer que les troubles seraient évités à cette cité; mais les nouvelles de Rouen tenaient en agitation les ouvriers. Apprenant que deux compagnies ont reçu l'ordre de marcher sur Rouen, ils veulent s'opposer à leur départ. Dans la matinée du 28, des barricades s'élèvent; des pierres sont lancées sur la troupe et la garde nationale; quelques coups de feu isolés se font entendre. La nuit se passe sans engagement. Les insurgés se recrutent dans les villages des environs.

Les forces paraissaient égales; et l'on se préparait de part et d'autre au combat, lorsque, le samedi matin, à cinq heures, un bataillon de ligne, détaché de Versailles sur Rouen par le Gouvernement provisoire, vint modifier la situation. Devant une telle force répressive, les ouvriers, convaincus de l'inutilité de la résistance, évacuèrent les rues occupées pendant la nuit; ils se dispersèrent, après quelques coups de feu tirés à la barricade de la porte de Rouen.

XXII

Dès que le Gouvernement provisoire avait appris, par les dépêches télégraphiques et par un délégué de l'au-

torité, M. Saudbreuil, les tristes événements de Rouen, il avait ressenti vivement ce terrible coup porté à la paix publique, et aussitôt il avait pris toutes les mesures pour arrêter le mouvement et l'empêcher de s'étendre.

Il délégua un Commissaire extraordinaire, M. Montigny, muni de pouvoirs spéciaux, et il fit partir sur-le-champ, par le chemin de fer, le 19e bataillon de la garde mobile et le 52e régiment de ligne, qui arrivèrent le 29 au matin.

M. Montigny, après une conférence avec les autorités et avec M. Deschamps, qui maintint sa démission antérieurement donnée, écrivit au ministre de l'intérieur qu'un homme nouveau, absolument étranger à la localité, pouvait seul concilier les esprits, calmer les haines et prévenir le retour des troubles. Dans le Conseil du 30, le ministre fut autorisé à nommer M. Dussard Commissaire du gouvernement pour le département de la Seine-Inférieure.

Le choix de M. Dussard était pleinement justifié. Économiste distingué, depuis longtemps voué à toutes les questions du développement industriel et de l'amélioration du sort des ouvriers, homme bienveillant, patriote sincère, il devait plaire à tous, fabricants et ouvriers. Il fut en effet bien reçu par tous.

Son langage fut à la hauteur de sa mission : « Je » compte, » dit-il dans sa première proclamation, « sur » votre concours unanime. — De ceux qui ont triom- » phé de l'émeute et qui sont forts du succès du bon

» droit, je réclame le calme et la modération qui con-
» viennent à la force. — A ceux qui sont faibles et qui
» souffrent, je viens promettre assistance, sollicitude
» incessante, en échange de la patience et de la rési-
» gnation qu'exige encore d'eux la République. — A
» vous tous, Citoyens, je demande, au nom de la Ré-
» publique, obéissance aux lois, oubli pour le passé,
» union pour l'avenir, confiance dans le mandataire du
» pouvoir.... »

XXIII

Comprimer était une nécessité; secourir, un devoir. Pénétré de cette pensée, M. Sénard insistait auprès du garde des sceaux pour obtenir du gouvernement de nouveaux efforts. Il demandait un crédit de 2 à 3 millions, et plus s'il était possible, afin de raviver l'industrie aux abois et de donner, par le travail, du pain aux ouvriers affamés.

Le garde des sceaux répondit :

« Paris, 1er mai 1848.

» Monsieur le procureur général,

» Le ministre des finances vient de nous déclarer en
» séance du gouvernement que la mesure de la réu-
» nion des Banques lui permet de venir en aide à l'in-
» dustrie, à la fabrique, par conséquent aux ouvriers,
» sur lesquels se portent toutes les sympathies du Gou-
» vernement provisoire.

» Les besoins de la ville de Rouen seront satisfaits » par le moyen du Comptoir et de la Banque. Ce n'est » pas *seulement* la somme de 2 millions ou de 3 qui » pourra être avancée, mais, dans la limite du possible, » *tous les crédits qui pourront ranimer l'industrie.*

» Je vous écris *sous la dictée même du ministre des* » *finances,* dont toutes les pensées se portent sur les » grands centres de populations ouvrières qu'environne » notre plus constant intérêt. »

Cette lettre, aussitôt publiée, fut accueillie par les commerçants et les travailleurs comme l'est par les cultivateurs une pluie abondante après des mois de sécheresse ; et les esprits rassérénés s'ouvrirent à l'espérance.

CHAPITRE DIXIÈME.

Dispositions militantes des esprits; le Gouvernement provisoire ne veut les apaiser que par des mesures de paix et de bienveillance; comme le ministère de l'instruction publique a reçu mission de régénération morale, le ministère des finances est chargé des améliorations matérielles. — Difficultés; premiers résultats. — Magasins généraux; Comptoirs nationaux d'escompte et Sous-comptoirs; Comptoir de Paris. — Transformation des billets de banque en monnaie légale; les Banques réclament des accroissements d'émission; une commission est chargée d'étudier les difficultés et les besoins; elle approuve l'unité des Banques; décrets de la fusion des Banques et de l'unité de la Banque de France.—Demande d'une liquidation générale; le Tribunal de commerce y donne son adhésion; le Gouvernement provisoire la repousse. — Plan du ministre des finances; ses prévisions. — Le Gouvernement provisoire approuve l'application de l'impôt des 45 centimes aux fonctionnaires et aux créanciers hypothécaires. — Rapport du ministre des finances sur l'impôt du sel; abolition de cet impôt. — Projet de supprimer les octrois. — Préparation de la réforme postale. — Remplacement du droit de circulation et de détail par un droit général de consommation. — Études pour réduire les contributions sur les vins. — Impôt des portes et fenêtres. — Droits de navigation. — Réforme du régime hypothécaire. — Prévisions financières pour la gratuité de l'enseignement. — Débats relatifs à l'impôt progressif sur le revenu; élaboration, au ministère des finances, de cet impôt et d'une loi sur les successions et sur les donations. — L'autorisation de défricher les bois est généralisée sous condition. — Revenus nouveaux : études pour la concentration des Assurances dans les mains de l'État; recettes à percevoir sur le produit des chemins de fer. — Réduction des dépenses : principes du Gouvernement provisoire sur les emplois publics; application de ce principe au ministère des finances; lois sur le cumul. — Liquidation de la Liste civile. — Calomnies contre les membres du Gouvernement provisoire. — MM. Garnier-Pagès et Duclerc demandent la vérification des comptes du Gouvernement provisoire; examens successifs par l'Assemblée constituante, l'Assemblée législative, la Cour des comptes, le Conseil d'État et le Corps législatif; apurement définitif. — Bilan de 1848.

I

Une tache de sang rougissait pour la première fois le drapeau de la République naissante. Le peuple sem-

blait s'acharner à détruire sa propre souveraineté. Suicide impossible! car cette souveraineté est indestructible comme la justice et la morale, que parfois on réussit à altérer, mais que l'on ne peut mettre à néant.

Dans tous les grands centres producteurs, les dispositions militantes étaient les mêmes; partout le même incendie couvait sous les ruines de l'industrie, et menaçait de jaillir à la première étincelle; Lyon, Nantes, Marseille, Bordeaux, Lille, Paris, etc., étaient travaillés par les mêmes besoins, par les mêmes passions.

En creusant dans les profondeurs de la société, et sans chercher des excuses à ces convulsions d'une nation qui ouvre ses veines pour en faire couler ses forces les plus vives, on découvre aisément que les causes originelles remontaient aux époques antérieures.

Lorsque la révolution de 1848 éclata, le Gouvernement provisoire dut constater et reconnaître le droit des travailleurs; mais il était impuissant à dissiper en un jour les ténèbres de leur esprit et à leur infuser d'un jet la science et l'expérience. Les ouvriers s'agitaient donc dans l'ignorance et dans la misère.

Jusqu'alors, volontairement abandonnés par les monarchies aux impulsions et aux mouvements instinctifs de leurs aspirations, étaient-ils coupables de cette ignorance et de cette misère? Devaient-ils être chargés de cette responsabilité? Lorsqu'ils s'égaraient, fallait-il les décimer, les proscrire? Le Gouvernement provisoire pensa qu'il valait mieux les ramener par l'instruction et par de bienveillants secours.

II

J'ai fait voir comment, par un ensemble complet de mesures empreintes de sagesse et de progrès, le ministère de l'instruction publique avait préparé leur régénération morale. C'était au ministère des finances qu'était réservée la misson pénible, mais grande, de trouver des ressources contre les maux présents, et de créer un système fécond pour l'avenir et pour les améliorations matérielles.

Les hommes chargés de ce pesant ministère avaient condamné, comme inefficaces, le papier-monnaie, l'atteinte à la propriété, l'oppression, le maximum, la banqueroute.

Le système qu'ils voulaient léguer à l'avenir et qu'ils destinaient à améliorer le sort matériel de la société devait reposer sur une modification radicale des impôts, plus lourds pour le travail et la pauvreté que pour l'oisiveté et la richesse.

III

« De l'argent ! du crédit ! des capitaux ! » était le cri universel. D'une extrémité de la France à l'autre, il retentissait incessamment en prières ou en menaces. Les fabriques de draps, de calicots, de sucre, de soieries,

de rubans, de toile, de lin, les commerces de cuirs, de meubles, de vins, de denrées coloniales, les hauts fourneaux, les forges, les manufactures d'armes, les entreprises de bâtiments, les chemins de fer, les mille et mille industries, gagne-pain des ouvriers, répétaient avec des accents de détresse : « De l'argent! du crédit! des capitaux! »

Mais pour revivre le crédit avait besoin d'une trêve aux surexcitations de la place publique, de calme, de repos. M. Goudchaud, en se retirant, avait prononcé ces paroles pleines de sens et de justesse : « On ne fait pas des finances avec du bruit et du tumulte; on ne réveille pas le crédit avec des théories; on ne vivifie pas le commerce par des troubles; on n'attire pas les capitaux par la crainte; on ne remplit pas les caisses du Trésor par des rumeurs et des clameurs. » Malgré cette incontestable vérité, ceux-là mêmes qui réclamaient le plus haut en faveur des ouvriers étaient ceux qui, par leur agitation, rendaient impossible toute reprise des affaires.

« Nous assistons à l'œuvre de Pénélope, » disaient au Conseil le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances. « Quand, par un exposé sincère, par des décrets approuvés de vous, par l'exécution fidèle des engagements de l'État, par vos proclamations patriotiques, la confiance renaît un moment, aussitôt une menace, une affiche irritante, un rassemblement, une journée, viennent de nouveau briser votre œuvre d'union, effrayer les capitaux, interrompre la circulation,

refermer les ateliers et les usines. Et tout est à recommencer ! »

IV

Cependant, grâce à des efforts heureux, le semestre était payé ; l'armée, soldée et réorganisée ; la marine, entretenue ; les fournisseurs de l'État, satisfaits ; les employés, appointés ; les Ateliers nationaux, soutenus ; les travaux publics ordinaires et extraordinaires, continués. Le clergé recevait sa dotation ; les théâtres, leurs subventions anticipées. Les communes et les particuliers rentraient dans leurs dépôts ; les receveurs généraux, dans leurs avances. Les Comptoirs d'escompte étaient dotés de larges commandites.

A payer ces dettes de l'honneur et ces dépenses forcées s'écoulaient des flots d'or. Cet or, d'où venait-il, alors que, par suite d'une consommation restreinte, les contributions indirectes donnaient de si faibles produits ? Il était dû à l'intelligence et au patriotisme des citoyens qui versaient, par anticipation, leurs impôts directs et l'impôt sauveur des 45 centimes. Mais ces rentrées étaient loin d'être suffisantes. Des combinaisons financières pouvaient seules compléter les sommes indispensables aux besoins du Trésor, à l'impulsion des affaires et à la reprise simultanée des travaux sur toutes les lignes, le jour où seraient rachetés les chemins de fer.

V

Ces combinaisons financières, qui avaient permis au gouvernement de satisfaire à la demande des Rouennais, avaient pour point d'appui les nouvelles institutions dont nous avons énuméré la création : les Magasins généraux, les Comptoirs et les Sous-comptoirs nationaux d'escompte, et la Banque, sauvée par l'État.

VI

Les Magasins généraux obtenaient un plein succès.

Trente-trois villes, les plus actives, les plus productives de la France, les avaient déjà adoptés. Elles y trouvaient des ressources inattendues, inespérées. Avec quelle satisfaction les commerçants, les industriels, surchargés de marchandises, réduits à arrêter leur travail, quelques-uns même à suspendre leurs payements, y déposaient ces marchandises inertes dans leurs mains, et en retiraient des récépissés qu'ils allaient négocier aux Comptoirs d'escompte ou à la Banque! Les caisses étant alimentées, les usines restaient ouvertes, les effets étaient payés, les ouvriers soldés. Peu à peu la vie se ranimait là où elle semblait éteinte. Et cette institution, née de la circonstance, apparaissait douée des éléments de fécondité et de durée. Les fabricants y

découvraient la faculté de s'approvisionner plus grandement de matières premières, et de rester maîtres de l'écoulement de leurs produits[1].

Délégué par le ministre des finances pour aider à l'organisation des Magasins généraux, M. Henri d'Artigues multipliait l'œuvre confiée à ses mains intelligentes. Chaque jour *le Moniteur* insérait de nouveaux décrets d'installation.

VII

Les Comptoirs nationaux d'escompte prenaient aussi un développement de jour en jour plus considérable. En six semaines, quatre-vingts avaient été improvisés dans les départements, pour suppléer aux maisons de banque, qui presque toutes, par le retrait des dépôts, s'étaient vues obligées de liquider ou de s'arrêter momentanément. Des statuts uniformes préparés par les soins du gouvernement, une délégation du Trésor sur les premières recettes des quarante-cinq centimes, des

[1] Un épisode fera sentir les conséquences immédiates et la puissance de cette création. Une députation des fabricants de sucre de betterave, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, industriels-cultivateurs qui fertilisent la terre en enrichissant l'industrie, s'était rendue auprès du ministre des finances pour réclamer l'ajournement de leurs traites de douane. Ils prétextaient tout à la fois du vide de leurs caisses et de l'encombrement de leurs fabriques. « Je ne puis jeter les clefs du Trésor par la fenêtre, » leur répondit le ministre, « mais je puis vous fournir l'argent que vous devez, par un moyen bien simple. Envoyez vos sucres aux Magasins généraux ! Je prends l'engagement de faire aussitôt négocier vos récépissés aux Comptoirs d'escompte ou à la Banque. » Cette opération satisfit les deux intérêts des fabricants et du Trésor.

souscriptions vivement recueillies et données par le dévouement ou la nécessité, un directeur désigné par les fondateurs et agréé par le ministre, et le Comptoir se trouvait établi, fonctionnant, escomptant, fournissant de capitaux le commerce, l'industrie, l'agriculture.

La rapidité de l'organisation tenait du prodige. L'argent accordé par le gouvernement devançait la création de ces établissements. Aux députations qui venaient réclamer des secours pour leur cité, le ministre et le sous-secrétaire d'État répondaient : « Aidez-vous, nous vous aiderons ! Rien, si vous ne faites rien ! Formez un Comptoir ! Il a compte ouvert chez le receveur général de votre département. » Poitiers, Angers et bien d'autres villes durent leur salut à cette énergique incitation.

Le crédit commençait à renaître. Partout on sentait la chaleur vivifiante qui venait d'un foyer nouveau. Dégagés, rassurés, les esprits regardaient l'avenir avec confiance.

VIII

Le Comptoir national d'escompte de Paris poursuivait avec une admirable activité le cours de ses opérations. MM. Pagnerre, Biesta, Pinard, et les administrateurs, redoublaient de zèle et de dévouement devant l'accroissement des affaires. Ils devaient tout à la fois dresser les employés, improviser la comptabilité, vérifier les valeurs, négocier à la Banque, recruter les

souscriptions, les faire même sortir des bordereaux de l'escompte; et cela en grande hâte, car de la promptitude des secours dépendait l'honneur de nombreux négociants.

Par leurs soins furent organisés les Sous-comptoirs des métaux, des denrées coloniales, des bâtiments, de la librairie. Ils devinrent les liquidateurs de toutes les maisons de banque et de commerce de Paris, faisant de leur administration un crible où était épuré tout le papier de la place. La Banque de France elle-même eut en grande partie son portefeuille recouvré et renouvelé par l'entremise de ces établissements; elle leur prenait toutes ses valeurs, et trouvait profit dans cet échange.

IX

Des soixante millions prélevés sur les 45 centimes, et consacrés à l'organisation de ces Comptoirs, onze millions, espèces, produisirent ce significatif et bienfaisant résultat : dans l'espace d'un an, le chiffre des opérations s'éleva à un milliard cent dix-neuf millions. En 1853, ce chiffre dépassait quatre milliards. A la liquidation, les intérêts des sommes prêtées par le Trésor couvrirent les pertes, qui furent d'un million seulement[1]. Si l'on peut calculer la quotité des négocia-

[1] En 1830, trente millions avaient été directement prêtés par l'État à l'industrie. Les résultats furent presque nuls et les pertes s'élevèrent à sept millions.

tions, il est impossible d'évaluer l'importance des services rendus.

X

Ainsi commençait à se réaliser la pensée du Gouvernement provisoire : fondation de Comptoirs d'escompte dans toutes les villes; établissement de Sous-comptoirs spéciaux, les uns, pour constituer le crédit agricole personnel, en offrant au fermier, dans une juste limite, les avances exigées par l'ensemencement et les travaux préparatoires (bienfait qui eût arraché les campagnes à l'usure); les autres, pour former et alimenter les associations ouvrières, avec des crédits prudents et suffisants, sans rien réduire de la liberté du commerce et des transactions (bienfait qui eût assuré pacifiquement la véritable organisation du travail).

XI

La transformation des billets de banque en monnaie légale avait été favorablement acceptée jusque dans les campagnes. Des esprits moroses ou hostiles avaient bien tenté de les assimiler au papier-monnaie; mais l'opinion publique avait su parfaitement bien établir la distinction entre les billets d'un État endetté de six milliards, et n'ayant d'autre limite d'émission que *la volonté des gouvernants*, et les billets d'une *émission*

limitée, mis en circulation par une Banque tenue d'en conserver la représentation par *une contre-valeur en portefeuille*. La publication hebdomadaire de la situation de la Banque, par conséquent le contrôle public, et la surveillance des agents du Trésor, étaient d'ailleurs des garanties de bonne gestion. Aussi le succès de cette mesure dépassa-t-il toutes les espérances.

Si cette nouvelle application passait en coutume, la Banque de France devenait, en temps d'abondance, le réservoir des espèces, prêt à déverser ses approvisionnements aux époques de disette, et elle accomplissait ainsi sa vraie mission de parer aux crises et non de les augmenter.

XII

Étendu aux Banques départementales, ce privilége avait rendu des services signalés, et cependant les besoins du commerce étaient tellement urgents que ces Banques sollicitaient des accroissements d'émission. Celle de Lyon, au capital de deux millions, en avait vingt en circulation, et ne s'en contentait point; celle de Marseille, au capital de quatre millions, voulait être autorisée jusqu'à quarante millions; toutes réclamaient avec instance une extension presque illimitée, sous peine de désastres industriels. Mais la prudence ne permettait pas de dépasser des chiffres déjà décuplés. On se trouvait donc acculé à une impuissance ou à une témérité.

De plus, ce privilége avait dû être restreint à la circonscription départementale de chaque Banque. Il en résultait, dans les relations financières de chacun de ces établissements avec les autres parties de la France et avec le Trésor public, une interruption à laquelle on ne pouvait remédier qu'en autorisant la circulation générale et simultanée de dix espèces de billets de banque. Encore l'impuissance ou la témérité.

XIII

A ces besoins, à ces difficultés, une solution complète et prompte était indispensable.

Composée du ministre et du sous-secrétaire d'État des finances; de MM. Marrast et Pagnerre; de MM. d'Argout, Gautier et Vernes, gouverneur et sous-gouverneurs de la Banque; de MM. Montanier et Chappuis, directeur et sous-directeur du mouvement des fonds; de MM. Legentil, Gabriel Odier, J. A. Blanc, Biesta, H. Dartigues, Corbon et Danguy, une commission fut appelée à délibérer sur cette solution.

Toutes les combinaisons de crédit furent étudiées. MM. Odier, Legentil, Blanc, parlèrent en hommes expérimentés; M. d'Argout exposa les rapports de la Banque de France avec les Banques départementales; M. Montanier signala les embarras survenus dans le service de la trésorerie; chacun émit ses idées sur cette question vitale de la fortune publique.

Après les discussions secondaires (échange de comptes courants, billets communs), on aboutit logiquement à l'unité des Banques.

« N'y a-t-il pas, » objectèrent certains membres, « un grave danger à confier à une seule association de banquiers et d'actionnaires avides de gros dividendes, toute la puissance du crédit, et à créer dans l'État une force qui, en temps de crise, maîtrisera l'État lui-même? N'est-il pas imprudent, outre mesure, de livrer le taux de l'escompte à une volonté unique, qui jettera le commerce et l'industrie dans des oscillations et des tourmentes perpétuelles? La division diminue le péril : on a vu des Banques départementales résister à la Banque de France avec quelque succès. »

Les partisans de l'unité répliquèrent : « Le danger serait sérieux si l'on ne pouvait le prévenir. Mais la nomination par l'État du gouverneur et des sous-gouverneurs de la Banque et l'admission de plusieurs receveurs généraux dans le conseil donnent des garanties réelles, suffisantes. En effet, par cette surveillance et par son intervention, l'État peut empêcher que l'intérêt des banquiers et des actionnaires ne prédomine; il peut obtenir que les nécessités vraies soient reconnues et satisfaites, que le crédit soit réparti suivant les besoins du temps et des localités. Quant au taux de l'escompte, il est constant que, sauf de très-rares exceptions, la Banque de France entraîne toujours les autres Banques à sa suite.

» Si quelques inconvénients peuvent surgir de l'unité,

— la perfection n'est pas de ce monde, — les avantages, avantages immenses, incontestables, les surpassent de beaucoup.

» Rouen, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Lille, Orléans, le Havre, vont trouver aussitôt dans cette unité des ressources inépuisables au lieu d'un crédit restreint. Le capital concentré de toutes les Banques est mis à leur disposition, pour parer non-seulement aux besoins actuels, mais encore pour fertiliser l'avenir. Le commerce et l'industrie y puiseront une facilité jusqu'alors inconnue pour leurs recouvrements et leurs payements. De nombreuses succursales répandront partout ce nouvel élément de prospérité, et la circulation vivifiera toute la France. »

Cette opinion à grandes vues l'emporta. L'unité admise, les questions de détail furent bien vite résolues.

Malgré les différences de situation des Banques départementales et du cours de leurs actions, la Banque de France offrit largement le pair, action pour action de mille francs, et se chargea du passif et de l'actif.

XIV

Le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances avaient imposé, pour la validité de la fusion, la condition d'une acceptation libre et volontaire. Les négociations ne furent pas sans entraves. Mais le ministre fit appel au dévouement de tous, et il fut écouté; l'in-

térêt général surmonta l'intérêt personnel. Gratitude est due à ceux qui firent abandon de leurs préventions, de leur vanité, de leurs priviléges. Aussi, dans son exposé des motifs, le ministre put-il dire : « ..... En » matière de crédit il n'y a rien de plus impuissant que » la force. Je n'ai pas eu à employer même la contrainte » morale. C'est dans l'union des cœurs et des volontés » que réside la solution de tous les problèmes sociaux, » économiques ou politiques. C'est donc une association » volontaire que nous avons provoquée; nous l'avons » obtenue. »

Le Gouvernement provisoire décréta la fusion des Banques et l'unité de la Banque de France, les 27 avril et 2 mai 1848.

XV

La Banque de France paya loyalement la dette de la reconnaissance. Elle fit au Trésor un prêt de 50 millions, sans intérêt et en échange de ses bons; puis, à la Caisse des dépôts et consignations, pour secours aux communes, un prêt de 30 millions à 4 p. 0/0 d'intérêt et sur dépôt de rentes; et elle ne devait pas borner ses avances à ces 80 millions.

Ainsi se complétait dans son application le plan de MM. Garnier-Pagès et Duclerc, plan préconçu à leur entrée au ministère des finances: « *le salut réciproque de la Banque et de l'État.* »

Désormais étayés l'un sur l'autre, l'État et la Banque

purent étendre le crédit et les secours, et les porter partout où il y avait urgence. La base posée par le ministre fut celle-ci : Laisser tomber toutes les maisons gangrenées et ne vivant que par une factice circulation de papier; sauver à tout prix toutes celles qui, au niveau de leurs affaires, ont été surprises par la Révolution.

XVI

L'idée d'une liquidation générale, propagée par certains esprits, avait pourtant séduit un grand nombre de négociants aveuglés par le désespoir; c'était elle qui les poussait à l'Hôtel de ville pour solliciter l'ajournement à trois mois de tous les payements. Énergiquement repoussée par le Gouvernement provisoire, elle fut présentée sous un aspect plus rationnel au Tribunal de commerce, qui l'adopta.

Le Tribunal de commerce, composé d'hommes honorables, avait vu son président succomber sous la crise; témoin journalier de nouvelles souffrances, d'angoisses croissantes, il accordait tous les adoucissements, tous les délais légaux; et cependant il dut songer à des moyens plus efficaces[1].

[1] Dans de fréquentes entrevues entre les ministres du commerce, de la justice, des finances et les membres du Tribunal de commerce, diverses réformes furent décidées. Le 23 mars, réduction des frais de protêt et de dénonciation; le 24, modification des articles 178, 179, 180, 181, 186 du Code de commerce, dans le but de diminuer les frais des comptes de retour et d'en faciliter l'exécution; le 31, prolongation de quinze jours du délai de dénonciation des protêts; 8 avril, réduction des tarifs des greffiers et huissiers

Sur sa demande, un décret du Gouvernement provisoire autorisa (19 mars) les tribunaux de commerce à accorder à tout commerçant un sursis de trois mois, contre les poursuites des créanciers, tout en assurant à ces derniers la surveillance de leurs intérêts par un ou plusieurs commissaires.

XVII

C'était beaucoup concéder. Le Tribunal ne fut pas satisfait. Ses réclamations s'accrurent. Il alla jusqu'à soumettre au Gouvernement provisoire un projet de décret, dont le 11 avril il avait délibéré et arrêté ainsi la rédaction : « Tout commerçant dont l'actif excédait le passif au 23 février 1848 pourra présenter au Tribunal de commerce un acte qui, par l'homologation, deviendra contrat obligatoire pour tous ses créanciers. — Cet acte ne pourra être homologué que si le débiteur promet de payer à ses créanciers un minimum de 50 p. 0/0, dans un délai qui ne doit pas dépasser deux ans, et s'il justifie qu'il est en état de tenir son engagement. » — Les autres articles définissaient les garanties provisoires et les conditions réglementaires.

Un tel projet, présenté par des hommes aussi honorablement placés dans le commerce, démontre l'intensité de la crise « que le dernier gouvernement nous a léguée »,

audienciers; les 8, 17 mars et 11 avril, faculté accordée jusqu'au 24 mai de faire viser pour timbre les effets, lettres de change et billets avec exemption du payement des amendes.

disait *l'Union* des 14 et 26 mars; « que le Gouverne-
» ment provisoire n'a pas faite », disait *le Constitutionnel* du 31 mars; « il paye les frais des funérailles monar-
» chiques. »

Les solliciteurs et approbateurs de ce décret l'appuyaient de raisons assez plausibles : « Une situation exceptionnelle exige des mesures exceptionnelles. Mettrez-vous en faillite tous ces commerçants qui n'ont commis aucune faute, mais qui sont frappés par la crise? Allez-vous les condamner à la honte? Ferez-vous une vente forcée de leurs biens et de leurs marchandises? Par cette nouvelle cause de dépréciation, porterez-vous une nouvelle atteinte à toutes les valeurs? Donnez le temps! Les tribunaux veilleront en pères de famille, et les blessés pourront guérir et revenir à la vie. N'hésitez pas! »

Consultés, les conseils de la Banque et du Comptoir national d'escompte donnèrent presque unanimement une réponse négative : « Ce qui vous est demandé, c'est la liquidation générale, c'est la suspension de tous les payements. Le premier frein du commerce, le déshonneur de la faillite, est brisé. Ce sera un débordement universel. Chacun, emporté par l'exemple, trouvera plus facile de suspendre que de se vouer aux efforts de la résistance. C'est un encouragement à l'indolence, une porte ouverte à la mauvaise foi. Au lieu de désastres partiels, c'est un désastre complet. Vous avez accordé un sursis de trois mois, vous avez aboli la contrainte par corps! N'est-ce point assez pour les dé-

biteurs? Faut-il leur livrer les créanciers sans garantie, sans défense sérieuse? La surveillance du Tribunal sera illusoire, impuissante contre le nombre. De votre mesure, il ne restera que les débris de la société et l'immoralité triomphante. D'ailleurs, les arrangements amiables sont possibles et faciles, si vous laissez à chacun la liberté. Vous avez déjà résisté à de semblables égarements. Persévérez! et nous aiderons le commerce par des escomptes et des crédits largement concédés. »

Après mûre délibération, le Gouvernement provisoire, se bornant aux concessions déjà faites, laissa à l'Assemblée constituante le soin de prononcer sur la nécessité de nouvelles mesures.

XVIII

« Mieux vaut couper le mal au vif que le laisser se perpétuer, » disait le ministre des finances; « au lieu de nous alanguir pendant deux années, comme après la révolution de Juillet, marchons hardiment au dénoûment. Ne relevons pas les maisons croulées de vieille date. Nous n'avons pas fait le mal, nous n'en sommes point responsables. Mais il faut que dans trois mois l'abondance succède à la disette. Imitons les hommes d'État de l'Angleterre. Lorsque les magasins sont encombrés de marchandises et que la crise éclate, bien loin de l'arrêter, ils la précipitent. Les prix tombent, l'étranger achète, le numéraire reparaît, les magasins

sont vidés, et le travail reprend avec un nouvel essor. Les événements font chez nous ce que fait ailleurs la politique; avant peu nous serons témoins du même phénomène. Les maisons solides, capables de produire, seront debout; et lorsque la demande va revenir, les fabricants rappelleront les ouvriers, les salaires s'amélioreront, les produits se relèveront, les pertes seront largement couvertes et les plaies du passé seront fermées. Quant à nous, supportons toutes les douleurs de la liquidation, et préparons à l'avenir des années de prospérité et de richesse. »

Les événements n'ont-ils pas justifié ces prévisions, dites et redites sans cesse à cette époque? Peut-on nier aujourd'hui que les immenses bénéfices de l'industrie et du commerce en 1849, 1850 et 1851, soient dus à la liquidation qui a épuré les débris des années 1846 et 1847?

XIX

Je n'ai fait qu'esquisser ces questions, qui préoccupaient et passionnaient tout le monde en ces jours de fermentation morale. Chacun alors était financier ou croyait l'être; les moyens étaient cherchés et proposés avec ardeur par les écrivains dans la presse, par les orateurs dans les clubs. Mais ceux dont les aspirations vers une solution étaient les plus vives, c'étaient ces infortunés commerçants qui demandaient vainement à la recette du jour les payements du lendemain. Celui-là

seul peut comprendre ces angoisses et ces déchirements de cœur qui en a sondé la profondeur en les éprouvant lui-même ou en les affrontant pour les combattre et pour en délivrer la société. Il faut avoir vécu bien des jours sans repos, bien des nuits sans sommeil, pour apprécier les efforts des hommes de bonne volonté contre cette perturbation morale et matérielle. Avec quelle ivresse de bonheur ceux qui se sentaient inéluctablement entraînés vers toutes les ruines, qui se croyaient perdus, se voyaient soudain retenus, sauvés par ces mesures! Avec quelle ferveur ils les accueillaient!

Si ce récit réveille leurs souvenirs, qu'il les porte du moins à quelque tolérance envers ceux qui, innocents du mal, se dévouaient à les préserver de ses effets.

XX

L'impérieux besoin de ressources immédiates avait fait *substituer les 45 centimes à l'impôt sur le revenu.* Si le dégrèvement, *décrété* en faveur des malaisés et des pauvres, et incessamment recommandé par le Gouvernement provisoire, recevait sa loyale exécution des préfets et des maires, le but était atteint de ne faire payer les 45 centimes que, *par substitution, à ceux qui jouissaient d'un revenu.*

Le Gouvernement provisoire voulut compléter cette pensée par une juste application de ce faible tribut aux employés de l'État, qui devaient l'exemple du dévoue-

ment, et aux créanciers hypothécaires, ces véritables propriétaires du sol.

XXI

Le 4 avril, un décret fut rendu qui assujettissait à une retenue proportionnelle et progressive, depuis 1 jusqu'à 30 p. 0/0, tout traitement payé sur les fonds du budget ou pour le compte de l'État. Étaient exceptés les traitements, pensions ou dotations inférieurs à 2 000 francs, et la solde des armées actives jusqu'au grade de chef de bataillon et de capitaine de corvette exclusivement.

XXII

M. Carnot avait soumis au Conseil et fait admettre la proposition suivante : « Le ministre des finances est in- » vité à faire étudier cette question : les 45 centimes » additionnels aux quatre contributions directes ne » pourraient-ils pas être étendus aux créanciers hypo- » thécaires, comme une première application de l'im- » pôt sur le revenu ? »

Cette étude terminée, un résumé en exposa les éléments, et conclut par l'affirmation. Un décret conforme, lu par M. Duclerc le 16 avril, et renvoyé à l'examen spécial de MM. Marie et Bethmont, fut adopté le 19. L'impôt était fixé à 1 p. 0/0 du capital, sur l'année

1848 seulement et extraordinairement, de manière à ne pas lier l'avenir.

Cette mesure, éminemment temporaire, fut approuvée comme le complément logique des sacrifices demandés à la propriété, au commerce, à l'industrie. Mais le danger passé, les besoins et les passions des partis lui réservaient, au jour marqué par leurs menées, la critique et la condamnation.

XXIII

Le gouvernement avait exposé les principes qui devaient diriger la République dans l'assiette de l'impôt. Conformément à sa déclaration du 1er mars, le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances étudiaient les moyens provisoires et définitifs d'une plus équitable répartition.

Il est incontestable que les charges les plus lourdes de la société pèsent sur les travailleurs, sur les misérables; que là est un foyer permanent de convulsions et de révolutions; que la première condition de l'ordre est de rétablir la justice dans la distribution des impôts; que les propriétaires y ont un intérêt de paix et de sûreté tout autant que ceux qui n'ont rien; que la société vit de transactions perpétuelles; et que les concessions réciproques maintiennent seules l'union et la prospérité d'un pays.

Pénétrés de ces vérités, le ministre et le sous-secré-

taire d'État des finances s'exprimaient ainsi, dans un rapport sur l'abolition de l'impôt du sel :

« Citoyens,

» Il est écrit que tous les Français doivent contribuer » aux charges publiques, dans la proportion de leur » fortune.

» Loyalement comprise, cette formule contient toute » la doctrine de la Révolution en matière d'impôts.

» Il en résulte en effet que les charges sont propor- » tionnelles aux forces; qu'il faut ne demander rien à » ceux qui n'ont rien; que les malaisés doivent peu; » qu'il est juste de demander beaucoup au superflu.

» La monarchie subissait la lettre du principe, mais » dans la pratique elle en éludait l'esprit. Cherchez » parmi tous les monuments de sa législation financière, » vous y trouverez partout le respect des forts, la haine » des faibles. Aux époques les plus récentes comme » dans les plus reculées, c'est sur le pauvre que pèsent » le plus les charges de la société. Esclave, serf, pro- » létaire, le peuple verse par tous les canaux, avec » son sang, le fruit de son travail. Un homme est re- » connu noble à ce signe : il ne paye point d'impôt; » non noble à ce signe : les collecteurs ont saisi les » instruments de son travail.

» Cependant l'esprit du christianisme prévaut dans » les faits humains; la Révolution s'empare du monde. » Par une conséquence forcée, le principe de l'impôt » est aussitôt changé. Il était oppresseur, il devient

» juste. Tout d'abord les charges les plus iniques dis» paraissent, les principes proclamés s'appliquent; » l'impôt progressif sur le revenu, sur la richesse pro» duite, suit de près l'abolition des taxes que des » vexations séculaires avaient rendues particulièrement » odieuses.

» Puis à cette grande évolution de la justice dans » l'humanité succède une réaction violente. Un moment » effacées sous la République, les vieilles iniquités res» suscitent sous l'Empire, durent sous la Restauration, » et se perpétuent jusqu'à nous à travers des oscilla» tions diverses.

» A son avénement, la République a donc trouvé » debout, face à face, de généreux principes et des faits » déplorables. Elle a pour mission de faire prévaloir » les principes nouveaux contre les anciens faits.

» Charger le fort dans une juste mesure, et dans » une juste mesure aussi décharger le faible; en un » mot, proportionner le devoir au pouvoir : tel est dé» sormais le principe fondamental, le but nécessaire de » votre politique financière. »

XXIV

De tous les impôts, l'impôt du sel était le plus inique. Non-seulement il pesait proportionnellement plus sur les pauvres que sur les riches, mais encore il frappait lourdement l'agriculture et l'industrie, il augmentait la misère et il diminuait la richesse du pays.

Dans la session de 1846, la Chambre des députés avait voté, à la majorité de 240 voix contre 26, une réduction des deux tiers de cet impôt, réduction rejetée par la Chambre des pairs. Le Gouvernement provisoire pouvait-il reculer devant cette voie d'équité et de réparation tracée par une assemblée conservatrice? N'était-il pas autorisé à croire qu'il ne ferait que devancer le vœu des représentants de la France si, en compensation des sacrifices réclamés immédiatement, il proclamait l'abolition, pour les années futures, d'un impôt détesté?

D'ailleurs, pour affranchir la pensée, n'avait-il pas fait à la presse l'abandon de l'impôt du timbre? Ne devait-il rien faire pour libérer le peuple de sa misère? La presse entière, au jour de ses réclamations personnelles, lui avait reconnu ce droit de suppression; quel journal oserait maintenant lui en refuser l'application au profit du plus grand nombre?

Puisant dans ces considérations la certitude d'un assentiment général, profondément convaincu qu'il n'écoutait que son devoir, le Gouvernement provisoire déclara l'impôt du sel aboli à partir de l'année 1849.

XXV

La suppression des octrois était annoncée, et le ministre des finances faisait étudier leur remplacement par des impôts somptuaires et par des taxes sur les

propriétaires et sur les locataires aisés [1]. Déjà le droit sur le gibier avait été substitué au droit sur la viande.

L'argument habituel contre les impôts de luxe, c'est qu'ils atteignent *indirectement* l'ouvrier. C'est vrai; mais ne sont-ils pas préférables à ceux qui le frappent *directement?*

XXVI

D'accord avec le ministère des finances, le directeur des Postes, M. Étienne Arago, qui les gouvernait avec une aptitude et un dévouement rares, préparait la réforme postale, qui devait permettre aux pauvres d'échanger entre eux des consolations et des espérances.

XXVII

Le 31 mars, le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances adressaient au gouvernement ces considérations :

« ..... De toutes les inventions du vieil esprit fiscal,
» celle qui blesse le plus profondément la justice et la
» dignité humaine, celle qui fomente le plus d'irritation,
» qui charge de plus d'entraves le travail industriel,
» c'est sans contredit la perception des droits de circu-
» lation et de détail sur les boissons.

[1] Le vénérable M. Dupont (de l'Eure) répétait souvent au Conseil : « Le
» jour où vous détruirez ces octrois, qui portent plus spécialement sur les
» travailleurs, sera l'un des plus beaux jours de ma vie. »

» L'Exercice est fils de la réaction impériale. Il date » de cette époque brillante et néfaste où le génie égaré » par l'orgueil perdait la Révolution en conquérant » l'Europe.

» Sur les débris de l'Empire, la Restauration s'éta- » blit aux cris de *Plus de droits réunis!* Promesses » mensongères! Sous un nom nouveau la vieille ini- » quité subsiste. L'Exercice continue de sévir avec son » cortége de haines, de surveillances vexatoires et » d'humiliations.

» En 1830, nouvelles espérances, nouvelles pro- » messes, nouvelles déceptions! »

Le droit de circulation et de détail fut remplacé, à partir du 15 avril, par un droit général de consommation.

Pour être justement appliquée, cette mesure devait être complétée par une très-large réduction des contributions sur les vins. L'étude en était commencée, concurremment avec celle des réformes exigées par l'iniquité de ces contributions. La taxe des vins fins, de 2 à 20 francs, etc., ne dépassait pas celle des vins grossiers à 10 centimes. Impôt progressif renversé, s'élevant du riche au pauvre!

XXVIII

Ce système vaste et humain de révision ou de suppression des impôts comprenait encore l'impôt des

portes et fenêtres, qui enlève au cultivateur l'air qu'il respire dans sa chétive chaumière et qui lui ravit sa part de lumière.

XXIX

Il avait à supprimer aussi tout droit de navigation sur les rivières et sur les canaux, afin de faciliter le commerce et de féconder l'industrie.

XXX

« Notre œuvre ne sera achevée, » disait souvent le sous-secrétaire d'État au ministre des finances, « que si on nous laisse le temps de modifier profondément les droits de douane qui nuisent au travail. »

Malheureusement, on ne peut improviser en ces matières! Sous le régime actuel de la séparation des peuples, entre les théories absolues de la protection et du laissez-faire, c'est *la relativité* qui est le vrai.

Proportionner le droit à son temps et à son milieu, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur, suivant l'état plus ou moins avancé de telle ou telle industrie, quelquefois même suivant l'abondance ou la rareté, suivant les nécessités et les besoins, voilà ce qu'un gouvernement doit incessamment rechercher, sans parti pris, sans prévention, sans préjugé. Sa règle suprême doit être l'affranchissement de toute matière première et de tout

objet nécessaire à la vie du travailleur. C'est là ce qui permet à une nation de produire à bon marché, de se développer, d'augmenter ses richesses et d'agrandir sa puissance.

XXXI

De toutes parts venaient au ministère des finances des projets de réforme sur le régime hypothécaire. Guérir cette plaie vive qui ronge la France, était l'une des graves préoccupations de l'époque.

A cet égard la pensée du ministre était radicale : « L'abolition absolue ou presque absolue des droits de mutation des propriétés est le seul moyen de réformer utilement le régime hypothécaire et de fonder le crédit foncier. Le vice de l'état actuel des choses est que le propriétaire réel n'est pas celui qui détient la propriété, mais bien le capitaliste prêteur. Le jour où l'on pourra vendre et acheter les immeubles sans frais, comme une marchandise, on aura fait un grand pas vers la liquidation des dettes hypothécaires et vers la mobilisation de la propriété. Des frais énormes de 10 p. 100 à la vente et de 10 p. 100 au rachat conduisent droit aux emprunts ruineux. Supprimer la nécessité de ces emprunts par la facilité de la vente et du rachat, c'est couper le mal dans sa racine. Tout gouvernement intelligent doit tendre à liquider les dettes hypothécaires et non à les accroître. »

XXXII

Afin d'établir la gratuité absolue de l'enseignement à tous les degrés, le ministre des finances, d'accord avec le ministre de l'instruction publique, devait, dans le premier budget de la République, abolir tous les droits universitaires, s'élevant à près de deux millions.

XXXIII

Chaque fois que le Gouvernement provisoire voyait le ministre des finances porter la cognée dans les abus ou dans les impôts odieux à la nation, il éprouvait une vive et intime satisfaction. En cela, il ne cédait en rien au désir de flatter la multitude : n'avait-il pas surabondamment prouvé que, respectueux envers la souveraineté du peuple, il ne craignait pas de braver l'impopularité ? Le mobile de ses sentiments était tout autre : considérant l'immensité de l'œuvre à accomplir, sachant qu'il ne faisait que tracer un sillon, il avait l'ambition de ne relever que de sa conscience et de la loi humanitaire du progrès. Les calomnies elles-mêmes ne parvenaient point à le détourner de son but ; accusé par les uns de ne rien faire et de ne rien oser, par les autres de tout entreprendre et de tout bouleverser, il continuait sa mission avec le calme et l'assurance du devoir.

Mais s'il n'hésitait pas à abattre les derniers débris d'un servage abrutissant et à effacer les derniers vestiges de l'exploitation du pays par les gouvernants, il voulait ne pas affaiblir l'État de ses ressources nécessaires. Il annonçait hautement la résolution de compenser les suppressions d'impôts par *des impôts nouveaux*, — par *des revenus nouveaux*, — par *des réductions dans les dépenses*.

XXXIV

L'impôt annuel sur le revenu, qui n'avait pu être appliqué immédiatement, était élaboré au ministère des finances, pour figurer au budget de 1849.

Le ministre et le sous-secrétaire d'État voulaient que, conformément à la pensée du Gouvernement provisoire, cet impôt fût *proportionnellement progressif*.

Certains opposants acceptaient bien, dans le moment et à titre de concession obligée, l'impôt sur le revenu, mais ils se soulevaient énergiquement contre la progressivité. Prenant la progressivité sous sa forme mathématique, dans son développement ascendant, ils s'évertuaient à démontrer que du point de départ, un sur dix, dix sur vingt, on aboutissait à cent sur cent, c'est-à-dire à l'étouffement de la richesse, à la mort de toute industrie, de tout commerce, de toute agriculture, au néant. C'est ainsi qu'exagérant le système, ils cherchaient à le renverser par l'absurde.

D'autres adversaires, plus sincères, combattaient cet

impôt par cela même qu'il portait sur le revenu : « Désormais à quoi bon faire fortune, si l'on ne s'enrichit que pour le fisc ? Des gens aisés vous voulez faire des pauvres ! Mais les ouvriers sont intéressés à ce qu'il y ait des industriels et des capitalistes puissants, des rentiers très-riches, qui les fassent travailler et qui consomment leurs produits. Quant à l'application, comment établirez-vous cet impôt ? par l'inquisition, par l'espionnage ? en épluchant ce que chacun a ou n'a pas ? Vous descendrez dans les caisses, dans les livres et dans les portefeuilles de chacun ! Évidemment une déclaration d'honneur ne suffira pas ; cette simplicité d'administration est bonne pour l'Angleterre, mais en France, il faudra un contrôle. Vous vous briserez contre l'inapplicabilité, pour tenter une épreuve qui n'est, en vérité, qu'une émanation du communisme ! »

Les partisans de la progressivité répliquaient : « Vous vous abusez étrangement ou vous abusez le public en présentant la théorie absolue, qui n'est dans la pensée d'aucun économiste, et qui nous conduirait, ainsi que vous le dites, à une impossibilité. Il ne s'agit que de la progression relative, inscrite déjà dans nos lois de finances et dans celles de plusieurs nations étrangères qui vivent en monarchie. La progressivité existe dans les impôts sur les successions, suivant les degrés de parenté ; elle existe à Paris, depuis longtemps, sur l'impôt mobilier, sur celui des portes et fenêtres, suivant le prix du loyer et les étages des maisons ; elle existe en Angleterre, en Bavière, etc. Pourquoi donc

vous refuser à admettre aujourd'hui ce que vous-mêmes vous avez antérieurement établi? Ne peut-on fixer un maximum de 10 ou de 5 p. 100, et descendre successivement? En l'état actuel, votre proportionnalité simple est viciée par une injustice bien autrement flagrante : celui qui paye 100 francs sur 1 000 francs est plus frappé que celui qui paye 1 000 francs sur 10 000, et surtout que celui qui paye 10 000 francs sur 100 000; car le premier prend sur le nécessaire, tandis que le second et le troisième ne touchent qu'au superflu.

« Tout capitaliste ou rentier qui payera 10 000 ou 5 000 francs sur 100 000 francs de revenu aura toujours plaisir à les avoir et jouissance à les dépenser; regardez les pays où cet impôt existe. Quant aux moyens d'exécution, voyez encore ces pays. Chez nous, ils seront aussi faciles : il n'y a pas moins d'honneur en France que partout ailleurs. Ne couvrez donc pas l'égoïsme du riche sous des arguments futiles. Laissez-le rémunérer d'une fraction de son superflu la société qui protége ses biens et sa personne. Faites à ceux qui n'ont rien la part la plus petite dans les charges qui pèsent sur tous. A ceux qui ont, demandez la part la plus grande. Si ce n'est point par sentiment d'humanité, que ce soit du moins par esprit de conservation; et vous recevrez en sécurité ce que vous aurez donné par justice. »

Les hommes d'une opinion plus prononcée s'indignaient de cette résistance contre un impôt qu'ils croyaient être le seul équitable. Voici le résumé de

leurs brûlantes argumentations dans les journaux et dans les réunions : « Les puissants ont toujours fait la loi ; le faible a toujours été victime. C'est lui qui expie véritablement les fautes du premier homme. Il travaille, il gémit pour tous. A lui toutes les douleurs! Seul il supporte le fardeau du monde. Ses bras, son sang, sa vie, la chair de ses enfants, l'honneur de ses filles, il expose tout, il donne tout. Non! on lui enlève tout. D'un labeur désespéré il arrache péniblement le pain de chaque jour, trempé de ses souffrances; et il n'obtient ni pitié ni merci. Il paye sur le champ de bataille l'impôt dont le riche s'affranchit au prix de quelques écus; dans son grenier ou dans sa chaumière, il paye l'air qu'il respire, la lumière qui l'éclaire, le soleil qui le réchauffe, le coin de terre qu'il cultive, le métier qu'il exerce, la boisson qui le ranime et le réjouit, le sel qui le nourrit. Il paye toujours, il paye tout, même sa prière, même l'heure de sa naissance, même l'heure de sa mort, et lorsqu'un jour enfin, jour de rédemption, les gouvernants qu'il a acclamés veulent établir une juste répartition de l'impôt, qui le soulage quelque peu dans sa misère et qui ne demande au riche que le tribut dû par sa richesse, vous vous soulevez, vous criez à la spoliation! Aveuglément impitoyables, vous vous refusez à tout sacrifice pour le salut public! Chaque impôt vous semble équitablement institué, excepté toutefois celui que l'on ose projeter sur vos jouissances, sur votre superflu. Que voulez-vous donc? Ne voyez-vous pas que, par votre résistance à toute

réparation des torts abusifs de la société, vous semez la guerre, et qu'une heure viendra où vous recueillerez la vengeance? »

Ces tumultueux échos venaient retentir aux oreilles du Gouvernement provisoire, qui écoutait, cherchant à reconnaître la voix de la vérité, et qui, demeurant fidèle à la sagesse, à l'équité, à la concorde, persévérait à marcher droit vers son but.

XXXV

Sous l'approbation du Conseil, le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances élaborèrent également une loi sur les successions et sur les donations, ayant pour objet d'affranchir les petits héritages, d'étendre les droits suivant leur importance et les degrés de parenté, et d'appliquer ces droits d'une manière égale aux meubles, aux immeubles et aux capitaux de toute sorte.

Où finissent les droits de la parenté? où commencent ceux de la société? Les légistes ont toujours reconnu la nécessité de le préciser; mais il y a là une inextricable difficulté que les temps et les mœurs sont seuls appelés à résoudre; le Gouvernement provisoire ne voulut pas la trancher.

XXXVI

L'autorisation de défrichement des bois était devenue une faveur, une monnaie électorale. Le Gouvernement provisoire résolut de mettre fin à ce trafic. Par un décret il généralisa cette faculté, moyennant l'admission de l'État au partage de la plus-value donnée à la propriété par cette opération. Tout en supprimant les abus du privilége, cette extension devait avoir pour conséquence soit une diminution des défrichements, soit une augmentation des ressources du Trésor public; c'était une mesure de conservation ou de loyale perception. Les hautes questions de défrichement et de reboisement restaient confiées à une commission spéciale.

XXXVII

Après les impôts nouveaux, les revenus nouveaux.

Pendant les dernières années de la monarchie, tant dans les commissions de la Chambre que dans les journaux, des députés et des écrivains, conservateurs ou opposants, avaient souvent traité l'un des sujets économiques les plus intéressants : la concentration des Assurances dans les mains de l'État. Zélés partisans de cette mesure, MM. Garnier-Pagès et Duclerc, dès leur entrée au ministère des finances, songèrent à

mettre à profit cette opportunité pour la réalisation de leurs idées. Afin de les aider dans les études préliminaires et dans la recherche des renseignements spéciaux, ils appelèrent auprès d'eux un homme d'une grande expérience en ces matières, M. Saillour.

Les objections depuis longtemps émises se reproduisaient. Elles signalaient le danger d'étendre à l'infini les attributions de l'État; la responsabilité de surveillance et de soins que les Compagnies se partageaient; la difficulté d'évaluer convenablement l'indemnité due à ces Compagnies.

Ces objections étaient repoussées par des arguments d'une force incontestable : « Le but du gouvernement est de donner à tous sécurité pour les personnes et pour les biens; les lois, la force armée, n'ont pas d'autre objet. Mais cette sécurité existe-t-elle lorsque, par un accident imprévu, un ou plusieurs individus. une commune entière, voient leurs propriétés anéanties en quelques heures?

» Les Compagnies ne peuvent qu'imparfaitemen satisfaire à tous les besoins de la population. Leur acti vité, leur surveillance, leur intervention, sont insuffi santes. Par leur nombre d'ailleurs, elles multiplien les frais du personnel, et partant la taxe des primes tandis que l'État possède, dans ses percepteurs et dan ses agents, un personnel déjà rétribué.

» L'assurance par les Compagnies ne peut être qu partielle et temporaire; par l'État, elle devient unive selle et permanente.

» Quant aux indemnités, rien n'est plus facile que d'estimer, d'après les polices, la valeur des actions et celle des portefeuilles, et de dédommager justement et largement les intéressés.

» Enfin, moyennant une légère prime, garantir ses biens à chaque citoyen est une des plus naturelles attributions de l'État. »

Le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances firent partager au Gouvernement provisoire leur conviction qu'il y avait dans l'institution projetée un avantage réel pour les particuliers, et que l'État, sans augmentation de primes, mais par l'économie des frais et par l'universalité, y trouverait une source légitime de revenu.

XXXVIII

Le Gouvernement espérait encore tirer du produit net des chemins de fer une forte augmentation de recettes. Depuis, les distributions de dividendes et le cours des actions ont suffisamment démontré combien ces espérances étaient fondées.

XXXIX

Pour être radicale, la réduction des dépenses doit provenir :

1° D'une décentralisation sérieuse, non pas au profit

du pouvoir préfectoral (ce qui rend plus tyrannique l'administration locale), mais au bénéfice légitime des communes et des particuliers, en leur laissant la liberté et la responsabilité de leurs affaires;

2° De la simplification du système des impôts et de leur perception, en les réduisant à un *très-petit nombre;*

3° De la réduction, jusqu'à entière suppression, des budgets de la guerre et de la marine. — Le jour viendra où les difficultés, les querelles, les intérêts des peuples, seront délivrés du joug de la force et des caprices du hasard, pour être remis à l'arbitrage des représentants de toutes les nations.

Mais, en attendant que la lumière se fasse, il faut savoir vivre dans le temps où l'on est; il faut marcher au but indiqué avec sagesse et persévérance, sans illusion ni précipitation, en tenant compte des mœurs, des habitudes, des préjugés mêmes, tout en les modifiant et en s'efforçant de transformer le mal en bien.

XL

Dans cette voie, le Gouvernement provisoire tenta et fit le possible. Mais il était soumis aux fatalités que le passé laisse toujours à sa suite, quelle que soit l'œuvre de renversement et de rénovation accomplie par les révolutions.

Une administration compliquée multipliait à l'infini les écritures, les correspondances, les rapports, les

contrôles, et par conséquent les emplois. De 1830 à 1848, l'augmentation des traitements était évaluée à 60 millions de francs. Il était peu de familles de la noblesse et de la bourgeoisie qui n'eussent un de leurs membres vivant du budget de l'État.

Le Gouvernement provisoire voulut que cet onéreux système s'éteignît avec la royauté; il y substitua ce principe : peu d'emplois, mais larges rémunérations; et tous les ministres prêtèrent la main à l'application.

XLI

Le ministère des finances réalisa d'importantes modifications : suppression de trois directions, de onze sous-directions, des titres de directeur général et d'administrateur; diminution du personnel des bureaux; réduction d'un tiers de l'armée douanière; réunion de la direction des tabacs aux contributions indirectes; réforme de la Cour des comptes. L'abolition de l'Exercice devait produire des résultats analogues dans les contributions indirectes.

Quoique décuplés par les circonstances, les travaux furent bien loin de souffrir de ces réformes. Jamais peut-être il n'y eut un tel déploiement de zèle et d'intelligence de la part des employés supérieurs et inférieurs de l'administration centrale. Je n'en cite aucun; il faudrait les nommer tous. Mettant de côté ses opinions antérieures, chacun ne songea qu'à servir le

pays. Les postes, le mouvement des fonds, les forêts, les caisses, le personnel, le secrétariat, les monnaies, la comptabilité, le timbre, les domaines, les contributions directes et indirectes, l'enregistrement, le contentieux, les douanes, la dette inscrite, les caisses des dépôts et consignations et d'amortissement, les inspections, furent parfaitement dirigés. Le ministre avait trouvé dans les bureaux mêmes et dans l'inspection des finances, — pépinière d'hommes de mérite, — tous les éléments nécessaires à une bonne et loyale administration.

XLII

Un décret du 13 mars avait fait revivre les lois sur le cumul; le 22 avril, M. Flocon fut nommé président d'une commission chargée de les étudier. Mais, tout en se montrant sévère pour les sinécures, le gouvernement voulut rendre pleine justice aux services réels; il publia (2 mai) un décret qui accordait une retraite, après vingt ans et vingt-cinq ans, aux employés réformés par suppression d'emploi.

XLIII

Le Gouvernement provisoire avait réuni le domaine de la couronne au domaine de l'État, et remis aux

différents ministères ce qui leur incombait par suite de cette mesure.

En conséquence, la liquidation de la Liste civile et du domaine privé ressortissait au ministère des finances, qui avait choisi M. Vavin pour liquidateur et qui avait nommé M. Biesta administrateur des biens du duc d'Aumale.

Louis-Philippe, injustement accusé de thésauriser, avait laissé 30 millions de dettes, dont 7 millions allaient échoir le 31 mars. Docile à la politique généreuse du Gouvernement provisoire, le ministre des finances prit sous sa responsabilité de ne pas exiger le payement de cette somme, dont la réalisation eût coûté de grands sacrifices. Quant aux autres dettes, M. Vavin, d'accord avec le Comptoir national d'escompte, trouva dans une combinaison financière les moyens d'y satisfaire.

XLIV

A ce gouvernement, qui n'hésitait pas à conserver ainsi à l'ex-famille royale ses biens, ses domaines, ses richesses, il était réservé d'être abreuvé d'outrages, d'injures, des calomnies les plus basses et les plus grossières. Un jour, c'était le président du Conseil, dont la vertu était la première gloire, qui avait envoyé à sa femme et à sa fille, si dignes du respect de tous, les diamants de la couronne. Un autre jour, c'était M. Ledru-Rollin qui, des bijoux dérobés aux princes, faisait

des cadeaux inavouables. Aucun des membres du gouvernement, ensemble ou isolément, n'échappait à ces accusations infâmes. L'historien a honte de les rappeler; mais son devoir lui ordonne de surmonter son dégoût, et d'enregistrer les rumeurs haineuses qui eurent alors un si grand retentissement et que la vérité n'a pas encore fait taire.

« ..... Il a pu rester, » dit M. Vavin, « dans quelques » esprits, l'opinion que, même sous le rapport de ses » (de la famille royale) droits matériels et intérêts pécu» niaires, quelques iniquités, quelques spoliations ont » été commises par les pouvoirs nés depuis le 24 fé» vrier 1848, et mon devoir est de prévoir et de réfuter » par les faits une telle opinion. — Je n'écris pas ces » lignes comme homme de parti. Je n'appartiens à au» cun, et mon intention n'est nullement de faire l'apo» logie du Gouvernement provisoire, ni de ceux qui » lui ont succédé; elle est de dire la vérité comme je » la sais.....

» ... Des désordres graves, conséquences inévitables » des révolutions populaires, ont eu lieu. L'un des pre» miers soins de la liquidation fut de réparer autant » que possible, d'arrêter du moins l'effet de ces dés» ordres. Les propriétés du domaine privé sont gar» dées; l'ordre y est rétabli; les effets que l'on peut » retrouver dans le palais des Tuileries, dans le Palais» Royal, dans le château de Neuilly, les meubles, les » diamants, les bijoux, objets précieux qui apparte» naient aux membres de la famille royale, sont remis.

» — Il n'intervient aucune loi, aucun acte de l'auto-
» rité suivi d'exécution qui porte atteinte à leurs droits
» matériels, à leurs propriétés. — Il n'est exercé contre
» eux aucune poursuite; les procès sont évités; les
» causes qui pouvaient compromettre leurs intérêts,
» aggraver leur position, sont avec soin étudiées et
» écartées.

» ... En aucune circonstance analogue, peut-être, les
» grands principes du droit et de la propriété n'ont été
» plus loyalement respectés.

» Il me serait facile, en rappelant les actes relatifs
» aux liquidations des précédentes listes civiles, de dé-
» montrer que la législation et l'action du gouverne-
» ment furent, après le 24 février, plus modérées, plus
» équitables envers la famille détrônée, qu'elles ne
» l'avaient été après les précédentes révolutions[1]. »

XLV

Une autre calomnie ne craignit pas de se produire : « Les ministres, membres du Gouvernement provisoire, ont perçu un double traitement. » Or, voici ce qui se passait le 3 avril, en séance du Conseil, au ministère des finances.

Le 31 mars, suivant l'usage, les feuilles d'émargement pour les appointements du mois avaient été sou-

[1] Compte de la liquidation de la Liste civile et du domaine privé du roi Louis-Philippe, rendu par M. Vavin, liquidateur général, le 30 décembre 1851.

[illegible] ministérielle; elles portaient les sommes réelles, votées au budget, et variant, suivant les ministères, de 80 000 à 120 000 francs. Ces traitements étaient-ils acceptables? La question est mise en délibération.

Quelques membres du Conseil veulent renoncer d'une manière absolue à toute espèce de subvention; d'autres font observer que la nécessité de recevoir le grand nombre de fonctionnaires supérieurs et de députations qui chaque jour accourent des départements impose des frais extraordinaires, plus considérables que les appointements. M. Dupont (de l'Eure) comprend les exigences de la situation pour les ministres; mais il est déterminé à couvrir ses dépenses de ses deniers personnels. On propose comme solution le remboursement des frais, sans traitement, le pouvoir ne devant être ni une cause de fortune ni une cause de ruine. — « Je ne crains pas de dire, » ajoute un ministre, « que jusqu'ici j'ai vécu d'un emprunt fait à un ami. » Le président du Conseil maintient son refus de toute indemnité. Un de ses collègues, ancien journaliste, lui répond : « Je vivais honorablement de ma plume. » Je suis plus pauvre que jamais depuis que je suis » l'un des chefs de l'État. Je consens à tout ce que » vous voudrez; mais il faut que je cherche quel» qu'un qui m'aide à passer les quelques jours de » notre dictature. » M. Dupont (de l'Eure) et ceux qui partagent son avis comprennent qu'ils ne peuvent imposer à leurs collègues des sacrifices impossibles. —

L'on décide qu'il sera alloué uniquement à chaque membre du Conseil, à titre d'indemnité, 5 000 francs par mois, ce qui, pour deux mois et demi, porta la somme à 12 500 francs, sur lesquels 1 000 francs furent versés à la caisse des dons patriotiques. Un faible supplément fut concédé aux ministères des affaires étrangères et de l'intérieur. Un crédit de 210 000 francs fut ouvert; 201 000 francs furent dépensés, y compris les frais de bureau et les traitements du secrétariat.

Telle est la liste civile du gouvernement qui, pendant deux mois et demi, eut l'insigne honneur de la dictature sur un des pays les plus riches du monde; et cette somme fut plus que couverte par l'économie des traitements ministériels pendant la même période.

Ces détails ne paraîtront oiseux à personne : une nation doit toujours se glorifier d'avoir été gouvernée par des hommes dignes de leur mission.

XLVI

Le ministre et le sous-secrétaire d'État des finances prévoyaient ces attaques et ces calomnies; aussi, en vue de faciliter la vérification, le contrôle et l'apurement de la gestion financière du Gouvernement provisoire, demandèrent-ils qu'il fût établi, pour être soumis ultérieurement à l'Assemblée nationale, un bilan général de l'actif et du passif au 24 février 1848, formant le point de départ financier de la République. Un décret conforme fut rendu le 25 avril.

Ces prévisions se réalisèrent. Et puisqu'il est indispensable, pour compléter l'histoire du Gouvernement provisoire, d'anticiper sur les faits, je le ferai brièvement.

XLVII

Répandues par les monarchistes et par les républicains eux-mêmes, les rumeurs prirent un caractère de plus en plus violent. Il ne s'agissait plus de ces infâmes et puériles calomnies qui ne méritent que le mépris. Des brochures, distribuées à profusion dans les campagnes comme dans les villes, accusèrent les membres du gouvernement d'avoir dilapidé le trésor public, de s'être livrés à d'innombrables prévarications, et de s'être partagé les millions des 45 centimes.

XLVIII

MM. Garnier-Pagès et Duclerc prirent l'initiative. Ils adressèrent au comité des finances de l'Assemblée constituante une demande de vérification générale et spéciale des comptes du Gouvernement provisoire. Portée à la tribune par un député orléaniste, cette demande fut soutenue par ses auteurs et par M. Pagnerre. Elle fut adoptée malgré l'opposition de M. Goudchaux, alors ministre des finances, qui s'indignait de ces iniques soupçons. Une commission fut nommée et fit un rapport qui fut lu dans la séance du 14 avril 1849.

Cette commission comptait dans son sein de passionnés adversaires du Gouvernement provisoire. Les termes du rapport, souvent obscurs, dénoncent leur présence et leur influence. Cependant, après un long examen, la critique ne put signaler, dans un mouvement de 2 milliards 298 millions, que deux sommes (123 000 et 191 000 francs) concernant le ministère le plus détesté, celui de l'intérieur[1].

La commission reproche au ministre l'oubli des règles; mais elle ajoute : « ... Nous devons le déclarer, » parce que notre devoir nous y oblige et que notre » loyauté nous en fait la loi, la totalité de la somme » ordonnancée a été justifiée par des mandats réguliers » contenant l'indication des emplois divers auxquels ils » étaient destinés, ou par des récépissés correspondants » revêtus de la signature des personnages auxquels les » mandats étaient délivrés[2]. »

[1] La première somme avait été appliquée aux missions des trois cents délégués des clubs. Sans mettre en doute la réalité de cette dépense, on en contestait le droit et le but. La seconde somme était le montant des allocations fournies aux Commissaires de certains départements : Aisne, Basses-Alpes, Ariége, Bouches-du-Rhône, Doubs, Haute-Garonne, Loir-et-Cher, Lozère, Morbihan, Nord, Oise, Seine-et-Oise, Somme, Orne. La commission rejetait ces 191 000 fr. pour cause d'irrégularité ou pour refus d'explication.

M. Ledru-Rollin avait obtenu (12 avril) du Gouvernement provisoire un crédit supplémentaire de 500 000 fr. pour fonds secrets. La commission constata que M. Duchâtel avait dépensé, du 1er janvier au 24 février, 255 459 fr., et M. Ledru-Rollin, du 26 février au 11 mai, 841 867 fr. Le total de cette dépense spéciale s'éleva, pour l'année 1848, à 2 millions; il avait été, sous la monarchie de Juillet, de 3 millions en 1831, et de 4 millions en 1832.

[2] M. Ledru-Rollin avait eu le bon esprit de conserver, comme témoignage irrécusable de sa loyale gestion, le caissier installé sous l'administration de M. Duchâtel.

Le rapport se termine ainsi sur l'ensemble des budgets :

« ... Quant à nous, d'accord avec M. Creton, auteur » de la proposition portant demande de reddition des » comptes, nous déclarons *à l'unanimité* que, dans les » longues et minutieuses recherches auxquelles nous » nous sommes livrés avec la plus rigoureuse impar» tialité, nous n'avons découvert ou rencontré aucun » témoignage, aucune preuve qui accusât d'infidélité » les membres du Gouvernement provisoire, et qui » nous mît sur la trace de quelque détournement frau» duleux des deniers confiés à leur gestion. »

Plus tard, une commission fut nommée par l'Assemblée législative pour exercer un second contrôle[1]. Dans les conclusions de son rapport, où réserve est faite des mêmes sommes de 123 000 et 191 000 francs[2], elle dit : « Comme nos prédécesseurs, chargés de l'examen des » comptes du Gouvernement provisoire, nous n'avons

[1] Cette commission était composée de MM. de Flavigny, B. Saint-Hilaire, E. Bavoux, Champanhet, Quentin Bauchard, Baze, Chadenet, Etienne, Druet-Desvaux, Simonot, Fortoul, de Girard, Callet, de Charencey, Théodore Ducos.

[2] On lit dans le rapport, page 69 : « Il y a quelques départements dans » lesquels les Commissaires n'ont pas voulu recevoir leur indemnité de » 40 francs par jour et n'ont fait aucune dépense extraordinaire ; il y en a » d'autres où les Commissaires se sont bornés à toucher l'indemnité de » 40 francs, et ont couvert toutes leurs dépenses extraordinaires à l'aide » des ressources des trois dixièmes du fonds d'abonnement des préfectures, » laissé à leur disposition pendant la durée de leur gestion. Pour ces deux » catégories, il n'y a pas eu besoin de recourir au crédit supplémentaire » des 180 000 francs. C'est même grâce à *l'économie* qu'elles ont offerte » sur le traitement comparatif des préfets qu'elles *ont compensé dans une* » *large proportion* l'excédant des dépenses très-considérables qui a été » constaté dans d'autres départements. »

» découvert ou rencontré aucune preuve qui accusât » d'infidélité ou de concussion les hauts dépositaires du » pouvoir. »

Outre ces deux vérifications, la Cour des comptes, reformée et restaurée, fit, en 1850, un nouveau travail d'examen; puis, après le 2 Décembre, ce fut le tour du Conseil d'État; enfin, en 1852, après un rapport où la plus implacable haine déborde à chaque page, le Corps législatif dut donner un vote approbatif et sans restriction.

XLIX

Jamais comptes d'un gouvernement ne donnèrent lieu à d'aussi nombreux contrôles faits par des commissions composées d'adversaires prévenus et déterminés à frapper, sans merci et avec toutes les rigueurs de la loi, le moindre acte coupable.

L

En résumé, après une révolution radicale, lorsque le commerce, l'industrie, la Banque, le Trésor public, étaient sur le point d'être engloutis par une catastrophe prévue et annoncée depuis longtemps, le Gouvernement provisoire, en deux mois et demi de soins, de veilles, d'efforts, de souffrances, était parvenu à arracher la France au déshonneur d'une banqueroute gé-

nérale ; et il se retirait présentant cette gestion financière :

Il avait éteint 81 millions sur les bons du Trésor, qui se trouvaient réduits à 256 millions.

Il avait remboursé 30 millions sur les 555 millions des Caisses d'épargne.

Il avait rendu 13 millions aux communes.

Il avait remis aux receveurs généraux, sur leurs avances de fonds, 35 millions ; ce qui, en leur permettant à tous une liquidation honorable, en avait sauvé quelques-uns.

La dette flottante, qui était de 960 millions au 24 février, devait, par la conversion proposée des bons du Trésor en rente, être ramenée au 1er mai à 604 millions, et, par celle des Caisses d'épargne, à 320 millions[1].

Par contre, déduction faite des rentes appartenant à la Caisse d'amortissement, s'élevant en totalité à 177 300 283 francs, la dette publique devait être accrue du résultat de ces conversions.

[1] Dette flottante au 1er mai :

Bons de la République	52 273 700 fr.
Fonds des communes	134 451 800
Receveurs généraux	24 542 400
Divers	9 287 300
Caisse des dépôts et consignations	13 616 300
Caisse des fonds non employés des Caisses d'épargne	41 235 000
Dette sans intérêt	44 877 800
Déduction faite des bons à la Caisse d'amortissement, reste	320 384 300
Rente des Caisses d'épargne	284 000 000
	604 384 300 fr.

L'ensemble des dépenses votées ou prévues pour 1848, dont les deux premiers mois étaient déjà écoulés, était de 1610 millions, la recette de 1365 millions, ce qui présentait un découvert de 76 millions sur le service ordinaire, plus 169 millions sur le service extraordinaire, formant un total de 245 millions.

Pour réorganiser l'armée (114 millions) et la flotte, pour fortifier les côtes, pour créer et entretenir la garde mobile, les Ateliers nationaux, etc., le Gouvernement provisoire devait accroître les dépenses; d'autre part, il avait fait des économies, des annulations; et les budgets ordinaires et extraordinaires, portés à 1641 millions, n'étaient augmentés que de 31 millions.

Mais il avait couvert le déficit des recettes (abaissées, sur les évaluations précédentes, de 1366 à 1286 millions) par des ressources[1] nouvelles de 283 millions, ce qui élevait les recettes à 1569 millions.

Le déficit du budget rectifié de 1848 se trouvait ainsi limité à 72 millions, somme largement compensée par les réserves de l'amortissement, 83 millions.

[1]

Impôt des 45 centimes	190 000 000 fr.	
Déduction pour les pauvres	30 000 000	
	160 000 000 fr.	160 000 000 fr.
Sur les créances hypothécaires		45 000 000
Retenue sur les traitements		10 000 000
Défrichement des bois		1 000 000
Impôt sur les donations et successions		30 000 000
Assurance par l'État (fin 1848)		5 000 000
Tabac, réduction des remises		2 000 000
Emprunt national		20 000 000
Revenu des domaines de la couronne		5 000 000
Autres fractions		5 000 000
		283 000 000 fr.

Ces chiffres avaient encore à subir de nouvelles et importantes modifications. Mais, en définitive, cette année 1848 devait se suffire à elle-même et ne laisser aucune charge aux gouvernements futurs[1].

LI

Le ministère des finances préparait le budget de 1849, sur les bases et d'après les principes exposés au Gouvernement provisoire par le ministre et le sous-secrétaire d'État.

Ce système, dans son ensemble et dans ses détails, peut être diversement jugé. Mais ce que personne ne pourra contester, c'est la sincérité des convictions qui l'inspirait : l'amour profond de l'humanité, de l'ordre, de la justice et de la liberté.

[1] Le déficit de l'année 1848 fut définitivement réduit à 3 085 050 fr.

CHAPITRE ONZIÈME.

Les troubles de Limoges et de Rouen ravivent les haines des partis extrêmes; exaltation des ultra-réactionnaires et des ultra-révolutionnaires; ils repoussent tout conseil de conciliation; *Bulletin de la République* du 3 mai; *la Commune de Paris;* colère des clubs; adresse de Blanqui au Gouvernement provisoire; affiche de *la Société des droits de l'homme;* apostrophe de *l'Atelier* aux révolutionnaires; déclaration des détenus politiques au Gouvernement provisoire; efforts et manœuvres des chefs de clubs. — Préparatifs pour la réunion de l'Assemblée. — La garde nationale est chargée de veiller seule sur l'Assemblée; protestation du préfet de police; sa proclamation contre toute lutte armée. — Les clubs réclament la concession d'une tribune spéciale dans la salle de l'Assemblée. — Amnistie et grâces accordées par le Gouvernement provisoire; son adresse à la nation. — 4 mai; les membres du Gouvernement provisoire se rendent à l'Assemblée; enthousiasme sur leur passage; animation dans la salle de l'Assemblée; récit du *Moniteur;* les membres du Gouvernement provisoire et tous les représentants vont se présenter au peuple; enthousiasme, acclamations. — Compte rendu général lu, au nom du Gouvernement provisoire, par M. Lamartine. — Rapports spéciaux de chaque ministre. — « Le Gouvernement provisoire a bien mérité de la » patrie. »

I

La réunion prochaine de l'Assemblée nationale constituante était saluée avec joie par la nation comme le terme de longues anxiétés, comme l'avénement d'un pouvoir définitif, comme la solution pacifique de toutes les difficultés; mais les troubles de Rouen vinrent renouveler et accroître les animosités et les haines des partis extrêmes. Leur polémique, qui avait dépassé la dernière limite de l'acrimonie et de la violence, prend

soudain les allures de la bataille; c'est un torrent de flammes et de lave; les plumes sont trempées dans le sang.

Ces partis extrêmes semblent s'accorder sur un point : ils admettent et proclament la séparation du peuple en deux : les bourgeois et les ouvriers, les propriétaires et les prolétaires; et, tandis que l'un excite les colères de ceux qui possèdent, l'autre pousse les travailleurs à la vengeance.

II

S'emparant des désastres de Rouen, les ultra-réactionnaires s'écrient : « Voilà donc où aboutissent vos théories; vous précipitez les ouvriers sur les maîtres; vous leur mettez le fer et la torche à la main; votre soif de folles innovations ne peut s'éteindre que dans le sang. C'est la bataille que vous voulez! soit! la bourgeoisie la veut aussi. Vos menaces de pillage, d'incendie, de mort, ne nous effrayent point. A vos barricades nous répondrons par des compressions impitoyables. Niveleurs acharnés, pour tout abattre vous portez la main sur tout : propriété, industrie, ordre, famille. Évoquant 93, vous prétendez ressusciter la terreur. Eh bien, regardez le pays : il est debout, armé contre votre communisme et contre votre dictature; il est prêt. A l'heure de votre attentat il vous écrasera. »

III

Tous les hommes modérés qui cherchaient la conciliation, qui la croyaient possible, redoublaient d'efforts et d'exhortations : « Les incidents de Limoges et de Rouen sont des faits exceptionnels; partout ailleurs le suffrage universel s'est exercé dans le calme le plus imposant. De tout temps, l'origine des gouvernements nouveaux n'a-t-elle pas été marquée par des troubles bien autrement graves que ceux-ci? L'ordre va se consolider sous un pouvoir régulier. Soyons indulgents pour les fautes que la misère fait commettre; la société saura bien se garder des intentions perverses, des erreurs insensées, des exagérations de la Révolution et des périls de la réaction. Rayons ce mot de *classes* et son sinistre cortége : la défiance et la haine. Jetons le voile sur nos mauvais jours. Ensevelissons les malheurs publics dans l'oubli. Pas de tribunaux, pas de prisons! Rapprochons-nous, groupons-nous autour de l'Assemblée. Que le premier cri de nos représentants soit : *Paix et fraternité!* »

Le Bulletin de la République, dont on se ferait une fausse idée si l'on ne le jugeait que par les deux numéros que j'ai cités, exprimait les sentiments les plus humains, les plus généreux. Rédigé par George Sand avec une éloquence irrésistible, il subjuguait la presse opposante elle-même, lui arrachait des éloges et l'entraînait jusqu'à reproduire ces belles paroles :

« Citoyens,

» Des troubles à jamais regrettables ont éclaté à
» Rouen et dans un petit nombre d'autres villes, à la
» suite des élections. Ces secousses passagères, tout en
» nous affligeant profondément, ne doivent pas nous
» surprendre après la commotion si puissante que la
» France, que l'Europe entière viennent de ressentir.

» Il ne faut voir dans ces tourmentes d'un instant
» que le résultat de quelques égarements individuels
» ou de quelques difficultés de détail presque inévi-
» tables dans l'application subite et d'urgence d'institu-
» tions dont le mécanisme n'a pas encore fonctionné
» parmi nous.

» Tout vaisseau, quelque bien lancé qu'il soit, laisse
» après lui un sillage où tourbillonne un instant la
» vague.

» Ne nous exagérons donc point la portée d'événe-
» ments qui, tout déplorables qu'ils sont, se trouvent
» facilement expliqués par la complication inséparable
» d'une situation sans précédent.

» Ne cherchons point dans ces événements l'indice
» de scissions qui ne sauraient désormais exister entre
» nous.

» N'oublions pas, citoyens, cette grande, cette évan-
» gélique devise « *Fraternité* » écrite sur nos glorieux
» drapeaux et au fronton de nos monuments publics.
» N'oublions pas que fraternité veut dire : amour, cha-

» rité, tolérance, conciliation, confiance, estime, in» dulgence réciproques[1]..... »

IV

Ces sages conseils s'évanouissaient et disparaissaient comme l'eau à travers le sable.

La répression des troubles de Rouen exalta jusqu'à la frénésie les ultra-révolutionnaires.

Le Gouvernement provisoire allait déposer ses pouvoirs; c'est contre la réaction surtout qu'ils lancent leurs invectives et leurs menaces, c'est contre l'Assemblée qu'ils préparent leurs attaques avec une audace sans pudeur.

« On a semé les alarmes, » dit la *Commune de Paris*, « on recueille du sang. Le défi jeté par la garde » nationale de Paris à la population ouvrière retentit » dans les villes de province! Réacteurs, vous n'avez » pu obtenir la guerre civile dans Paris; soyez satisfaits, » soyez consolés : elle vient d'éclater à Rouen!... Ja» mais situation ne fut plus grave ni plus tendue : le » canon tonne à l'heure qu'il est!... Nous voilà revenus » aux luttes de la rue Transnonain et aux assassinats » de la Croix-Rousse! Quand le sang coule, il y a tou» jours un coupable; ce coupable, c'est la réaction!... » Le désespoir devait sortir de la lutte; aujourd'hui ce » désespoir vous menace. Vous vous en tirez par des

[1] N° 23, 8 mai.

» égorgements. A la faim vous opposez de la mitraille » et du plomb!...

» ... Si l'Assemblée renie la révolution sociale sa » mère, si elle porte sur elle sa main parricide, cette » Assemblée fatalement se dissoudra dans son impuis- » sance... Le souffle révolutionnaire se retirera d'elle; » et, défaillante, elle s'éteindra d'elle-même.

» Alors, frères! instruits par cette expérience solen- » nelle..., vous ferez tonner votre grande voix.

» *Le peuple est le souverain;* le gouvernement est son » ouvrage et sa propriété; *les fonctionnaires sont ses* » *commis.*

» Le peuple peut, quand il lui plaît, *changer son gou-* » *vernement* et révoquer ses mandataires (article 14 des » Droits de l'homme).

» Et alors le jugement du peuple sera le jugement » de Dieu!...

» Droit d'élection! droit de révocation! L'un est le » principe, l'autre est la conséquence. »

Cette théorie, qui faisait passer l'autorité permanente dans les masses rassemblées au hasard sur les places publiques, était soutenue par tous les clubs, par tous les journaux des sectaires. Dans tous, c'est l'appel à l'insurrection! le cri « *Aux armes!* » S'ils refrènent l'ardeur des impatients, c'est pour choisir leur jour; ils attendent un soulèvement général.

La Réforme faisait ressortir le contraste entre la victoire ensanglantée des bourgeois de Rouen et la victoire pacifique des ouvriers de Limoges.

V

Au langage de la presse on peut juger du langage des clubs.

Dès la première nouvelle des troubles de Rouen, certains meneurs, en correspondance suivie avec cette ville, y étaient accourus. Déjoués dans leurs projets par la promptitude de la répression, ils n'avaient eu à reporter à Paris que l'amertume d'une défaite, leurs colères et leur espoir de vengeance. Blanqui exhala ces sentiments, au nom de *la Société républicaine centrale*, dans une adresse au Gouvernement provisoire. Nous n'en citerons que quelques passages : notre plume se refuse à retracer toutes ces hallucinations de la rage et de la démence :

« Justice! justice immédiate des assassins!

» Depuis deux mois la bourgeoisie royaliste de Rouen » tramait dans l'ombre cette Saint-Barthélemy contre » les ouvriers; elle avait fait de grands approvisionne- » ments de cartouches. L'autorité le savait.

» Les journées d'avril deux mois à peine après la Ré- » volution! c'est aller vite.

» Et rien n'y a manqué... ni la mitraille, ni les bou- » lets, ni les maisons démolies, ni l'état de siége, ni la » férocité de la soldatesque, ni l'insulte aux morts, » l'insulte unanime des journaux, ces lâches adorateurs » de la force. La rue Transnonain est surpassée! A lire » l'infâme récit de ces exploits de brigands, on se re-

» trouve au lendemain des jours néfastes qui naguère » ont couvert la France de deuil et de honte.....

» On ne s'est pas battu, vous le savez bien, on a » égorgé! et vous laissez raconter glorieusement les » prouesses des égorgeurs! Serait-ce qu'à vos yeux, » comme à ceux des rois, le sang du peuple n'est que » de l'eau bonne à laver de temps en temps des rues » trop encombrées?... »

Cette adresse, signée par M. A. Blanqui, le président, et par les membres du bureau de la Société, demande « le désarmement de la garde bourgeoise de Rouen, l'arrestation des généraux et officiers de la garde bourgeoise et de la ligne, l'arrestation et la mise en jugement des membres de la Cour d'appel, enfin l'éloignement immédiat de Paris des troupes de ligne. »

Imprimée sur papier jaune, elle fut placardée sur tous les murs de la capitale; partout le peuple la déchira. Les journaux réactionnaires ne manquèrent pas de l'insérer et de la dénoncer à l'indignation publique, comme rappelant les plus tristes jours de 93.

VI

Une autre affiche (1er mai), rédigée en termes moins violents, mais non moins significatifs, fit une sensation plus profonde.

Délibérée dans une séance [1] et faite au nom de la *So-*

[1] Dans cette séance, un citoyen avait proposé la destitution de sept membres du Gouvernement provisoire et leur mise en accusation, comme ayant

ciété des Droits de l'homme, cette proclamation posait les principes, scindait la nation en parias et en privilégiés, et disait à ces derniers :

« ... Ralliez-vous donc, car vous avez besoin du » pardon de ceux que vous avez si longtemps sacrifiés. » Si, malgré cette promesse de pardon, vous insistez à » vous isoler pour défendre l'ancienne forme sociale, » vous trouverez à l'avant-garde, au jour de la lutte, » nos sections organisées; et ce n'est plus de pardon » que vos frères vous parleront, mais de justice.

» *Les délégués de la société*,

» VILLAIN, NAPOLÉON LEBON,

» CHIPPRON, BARBÈS. »

Par quelle coïncidence la signature de M. Barbès, président du *Club de la Révolution*, se trouve-t-elle au bas de la proclamation d'une Société qui n'est pas la sienne? Par quelle fatalité, par quel entraînement, cet homme de foi sincère et d'esprit si conciliant, qui quelques jours auparavant avait fait appel à la concorde et à l'union, en arrivait-il à se démentir lui-même? N'est-il pas permis de penser que M. Barbès cédait au désir étrange mais honorable de ne pas être dépassé en popularité par un sectaire dont il redoutait la délétère influence sur le peuple, et qu'il était déter-

été la cause des massacres de Rouen. « Le président avait écarté cette proposition : « Il faut, « dit-il, » laisser l'initiative de cette démarche à » l'Assemblée constituante.. .. Si le peuple ne se trouve pas satisfait des » explications que l'Assemblée acceptera, alors il renverra chez eux MM. les » représentants..... »

miné à combattre en tout lieu et en tout temps? — L'adresse de M. Blanqui avait été publiée la veille.

VII

L'immense majorité des travailleurs, qui venait de sanctionner par ses suffrages la politique conciliatrice du Gouvernement provisoire, protestait hautement contre ces provocations à la guerre civile, répudiait ces déclamations furibondes, et non-seulement les déchirait dès leur apparition, mais en arrêtait les distributeurs comme perturbateurs de la République. Les ouvriers de *l'Atelier* se désespéraient de cette destruction insensée de la démocratie par les démocrates; ils entrevoyaient parmi eux des agents intéressés à de perpétuels bouleversements; et ils leur adressaient (2 mai) cette vigoureuse apostrophe :

« *Aux Révolutionnaires.*

» Si vous êtes mécontents parce que l'élément révo-
» lutionnaire n'est pas suffisamment représenté à l'As-
» semblée constituante, nous sommes de votre avis.....
» Non-seulement nous sommes de votre avis, mais nous
» sommes des vôtres, si vous voulez agir sur la majorité
» et l'obliger, par tous les moyens de la presse, de la
» parole et de l'association, à réaliser toutes les in-
» stitutions que le temps comporte. Nous sommes des
» vôtres pour que toute idée puisse se produire, en se

» soumettant aux épreuves de la discussion publique, » pour que la vérité de Février tienne toutes ses pro- » messes, pour que les masses laborieuses puissent pos- » séder enfin les instruments de travail. Mais, s'il en est » parmi vous qui ne veuillent pas ou ne sachent pas se » servir des puissants moyens qui sont donnés à tout le » monde par la liberté de parler et d'écrire, et de se » réunir, s'il en est qui veuillent procéder sous la Ré- » publique comme ils étaient forcés de procéder sous la » monarchie, par *l'attaque à main armée,* nous ne » sommes pas avec ceux-là, nous sommes contre eux; » nous les considérerons comme *des ennemis de la Ré- » publique,* et nous les traiterons en usurpateurs de la » souveraineté du peuple. »

VIII

Parmi les révolutionnaires les plus impatients et les plus ardents, on remarquait la plupart des anciens détenus politiques. Mécontents des lenteurs de la Commission des récompenses nationales, qui n'avait pas encore dépouillé son volumineux dossier de titres et de pièces, réduits ainsi à l'inaction et aux ressources précaires de secours quotidiens, ils chargèrent des délégués de présenter au Gouvernement provisoire cette déclaration :

« Considérant que depuis deux mois une commis- » sion a été nommée pour vérifier les titres des dé-

» tenus politiques, qui, sous le régime déchu, ont
» souffert pour la cause de la République, et que rien
» jusqu'ici n'est venu annoncer un résultat quel-
» conque de cette enquête, les détenus politiques,
» réunis en séance, ce jourd'hui 28 avril 1848, ont
» décidé qu'une nouvelle commission, destinée à re-
» présenter leurs intérêts près du gouvernement, se-
» rait nommée. »

Le gouvernement répondit que, sur la demande de M. Albert, le soin de distribuer les récompenses nationales serait désormais confié à la mairie de Paris.

Ce retard involontaire devait être préjudiciable aux intéressés et au pays. Animés d'une activité fébrile qu'ils ne pouvaient utiliser pour le service de l'État, les détenus politiques s'épuisaient dans les menées des clubs, dans les périls des agitations, et dissipaient dans le vide leur dévouement et leur intelligence.

IX

Loin de reculer devant l'opinion publique et de se laisser décourager par les échecs que leur faisaient subir les ouvriers eux-mêmes, les chefs de sectes et de clubs songèrent à donner à leur réorganisation plus de cohésion, d'énergie et de mystère.

La *Société armée des Droits de l'homme* cherchait à accroître son influence par des revues fréquentes dans les sections, dans les centuries. Pour être plus indé-

pendante et maîtresse de ses manœuvres, elle se séparait du *Comité révolutionnaire*.

Sa mission étant terminée avec les élections, le *Comité révolutionnaire* annonçait publiquement sa dissolution. Mais, dans une réunion tenue le 1er mai au Palais-Royal, les délégués des clubs formaient un nouveau comité actif, sous le titre de *Club centralisateur*. Ils composèrent leur bureau de MM. Hubert, président; Debrez et Dandureau, vice-présidents; Émile Lambert, Longepied, Guyon, Danse, secrétaires.

Afin de faire taire les plaintes qui de toutes parts s'élevaient contre son occupation de la maison rue de Rivoli, n° 16, M. Sobrier s'efforçait de la couvrir d'une apparence pacifique : il y établissait le siége d'un comité d'agriculture, où il appelait quelques hommes spéciaux.

M. Blanqui parvenait à rallier plusieurs clubs au sien par les nœuds d'une association secrète.

Les délégués du Luxembourg entretenaient leurs rapports avec les travailleurs de tous les métiers.

X

Cependant, les préparatifs nécessaires pour recevoir dignement les représentants de la nation étaient poursuivis sans relâche. Une salle provisoire avait été construite, dans la cour de la Chambre des députés,

par les soins du ministre des travaux publics. Plusieurs membres du Gouvernement étaient chargés de présider à toutes les mesures d'installation. Rien n'était négligé dans le règlement des innombrables détails.

Le Gouvernement provisoire avait décidé que le 4 mai serait célébré comme une fête nationale, avec splendeur et éclat, afin d'entourer les mandataires de la France des hommages et des sympathies de la population entière. Mais, après les douloureux événements de Limoges et de Rouen, il apprit que quelques sectaires, insatiables de troubles, ourdissaient le projet de profiter de cette solennité pour tenter un coup de main; et il dut, par prudence, ajourner cette fête et prendre les précautions les plus minutieuses pour étouffer aussitôt toute tentative de désordre.

Il reçut (2 mai) les colonels de la garde nationale, qui lui demandèrent qu'à la garde nationale seule fût réservé le soin de veiller sur l'Assemblée. Rien de plus naturel et de plus logique : la garde nationale était alors le peuple entier; c'était à elle de protéger les représentants du peuple. Une décision, conforme à ce vœu, fut adressée aux diverses autorités.

XI

Avisé de cette décision, le préfet de police protesta (3 mai) contre l'élimination de la garde républicaine, affront plus pénible encore pour elle que pour lui. Sa lettre commençait ainsi :

« Citoyens,

» Des rumeurs sourdes, des menaces de prise » d'armes surgissent de tous côtés; tous les rapports » que je reçois m'annoncent une grande fermenta- » tion; de mauvaises passions profiteraient de cet état » de trouble pour amener un conflit désespérant. Il » y a quelques jours, l'arrestation d'un homme aurait » rassuré la bourgeoisie ombrageuse, et coupé court » aux machinations ténébreuses d'un certain nombre » d'hommes disant appartenir au parti républicain, » et dont j'ai fait justice moi-même en les expulsant » des cadres de la garde républicaine. Je viens au- » jourd'hui redemander qu'il soit pris une décision » énergique, dont on voudra bien me faire part, afin » que je puisse agir selon le vœu du Gouvernement. » J'ai dû prévenir le procureur général de l'état de » choses..... »

Le préfet de police rejetait sur M. Blanqui et ses adhérents seuls les projets de bouleversement et les complots. Mais pouvait-il ignorer que, la veille au soir, dans la *Société des droits de l'homme*, un membre s'était opposé au départ des démocrates pour la Pologne, « parce que leur présence serait nécessaire avant peu à Paris, et qu'il fallait s'efforcer d'amener le peuple à faire, le jour de l'installation de l'Assemblée, *une manifestation immense* »? Pouvait-il ignorer que d'autres sectaires sondaient les dispositions des faubourgs et parcouraient les ateliers? Ses relations sui-

vies avec les meneurs ne lui laissaient rien ignorer. Il connaissait aussi la persistante indignation des ouvriers contre ces provocations au désordre, et leur ferme résolution, hautement avouée dans les groupes, de se joindre à la garde nationale pour défendre l'Assemblée nationale et le Gouvernement provisoire.

Aussi, convaincu qu'une conflagration ne pourrait aboutir qu'à de grands malheurs, voulant retenir les sectaires, adversaires ou amis, par l'énergie de son langage, subissant d'ailleurs l'influence de sa position officielle, il fit, le même jour, cette proclamation :

« Des provocations, soit verbales, soit écrites, » sont adressées à une partie de la population contre » l'autre. Le devoir du préfet de police est de veiller » à la sécurité des citoyens.......... Au moment où » les représentants du peuple vont se réunir, quand » les institutions républicaines vont passer des faits » dans les actes....., irons-nous former deux camps » ennemis ?...

» ..... La lutte à main armée, quand s'ouvre l'arène » de discussion des idées, ne peut être que l'œuvre » de traîtres à la République, ou d'insensés voulant » amener dans l'ordre matériel le désordre de leur » esprit. Mais ceux-ci, la République les renie pour » ses enfants.... »

XII

Éclairés sur leur impuissance, les clubs se bornèrent

à une démarche auprès du ministre de l'intérieur. Le 3 mai, à onze heures, ils vinrent réclamer de lui la concession d'une tribune spéciale dans la salle de l'Assemblée nationale, pareille à celle des journalistes. Sur la promesse du ministre d'en référer au Conseil, ils se retirèrent, se donnant rendez-vous pour le lendemain, à l'ouverture de la séance parlementaire.

XIII

Au milieu de ces manœuvres, le Gouvernement provisoire ne songeait qu'à inaugurer la réunion de l'Assemblée nationale par de grandes pensées de clémence et d'union.

Il consacra la dernière séance du Conseil à l'exercice du droit de grâce, ce droit suprême, le plus beau, le plus doux. Il prononça l'amnistie de toutes les personnes compromises dans les troubles de Valence et d'Amiens; il concéda grâce entière ou commutation à plus de huit cents condamnés à diverses peines, depuis les travaux forcés jusqu'à l'emprisonnement; et, après avoir donné, non sans une profonde émotion, ces dernières signatures de sa dictature, il adressa à la nation ses dernières pensées :

« Citoyens,

» Demain s'ouvrira l'Assemblée nationale; demain
» le Gouvernement provisoire va remettre aux mains

» des représentants du peuple le pouvoir que l'accla-
» mation du peuple lui avait confié.

» En déposant nos fonctions, citoyens, nous voulons
» vous adresser tous nos remercîments pour le concours
» si dévoué que nous a donné votre patriotisme; nous
» voulons vous dire pour adieu quelques paroles d'u-
» nion et de concorde.

» Vous avez présenté au monde, dans ces temps dif-
» ficiles, un grand et beau spectacle! Dans cette im-
» mense cité, la paix publique au milieu de la liberté
» la plus illimitée, le respect constant pour l'autorité
» du peuple dans la personne des citoyens que le peuple
» avait proclamés, pour ainsi dire, sur les barricades,
» au jour de la grande révolution!

» Soyez unis devant l'Assemblée nationale. Notre
» République vivra par la concorde, par la fraternité.

» Point de réaction, point de violence : le calme de
» la force, la majesté de la République! Votre attitude
» même condamne toutes les provocations, de quelque
» part qu'elles viennent.

» Vous nous avez courageusement aidés à traverser
» les temps difficiles; montrez au monde qui vous admire
» qu'après avoir fondé le gouvernement républicain,
» vous avez la volonté, c'est-à-dire la force de le conso-
» lider. Les perturbateurs comprendront qu'adoptée par
» tous, la République est désormais inébranlable.

» La royauté, citoyens, est à jamais vaincue; plus
» de privilége, l'égalité; plus de place aux divisions,
» la fraternité.

» Peuple, le gouvernement de la République est le » gouvernement de tous : entourons-le tous de notre » amour; formons un faisceau de toutes nos volontés; » que le drapeau de la République s'élève pur et glo- » rieux, symbole de concorde pour nous, d'espérance » pour tous les peuples. »

XIV

Le 4 mai arrive enfin. Dès la première heure, le tambour bat. Les gardes nationaux accourent aux lieux de leurs réunions, les fusils ornés de fleurs et de rubans, comme au jour de la distribution des drapeaux. Les visages sont radieux. Les cœurs battent de ces émotions qui enivrént les peuples aux grandes heures de leur existence. Une multitude animée, confiante, joyeuse, pleine d'espérance, envahit les boulevards et les quais sur le passage du cortége, et se presse derrière la double haie formée par les gardes nationales mobile et sédentaire, par la troupe de ligne et par la garde républicaine. Les fenêtres pavoisées sont encombrées de citoyens avides de contempler ces quelques hommes qui vont religieusement déposer leur pouvoir dans le sein de la nation.

A midi et demi, les membres du gouvernement, MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Arago, Marie, Crémieux, Ledru Rollin, Albert, Louis Blanc, Garnier-Pagès, Flocon, Marrast, Pagnerre, Carnot et Bethmont,

réunis à la Chancellerie, descendent sur la place Vendôme, et, précédés du commandant général Courtais et de son nombreux état-major, se dirigent, par la rue de la Paix et les boulevards, vers le palais de l'Assemblée nationale. A pied, sans faste, escortés par les officiers supérieurs de la garde nationale comme par des amis, suivis par des gardes républicains, par des lanciers et des dragons qui ferment la marche, ils s'avancent à pas lents. Un instant contenue par le respect, la population cède à l'enthousiasme, rompt les rangs de la haie, entoure les membres du gouvernement, les enveloppe de ses témoignages de sympathie, leur presse les mains, leur prodigue les acclamations. C'est un élan libre, volontaire; la spontanéité le rend touchant. S'il y a quelques opposants, ils se sentent subjugués par ce spectacle grandiose, ils sont absorbés par cette unanimité qui enchaîne toutes les volontés. Une électricité de patriotisme circule entre le peuple de Paris et ses élus. Ce peuple, les couvrant de son affection, semble vouloir les présenter lui-même aux délégués de la France, s'associer à leur démarche, et se démettre avec eux de l'autorité temporaire qu'il a saisie sur les barricades de Février.

XV

Dans les salles de l'Assemblée, l'animation n'est pas moins vive. Les représentants entrent successive-

ment et cherchent à se reconnaître. Ils marquent leurs places, confusément et sans distinction d'opinions encore ignorées; ils se forment en groupes, s'interrogent sur la solennité de la journée et sur l'ordre de leurs travaux. Ils sont plus de six cents.

Sur les bancs siégent des hommes de tous les rangs de la société, ouvriers, cultivateurs, propriétaires, avocats, médecins, professeurs, industriels, commerçants, prêtres, etc. Presque toutes les illustrations de la France figurent dans cette Assemblée digne de la nation qui l'a élue. Bientôt les noirs, affranchis de l'esclavage, viendront compléter cet ensemble.

Les tribunes regorgent de citoyens. Dans la tribune diplomatique assistent tous les ambassadeurs.

L'inconnu plane sur le puissant intérêt de cette scène et le domine. Tous ces visages, qu'expriment-ils? Que renferment toutes ces consciences? Où sont les premiers signes de l'avenir? Dans quelle profondeur rechercher et découvrir l'âme de cette vaste réunion? Comment entrevoir ce qu'elle doit enfanter? Le bonheur de la France et la paix du monde, ou le malheur et la guerre? la liberté ou le despotisme? la République ou la monarchie? Chacun se recueille et veut pressentir les événements.

Tout à coup le canon se fait entendre. C'est l'arrivée des membres du Gouvernement provisoire.

A leur entrée dans la salle, représentants et spectateurs sont debout et n'ont qu'une voix; ils agitent leurs chapeaux et poussent un immense cri de *Vive la Ré-*

publique ! Les acclamations se prolongent et redoublent. C'est Paris, c'est la France entière qui s'unissent pour saluer ce gouvernement sauveur.

XVI

Je dois prendre au *Moniteur* les détails de cette mémorable séance.

Le citoyen Audry de Puyraveau, doyen d'âge, occupe le fauteuil de la présidence. Les six plus jeunes membres de l'Assemblée, les citoyens Fresneau, Lagrevol, Avond, Astouin, Ferrouillat et Sainte-Beuve, ont pris place au bureau en qualité de secrétaires provisoires.

« Le citoyen président. — La parole est au citoyen » Dupont (de l'Eure), président du Gouvernement pro- » visoire.

» Le citoyen Dupont (de l'Eure).—Citoyens représen- » tants du peuple, le Gouvernement provisoire de la » République vient s'incliner devant la nation, et rendre » un hommage éclatant au pouvoir suprême dont vous » êtes investis.

» Élus du peuple ! soyez les bienvenus dans la grande » capitale, où votre présence fait naître un sentiment » de bonheur et d'espérance qui ne sera pas trompé.

» Dépositaires de la souveraineté nationale, vous » allez fonder nos institutions nouvelles sur les larges » bases de la démocratie, et donner à la France la seule

» constitution qui puisse lui convenir, une constitution » républicaine. (Acclamations unanimes et prolongées. » *Vive la République!*)

» Mais, après avoir proclamé la grande loi politique » qui va constituer définitivemeut le pays, comme nous, » citoyens représentants, vous vous occuperez de régler » l'action possible et efficace du gouvernement dans les » rapports que la nécessité du travail établit entre tous » les citoyens, et qui doivent avoir pour bases les saintes » lois de la justice et de la fraternité. (Applaudisse- » ments et nouveaux cris de *Vive la République!*)

» Enfin le moment est arrivé pour le Gouvernement » provisoire de déposer entre vos mains le pouvoir il- » limité dont la Révolution l'avait investi. Vous savez si » pour nous cette dictature a été autre chose qu'une » puissance morale, au milieu des circonstances diffi- » ciles que nous avons traversées.

» Fidèles à notre origine et à nos convictions person- » nelles, nous n'avons pas hésité à proclamer la Répu- » blique naissante de Février. (Les cris de *Vive la Ré- » publique! Vive le Gouvernement provisoire!* et des » applaudissements éclatent sur tous les bancs et dans » les tribunes publiques.)

» Aujourd'hui nous inaugurons les travaux de l'As- » semblée nationale à ce cri qui doit toujours la rallier: » *Vive la République!* (Les acclamations et les applau- » dissements recommencent avec une nouvelle énergie.)

» Le citoyen Crémieux. — Citoyens représentants du » peuple, au nom du Gouvernement provisoire, vos

» travaux sont ouverts, l'Assemblée nationale les com-
» mence aujourd'hui.

» J'invite le citoyen président provisoire à vouloir » bien engager les membres de l'Assemblée à se retirer » dans leurs bureaux pour y procéder à la vérification » des pouvoirs. »

La séance est suspendue pour cette vérification; elle est reprise à trois heures et demie.

« Le citoyen Démosthène Ollivier.—Je prierai M. le » président de demander à l'Assemblée qu'elle dé- » cide immédiatement qu'après l'admission de la dé- » putation, chacun des membres de cette députation » soit appelé à la tribune et prête individuellement » serment à la République française une et indivisible.

» *Voix nombreuses*.—L'ordre du jour! l'ordre du jour!

» Le citoyen Crémieux. — Citoyens représentants, le » scandale du serment, dans les soixante dernières » années qui viennent de s'écouler, avait soulevé l'in- » dignation publique.

» Le Gouvernement provisoire a senti la nécessité » de mettre un terme à ce scandale, et l'un de ses » premiers actes a été de déclarer que celui qui a » l'honneur d'être appelé à une fonction quelconque, » et surtout à celle de représenter le peuple dans cette » Assemblée, doit comprendre qu'il est républicain. » (Bravo! bravo! — Applaudissements.)

» Merci, citoyens, vos applaudissements me disent » ce qui est dans vos cœurs. Qu'avons-nous donc be- » soin de le mettre sur nos lèvres? *Vive la République!*

» (Le cri de *Vive la République!* est répété sur tous les » bancs.)

» Je propose l'ordre du jour. »

L'ordre du jour est adopté.

On procède à l'admission des représentants.

Après le rapport sur les élections de Seine-et-Oise, M. Berger prononce ces paroles :

« Citoyens, au nom de la plupart des députés du » département de la Seine...

» Les citoyens Flocon et Ledru-Rollin. — Pourquoi » de la plupart?... De tous!

» Le citoyen Berger. — Au nom de tous les députés » de la Seine, j'ai l'honneur de proposer à l'Assem- » blée le projet de proclamation suivant :

» L'Assemblée nationale,

» Fidèle interprète des sentiments du peuple qui » vient de la nommer,

» Avant de commencer ses travaux,

» Déclare, au nom du peuple français et à la face » du monde entier, que la République proclamée le » 24 février 1848 est et restera la forme du gouver- » nement de la France. (Oui! oui! — Acclamations » unanimes et prolongées.)

» Le citoyen Subervic. — Il ne pourrait en être autre- » ment!

» Le citoyen Berger. — La République que veut la » France a pour devise : Liberté, Égalité, Fraternité. » (Bravo! bravo!)

» Au nom de la patrie, l'Assemblée conjure tous les

» Français de toutes les opinions d'oublier d'anciens » dissentiments, de ne plus former qu'une seule fa- » mille. (Vifs et unanimes applaudissements.)

» Le jour qui réunit les représentants du peuple est » pour tous les citoyens la fête de la Concorde et de la » Fraternité. *Vive la République!*

» (Suivent les signatures des représentants de la Seine.)

» DE TOUTES PARTS. — *Vive la République! Vive la Ré- » publique!* (Longues et chaleureuses acclamations.— » Toute l'Assemblée se lève d'un mouvement spon- » tané, en criant : *Vive la République!*)

» LE CITOYEN CLÉMENT THOMAS. — L'adresse qui vient » d'être proposée au nom des représentants de la Seine » doit être faite au nom de tous les députés de la » France! (Oui! oui!) Si vous aviez été consultés » d'avance, vous auriez tous approuvé cette adresse; » par conséquent, c'est une adresse qu'on fait à la » France au nom de l'Assemblée tout entière. (Vive » et unanime approbation.)

» LE CITOYEN BERGER.—Citoyens, je ne pouvais parler » qu'au nom des représentants de la Seine. Mais vous » comprenez combien nous sommes heureux de voir » l'Assemblée tout entière se joindre à nous pour pro- » clamer ces grands principes. (Applaudissements pro- » longés.)

» LE CITOYEN GERMAIN SARRUT. — Je demande, au nom » de tous les représentants de la France, que les mots » de *République démocratique* soient joints à ceux de » Liberté, Égalité, Fraternité. (Applaudissements.)

» Le citoyen Ducoux. — J'approuve sans réserve la » motion qui vient d'être faite de reconnaître comme » le seul gouvernement possible en France la Répu- » blique une et indivisible, avec l'inscription : Liberté, » Égalité, Fraternité; mais il faut tout dire, ce n'est » pas comme incident qu'une pareille proposition de- » vait être faite. (Mouvement.)

» La République doit être assez belle, elle doit être » assez pure, elle doit être assez durable pour qu'elle » soit pour nous l'objet d'une acclamation solennelle, » non pas d'une discussion; il n'y a pas de discussion » possible, mais il fallait donner à cet acte toute la » solennité dont il est digne.

» Je suis fâché de trouver cette proposition à la suite » d'un rapport sur les élections d'un département. » C'est à la face du monde entier qu'il fallait solennel- » lement proclamer l'avénement perpétuel de la Ré- » publique fraternelle démocratique, avec tous les dé- » veloppements moraux et matériels que la justice et » l'équité comportent. (Oui! oui! — Très-bien! très- » bien! — *Vive la République!*)

» Je demande donc que nos acclamations actuelles » ne soient que l'expression d'un mouvement qu'il » nous a été impossible de contenir.... (Oui! oui! » Bravo! bravo!) Mais je demande que, dans une » réunion prochaine, l'Assemblée nationale vienne, » comme un seul homme, proclamer et jurer, non pas » par des paroles, mais par des actes, par le cœur, » vienne proclamer la République démocratique, une

» et indivisible, la République démocratique et fra-
» ternelle..... (Immense acclamation.—Bravo!)

» LE CITOYEN PAGNERRE.—La plus imposante solennité, » citoyens, c'est notre unanimité.

» LE CITOYEN EMMANUEL ARAGO. — L'instant est assez » solennel.... (Oui! oui!) Pas d'ajournement.... (Non! » non!) Il n'y a pas d'ajournement possible pour cela. » *Vive la République!* (Toute l'Assemblée en masse et » debout : *Vive la République! Vive la République!*)

» LE CITOYEN DEGOUSÉE. — Le Gouvernement provi- » soire avait annoncé que le canon annoncerait la » proclamation de la République par l'Assemblée » constituante. J'approuve de toute la force de mes » convictions la proclamation qui vient d'être faite à » l'unanimité, et je m'oppose à tout ajournement.

» LE CITOYEN DÉMOSTHÈNE OLLIVIER. — Je demande » qu'il soit constaté au procès-verbal que nos accla- » mations ont été faites à l'unanimité. (L'Assemblée » tout entière se lève dans un immense mouvement » d'approbation.)

» *Un représentant du peuple.* — La République est » un fait heureusement accompli; je ne comprendrais » pas qu'elle pût être mise en discussion....

» *De toutes parts.* —Elle ne l'est pas! (Interruption.)

» LE CITOYEN BARBÈS.—Il faut ajouter que la Répu- » blique n'avait besoin d'aucune nouvelle proclama- » tion. Le 24 février, le premier acte du peuple, en » reconquérant sa souveraineté, a été de proclamer la » République. Il ne dépend plus de personne de mettre

» son existence en doute. Nous sommes les serviteurs » du peuple, nous n'avons ici qu'à acclamer sa vo- » lonté. Vive la République, une, indivisible, démo- » cratique et sociale!

» (Les cris répétés de *Vive la République!* éclatent de » toutes parts.)

» Le citoyen président. — La proclamation de la Ré- » publique ne peut être mise en discussion. Personne » ici ne peut plus douter de la République.

» *De toutes parts.* — Non! non! *Vive la République!*

» Le citoyen Vignerte. — Il ne s'agit pas de proclamer » la République, mais de la saluer; c'est le soleil qui » vivifie la France et qui vivifiera le monde. Vous » n'avez qu'à la saluer. La République a été proclamée » dans toute la France; toutes les communes ont ad- » héré à la République par des procès-verbaux. Vous » autres, citoyens, vous avez tous déclaré que vous » étiez républicains, et vous n'êtes ici que parce que » vous êtes républicains. (Bravos.)

» Le citoyen président. — C'est une discussion qui ne » peut pas être continuée. La République n'est pas » mise en doute.

» Le citoyen Trélat. — Il y a aujourd'hui quelque » chose de beaucoup plus significatif que les votes, » que les acclamations réitérées que nous avons en- » tendues : c'est que la République est un enfante- » ment qui se préparait depuis longues années; la Ré- » publique était un fait nécessaire, et la preuve la » plus éclatante qu'elle était nécessaire, un fait scien-

» tifique, un fait de longue élaboration et de long tra-
» vail, c'est qu'ici même elle est proclamée, dans
» cette enceinte, après la proclamation de toute la
» France, à côté d'une salle où elle était en contes-
» tation il y a deux mois; la plus grande preuve, ci-
» toyens, le témoignage le plus éclatant en faveur de
» la République, de cette République à laquelle de
» longs et laborieux efforts ont été consacrés, pour la-
» quelle ont témoigné ceux qui d'abord n'ont pas été
» compris et qui le sont aujourd'hui.... (Bravo! bravo!)
» La plus grande preuve, citoyens, c'est que de ceux-
» là mêmes qui protestaient encore il y a deux mois
» contre la République, il n'en est pas un qui proteste
» aujourd'hui; c'est que leurs voix sont unanimes, et
» que, s'il est ici quelques hommes, quelques citoyens
» qui, dans la sincérité de leurs consciences, aient
» proposé à la nation une autre forme de gouverne-
» ment il y a deux mois, aujourd'hui, citoyens, il
» n'y a plus qu'un seul cri, qu'une seule parole, qu'un
» seul hommage, qu'un seul sentiment au fond de tous
» les cœurs pour cette République, étudiée, préparée,
» grandie, et tellement universalisée qu'elle est par-
» tout reconnue; que, comme on l'a dit depuis long-
» temps dans de nobles paroles : La République est
» comme le soleil, aveugle qui ne la verrait pas.

» Ainsi, citoyens....

» *Un membre.* — Crions tous : *Vive la République!*

» Le citoyen Trélat. — Ainsi, citoyens, pas de nou-
» velle proclamation. La République est connue de

» tous, elle est saluée de toutes parts. C'est un fait » nécessaire, inévitable, et qui mettra la nation à » même de recueillir tout ce qu'elle attend de bienfai- » sant de notre nouveau gouvernement. *Vive la Ré-* » *publique!*

» *De toutes parts.* — *Vive la République!* »

Après un laps de temps assez long, employé à la vérification des pouvoirs, le général Courtais paraît à la tribune.

« *Voix diverses.* — Continuons les rapports.

» *D'autres voix.* — Écoutez! écoutez!

» LE GÉNÉRAL COURTAIS. — Citoyens représentants, le » peuple demande que les membres du Gouvernement » provisoire veuillent bien venir sur le péristyle du » palais, et que l'Assemblée nationale veuille bien les » accompagner. (Oui! oui! Exclamations diverses.)

» En conséquence, je propose que le Gouvernement » provisoire et les citoyens représentants se rendent » sur le péristyle du palais. (Appuyé! appuyé!)

» LE CITOYEN BABAUD-LARIBIÈRE. — Citoyens représen- » tants, l'héroïque population de Paris vous fait de- » mander par le commandant supérieur des gardes » nationales de la Seine de venir proclamer la Répu- » blique à la face du soleil. (Oui! oui! — Tous!) Se » trouverait-il un cœur français qui ne voulût pas don- » ner à la population parisienne cette marque de con- » fiance et d'estime? (Non! non! — Tous!) »

XVII

Les membres du Gouvernement provisoire et le président de l'Assemblée, suivis de tous les représentants, quittent la salle et vont se présenter au peuple. A leur apparition, de toutes les poitrines haletantes d'enthousiasme sort une formidable clameur de *Vive la République!* qui étouffe les roulements des tambours, les fanfares des trompettes et jusqu'aux détonations du canon. Le patriotisme électrise le peuple et les gardes nationaux, qui couvrent de leurs masses compactes la place de la Révolution, les quais, le pont, et qui sont venus envahir les abords du palais; les marches du grand escalier sont occupées par de nombreux spectateurs, au milieu desquels une double haie de gardes nationaux a peine à maintenir libre un certain espace. Sur cette multitude, sur les baïonnettes, brille un étincelant soleil.

Le cortége s'arrête en avant de la colonnade qui décore la façade du palais. Les membres du Gouvernement provisoire, les ministres et le président de l'Assemblée se groupent auprès d'un faisceau de drapeaux. Le président va prendre la parole, quand de toutes parts s'élève un cri : « *Le drapeau de la ligne! Le drapeau de la ligne!* » — Le peuple ne voyait dans le faisceau que les drapeaux de la garde nationale sédentaire et de la garde mobile. — Aussitôt ordre est donné de satisfaire à ce

vœu fraternel. Pendant que l'on court chercher le drapeau des détachements d'infanterie qui stationnent aux Champs-Élysées, les membres du gouvernement, les représentants et les assistants se rapprochent. On se presse les mains; on échange les témoignages des sentiments les plus sympathiques; dans cette expansion de fraternité, on n'oublie ni l'Italie ni la Pologne; on invoque la liberté pour tous les peuples. Cette scène, véritablement imposante, n'est interrompue que par les cris de *Vive la ligne! Vive l'armée!* C'est le drapeau de la ligne qui est apporté en triomphe.

M. Audry de Puyraveau lit la proclamation qui vient d'être votée par l'Assemblée. Les applaudissements, les acclamations, la musique des légions, les explosions de l'artillerie, tous les transports de l'enthousiasme éclatent et se prolongent. Le cortége descend du péristyle et s'avance à travers la foule, escorté par la ligne et par la garde nationale. Au milieu des vivat et des protestations de dévouement, il fait le tour du palais et rentre par la rue de Bourgogne.

XVIII

Dans la séance du 6 mai, le vénérable M. Dupont (de l'Eure), craignant que la faiblesse de sa voix ne lui permît pas de se faire suffisamment entendre, pria M. de Lamartine de lire le compte rendu [1] qu'il

[1] Ce compte rendu, rédigé par M. Lamartine d'après les notes qu'il avait

avait à lire au nom et comme président du Gouvernement provisoire.

M. Lamartine monta à la tribune et prit la parole :

« Citoyens représentants du peuple,

» Au moment où vous entrez dans l'exercice de votre » souveraineté, au moment où nous remettons entre » vos mains les pouvoirs d'urgence que la Révolution » nous avait provisoirement confiés, nous vous devons » d'abord compte de la situation où nous avons trouvé » et où vous trouvez vous-mêmes la patrie.

» Une révolution a éclaté le 24 février. Le peuple a » renversé le trône; il a juré, sur ses débris, de régner » désormais seul et tout entier par lui-même. Il nous a » chargés de pourvoir provisoirement aux dangers et » aux nécessités de l'interrègne qu'il avait à traverser » pour arriver en ordre et sans anarchie à son règne » unanime et définitif. Notre première pensée a été » d'abréger cet interrègne, en convoquant aussitôt la » représentation nationale, en qui seule résident le droit » et la force. Simples citoyens, sans autre appel que le » péril public, sans autre titre que notre dévouement, » tremblant d'accepter, pressés de restituer le dépôt » des destinées de la patrie, nous n'avons eu qu'une » ambition, celle d'abdiquer la dictature dans le sein » de la souveraineté du peuple.

» Le trône renversé, la dynastie s'exilant elle-même,

reçues de chaque membre du gouvernement, avait été lu en Conseil et voté à l'unanimité.

» nous ne proclamâmes pas la République. Elle s'était » proclamée elle-même par la bouche de tout un peuple. » (Applaudissements.) Nous ne fîmes qu'écrire le cri de » la nation.

» Notre première pensée, comme le premier besoin » du pays, après la proclamation de la République, fut » le rétablissement de l'ordre et de la sécurité dans » Paris. Dans cette œuvre, qui eût été plus difficile et » plus méritoire dans un autre temps et dans un autre » pays, nous fûmes aidés par le concours des citoyens. » Pendant qu'il tenait encore d'une main le fusil dont il » venait de foudroyer la royauté, ce peuple magnanime » relevait de l'autre main les vaincus et les blessés du » parti contraire, il protégeait la vie et la propriété des » habitants, il préservait les monuments publics. Chaque » citoyen à Paris était à la fois soldat de la liberté et » magistrat volontaire de l'ordre. (Bravo! bravo!) L'his- » toire a enregistré les innombrables actes d'héroïsme, » de probité, de désintéressement, qui ont caractérisé » ces premières journées de la République. Jusqu'ici on » avait quelquefois flatté le peuple en lui parlant de ses » vertus. La postérité, qui ne flatte pas, trouvera toutes » les expressions au-dessous de la dignité du peuple de » Paris.

» Ce fut lui qui nous inspira le premier décret des- » tiné à donner sa vraie signification à sa victoire, le » décret d'abolition de la peine de mort en matière po- » litique. (Acclamation.) Il l'inspira ; il l'adopta et le » signa par une acclamation de deux cent mille voix

» sur la place et sur les quais de l'Hôtel de ville. Pas un » cri de colère ne protesta. La France et l'Europe com» prirent que Dieu avait ses inspirations dans la foule, » et qu'une révolution inaugurée par la grandeur d'âme » serait pure comme une idée, magnanime comme un » sentiment, sainte comme une vertu. (Très-bien! très» bien!)

» Le drapeau rouge, présenté un moment, non comme » un symbole de menace ou de désordre, mais comme » un drapeau momentané de victoire, fut écarté par » les combattants eux-mêmes pour couvrir la Répu» blique de ce drapeau tricolore qui avait ombragé son » berceau et promené la gloire de nos armées sur tous » les continents et sur toutes les mers. (Très-bien! » très-bien!)

» Après avoir établi l'autorité du gouvernement dans » Paris, il fallait faire reconnaître la République dans » les départements, dans les colonies, dans l'Algérie, » dans l'armée; des nouvelles télégraphiques et des » courriers y suffirent. La France, les colonies, les ar» mées, reconnurent leur propre pensée dans la pensée » de la République; il n'y eut résistance ni d'une main » ni d'une voix, ni d'un cœur libre en France, à l'in» stallation du gouvernement nouveau.

» Notre seconde pensée fut pour le dehors. L'Europe » indécise attendait le premier mot de la France : ce » premier mot fut l'abolition de fait et de droit des » traités réactionnaires de 1815 (Vive approbation), la » liberté rendue à notre politique extérieure, la décla-

» ration de paix aux territoires, de sympathie aux » peuples, de justice, de loyauté et de modération aux » gouvernements. La France, dans ce manifeste, dés- » arma son ambition, mais ne se désarma pas de ses » idées. Elle laissa briller son principe : ce fut toute sa » guerre. Le rapport particulier du ministre des affaires » étrangères vous dira ce que ce système de la diplo- » matie au grand jour a produit, et ce qu'il doit pro- » duire de légitime et de grand pour les influences de » la France.

» Cette politique commandait au ministre de la guerre » des mesures en harmonie avec ce système de négo- » ciation armée. Il rétablit avec énergie la discipline à » peine ébranlée, il rappela honorablement dans Paris » l'armée un moment éloignée de nos murs pour laisser » le peuple s'armer lui-même. Le peuple, désormais » invincible, ne tarda pas à redemander à grands cris » ses frères de l'armée, non comme une sûreté, mais » comme une décoration de la capitale. L'armée ne fut » plus dans Paris qu'une garnison honoraire destinée » à prouver à nos braves soldats que la capitale de la » patrie appartient à tous ses enfants.

» Nous décrétâmes de plus la formation immédiate » d'un conseil de défense, et la formation de quatre » armées d'observation : l'armée des Alpes, l'armée du » Rhin, l'armée du Nord, l'armée des Pyrénées.

» Notre marine, confiée aux mains du même ministre » comme la seconde arme de la France, fut ralliée » sous ses chefs dans une discipline commandée par le

» sentiment de sa vigilance. La flotte de Toulon alla » montrer nos couleurs aux amis de la France sur le » littoral de la Méditerranée.

» L'armée d'Alger n'eut ni une heure ni une pensée » d'hésitation. La République et la patrie se confondi- » rent à ses yeux dans le sentiment d'un même devoir. » Un chef dont le nom républicain, les sentiments et » les talents étaient des gages à la fois pour l'armée et » la Révolution, le général Cavaignac, reçut le com- » mandement général de l'Algérie.

» La corruption, qui avait pénétré les institutions les » plus saintes, obligeait le ministre de la justice à des » épurations demandées par le cri public. Il fallait » promptement séparer la justice de la politique. Le » ministre fit avec douleur, mais avec inflexibilité, la » séparation.

» En proclamant la République, le cri de la France » n'avait pas proclamé seulement une forme de gou- » vernement, il avait proclamé un principe. Ce prin- » cipe, c'était la démocratie pratique, l'égalité par les » droits, la fraternité par les institutions. La révolution » accomplie par le peuple devait s'organiser, selon » nous, au profit du peuple par une série continue d'in- » stitutions fraternelles et tutélaires propres à conférer » régulièrement à tous les conditions de dignité indi- » viduelle, d'instruction, de lumières, de salaires, de » moralité, d'éléments de travail, d'aisance, de se- » cours et d'avénement à la propriété, qui supprimas- » sent le nom servile de prolétaire, et qui élevassent le

» travailleur à la hauteur de droit, de devoir et de bien-» être des premiers nés à la propriété. (Très-bien! très » bien!) Élever et enrichir les uns sans abaisser et sans » dégrader les autres; conserver la propriété et la rendre » plus féconde et plus sacrée en la multipliant et en la » parcellant dans les mains d'un plus grand nombre; » distribuer l'impôt de manière à faire tomber son » poids le plus lourd sur les plus forts, en allégeant et » en secourant les plus faibles; créer par l'État le tra-» vail qui manquerait accidentellement par le fait du » capital intimidé, afin qu'il n'y eût pas un travailleur » en France à qui le pain manquât avec le salaire; » enfin étudier avec les travailleurs eux-mêmes les » phénomènes pratiques et vrais de l'association, et les » théories encore problématiques des systèmes, pour » y chercher consciencieusement les applications, pour » en recueillir les vérités, pour en constater les er-» reurs : telle fut la pensée du Gouvernement provisoire » dans tous les décrets dont il confia l'exécution ou la » recherche au ministre des finances, au ministre des » travaux publics, enfin à la Commission du Luxem-» bourg, laboratoire d'idées, congrès préparatoire et » statistique du travail et des industries, éclairé par des » délégués studieux et intelligents de toutes les profes-» sions laborieuses, et présidé par deux membres du » Gouvernement lui-même.

» La chute soudaine de la monarchie, le désordre » des finances, le déclassement momentané d'une masse » immense d'ouvriers manufacturiers, les secousses que

» ces masses de bras inoccupés pouvaient donner à la
» société, si leur raison, leur patience et leur résigna-
» tion patriotique n'avaient pas été le miracle de la
» raison du peuple et l'admiration du monde; la dette
» exigible, de près d'un milliard, que le gouvernement
» déchu avait accumulée sur les deux premiers mois de
» la République; la crise des industries et du commerce
» universel sur le continent et en Angleterre coïnci-
» dant avec la crise politique de Paris; l'énorme accu-
» mulation d'actions de chemins de fer ou d'autres
» valeurs fictives saisies à la fois dans les mains des por-
» teurs et des banquiers par la panique des capitaux;
» enfin l'imagination du pays qui se frappe toujours au
» delà du vrai aux époques d'ébranlement politique ou
» de terreur sociale, avaient tari le capital travaillant,
» fait disparaître le numéraire, suspendu le travail libre
» et volontaire, seul travail suffisant à 35 millions
» d'hommes. Il fallait y suppléer provisoirement ou
» mentir à tous les principes et à toutes les prudences,
» à toutes les nécessités secourables de la République.
» Le ministre des finances vous dira comment il fut
» pourvu à ces évanouissements du travail et du crédit,
» en attendant le moment enfin arrivé où la confiance,
» rendue aux esprits, rendra le capital à la main des
» manufacturiers, le salaire, cette dîme productive du
» capital, aux travailleurs, et où votre sagesse et votre
» puissance nationales seront à la hauteur de toutes les
» difficultés.

» Le ministère de l'instruction publique et des cultes,

» réuni dans la même main, fut pour le gouvernement » une manifestation d'intention, et pour le pays un » pressentiment de la situation nouvelle que la Répu- » blique voulait et devait prendre, dans la double né- » cessité d'un enseignement national et d'une indépen- » dance plus réelle des cultes égaux et libres devant » la conscience et devant la loi.

» Le ministère de l'agriculture et du commerce, mi- » nistère étranger par sa nature à la politique, ne put » que préparer avec zèle et ébaucher avec sagacité les » institutions nouvelles appelées à féconder le premier » des arts utiles; il étendit la main de l'État sur les in- » térêts souffrants du commerce que vous seuls vous » pouvez relever par la sécurité.

» Telles furent nos différentes et incessantes sollici- » tudes.

» Grâce à la Providence, qui n'a jamais manifesté » plus évidemment son intervention dans la cause du » peuple et de l'esprit humain; grâce au peuple lui- » même, qui n'a jamais mieux manifesté les trésors de » raison, de civisme, de générosité, de patience, de » moralité, de véritable civilisation, que cinquante ans » de liberté imparfaite ont élaborés dans son âme, » nous avons pu accomplir, bien imparfaitement sans » doute, mais non sans bonheur pourtant, une partie » de la tâche immense et périlleuse dont les événe- » ments nous avaient chargés.

» Nous avons fondé la République, ce gouvernement » déclaré impossible en France, à d'autres conditions

» que la guerre étrangère, la guerre civile, l'anarchie, » les prisons et l'échafaud. Nous avons montré la Répu- » blique heureusement compatible avec la paix eu- » ropéenne, avec la paix intérieure, avec l'ordre vo- » lontaire, avec la liberté individuelle, avec la douceur » et la sérénité des mœurs d'une nation pour qui la » haine est un supplice, et pour qui l'harmonie est un » instinct national. (Marques d'assentiment.)

» Nous avons promulgué les grands principes d'éga- » lité, de fraternité, d'unité, qui doivent, en se déve- » loppant de jour en jour dans nos lois faites par tous » et pour tous, accomplir l'unité du peuple par l'unité » de la représentation.

» Nous avons universalisé le droit de citoyen en uni- » versalisant le droit d'élection; et le suffrage universel » nous a répondu.

» Nous avons armé le peuple tout entier dans la » garde nationale; et le peuple tout entier nous a ré- » pondu en vouant l'arme que nous lui avons confiée » à la défense unanime de la patrie, de l'ordre et des » lois!

» Nous avons passé quarante-cinq jours sans autre » force exécutive que l'autorité morale entièrement » désarmée dont la nation voulait bien reconnaître le » droit en nous; et ce peuple a consenti à se laisser » gouverner par la parole, par nos conseils, par ses » propres et généreuses inspirations. (Marques d'ap- » probation.)

» Nous avons traversé plus de deux mois de crise,

» de cessation de travail, de misères, d'éléments
» d'agitation politique et d'angoisse sociale accumulés
» en masse innombrable dans une capitale d'un mil-
» lion et demi d'habitants, sans que les propriétés
» aient été violées, sans qu'une colère ait menacé une
» vie! sans qu'une répression, une proscription, un
» emprisonnement politique, une goutte de sang ré-
» pandue en notre nom aient attristé le Gouvernement
» dans Paris! Nous pouvons redescendre de cette lon-
» gue dictature sur la place publique, et nous mêler
» au peuple sans qu'un citoyen puisse nous demander :
» *Qu'as-tu fait d'un citoyen?* (Sensation.)

» Avant d'appeler l'Assemblée nationale à Paris,
» nous avons assuré complétement sa sécurité et son
» indépendance en armant, en organisant la garde
» nationale, et en lui donnant pour garde tout un
» peuple armé. Il n'y a plus de faction possible dans
» une République où il n'y a plus de division entre
» les citoyens politiques et les citoyens non politiques;
» entre les citoyens armés et les citoyens désarmés;
» tout le monde a son droit, tout le monde a son arme.
» Dans un pareil état, l'insurrection n'est plus le droit
» extrême à l'oppression, elle serait un crime. Celui
» qui se sépare du peuple n'est plus du peuple! (Bravos
» et applaudissements.) Voilà l'unanimité que nous
» vous avons faite. Perpétuez-la! c'est le salut com-
» mun.

» Citoyens représentants, notre œuvre est accom-
» plie, la vôtre commence. La présentation même d'un

» plan de gouvernement, ou d'un projet de constitu-
» tion, eût été de notre part une prolongation témé-
» raire de pouvoir, ou un empiétement sur votre sou-
» veraineté. Nous disparaissons dès que vous êtes
» debout pour recevoir la République des mains du peu-
» ple. Nous ne nous permettrons qu'un seul conseil et
» un seul vœu à titre de citoyens et non à titre de
» membres du Gouvernement provisoire. (Mouvement
» redoublé d'attention.) Ce vœu, citoyens, la France
» l'émet avec nous. C'est le cri de la circonstance. Ne
» perdez pas le temps, cet élément principal des crises
» humaines. Après avoir absorbé en vous la souve-
» raineté, ne laissez pas un interrègne nouveau alan-
» guir les ressorts du pays. Qu'une commission de
» gouvernement sortie de votre sein ne permette pas
» au pouvoir de flotter un seul instant, précaire et
» provisoire, sur un pays qui a besoin de pouvoir et
» de sécurité; qu'un comité de constitution émané de
» vos suffrages apporte sans délai à vos délibérations
» et à votre vote le mécanisme simple, bref et démo-
» cratique de la constitution dont vous délibérerez en-
» suite à loisir les lois organiques et secondaires.

» En attendant, comme membres du Gouvernement,
» nous vous remettons nos pouvoirs.

» Nous remettons avec confiance aussi à votre ju-
» gement tous nos actes. Nous vous prions seulement
» de vous reporter au temps, et de nous tenir compte
» des difficultés. Notre conscience ne nous reproche
» rien comme intention. La Providence a favorisé nos

» efforts. Amnistiez notre dictature involontaire. Nous » ne demandons qu'à rentrer dans les rangs des bons » citoyens. Puisse seulement l'histoire de notre chère » patrie inscrire avec indulgence, au-dessous et bien » loin des grandes choses faites par la France, le récit » de ces trois mois passés sur le vide, entre une mo- » narchie écroulée et une République à asseoir, et » puisse-t-elle, au lieu des noms obscurs et oubliés » des hommes qui se sont dévoués au salut commun, » inscrire dans ses pages deux noms seulement : le » nom du peuple, qui a tout sauvé, et le nom de Dieu, » qui a tout béni sur les fondements de la République! » (Acclamations unanimes et prolongées.) »

XIX

Dans les séances des 6, 7 et 8, tous les ministres et le président de la Commission du Luxembourg donnèrent lecture de leurs rapports sur la mission spéciale qui avait été confiée à chacun d'eux. Ces rapports, dictés par la conscience, furent écoutés et accueillis avec faveur.

XX

Le 8 mai, à la presque unanimité [1], fut voté ce décret :

« L'Assemblée nationale prononce que le Gouvernement provisoire a bien mérité de la patrie. »

[1] Quatre ou cinq membres seulement se levèrent à la contre-épreuve.

CHAPITRE DOUZIÈME.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

I

« L'Assemblée nationale prononce que le Gouverne-
» ment provisoire a bien mérité de la patrie. »

Ce premier décret de l'Assemblée, spontanément rendu comme un hommage à l'impérieuse vérité des choses, ce cri de la conscience et de la reconnaissance, ce reçu de la dictature donné par les mandataires de la France au moment où ils viennent de recevoir la délégation directe de sa souveraine puissance en même temps que la confidence de ses pensées et de ses intentions, ce jugement sera-t-il confirmé ou cassé par la postérité ? Après avoir scruté jusque dans leur dernier lointain les origines de la Révolution de 1848, après avoir étudié pas à pas son développement, et minutieusement élucidé chaque fait, arrivée à cet arrêt de l'Assemblée constituante, quelle place lui fera la postérité? L'enregistrera-t-elle comme un acte de justice? Ne le traitera-t-elle que comme une concession arrachée par les nécessités conciliatrices du moment?

Issu d'un volcan, le Gouvernement provisoire s'est-il

maintenu à la hauteur où l'avait porté le jet de l'éruption; a-t-il mesuré et accepté l'étendue de son horizon par delà les ondulations et les aspérités qui surgissaient autour de lui? Ou bien est-il descendu pour aller terre à terre, se heurtant à tout obstacle comme un jouet des événements? A travers les convulsions de la société, a-t-il su démêler ses aspirations et ses regrets, ses forces et ses faiblesses, ses grandeurs et ses misères, ses vertus et ses vices? Ou bien est-il demeuré dans l'ignorance et l'apathie? A-t-il demandé ses inspirations à l'amour de l'humanité ou à l'égoïsme? A-t-il obéi au devoir ou à l'ambition?

II

Subissant à son tour la loi commune aux gouvernements qui ne sont plus, il a été livré aux accusations passionnées des partis dynastiques, aux reproches des républicains, aux outrages des sectaires, qui tous ont tenté de détourner sur lui la responsabilité des revers et des malheurs.

Sa composition même a servi de texte à la critique et au blâme: « D'un amalgame d'éléments disparates, il ne pouvait sortir que confusion et discorde. Les séances du Conseil se perdaient en querelles. Il fallait voir les interlocuteurs y discuter, le poignard ou le pistolet à la main! » Et, de bouche en bouche, ces rumeurs se propageaient jusqu'aux villages extrêmes

de la France. Tout en les dédaignant comme des épouvantails, bien des gens sincères se demandaient si cette diversité n'était pas un obstacle au jeu régulier de l'autorité.

Mais qui avait choisi ces hommes? N'étaient-ce pas le peuple et la Révolution qui les avaient groupés au milieu des acclamations? Alors que le navire sombrait, alors que ces hommes se précipitaient à la manœuvre et se dévouaient à la première mort, ne cédaient-ils pas à la volonté de Dieu? D'ailleurs une force unique eût-elle suffi à l'apaisement des flots et de l'ouragan? Le salut commun n'imposait-il pas la variété et la multiplicité des efforts? Providence (hasard! diront quelques-uns)! la littérature, la science, la presse, le barreau, le commerce, le travail manuel, la représentation complète du peuple pensant, depuis le noble jusqu'à l'ouvrier, toutes les nuances de la politique libérale, depuis l'instinct conservateur jusqu'à la théorie la plus audacieuse, prenaient part à la direction, au nom de chaque idée, de chaque intérêt, veillant, parlant, signalant tout écueil. N'est-ce pas grâce à ce concours de résistances et d'impulsions dissemblables que le navire, lancé et livré aux périls de la tourmente, a pu être conduit au port? N'est-ce pas ainsi que son pilote momentané, le Gouvernement provisoire, s'est préservé de tout rêve de commandement, et qu'après son œuvre de sauvetage, il a fidèlement remis sa dictature aux mains du souverain, le peuple tout entier?

III

« Sans nul doute. Mais quel entassement de fautes!

» Des commissaires proconsuls, munis de pouvoirs illimités; — la magistrature, dispersée; — l'ignorance, recommandée comme un titre à l'élection; — les Ateliers nationaux, engendrés et entretenus dans un but astucieux; — le suffrage universel, jeté en pâture, avant l'heure, à l'inintelligence; — la Commission du Luxembourg, installée en école de systèmes subversifs; — l'impôt du sel, supprimé pour capter la popularité; — les 45 centimes, imposés comme une rançon par la Révolution et habilement travestis en corruption électorale par l'exemption des pauvres; — l'armée, abaissée; — la discorde et la flamme insurrectionnelle, soufflées sur l'Europe par des agents secrets. » — Quel acte d'accusation!

En voici un autre :

« Renversement du drapeau rouge; — maintien de l'armée dans Paris; — précipitation des élections; — connivence avec la réaction; — impunité des chefs des anciens partis; — refus de l'organisation du travail, du droit au travail, du communisme; — rejet de l'emprunt forcé sur les riches; — abandon du milliard des émigrés; — respect des biens de la famille d'Orléans; — conservation de la Banque de France; — dédain du papier-monnaie et de la liquidation générale des dettes;

— ajournement de la guerre et de l'invasion de l'Europe monarchique; — ignorance de la loi du progrès et de toutes les grandes pensées sociales; — étouffement du principe régénérateur de l'humanité! »

IV

A ces deux foudroyants réquisitoires, les faits eux-mêmes ne se sont-ils pas chargés de répondre?

Où sont les proscriptions, les victimes de ces redoutables proconsuls? Ne voyons-nous pas les magistrats des royautés siéger encore dans leurs tribunaux? Un code fécond de l'instruction et de l'éducation publiques n'a-t-il pas été élaboré? Faut-il rechercher l'origine des Ateliers nationaux ailleurs que dans la crise de l'industrie, dans les souffrances du peuple; et n'allaient-ils pas être pacifiquement dissous par la dispersion des travailleurs sur les chemins de fer rachetés par l'État? Sur les débris des deux monarchies du droit divin et du suffrage restreint, la souveraineté de la nation aurait-elle admis un mode d'élection autre que le vote accordé, sans nulle exception, à tous les citoyens, et libéralement, loyalement pratiqué? Appelée à ouvrir une enquête indispensable, formée par esprit de conciliation, la Commission du Luxembourg n'a-t-elle pas éteint et fait avorter bien des conflits entre les patrons et les ouvriers, si elle a fait naître trop d'espérances et créé trop d'illusions? La suppression de l'impôt du sel n'était-

elle pas un engagement de la Révolution envers les travailleurs; et, lorsque la République payait les dettes de la royauté, devait-elle répudier les siennes? Pour échapper à la banqueroute et à l'anarchie par une voie qui ne conduisît ni à la violence, ni à la ruse, était-il un moyen plus simple, plus rapide, plus régulier, moins innové, que l'impôt des 45 centimes? et le dégrèvement des malaisés n'était-il pas un devoir? Ces 45 centimes ne furent-ils pas la rançon de l'honneur du pays? Les officiers, les généraux, les maréchaux, croyaient-ils à l'abaissement de l'armée quand ils s'empressaient de mettre leur épée au service de la République? Les soldats ne fraternisaient-ils pas avec le peuple? Cette armée n'a-t-elle pas été fortement réorganisée en vue de combattre pour une des plus nobles causes, celle des nationalités asservies? A quelle époque la providentielle expansion de la France, celle qui s'appuie sur la communauté des sentiments, sur l'affection, sur tous les mobiles grands et sympathiques, s'est-elle étendue plus loin et plus haut, a-t-elle exercé une influence plus vraie et plus sérieuse? L'homme de génie qui présidait aux relations extérieures n'a-t-il pas su pratiquer une politique franche et découverte qui pût satisfaire tout à la fois aux simples besoins de la paix, et aux terribles exigences de l'affranchissement du monde et de l'amélioration de l'humanité?

Quant à l'acte d'accusation des sectaires, n'est-il pas une réminiscence, une copie? N'a-t-il pas été formulé par des gens qui n'ont rien appris, rien oublié, qui

datent de 93 comme certains autres datent de Charlemagne ou de Capet? En parfaite contradiction avec les lois qu'ils invoquent, ils proclament la liberté et ils réclament la terreur. Toutes leurs mesures de salut public ne sont que de funèbres plagiats qui eussent épouvanté et éloigné les temps qu'ils veulent avancer. En repoussant leurs conseils d'arbitraire et de violence, le Gouvernement provisoire s'est-il trompé? S'est-il trompé, lorsqu'il a tenu haut le drapeau de la Révolution et de la tradition, ce symbole universel de la délivrance? S'est-il trompé, quand il a abattu l'échafaud politique; couvert de la magnanimité du peuple les hommes de tous les partis, chefs ou soldats; sauvegardé chaque intérêt; soldé, jusqu'au dernier centime, les dettes de la monarchie? S'est-il trompé, lorsque, respectant les peuples frères dans leur droit d'indépendance et de souveraineté, il les a laissés accomplir par eux-mêmes leurs révolutions, et qu'en même temps il se tenait prêt pour courir à leur secours à leur premier appel? S'est-il trompé, quand, en cherchant les bases du progrès moral et du progrès matériel, il a assigné à l'un le dévouement, à l'autre les institutions de crédit, la transformation radicale de l'impôt, les associations libres et volontaires?

V

Il est encore une accusation qui avait bien nettement

conscience de sa puérile inanité et de son impuissance sur les esprits intelligents et sincères, mais qui savait aussi avec quelle facilité elle capterait les masses. L'honneur de la République exige que je la prenne de front.

Bien rarement ceux qui maniaient les affaires publiques quittaient le pouvoir sans emporter les épaves de leur grandeur. Cette coutume des monarchies despotiques, libérée de toute sanction autre que celle du dédain ou de l'envie, est justement stigmatisée par les gouvernements républicains ou constitutionnels comme une honte, comme un crime. On a témérairement tenté de souiller de cette flétrissure la réputation du Gouvernement provisoire; l'on n'a fait grâce à aucun de ses membres. Il faut donc s'arrêter à ces attaques; il faut montrer les mains de ses soi-disant prévaricateurs.

Pour découvrir la vérité, il y a quelque chose de plus sûr que les contrôles successifs de la Constituante, de la Législative, de la Cour des comptes, du Conseil d'État et du Corps législatif, de plus précis que leurs votes régularisateurs. Suivez ces hommes dans leur retraite; fouillez leur vie privée; cherchez-y une preuve ignorée; mettez-vous sur la piste d'un indice révélateur; regardez leur sort; soupesez leurs richesses. Depuis quinze ans ils sont redevenus simples particuliers, et tout regard a pu pénétrer chez eux. Est-il possible que quelqu'un d'eux, pendant cet espace de temps, n'ait pas laissé filtrer à travers une fissure quelque rayon dénonciateur de la lumière qu'on les accuse de tenir sous le boisseau? Prenons-les un à un:

VI

M. Dupont (de l'Eure), douloureusement affecté des déchirements politiques de son pays, s'est éteint dans son modeste asile de Rouge-Perriers, où les soins d'une femme et d'une fille chéries n'avaient pu qu'adoucir cette douleur, sans l'effacer. Remplaçant son fils, alors en Crimée pour le service de la patrie, je lui ai pieusement fermé les yeux, et j'ai pu connaître ses dernières volontés : des vœux pour la France et pour ses libertés; la répartition à sa famille d'une fortune bien médiocre.

M. François Arago, qui, en 1848, ne semblait s'être réveillé du trépas que pour se dévouer au salut de la France, s'est promptement affaissé après l'accomplissement de sa tâche. Il a disparu de ce monde, laissant aux siens, pour seul héritage, la gloire de son nom et les œuvres de son génie.

Indulgent dans la mort pour ceux qui l'avaient torturé, M. A. Marrast a été tué par la calomnie; et lorsqu'il s'agit de régler ses funérailles, il fallut recueillir l'obole de l'amitié pour payer son convoi et l'abriter sous une pierre.

M. Pagnerre est mort à la peine. Après avoir refusé de la République la direction de l'Imprimerie nationale et la présidence de la Cour des comptes, après avoir renoncé à la direction du Comptoir d'escompte de Paris, établissement qui lui devait en partie sa création, il avait repris ses laborieux travaux de librairie.

Tels sont ceux qui ne sont plus. Regardons ceux qui survivent.

M. Lamartine a accru ses dettes dans l'exercice du pouvoir. Depuis lors, sa vie n'est qu'un interminable labeur, qu'une inflexible souffrance. Pour se libérer, il fait des efforts surhumains. Il a poussé l'humilité jusqu'à mettre dans la confidence de ses désastres la France qu'il avait si généreusement, si fidèlement servie pendant le péril. Et la France, que lui a-t-elle répondu? S'enveloppant du linceul de ses dettes, il semble savourer l'amertume et le fiel qu'on lui déverse. Sans repos ni sommeil, il poursuit avec un admirable acharnement sa délivrance par l'achèvement de ses œuvres. Cloué sur la croix, expie-t-il la grandeur de son génie ou les services qu'il a prodigués?

MM. Marie et Crémieux ont sacrifié au bien public la nombreuse clientèle qu'ils avaient si honorablement et si justement conquise. A leur rentrée au palais, ils sont longtemps demeurés sous le coup de la lutte. Cinq années ont été courageusement employées à rassembler les clients dispersés et à refaire une position volontairement abandonnée.

Le plus frappé de tous, M. Ledru-Rollin, a poursuivi péniblement, durant quinze ans, la liquidation d'une fortune compromise par la politique, pendant que son cœur lui en faisait partager les parcelles avec les plus misérables de ses amis. Depuis, le hasard des démolitions de Paris et le percement d'un boulevard lui ont rapporté cette fortune.

M. Flocon, l'un des plus violemment attaqués et des plus dévoués, ne possède, dans son exil, qu'un cœur ferme et une main habile à écrire, attendant de sa plume le pain quotidien que l'amitié lui offre en échange de ses œuvres.

Laborieux, infatigable, M. Louis Blanc puise aux archives de l'Angleterre le complément d'une histoire de la première Révolution française; il y déploie un mérite que ses adversaires mêmes reconnaissent. Il vit ainsi de ses droits d'auteur. Quelquefois, rompu aux usages et à la langue du pays qui lui a donné l'hospitalité, il va, comme jadis les trouvères, charmer de ses récits un peuple qui aime le talent et l'esprit, et qui se plaît à les rémunérer. Cette noble existence lui a conquis les sympathies, la popularité.

M. Albert a longuement expié dans les prisons l'erreur, l'oubli d'un instant. Il y a mûri son âme et nourri son intelligence par de sérieuses études. Libre aujourd'hui, il exerce un emploi qui suffit à ses besoins.

Membres du Conseil, MM. Bethmont et Carnot (l'un a emporté dans un monde meilleur d'unanimes regrets, l'autre survit entouré de l'estime universelle), ont quitté le pouvoir comme ils l'avaient accepté, modestement, sans bruit, conservant religieusement leurs principes et leur foi.

Voilà la revue des morts et des vivants; voilà les dictateurs et leur fortune. Que la France les juge! et que Dieu leur pardonne!

VII

Ces hommes avaient encore auprès d'eux, avec eux, des amis de cœur, des amis politiques, qui prenaient leur part de dévouement et de labeurs, et qui, en échange, ont récolté, comme eux, une ample moisson de haines et de calomnies. Les montrer l'un après l'autre serait trop long; cet examen d'ailleurs ne donnerait texte qu'au même jugement : désintéressement, sacrifice à la chose publique, indifférence pour le pouvoir, retour à la vie privée et au travail, sans un regret, les mains pures, le front haut, la conscience heureuse de l'accomplissement du devoir.

VIII

De ce que ces hommes n'ont pas enfreint les strictes lois de la probité, s'ensuit-il qu'ils n'aient pas commis de fautes? Ils n'ont point cette prétention, je le déclare, et la franchise de mon récit le témoigne. Mais si on leur reproche un excès de tolérance, de longanimité, de respect du droit et de la liberté, poussé jusqu'à compromettre l'existence de la République, je le nie; et j'affirme au contraire que c'est par ces sentiments mêmes qu'ils l'ont fondée dans l'avenir, qu'ils ont bien été de leur temps, qu'ils ont obéi aux intentions du

peuple et servi la Révolution comme elle voulait être servie, avec grandeur, loyauté, dignité et justice.

IX

Chaque Révolution est une conquête du libre arbitre sur la force, de l'esprit sur la matière, une étape du progrès dans la marche de l'humanité. La plus éclatante est l'œuvre du glorieux Crucifié ; elle a tout modifié, mœurs, coutumes, lois, famille; elle a engendré le monde nouveau; et elle continue son travail, poursuivant sa course à travers les siècles et les peuples. C'est elle que l'on retrouve partout, agissant sans relâche, passant comme un torrent sur les empires, bouleversant le sol social jusque dans ses entrailles, et en renouvelant la surface pour y semer le germe des destinées futures. La France s'est vouée à elle et s'est faite son apôtre, son martyr; c'est de son sein qu'elle rayonne sur toutes les parties de la terre.

X

L'histoire de France est donc l'histoire de la Révolution; chaque page la révèle, chaque lutte la fait avancer. Louis le Gros la sert par son alliance avec les Communes, Marcel par son énergie, Jacques Bonhomme par ses audacieuses insurrections, Jeanne Darc par sa mission et sa mort divines, Louis XI par sa ruse

et ses combats contre la féodalité, Henri IV par ses guerres contre les ligueurs et par ses projets de réorganisation européenne, les frondeurs parlementaires par leur déclaration de principes, Richelieu par sa politique rigoureuse, Louis XIV par son égoïsme et ses persécutions, le Régent et Louis XV par leurs vices, Louis XVI par ses faiblesses. Quelle variété de moyens dans la main de la Providence!

Ainsi grossie, comme une avalanche, la Révolution tombe, en 1789, sur une société vermoulue et corrompue. Elle trouve vives et ensanglantées les armes des Charles IX et des Louis XIV : confiscations, proscriptions, cachots, tortures, pendaisons, incendies des villes, massacres, toutes les terreurs. Elle les retourne contre ceux qui, depuis si longtemps, sans pitié ni merci, les exploitent à leur profit. Elle répond au fer par le fer, au feu par le feu, au gibet par la guillotine, au cri d'extermination poussé par les rois étrangers par un cri d'extermination. Elle frappe tout autour d'elle; elle abat tout pour faire table rase et passer le niveau. Dans cet holocauste, elle n'épargne ni les têtes de ses adversaires, ni les têtes de ses serviteurs. Elle est à la fois un horrible combat, une implacable vengeance, une expiation.

XI

Mais, l'expiation accomplie, elle a laissé la France purifiée, rajeunie; elle lui a rendu la force, la science,

la richesse, la splendeur, l'action, la vie; elle l'a placée au sommet de la civilisation; elle lui a confié le flambeau du monde; elle a inscrit sur son drapeau tricolore la devise de la résurrection des peuples; elle lui a dit : « Tu renonceras à la violence; tu auras horreur de tout ce qui est sang et carnage; tu ne feras plus que des conquêtes morales; tu n'auras des armées que pour venir en aide aux nationalités; tu réuniras les peuples en un faisceau indissoluble; — et tu accompliras ainsi l'œuvre humaine. »

XII

Le peuple français a entendu cette voix, et il a agi.

En 1830, contre une attaque inattendue, insensée, il résiste, combat et triomphe. Il renverse le trône. Puis, la bataille terminée, il se lave les mains; et le sang ne les a plus tachées. Pas de vengeance, pas de persécution, pas de confiscation, pas de proscription, pas de guerre aux peuples voisins! Respect à tout et à tous!

XIII

En 1848, la Révolution exige, pour l'enseignement des autres peuples et pour l'exemple des temps futurs, plus de grandeur encore, plus de magnanimité, plus de vertu, plus de dévouement, plus de fraternité.

Le peuple français ne fait pas défaut à ce devoir; il se

dit : « A chaque jour sa peine, à chaque temps ses mœurs. Nos pères, rivés aux terribles fatalités du passé, ont proclamé la dictature sanglante; nous, nous proclamons la dictature pacifique! Ils ont voilé la liberté, nous l'exposerons à la clarté du ciel. Ils ont rempli les prisons, nous les tiendrons vides. Ils ont proscrit, nous amnistierons. Ils ont dressé l'échafaud en permanence, nous le brûlerons et nous en jetterons au vent la poussière. Ils ont obéi aux lois de la mort, nous suivrons les lois de la vie. Ils ont renversé, nous édifierons. Le moyen de salut public ne sera plus la terreur, mais la justice. Aux peuples de l'Europe nous ne crierons plus « Guerre! » mais « Fraternité! », et, sans autre influence que celle de nos principes, nous les appellerons à la concorde, à l'union, à la fédération universelle. »

XIV

A ces sublimes inspirations du peuple, le Gouvernement provisoire, son interprète, conforme ses actes. Sourd aux excitations passionnées des partis, il n'écoute que les vœux de la nation. Créé pour la conciliation, il ne sert aucune rivalité, aucune haine, aucune hostilité. Il proclame tous les droits, maintient et développe toutes les libertés; et, le devoir accompli, il est profondément heureux de remettre aux représentants du pays sa dictature inviolée.

Aussi 1848 sera une des grandes dates de notre ré-

génération. Pour la France, c'est un nouveau pas dans le progrès; pour l'Europe, c'est un signal. Les principes de 1789 ont, en 1848, abandonné leur cortége funèbre pour remonter dans leur sphère d'ordre, de paix, d'humanité. Le fantôme a disparu; il n'est resté que la liberté et la justice, dont la République est la plus sincère et la plus haute émanation.

FIN DU TOME HUITIÈME ET DERNIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME HUITIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE DEUXIÈME.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CHAPITRE SIXIÈME.

CHAPITRE SEPTIÈME.

CHAPITRE HUITIÈME.

CHAPITRE NEUVIÈME.

CHAPITRE DIXIÈME.

CHAPITRE ONZIÈME.

CHAPITRE DOUZIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME HUITIÈME.

LISTE DES PERSONNES

DONT LE NOM EST CITÉ

DANS L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

DE 1848.

LISTE DES PERSONNES

DONT LE NOM EST CITÉ

DANS L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

DE 1848.

N. B. *Les chiffres romains indiquent le tome, les chiffres arabes la page.*

FIN.

